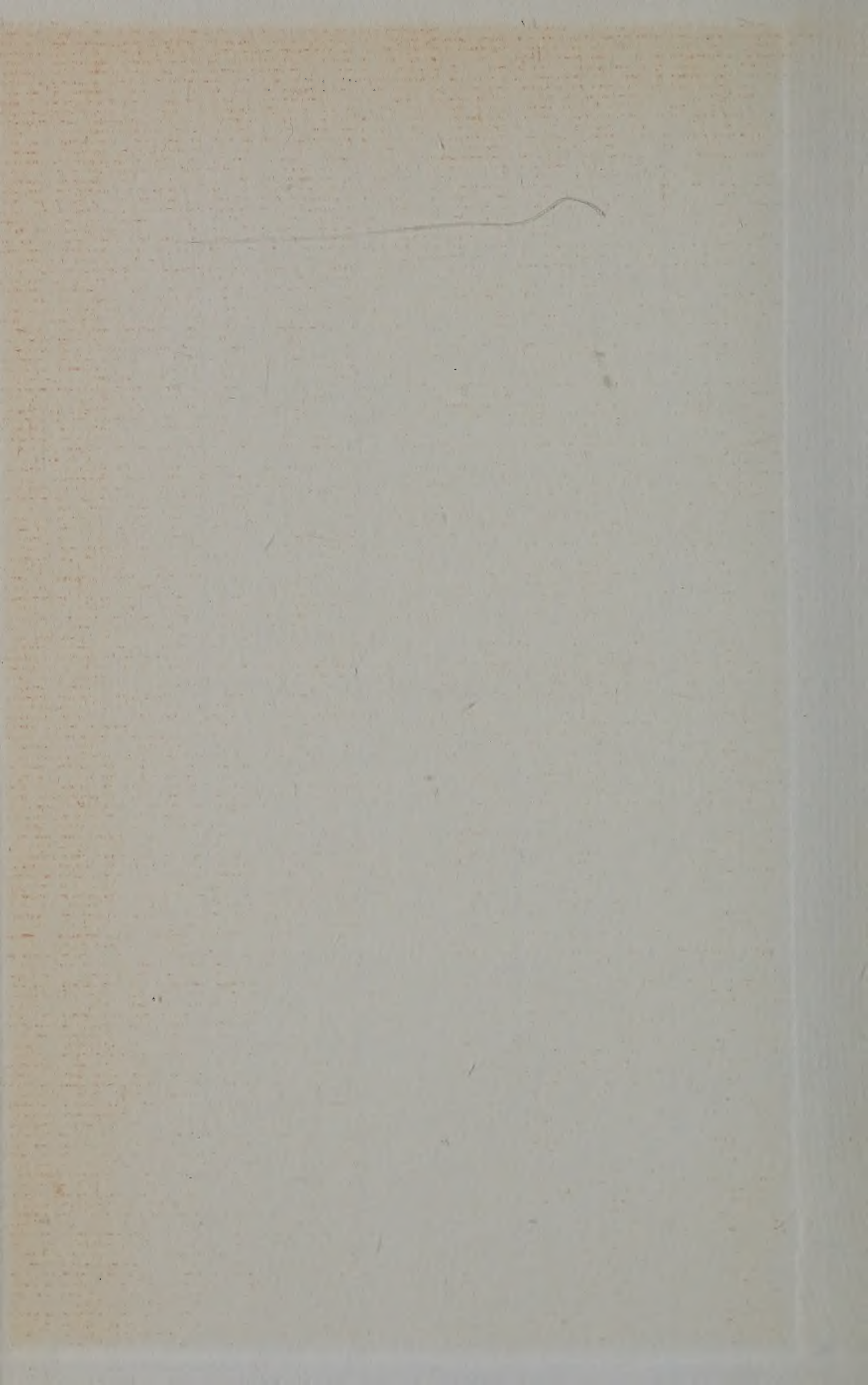
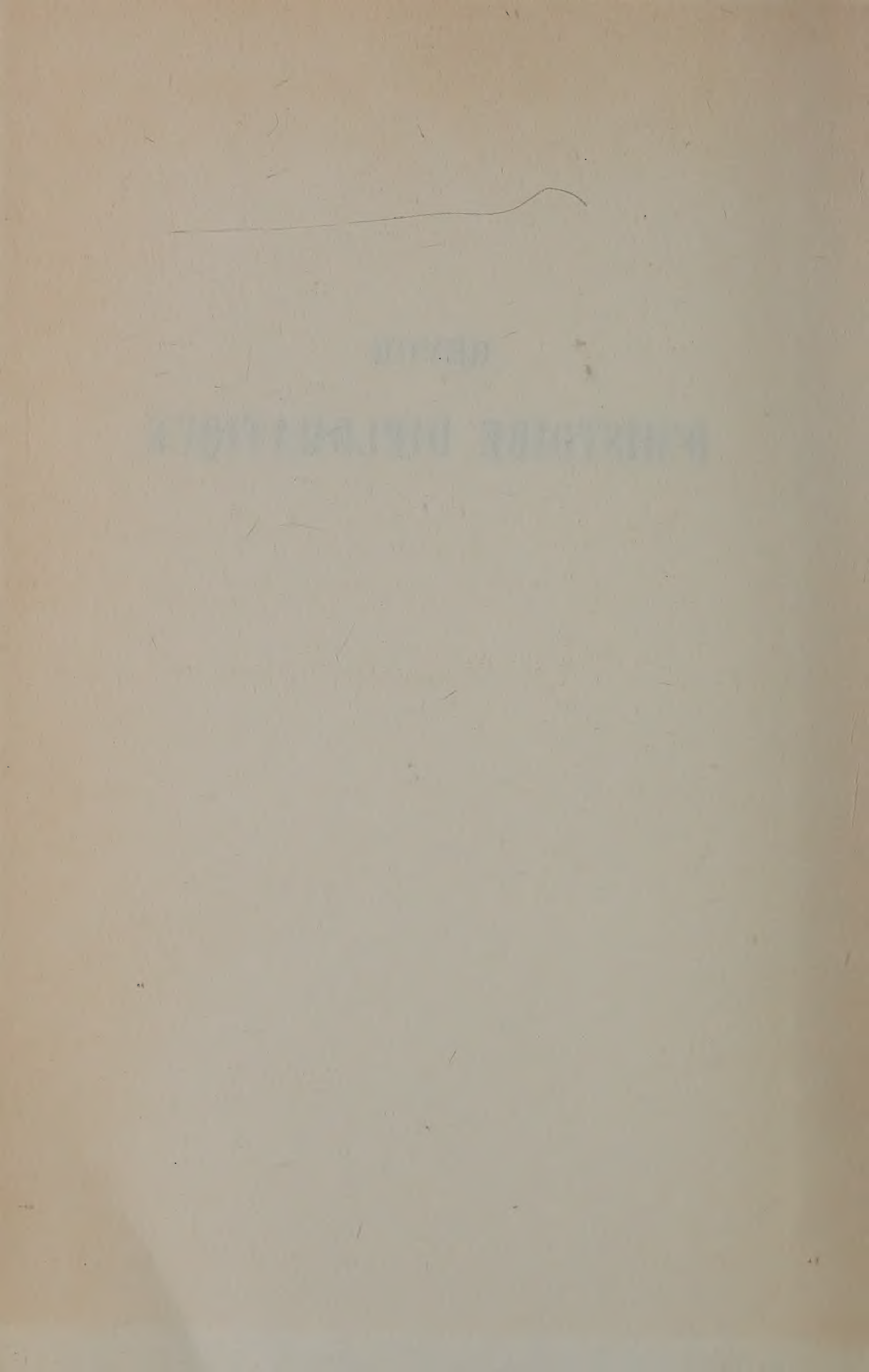




REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE



REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

QUINZIÈME ANNÉE.

Paris
1901
Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1967

Printed in Germany

Lessing-Druckerei – Wiesbaden

LE DUC DE BROGLIE

(1821-1901)

L'éminent président, le véritable fondateur de la *Société d'histoire diplomatique*, est mort le 19 janvier 1901. Un retard dans la livraison de la *Revue* nous permet de rendre un dernier hommage d'admiration et de reconnaissance à celui qui porta si haut, pendant un demi-siècle, le respect des grands souvenirs et l'honneur de l'intelligence. M. le duc de Broglie était membre de l'Académie française depuis quarante ans. C'est dire avec quel succès il avait dès sa jeunesse abordé la littérature et l'histoire, égalant son illustre père en renommée à un âge où tant d'autres débutent obscurément.

Il avait commencé par la diplomatie. C'est par les études d'histoire diplomatique qu'il a fini sa belle carrière; et l'on n'a pas oublié les articles si remplis de charme et de finesse, dans lesquels, hier encore, il retraçait ses souvenirs de jeune secrétaire d'ambassade et les négociations dont il avait été le témoin attentif et le précoce observateur lors de la fondation du royaume de Belgique, à l'avènement de la monarchie de Juillet.

Un peu plus tard, mêlé aux luttes religieuses de son temps, avec M. de Montalembert, M. de Falloux, Mgr Dupanloup, Augustin Cochin, le P. Lacordaire et le P. Gratry, il avait contribué à donner un grand éclat au recueil catholique *le Correspondant*, en même temps que, petit-fils de Mme de Staël, et doué d'une largeur d'esprit qu'on a trop souvent méconnue, il collaborait à la *Revue des Deux Mondes*. C'est alors qu'il publiait les belles études intitulées : *l'Église et l'Empire romain au* IV[e] *siècle* (1896), bientôt suivies de *Julien l'Apostat* et de *Théodose le Grand*. Avant de devenir un homme politique, le duc de Broglie était, et il est resté toute sa vie, un littérateur et un historien. Au reste, sa carrière publique fut courte : elle ne dura pas quinze ans (1871-1885) ; et, sans qu'il soit besoin ici de l'apprécier, chacun sait qu'elle ne fut pas heureuse. Personne cependant ne fut plus que lui fidèle aux lois de l'honneur et du devoir. On n'oserait chercher à sa conduite des mobiles intéressés, ni l'accuser de versatilité ou de défaillances. Tel il fut sous le second Empire, tel il est resté sous la troisième République, fidèle à sa doctrine parlementaire, dont il faisait la base d'un gouvernement de bourgeoisie intelligente, dirigé par des capacités éprouvées. Les exigences nouvelles de la démocratie triomphante répugnaient à sa délicate nature ; et si son grand esprit était capable de les comprendre, son goût raffiné se refusait à les satisfaire. Mais si des luttes ardentes et un peu fébriles lui valurent beaucoup d'ennemis pendant qu'il était au pouvoir, sa retraite, digne et laborieuse, lui acquit rapidement l'estime de tous, de ses anciens adversaires les premiers. Il se remit au travail comme aux premiers jours de sa jeunesse, fouillant les bibliothèques et les archives. A l'occasion de papiers de famille qui lui avaient révélé la politique occulte de Louis XV, il se prit à étudier le

XVIII[e] siècle, commençant par raconter d'une façon singulièrement piquante ce qu'il a appelé heureusement *le Secret du roi* (1878), et poursuivant sans interruption cette belle série qui a pour titres : *Fréderic II et Marie-Thérèse* (1887), *Frédéric II et Louis XV* (1884), *Marie-Thérèse impératrice* (1888). Jamais la politique étrangère de l'ancien régime n'avait rencontré un peintre aussi fidèle, un juge aussi bien informé. Les plus délicats ressorts et les moins nobles dessous de cette vieille machine un peu usée trouvèrent en lui un historien qui n'avait rien d'austère, mais qui n'était dupe d'aucune manœuvre et qui, sans déguiser les fautes de la monarchie des Bourbons, avait pour constante préoccupation la grandeur de la France.

Ambassadeur à Londres, deux fois président du Conseil, orateur politique insinuant et mordant, c'est encore comme le dernier des grands seigneurs écrivains qu'il vivra dans la mémoire de ceux qui consacrent la renommée d'un nom illustre. Ses collègues des différentes classes de l'Institut — il appartenait à deux au moins — l'avaient en particulière estime pour le concours incessant qu'il apportait à leur travaux. Il en était de même des sociétés historiques ou littéraires auxquelles il avait tenu à honneur d'appartenir.

La *Société de l'histoire de France*, la *Société bibliographique*, les associations locales de sa chère Normandie, avaient en lui un collaborateur assidu, qui ne refusait jamais l'appui de sa plume ou de sa parole, qui ne manquait guère aux réunions, qui accordait sa bienveillance à toutes les bonnes volontés.

Il en aurait coûté à la *Société d'histoire diplomatique* d'attendre plus longtemps pour dire toute la douleur que lui cause la perte d'un chef vénéré, qui avait pendant quinze ans dirigé ses modestes travaux, avec une sollicitude de chaque jour et la con-

science délicate qu'il apportait aux moindres affaires dont il se chargeait. Que de fois il nous a réunis dans son cabinet de travail de la rue de Solferino, pour prévoir et discuter toutes les questions qui pouvaient avoir quelque importance pour le bon renom de la Société ! Le recueil de ses discours annuels est une suite de pages exquises, dans lesquelles les plus graves problèmes de politique internationale sont traités avec une rare hauteur de vue, exempte de toute préoccupation de parti, et où il se plaît à rendre justice à tous, particulièrement aux collègues enlevés par la mort, qu'il ne manquait pas d'honorer d'un équitable et délicat souvenir. Dans ses derniers jours encore, il avait tenu, comme de coutume, à revoir les épreuves de la présente livraison, et il se préoccupait déjà de donner quelque éclat à notre Assemblée générale prochaine. L'autorité dont son nom et sa parole jouissaient en Europe rendait faciles toutes les démarches : chacun se plaisait à marcher à la suite d'un tel guide.

Il ne nous reste plus, avec le regret de l'avoir — en dépit de ses quatre-vingts ans — trop tôt perdu, que le devoir de maintenir intactes parmi nous les grandes traditions dont il était la vivante image.

La Revue d'histoire diplomatique.

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Monsieur et cher Collègue,

Le Conseil d'Administration de la *Société d'Histoire diplomatique* a été, ces temps derniers, avisé de diverses parts que des doutes s'étaient élevés dans l'esprit de quelques-uns des membres de la Société, quant au fonctionnement régulier de celle-ci.

Sans avoir à rechercher l'origine de ces bruits, le Conseil tient à déclarer qu'ils n'ont aucune consistance. Il n'eût pas, toutefois, jugé nécessaire de les démentir, si la persistance avec laquelle ils sont répandus ne profitait aux personnes intéressées à discréditer la Société auprès de ses membres.

Le Conseil de la Société continue à être présidé par M. le duc de Broglie. Il siège au ministère des Affaires étrangères et le bureau n'a subi qu'une seule modification dans ces dernières années.

Il est vrai que cette modification a son importance.

A la suite de divers incidents, le secrétaire général-directeur de la *Revue* a été amené à résigner ses doubles fonctions. Le secrétariat général a été supprimé. Les deux secrétaires du Conseil sont devenus secrétaires de la Société, et la direction de la *Revue* a été attribuée à un érudit dont l'éloge n'est plus à faire, M. le comte Baguenault de Puchesse, que ses remarquables travaux sur Catherine de Médicis désignaient au choix de ses collègues.

Depuis ce changement de direction, la *Revue* a continué à publier d'intéressants articles ayant trait à l'histoire de la diplomatie française et étrangère pendant les trois derniers siècles. Un volume-prime, dû à la plume de M. Albert Vandal, de l'Académie française, l'*Odyssée d'un Ambassadeur*, a été distribué à nos sociétaires et a obtenu auprès d'eux le plus légitime succès. Deux nouveaux volumes, confiés à M. le comte Boulay de la Meurthe, et relatifs à la *paix de Lunéville*, sont en préparation, de même que le second volume de la *Correspondance de Fourquevaux*, dont l'éditeur est Mgr Douais, évêque de Beauvais.

C'est assez dire que la *Société d'Histoire diplomatique* n'a jamais été plus vivante qu'aujourd'hui.

Nous sera-t-il permis, en terminant, d'attirer votre attention, Monsieur et cher collègue, sur ce fait qu'il n'existe aucune corrélation quelconque entre la *Revue*, organe de notre Société, les *Annales internationales d'histoire*, dont la rédaction nous est complètement étrangère, et les *Congrès d'Histoire diplomatique*, auxquels nous n'avons point participé jusqu'à ce jour et ne comptons pas participer dans l'avenir?

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'expression de nos sentiments lès plus distingués.

Au nom du Conseil de la *Société d'Histoire diplomatique*,

Les Secrétaires.

E. Rott. Marquis de Barral Montferrat.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	M. le duc de Broglie.
Vice-Présidents :	M. le marquis de Vogüé, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien ambassadeur.
	M. le baron de Courcel, sénateur, ancien ambassadeur de France à Londres.
	M. le marquis de Gabriac, ancien ambassadeur.
Secrétaires du Conseil :	M. le marquis de Barral-Montferrat, ancien secrétaire d'ambassade.
	M. Ed. Rott, ancien secrétaire de légation.
Trésorier :	M. Octave Noel, administrateur de la Compagnie des Messageries maritimes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comte A. d'ANTIOCHE.
Le baron d'AVRIL, ministre plénipotentiaire.
Le comte BAGUENAULT de PUCHESSE, docteur ès lettres.
Le marquis de BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire du Conseil.*
Le marquis de BEAUCOURT.
Le comte BOULAY de la MEURTHE.
Le comte Amédée de BOURMONT, ancien élève de l'Ecole des chartes.
Le duc de BROGLIE, *président de la Société.*
Le baron de COURCEL, *vice-président de la Société.*
Le marquis de COURCY, ancien diplomate.
Philippe CROZIER, ministre plénipotentiaire, directeur du Protocole.
J. DELAVILLE LE ROUX, ancien élève de l'École des chartes.
L. DELAVAUD, secrétaire d'ambassade, chef de cabinet de M. le ministre des Affaires Étrangères.
Paul DURRIEU, membre de la Société nationale des Antiquaires de France.
FAGNIEZ.
FUNCK-BRENTANO, professeur à l'école des Sciences politiques.
Le marquis de GABRIAC, *vice-président de la Société.*
Le comte d'HARCOURT, ancien ambassadeur.
P.-L. DE KERMAINGANT.
Le duc de la TRÉMOILLE, membre de l'Institut.
E. de LABOULAYE, ancien ambassadeur.
René LAVOLLÉE, ancien consul général.
LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Le comte de LUÇAY, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat.
R. de MAULDE-LA CLAVIÈRE.
Le comte de MOUSTIER, duc de LA MOTHE-HOUDANCOURT, ancien secrétaire d'ambassade.
Octave NOEL, *trésorier de la Société.*
G. PICOT, membre de l'Institut.
PLANTET, ancien attaché au ministère des Affaires étrangères.
ROTT, *secrétaire du Conseil.*
SCHLUMBERGER, membre de l'Institut.
Le vicomte de SEMALLÉ, secrétaire d'ambassade.
Le chevalier de STUERS, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Paris.
Le comte TORNIELLI, ambassadeur du royaume d'Italie en France.
Charles TRANCHANT, ancien conseiller d'État.
Albert VANDAL, de l'Académie française.
Le marquis de VOGUÉ, membre de l'Institut, *vice-président de la Société.*
Le comte de VORGES, ministre plénipotentiaire.
WALLON, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Paris, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

O. H. Aagaard, professeur au collège royal de Frédéricsborg, membre de l'Académie de Stanislas (Danemark), Hilleröd.

La Bibliothèque de la Magyar Tudomanyos Akademia (Hongrie), Budapest.

Léon Adam, licencié en droit, avoué avenue de Paris, 9 *bis*, à Versailles (France).

Le marquis d'Albon (France), 17, rue Vaneau, Paris.

Jean Alexandropoulos, premier secrétaire de la légation royale de Grèce (Grèce), à Bucarest.

Le baron d'Anethan, ministre plénipotentiaire du royaume de Belgique (Belgique), 38, rue du Colisée, Paris.

Le comte d'Ansembourg, député, chargé d'affaires (Grand-Duché de Luxembourg), château d'Ansembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le comte d'Antioche, *membre du Conseil* (France), 110, rue de l'Université, Paris.

Le comte Alexandre Apponyi (Hongrie), Lengyelen, Tolna-Mégie, Hongrie.

G. Argyropoulos, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi des Hellènes, à Bucarest.

Aristarchi-Bey, ministre plénipotentiaire (Turquie), 15, rue Treilhard, Paris.

Asser, conseiller d'État (Pays-Bas), La Haye.

Hippolyte Aubert, archiviste paléographe, directeur de la bibliothèque de Genève (Suisse), Vermont, près Genève.

Le comte Ludovic d'Aubigny, ministre de France, légation de Munich.

Le duc d'Audiffret-Pasquier, membre de l'Académie française, sénateur (France), 23, rue Fresnel, Paris.

Le comte Balny d'Avricourt (France), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, 11 *ter*, rue de la Faisanderie, Paris.

Le baron d'Avril, *membre du Conseil* (France), 22, rue de la Trémoille, Paris.

Louis d'Avril, deuxième secrétaire d'ambassade à Madrid (France), 22, rue de la Trémoille, Paris.

M. Aubry-Vitet, 9, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

S. B. Mgr Azarian, *membre correspondant* (Turquie), Constantinople.

Le comte Baguenault de Puchesse, *membre du Conseil* (France), 18, rue Vignon, Paris.

S. E. Arturo de Baguer, envoyé extraordinaire de Sa Majesté Très-Catholique (Espagne), 4, Knenterdyk, La Haye.

Le chevalier Bajnotti, consul d'Italie, à Liverpool.

Barack, bibliothécaire en chef de la bibliothèque de l'Université de

Strasbourg (Alsace-Lorraine), par M. E. d'Oleire, chez MM. Schleicher frères, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

Le baron Claude de BARANTE (France), 22, rue du Général-Foy, Paris.

Le marquis de BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire du Conseil* (France), 64, avenue du Bois de Boulogne, Paris.

BARRÉ de LANCY, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales (France), 32, rue Caumartin, Paris.

Camille BARRÈRE, ambassadeur de la République française (France) près Sa Majesté le roi d'Italie, à l'ambassade de France, Rome.

Fernand BARTHOLONI (France), 18, rue de La Rochefoucault, Paris.

A. D. BASILY, attaché de légation (Grèce), 15, rue Lesueur, Paris.

Eug. Louis BASTIN, consul de Belgique, chancelier de la légation, 12, rue Galilée, Paris.

Le baron Ernest BAYET, secrétaire du cabinet du roi des Belges, Bruxelles.

Le comte HORRIC de BEAUCAIRE, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 9, avenue d'Eylau, Paris.

Le marquis de BEAUCOURT, *membre du Conseil* (France), 53, rue de Babylone, Paris.

M. de BEAUFORT, *membre correspondant*, ministre des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas (Pays-Bas), den Treck Leusden, par Amersfort, province d'Utrecht.

Le vicomte Frédéric de BEAUMONT, ministre plénipotentiaire (France) 56, avenue d'Iéna, Paris.

Léon BÉCLARD, secrétaire d'ambassade (France), 10, boulevard Malesherbes, Paris.

Le vicomte BÉGOUEN, ancien élève de l'Ecole des Sciences politiques (France), à Tunis, rue Sidi Erassas.

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES, Palais royal, à Bruxelles.

Le comte de BELLISSEN, ancien secrétaire d'ambassade (France), 63, rue de Varenne, Paris.

Ph. BÉRARD, secrétaire d'ambassade (France), 37, avenue Hoche, Paris.

Le baron J.-A. de BERNON, docteur en droit (France), 3, rue des Saints-Pères, Paris.

P. BERTRAND, bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 51, boulevard Arago, Paris.

Le comte V. BETTONI, à Brescia (Italie).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de BELGIQUE (Belgique), Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE du ministère des Affaires étrangères (Belgique), 5, rue de Louvain, Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de LA HAYE (Pays-Bas).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de DRESDE (Allemagne), Dresden.

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de STUTTGART (Wurtemberg).

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ d'AMSTERDAM (Pays-Bas).

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ de BUDAPEST (Hongrie), Ferencziektere, 5, sz. a., Budapest.

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ de BESANÇON (Doubs).

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ de FRANCE (France), à la Sorbonne, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE DE JURJEW, aux soins de Per Lamm, 338, rue Saint-Honoré.

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ DE LYON, section des lettres (France), quai Claude-Bernard, Lyon.

D. BIKÉLAS, *membre correspondant* (Grèce), 50, rue de Varenne, Paris.

Basile BILBASSOF, membre de la Société historique de Russie (Russie), 36, Liteïna, Saint-Pétersbourg.

BLADÉ, attaché au ministère des Affaires étrangères, professeur à

l'École des hautes études commerciales (France), 11, rue de la Pépinière, Paris.

Le baron de BLOCKHAUSEN, ancien ministre d'Etat, député (Grand-Duché de Luxembourg), château de Birtrange. Grand-Duché de Luxembourg.

S. A. le prince Roland BONAPARTE (France), 10, avenue d'Iéna, Paris.

Le baron Carl Jedward BONDE, ancien grand chambellan, chevalier de l'ordre des Séraphins (Suède), château d'Ericsberg, par Catrineholm, Südermanland, Suède.

BONIECKI (Russie). 53, Nowy Swyat, Varsovie.

M. BOPP, secrétaire d'ambassade (France) aux archives du ministère des Affaires étrangères.

Maurice BOREL, secrétaire d'ambassade (France), 19, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte BOULAY de la MEURTHE, *membre du Conseil* (France), 23, rue de l'Université, Paris.

Joseph BOURDEL (France), 10, rue Garancière, Paris.

Alfred BOURGUET, avocat (France), 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris. Pont de l'Arc, près Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Le comte de BOURMONT, *membre du Conseil* (France), 24, rue Las Cases, Paris.

BOUTIRON, premier secrétaire d'ambassade (France), légation de France, à Saint-Pétersbourg (Russie).

Le vicomte Maurice BOUTRY (France), 47, rue de l'Université, Paris.

Le marquis de BRETEUIL, *membre du Conseil* (France), 10, avenue du Bois de Boulogne, Paris.

Le comte Jean du HAMEL de BREUIL (France), 118, rue du Bac, à Paris, et à Vienne (Autriche).

Le comte Pierre de COSSÉ-BRISSAC (France), 39, rue Dumont d'Urville, Paris.

Le marquis BRIVIO SFORZA, consul du Chili (Italie), casa propria, Milan.

Le duc de BROGLIE, *président de la Société* (France), 10, rue de Solferino, Paris.

Le prince de BROGLIE, député, ancien secrétaire d'ambassade (France), 48, rue de la Boëtie, Paris.

G. BROLEMANN (France), 52, boulevard Malesherbes, Paris.

SON ALTESSE ROYALE MGR LE PRINCE DE BULGARIE.

Charles de BURENSTAM, *membre correspondant* (Suède), Snaflunda, Tjelfvesta, province de Nerike Suède.

Le comte C.-J.-E. van BYLANDT, membre de la députation permanente des Etats de la province de la Hollande méridionale (Pays-Bas), La Haye.

Don Felice CALVI, *membre correspondant*, président de la Société de l'histoire lombarde, membre effectif de l'Institut de Milan (Italie), 2, via Bassano Borrone, Milano.

CAMBON, ambassadeur de France (France) près S. M. Britannique, palais de l'ambassade de France, Londres.

Le comte de CANCLAUX, ministre plénipotentiaire (France), 10, rue Crevaux, Paris.

CARATHÉODORI-EFFENDI, ministre de Turquie (Turquie), légation de Turquie, avenue Louise, Bruxelles.

CARTERON, consul général de France, à Anvers (Belgique).

CASATI de CASATIS, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris (France), 16, rue Alfred de Vigny, Paris.

Comte BONY DE CASTELLANE, 122, avenue Malakoff (Paris).

Antonio de CASTRO Y CASALEIZ, ministre plénipotentiaire (Espagne), 9, calle de Columela, Madrid.

Sir T. Major TANKERVILLE-CHAMBERLAYNE (Grande-Bretagne), retired, Londres, 31, Lancaster Gate.

La BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS (France), Palais-Bourbon, Paris.

Alfred CHARPENTIER, ministre plénipotentiaire (France).

CHARVÉRIAT (France), 29, rue Gasparin, Lyon.

Le marquis de CHAUMONT-QUITRY (France), 13, boulevard des Invalides, Paris.

M. Basile CHEREMETEW, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie, correspondant des Archives principales du ministère impérial des Affaires étrangères (Russie), 71, rue de la Faisanderie, Paris.

Le baron CHLAPOWSKI, *membre correspondant* (Prusse), Szoldry, Gr. D. de Posen.

CHOTARD, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (France), 61, rue de Vaugirard, Paris.

CHOUMIGORSKI, archiviste de la Chancellerie de S. M. l'Empereur de Russie, pour les institutions de l'Impératrice Marie (Russie), 7, rue Kasanskaya, Saint-Pétersbourg.

Le comte Salvatore DE CINTIIS, camérier secret de Sa Sainteté, 64, via Santa-Lucia (Naples).

CLAVERY, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, rue de Milan, Paris.

Le duc de CLERMONT-TONNERRE, ancien secrétaire d'ambassade (France), 26 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

Jules de CLERCQ, consul général de France à Gênes, Italie.

Le bibliothécaire des Facultés de CLERMONT-FERRAND (France), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

COBLANCHI, chargé d'affaires d'Itatie, à Tokio (Japon).

COGORDAN, ministre plénipotentiaire (France), à l'agence et consulat général de France, au Caire.

M. Henri O'CONNOR-MARTINS, 2e secrétaire de l'ambassade de Portugal, près le Saint-Siège, Institut Royal de Saint-Antoine des Portugais, à Rome.

CORDIER, professeur à l'École des langues orientales (France), 54, rue Nicolo, Paris.

M. CORGIALEGNO (Grèce), George yard, Lombard street, Londres, E. C.

Le vicomte Roger de CORMENIN (France), 25, rue de l'Arcade, Paris.

J. A. FERREIRA da COSTA, ministre plénipotentiaire du Brésil près le Saint-Siège, 25, via 20 Settembre, Rome.

Jules COULBAUT, ancien élève de l'École des langues orientales (France), 92, avenue d'Iéna, Paris.

Le baron de COURCEL, *vice-président de la Société* (France), 10, boulevard Montparnasse, Paris.

Georges de COURCEL (France), 178, boulevard Haussmann.

Valentin de COURCEL (France), 20, rue de Vaugirard, Paris.

Le marquis de COURCY, *membre du Conseil*, 33, rue Saint-Dominique, Paris.

CRAMPON, ancien consul général de France à la Havane (France), château du Grand-Rozoy, par Oulchy-le-Château, Aisne.

Philippe CROZIER, *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire (France), directeur du Protocole au ministère des affaires étrangères, rue de l'Université, Paris.

Jean DARCY, inspecteur des finances (France), 192, avenue Victor-Hugo, Paris.

Ernest DAUDET (France), 34, rue Hamelin, Paris.

Albert DECRAIS, ancien ambassadeur, ministre de la Marine et des Colonies, député, 62, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Francis DE CRUE de STOULZ, *membre correspondant*, consul général de Grèce (Suisse), 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.

L'abbé Dedouvres, professeur de littérature latine aux Facultés libres d'Angers (France), 12, rue Cubain, Angers (Maine-et-Loire).

Delafosse, ancien député (France), 11, rue de Courcelles, Paris.

Louis Delavaud, secrétaire d'ambassade (France), 85, rue de la Boëtie, Paris.

J. Delaville le Roulx, *membre du Conseil* (France), 52, rue Monceau, Paris.

L. Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale (France), 8, rue des Petits-Champs, Paris.

N. Delyannis, ancien président du conseil des ministres, ministre de Grèce (Grèce), 3, rue Anatole-Delaforge, Paris.

Démètre C.

Deprez, chez M. Colnaphi et Cᵉ (Grande-Bretagne), 13/14, Pall mall East, London.

Paul Deschanel, président de la Chambre des députés, au palais Bourbon, Paris.

Descos (France), premier secrétaire d'ambass., 26, rue Boissière, Paris.

Djevad-Pacha, grand vizir (Turquie), Constantinople.

H. Doniol, membre de l'Institut, ancien directeur de l'Imprimerie nationale (France), 66, rue Pierre Charron, Paris.

Le général Donop (France), inspecteur de cavalerie au Mans (Sarthe).

Jean Doulcet, secrétaire d'ambassade (France), 4, place du Palais-Bourbon, Paris.

Bernard Dutreil (France), 22, rue Marignan, Paris.

E. Dragoumis, ancien ministre des Affaires étrangères (Grèce), Athènes.

Le vicomte du Dresnay, attaché d'ambassade de France, à Vienne (Autriche).

Driault, professeur agrégé (France) au lycée d'Orléans, Loiret.

Dubois de l'Estang, inspecteur des finances (France), 43, rue de Courcelles, Paris.

Le vicomte Dugon (France), château de Moidière, par la Verpillère, Isère.

Constantin Dumba conseiller d'ambassade (Autriche-Hongrie), 8, rue Tronchet, Paris.

Dupuis, secrétaire de l'Ecole des sciences politiques (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Paul Durrieu, *membre du Conseil* (France), 2, rue Saint-Simon, Paris.

La Bibliothèque de l'École des sciences politiques (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Michel Ephrussi (France), 201, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le baron Bezuel d'Esneval (France), 29, rue Saint-Guillaume, Paris.

S. A. R. Mgr le comte d'Eu, 7, boulevard de Boulogne, à Boulogne-sur-Seine.

A. Eyden (France), 9, avenue de Picardie, Versailles.

L'honorable H. Fabre, *membre du Conseil* (Canada), 10, rue de Rome, Paris.

Fagniez (France), *membre du Conseil*, 51, rue de Paris, Meudon, Seine-et-Oise.

Féraud-Giraud, conseiller à la Cour de cassation (France), 74, rue de Rennes, Paris.

Féridoun, ministre plénipotentiaire (Turquie), 7, avenue Victor Hugo, Paris.

Lord Edmond Fitzmaurice (Grande-Bretagne), Leigh house, Bradford on Avon, Witz (Angleterre).

M. Flament, rue Burq, 9, Paris.

Le comte de Florian, ministre plénipotentiaire, 8, rue Royale, Paris.

Flury, ancien ministre plénipotentiaire (France), 11, rue Murillo, Paris.

Le colonel Franassowitch, ancien ministre des affaires étrangères (Serbie), Belgrade.

Le comte Ed. Frémy, 14, rue Cassette, Paris.

M. le marq[is] de FRONDEVILLE (France), 13, rue Daru, Paris.

S. E. le comte KRAG JUEL VIND FRYYS, ancien président du conseil des ministres (Danemark), Bolley, Horsens, Jutland, Danemark.

FUNCK-BRENTANO, *membre du Conseil* (France), 91, rue de Sèvres, Paris.

Frantz FUNCK-BRENTANO, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 5, rue des Moulins, à Montfermeil (Seine-et-Oise)

Le marquis de GABRIAC, *vice-président de la Société* (France), 28, rue Barbet de Jouy, Paris.

Le prince Paul GALITZINE, *membre correspondant* (Russie), directeur général des Archives centrales des affaires étrangères, Moscou.

S. E. J. U. GENNADIUS, ancien ministre de Grèce (Grèce), 21, Hyde Park place, London, W.

Léon GEOFFRAY, premier secrétaire d'ambassade (France), 37, rue de la Pompe, Paris.

Ch. GEOFFROY de GRANDMAISON (France), château de Nagel, par Conches, Eure.

Le colonel docteur Vladan GEORGÉVITCH, ministre plénipotentiaire (Serbie), légation de Serbie à Constantinople.

A. de GIERS, consul général de Russie, à Jassy, Roumanie

Michel de GIERS, ministre de Russie (Russie), à Pékin.

Nicolas de GIERS, ministre de Russie (Russie), à Bruxelles

Mgr le D[r] Adolfo GIOBBIO, camérier secret de Sa Sainteté, attaché à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, professeur à l'Académie des nobles ecclésiastiques, 3, piazza di Spagna (Rome)

Le docteur GLAESENER, à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg)

J. G. GLEICHMANN, ancien ministre des finances, président de la seconde chambre des États-Généraux (Pays-Bas), La Haye.

Le baron de GOLSTEIN, ancien membre du conseil de Régence, ancien ministre des colonies (Pays-Bas), La Haye.

Le comte Théodore de GONTAUT-BIRON (France), 45, rue de Varenne, Paris.

Le commandeur Giacomo GORRINI, chef de la section des archives au ministère des affaires étrangères (Italie), palazzo della Consultà, Rome.

M. le comte GOURBAUX, 71, rue de la Tour, Paris.

Gr. GRAM, *membre correspondant*, ancien ministre (Norvège), Stockholm.

Le duc de GRAMONT (France), 52, rue de Chaillot, Paris.

Édouard GRENIER, ancien secrétaire d'ambassade (France), 174, boulevard Saint-Germain, Paris; Baume-les-Dames, Doubs.

La BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (France), Grenoble, Isère.

Le comte GREPPI, ancien ambassadeur, sénateur (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Emmanuel GREPPI, membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Le vicomte de GROUCHY, ministre plénipotentiaire (France), 29, avenue Montaigne, Paris.

Ricardo-Fernandez GUARDIA premier secrétaire de légation (Costa-Rica), 53, avenue Montaigne, Paris.

Aless. GUESALAGA, ministre de la République argentine en Bolivie, à Sucre (Bolivie).

Le comte de GUICHEN (France), Cirey-sur-Vésonge, Meurthe-et-Moselle.

Le baron GUILLAUME, ministre de Belgique (Belgique), légation de Belgique, Athènes.

Le comte GYLDENSTOLPE, ministre de Suède et de Norwège (Suède et

Norwège), à Saint-Pétersbourg, Russie.

M. Alexandre HALOT, docteur en droit, secrétaire du Conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, consul Impérial du Japon, 302, av. Marie-Louise, Bruxelles.

Agathon de HAMMARSKJOLD, attaché aux archives du royaume (Suède), Riks archivet, Stockholm.

Le comte B. d'HARCOURT, *membre du Conseil* (France), 11, rue Vaneau, Paris.

Le comte d'HAUSSONVILLE, ancien député, membre de l'Académie française (France), 32, rue Saint-Dominique, Paris.

M. de HEGERMANN LINDENCRONE (Danemark), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, 27, rue Pierre Charon, Paris.

Le docteur HEIMBURGER, professeur à l'Université de Giessen (Grand-duché de Hesse), Allemagne

Le comte d'HÉRICOURT, consul général, chargé d'affaires (France), à Leipzig, Allemagne.

Le baron HOCHSCHILD, ancien ministre des affaires étrangères (Suède), château de Bellings, par Marvinsholm, Suède.

Henry HOWARD, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique (Grande-Bretagne), 19, Wedeinde, La Haye.

Le comte HOYOS, ancien ambassadeur (Autriche-Hongrie), au château d'Eichenbügel, à Portschach, Karnten (Autriche).

J. W. M. Van IDSANGA, docteur en droit (Pays-Bas), directeur au ministère de l'intérieur, La Haye.

Eugène JARRY (France), Orléans, 8, place de l'Étape.

L'honorable Louis A. JETTÉ, *membre correspondant* (Canada), Montréal.

Gaston JOORIS, secrétaire de légation (Belgique), 91, avenue Louise, Bruxelles

JOVANOVIC, Milan-Paul, *membre correspondant* à Vukova-sur-le-Danube, Slavonie (Autriche-Hongrie).

Le comte R. de KERGORLAY (France), 26, rue de l'Aiguillon, Montpellier.

P.-L. de KERMAINGANT, *membre du Conseil* (France), 102, avenue des Champs-Élysées, Paris.

Aladar de KISS de NEMESKER, secrétaire d'ambassade (France), 3, rue de la Terrasse, Paris.

KOCH, vice-consul (Suisse), à Rotterdam.

Romain KOMIEROWSKI, membre du Reichstag (Allemagne), Neizychowo, Weissenhohe, Prusse.

Le marquis de LA BORDE (France), 25, quai d'Orsay, Paris

E. de LABOULAYE, *membre du Conseil*, ancien ambassadeur (France), 129, avenue des Champs-Elysées, Paris.

J. de LA BOULINIÈRE, envoyé extraordinaire et ministre de France à Cettigne (Monténégro).

Camille LABOURET, conseiller d'ambassade (France), 22, rue de l'Élysée, Paris

A. LACAZE, secrétaire d'ambassade (France), 12, rue Paul Baudry, Paris.

M. Bernard de LACOMBE, anc. élève de l'École des Chartes, 5, cité Vaneau, Paris

René LENEPVEU-BOUSSAROQUE de LAFONT, secrétaire d'ambassade (France), 8, rue Lincoln, Paris

Pierre de LA GORSE, ancien magistrat (France), Fouquières-lès-Béthune, par Béthune, Pas-de-Calais.

Louis de LAIGUE, consul général (France), Rotterdam

Le marquis de LA MAZELIÈRE (France), 40, rue Barbet de Jouy, Paris.

Roger LAMBLIN, membre du Conseil général de la Seine (France), 30, rue Saint-Dominique, Paris.

Léonidas LAMBRINUDI (Grèce), 16, Cleveland square, Hyde Park, Londres.

Léon de LANZAC de LABORIE (France), 96, rue de l'Université, Paris.

Le comte Aymery de LA ROCHEFOUCAULD (France), 93, rue de l'Université. Paris.

M. LARDY, ministre de Suisse (Suisse), 5 *bis*, rue Marignan, Paris.

Marquis DE LASTEYRIE. 225, rue de l'Université, Paris.

Le duc de LA TRÉMOILLE, *membre du Conseil* (France). de l'Institut, 4. av. Gabriel, Paris.

Fernand LAUDET, ancien secrétaire d'ambassade (France), 45, rue de Rome, Paris, et château de Lodève, par Merciac, Gers.

Le comte de LAUGIER-VILLARS, ministre plénipotentiaire (France), 250, boul. Saint-Germain, Paris.

Le marquis de LA VÉGA de ARMIJO, ministre d'État (Espagne), Madrid.

R. LAVOLLÉE, *membre du Conseil* (France), 162, boulevard Haussmann, Paris.

Léon LEFÉBURE, ancien député (France), 36, aven. Marceau, Paris.

M. A. LEFÈVRE-PONTALIS, 3, rue des Mathurins, Paris.

André LE MALLIER, avocat (France), au consulat général de France, Palazzo Grimani, Venise.

M. de LÉON Y CASTILLO, ambassadeur d'Espagne (Espagne), ambassade d'Espagne, boulevard de Courcelles, à Paris.

Anatole LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris.

Le duc de LESPARRE (France), 62, rue de Ponthieu, Paris.

LEVASSEUR, *membre du Conseil* (France), 26, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

La LIBRARY DEPARTMENT OF STATE, États-Unis, aux soins de l'ambassade des États-Unis, 59, rue de Galilée, Paris.

De LOMÉNIE, ancien auditeur au Conseil d'État (France). 92, rue de Miromesnil, Paris.

LOREAU, ancien député (France), 243, boulevard Saint-Germain, Paris.

F. de MENÈZES DORIA, baron de Loreto, *membre correspondant* (Brésil), 28, Draïa da Lapa, Rio-de-Janeiro.

L'abbé LOTH, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, à Rouen.

Le comte de LUÇAY, *membre du Conseil* (France), 90, rue de Varenne, Paris.

Le marquis de LUPPÉ (France), 29, rue Barbet de Jouy, Paris.

Le comte de MACEDO, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (Portugal), 113, Attocha, Madrid.

Le docteur Ch. MACRY (Grèce), Tecuci, Roumanie.

Le marquis MAC SWINEY de MASHANAGLASS, camérier secret de S. S. le pape Léon XIII (Grande-Bretagne), palazzo Medici, via Giulia, Rome.

C.-G. MALMSTROM, ancien ministre, ancien chef des archives du Royaume (Suède), Ricks archivet Stockholm.

Le comte Nério MALVEZZI de MEDICI, député au Parlement italien, *membre correspondant* (Italie), Bologne.

Le duc de MANDAS, ancien ambassadeur d'Espagne (Espagne), Madrid.

Bernard de MANDROT, ancien élève de l'École des chartes (Suisse), 40, avenue du Trocadéro, Paris.

Le comte Andrea MARCELLO, *membre correspondant* (Italie), Venise.

L. DE MARCHE, bibliothécaire, Pavia (Italie).

M. de MARTENS, *membre correspondant* (Russie), 12, Panteleimanskaia, Saint-Pétersbourg.

Alphonse de MARTIN (France), Inverness Place, W., London, Angleterre; Nouvelle Ricardelette, par Narbonne, Aude.

Frédéric MASSON, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires Étrangères (France), 122. rue de la Boétie, Paris.

R. de MAULDE LA CLAVIÈRE, *vice-président de la Société* (France), 10, boulevard Raspail, Paris.

Lucien MAUROUARD, deuxième secrétaire de légation (France), légation de France, Athènes, 110, boulevard Haussmann, Paris.

Michel MAVRO (Grèce), Odessa.

Le prince N. MAVROCORDATO, ministre de Grèce (Grèce), Constantinople.

Le commandeur Edmond MAYOR DES PLANCHES, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi d'Italie à Belgrade (Serbie), Moncalieri, province de Turin, Italie.

Le docteur Carlo MERKEL, professeur à l'Université (Italie), Pavia.

Le comte MEUNIER du HOUSSOY, secrétaire d'ambassade (France), 22, rue de Prony, Paris.

René MILLET, ancien résident général de la France en Tunisie, ambassadeur, Paris.

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ÉQUATEUR (Équateur), Quito.

Le chef de la division des Archives au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Le directeur des affaires politiques au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

Son Exc. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES d'ITALIE (Italie), Rome.

Son Exc. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES d'AUTRICHE-HONGRIE (Autriche-Hongrie), Vienne.

Son Exc. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

Son Exc. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES de TURQUIE (Turquie), Constantinople.

H. MISSAK-EFFENDI, ministre plénipotentiaire à La Haye (Turquie).

S. A. S. Mgr le prince DE MONACO, à la principauté de Monaco.

Le marquis de RIPERT de MONCLAR, ministre plénipotentiaire (France), à la légation de France à Caracas (Vénézuela), 18, rue de l'Arcade, Paris.

S. E. le comte de MONTEBELLO, ambassadeur de France (France), Saint-Pétersbourg.

Albert de MONTET, secrétaire de la Société d'histoire de la Suisse romande (Suisse), Chardonne-sur-Vevey, Suisse.

Le marquis de MONTMARIN, ministre plénipotentiaire (France), château de Montmarin, par Sargé, Loir-et-Cher.

Le comte Renaud de MOUSTIER, duc de La Motte-Houdancourt, *membre du Conseil* (France), 12, avenue de Tourville, Paris.

Le marquis de MOUSTIER, député (France), 15, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte de MOUY, ancien ambassadeur de France, 26, rue Nicolo, Paris.

MUNIR-BEY, ambassadeur de Turquie (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris.

A. MUNIR, BEY-SUREYA, secrétaire au commissariat impérial (Turquie), à Sofia (Bulgarie).

Le comte Louis MYCIELSKI, député au Reichstag (Prusse), Galowo par Samter, Grand-duché de Posen.

Le comte de LA BARRE de NANTEUIL (France), château de Néchoat, par Morlaix, Finistère.

Le baron Amaury de LA BARRE de NANTEUIL, ancien élève de l'École des sciences politiques (France), château de la Chevalerie, par Alençon (Orne).

Ferdinand Henry de NAVENNE, mi-

nistre plénipotentiaire (France), palais Farnèse, Rome.

Mme Christine NEGROPONTE (Grèce). 13, quai d'Orsay, Paris.

N. NICOLAIDES, directeur de l'*Orient*, 91, avenue Malakoff, Paris.

Octave NOEL, *trésorier de la Société* (France), 37, rue Galilée, Paris.

M. NOLOWITCH, directeur du journal *la Russie*, à Paris.

C.-T. ODHNER, professeur honoraire de l'Université de Lund, chef des Archives royales (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

M. OLLANESCO, ministre plénipotentiaire, membre de l'Académie roumaine, rue François Ier, 37.

Le marquis de OLIVART, *membre correspondant* (Espagne). 69, Bruch, Barcelone.

Le comte Xavier ORLOWSKI, attaché à la légation de Russie, à Munich (Bavière).

M. d'ORNELLAS, pair de Portugal, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de première classe (Portugal), légation de Portugal, Saint-Pétersbourg.

AMBASSADE IMPÉRIALE OTTOMANE. 10, rue Presbourg, Paris.

Le prince OUROUSSOF, ambassadeur de Russie (Russie), au palais de l'ambassade, rue de Grenelle, Paris.

Georges PALLAIN, gouverneur de la Banque de France (France), Paris.

Alexandre PANGIRIS-BEY, secrétaire interprète de la banque impériale ottomane (Turquie), Banque impériale, Constantinople.

Le conseiller d'Etat marquis de PARANAGUA (France), chez M. le marquis de Barral, 64, avenue du Bois de Boulogne, Paris.

Th.-G. PARASCHOS, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople.

Louis PASSY, député (France). 81, rue Taitbout, Paris.

Le baron de PENEDO, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 66, avenue d'Iéna, Paris.

Manuel de PERALTA, *membre correspondant* (Costa-Rica), 85, Calle de Alcala, Madrid.

Le marquis de PERSAN (France), consul général à Varsovie, et chez MM. Flury-Hérard, banquiers, Paris.

Maxime PETIT, conseiller à la Cour des comptes (France). 10, rue Stanislas, Paris.

Harris PHELPS (États-Unis). 13, rue Vaneau, Paris.

Georges PICOT, *membre du Conseil* (France). 54, rue Pigalle, Paris.

Le comte Artus de PINA de SAINT-DIDIER, ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de Naples, Paris.

Albert PINGAUD, attaché au ministère des Affaires Étrangères (France). 130, rue de l'Université, Paris.

Léonce PINGAUD, membre correspondant de l'Institut de France, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), Besançon, Doubs.

M. Hector PÉTIN, avocat à Grenoble (Isère), 26, avenue Thiers.

Jules PINTER, consul général (Autriche-Hongrie), La Canée, île de Crète.

Le prince PIO de SAVOIE, marquis de CASTEL RODRIGO (Espagne), via Borgo Nuovo, Milan.

Le baron de PLANCY (France), ministre plénipotentiaire, 7, rue Lincoln, Paris.

PLANTET (France), *membre du Conseil*. 34, avenue Kléber, Paris.

M. POLOVSTOF, secrétaire de l'Empire, vice-président de la Société Impériale historique de Russie (Russie), Moïka, Saint-Pétersbourg.

Le marquis de POMMEREU (France), 67 et 69, rue de Lille, Paris.

PRADIER-FODÉRÉ, *membre correspondant* (France), 65, cours Vitton, Lyon.

Le docteur A.-F. Pribram, membre de l'Académie des sciences (Autriche), 20, Landesgerichtsstrasse, Wien.

Le comte de Rambuteau, conseiller général de Saône-et-Loire, ancien conseiller d'État (France), 32, rue Barbet de Jouy, Paris.

Lord Reay, pair du Royaume-Uni, ancien gouverneur de Bombay (Grande-Bretagne), 6, Great Stanhope street, Londres.

Le baron de Reedtz-Thott, ministre des Affaires étrangères (Danemark), Copenhague.

L. Renault, professeur à la Faculté de droit de Paris (France), 30, rue du Cherche-Midi, Paris.

Le baron Renzis de Montanaro, ambassadeur d'Italie à Londres, Grosvenor square.

Emmanuel Rodocanachi (France), 54, rue de Lisbonne, Paris.

H. de Ronseray (France), 19, rue de Lille, Paris.

Le comte de Rosebberry, pair du royaume, ancien ministre des Affaires Étrangères (Grande-Bretagne), chez MM. Colnaphi et C°, 13-14, Pall Mall East, Londres.

Le baron Alphonse de Rothschild (France), 2, rue Saint-Florentin, Paris.

Le baron Gustave de Rothschild (France), 23, avenue Marigny, Paris.

Le baron Edmond de Rothschild (France), 41, faub. Saint-Honoré.

Ed. Rott, *secrétaire du Conseil* (Suisse), 50, avenue du Trocadéro, Paris.

L. Ruyssenaers, ministre plénipotentiaire, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye.

Le comte Sigismond Rzyzczewski (Russie-Pologne), 36, Novo Zielna, Varsovie.

M. Paul Roche, 10, rue Sainte-Anne, Paris.

Le duc de Sabran-Pontevès (France), château de Magnanc, par Château-Gonthier, Mayenne.

Said-Pacha, *membre correspondant* (Turquie), ministère des Affaires Étrangères, Constantinople.

Gustave Saige, *membre correspondant* (Monaco), au palais de Monaco.

Maurice Sainctelette, conseiller de légation de S. M. le roi des Belges, 90, Lange Voorhout, à La Haye.

H. Pouget de Saint-André (France), 6, rue Murillo, Paris.

Fleury de Saint-Charles, docteur en droit (France), à Saint-Étienne-la-Varenne (Rhône).

Le comte Hervé de Saint-Gilles (France), 25, rue Marbeuf, Paris.

Saint-Paul, auditeur au Conseil d'État (France), 8, place des États-Unis, Paris.

Le comte Sala, ministre plénipotentiaire (France), à Buenos-Ayres.

S. E. le marquis de Salisbury, pair du royaume, premier ministre (Grande-Bretagne), 20, Arlington Street, Londres, S. W.

Georges Salles, archiviste paléographe auxiliaire de l'Institut (France), 76, rue de la Tour, Paris.

Le vicomte Louis de Sartiges, secrétaire d'ambassade à Munich (France), 14 *bis*, av. Bosquet, Paris.

Sawas-Pacha, ancien ministre des Affaires étrangères (Turquie), 76, rue Desbordes, Paris.

Le marquis de Sayve, ministre plénipotentiaire (France), 18, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Christian Scheffer (France), villa Scheffer, rue Scheffer, Paris.

Le docteur Schlitter, aux Archives de la Cour (Autriche-Hongrie), Vienne.

Le docteur von Schlossberger, *membre correspondant* (Wurtemberg), Konigl. Archiv, Stuttgart.

Emm. Schlumberger, secrétaire d'ambassade (France), 57, avenue de Villiers, Paris.

G. Schlumberger, *membre du Conseil* (France), 27. avenue d'Antin, Paris.

Le comte Pierre de Ségur, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 43, avenue d'Iéna, Paris.

Le vicomte de Ségur-d'Aguesseau (France), secrétaire de la légation de France à La Haye (Pays-Bas).

Le vicomte de Sémallé, *membre du Conseil* (France), 16 *bis*, avenue Bosquet.

Em. Senart, membre de l'Institut (France), 18, rue François Ier, Paris.

Nikolaki-Effendi Sgouridez (Turquie), directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères à Constantinople.

Le jonkheer T.-H.-Hora Siccama, ancien chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye.

Von Sicherer, *membre correspondant* (Allemagne), recteur de l'Université de Munich.

J. A. Sillem, membre de la députation permanente des États provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam.

Le comte Siméon, *membre correspondant* (France), Oberhofen, lac de Thun (Suisse).

Guillaume Singer, directeur du *Neue Wiener Tagblatt* (Autriche), Vienne.

M. le comte Wladimir Skorzenski, à Lubostich, par Labischin, Grand-Duché de Posen (Prusse).

La Société historique de Hollande (Pays-Pas), Utrecht.

Léon Somzée, membre de la Chambre des représentants (Belgique), 217, rue Royale, Bruxelles.

Albert Sorel, membre de l'Académie française, professeur à l'École des sciences politiques, secrétaire général du Sénat (France), palais du Luxembourg, Paris.

Soulange-Bodin, ministre plénipotentiaire, ancien chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères (France), 30. avenue de Messine, Paris.

Henri Standisch (Grande-Bretagne), 43, avenue d'Iéna, Paris.

R.-F. Stevens (États-Unis), 4, Trafalgar square, London.

M. A. N. L. de Stieglitz (Russie), Angluski Prospect, 30, Saint-Pétersbourg.

Stolojian, député (Roumanie), Bucarest.

Le docteur Stranski, ancien ministre des Affaires Étrangères et des Cultes (Bulgarie), Sofia.

Le chevalier de Stuers, *membre du conseil*, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas (Pays-Bas), 55, av. Kléber, Paris.

Gabriel Syveton, professeur agrégé d'histoire (France), 20 *bis*. avenue de Neuilly, à Neuilly.

M. Lad. Szogieni Marich de Magyar-Szlogaegyhaza, ambassadeur d'Autriche-Hongrie (Autriche-Hongrie), ambassade d'Autriche-Hongrie. Berlin.

Target, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire (France), 7, rue Montaigne, Paris.

André Tchéglow, gentilhomme de la chambre de S. M. l'empereur de Russie (Russie), chargé d'affaires de Russie près S. M. le Shah à Téhéran (Perse).

Ternaux-Compans, ancien conseiller d'ambassade (France), rue Jean-Goujon, Paris.

Thouvenel, ancien secrétaire d'ambassade (France), 6, rue Lincoln. Paris.

Thureau-Dangin, membre de l'Académie française (France), 11. rue Garancière, Paris.

G. van Tienhoven, ministre des affaires Étrangères (Pays-Bas), 71, avenue Gracht à Harlen, Pays-Bas

C. Tollu, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris.

Le comte TORNIELLI BRUSATI DI VERGANO, *membre du conseil*, ambassadeur du royaume d'Italie, 73, rue de Grenelle, Paris.

TORRES CAMPOS, professeur à l'Université de Grenade (Espagne), Université, Grenade.

M. DE LA TOURRASSE, professeur au lycée Albert-le-Grand, à Arcueil.

S. E. le comte de TOVAR, ministre de Portugal (Belgique), Bruxelles.

Charles TRANCHANT, *membre du Conseil* (France), 28, rue Barbet de Jouy, Paris.

Le prince TRIVULZIO (Italie), palazzo Trivulzio, piazza Alessandro, Milan.

Albert VANDAL, *membre du Conseil*, membre de l'Académie française (France), 10, rue Lincoln, Paris.

VASSILAKI-BEY SARAKIOTI, ancien colonel-médecin dans l'armée ottomane (Turquie), Constantinople.

Le conseiller VEDEL, *membre correspondant* (Danemark), Udenrigsministeriet, Copenhague.

Le général Joachim F. VELEZ, ministre de Colombie près le Saint-Siège (Colombie), Hotel Royal, vià Venti Settembre, Rome.

Mil. R. VESNITCH, professeur à l'Université de Pojarevatz (Serbie).

S. E. Wenceslao de VILLA-URUTIA, *membre correspondant* (Espagne), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, La Haye.

Le marquis VISCONTI-VENOSTA, sénateur, ancien ministre des Affaires Étrangères (Italie), 34, vià Monforte, Milan.

Arnold VISSIÈRE, interprète de légation (France), légation de France, Pékin.

Le marquis Paolo VITI-MARIANI, camérier secret de Sa Sainteté, 209, corso Vittorio-Emanuele (Rome).

Étienne A. VLASTO (Grèce), à Ramleh, Alexandrie (Égypte).

Le marquis de VOGUÉ, *vice-président de la Société* (France), 2, rue Fabert, Paris.

Le vicomte Eugène-Melchior de VOGUÉ, membre de l'Académie française (France), 14, rue Las-Cases, Paris.

Le comte A. Gilbert de VOISINS, (France), à la Régie des tabacs, Constantinople.

Le comte de VORGES, *membre du Conseil* (France), 46, rue du Général Foy, Paris.

Le comte WALISZEWSKI, *membre correspondant* (Russie), 30, rue de Lubeck, Paris.

Daniel Mackensie WALLACE (Grande-Bretagne), 46, Caxton Street, Saint-Ermins Mansions, London.

WALLON, *membre du Conseil* (France), palais de l'Institut, Paris.

M. le docteur Ottocar WEBER, Kleinserter quai, n° 1, à Prague (Autriche-Bohême).

Frédéric von WEECH, chambellan de S. A. R., chef des Archives du Grand-duché de Bade *membre correspondant* (Allemagne), Karlsruhe.

Le professeur van WERVECKE, *membre correspondant* (Grand-Duché du Luxembourg).

Serge de WESTMAN, attaché au ministère impérial des Affaires étrangères (Russie), Saint-Pétersbourg.

Ph. WESTRIN, archiviste aux archives royales (Suède), Ricksarchivet, Stockholm.

James Gustavus WHITELEY (Etats-Unis), 223, West Lanvale Street, Baltimore, Maryland.

THE PRESIDENT OF THE WHITE-LIBRARY, Cornell-University, Ithaca, New-York (Etats-Unis), chez M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76, Paris.

Le baron Ch. de WIMPFFEN, ministre plénipotentiaire (France), 47, rue de l'Université, Paris.

Le baron Jean de WITTE, rue Jean-Goujon, 14, Paris.

M. le comte WOINOWITCH, directeur

général du ministère de la Justice, à Cettigne (Monténégro).

Le comte de Wolkenstein-Trottsburg, ambassadeur de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique (Autriche-Hongrie), rue de Varenne, Paris.

Van Ypersele de Strihou, secrétaire à la légation de Belgique, à Lisbonne (Portugal).

Léonidas Zarifi, banquier (Grèce), Constantinople.

Ziad, ancien ambassadeur, chez M. Postasi Hassan Agha, Constantinople.

RECUEILS PÉRIODIQUES

AVEC LESQUELS LA *REVUE* ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Société de l'histoire de France, aux Archives Nationales.

Revue historique, paraissant tous les deux mois.

Revue des Questions historiques, paraissant tous les trois mois.

Questions diplomatiques et coloniales, revue de politique extérieure, paraissant les 1er et 15 de chaque mois, 16, rue Cassette.

Revue diplomatique, 1, rue Lafayette.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, paraissant tous les deux mois, 17, rue Cujas.

Polybiblion, revue mensuelle, partie littéraire et partie technique.

Le Carnet historique et littéraire, revue mensuelle, rétrospective et contemporaine, 59, avenue de Breteuil.

Revue des Études historiques, paraissant tous les deux mois, 4, rue Le Goff.

Revue des Revues, 32, rue de Verneuil.

Royal historical Society, Londres, 115, St Martin's lane, W. C.

Archivioo storico Lombardo, corso Vittorio Emmanuele, Milan.

Boletin de la Real Academia de la historia, Madrid, 21, calle del León.

L'ABBÉ DE TENCIN

CHARGÉ D'AFFAIRES A ROME

DE 1721 A 1724

Lorsque l'abbé de Tencin quitta Paris, dans les premiers jours d'avril 1721, pour accompagner à Rome les cardinaux de Rohan et de Bissy au conclave qui devait désigner un successeur à Clément XI, son départ put être considéré comme une véritable fuite. Convaincu de mensonge en plein Parlement [1] et bafoué autant que méprisé, on devait croire qu'il se mettait en route, sinon avec le désir de se réhabiliter, au moins avec découragement en présence d'un avenir qui débutait sous de fâcheux auspices. Les choses ne se passèrent pas ainsi, car l'abbé Dubois, devenu archevêque de Cambrai, s'était trouvé attiré vers ce mauvais prêtre, un peu parce qu'il était le frère de sa maîtresse du moment, surtout parce qu'il découvrait en lui un égal par son dédain des scrupules, son ignorance de l'honnêteté, et parce que tout le portait à en faire son confident ou, pour mieux dire, son complice. C'est ainsi qu'en l'imposant au fier cardinal de Rohan [2], le ministre ne songeait pas à rendre service à Tencin en l'éloignant simplement de France après une pénible aventure, mais à utiliser ses défauts, qui étaient les plus importantes de ses capacités, et de les faire servir, dans son intérêt personnel, pour réaliser un dessein précis.

[1] A propos d'un différend avec l'abbé de Vaissière auquel il disputait le bénéfice du prieuré de Merlou comme devant être rattaché à son abbaye de Vézelay.

[2] Tencin était attaché comme conclaviste au cardinal de Bissy, mais, en réalité, il ne relevait que du cardinal de Rohan.

On vit donc Tencin arriver à Rome la tête haute, la démarche assurée, se présenter aux côtés du cardinal de Rohan non comme un secrétaire qui accompagne discrètement, mais comme un égal qui n'hésite pas à montrer de l'initiative et ne recule parfois au second plan que pour bien prouver qu'il n'y est pas à sa place. Force était donc aux Romains, à la cour pontificale, de s'incliner devant une pareille confiance, de témoigner du respect, de l'admiration même pour celui qui, à n'en pas douter, connaissait les secrets de l'État et possédait la confiance du ministre. Enfin, pouvait-on savoir, au delà des Alpes, si de regrettables démêlés n'étaient pas le résultat d'une injuste cabale, d'odieuses calomnies ?

Dubois ne s'était pas trompé en chargeant Tencin de la mission la plus délicate et la plus scabreuse : lorsque le nouveau pape Innocent XIII, obligé de tenir la parole donnée par le cardinal Conti dans un moment d'égarement, le revêtit de la pourpre le 16 juillet, ce fut Tencin seul qu'il remercia, ou plutôt qu'il félicita d'une mission si bien remplie [1]. Qu'importaient, d'autre part, les irrégularités ou les scandales de la négociation, les menaces impudemment jetées au visage du nouveau pontife, trop affaibli pour pouvoir se défendre, mais assez lucide encore pour ne s'en consoler jamais et conserver jusqu'à ses derniers moments le lourd remords d'une mauvaise action?

Aucune sympathie, aucun sentiment désintéressé ne devaient exister entre Dubois et son agent. Ce dernier, ayant surmonté tous les obstacles et réussi au delà de toute espérance, sentait sa fortune liée à celle du ministre et attendait sans crainte le paiement de ses services. Rien ne justifiait plus sa présence à Rome : il n'hésita donc pas à laisser entendre pour quel motif il ne songeait pas au retour et quelle récompense il réclamait.

Cette récompense ne pouvait être immédiatement accordée. Dubois, qui avait toutes sortes de raisons pour ménager la dignité du cardinal de Rohan, écrivit à ce prélat une longue lettre, le

[1] V. *Le Chapeau du cardinal Dubois* (*Revue de Paris*, 15 octobre 1898).

19 septembre, pour lui avouer que, l'état des finances ne permettant pas de le nommer ambassadeur à Rome, il ferait bien de revenir à la cour après avoir confié les affaires du roi à « quelque subalterne », et, fort habilement, Dubois glissait le nom de Tencin parmi ceux d'abbés trop modestes pour briguer ce poste, à côté de celui de l'évêque de Sisteron [1], disgracié déjà, et que Rohan ne pouvait souffrir. Puis, après bien des phrases sans intérêt et quelques éloges assez utiles en la circonstance, la lettre se terminait ainsi : « Votre Éminence pourrait en même temps engager M. l'abbé de Tencin de demeurer à Rome jusqu'à ce que S. A. R. lui ait donné un évêché convenable, ou qu'il ait été revêtu de la place d'auditeur de Rote s'il aimait mieux [2]. »

Rohan n'eut pas de peine à comprendre et fit ses préparatifs de départ, sans amertume cependant, puisqu'une place lui était réservée au Conseil d'État. En lui facilitant cet honneur, Dubois l'obtenait pour lui-même, s'imposant aux ducs et pairs, n'hésitant même pas à prendre rang avant eux, se jouant de leur colère et s'apprêtant à faire chèrement payer les affronts prévus.

Bien mieux, Rohan approuva sans réserves la désignation de l'ancien conclaviste, prolongeant son séjour pour faciliter son entrée en fonctions et surveiller le départ de Laffitau.

Il ne se manifesta donc aucune surprise parmi les uns, aucune déception parmi les autres, lorsqu'on eut connaissance de cette lettre signée de Louis XV, à la date du 6 novembre, et adressée au souverain pontife : « Le retour du cardinal de Rohan auprès de Nous n'étant pas moins important dans les circonstances présentes pour le bien de la religion et les avantages du Saint-Siège qu'il est conforme à nos désirs et au bien de notre service, et le zèle de l'évêque de Sisteron pour les devoirs de l'épiscopat ne nous permettant pas de le retenir plus longtemps à Rome, nous

[1] Le jésuite Pierre-François Lafittau (1685-1764), évêque de Sisteron en 1719 et activement mêlé aux affaires du jansénisme, était alors chargé d'affaires à Rome et venait seulement d'apprendre son rappel.

[2] Les divers documents signalés ou reproduits sans nouvelles références dans cette étude sont conservés aux archives du ministère des affaires étrangères (*Correspondance de Rome*, t. 631 à 659).

avons pris la résolution de charger l'abbé de Tencin de nos affaires auprès de Votre Sainteté, ne doutant pas, par la connaissance que nous avons de ses sentiments et de son zèle pour notre service, que sa conduite dans cet emploi distingué ne réponde à nos intentions et qu'il n'apporte toute son attention et tous ses soins à mériter l'approbation de Votre Sainteté dans l'exécution de nos ordres. Nous la supplions de lui accorder une entière créance dans tout ce qu'il lui dira de Notre part, particulièrement du désir que nous avons d'entretenir avec Elle l'intelligence étroite qui convient parfaitement entre le Chef et le Fils aîné de l'Église, et des vœux sincères que nous faisons pour la conservation d'un Pape que tant de vertus rendent dignes du dépôt qui lui a été confié... »

Le même courrier apportait à Tencin sa lettre de créance, puis une longue dépêche de Dubois qui lui conseillait de se conformer aux sages avis du cardinal de Rohan et abandonnait, à la dernière page, le style diplomatique pour terminer ainsi : « Reposez-vous sur moi pour tout le reste; vous reconnaîtrez enfin que je ne vous ai pas donné un mauvais conseil quand je vous ai invité d'aller à Rome, et que mon principal objet n'était pas d'y recevoir des marques utiles de votre amitié, mais de vous en donner d'authentiques de mon estime et de ma gratitude. Il m'en a déjà coûté les bonnes grâces d'un seigneur [1] qui a tous les jours les mains sur le trône, mais je m'exposerais à perdre l'amitié de tous les autres fantômes de grandeur plutôt que de me départir de l'estime et de la reconnaissance que je vous dois. »

L'abbé de Tencin, qui, au commencement de l'année 1721, paraissait absolument discrédité, sans avenir possible, se trouva donc, à la fin de cette même année, investi d'une des fonctions les plus importantes, les plus recherchées et les plus respectées. Son assurance était telle qu'il accueillit avec calme une semblable nouvelle et que pas un instant il ne se laissa éblouir par une si grande fortune. Il ne se souciait guère de l'estime de Dubois; il

[1] Le maréchal duc de Villeroy (1644-1730), gouverneur de Louis XV.

songeait à sa reconnaissance, en devinant qu'elle s'appliquait plutôt aux efforts du lendemain qu'à la réussite de la veille ; il faisait bon marché de ces deux sentiments, connaissant leur exacte valeur, pour constater qu'il était devenu désormais l'associé de celui qui présidait véritablement aux grandes destinées de la France.

Avant d'entamer de nouvelles affaires et de se lancer résolument dans la politique, ce qui ne pouvait être pour lui un sujet d'inquiétude, Tencin eut tout d'abord à régler les diverses négociations entreprises pendant le conclave pour obtenir l'élévation de son maître au cardinalat, à tenir toutes les promesses faites en tâchant de les rendre moins onéreuses cependant, et d'en oublier même quelques-unes, en même temps qu'il éloignerait les témoins gênants dont l'appui n'était plus nécessaire. Le cardinal de Rohan l'aida avec une parfaite bonne grâce, se montrant une fois de plus grand seigneur et négligeant d'entrer dans le détail des choses, afin de sauvegarder sa dignité aussi bien que sa vanité.

L'évêque de Sisteron était d'une inconduite notoire et d'une maladresse persistante, ce qui inquiétait davantage. Il reçut mille écus pour ses frais de voyage, mille écus pour payer ses dettes criardes, la vente de ses meubles et de ses équipages devant suffire à solder ses derniers créanciers. Il fut reçu par le Pape, le 28 novembre, en audience de congé et quitta Rome le 30, « avec le moins de scandale et d'aigreur possible, » se retirant même « avec décence, sans inconvénient et sans embarras », selon la recommandation de Dubois.

Scaglione[1], qui avait puissamment contribué à dicter au cardinal Conti l'engagement en faveur de Dubois, ne pouvait qu'être odieux à Innocent XIII. Il avait touché quinze cents écus romains pendant le conclave et quatre mille lors de la promotion de Dubois : inutile de faire davantage. Comme il a offert à Dubois un tableau que celui-ci accueille, du reste, avec mauvaise humeur,

[1] L'abbé Scaglione avait été le conclaviste du cardinal Conti.

en disant que la peinture ne vaut pas trente écus, il reçoit en échange une tabatière d'or dont se servait habituellement le ministre, ce qui doit évidemment en augmenter la valeur et la transformer en précieuse relique.

En même temps qu'à Rome, de l'argent est distribué à Paris, car Tencin, toujours positif, a transmis dès le 6 septembre une liste de ce qu'il faut débourser, la divisant en trois classes : « 1° la classe de ce qui a été payé ici; 2° la classe de ce que vous devez payer à Paris ; 3° la classe de ce que vous ne devez payer qu'en prenant le chapeau, et prendre de bonnes quittances de ce que vous paierez à Paris, afin que vous ne soyez pas dans le cas de payer deux fois comme nous. » Et comme Dubois n'a voulu le chapeau que dans l'intérêt du royaume, ce n'est pas sur ses biens personnels qu'il songe à prendre les fonds.

Enfin, Tencin lui-même a besoin d'un appui financier, et c'est par l'intermédiaire du cardinal de Rohan qu'il doit désigner « ce qui lui sera nécessaire pour une subsistance honnête dans la place qu'il occupera, évitant également le faste et l'indécence ». Comme il manque de tout, vingt mille livres lui sont indispensables pour acheter des meubles, organiser sommairement sa maison; et, avec six mille livres tous les trois mois, il tâchera de satisfaire aux diverses dépenses d'entretien.

Le terne cardinal de Bissy, dont on ne s'inquiète guère, est parti depuis le commencement d'octobre. Le cardinal de Rohan, qui, en présidant à l'installation de l'abbé de Tencin, a terminé sa dernière mission, prend congé d'Innocent XIII le 5 décembre et quitte Rome le 10. « Il emporte avec lui tous les cœurs de ce pays-ci et y laisse des regrets infinis ; les talents, les grandes qualités que la Providence a mis en lui ont paru dans tout leur jour, » et, après s'être de nouveau étendu sur « ses lumières supérieures, sa capacité, sa sagesse, sa douceur, sa modération, » Tencin, comme si l'émotion le gagnait lui-même, ne peut résister au désir de rapporter à Dubois le touchant récit de l'audience de congé, avec cette phrase du Pape : « Je n'ai pas honte de m'attendrir dans une aussi triste occasion. »

Il est vraisemblable que ce chagrin du souverain pontife était provoqué non par le départ de Rohan, qui avait contribué à sa honte tout en conservant toujours des formes correctes et une attitude déférente, mais par la crainte d'avoir désormais à traiter les affaires les plus sérieuses ou les plus respectables avec Tencin, qui, dépourvu volontairement peut-être des usages d'un grand seigneur, ne gardait aucun ménagement. En effet, ce qui préoccupa le moins le nouveau chargé d'affaires en prenant possession de son poste, ce fut précisément l'auguste personnage avec lequel il allait se trouver en rapports fréquents, l'attitude qu'il devait prendre, l'accueil qu'il comptait en recevoir. Pour lui, Innocent XIII restait toujours le vieillard maladif et timoré qui veut le bien, mais auquel on impose le mal, qui se trouble devant une volonté persistante et cède devant une menace pour souffrir d'un nouveau remords. L'attitude qu'il prendrait en se présentant à une audience pontificale serait froide, deviendrait impérative à la moindre hésitation, et l'accueil qu'il recevrait n'importait guère.

Les affaires religieuses se régleraient donc aisément, pourvu toutefois que l'entourage du pape et que son secrétaire d'État [1] notamment n'aient pas la malencontreuse idée d'intervenir. Quant aux affaires politiques, elles étaient moins importantes, consistant surtout dans un jeu d'influences, dans l'art de pénétrer un dessein, de déjouer une combinaison. Puisque Tencin avait su se ménager du crédit et prendre de l'ascendant sur les membres du sacré collège, pourquoi n'aurait-il pas le même succès auprès des représentants des diverses puissances, pourquoi ne réussirait-il pas dans des combinaisons diplomatiques assurément moins difficiles et délicates que la réalisation du scandaleux caprice de Dubois?

On n'en était qu'au début des ardentes querelles provoquées par la trop célèbre bulle *Unigenitus;* chaque jour l'opposition s'étendait et devenait plus violente. Clément XI avait refusé de

[1] Le cardinal Spinola.

commenter sa bulle de façon à satisfaire les nombreux évêques opposants, et plusieurs d'entre eux, à la suite du cardinal de Noailles, n'avaient pas hésité à interjeter appel au concile général. En mars 1720, Dubois[1] était parvenu à calmer un peu les esprits au moyen d'un « corps de doctrine », concerté entre les cardinaux de Noailles, de Rohan, qu'une centaine d'archevêques ou évêques avaient jugé suffisant pour servir d'explication aux cent une propositions condamnées indistinctement par la bulle *Unigenitus*. De son côté, Clément XI ne paraissait pas disposé à admettre ce corps de doctrine, qu'il jugeait incomplet ou inexact, pour l'interprétation de sa bulle, et les choses se trouvaient en cet état lorsque Innocent XIII devint le chef de l'Église.

Les instructions de Tencin, à ce sujet, n'étaient guère compliquées puisqu'elles lui recommandaient d'obtenir qu'Innocent XIII n'intervînt pas dans de subtiles querelles religieuses, ou tout au moins qu'il ne prît aucune décision sans en prévenir la cour de France. D'autre part, il savait trouver un excellent guide dans le cardinal de Rohan, le plus zélé défenseur de la bulle, et, par conséquent, l'adversaire du cardinal de Noailles. Néanmoins, en dépit de l'accommodement signé en mars 1720, l'apaisement était fort loin de se faire et les incidents se multipliaient. L'un d'eux suffit à rappeler combien la scission demeurait profonde entre les défenseurs de la constitution *Unigenitus* et les opposants.

La désignation d'un jésuite, le P. Bertrand de Linière, comme confesseur de Louis XV, qui devait faire prochainement sa première communion, ne pouvait être acceptée par le parti janséniste, et, en dépit de tous les efforts, le cardinal de Noailles ne voulut pas sanctionner ce choix. Il fallut donc demander au pape d'accorder lui-même les pouvoirs nécessaires au P. de Linière,

[1] « Dubois avait pour la bulle *Unigenitus* plus de mépris encore que les évêques appelants et que tous les parlements du royaume : mais il aurait essayé de faire recevoir l'Alcoran, pour peu que l'Alcoran eût contribué à son élévation. » (Voltaire, *Histoire du parlement de Paris*.)

déjà possesseur de son brevet de pension, tandis que le jeune roi se confessait provisoirement à l'un des chapelains de sa musique, l'abbé Chuperel. Tencin se présenta à l'audience pontificale le 18 mai 1722, obtint sans difficulté le bref désiré et, fier de son facile succès, l'expédia aussitôt au cardinal Dubois. Mais celui-ci n'osa pas s'en servir, expliquant ainsi son embarras : « Les mouvements des jansénistes sont si violents sur ce sujet et ils ont formé tant d'intrigues dans le clergé et dans le Parlement que l'on a lieu de craindre un aussi grand scandale sur cette affaire que sur la constitution. » Noailles demeurant inflexible, bien qu'il eût connaissance du bref, il fallut tourner la difficulté. Le général des jésuites fixa la résidence du P. de Linière à Pontoise, qui se trouvait sous la juridiction de l'archevêque de Rouen [1]: on décida, d'autre part, que, pour se confesser, Louis XV se transporterait de Versailles à Saint-Cyr, qui dépendait de l'évèque de Chartres [2], et les deux prélats accordèrent leurs pouvoirs, « en sorte que le confesseur, le confessé et le lieu de confession étaient de trois diocèses différents [3]. » La première absolution donnée par le confesseur en titre, le jour de la Saint-Pierre, fut un véritable événement, et la douleur des jansénistes se trouva amoindrie en constatant que Louis XV paraissait fort ennuyé et regrettait l'abbé Chuperel. La même cérémonie se renouvela plusieurs fois à Saint-Cyr avant qu'on osât l'accomplir à Versailles [4]. Enfin, lors de la déclaration de majorité seulement, le cardinal de Noailles céda, en faisant observer que le roi « étant en âge de se choisir lui-même un

[1] M. de Bezons.

[2] Charles-François Desmoutier de Mérinville.

[3] *Sur le gouvernement du Royaume de France, sous la régence du prince Philippe, petit-fils de France, duc d'Orléans après l'avènement du roi Louis XV au trône à l'âge de cinq ans et demi, le 1er septembre 1715, jusqu'en 1726*, par Le Dran, ancien chef du dépôt des archives des Affaires étrangères (A. E., *Mémoires et documents, France*, t. 139).

[4] Dubois à Tencin : « On a cru que la prudence demandait que l'on différât encore cet éclat pour ne pas favoriser le dessein que les ennemis du Saint-Siège ont de former un nouvel incident contre l'autorité du Pape. » (8 août 1722.)

confesseur, il ne trouvait plus aucune difficulté à accorder ses pouvoirs à celui qu'il avait choisi ».

Tencin n'avait pas lieu d'être mécontent de sa négociation, ayant persuadé au pape que les confessions se faisaient à Saint-Cyr en vertu de son bref, pendant que, de son côté, Dubois laissait entendre aux évêques de France, blessés d'une autorisation demandée directement au Saint-Siège, que le P. de Linière usait simplement des pouvoirs donnés par l'évêque de Chartres. Toutefois, une mésaventure, que d'autres auraient jugée humiliante, vint au même moment altérer la satisfaction de Tencin : ayant à transmettre des paquets de lettres destinés à Laffitau, il n'avait pas hésité à en prendre connaissance. Dubois, s'en étant aperçu, lui écrivit qu'il ne ferait pas parvenir un courrier ainsi décacheté « parce que de tous les inconvénients qui peuvent arriver, lui ajoutait-il, il n'y en a pas de comparables à ceux que produit la réputation d'ouvrir des lettres, ce qui m'oblige de vous supplier de ne vous plus exposer à ce blâme, qui est le plus grand qu'on puisse vous reprocher. On ferait des volumes des malheureuses suites de ce manque de bonne foi à l'égard même de ses plus grands ennemis. Je vous assure que j'en suis peiné au dernier point. Il n'y a aucun motif qui puisse me porter à en user de même en aucune occasion, et j'aime mieux risquer toute autre chose que celle-là. J'espère qu'après cette observation vous voudrez bien adopter en cela mes maximes et ma pratique et que vous ne trouverez pas mauvais que je vous donne cet avertissement dont vous me remercierez quelque jour ».

De cet avertissement, de cette touchante leçon de morale, Tencin ne s'inquiéta cependant pas outre mesure : une mauvaise action ne suffisait pas à le disqualifier auprès de celui qui faisait également peu de cas de l'honnêteté. Mais il fallait répondre, et, puisque sa sœur lui avait écrit à ce propos, il eut l'habileté de mettre son nom en avant dans sa réponse : « Vous m'avez attiré, Monseigneur, une rude mercuriale de Mme de Tencin ; sa colère est une preuve de son respect et de son attachement pour Votre Éminence. Jamais personne ne s'est trouvé plus embar-

rassé qu'elle pour concilier les sentiments qu'elle sait bien que j'ai pour Votre Éminence avec une faute aussi grossière. Je vous prie de la tranquilliser en lui disant que je n'étais pas coupable... » Et, négligeant de se justifier d'une façon plus précise, il laissait à l'Éminence le soin de consoler sa sœur d'un pareil chagrin, et à celle-ci la délicate mission de faire oublier, par une captivante éloquence, une fâcheuse impression de maladresse.

Tencin estima donc, avec raison, qu'il ne pouvait perdre pour si peu les bonnes grâces de Dubois, et, profitant de la réception de lettres de change, au moment où il venait d'obtenir le bref pour le P. de Linière, il n'hésita pas, le 19 mai, à formuler une demande qui, de la part de tout autre que lui, aurait paru singulièrement prématurée, sinon déplacée : « Je suis honteux quand je pense que je coûterai à l'État dans une année cent dix mille livres. Je n'avais pas besoin de cette réflexion-là pour sentir tout ce que Votre Éminence fait pour moi. Je ne puis mieux l'en convaincre qu'en lui disant que, si on m'avait laissé l'arbitre de ma condition, je ne l'aurais pas faite meilleure. Il est vrai que je dépense ; mais j'ose vous dire, Monseigneur, qu'autant je suis prodigue pour tout ce qui exige le service du Roi, autant je suis avare pour ce qui ne regarde que ma personne, ou qui n'est qu'un vain faste. J'ai cru que je ne devais rien épargner pour soutenir avec poids et mesure la considération que m'attire, quoique sans titre et sans caractère, l'honneur d'être chargé des affaires du Roi. Un établissement qui mettra le comble à votre ouvrage, et non à mon attachement et à ma reconnaissance, me dédommagera suffisamment. Au surplus, je sacrifierai de bon cœur ce qu'il m'en coûtera de mon propre bien, heureux si mes services peuvent être utiles au Roi, agréables à Son Altesse Royale et tels enfin que Votre Eminence ne puisse jamais avoir de reproches sur la protection constante et courageuse dont elle m'a honoré... »

Tencin n'oubliait pas qu'il était chargé d'affaires depuis quelques mois seulement et ne pouvait espérer encore de nouvelles faveurs ; mais, dévoré d'ambition, âpre au gain et insatiable

d'honneurs, il laissait entendre déjà quels étaient ses désirs [1]. A l'exemple de son ministre, les mots de désintéressement, de dévouement, étaient toujours sur ses lèvres ou dans ses écrits; sa conduite habituelle, ses actes quotidiens étaient en tel désaccord avec les principes rigides, la morale austère dont il parlait sans cesse, qu'il est permis de se demander s'il n'y avait pas en lui davantage d'inconscience que de cynisme. Après avoir déploré les cent dix mille livres qu'il coûtait à l'État, il omettait que son loyer se trouvait compris dans cette somme et, quelques mois après, l'estimait de nouveau à quatorze cents écus dans un mémoire supplémentaire auquel il ajoutait encore dix neuf cent vingt trois écus pour des frais divers comprenant, entre autres choses, le papier, la cire, des rafraîchissements offerts au théâtre, « un habit pour madame la duchesse de Guadagnole, dont on n'a pas cru devoir lui faire demander le paiement. » Il se montra tellement indiscret que Dubois finit par lui répondre à ce sujet, le 20 avril 1723 : « Votre mémoire de

[1] Tencin fit même intervenir en sa faveur son expéditionnaire, M. de Pressiat; il lui suggéra notamment cette lettre adressée le 3 novembre 1722 à un commis du ministère, Lepnau : « Vous nous donnerez sans doute incessamment des nouvelles de la distribution des bénéfices; il y a longtemps qu'on l'attend, et, entre nous soit dit, on est surpris ici généralement qu'on tarde si longtemps à décorer la personne du ministre. Ce n'est point à moi à vous en marquer les conséquences : nos maîtres le savent mieux que nous et combien il importe à la dignité de la place que celui qui la remplit soit qualifié par lui-même ou par les bienfaits du Roi... M. de Tencin est très digne de l'emploi du ministère qu'il remplit : il est très sage, très honnête, et si réservé qu'il est impénétrable; assidu et laborieux, il voit et attire chez lui très noblement tout ce qu'il y a de plus relevé dans la cour et surtout ce qui a rapport à la personne et à la famille du pape... Depuis trente-six ans que je suis ici, je n'ai pas vu un ministre qualifié y réussir aussi bien que M. de Tencin. Par tout ce que j'ai l'honneur de vous dire, qui est connu de tout le monde, chacun s'étonne que ce ministre ne soit pas archevêque. Je sais comme on en parle en quantité de maisons distinguées où j'ai l'avantage de fréquenter. Je vous dirai même que cette cour, accoutumée à voir cette place remplie par des gens du premier ordre, s'étonne ou qu'on n'y mette pas un de ce rang ou que l'on ne décore celui qui y est; s'il fait bien à présent, on le doit à l'estime qu'il s'est acquise; s'il joignait la qualité à son mérite personnel, le roi n'en serait que mieux servi et la personne de son ministre plus respectée... »

Grâce à l'appui de Tencin, M. de Pressiat devait être nommé, en 1724, à la mort de M. de La Chaussée, garde des archives et consul à Rome.

frais contient plusieurs articles de frais inconnus ici et que je ne pourrais faire insérer dans un mémoire qui accompagnerait une ordonnance au porteur. Jamais on n'a fait des articles de dépenses à rembourser d'un secrétaire en second, des copistes, des frais de secrétairerie, des étrennes et des rafraîchissements des loges de théâtre. Sur le surplus, je ferai tout ce qu'il sera possible pour vous faire plaisir, abandonnant même à quelques égards la règle et l'usage... » Et Tencin, méconnaissant une fois de plus toute dignité, s'estima fort heureux d'obtenir le remboursement d'une partie de ses frais, des cent cinquante livres de l'habit de Mme de Guadagnole, « quoique sans exemple et pour cette fois seulement, » de la moitié de son loyer, « par la considération de ce que M. Tencin a représenté qu'il était de trop fort pour lui [1]. »

L'argent étant, à son idée, le meilleur moyen de persuasion, il en demanda afin de s'attacher les cardinaux Riviera et Lambertini, qui pourraient être utiles dans l'avenir. Lambertini était alors secrétaire de la congrégation du Concile. « C'est un homme très estimé, assurait-il, qui mérite de l'être, qui pense très modérément sur les affaires de la religion et qui paraît avoir le génie français. L'un et l'autre de ces deux prélats sont pauvres, mais pleins d'honneur; l'on ne risque rien et l'on ne peut que gagner à se faire de telles créatures. Je m'attache principalement à cultiver les gens de mérite et de vertu. Les autres, comme on ne peut jamais compter sur eux, on trouve les moyens de les avoir quand l'occasion et le besoin se présentent. » En la circonstance, Tencin étalait une fois de plus son penchant pour l'honnêteté; il ne se trompait pas sur le caractère de Lambertini, mais seulement sur le choix des moyens de séduction. D'ailleurs, toujours positif et pratique, Dubois lui répondit qu'il n'était pas partisan des pensions fixes, évitant

[1] Tencin à Dubois : « ... J'ai demandé pardon à Votre Éminence de ce qu'il y avait d'irrégulier dans mon mémoire de frais. Je reçois comme un nouveau bienfait de sa part tout ce quelle a bien voulu faire dans cette occasion. » (23 mai 1723.)

sans s'en douter à son agent une irréparable maladresse.

Le 2 mars 1723, Louis XV notifia sa majorité, datant du 23 février, à l'abbé de Tencin, confirmant les ordres qu'il avait reçus précédemment, approuvant sa conduite ; il l'informait, en outre, qu'il avait composé son Conseil d'État du duc d'Orléans, du duc de Chartres, du duc de Bourbon, du premier ministre (c'était Dubois depuis le 25 août 1722) et de l'ancien évêque de Fréjus, son précepteur Fleury. Six jours après, il écrivait au pape pour présenter Fleury au cardinalat. Tencin fut chargé de solliciter cette grâce, d'y apporter tous ses soins et de l'obtenir aussi promptement que possible. Son échec fut absolu, mais n'était-il pas disqualifié pour une semblable négociation? Le pape oublia les mérites indiscutables du candidat, pour se souvenir seulement de l'indignité de l'intermédiaire; il crut peut-être racheter ses faiblesses passées en se montrant hostile à toute nouvelle faveur et répondit qu'il comprendrait l'ancien évêque de Fréjus dans la promotion des couronnes. Et, comme il fallait attendre huit vacances avant de pouvoir procéder à cette promotion, c'était rejeter la candidature à une époque indéterminée, assurément lointaine [1]. Dubois se montra fort irrité de la mauvaise volonté du pape, de l'impuissance de son agent, et témoigna très hautement son mécontentement en apprenant que le secret n'avait pas été gardé sur cette affaire.

A défaut de persuasion et de finesse, Tencin manifesta donc une nouvelle énergie lorsqu'il eut à obtenir des bulles pour rendre effective la nomination de Dubois à l'abbaye de Saint-Bertin. Le pape se montrant peu favorable, il écrivit au ministre : « Quel que fût votre désintéressement dont il y avait peu d'exemple, quelque fût votre attachement pour la personne du pape qui allait jusqu'à la délicatesse, Votre Eminence ne serait pas la maîtresse d'arrêter le ressentiment si ces grâces étaient

[1] Tencin à Dubois : « Il est triste que cette cour témoigne aussi peu d'empressement pour décorer les mérites de M. l'évêque de Fréjus et que Sa Sainteté ne laisse espérer sa promotion que dans le temps où on ne lui saura aucune obligation de la faire. » (14 juillet 1723.)

refusées. » Toujours aussi peu diplomate, Tencin arrivait vite aux moyens extrêmes, proposant la menace, l'intimidation. Dubois préféra d'abord rappeler qu'il occupait une place « que ses prédécesseurs n'ont soutenue que par les libéralités immenses dont le Saint-Siège les comblait » ; qu'en 1642 le cardinal de Richelieu était pourvu de vingt bénéfices, qu'à sa mort le cardinal de Mazarin en possédait vingt-deux : Innocent XIII pouvait-il faire moins en faveur du digne successeur de Richelieu et de Mazarin? Par lassitude, par dégoût même, bien plutôt que par conviction, Innocent XIII céda et Tencin écrivait triomphant le 20 juillet : « Je sors de l'audience du pape dont je ne puis assez me louer: Sa Sainteté a accordé à Votre Éminence la commande de l'abbaye de Saint-Bertin de la manière du monde la plus obligeante. Elle a accompagné cette grâce des expressions les plus touchantes et les plus tendres, en me disant qu'Elle reconnaissait bien que tout ce que vous faisiez était l'effet de votre zèle et de votre amitié pour Elle, parce qu'un chapeau ne le méritait pas. Il m'a parlé de la santé de Votre Éminence : « Je tomberais de bien haut, si je venais à le perdre; consolez-moi. » J'ai répondu que j'avais des nouvelles sûres et fraîches, que ma sœur, qui ne s'intéressait pas moins que lui et moi à cette santé précieuse, m'avait écrit le jour du départ du dernier courrier qu'elle avait eu deux fois de vos nouvelles ce jour-là et que vous vous portiez fort bien. Le pape m'a dit en badinant : « Puisque votre sœur aime si fort le cardinal, je ne souffrirai plus qu'elle m'embrasse. » Cela a rapport à une autre conversation que j'avais eue avec lui. Votre Éminence voit qu'elle est obligée en conscience de dédommager ma sœur de ce qu'elle perd de ce côté-ci... »

Tandis qu'il s'extasiait ainsi sur la douceur du pape après en avoir flétri l'ingratitude peu de jours auparavant, qu'il détaillait complaisamment la bienveillance de l'accueil reçu, c'est-à-dire la force de son crédit personnel, avec une présomption ayant de lointains rapports avec la sincérité; tandis qu'enfin il parlait de sa sœur, véritablement comme s'il s'adressait à un beau-frère, il était loin de s'attendre à l'inutilité de son facile succès. La

santé du cardinal Dubois était fort altérée depuis plusieurs semaines, et sa mort, survenue le 10 août, n'avait rien qui pût surprendre, mais ce qu'on redoute est toujours imprévu. Tencin dut être atterré par la perte de son protecteur. Il lui serait difficile de retrouver un homme d'État capable d'aussi bien le comprendre et d'en être compris; toutefois son audace tranquille l'empêcha de croire à la ruine de ses espérances : Mme de Tencin devait posséder d'autres appuis ; lui-même, par d'autres efforts et de nouvelles intrigues, se conserverait les bonnes grâces du ministère, et il ne connaissait pas encore le découragement.

Il écrit, le 7 septembre, au duc d'Orléans, chargé de l'administration générale des affaires avec le titre de premier ministre, pour lui exprimer le chagrin que lui cause la mort de Dubois [1]. Cependant il ne s'éternise pas en regrets superflus : il rappelle, ou mieux il apprend qu'il a réussi dans toutes les négociations qui lui ont été confiées, que le pape l'aime et s'intéresse à lui d'une façon toute spéciale; il espère donc que non seulement il jouira de la même confiance qu'auparavant, mais encore que Son Altesse Royale ne l'oubliera pas dans la distribution de ses grâces. Il écrit en même temps au nouveau secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, M. de Morville, auprès duquel il s'étend plus longuement, plus complaisamment encore, sur ses mérites personnels, sur ses besoins, sur ses ambitions. M. de Morville doit être son protecteur, bien plus, son débiteur, car il lui faut tenir les engagements de Dubois [2].

[1] Tencin au Régent : « ... En mon particulier, je ressens aussi bien vivement cette perte ; elle m'enlève un ami qui était en état de rendre des témoignages non suspects de mon dévouement à V. A. R., j'ose dire de mon admiration. La confiance dont on savait que vous l'honoriez, monseigneur, celle qu'on était persuadé qu'il avait en moi, me soutenaient ici dans le crédit nécessaire, quoiqu'on ne me vît recevoir aucune grâce de la cour; mais, présentement que ce soutien me manque, il est bien dangereux que les choses ne changent si je ne reçois des marques de la bienveillance de V. A. R. dans la distribution de ses grâces... »

[2] Tencin à Morville : « ... M. le cardinal Dubois avait ses vues sur moi ; je devais m'en reposer sur son amitié et je ne pouvais douter que j'en ressentisse incessamment les effets. Il savait combien un titre m'était nécessaire pour donner plus de poids à mes démarches et affermir la considé-

M. de Morville lui répond par une dépêche courte, banale et même un peu sèche [1]. Il connaît la valeur morale de son agent, la juste importance de ses succès. Il juge inutile de réclamer des explications au sujet d'engagements qu'il eût été fort difficile de préciser; il a le bon goût de ne pas encore demander où en sont les négociations relatives à Castro et Ronciglione, ces deux petites villes de l'État ecclésiastique qui doivent passer sous la domination espagnole, au sujet desquelles Tencin s'agite en vain depuis plus d'un an, ne trouvant aucun moyen d'entente, ne suggérant aucune combinaison acceptable et marchant à la remorque des ministres étrangers au lieu de conduire le différend, de le résoudre comme il conviendrait au représentant du roi de France.

Prévoyant un avenir incertain, craignant même chaque jour de se voir remplacé dans un poste qui est l'objet de tant de convoitises, Tencin n'a plus que deux ressources : exagérer son influence à la cour pontificale afin de s'y maintenir le plus longtemps possible, obtenir une prélature avant la mort d'Innocent XIII, dont la santé chancelante cause de véritables inquiétudes. Pour le moindre prétexte, il fournit donc de longs détails sur l'accueil qu'il reçoit; il ne craint pas d'affirmer que lui seul possède de l'autorité auprès du Saint-Père, et il met dans sa bouche des phrases qu'il dénature, qu'au besoin il invente : « Il est vrai, lui aurait dit Innocent XIII, qu'on n'a pu encore me mettre d'anneau comme on en met en Italie aux buffles pour les conduire; on me reproche cependant que l'abbé de Tencin me fasse faire ce qu'il veut. » Dans une autre dépêche, il rap-

ration que j'avais eu le bonheur d'acquérir, malgré l'état d'abbé, le plus vil et le plus abject dans cette cour, où l'on donne à l'extérieur plus que partout ailleurs... »

[1] Morville à Tencin : « S. A. R. a donné toute l'attention que vous pouviez désirer à ce que vous lui avez représenté, et elle m'a ordonné de vous dire qu'elle connaît parfaitement vos sentiments, vos talents et vos services, ce qui doit servir à vous consoler dans la perte que vous avez faite. En mon particulier, je vous assure de mon application à lui en renouveler le souvenir si cela était nécessaire. » (28 septembre 1723.)

porte : « ... L'audience fut si longue que le pape ne voulut voir personne après moi, et le maître de chambre, ne sachant quelle excuse donner à plusieurs personnes à qui elle avait été promise depuis longtemps et qui avaient été mandées, leur dit en me montrant : « Messieurs, prenez-vous-en à cette personne-là ; quand elle est avec le pape, elle ne finit jamais. »

Vains efforts ! plusieurs évêques sont nommés, et le chargé d'affaires à Rome ne se trouve pas sur la liste qu'il présente au Saint-Père. Le 9 novembre, il adresse au duc d'Orléans cette lettre dans laquelle il ne dissimule pas son amertume : « Je suis si persuadé de la générosité de Votre Altesse Royale que j'espère qu'Elle me permettra de lui ouvrir mon cœur avec simplicité. Je ressens la plus vive douleur de ce que Votre Altesse Royale m'a jugé indigne de ses bienfaits. Mon cœur semblait m'annoncer, Monseigneur, que vous trouveriez quelque satisfaction à répandre vos grâces sur moi. Il faut que j'aie eu auprès de Vous quelque ennemi bien puissant ou que je sois tombé dans quelque malheur que je ne puis deviner ; car, du reste, je n'ai eu ici aucun mauvais succès qui ait trahi mes intentions ni dont il ait fallu me justifier ; si j'avais eu quelque chose à me reprocher à l'égard du ministère dont j'ai été chargé par Votre Altesse Royale, je saurais bien me corriger, mais je ne puis que continuer mes services avec la même fidélité et le même zèle, troublé cependant et perpétuellement affligé par la cruelle idée d'être dans la disgrâce de Votre Altesse Royale. » Et poussant encore plus loin la platitude, la bassesse, abdiquant de nouveau toute dignité, il écrit longuement à Morville le même jour pour confier ses déceptions, dépeindre, avec une maladresse notoire, une inconcevable naïveté, les difficultés qu'il éprouvera désormais dans son poste [1]. Enfin, il fait agir de nouveau sa sœur par l'intermédiaire de Fontenelle.

Les lettres arrivent à Paris le 2 décembre, jour même de la

[1] Tencin à Morville : « J'espère que vous me permettrez la consolation d'épancher mon cœur avec vous sur la douleur que j'ai eue de me voir oublié dans la distribution des bénéfices et de n'avoir pas eu la plus légère part à

mort du duc d'Orléans, et Morville, dans ses réponses, lui rappelle qu'il possède depuis moins de deux ans un des postes les plus importants donnés hors du royaume, que la cour de Rome ne l'estimera pas moins comme abbé que comme évêque ; il l'engage à ne pas « se chagriner », et incidemment lui conseille de « statuer la dépense sur ce que peuvent fournir les appointements du Roi et ses revenus particuliers sans contracter de dettes ».

Tencin ne voit pas ou ne veut pas voir la discrète ironie dont il est l'objet. Rien ne l'arrête, rien ne le rebute ; il se tourne du côté du duc de Bourbon, qui possède maintenant le pouvoir, et, en même temps qu'il le félicite en employant ses termes habituels de basse flatterie, il l'importune déjà de ses doléances et de ses demandes. A l'exemple de Dubois, qui croyait jadis toutes les affaires entravées ou demeurant sans importance tant qu'il n'obtiendrait pas le chapeau, Tencin, ne pouvant encore prétendre à la pourpre, s'imagine volontiers que les négociations en cours doivent rester en suspens jusqu'au jour où il sera revêtu d'une plus haute dignité ecclésiastique, et, dans ses dépêches, il parle seulement de ses infortunes personnelles au risque de justifier un rappel immédiat. Voici dans quels termes il répond à Morville le 11 janvier 1724 : « La lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et dans laquelle vous vous êtes donné la peine de marquer les sentiments et les dispositions de Mgr le duc d'Orléans à mon égard me prouve de plus vos bontés et, par cette seule considération, achève ma consolation. Mais, s'il m'eût été permis de répliquer à mon maître,

un aussi grand nombre de grâces. Ce malheur est complet ; il portera coup à ma réputation ; on croira que j'ai démérité ; il me décréditera dans la cour où je suis... Dois-je diminuer ma dépense et la balancer avec ce que je reçois ? il me semble que la dignité de la couronne en souffrira. Retrancherai-je une infinité de faux frais dont je ne me vante point, non plus que du détail de ma conduite, parce qu'il suffit à un homme d'honneur de faire son emploi sans tirer vanité des moyens qu'il met en usage ? En faisant ce retranchement, je perdrai tous les accès que je me suis faits et les connaissances que j'en tire. M'exposerai-je à laisser grossir mes dettes à un point où je ne pourrai les payer de ma vie ? Outre que la probité ne le permet pas, la gloire de la nation y répugne... »

j'aurais pris la liberté de rappeler à Son Altesse Royale que, quand je suis parti de Paris, j'avais dix-sept années de service dans l'Église, pendant lesquelles j'avais passé par toutes les épreuves de mon métier et gouverné seul le diocèse de Sens dans les temps les plus difficiles; que, les dernières années, je n'étais resté à Paris et n'avais pris part aux affaires de M. Law que par ordre exprès du Régent et, j'ose dire, par sa prière, puisqu'il voulut bien se servir de cette expression ; que, si le public qui n'était pas instruit était excusable dans les mouvements de sa haine et de son ressentiment de me confondre avec celui qu'il regardait comme l'auteur de ses maux, je méritais d'autant plus la protection de Son Altesse Royale qu'elle savait que j'avais voulu quitter Paris dans le temps que le système était dans son plus haut période et que j'avais sacrifié à ses ordres mes frayeurs pour l'avenir. Elle était informée que, malgré mes prévoyances, il ne m'était même pas venu en pensée de mettre à couvert dans les pays étrangers la plus petite portion des millions que j'avais eus à ma disposition, ce qui est un mérite dont mes plus grands ennemis n'oseraient se vanter, et que ma principale attention avait été de secourir les pauvres, les prisonniers, grand nombre de communautés et de particuliers. J'aurais ajouté que c'était par ordre de Son Altesse Royale que je suis venu à Rome ; que, depuis ce moment-là, c'est-à-dire il y aura bientôt trois ans, j'ai été employé au service du Roi, quoique ce n'ait été qu'au mois de novembre 1721 que j'aie eu l'honneur d'être chargé ouvertement des affaires de Sa Majesté, et que mes services ajoutaient à mes espérances du moins cet avantage de plus que n'ont pas la plupart de ceux qui me sont préférés. » Il n'hésite pas à faire remarquer qu'il n'y a pas d'exemple « d'abbé employé à Rome en chef qui n'eût été fait évêque dans l'année » ; et il ne craint pas de relever le conseil de limiter ses dépenses : « J'ose vous supplier très humblement d'observer que l'exécution en est bien difficile, pour ne pas dire impossible, à qui a une véritable passion de faire son devoir et de réussir dans une cour telle que celle-ci. »

Il est évident que l'abbé de Tencin était tenu au courant de ce qui se passait à la Cour et des fluctuations de son crédit personnel par sa sœur, dont les lettres devaient être fort curieuses, mais qu'il garda soigneusement pour lui, ne jugeant pas à propos de les laisser passer à la postérité. Néanmoins quelques rares et courts billets, conservés parmi les papiers diplomatiques[1], suffisent à prouver une fois de plus que Mme de Tencin n'était pas ambitieuse pour elle seule, qu'avec un zèle infatigable elle s'occupait de son frère, le protégeant, le dirigeant, s'inquiétant aussi de sa fortune et, pour plus de sûreté, se faisant remettre directement parfois ce qu'il aurait dû toucher à Rome. Par elle, il savait donc qu'il ne fallait désespérer de rien, malgré la mort de Dubois et du duc d'Orléans ; que l'abbé de Fleury, encore au second plan, mais dont l'influence était déjà prépondérante, appréciait ses talents s'il n'estimait pas son caractère, ne lui gardait pas rancune d'avoir échoué dans la proposition au cardinalat et le protégeait véritablement.

S'il se plaignait, s'il réclamait, ce n'était alors qu'à bon escient, avec un vague espoir d'être écouté, en tout cas avec la certitude de n'être pas blâmé de son indiscrète insistance, et l'on peut se demander jusqu'où il aurait poussé ses doléances, ses récriminations, lorsqu'un événement, plus important qu'imprévu, vint donner un nouveau cours à son activité et fournir à ses desseins ambitieux une plus large carrière.

Le pape n'avait pu assister aux cérémonies de Noël et, dans les premiers jours de janvier 1724, sa maladie empira jusqu'à donner les plus grandes inquiétudes. Atteint d'une décomposition du sang, il ne voyait pas la gravité de son état, refusait de se soigner, de suivre même le moindre régime, ce qui d'ailleurs permettait aux médecins de ne pas chercher de remèdes jugés

[1] Mme de Tencin à Dubois : « Je prends la liberté de faire souvenir Votre Éminence de ce qui est dû à mon frère et de lui représenter que j'ai pris des engagements pour lui auxquels je ne puis satisfaire si elle n'a la bonté de me faire payer le quartier de janvier qui échoit à la fin de ce mois. » (6 mars 1723.)

inutiles d'avance. On parla du conclave, et si ouvertement qu'Innocent XIII s'irrita d'une semblable inconvenance, n'admettant pas que « de son vivant les cardinaux entreprissent de fabriquer son successeur ». Lorsqu'il mourut, dans la soirée du 7 mars, on attendait la nouvelle d'heure en heure depuis plusieurs jours.

La mort d'un pape, la nomination d'un nouveau pontife, sont les deux plus grands événements qui puissent se passer à Rome : toutes les intrigues ont le conclave pour objet ; elles se donnent libre cours tandis que le sacré collège invoque les lumières du Saint-Esprit, et un nouvel élu est à peine proclamé qu'on songe déjà à son successeur. La transmission du pouvoir spirituel et temporel était jadis l'objet d'une véritable joie pour les Romains, toujours avides de spectacles, le prétexte à de véritables « paris » — dût le mot passer pour irrévérencieux — en supputant les chances des divers candidats, l'occasion même de manifester leurs appréciations et d'avoir une petite part d'influence dans les scrutins, car plus d'une fois quelque pasquinade venue du dehors détourna les votes d'un sujet papable. Enfin, c'était alors pour les ambassadeurs ou ministres étrangers une occasion unique de faire éclater leur importance et surtout de mettre en valeur leurs mérites auprès des puissances dont ils défendaient pour le mieux les intérêts.

Tencin travailla d'autant plus à faire valoir ses talents qu'ils étaient assez faibles, insuffisants même pour assurer son prestige et raffermir son crédit. Ses efforts tendirent à se ménager des intelligences dans le conclave, puisqu'il n'y devait pas pénétrer, sachant bien qu'il rendrait moins de services comme ministre du roi que comme simple conclaviste d'un cardinal. Grâce à son esprit d'intrigue, aux petites combinaisons louches dans lesquelles il excellait, grâce à quelques générosités habilement calculées, il eut la certitude de pouvoir communiquer avec plusieurs membres du sacré collège, en particulier avec les cardinaux français. Ceux-ci, alors sur la route de Rome, ne portaient pas ombrage à son caractère méfiant, jaloux et autoritaire, car

c'étaient les cardinaux de Rohan, de Bissy et de Polignac : il s'entendait à merveille avec les deux premiers, surtout avec le cardinal de Rohan, cette fois encore chargé du secret, et s'il s'inquiétait un peu du cardinal de Polignac, qu'il ne connaissait guère, il ne lui supposait pas une influence capable de lui être nuisible.

D'ailleurs, il avait tout lieu d'être satisfait dans son amour-propre et dans ses intérêts. M. de Morville lui annonçait une gratification de vingt mille livres pour ses dépenses extraordinaires pendant le conclave, et les instructions données, le 29 mars, aux trois cardinaux portaient à son sujet : « ... Quoique l'abbé de Tencin, chargé des affaires du Roi à Rome, n'ait point de caractère et qu'il ne reçoive point du Roi d'autres ordres concernant le conclave que de se conformer à ce que MM. les cardinaux de Rohan, de Bissy et de Polignac exigeront de lui, néanmoins, ils sentent combien il est important au service du Roi que celui qui, au défaut d'un ministre caractérisé de Sa Majesté, en fait les fonctions soit autorisé par l'opinion de la confiance que Sa Majesté veut bien avoir en lui. Rien n'établira davantage cette opinion que les marques d'estime qu'ils donneront à l'abbé de Tencin. Il peut même devenir absolument nécessaire pour la réussite de ce dont ils le chargeraient en dehors du conclave, qu'on reconnaisse de leur part quelques égards et quelque attention pour lui, et que ceux avec qui il aurait à traiter soient persuadés qu'il est instruit des intentions et des ordres du Roi et de toutes les mesures que les cardinaux français prennent pour les exécuter. En un mot, Sa Majesté juge qu'il convient que MM. les cardinaux de Rohan, de Bissy et de Polignac s'appliquent dans leurs discours et leur conduite à l'égard de l'abbé de Tencin à lui procurer toute la considération possible, d'autant plus qu'il peut même arriver des cas où ils jugeraient nécessaire de prescrire à l'abbé de Tencin de demander au sacré collège quelques audiences pour y faire des déclarations qu'ils ne voudraient pas faire eux-mêmes... »

Néanmoins, le conclave s'ouvrant le 20 mars, Tencin devait

seul représenter la France pendant plus de trois semaines, et il faut reconnaître qu'il s'acquitta correctement d'une tâche rendue plus délicate par les circonstances. Son discours aux membres du sacré collège fut applaudi; ses visites auprès de chaque cardinal se trouvèrent unanimement approuvées. Il parvint à s'entendre avec les chefs des factions d'Espagne et d'Autriche, les cardinaux Aquaviva et Cienfuegos, appuya leur désir d'entraver toute élection jusqu'à l'arrivée des cardinaux nationaux. Malgré cette entente entre les trois couronnes, il n'espérait pas qu'elles pussent diriger les votes, car, avec son grand bon sens dans les combinaisons ecclésiastiques, il estimait que les cardinaux zélants, et c'étaient les plus nombreux, profiteraient de leur indépendance pour faire nommer un des leurs : ne se plaignaient-ils pas hautement, en effet, d'un grand relâchement de mœurs sous le pontificat d'Innocent XIII ?

Pendant ces trois semaines d'attente, car les cardinaux de Rohan et de Bissy voyageaient à petites journées, n'ayant nul empressement à retrouver les fatigues du conclave, et le cardinal de Polignac était tombé malade à Lyon, l'abbé de Tencin écrivit de longues et fréquentes dépêches à Morville, fournissant quantité de détails « qui sont le fruit de la familiarité avec laquelle j'ai vécu avec tous les cardinaux », lui expliquait-il négligemment. Avec complaisance il s'étendait aussi sur ses rapports auprès d'Aquaviva et Cienfuegos, véritable alliance cimentée entre les couronnes, afin de prouver qu'il suffirait aux cardinaux français de recueillir en arrivant le résultat de ses efforts. Puis, pour faire davantage apprécier la difficulté de sa tâche, pour se prémunir également contre un échec toujours possible, il écrivait encore comme s'il avait oublié son rôle dans le précédent conclave : « Le parti de se tenir sur la défensive est d'autant plus convenable et même nécessaire qu'on a affecté de décrier et de rendre les cardinaux français suspects par tout ce qui s'était passé dans le précédent. Cette manœuvre avait été commencée aussitôt après la mort du pape ; elle vient d'être renouvelée. On détaille et on particularise les choses de la manière la

plus odieuse, de sorte qu'un moyen presque infaillible de ruiner un sujet papable serait de dire qu'il est proposé ou recherché par les Français. » Et cet état de choses, intentionnellement fort exagéré, il l'expliquait par les indiscrétions, les maladresses, les calomnies de son prédécesseur à Rome, l'évêque de Sisteron, qui ne cessait d'ailleurs pas d'attaquer son ministère « par toutes les noirceurs que l'enfer peut vomir ».

Et comment Tencin se trouvait-il aussi exactement renseigné sur l'état d'esprit du sacré collège ? Par les correspondances secrètes qu'il avait eu le soin d'organiser et qui lui donnent un travail prodigieux ; car il faut lire des écritures contrefaites, les déchiffrer et les chiffrer de nouveau, assister à des entrevues « où l'on se parle par des trous pratiqués dans les murs de clôture et où l'on est quelquefois dans la posture du monde la plus contrainte ». Ce fut à la suite d'un de ces conciliabules bizarres qu'il transmit le conseil de ne plus parler de la bulle *Unigenitus*, de répondre aux interrogations à ce sujet que l'entente était parfaite, le calme absolu, car l'aveu des querelles religieuses serait préjudiciable aux sympathies du futur pape pour la France.

Subitement la correspondance se ralentit et affecta la plus grande banalité. Tencin aime trop parler en maître pour ne pas souffrir de l'arrivée successive des cardinaux de Rohan le 10 avril, de Bissy le 12, de Polignac le 21. Il les reçoit chez lui pendant les quelques jours de repos qu'ils prennent avant d'entrer au conclave ; il laisse ses carrosses à leur disposition ; il les comble de prévenances et se trouve l'objet de leurs constantes amabilités ; il échange avec le cardinal de Polignac des politesses d'autant plus raffinées qu'ils se méfient l'un de l'autre et ne sympathisent pas. Il met une telle ostentation dans sa réserve, son effacement, que sa tristesse et sa jalousie ne font de doute pour personne.

Rohan a de grandes espérances : confiant dans l'entente préparée avec Aquaviva et Cienfuegos, charmé du bon accueil qu'il trouve auprès d'Albani, qui marche à la tête d'un grand nombre

de cardinaux italiens zélants, il propose, d'après ses instructions, Gozzadini ou Piazza; il croit même l'élection de ce dernier certaine, et il l'annonce dans sa dépêche du 10 mai. Il éprouve une amère déception en constatant qu'aucune voix ne se porte sur Piazza, car il reconnaît ainsi qu'il lui faut renoncer à tout espoir de diriger l'élection. Tencin ne s'était donc pas trompé dans ses pronostics.

Rohan se décide à prendre l'avis de ses deux compatriotes, et Polignac lui apprend, ou prétend lui apprendre, que toutes les chances semblent se concentrer sur le cardinal Orsini, ou des Ursins, doyen du sacré collège depuis la mort récente du cardinal Tanara, si modeste dans ses goûts, si effacé dans sa conduite, que son nom n'avait jamais été mis en avant dans l'examen des divers sujets papables.

Le mieux consistait donc à suivre le mouvement qui se dessinait dans le conclave et d'y apporter le plus d'empressement possible, afin de faire passer l'esprit d'imitation pour de l'initiative. Vincent-Marie Orsini, de l'ordre de Saint-Dominique, né à Naples le 2 février 1649, cardinal de la création de Clément XI et archevêque de Bénévent, fut proclamé le 29 mai, réunissant tous les suffrages, sauf le sien, qu'il donna au cardinal Paulucci : « Nous avons un pape, non de la main des hommes, mais de la main de Dieu, écrivit aussitôt et dans un premier mouvement le cardinal de Rohan à Louis XV. Personne n'avait jamais pensé au sujet en faveur duquel la Providence s'explique. Il était naturel que personne n'y pensât. Il a fallu vingt événements plus extraordinaires les uns que les autres pour en faire naître l'idée, et autant au moins pour la réaliser. »

De longues démarches, d'instantes prières décidèrent enfin Orsini à accepter ce suprême honneur qu'il envisageait avec crainte, protestant de son indignité, de son incapacité. Naturellement chacun se flatta d'avoir contribué à l'élection, Polignac en négociant l'entente du sacré collège sur son nom et en le prévenant des intentions des cardinaux, Bissy en lui développant des arguments théologiques pour forcer son acceptation,

et Rohan par ses dernières insistances au nom des couronnes. Orsini, devenu donc malgré lui Benoît XIII, fut couronné le 4 juin, jour de la Pentecôte, et désigna ses ministres le lendemain. Le choix du cardinal Paulucci comme secrétaire d'État fut pour les cardinaux de Rohan et de Polignac l'occasion d'affirmer un nouveau succès de leur part, et Tencin rappelait bien haut que le ministre du pape était de ses amis.

Mais avant la fin du conclave, une importante nouvelle était arrivée de Versailles : elle ne causa pas la moindre surprise à Tencin, qui, prévenu par sa sœur, l'attendait chaque jour. Le 5 mai, Morville lui écrivait qu'il l'avait proposé pour l'évêché de Boulogne ou l'archevêché d'Embrun, que rien n'était décidé, mais qu'il avait bon espoir, et que d'ailleurs il devait être déjà renseigné par Mme de Tencin. Le 9, Morville lui envoyait une nouvelle dépêche pour lui annoncer sa nomination à l'archevêché d'Embrun ; il ne l'avait pas félicité dans sa première dépêche, puisque rien n'était officiel ; il se dispensait de le faire dans la seconde en rappelant la précédente [1]. Dans cette circonstance encore, tout en conservant les formes d'une exquise politesse, Morville ne dissimulait pas son peu de sympathie à l'égard d'un agent qu'il ménageait à cause de Fleury, mais qu'il désirait n'avoir plus sous ses ordres.

De son côté, Tencin fit un visible effort pour témoigner de la joie, de la reconnaissance. En vérité, cette nomination ne lui faisait aucun plaisir, soit parce qu'il l'attendait depuis trop longtemps, soit parce que son insatiable ambition la jugeait encore

[1] Morville à Tencin : « Sa Majesté vous nomma hier à l'archevêché d'Embrun, en même temps que M. Henriot à l'évêché de Boulogne. Je ne crois pas qu'après la lettre de ma main que le courrier vous a portée, vous attendiez de moi de nouveaux compliments sur ce sujet, et j'espère que vous serez aisément convaincu de la joie parfaite que j'ai de l'accomplissement d'une chose que vous avez vu que je désirais si fortement. Il faut néanmoins que je vous félicite encore des agréments et des convenances que vous trouvez dans la situation du diocèse dont le gouvernement vous est confié, et je me réjouis très sincèrement avec vous de ce qu'après avoir fait éclater à Rome votre talent et votre habileté dans les affaires générales, vous aurez lieu de faire briller aux yeux de votre patrie votre vertu et votre amour pour le bien de la religion et de la saine doctrine. »

insuffisante, soit plutôt parce que cette grâce, ressemblant à une compensation donnée d'avance, faisait pressentir un rappel prochain. A la dépêche du 3 mai, Tencin répond ainsi le 19 : « Il n'est que trop ordinaire de trouver dans les ministres de belles paroles et peu d'effet, mais il est peu d'exemples d'y trouver comme chez vous, monsieur, autant d'efficacité, sans daigner même en parler; dans le temps que vous avez la bonté de travailler pour moi avec la plus grande vivacité, bien loin de me le dire, il semble que vous ne soyez occupé que de donner des éloges à ma conduite. C'est à bien juste titre que votre vertu est célébrée et qu'elle mérite la confiance que vous inspirez à tous ceux qui ont l'honneur de vous connaître. » Et c'est dans un style plus pompeux encore et plus confus qu'il remercie, trois jours après, de sa nomination devenue définitive. Puis il laisse passer toute une semaine avant d'exprimer au roi sa gratitude, en quelques phrases très banales.

Il n'apparaît pas que les cardinaux français se soient empressés de féliciter le nouvel archevêque. Rohan avait eu connaissance trop tardivement de la décision qui devait être prise par le ministère pour s'attribuer, selon son habitude, le mérite de l'avoir inspirée ou appuyée. Ce fut le 10 mai seulement qu'il écrivit à Morville afin de recommander Tencin pour un évêché, ajoutant que « le pontificat qui se prépare lui sera aussi favorable que le pontificat passé »; à cette date, Rohan eût été fort embarrassé de dire quel serait le prochain pontificat, dont le titulaire n'était même pas soupçonné.

Quant à l'archevêque d'Embrun, sa récente dignité lui permet, à défaut d'autres avantages, de mettre en valeur, avec son art habituel, l'estime dont il était l'objet à Rome, la véritable affection dont il se trouvait entouré à la cour pontificale. Relatant sa première audience auprès de Benoît XIII, il raconte que celui-ci tient absolument à le proposer dans le prochain consistoire, à le sacrer ensuite. La première cérémonie a lieu le 12 juin, la seconde le 2 juillet, et Tencin détaille avec complaisance son sacre dans l'église Saint-Philippe-de-Néri en présence

de tous les cardinaux, du chevalier de Saint-Georges et de la princesse son épouse [1], des ambassadeurs, de la famille du pape, tandis qu'« un peuple infini remplissait la nef, quoique très grande ». A la fin du même jour, il reçoit de Sa Sainteté un tableau« en relief d'argent massif, d'environ un pied de haut, enchâssé dans un cadre de vermeil », représentant la Sainte Famille. Le vénérable pontife ne se doutait évidemment pas qu'un semblable sujet pouvait prêter à quelques rapprochements malicieux, provoquer d'ironiques sourires. Tencin ne néglige pas non plus de signaler dans ses dépêches la durée de l'audience pendant laquelle il reste assis et couvert, la cordialité de l'entretien : il rappelle même son serment, avant sa consécration, de venir tous les trois ans à Rome rendre compte de son administration, et ce serment inquiète Morville, qui tient à lui marquer l'impossibilité pour les prélats résidant hors d'Italie de l'accomplir.

Le secret désir de Tencin était de demeurer à Rome, chargé d'affaires pendant un certain temps encore afin de ne pas rentrer en France sans être cardinal [2], mais les lettres que lui écrit sa sœur lui enlèvent peu à peu tout espoir et dissipent ses dernières illusions. Déjà toute la correspondance passait entre les mains du cardinal de Polignac, qui la distribuait ensuite lentement, et le fait même d'avoir été conservé prouve que le billet suivant écrit par Mme de Tencin ne parvint jamais au destinataire : « Il se

[1] Jacques III Stuart, alors réfugié à Rome et connu sous le nom de chevalier de Saint-Georges, avait épousé, en 1720, Marie-Casimire-Clémentine Sobieska, petite-fille du roi de Pologne, J. Sobieski.

[2] Plusieurs contemporains assurèrent que Tencin importuna le pape Innocent XIII de ses instances, et on peut lire dans les *Mémoires* de Duclos : « Tencin, ne voulant point avoir été l'instrument gratuit d'une infamie, résolut d'en tirer parti pour se faire lui-même cardinal, en fit impudemment la proposition au pape... Quels prétextes donner à la nomination de Tencin sans décoration, sans appui, flétri par le procès qu'il venait de perdre, par sa fortune même, presque aussi décrié que Dubois, sans être réhabilité par des dignités qui couvrent ordinairement une partie du passé, surtout en France où tout s'oublie, où l'on n'est frappé que du présent?... Le Saint-Père ne put se déterminer à faire jouir Tencin de sa perfidie; il en tomba malade, et depuis ne fit que languir. »

répand beaucoup de bruit sur le mécontentement où l'on est à Rome du cardinal de Rohan ; je suis persuadée qu'il trouvera des changements désagréables pour lui en ce pays-ci. Il revient de tous côtés des choses agréables pour vous ; elles augmentent encore l'envie que j'ai de votre retour. Je vois clairement que vous n'auriez guère qu'à perdre en restant à Rome... J'ai dit au cardinal de Bissy toutes les plaintes que le cardinal de Polignac faisait de vous. Elles lui ont paru comme à moi, c'est-à-dire misérables. Il a parlé sur votre compte à Chantilly avec toutes sortes d'amitiés et d'éloges. Il m'a dit qu'on n'était point encore déterminé sur le choix d'un ambassadeur, et, pour vous dire plus, on ne sait encore si on vous y laissera ou si l'on chargera M. le cardinal de Polignac des affaires. Si M. de Morville n'était parti hier à six heures du matin, M. de Fontenelle l'aurait vu sur tout cela et en aurait peut-être su davantage. Il faut attendre à la semaine prochaine. »

En effet, tandis que le cardinal de Bissy avait quitté Rome au commencement de juin après avoir reçu le cordon du Saint-Esprit, que le cardinal de Rohan en était parti le 28 modestement et un peu discrédité, le cardinal de Polignac ne songeait nullement au départ, attendant les courriers de France avec une sérénité de mauvais augure. Tencin était donc préparé aux deux lettres que lui écrivirent le roi et le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, le 16 août : « Quoique je ne suive pas le désir que j'avais formé d'envoyer un ambassadeur auprès du pape, lui disait Louis XV, je ne veux pas néanmoins différer à vous donner la satisfaction de venir recevoir les assurances du gré que je vous sais des services que vous m'avez rendus pendant que je vous ai confié l'exécution de mes ordres à la cour de Rome, et je crois d'ailleurs qu'il convient de vous mettre en état de remplir les devo rs de la dignité d'archevêque où je vous ai élevé. » — « Je suis persuadé que si votre rappel auprès du roi vous est en quelque façon imprévu, ajoutait Morville, au moins il ne vous paraîtra pas surprenant. » Suivaient d'autres phrases sur une fin de carrière dans des circonstances si honorables, sur la

satisfaction qu'il devait y avoir d'être remplacé par un cardinal « illustre par ses connaissances, son talent et son mérite ».

Le même courrier apportait au cardinal de Polignac ses lettres de créance et des instructions du ministre l'invitant à prendre aussitôt la direction des affaires, tout en employant « la douceur et la bonté » envers son prédécesseur, afin de diminuer ses regrets, d'adoucir sa tristesse.

Tencin comprit qu'il n'était pas seulement en présence d'un rappel, mais d'un véritable exil dans un pays perdu, loin de la cour et de toute société brillante, puisqu'il recevait en même temps l'ordre de résider dans son diocèse, contrairement à tant de prélats qui, à cette époque, revêtaient les dignités, acceptaient les avantages, allaient faire de rares et courtes visites à leur siège épiscopal, laissant à des subalternes toute la charge et les soucis divers de l'administration. Il accusa réception des mauvaises nouvelles le 29 dans un simple post-scriptum, bien qu'il en eût connaissance depuis la veille, et, selon l'habitude qu'il avait prise lorsqu'il s'agissait de répondre à un ordre pénible, il écrivit au roi le 12 septembre seulement [1].

Dans ses dernières dépêches, il raconte les regrets de Benoît XIII, qui déplore « de l'avoir connu puisqu'il doit s'en séparer », retarde son départ, le comble de grâces, lui accorde même un bref pour des indulgences attachées au tableau de la Sainte Famille et ne consent à la séparation qu'après la promesse d'une correspondance suivie. Pas un mot sur le cardinal de Polignac, qui, de son côté, affecte la même réserve, parle des affaires en cours comme s'il les entreprenait toutes, attendant d'être seul pour décrier l'attitude ou les actes de son prédécesseur. L'annonce de la remise des dépêches, avec l'inventaire, permit aux deux prélats de garder le silence sur leurs adieux,

[1] Tencin à Louis XV : « La plus grande satisfaction qu'un sujet puisse avoir est celle de servir en France, mais Votre Majesté a mis le comble à la mienne par la manière dont elle daigne me rappeler auprès d'Elle et par les termes que sa bonté emploie pour me déclarer ses volontés. »

échangés sans doute avec bien des politesses aux lèvres, mais la haine dans le cœur.

Cependant Tencin laissera derrière lui des souvenirs durables, mieux que son nom gravé sur la pierre de l'église française de la Trinité-du-Mont restaurée par ses soins et ornée de nouvelles statues : il reste en excellents termes avec nombre de cardinaux, notamment avec le cardinal Gualterio, protecteur des églises de France, demeuré insensible aux appréciations mordantes du duc de Saint-Simon[1] ; il est assuré de la reconnaissance du chevalier de Saint-Georges, qui croit devoir à ses bons offices le rétablissement de sa pension. Il sait donc qu'il peut, à l'occasion, compter sur de puissants appuis, et une pareille certitude doit adoucir pour lui l'amertume du départ.

Il quitte Rome le 5 octobre, modestement et avec peu de bagages, n'ayant fait aucune des « dépenses que l'on donne ordinairement pour son plaisir ou sa curiosité », comme il tient à dire lui-même, et n'emportant que « des reliques et des indulgences ». Il séjourne à Florence du 11 au 13, s'arrête à Bologne, à Venise, voyageant à petites journées et s'éloignant à regret ; il part, le 7 novembre, de Turin pour Embrun, afin d'y préparer son installation, puisqu'on ne le retiendra pas à la cour, et, lorsqu'en franchissant les Alpes il jette un dernier regard sur la terre d'Italie où il connut les premiers succès, c'est avec la ferme volonté d'y revenir le plus promptement possible, afin de poursuivre sa fortune.

Maurice Boutry.

[1] Le duc de Saint-Simon correspondait fréquemment avec le cardinal Gualterio. Dans une de ses lettres (20 janvier 1722) il lui disait : « L'abbé Tencin est un homme perdu de toute réputation et déshonoré en France à n'être reçu nulle part à Paris. C'était le grand écrivain des fadaises théologiques pour prouver combien l'agiotage était permis et utile. »

LA QUESTION D'ORIENT

EN 1807

L'ARMISTICE DE SLOBODZIÉ

(*Suite et fin*[1])

VI

L'ARMISTICE DE SLOBODZIÉ. — LA QUESTION D'ORIENT A LA FIN DE 1807.

Dès que l'adjudant-commandant Guilleminot fut arrivé sur les bords du Danube, des négociations furent ouvertes à Slobodzié, sous sa médiation, entre Galib-Effendi, représentant de la Porte, et Serge Lascarow pour la Russie. Il ne s'agissait que d'un armistice. Cependant les conférences durèrent douze jours et furent très laborieuses, surtout du fait de Galib-Effendi, qui exprimait à tout propos son mécontentement au sujet de Tilsit : que la Turquie avait été sacrifiée, que la Russie et la France étaient d'accord pour que la Moldavie et la Valachie ne lui fussent pas rendues ; ce qui, écrivait Guilleminot, « est évidemment une absurde calomnie, » ce qui pourtant était une pure vérité. Dans ces dispositions d'esprit, le Turc refusait de rien conclure. Guilleminot dut menacer de rompre les conférences pour qu'elles aboutissent enfin à l'armistice du 21 août 1807[2].

L'article 1er proclame la cessation des hostilités entre les armées turques et russes. — Par l'article 2, les parties contractantes s'engagent à nommer des plénipotentiaires pour négocier la paix définitive ; si les négociations pour la paix n'aboutissent point, l'armistice du moins durera jusqu'au 21 mars 1808. — L'article 3 établit que dans les 35 jours qui suivront l'armistice,

[1] Voir le n° de juillet 1900.

[2] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, lettres de Guilleminot, 16-24 août 1807. — LEFEBVRE, *Histoire des cabinets de l'Europe*, t. III, p. 76.

les Russes devront évacuer les Principautés ; dans le même temps. les Turcs retireront toutes leurs troupes au sud du Danube ; ils n'auront que le droit de laisser des garnisons à Ismaïl, Braïla et Galatz. — L'article 4 est très vague : la Russie et la Porte ne s'occuperont pas de l'administration des provinces danubiennes avant l'arrivée des plénipotentiaires désignés pour la négociation de la paix générale. « On a signé sans comprendre, » dit à ce propos Guilleminot. — Selon les derniers articles, les Russes rendront les vaisseaux et généralement toutes prises faites par eux sur les Turcs. Les vaisseaux russes quitteront Ténédos et les eaux de l'Archipel.

Il y avait dans tout cela bien des articles qui pouvaient soulever des objections, surtout de la part de la Russie. L'officier russe signa sans beaucoup d'observations. Même l'article essentiel de l'évacuation, conforme strictement à la lettre du traité de Tilsit, n'était pas pour être tenu en sérieuse considération par la cour de Saint-Pétersbourg, puisqu'elle avait de Napoléon la promesse orale qu'il fermerait les yeux sur ce sujet.

Guilleminot resta quelque temps à Routchouk pour surveiller les premières mesures d'évacuation. Il y prévoyait en effet des difficultés.

Elles ne vinrent pas de la Porte. Le 21 septembre, le divan adressait une note officielle à Sébastiani, pour accepter les termes de l'armistice de Slobodzié. Le sultan écrivit lui-même à Napoléon et sollicita sa médiation pour la négociation de la paix définitive avec la Russie, remit entre ses mains les intérêts de la Porte. Très correctement attaché à l'alliance française, le gouvernement ottoman commençait cependant à manifester quelque inclination vers l'Angleterre. L'ambassadeur britannique, sir Paget, était toujours à Ténédos.

Le 4 septembre, une dizaine de jours après la signature de l'armistice, les Russes occupaient encore l'île d'Ostrow. Leur général en chef, Michelson, venait de mourir [1]. Le lendemain,

[1] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, Mériage à Talleyrand, de Widdin, 4 septembre 1807.

Lascarow communiquait à Galib-Effendi les nouvelles : l'évacuation a été retardée de quelques jours par la mort de Michelson; il a fallu attendre les ordres de son successeur, le baron de Meyendorf; l'armistice enfin ratifié par le nouveau général, les Russes ont commencé leur retraite; mais les Turcs se sont précipités derrière eux, pillant et menaçant les habitants des campagnes; il est impossible d'abandonner les Valaques à la merci des brigands; c'est pourquoi l'évacuation est actuellement suspendue [1]. En effet, le 12 septembre, les Russes avaient quitté l'île d'Ostrow et la rive du Danube, perdant le contact avec les Serbes; mais le général Issaëw s'était arrêté à Craïowa, d'où le contact perdu n'était pas difficile à retrouver. Les Russes ne bougèrent pas autrement.

A la fin du mois de septembre, lorsque fut expiré le terme fixé par l'acte du 24 août, Galib-Effendi adressa de vives plaintes au gouvernement français : les Turcs se sont retirés au sud du Danube; ils ont exécuté scrupuleusement les clauses de l'armistice, — Galib n'ajoute point que cela leur était facile, car ils avaient eu peu de succès au nord du fleuve. — Les Russes au contraire n'exécutent rien; ils se mêlent de l'administration intérieure des Principautés, comme s'ils en devaient demeurer les maîtres; ils lèvent des contributions, nomment ou remplacent les fonctionnaires. Ils n'ont retiré aucune partie de leurs troupes; ils prétendent toujours attendre de nouveaux ordres. Leur plan est évidemment de ne pas observer les conditions de l'armistice. Ailleurs ils refusent de rendre les vaisseaux qu'ils ont pris à Ténédos, sous prétexte que leur amiral Siniavin n'a pas encore reçu un texte officiel de la suspension d'armes et de l'approbation de son gouvernement. Ailleurs ils ont engagé de nouvelles pratiques suspectes avec les Serbes, et ceux-ci ne semblent pas avoir cessé de compter sur eux.

Sébastiani constate lui-même, le 6 octobre, d'après des renseignements français venus du Danube, que les Russes envoient de nouvelles troupes en Moldavie.

[1] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, Méhémet-Saïd-Halet à Talleyrand, 5 août 1807.

La violation des engagements pris était formelle. Le 15 octobre, Gàlib-effendi adressa à Lascarow une protestation officielle : le plénipotentiaire russe a déclaré que sa cour avait des observations à faire sur des dispositions spéciales relatives aux Serbes et sur diverses autres choses ; ce sont là des procédés extraordinaires. L'armistice du 24 août ne comporte aucune modification ; il a été mûrement délibéré, accepté, signé. Les autorités russes ont accepté l'article de l'évacuation, et maintenant elles déclarent que la volonté du tsar est de maintenir le *statu quo;* ce sont des propositions évidemment contradictoires. Dès lors Galib-effendi considère sa mission comme terminée ; il n'entendra plus aucune explication. Cette démarche est la dernière, et elle a pour unique objet de demander encore, de demander toujours l'exécution des engagements pris [1].

Enfin, le 21 octobre, un nouveau général russe, M. de Prosorovitch, nommé en remplacement du baron de Meyendorf, adressait à Sébastiani la communication suivante, datée de Focsani : Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies n'accepte pas les clauses de l'armistice « qui ne correspondent pas avec la dignité de l'empire ». Le baron de Meyendorf a eu tort de ratifier la négociation du 24 août ; il devait attendre des ordres précis ; c'est pourquoi il a été désavoué et remplacé par le signataire de cette note. Il est regrettable que M. Guilleminot soit retourné précipitamment à Paris ; le gouvernement russe en a eu de l'étonnement. Dès lors, la médiation française ne peut s'exercer qu'à Constantinople ; cela entraînera des longueurs. Car il faut quelques petits changements aux conditions arrêtées : on ne peut laisser les Turcs commettre des cruautés sur les pas des soldats russes en retraite ; on ne peut abandonner les Serbes à la vengeance de leurs féroces ennemis ; ils seraient tous détruits ; c'est une question de pure humanité [2].

Le gouvernement de Saint-Pétersbourg avançait encore

[1] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, Galib-Effendi à Lascarow, fin sept. 1807, — 15 octobre 1807.

[2] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, Prosorovitch à Sébastiani, 21 octobre 1807.

d'autres prétextes et en donnait communication officielle au gouvernement français; il refusait de rendre à la Porte les vaisseaux et le matériel de guerre pris aux Turcs; il refusait d'accepter l'article qui fixait le terme de la suspension d'armes à la date beaucoup trop lointaine du 21 mars 1808 : c'étaient là des « clauses totalement inusitées », qui, pour le cas où la guerre recommencerait, n'étaient avantageuses qu'à la Porte [1].

Tout cela permettait aux Russes de prolonger leur occupation provisoire en Moldavie et Valachie; ils ne demandaient pas autre chose dans le moment et espéraient que le provisoire deviendrait définitif.

Dès le 14 octobre, M. de Champagny avait écrit au général Savary, en mission à Saint-Pétersbourg, de demander des explications au gouvernement russe au sujet de la non-évacuation des principautés [2], et il put annoncer quelques jours après à Sébastiani que l'empereur Napoléon s'était officiellement plaint à l'empereur Alexandre que l'armistice de Slobodzié n'eût pas été exécuté. Il ajoutait en style d'oracle : « Faites entendre à Sa Hautesse, *mais sans rien exprimer de positif*, que tout se terminera. » Cela n'était pas un engagement très compromettant; la Porte en devait être difficilement contente. D'autre part il disait à l'ambassadeur : « Soignez les bonnes relations avec les pachas de la côte adriatique... L'empereur vient de partir pour l'Italie et Venise [3]. »

Ces instructions et ce voyage se rapportent évidemment aux préoccupations de Napoléon au sujet des affaires d'Orient [4]. Napoléon se rendait compte que, pour maintenir son alliance avec la Russie, il lui faudrait bientôt suivre Alexandre dans les pays du Danube, pour lui donner les satisfactions qu'il attendait, ou pour contenir son ambition et se nantir de compensations. Certes il était bien décidé à ne prendre de décision ferme qu'à la

[1] TATITSCHEFF, *Alexandre Ier et Napoléon*, p. 211; — les instructions de Tolstoï, du 26 septembre 1807.
[2] TATITSCHEF, *Alexandre Ier et Napoléon*, p. 230.
[3] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, Champagny à Sébastiani, 16 novembre 1807.
[4] VANDAL, *Napoléon et Alexandre Ier*, p. 221.

dernière extrémité ; mais il ne voulait pas être pris au dépourvu et étudiait ce terrain encore mal exploré par sa diplomatie.

La Porte cependant se tenait dans les meilleures dispositions. Elle renouvelait à toute occasion ses protestations amicales à l'égard de la France. Elle adressait à Sébastiani des notes comme celle-ci : « Il est plus clair que le soleil dans son méridien que jamais la Sublime Porte ne souffrira qu'il arrive le plus léger acte contraire à l'amitié envers les sujets de la France. » Ces affirmations sans cesse répétées n'étaient que langage diplomatique, que crainte de complications plus graves que toutes celles dont elle s'efforçait de détourner la pensée de Napoléon.

Car elle n'est pas dupe. Elle suit avec la plus terrible anxiété les prétentions grandissantes de la Russie ; elle redoute que Napoléon ne soit obligé de s'y prêter. Le pacha de Bosnie déclare au consul David qu'il n'a pas d'espoir que la paix se fasse entre la Porte et la Russie : « Les Russes ne sont de bonne foi ni avec les Turcs ni avec les Français[1]. » En réalité, les musulmans ont perdu désormais toute foi en l'amitié de la France ; des bruits circulent parmi eux, dans tout le pays des Balkans, qu'une grande activité règne au quartier général de Marmont en Dalmatie, sur toute la côte adriatique ; que de nombreux officiers russes sont arrivés à Belgrade, se mêlent aux Serbes ; que sans doute la guerre éclatera au printemps ; que peut-être les armées françaises opéreront de concert avec les armées russes, et que ce sera la fin de la Turquie. Ils apportent à ces réflexions leur résignation fataliste ; ils pensent n'avoir d'autre chance de salut qu'à ne pas attirer sur eux la colère de Napoléon ; ils ont remis leur sort entre ses mains : leur confiance n'était pas très bien placée.

A partir du mois de novembre 1807, la Turquie n'est plus qu'un jouet entre l'empereur Alexandre et l'empereur Napoléon, un élément de leurs combinaisons diplomatiques, et il s'en fallut de peu que le problème oriental ne reçût une solution radicale.

Le 18 novembre, le tsar demanda officiellement à Napoléon le

[1] Aff. étr., *Corr. de Turquie,* 26 nov. 1807.

droit de conserver les principautés. Le masque enfin était jeté; depuis Tilsit, les négociations entretenues entre la Russie et la Porte n'avaient été qu'une comédie. Dès le 26 septembre, au moment où expirait le délai d'évacuation fixé par l'armistice de Slobodzié, le gouvernement russe, dans les instructions remises au lieutenant général Tolstoï, nommé ambassadeur à Paris, manifestait ouvertement sa volonté de garder la Moldavie et la Valachie; cela sans doute était une dérogation à l'article 23 du traité de Tilsit, mais des engagements verbaux avaient été pris en ce sens par les deux empereurs; d'ailleurs, en restant sur le Danube, l'armée russe pourrait être très utile au service de l'empereur Napoléon; car les Anglais devenaient de plus en plus influents à Constantinople, et il allait être bientôt nécessaire d'y surveiller de près leurs agissements. Et surtout, de cette sorte, l'opinion de la société de Saint-Pétersbourg, toujours réfractaire jusqu'ici à l'alliance française, serait obligée d'en reconnaître les avantages. Ce serait enfin « nationaliser » l'alliance en Russie.

Quel changement de ton dans le langage de la diplomatie russe depuis la fin du mois de juin! Alors elle était disposée à des sacrifices; il lui paraissait logique de payer de quelque chose les défaites qu'elle avait subies à Austerlitz et à Friedland. Les instructions à Tolstoï sont autrement inspirées : si une paix définitive doit être sérieusement négociée avec la Porte, par la médiation de la France, la Russie devra recevoir des dédommagements pour les avantages militaires auxquels elle renoncerait sur le Danube; il lui faudrait la Bessarabie, avec la forteresse de Khotin, et la côte de la mer Noire du Kouban au Phase avec Poti; elle exigerait en outre le rétablissement de ses anciens traités avec la Porte, la confirmation des privilèges des principautés moldo-valaques, si elles ne lui sont pas annexées, l'érection de la Serbie en principauté autonome [1].

Ce changement de langage était évidemment mesuré sur le

[1] TATITSCHEF, *Alexandre Ier et Napoléon*, 215-219.

changement que l'on imaginait dans les dispositions de Napoléon à l'égard de la Turquie. Il convient du moins de noter que la Russie avait vite oublié ses désastres et ne désespérait point qu'ils fussent surtout préjudiciables à la Porte quoique alliée du vainqueur.

A Paris comme à Saint-Pétersbourg, le gouvernement russe presse le gouvernement français; il ne conçoit pas d'autre conséquence, presque d'autre raison d'être, à l'alliance de Tilsit; il veut tirer à lui les bénéfices; il tourne tout en ce sens. Roumiantzov entretient longuement Savary du « grand ouvrage », auprès duquel la condition de la Moldavie et de la Valachie n'offre qu'un intérêt mesquin : il va falloir recueillir les dépouilles de l'empire ottoman; la Russie fait sien le plan Hardenberg. Les circonstances sont particulièrement favorables : « l'Autriche n'est rien; » la guerre contre l'Angleterre est le meilleur des prétextes.

Rien en effet n'eût été plus avantageux à la Russie qu'un accord entre la Porte et l'Angleterre; il eût vraisemblablement décidé Napoléon à entrer dans les vues du tsar. Mais la Porte ne se départit point alors de son impeccable et très méritoire correction.

Cependant la Russie accumule les arguments pour entraîner la France. Après le bombardement de Copenhague par les Anglais, elle leur déclare la guerre, le 7 novembre [1]; à ce moment, l'hiver venu bloque ses ports et les rend inaccessibles; elle n'en fait pas moins valoir éloquemment la gravité de la résolution qu'elle vient de prendre. Elle constate dans le même temps que les troupes françaises n'ont pas encore évacué la Prusse, qu'il est donc assez naturel que Napoléon ferme les yeux sur le maintien de l'occupation russe dans les principautés. En un mot l'empereur Alexandre ne veut point rappeler ses troupes des bords du Danube. Il espère même attirer Napoléon en Orient, franchir alors le grand fleuve, marcher sur Constantinople, poursuivre le grand dessein de Catherine II.

[1] A. Vandal, *Napoléon et Alexandre Ier*, t. I, 169.

Napoléon comprit de bonne heure qu'il ne pourrait pas se refuser toujours à cette politique, sous peine de compromettre l'alliance franco-russe avant qu'elle eût produit les fruits qu'il en attendait.

Il espéra détourner encore le tsar à d'autres soins, moins dangereux pour l'avenir, plus utiles à ses propres desseins du moment. La Suède refusait d'observer le blocus continental, de fermer ses ports aux Anglais, de leur déclarer la guerre; elle ne cessait pas d'être en état de guerre contre la France, ne s'étant point préoccupée d'être admise aux négociations de Tilsit. Napoléon envoya Bernadotte en Poméranie, y prépara une expédition contre la Scanie, invita le tsar à l'aider en envahissant la Finlande. « Il ne fallait pas, disait-il jadis, que les belles de Saint-Pétersbourg entendissent de leurs maisons le canon suédois. » Le tsar entra dans cette affaire, envoya une armée en Finlande, en commença la conquête. Mais ceci n'était qu'à peine une diversion, un os entre les crocs d'un chien affamé ; la proie convoitée était au sud, et les convoitises qu'elle excitait étaient comme exaspérées par les insuffisantes satisfactions dont on prétendait les tromper. La Russie conquit la Finlande, mais n'en désira pas moins vivement Constantinople.

Et le gouvernement français se persuada bien vite qu'il faudrait abandonner à son allié la Moldavie et la Valachie. En somme, Napoléon l'avait admis dès Tilsit. En se résignant à céder sur ce point, il voulut des compensations, n'admettant point que son alliance comportât de sa part des sacrifices désintéressés. Alexandre consentait volontiers que la France prît un autre morceau de l'empire ottoman, « un empire qui s'en va, » disait-il à Savary; il eût abandonné, par exemple, l'Albanie, en prolongement de la Dalmatie et des provinces illyriennes.

Napoléon ne l'accepta point ; il n'accepta aucune compensation territoriale en Turquie, et il motivait son refus avec une très grande force d'argumentation. — Les Russes étaient maîtres de la Moldavie et de la Valachie ; ils n'avaient pas à la conquérir ; c'était une proie certaine, déjà saisie. Les Français auraient à

conquérir leur part, et ce ne serait point chose facile ; il y faudrait toute une expédition pénible ; car il fallait compter avec les Monténégrins, qui n'avaient pas cessé d'inquiéter les frontières du gouvernement de Marmont. Il fallait compter avec le pacha de Janina, Ali Tébéléni, très puissant et très habile, vrai souverain de l'Albanie et mal disposé à admettre une domination étrangère. Jadis déjà, avant la paix d'Amiens, lorsque les Français avaient, pendant quelques années, occupé les îles Ioniennes, Ali les avait vivement combattus ; plus tard, il avait de même combattu les Russes, devenus les protecteurs de la République septinsulaire, et Napoléon lui avait envoyé des canons et un colonel. Maintenant que les Français en redevenaient les maîtres, ils redevenaient les ennemis naturels d'Ali ; car il voulait pour lui les îles Ioniennes ; il y redoutait le voisinage des Français, comme de tous autres étrangers ; il rêvait pour lui-même la fondation d'une sorte de royaume de l'Adriatique ; il avait quelque chose de Pyrrhus, l'ancien roi d'Épire. Il ne serait certes point facile de le dompter ; car il ne manquerait pas de solliciter l'aide des Anglais, et les Anglais ne manqueraient pas de l'aider[1]. Il fallait compter avec la Porte, qui demeurait fidèle à l'alliance française, officiellement du moins, mais qui frémissait d'inquiétude, et se jetterait dans les bras de l'Angleterre, si la France et la Russie entreprenaient de démembrer son empire. Et si Napoléon et Alexandre donnaient alors ce signal de la mort de la Turquie, l'Angleterre, maîtresse de la Méditerranée, se nantirait des plus riches dépouilles ; elle prendrait les îles, les Détroits, la Crète, l'Égypte, l'Égypte le pays de prédilection de l'imagination de Napoléon, où il avait fondé autrefois tant d'espérances, où il revenait sans cesse par la pensée, l'Égypte et le Levant qui, jusqu'au bout, furent à travers sa dramatique carrière la part du rêve et de la poésie.

Fallait-il donc faire, même à l'alliance russe, un pareil sacrifice, courir de tels risques, livrer peut-être à l'Angleterre tout

[1] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, Pouqueville, consul de France à Janina, à Talleyrand, 30 août 1807.

l'Orient? — Napoléon, dans cet automne de 1807, visita longuement son royaume d'Italie; il vint à Venise; il eut des nouvelles de l'Orient; il s'occupa davantage des destinées de la Turquie, de l'Égypte, de la Méditerranée orientale. Il agita sans doute en sa tête tout ce problème redoutable, un jour résolu à contenter le Tsar, à prononcer le mot décisif de la condamnation de la Turquie, le lendemain effrayé de cette résolution, rejeté aux hésitations, au respect du principe de l'intégrité de l'empire ottoman, du moins au *statu quo* provisoire. Il n'était pas assez libre de ses mouvements, il était trop préoccupé des affaires de l'Occident, de l'application du blocus continental, pour pouvoir se donner tout entier aux affaires d'Orient, et elles valaient la peine d'une attention non distraite; il fallait les réserver à d'autres temps.

Mais il fallait donner quelque satisfaction à la Russie. Il accorda une audience à l'ambassadeur d'Alexandre Ier, le comte Tolstoï, le 6 novembre 1807, et ce fut une audience d'importance capitale[1]. Tolstoï n'avait pas, comme Roumiantzov, comme le tsar, la « fièvre orientale »; il en était resté, comme la plupart des seigneurs russes, à la haine de la France napoléonienne; il était de l'opposition à la politique de Tilsit. Certes il était un serviteur fidèle et obéissait aux instructions de son gouvernement; mais il était mal disposé à se prêter aux séductions du langage de Napoléon; il n'était pas dans le ton de Tilsit. Il avait pour mission d'obtenir de la France l'autorisation pour la Russie de garder la Moldo-Valachie, en rappelant les promesses verbales de Napoléon à ce sujet; il devait aussi s'efforcer d'obtenir la libération aussi rapide que possible du territoire prussien, et il attachait une importance spéciale à cette partie de ses instructions, car il n'aimait point la présence des troupes françaises sur la Vistule, aux confins de ce grand-duché de Varsovie dont la reconstitution récente excitait sa colère.

Il demanda aussitôt à l'empereur Napoléon l'évacuation de la

[1] S. TATITSCHEF, *Alexandre Ier et Napoléon*, p. 237 et suivantes.

Prusse par ses armées, conformément aux articles de Tilsit. Napoléon lui fit observer que la Prusse avait encore des contributions de guerre à payer, que d'ailleurs, s'il s'agissait de l'observation stricte des articles de Tilsit, il fallait aussi que les troupes russes quittassent la Moldo-Valachie. Il offrait donc à Tolstoï une entente parfaite, fondée sur l'exécution intégrale du traité de Tilsit, c'est-à-dire sur l'évacuation simultanée, par la Russie et par la France, des pays du Danube et des pays de la Vistule.

Sans doute il avait pu promettre verbalement à l'empereur Alexandre Ier de ne pas tenir rigoureusement à l'évacution des principautés danubiennes ; mais c'était une parole amicale ; et, si la Russie exigeait, peu amicalement, la retraite immédiate des Français à l'ouest de l'Elbe, la France était en droit d'exiger la retraite immédiate des Russes à l'est du Pruth.

Mais ce n'était pas là le ton qui convenait aux rapports entre les deux souverains alliés. Napoléon consentait donc à laisser la Moldavie et la Valachie à la Russie ; mais il voulait pour lui-même une compensation en Prusse ; car c'était le seul endroit de l'Europe où il la pouvait trouver sans avoir encore à faire la guerre. Les armées russes resteraient sur le Danube ; les armées françaises garderaient, par exemple, la Silésie ; le reste de la Prusse serait aussitôt évacué, la Prusse aussitôt libérée, « rédimée » des charges qu'elle avait encore à supporter.

Le plan de Napoléon est évidemment de tenir en respect les puissances continentales ; maître de la Silésie, indirectement de Varsovie, il séparera la Prusse de l'Autriche, de la Russie ; il empêchera de nouvelles coalitions contre lui, et, à la moindre résistance, la Prusse, reléguée à la côte, sera écrasée, détruite. De là encore, si la Russie, non contente de la rive gauche du Danube, veut franchir le fleuve et marcher sur Constantinople, Napoléon la contiendra en pressant son flanc. La Silésie, c'est pour lui un moyen de prolonger l'existence de la Turquie.

Ainsi Alexandre Ier l'invite au partage, Napoléon ne songe qu'à l'empêcher.

Tolstoï est irrité. Il a promis tout son dévouement à la cause de la malheureuse Prusse, et l'idée d'un nouveau démembrement soulève son indignation, surexcite toute sa haine contre la France. Il a peine à se contenir devant l'empereur. Mais, dès le lendemain, il écrit de longues et vives lettres au chancelier Roumiantzov [1], que l'empereur des Français a certainement résolu la ruine totale de la Prusse, qu'ensuite il voudra refaire la Pologne entière, mutiler la Russie, la rejeter en Asie, qu'il a l'ambition de régner sur le monde entier.

Cependant Napoléon essaie de lui parler le langage de Tilsit, de le séduire lui aussi par la perspective de quelque gigantesque expédition franco-russe vers l'Inde, d'une conquête en commun de l'Asie occidentale, de la Perse, d'un partage entre Alexandre et lui de la domination universelle. Tolstoï répond sèchement que cela est impossible; ce ne sont, à son avis, que paroles creuses, destinées à éblouir, à aveugler la Russie sur les véritables intentions de la France: mais lui, il n'est pas disposé à se laisser éblouir; il se persuade que sa haine est plus clairvoyante que l'ambition chimérique de l'empereur Alexandre.

Dans le même temps, Caulaincourt, qui a remplacé Savary à Saint-Pétersbourg, tient les mêmes discours à l'empereur de Russie; il continue les conversations de Tilsit, sur le partage intégral de l'empire ottoman auquel il faudra bien se résoudre un jour, sur la grande entreprise d'une expédition vers la Perse et l'Indus, sur la gloire immense qui en reviendrait à la fois à la France et à la Russie, à Alexandre et à Napoléon. Alexandre offre une attention complaisante à ces invitations, il voudrait aussitôt entrer dans des résolutions plus précises, prendre la carte et tracer dessus des limites dans la direction de Constantinople et des Détroits. Mais Caulaincourt n'a pas mission d'aller si vite en besogne : ce sont là de redoutables questions que l'empereur Napoléon étudie avec grand soin, où il s'efforcera d'assurer à la fois la grandeur de la France et celle de la Russie.

[1] A. VANDAL, *Napoléon et Alexandre Ier*, t. I, 202.

Mais il faudra une nouvelle entrevue des deux alliés ; eux seuls sont capables de conduire une pareille négociation de laquelle dépend le sort du monde.

L'empereur Alexandre fut vivement blessé en apprenant les combinaisons imaginées par Napoléon [1]. Les prétentions de celui-ci à l'égard de la Silésie renouvelèrent toutes ses inquiétudes, et il ne fut pas éloigné d'entrer tout à fait dans les sentiments de Tolstoï : non seulement l'alliance française ne lui rapportait aucun bénéfice, non pas même la Moldavie et la Valachie que ses troupes avaient conquises ; mais la France, son alliée prétendue, dirigeait contre la Russie une nouvelle menace à l'ouest, à travers la Prusse ; car, pourquoi Napoléon tenait-il à la Silésie, sinon pour soutenir le grand-duché de Varsovie et faire sentir son action jusqu'au cœur de la Russie ? La Silésie à la France, c'était, avec Varsovie et Dresde, sa suprématie militaire assurée sur l'Europe orientale ; c'était l'armée de Napoléon sur la Vistule, et non plus seulement à l'ouest de l'Elbe ; c'était la liberté même de la Russie atteinte.

En aucune manière, le tsar n'était disposé à consentir à l'abandon de la Silésie contre la Moldo-Valachie. Il avait de la peine à admettre le principe même d'une compensation : la France n'avait-elle pas depuis Tilsit annexé l'Étrurie ? Ne venait-elle pas d'occuper le Portugal ? N'étaient-ce pas là des avantages comparables à l'occupation restée provisoire des principautés danubiennes par les Russes ? « En vérité, s'écriait l'empereur Alexandre devant Caulaincourt, vous avez arrangé vos affaires depuis la paix ; les miennes seules ne se font pas [2]. »

Cependant la société russe est en droit de se montrer de plus en plus réfractaire à l'alliance française ; elle est de jour en jour plus irritée contre la politique napoléonienne taxée de déloyauté et d'implacable ambition, plus satisfaite de ne pas s'être trompée dans la haine qu'elle manifestait toujours à l'égard de la France, malgré le tsar. De toute façon, le prestige d'Alexandre était sin-

[1] TATITSCHEF, *Alexandre Ier et Napoléon*, p. 244-247.
[2] TATITSCHEF, *Alexandre Ier et Napoléon*, p. 290.

gulièrement atteint ; il devinait, il voyait sur les visages la réprobation, la défiance, une sorte de pitié qu'il se fût laissé séduire par le « brigand corse ».

Et ces reproches, qu'il lisait entre les lignes de la correspondance de Tolstoï, que sa mère lui répétait sans cesse avec une grande vivacité, pouvaient avoir de redoutables conséquences. Les révolutions de palais n'étaient pas rares en Russie pendant tout le siècle précédent ; les Russes savaient se défaire des souverains dont la politique déplaisait ; la sœur d'Alexandre, la grande-duchesse Catherine, était très populaire par son nom et par son caractère. Paul Ier avait été étranglé en 1801 pour de moindres causes. Le tsar courait réellement le risque d'une révolution et de la vie même. Non seulement pour le maintien de l'alliance franco-russe, mais encore pour la sécurité d'Alexandre, il fallait qu'il obtînt quelque satisfaction au plus tôt.

Le blocus continental était préjudiciable déjà au commerce russe, dont les transactions alors se faisaient surtout avec l'Angleterre. Tant que durerait l'hiver, ce préjudice ne serait pas sensible, les vaisseaux anglais, à chaque saison, étant éloignés par les glaces autant que par le blocus. Mais chaque année au printemps, c'était la coutume que la Russie reçût, par la mer Baltique principalement, d'importantes cargaisons de marchandises de toutes sortes, nécessaires à la subsistance, au luxe, à toutes les habitudes de la société russe, et notamment de la classe noble. Il était à prévoir et à redouter qu'alors l'opposition à la politique du tsar Alexandre prît un caractère absolument menaçant et mît en danger son trône et son existence.

C'est pourquoi, depuis qu'il a déclaré à Caulaincourt qu'il ne voulait pas laisser la Silésie à la France et qu'il voulait garder la Moldavie et la Valachie, il s'impatiente, il s'énerve, il s'irrite, il a de vifs entretiens avec l'ambassadeur, des scènes de colère mêlées de subites caresses, en attendant les réponses définitives de Napoléon.

Janvier se passe, et la correspondance diplomatique du gouvernement français roule toujours sur la question de la Silésie.

Les semaines s'écoulent ; l'opinion s'émeut plus vivement à Saint-Pétersbourg ; Caulaincourt a quelques succès personnels dans la société russe, mais ils ne suffisent pas à faire oublier l'inutilité et les charges de l'alliance française. « La corde est tendue de plus en plus. » L'alliance sera brisée dès le printemps prochain, si elle ne se présente pas de nouvelle façon. Savary et Caulaincourt sont d'accord pour donner à cet égard à Napoléon les avertissements les plus puissants [1].

Napoléon est moins ému des sentiments que ses deux ambassadeurs ont éprouvés à Saint-Pétersbourg. Il sent l'utilité de l'alliance russe ; mais il n'y veut faire que les moindres sacrifices ; il ne veut point s'y donner tout entier ; il essaie de contenir l'ambition du tsar par un savant équilibre.

Il espère quelque entente avec l'Autriche ; car elle n'a pas intérêt à ce que la Russie soit puissante dans les Balkans ; elle a intérêt à lui barrer la route de Constantinople [2]. Il donne audience le 22 janvier à Metternich, « saute à pieds joints dans la question de Turquie, » sonde l'ambassadeur sur les dispositions de son gouvernement, excite du moins ses craintes, éveille son attention ; il compte qu'à l'occasion il trouverait là un appui diplomatique. Toujours en ce siècle, comme au siècle précédent, l'Autriche a suivi avec une curiosité passionnée les destinées de la péninsule des Balkans et contenu les desseins de la Russie dans cette direction. C'est un des caractères de sa politique nationale, vitale même : Napoléon ne l'ignorait pas, ni Metternich.

Il espère surtout que l'Angleterre enfin se résignera peut-être à traiter. Car le blocus continental lui est assurément terrible, et l'accord de la Russie et de la France lui ménage de grands dangers, en Europe ou en Asie. Si des négociations aboutissaient entre la France et l'Angleterre, Napoléon n'aurait pas besoin de rien sacrifier à l'alliance russe. Il ne se nourrit point de sentiments ; peu lui importe que la société de Saint-Pétersbourg

[1] Tatitschef, *Alexandre Ier et Napoléon*, 260-275. — A. Vandal, *Napoléon et Alexandre Ier*, t. I, 217 : lettre de Caulaincourt à Napoléon.
[2] A. Vandal, *Napoléon et Alexandre Ier*, t. I, 233.

pense ceci ou cela de l'alliance française, que l'empereur Alexandre coure danger de révolution ou de mort ; ce ne sont point ses affaires ; il ne s'occupe que de ses propres intérêts et ne s'encombre point de générosité.

Mais l'Angleterre ne veut pas traiter. Bien loin de s'effrayer du blocus ou de paraître disposé à des pourparlers, le gouvernement de Londres, en son discours du trône, à l'ouverture de la session de janvier 1808, s'inspire de la résolution la plus belliqueuse. Il est donc nécessaire que Napoléon garde et ménage l'alliance russe, et il adresse à l'empereur Alexandre la fameuse lettre du 2 février.

Elle est comme un retour au grand projet conçu en 1801 par Bonaparte et le tsar Paul Ier. Il y est question de la marche d'une armée française et russe vers le Bosphore : « Le coup en retentira aux Indes, et l'Angleterre sera soumise... écrasée sous le poids des événements dont l'atmosphère sera chargée.. Il faut être plus grands malgré nous, ajoute Napoléon en des termes de la plus haute éloquence. Il est de la sagesse et de la politique de faire ce que le destin ordonne et d'aller où la marche irrésistible des événements nous conduit. Alors cette nuée de pygmées, qui ne veulent pas voir que les événements actuels sont tels qu'il faut en chercher la comparaison dans l'histoire et non dans les gazettes du siècle dernier, fléchiront et suivront le mouvement que Votre Majesté et moi aurons ordonné, et les peuples russes seront contents de la gloire, des richesses et de la fortune qui seront le résultat de ces grands événements. »

Tout cela était incontestablement très beau ; ce fut pour le tsar l'espérance de la conquête de Constantinople et, au delà, de la conquête de l'Asie antérieure, d'une expédition dans l'Inde. Il fut surtout sensible à la première partie du programme. Il accueillit la lettre de Napoléon avec un enthousiasme qui paraît avoir été sincère ; il s'en ouvrit très cordialement à Caulaincourt et engagea aussitôt la conversation sur les voies et moyens.

C'était enfin de nouveau l'air de Tilsit.

Ce n'était que l'air verbal, « non pas l'air noté, » comme disait

Napoléon. Peut-être a-t-on attribué à cette lettre, et Alexandre tout le premier [1], plus d'importance et de conséquences qu'elle n'en avait vraiment dans la pensée de son auteur. En fait, ce n'est que la suite des séduisantes paroles de Tilsit, sans plus de sanction effective. Ce ne sont que brillantes promesses, éblouissantes perspectives, destinées à aveugler l'allié, à lui refuser le peu qu'il demande, par de grandes offres.

Ce n'est pas qu'il convienne d'affirmer que Napoléon ne voulait à aucun prix s'engager dans les affaires d'Orient. Il est possible qu'il ait eu la pensée en effet de pousser une armée en Asie par-dessus Constantinople. Mais il prétendait choisir son moment, et la lettre du 2 février est avant tout destinée à lui assurer du loisir. Elle ne condamne pas encore la Turquie ; elle ne cède même pas la Moldavie ni la Valachie ; elle ne donne rien, elle promet tout ; elle sauve pour quelques mois l'alliance franco-russe, au prix seulement de quelques phrases éloquentes ; merveille d'ingéniosité, elle sauve dans le même temps l'intégrité de la Turquie. Elle est un chef-d'œuvre de correspondance diplomatique.

Édouard Driault.

[1] A. Vandal, *Napoléon et Alexandre Ier*, t. I, ch. vii.

PROTECTION DES CHRÉTIENS

DANS LE LEVANT[1]

(*Suite*)

CAPITULATION DE LA POLOGNE

1699. — Traité de Carlovitz.

« Art. 7. — Les religieux catholiques romains jouiront par tout l'empire ottoman, là où ils ont des églises, du libre exercice de leurs fonctions, selon les capitulations et privilèges qui leur ont été accordés autrefois. Il sera permis à l'ambassadeur de Pologne à la Porte de faire à cet égard toutes les remontrances qu'il aura ordre d'y faire de la part du roi et de la République. »

CAPITULATIONS DE LA RUSSIE

Le cas de la Russie est plus compliqué, parce que les droits qu'elle faisait valoir furent contestés par les autres puissances, d'abord aux conférences de Vienne en 1855, puis au Congrès de Paris en 1856. C'est même le refus par la Porte de renouveler les stipulations de 1774 qui avait motivé l'éclosion de la guerre de Crimée et sa continuation après les conférences de Vienne.

C'est du traité de Kutchuk-Kaïnardgi qu'il s'agissait, ou du moins de sa portée. Les diplomates en la discutant, les historiens — en y comprenant celui qui tient ici la plume — me paraissent n'avoir pas toujours évité les subtilités propres à soutenir la thèse où chacun s'était alors rangé. Nous allons citer le texte même de ces stipulations qui nous apparaissent aujour-

[1] Voir la 4e livraison de 1900, t. XIV, page 534.

d'hui plus claires qu'elles ne le semblaient alors à quelques-uns.

1720. — Traité de Constantinople.

« Art. 11. — Il est libre aux marchands des deux nations de voyager et de trafiquer, en toute sûreté, d'un État à l'autre. Il sera permis aux Russes de faire des pèlerinages à Jérusalem et en d'autres lieux saints, sans qu'ils soient assujetis, ni à Jérusalem, ni ailleurs, à aucun tribut, *karatch* ou *peskach*, ni à des exactions pécuniaires pour leurs passeports. Les ecclésiastiques russes, qui s'arrêteront sur le territoire de la Porte, ne seront point molestés. »

1740. — Traité de Belgrade.

« Art. 11. — Il sera permis, soit aux séculiers, soit aux ecclésiastiques russes, d'aller librement visiter, soit la cité de Jérusalem, soit les autres lieux qui méritent d'être visités; et il ne sera exigé d'eux aucun tribut ou payement. On ne fera aucun tort, ou violence aux ecclésiastiques russes qui s'arrêteront sur les terres de la domination ottomane. »

Cette paix a été négociée sous la médiation de la France et garantie par elle dans les mêmes formes que la paix autrichienne. (Testa, p. 180.)

1774. — Traité de Kutchuk-Kaïnardgi.

« Art. 7. — La Sublime-Porte promet une ferme protection à la religion chrétienne (orthodoxe) et à ses églises.

« La Sublime-Porte permet encore au ministre de la cour impériale de Russie de faire, en chaque occurrence, diverses représentations à la Porte en faveur de l'église sise à Constantinople, laquelle est mentionnée à l'art. 14, et en faveur de ceux qui la desservent. La Sublime-Porte promet de recevoir ces remontrances comme venant d'une personne accréditée par une puissance voisine et sincèrement amie.

« Art. 8. — (Il est relatif aux *Lieux saints*.) Il sera libre et permis aux sujets de l'empereur de Russie, tant séculiers qu'ecclésiastiques, de visiter la sainte ville de Jérusalem et autres lieux dignes d'attention. Il ne sera exigé de ces pèlerins et voyageurs, par qui que ce puisse être, ni à Jérusalem, ni ailleurs, ni sur la route, aucun karatch, contribution, droit ou autres impositions; mais ils seront munis de passeports et firmans, tels qu'on en donne aux sujets des autres puissances amies. Pendant leur séjour dans l'empire ottoman, il ne leur

sera fait le moindre tort ou offense; mais, au contraire, ils seront tous sous la protection la plus rigide des lois. »

L'art. 11 porte que toutes les exemptions et privilèges accordés aux Français et aux Anglais par leurs capitulations avec la Porte seront aussi accordés aux commerçants russes. (Koch et Schæll, t. IV, p. 406.)

« Art. 14. — A l'exemple des autres puissances, la haute cour de Russie pourra, outre l'église privée, en édifier une dans la rue dite Bey-Oglou à Galata, laquelle église sera publique, appelée grecque-russe, et sera toujours maintenue sous la protection du ministre de cet empire et sera exempte de toute molestation et de tout outrage.

« Art. 17. — L'empire russe restitue à la Sublime-Porte toutes les îles de l'Archipel qui sont présentement en son pouvoir. La Sublime-Porte promet, de son côté :

« ... Que la religion chrétienne (orthodoxe) ne sera plus jamais exposée à aucune persécution, si minime qu'elle soit; que les habitants ne seront plus empêchés de réparer et d'édifier des églises de cette religion. Les personnes qui desservent lesdites églises ne seront plus jamais insultées et persécutées d'aucune manière. »

1878. — Traité de Berlin.

« Art. 62. — Les moines du mont Athos, quel que soit leur pays d'origine, seront maintenus dans leurs possessions et avantages antérieurs et jouiront, sans aucune exception, d'une entière égalité de droits et prérogatives. »

Cet article est d'une portée générale : nous le plaçons ici parce qu'il intéresse la Russie principalement.

CAPITULATIONS DE VENISE

Les Vénitiens étaient entrés en relation diplomatique avec l'empire ottoman trente-sept ans avant la prise de Constantinople. Je mentionnerai leurs premières conventions, qui sont plutôt militaires que capitulaires au sens propre de ce mot.

En l'année 1416, il fut conclu une convention impliquant la cessation de la guerre et le traitement des corsaires. (Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, livre IX.)

En 1450, le sultan renouvelait les arrangements pacifiques pour diverses puissances chrétiennes avec lesquelles il était alors en guerre. (*Ibidem*, livre XII.)

Une nouvelle guerre ne fut terminée que par la convention du 26 janvier 1479, laquelle ouvrait l'ère d'une alliance. « La réalité de cette alliance, dit Hammer, reposant sur le témoignage d'un seul historien, ne peut être adoptée sans réserve; mais il n'y a pas de doute que dès lors il y eut un changement complet dans la direction de la politique vénitienne envers les Turcs; que, suivant les traces de Ferdinand d'Aragon, la république chercha à se fortifier de l'amitié de la Porte, maintenant contre le roi de Naples, plus tard contre la Hongrie, et que les Turcs, respectant les frontières vénitiennes, s'efforcèrent d'opposer la république à leurs ennemis. Ainsi, un demi-siècle avant l'alliance de la France, du Roi Très-Chrétien avec les ennemis de la foi du Christ, Naples et Venise comptaient sur l'assistance et la diversion des Turcs. Mohammed le Conquérant était assez habile pour ne pas faire la guerre aux chrétiens indistinctement; il savait opposer, suivant les circonstances, infidèles à infidèles, ou, selon la locution turque, il mettait aux prises chiens avec porcs ou porcs avec chiens. » (Livre XVI.)

Après cette digression historique [1], nous arrivons à la paix conclue en 1540 et ratifiée seulement en 1541. Cette paix fut négociée par un envoyé vénitien, Baudouare, avec le concours du sieur Antoine Rinçon, alors ambassadeur de France à Constantinople. Ce ne fut pas sans difficultés. « Le grand Seigneur, écrivait au roi (26 août 1540) l'ambassadeur de France à Venise Pellicier, ne veult ratiffier la paix, si n'est avecques novitez et restrinctions des anciennes cappitulacions que de long temps ont esté faictes et observées entre eulx a son grant advantaige; et que, nonobstant quelques raisons et remontrances péremptoires que lesdicts seigneur Rincon et ambassadeur Badouare

[1] M. Lampertico traite *in extenso* les capitulations de Venise dans *Il protettato in Oriente*, p.41 à 45.

ayent sceu faire l'ung après l'aultre, n'a esté ordre povoir jamais destourner ledict Grant Seigneur de telz propoz [1]. »

1699. — Traité de Carlovitz.

L'article 14 porte que, pour ce qui concerne la religion... on observera les conditions des anciens traités.

1718. — Traité de Passarovitz.

« Art. 10. — Conformément aux immunités, anciennement accordées par les sultans à la nation des Franks, les Vénitiens pourront exercer les pratiques de leur culte et visiter leurs églises et couvents partout dans l'empire et, s'il devenait nécessaire de réparer lesdits églises ou couvents, ils pourront faire lesdites réparations en vertu de l'équité et du présent édit impérial; personne ne devra les empêcher, ni leur demander de l'argent, ni les molester sous un prétexte quelconque, en contravention avec la justice et aux sacrées capitulations; de plus ils pourront visiter la ville de Jérusalem, ainsi que les autres Lieux-Saints, et s'en retourner sans aucun empêchement. »

« Art. 22 (ou 20). — Les rites sacrés de la religion pouvant être observés en vertu des capitulations, il sera libre à l'ambassadeur vénitien de porter de nouvelles demandes à ce sujet devant le trône impérial et, à l'exception de tels articles qui seraient en contradiction avec le présent acte, tout ce qui a été déterminé par le traité de paix de Carlovitz sera maintenu [2]. »

Notons, d'après M. Lambertico, qu'en l'année 1635 le pape Urbain VIII s'adressa au doge Erizzo Francesco Erizzo pour que la république fît redresser les usurpations des schismatiques qui, étant plus riches, arrivaient à dominer les lieux saints (p. 45).

Pour toutes les puissances, le protectorat ci-dessus précisé est de droit strict : il ne saurait être ni contesté ni entravé. Une réclamation russe a amené la guerre de Crimée.

[1] *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise*, 1540-1542, publiée par A. Tausserat-Radel, 2 vol. grand in-8°. Paris, Alcan, 1899 (t. I, p. 68).

[2] Les relations de la Porte avec la république de Venise sont indiquées dans Testa, t. I, p. 218; dans Charrière, t. I, 3e partie, ch. II et III; t. II, *passim*, et dans la publication déjà citée de M. Lampertico.

Mentionnons aussi que chaque gouvernement a le droit de comprendre parmi ses protégés non seulement ses propres ressortissants, mais les ressortissants des puissances qui n'ont pas de représentant auprès de la Sublime-Porte ou qui ont confié les intérêts de leurs sujets à un État représenté à Constantinople [1].

IV

QUELQUES MODALITÉS.

1° La grande coupole qui couvre le Saint-Sépulcre avait été reconstruite en 1558 aux frais de Charles-Quint et de Philippe II; en 1669 et 1719, au moyen des subsides et par l'intervention de la France. (Famin, p. 371.) Les inscriptions et les emblèmes étaient latins.

Pendant la nuit du 11 au 12 octobre 1808, le feu prend dans la chapelle des Arméniens. Au bout de deux heures, le dôme s'écroule. (Le R. P. Géramb.) Fut-ce un simple accident, ou le résultat d'un crime? On ne le sut jamais. Les catholiques ne furent pas soupçonnés; les Grecs et les Arméniens le furent, mais sans preuve. (Famin, p. 367.) La grande coupole fut alors reconstruite tant bien que mal — et plutôt mal que bien — par les Grecs seuls, qui remplacèrent les emblèmes et les inscriptions latins par des emblèmes et des inscriptions grecs.

A la suite de l'incendie et de la reconstruction, les catholiques avaient perdu à peu près tout ce qu'il leur restait au Saint-Sépulcre. Après trois ans de négociations, le chargé d'affaires de France à Constantinople obtint, en 1811, un firman, dont nous n'avons pas le texte sous les yeux, mais que Testa (t. III, p. 320) résume ainsi : « Les travaux de restauration entrepris par les Grecs dans l'église du Saint-Sépulcre n'infirment point les droits antérieurs des religieux latins. Il

[1] Nous n'avons pas compris dans la présente étude ces faits qui concernent les protestants, ce qui pourra être l'objet d'un travail spécial.

est défendu de les molester et il est ordonné de les laisser jouir des droits et privilèges que les Sultans leur ont accordés. » Famin mentionne que ce firman demeura lettre morte (p. 372).

Un second firman sortit en 1812. Fut-ce à l'instigation de Napoléon Ier ou des Grecs? Ce nouveau firman constitua, entre Latins, Grecs et Arméniens, le partage qui a persisté jusqu'à nos jours dans ses lignes capitales.

Or, vers le milieu de ce dix-neuvième siècle la coupole, reconstruite par les Grecs après l'incendie de 1808, menaçait de nouveau ruine. Il s'agissait de la reconstruire. La France ne se rangea pas à la funeste inaction de 1808; elle intervint non seulement pour le fait même de la reconstruction, mais sur la question non moins délicate des inscriptions et emblèmes.

L'article 82, ci-devant commémoré de la capitulation de 1740, dit : « Lorsque les endroits, dont les religieux dépendant de la France ont la possession et la jouissance à Jérusalem auront besoin d'être réparés pour prévenir la ruine à laquelle ils seraient exposés par la suite des temps, il sera permis d'accorder à la réquisition de l'ambassadeur de France résidant à ma Porte de Félicité des commandements pour que ces réparations soient faites. »

La question n'était pas simple. Les Grecs réclamaient l'état de 1812. La France réclamait le *statu quo* antérieur à l'incendie.

Le 3 septembre 1862, il intervint, entre la France, la Russie et l'empire ottoman, une convention en vertu de laquelle la grande coupole fut réparée à frais communs par les gouvernements français, russe et ottoman, à la condition qu'il n'y serait appliqué aucun emblème et aucune inscription. Le travail était confié à un architecte français (M. Mauss) et à un architecte russe.

Et ainsi fut-il fait. Pour la France, c'était une conquête sur l'état créé en 1811 et en même temps un partage des droits conférés par l'article 82 de 1740.

L'arrangement de 1862 n'a satisfait dans le moment ni les Grecs orthodoxes ni les catholiques. Par contre, il paraît de

nature à satisfaire les chrétiens qui ne sont ni orthodoxes ni catholiques, savoir les Arméniens grégoriens, les Jacobites, les Coptes, enfin les Nestoriens. Du reste, on ne les a pas consultés. Pourquoi auraient-ils parlé? ils n'ont pas la voix forte.

En somme, dans l'intérêt de la paix, il n'y a pas lieu, à notre sentiment, ni pour la France, ni pour la Russie, de regretter l'accord du 18 septembre 1862 : l'outrance n'est pas un article de diplomatie.

Remarquons aussi que l'édifice du Saint-Sépulcre n'est pas à l'usage des seuls catholiques : les non-catholiques y officient.

2° D'un autre côté, le privilège de navigation, accordé au pavillon français par les premières capitulations, est devenu tacitement caduc par la force des choses; de même que la préséance, laquelle est régie aujourd'hui en Turquie d'après les mêmes règles que dans les autres États.

3° Notons également que des sanctuaires et des établissements catholiques appartenant exclusivement à des souverains ou à des sujets étrangers relèvent de leurs gouvernements respectifs. Certains sanctuaires qui étaient restés entre les mains des Turcs jusqu'à nos jours, et ceux-là seulement, peuvent être cédés par la Sublime-Porte à une puissance étrangère autre que la France et passer sous la protection de la puissance concessionnaire sans porter atteinte aux droits capitulaires de la France. Tel est le cas du sanctuaire de la Dormition concédé à l'empereur allemand en 1898.

Le protectorat exclusif de la France s'exerce aujourd'hui sur les établissements que nous appelons *pontificaux*, quelle que soit la nationalité des religieux et employés. Il y a une exception pour les établissements uniates des Coptes : ces établissements sont bien pontificaux, mais le souverain pontife en a reconnu le protectorat à l'empereur d'Autriche.

Il va de soi que le protectorat des sanctuaires, établissements, édifices appartenant à des Français par fondation, achat ou concession, sont placés sous le protectorat exclusif de la France, aussi bien que les pontificaux.

4° En 1878, la Serbie devint un État indépendant. L'article 37 du traité de Berlin stipulait que les traités (capitulations) conclus avec la Porte y resteraient « en pleine vigueur tant qu'ils n'auraient pas été modifiés d'un commun accord entre la principauté et les puissances intéressées ».

En ce qui concerne la France, le commun accord est intervenu par l'article 26 du traité de commerce conclu le 19 janvier 1883. D'autres puissances ont des traités avec la Serbie.

5° L'érection de la Roumanie en État indépendant y supprimait naturellement toute prétention des États européens à y appliquer les capitulations, lesquelles, du reste, en Roumanie, ont été souvent entravées dans l'exécution et contestées en principe. Le prince Couza, sommé de s'expliquer s'il *reconnaissait* ou non les capitulations, répondit à M. Tillos, agent de France : « Je ne puis dire si je *reconnais* les capitulations : je ne *les connais* pas. »

6° Je juge superflu d'exposer sous le rapport capitulaire la situation embrouillée et transitoire de la Bosnie-Herzégovine et de Chypre.

7° Rien de changé en Bulgarie.

8° Il importe au contraire de préciser que la nouvelle organisation judiciaire de l'Égypte n'a pas porté atteinte aux droits séculaires de la France dans l'empire ottoman. (Voir le livre jaune intitulé : *Négociations relatives à la réforme judiciaire en Égypte*, janvier 1875.) Voici l'article qui s'y rapporte dans un procès-verbal du 10 novembre 1874 qui fut signé par le consul général de France, M. de Cazaux, et Chérif-pacha, avec l'approbation préalable du Khédive (*loco citato*, p. 219) :

« Les immunités, les privilèges, les prérogatives et les exemptions dont les consuls étrangers, ainsi que les fonctionnaires qui dépendent d'eux, jouissent actuellement en vertu des usages diplomatiques et des traités en vigueur, seront maintenus dans leur intégrité; en conséquence, les agents et consuls généraux, les consuls, les vice-consuls, leurs familles et toutes les personnes attachées à leur service ne seront pas justiciables des nouveaux tribunaux, et la

nouvelle législation ne sera applicable ni à leurs personnes ni à leurs maisons d'habitation.

« La même réserve est expressément stipulée en faveur des établissements catholiques, soit religieux, soit d'enseignement, placés sous le protectorat de la France. »

La question des immeubles appelait une mention particulière. Vous la trouverez à l'article 12 du *Règlement d'organisation judiciaire pour les procès mixtes en Égypte*. (*Ibidem*, p. 221.)

« Art. 12. — Ne sont pas soumises à ces tribunaux les demandes des étrangers contre un établissement pieux, en revendication de la propriété d'immeubles possédés par cet établissement; mais ils seront compétents pour statuer sur la demande intentée sur la question de possession légale, quel que soit le demandeur ou le défendeur. »

V

LES PERSONNES

Il peut survenir un conflit de protection entre deux puissances, par exemple, lorsqu'un sujet étranger fait partie d'un établissement protégé par la France et *vice versa*. Pour cette éventualité, qui est fréquente, il s'est formé une coutume (*inveterata consuetudo*), qui distingue entre le religieux et l'individu. La France protège le religieux, tandis que l'individu est protégé par sa nation dans la mesure où il plaît à cette nation d'intervenir.

En 1840, le père Thomas, franciscain, est assassiné à Damas; le Père Basile à Alep en 1852, tous les deux Italiens. La poursuite contre les assassins a été faite en 1840 par le consul de France Ratti-Menton, sans que le pays d'origine ait réclamé, du moins à ma connaissance.

En 1873, une querelle survenue à Bethléem fut terminée entre la Porte et le comte de Vogüé, alors ambassadeur à Constantinople.

En 1880, un moine latin est battu et dévalisé entre Jérusalem et Bethléem. Le supérieur réclame l'intervention du consul de France; cette intervention est contestée par le consul

d'Italie, le religieux étant Italien. Le conflit est porté devant les ambassades respectives. L'ambassadeur d'Italie décida que l'affaire relevant du consulat de France, protecteur des religieux catholiques, le consul d'Italie était invité seulement à assister au jugement des coupables.

En 1894, il surgit à Bethléem des troubles, dont quelques moines italiens furent victimes. Le saint-siège, suivant la coutume, fit appel au gouvernement français. L'opinion, en Italie, manifesta bien que l'affaire devait aller au consulat d'Italie, et l'on essaya, mais sans succès, de faire reconnaître cette prétention par les puissances étrangères.

Le 17 novembre 1896, le père Salvator est assassiné à Marasch, dans la petite Arménie : il était Italien de nationalité et il appartenait à un établissement pontifical. La poursuite fut exercée par l'ambassadeur de France, qui s'était concerté avec l'ambassadeur d'Italie[1]. C'est la marche normale.

Dans le cas inverse, la marche sera réciproquement la même. L'Église copte uniate est desservie en très grande partie par des religieux français. Je suppose qu'un de ces Français ait subi sévice ou outrage. L'établissement pontifical copte étant placé par le souverain pontife sous le protectorat de l'Autriche, le protecteur officiel agira en faveur du religieux, de concert avec l'agent français qui interviendra en faveur du citoyen.

En des cas semblables, il sera avantageux pour le lésé d'être soutenu par deux au lieu de l'être par un. Ce mode, que la nature des choses et la coutume ont consacré, montrera, en effet, à l'autorité locale deux ambassades agissant de concert, *rara avis*. Il arrive, en effet, que les ambassadeurs se laissent doucement entraîner à contrarier les démarches les uns des autres, le succès de l'un étant souventes fois considéré par les autres comme un échec personnel. C'est là une des formes les plus persistantes du concert européen.

Qu'un Espagnol, un Italien, même un Anglais, accepte le con-

[1] Livre jaune : *Affaires d'Arménie*, 1893-1897.

cours de la France en Syrie; qu'un Français engagé dans le couvent copte reçoive, en Égypte, le concours de l'Autriche, il n'y a rien là que de normal, de salutaire et digne. Vu la réciprocité, il n'y a rien là qui doive éveiller les susceptibilités nationales. Il en est jugé autrement en Allemagne.

C'est en Égypte que s'est manifestée pour la première fois, à notre connaissance, cette attitude du cabinet de Berlin. Voilà ce qui nous amène à insérer ici *in extenso* l'acte qui s'y rapporte :

Protocole entre Chérif-pacha et M. de Thielan, chargé du consulat général d'Allemagne, 2-5 mai 1875.

« En outre, les établissements allemands suivants : *a*) l'église protestante allemande à Alexandrie, *b*) l'église protestante allemande au Caire, *c*) l'école allemande à Alexandrie, *d*) l'école allemande au Caire et *e*) l'hôpital protestant allemand à Alexandrie ne seront pas soumis à la compétence des nouveaux tribunaux et resteront justiciables, comme dans le passé, des tribunaux consulaires allemands. Il est bien entendu que lesdits établissements ne seront exemptés qu'en qualité de corporations et que, par conséquent, les pasteurs, les professeurs et toutes les personnes attachées à ces établissements relèveront de la juridiction établie en Égypte pour [la] nationalité à laquelle elles appartiennent.

Arrêtons un instant pour spécifier que l'Allemagne n'accordera donc aucun concours à l'étranger fonctionnant dans un établissement allemand, contrairement à ce qui s'est passé, par exemple, à Marasch, où la France protectorait le religieux en même temps que l'Italie intervenait en faveur du sujet du roi.

Le protocole du 25 mai 1875 continue :

« En ce qui concerne la réserve stipulée à la fin de l'article 7 du protocole franco-égyptien (*vide suprà*) du 10 novembre 1874, en faveur des établissements catholiques soit religieux, soit d'enseignement, placés sous le protectorat de la France, M. de Thielan déclare :

« Le gouvernement allemand, ne reconnaissant à aucune puissance un protectorat exclusif sur les établissements catholiques en Orient, se réserve tous ses droits sur les *sujets* ou *administrés allemands* appartenant à un de ces établissements.

« Et il considère notamment comme entendu que ladite stipulation

du protocole franco-égyptien ne saurait porter atteinte à la juridiction qui est ou qui sera établie par les *sujets* et *administrés allemands* en Égypte en vertu des lois de l'Empire et des arrangements faits entre l'Allemagne et le gouvernement du Khédive.

« S. E. Chérif-pacha, au nom du gouvernement égyptien, prend acte de cette déclaration. »

Le protocole du 25 mai n'est directement applicable qu'à l'Égypte; mais l'Allemagne entend en étendre le principe dans tout l'empire ottoman, même ailleurs. C'est ce qui résulte expressément du discours, déjà cité, que prononça le comte de Bulow au mois de décembre 1898. Pour plus de précision, répétons ici les paroles de Son Excellence qui se rapportent aux personnes allemandes :

« ... Nous ne reconnaissons à aucun autre pays le droit de protéger les sujets allemands... Le droit de protection du citoyen appartient à l'empereur allemand seul. (*Vifs applaudissements.*) Ce n'est pas du jour d'huy que date ce droit... Représenter l'empire allemand, c'est en protéger en même temps tous les Allemands, qu'ils soient catholiques ou protestants. (*Applaudissements au centre.*) Nous soutiendrons donc consciencieusement les intérêts religieux de nos compatriotes catholiques en Orient. »

Voyons ce qu'impliquerait cette déclaration. Par exemple, qu'un religieux allemand, engagé dans un établissement pontifical, ait été molesté. La France, en vertu de ses traités, de la *consuetudo inveterata* et de la délégation du souverain pontife, ferait seule réparer le tort ou l'injure dont l'établissement pontifical aura souffert de ce fait. L'Allemagne, suivant la déclaration de M. de Bulow, interviendrait seule en faveur de la victime.

VI

LES ORIENTAUX CHRÉTIENS

Par les articles XVII et même VII, paragraphe 1er, du traité de Kutchuk-Kaïnardgi (1774), la Russie stipule en faveur de chrétiens sujets de la Sublime-Porte. Ce n'est pas un fait incident et isolé : les puissances étrangères sont intervenues et elles inter-

viennent encore en faveur des chrétiens orientaux, ne fût-ce que comme conséquence des engagements pris par la Porte en 1856 et en 1878. D'après les traités de Paris et de Berlin, aucune puissance n'aurait plus à intervenir seule en faveur de ses coreligionnaires : il n'y est prévu qu'une action collective; mais la force des choses l'emporte sur la lettre des traités.

Nous allons essayer d'élucider cette action pour les indigènes, action différente du protectorat des Européens. Si l'application des capitulations, des usages et des traités spéciaux a créé aux étrangers une véritable exterritorialité, il n'en est pas de même lorsque l'Europe ou un État intervient par la diplomatie ou autrement en faveur de chrétiens ottomans : ces sujets du Sultan restent soumis aux lois de leur pays et aux autorités locales : ces chrétiens orientaux ne sont pas exterritorialisés.

A des réalités différentes, il convient d'appliquer des appellations différentes. A l'intervention en faveur des nationaux respectifs ou des Européens en général, nous avons appliqué le mot *protectorat*, lequel est consacré et rend bien la chose : on dit aussi *protection*. A l'intervention en faveur des chrétiens ottomans, appliquons le mot *patronage*. Du reste, le patronage peut résulter de traités particuliers à un État; mais la coutume *inveterata* y joue un grand rôle : l'action de la France au Liban en est un exemple dix fois séculaire.

Cette intervention en faveur de sujets ottomans, ce patronage a agi; il agira encore. Voici, du reste, le lieu d'appliquer la remarque que nous avons présentée plus haut, à savoir que l'expression *les latins* signifie les catholiques sans distinction des rites. L'intervention en faveur des Arméniens uniates, en 1830, dont il sera parlé bientôt, en est un exemple saisissant.

Quand la Russie, à Kutchuk-Kaïnardgi, intervenait en faveur des chrétiens, elle entendait les orthodoxes sujets du Sultan.

1° *Les catholiques.* — Nous parlerons d'abord des catholiques sujets ottomans, lesquels sont ou latins ou de l'un des rites orientaux.

Les latins ottomans sont nombreux et répandus en Asie, en

Bulgarie, dans l'archipel, en Bosnie, en Macédoine, en Albanie. Dans cette dernière contrée, les latins de la montagne relèvent au civil de leurs chefs élus ou héréditaires, notamment les Mirdites. Tous les autres latins relèvent au civil d'un vékil nommé par la Porte. Ces latins vivent sous le patronage de la France ou de l'Autriche, suivant la contrée. Au congrès de Berlin, en 1878, la France et l'Autriche ont réclamé de concert le maintien de l'antique autonomie de la Mirditie, et leur réclamation a été agréée. (Voir *Négociations relatives au traité de Berlin*, Paris, Leroux, p. 432, et le protocole XIII.)

Les catholiques non latins, autrement dit les uniates, sont composés de Maronites, d'Arméniens, de Grecs-Melkites, de Syriens, de Chaldéens, de Coptes. Ils vivent sous l'autorité civile de leurs patriarches catholiques respectifs, à l'exception des Maronites.

Parmi ces nations (*mileti*) uniates, les Coptes seuls sont sous le patronage de l'empereur d'Autriche, héritier de la république de Venise. Les autres Uniates sont sous le patronage de la France; mais la position des Maronites est spéciale.

Depuis le règne de saint Louis et même auparavant, les Maronites ont vécu sous le patronage exclusif de la France. A la suite des événements de 1860, le malheur voulut que les Maronites fussent placés sous le patronage collectif de ce qu'on appelle « le concert européen » et gouvernés par un fonctionnaire ottoman en place de leurs princes indigènes héréditaires, qu'ils regrettent. Ils avaient échappé au massacre; ils n'échappèrent pas au concert européen.

Ce patronage de la France sur des sujets ottomans parce qu'ils sont catholiques n'est spécifié par aucun traité; mais il résulte d'un usage constant et reconnu, *legem facit*. Le fait est de notoriété pour les Maronites depuis le XIIIe siècle; depuis lors, il a été consacré avec éclat. Voici à quelle occasion : au commencement du XIXe siècle, dans le sein des groupements (on dit là-bas *nations*, *mileti*) des rites orientaux, il se produisit un mouvement de retour à l'unité catholique. Avec le concours des autorités ottomanes, les orientaux non catholiques persécu-

tèrent cruellement les ouailles qui leur échappaient civilement en même temps que religieusement. Vers 1830, des persécutions atroces se prolongèrent contre les Arméniens unis. La France intervint et l'Autriche marcha aussi *haud passibus æquis*. S'il n'avait pas été dans le droit, sinon écrit, du moins coutumier, que la France intervînt en faveur de catholiques ottomans, la Porte aurait dit au général Guilleminot : « Mêlez-vous de vos affaires. » Au contraire, à la suite de cette intervention active et persistante, les Arméniens unis furent constitués en un groupe (nation) séparé sous l'autorité de ses chefs religieux, comme les non-catholiques. L'impulsion était donnée : il en fut de même pour les Melkites unis, les Syriens, les Chaldéens dans les mêmes conditions, après quelques tiraillements inutiles à rappeler ici. (Voir *la Chaldée chrétienne* et *les Grecs-Melkites*, Paris, Challemel.) Toutes les catholicités orientales sont, je le répète, patronnées par la France, à l'exception des Coptes de l'Autriche et des Maronites du concert européen, lequel, heureusement, ne s'en occupe guère.

2° *Les non-catholiques.* — Et les chrétiens des rites orientaux qui ne sont pas catholiques? Il y a d'abord les orthodoxes qui sont protectorés en fait par la Russie. Et les autres? c'est-à-dire les Arméniens grégoriens, les Jacobites, les Nestoriens?

Ici, nous ne pouvons être aussi catégoriques. Mentionnons des faits. En 1828, la France et la Grande-Bretagne et la Russie intervinrent en faveur des Hellènes orthodoxes collectivement. La Russie aurait pu seule se référer à un traité, celui de 1774.

En 1858, la France, bientôt suivie par la Russie, intervenait militairement en faveur des chrétiens du Monténégro. (*La France au Monténégro*, Paris, Leroux, in-12.) L'Europe intervint alors en faveur des chrétiens orthodoxes de l'Herzégovine.

En 1862, la France intervenait seule et avec succès pour faire maintenir aux Arméniens Grégoriens du Zeitoun l'autonomie dont ils jouissaient depuis longtemps. (Voir *Questions diplomatiques et coloniales*, 1er août 1897.)

Le 4 juin 1878, la Turquie accordait à la Grande-Bretagne

l'occupation de l'île de Chypre pour garantir la sécurité des chrétiens de l'Asie Mineure. De 1894 à 1897, il s'organise (c'est le mot) un massacre des Arméniens. La Grande-Bretagne avait le droit d'intervenir. Le traité du 4 juin 1878, en effet, a concédé l'occupation de Chypre à cette condition. C'est formel : la Grande-Bretagne s'engageait à s'unir au Sultan pour la défense des territoires de Sa Majesté Impériale en Asie par la force des armes :

« En revanche, dit le traité, S. M. I. le Sultan promet à l'Angleterre d'introduire les réformes nécessaires (à être arrêtées plus tard par les deux puissances) ayant trait à la bonne administration et à la *protection* des sujets *chrétiens* et autres de la Sublime-Porte, qu se trouvent *sur les territoires en question;* afin de *mettre l'Angleterre en mesure* d'assurer les moyens nécessaires pour l'exécution de son engagement, S. M. I. le Sultan consent, en outre, à assigner l'île de Chypre pour être occupée et administrée par elle. »

C'est clair et précis. En présence des massacres qui durèrent trois années (1894-1896) en Arménie, la Grande-Bretagne avait le droit d'intervenir; on pourrait dire l'obligation... Finalement, il fut laissé à quelques Arméniens du Taurus certaines garanties. L'ambassadeur de France a été le principal zélateur de ce résultat, d'ailleurs assez maigre.

Il résulte de ces faits que les puissances chrétiennes ont exercé, d'une manière intermittente, peu ou point définie, une faculté d'intervention, un *patronage* en faveur des sujets chrétiens du Sultan.

Les articles des traités de Paris et de Berlin, qui vont être reproduits intégralement, ne confirment pas seulement les droits acquis par les traités aux sujets étrangers; ils constituent, en faveur des sujets chrétiens du sultan, ce que nous proposerions d'appeler une *capitulation collective.*

Les anciennes capitulations étaient émanées du libre consentement des sultans. Ici, au contraire, il y a de la part du sultan une concession : la Sublime-Porte, devant des exigences contraires aux droits de tout État indépendant, la Sublime-Porte, dis-je, a réellement *capitulé.*

VII

CAPITULATIONS COLLECTIVES

1856. — Traité de Paris.

« Art. 9. — S. M. I. le Sultan, dans sa constante sollicitude pour le bien-être de ses sujets, ayant octroyé un firman qui, en améliorant leur sort, *sans distinction de religion ni de race,* consacre ses généreuses intentions *envers les populations chrétiennes de son empire,* et voulant donner un nouveau témoignage de ses sentiments à cet égard, a résolu de communiquer aux puissances contractantes le firman, spontanément émané de sa volonté souveraine.

« Les puissances constatent la haute valeur de cette communication. Il est bien entendu qu'elle ne saurait en aucun cas donner le droit auxdites puissances de s'immiscer, soit collectivement, soit séparément, dans les rapports de S. M. le Sultan avec ses sujets, ni dans l'administration de son empire. »

Nous avons eu occasion de noter ailleurs que les puissances constatent la haute valeur non du Hatti-Humayoun, ce qui eût été un enfantillage, mais de la communication, ce qui est beaucoup plus gros.

1878. — Traité de Berlin.

« Art. 23. — La Sublime-Porte s'engage à appliquer scrupuleusement dans l'île de Crète le règlement organique de 1868, en y apportant les modifications qui seraient jugées nécessaires.

« Des règlements analogues adaptés aux besoins locaux, sauf en ce qui concerne les exemptions d'impôt accordées à la Crète, seront également introduits dans les autres parties de la Turquie d'Europe pour lesquelles une organisation particulière n'a pas été prévue par le présent traité.

« La Sublime-Porte chargera des commissions spéciales, au sein desquelles l'élément indigène sera largement représenté, d'élaborer les détails de ces nouveaux règlements *dans chaque province.*

« Les projets d'organisation résultant de ces travaux seront soumis à l'examen de la Sublime-Porte, qui, avant de promulguer les actes destinés à les mettre en vigueur, prendra l'avis de la commission européenne instituée pour la Roumélie orientale. »

L'article 23 a été mis en exécution, mais de quelle manière?

En 1880, la Sublime-Porte a elle-même élaboré un projet de règlement banal, au lieu d'appeler des commissaires spéciaux *pour chaque province*, comme dit l'article 23. Ces provinces sont si différentes sous tous les rapports, que l'élaboration d'un règlement unique ne peut être et n'a été, en effet, qu'un enterrement de première classe.

« Art. 61. — La Sublime-Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens, et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux puissances, qui en surveilleront l'application. »

Cet article est devenu navrant depuis les massacres de l'Arménie (1896-1899).

« Art. 62. — La Sublime-Porte ayant exprimé la volonté de maintenir le principe de la liberté religieuse, en y donnant l'extension la plus large, les parties contractantes prennent acte de cette déclaration spontanée.

« Dans aucune partie de l'empire ottoman, la différence de religion ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne l'usage des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs, ou l'exercice des différentes professions et industries.

« Tous seront admis sans distinction à témoigner devant les tribunaux.

« La liberté et la pratique extérieure de tous les cultes sont assurées à tous, et aucune entrave ne pourra être apportée soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels.

« Les ecclésiastiques, les pèlerins et les moines de toutes les nationalités voyageant dans la Turquie d'Europe ou la Turquie d'Asie jouiront des mêmes droits, avantages et privilèges.

« Le droit de protection officielle est reconnu aux agents diplomatiques et consulaires des puissances en Turquie, tant à l'égard des personnes susmentionnées que de leurs établissements religieux, de bienfaisance et autres dans les Lieux Saints et ailleurs. »

A. d'Avril.

L'ARBITRAGE DIT "BUTTERFIELD"

Le droit et le devoir d'un État d'empêcher des expéditions hostiles de se diriger de son territoire contre le gouvernement d'un État ami s'appuient sur les maximes générales du droit international et ne peuvent pas être contestés. Les États-Unis, qui ont eux-mêmes, avec une si grande persévérance, soutenu ce principe dans l'affaire dite *Alabama*, et qui ont réussi à faire imposer à la Grande-Bretagne, par un arbitrage international, l'obligation de les dédommager des pertes causées par l'entreprise de la nature sus-indiquée, seraient certes moins portés que tout autre gouvernement à renier ledit principe.

(Extrait d'un *Mémoire* envoyé le 14 juillet 1874 par M. de *Hegermann-Lindencrone,* ministre danois à Washington, à M. *Hamilton Fish*, secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.)

I

Lorsque le rideau se lève avant le premier acte de ce drame diplomatique, on se trouve au fort de la guerre de Crimée. Mais la scène est bien loin de la Crimée. Elle se passe à l'embouchure du port de l'île de Saint-Thomas, une des Antilles danoises, — témoin de la vérité, reconnue plus tard de plus en plus, que la guerre qui ravage l'un des deux hémisphères se fait aussi sentir à l'autre.

Le soleil vient de se coucher le 21 décembre 1854, lorsqu'on voit le vapeur américain *Benjamin Franklin* partir du port de Saint-Thomas. Le navire est hélé de la batterie dite « du prince Fredrik », où l'on sait qu'il ne s'est pas muni de la « passe de nuit » prescrite par les ordonnances. Il a été tenu de dire son nom, mais il ne donne pas de réponse satisfaisante. Au contraire,

il continue son cours. Conformément au règlement, la batterie du fort fait tirer des coups de canon, — le troisième et le quatrième sont des coups à boulet. Le troisième atteint le navire, brise quelques planches d'une cabine, mais ne cause d'autre dommage. Après le quatrième, on le voit virer de bord et revenir dans le port.

Voici le précis historique des causes de cet incident. On se rappelle que la course n'était pas abolie avant la guerre de Crimée. On craignait que le gouvernement russe ne délivrât des lettres de marque permettant à des navires américains de capturer des bâtiments marchands français et anglais. Le Vénézuéla, État vivant en paix et en amitié avec le Danemark, venait d'apaiser une insurrection ; mais on avait raison de craindre qu'elle n'éclatât de nouveau. Des journaux avaient rapporté que le général Paëz — ancien président du Vénézuéla, refugié aux États-Unis après la répression de la dernière insurrection — préparait une nouvelle expédition contre son pays. Le gouvernement du Vénézuéla prêtait un projet hostile au vapeur *Benjamin Franklin* et, de même, à un trois-mâts-barque, *Catharina Augusta*, déjà longtemps avant le 29 et le 30 septembre 1854, lorsque ces deux navires américains arrivèrent dans le port de Saint-Thomas. Ils étaient suspects de vouloir porter des armes et des munitions aux partisans du général Paëz. A ce qu'on disait, ils étaient partis sans armement de New-York, pour ne pas entrer en conflit avec les lois américaines, mais avec l'intention de s'armer à leur arrivée sur un territoire étranger. Les réclamations du gouvernement du Vénézuéla auprès de celui des États-Unis d'Amérique n'arrivèrent qu'après le départ de la *Catharina Augusta* de New-York le 2 septembre ; mais le 13, le gouvernement des États-Unis fit mettre l'embargo sur le *Benjamin Franklin*. Cependant, quelques jours plus tard, le navire fut relâché contre une caution de 20,000 dollars comme garantie qu'il ne ferait rien d'illégal. Ainsi, les papiers des deux navires étaient en ordre lorsqu'ils furent expédiés de New-York pour le port de Saint-Thomas.

Néanmoins, le gouverneur des Antilles danoises, averti d'avance par voie diplomatique de la part du gouvernement du Vénézuéla, aurait préféré que ces deux navires suspects n'entrassent pas dans le port de Saint-Thomas. Il ne le leur permit que parce que, pendant la traversée, la *Catharina Augusta* avait éprouvé une avarie considérable. Avant que les réparations fussent commencées, le gouverneur danois prit toutes mesures nécessaires pour se sauvegarder contre le reproche éventuel d'avoir permis que, sur le territoire danois, des navires étrangers fussent mis en état de continuer une expédition hostile contre un État ami. Les réparations exigèrent que la cargaison de la *Catharina Augusta* fût débarquée. Voici ce dont elle se composait : 18 canons, 5,000 fusils, outre d'autres armes, 600,000 cartouches à balle, 5,000 livres de poudre, etc. Les réparations ne furent terminées que le 19 décembre, c'est-à-dire seulement deux jours avant l'essai du *Benjamin Franklin* d'échapper.

Ce navire était resté sans emploi dans le port pendant le temps que dura la réparation du *Catharina Augusta*. Cependant, le gouvernement du Vénézuéla s'était adressé au gouverneur des Antilles danoises pour le prier d'empêcher lesdits navires de quitter Saint-Thomas.

Un incident imprévu vint en aide au *Benjamin Franklin*. Dans le centre maritime de Saint-Thomas s'assemblent les postes européennes destinées à beaucoup d'îles du même archipel. En décembre 1854, le *mail packet* anglais avait été retenu plusieurs jours pendant sa traversée. A son arrivée à Saint-Thomas, les navires qui devaient porter le courrier d'Europe aux îles situées à l'est et à l'ouest de Saint-Thomas en étaient déjà partis. Le *Benjamin Franklin* se fit donc affréter par le surintendant de la compagnie anglaise pour transporter les voyageurs et la poste à Barbados, etc. Puisque les navires appartenant à la « Royal British Mail Steamship Company » jouissaient du privilège d'être exempts de l'obligation ordinaire de se munir d'une passe de nuit s'ils voulaient quitter le port de Saint-Thomas après le coucher du soleil, le *Benjamin Franklin* croyait — ou faisait semblant de

croire — qu'il jouissait du même privilège lorsqu'il était provisoirement au service de la compagnie anglaise.

Voilà l'exposition de la catastrophe du 21 décembre 1854. Mais le drame a plus d'actes. La représentation dure jusqu'au 22 janvier 1890.

II

Après une réparation provisoire, le *Benjamin Franklin* eut la permission de transporter le mail packet anglais. Déjà le lendemain, le 22 décembre 1854, le navire repartit pour Barbados. De retour au commencement du mois suivant, M. *Helm*, agent commercial américain à Saint-Thomas, le fit examiner. La réparation complète du dommage causé par le coup de canon à boulet fut évalué par des experts à 150, à 800 dollars [1].

Le 23 décembre, M. Helm avait adressé au gouvernement danois une note demandant aussi une réparation pour l'insulte — en anglais l' « outrage » — faite au pavillon américain par le coup tiré. Le gouverneur promit d'ouvrir une enquête, mais du reste il réserva le règlement de cette affaire à des négociations entre les gouvernements respectifs. Le 29 décembre, il envoya un rapport à la légation danoise à Washington, et le 30 suivit le résultat de l'enquête contenant les dépositions de six témoins oculaires : que le navire n'avait viré de bord, et de onze témoins oculaires : qu'il n'avait stoppé qu'après le quatrième coup de canon. (M. Helm avait prétendu qu'après le premier le navire avait stoppé et fait machine arrière.)

Au commencement du mois de février 1855, M. *W.-L. Marcy*, secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, adressa une note à

[1] Voir « *Mémoire* présenté par le gouvernement danois à sir *Edmund Monson*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique à Athènes, au sujet de la réclamation de M. Carlos Butterfield et Cie » (Copenhague, novembre 1889), p. 3. Ce mémoire, la correspondance diplomatique relative à la réclamation dite « Butterfield » (Copenhague, 1886) et le compte rendu des débats du Parlement danois ont été les sources principales de ce traité.

M. *Torben Bille*, ministre danois à Washington, pour attirer son attention sur l'incident du 21 décembre. Le 3 février, M. *de Bille* lui répondit à la note du 2 que l'affaire lui était déjà connue, et il envoya, en même temps, les actes pour lui prouver que le désagréable incident n'était dû qu'à la négligence de l'agent du vapeur.

D'autre côté, M. *de Scheele*, ministre des affaires étrangères du Danemark, reçut une note du 23 février de la part de M. *Andrew Buchanan*, ministre anglais à Copenhague, qui agissait selon l'instruction de lord *Clarendon*, secrétaire d'État des affaires étrangères de la Grande-Bretagne. Celui-ci avait reçu des plaintes du « cruel outrage » fait par le fort danois à Saint-Thomas, tirant sur le *Benjamin Franklin*, affrété par la « Royal British Mail Steamship Company ». Le rapport contenant les plaintes, transmis au Foreign Office par le gouverneur anglais de Barbados, portait les signatures du « Lieutenant Governor » de l'île de Saint-Vincent, du « lord Bishop of Guiana » et d'une trentaine d'autres voyageurs qui se trouvaient à bord du *Benjamin Franklin* lorsqu'il fut hélé et contraint de revenir dans le port de Saint-Thomas le 21 décembre. Le ministre anglais à Copenhague finit sa note en exprimant l'espoir que le gouvernement danois donnerait aux armateurs des navires [1] une indemnité pleine et entière du dommage causé et, en même temps, aux coupables « a suitable punishment » qui pût prévenir un renouvellement d'actes « which might terminate in a deplorable catastrophe ».

Le 23 mars, M. *de Scheele* répondit à M. A. Buchanan en lui donnant une explication détaillée des vrais faits de cette affaire, autant qu'il en était déjà en possession. Il fait observer que le capitaine du *Benjamin Franklin* ne saurait ignorer l'existence d'une disposition légale, en vigueur à Saint-Thomas depuis

[1] Les papiers des deux navires indiquaient M. J. N. Olcott comme armateur, lorsqu'ils furent expédiés de New-York, tandis que *MM. Carlos Butterfield et Cie* en étaient les véritables propriétaires. Voilà pourquoi toute l'affaire est dite « Butterfield ».

l'année 1774, d'après laquelle il est défendu à tout navire de sortir du port après le coucher du soleil, à moins qu'il n'ait été muni d'un « passeport de nuit ». Si néanmoins un navire l'essaie, la batterie a l'ordre de l'arrêter, au besoin par des coups de canon à boulet. Sans doute, en vertu d'une résolution royale du 11 septembre 1840, les navires appartenant à ladite société anglaise de paquebots jouissent du privilège de n'être pas obligés de s'acquitter au fort. Et, sans doute, le *Benjamin Franklin* a été frété pour un voyage par cette société. Mais, selon la teneur expresse de la résolution royale, le privilège ne peut être réclamé que par des navires lui appartenant en toute propriété. Si l'on veut en profiter pour un navire frété temporairement, il est évident qu'il faudrait, pour cela du moins, une permission spéciale accordée par l'autorité compétente. « Mais dans le cas actuel, ni le surintendant de la société résidant à Saint-Thomas, ni aucun autre individu n'a réclamé pour le *Benjamin Franklin* la permission de sortir sans passeport de nuit après le coucher du soleil; au contraire, il résulte de la conduite observée à cette occasion par les parties intéressées que le *Benjamin Franklin* a été considéré par elles comme appartenant à la catégorie des navires marchands ordinaires; car non seulement il a été dûment acquitté à la douane, mais, outre cela, il appert du rapport du gouverneur qu'il a été acquitté au fort; et c'est là précisément une mesure à laquelle les navires marchands ordinaires sont seuls obligés de se soumettre, tandis que, comme j'ai eu l'honneur de le relever plus haut, des navires appartenant à la société des paquebots en sont exempts. Les personnes que cela intéressait auraient facilement pu empêcher tout inconvénient. Elles auraient pu, en faisant l'acquittement au fort, demander le passeport requis pour tous les navires sortant la nuit, ou s'adresser au commandant de Saint-Thomas pour avoir la permission spéciale de sortir sans passeport; et cette permission, quoique une concession ultérieure en faveur de la société des paquebots, leur aurait sans doute été accordée sans difficulté; mais on n'a fait ni l'un ni l'autre. » Puis, le ministre

danois des affaires étrangères écrit : « Je dois du reste vous faire observer, Monsieur, que le navire dont il s'agit avait été retenu à Saint-Thomas pour avoir été soupçonné de transporter de la contrebande de guerre; il a donc pu être regardé d'un œil suspect par les autorités. » Tout en défendant la conduite de ces autorités, qui n'avaient fait que ce qui était strictement leur devoir, le ministre danois termine : « Mais c'est avec bien de la satisfaction que je me trouve à même d'ajouter, Monsieur, que le gouvernement des îles danoises a déjà, le 29 décembre dernier, donné des ordres nécessaires à l'effet qu'il ne soit plus tiré à boulets par les batteries du Prince Frederik à moins d'un ordre spécial et exprès venant du fort principal de Saint-Thomas, de sorte qu'il ne sera jamais laissé à la discrétion ou à la responsabilité d'un sous-officier de juger de l'opportunité d'une mesure de cette nature. »

Le gouvernement anglais, ayant reçu les explications contenues dans la note du 23 mars 1855, jugea qu'il n'y avait plus lieu pour lui de maintenir la demande d'une réparation. Depuis lors, le litige n'existe qu'entre les gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Danemark.

Cependant les deux navires restèrent tout tranquillement dans le port de Saint-Thomas. Aucune démarche ne fut faite de la part de l'armateur en vue d'obtenir l'autorisation de réembarquer la cargaison débarquée depuis sept mois, lorsque, le 7 mai 1855, M. *I.-T. Pickett*, consul des États-Unis d'Amérique à Vera-Cruz en Mexique, en qualité de fondé de pouvoirs de l'armateur, demanda au gouverneur des Antilles danoises l'autorisation d'exporter la cargaison, en prétendant que les navires étaient vendus au gouvernement du Mexique, et qu'ils devaient se rendre au port de San Blas. Puisqu'une insurrection venait d'éclater au Mexique, le gouverneur danois avait raison d'être un peu sceptique. Il exigea la confirmation des pleins pouvoirs de M. Pickett, la légalisation en due forme par le consul de Danemark à Mexico, etc. Néanmoins, lorsque, le 9 mai, M. *C.-J. Helm*, agent commercial des États-Unis à Saint-Thomas, eut déclaré

qu'il n'avait aucun doute sur ce que prétendait M. Pickett, le gouverneur danois abandonna ses scrupules ; il donna, le même jour, l'autorisation de réembarquer la cargaison, et après que quelques questions formelles eurent été résolues à la satisfaction de l'armateur, les deux navires partirent enfin le 26 mai 1855 du port de Saint-Thomas.

III

Un nouvel acte de ce drame diplomatique commence le 30 juin 1860, lorsque le ministre américain à Copenhague, M. *James M. Buchanan*, envoie au ministre danois des affaires étrangères, M. *C. Hall*, une note pour appeler son attention sur la demande privée d'indemnité faite par MM. *Carlos Butterfield et Cie* de New-York. Ils demandaient une grande indemnité non seulement à l'occasion du coup de canon tiré contre le *Benjamin Franklin*, mais aussi pour la « détention » des deux navires depuis leur arrivée au port de Saint-Thomas au mois de septembre 1854 jusqu'à leur départ au mois de mai 1855. M. Buchanan était instruit par son gouvernement, en envoyant cette note à M. Hall.

Dans une note du 10 août 1860, M. Hall repousse cette demande :

« D'abord — écrit-il — je dois appeler votre attention sur le fait significatif que les propriétaires des navires en question n'ont soulevé ces réclamations qu'environ six ans après que les faits dont ils se plaignent ont eu lieu, retard qui, outre qu'il rend la tâche très difficile, pour ne pas dire impossible, de constater exactement comment tout s'est passé, prouve au moins que les parties plaignantes n'ont pas, dès le commencement, attribué le même caractère aux actes gouvernementaux en question qu'à présent. Néanmoins, le Gouvernement du Roi serait disposé à donner suite aux réclamations, s'il pouvait se persuader du droit des réclamants. Mais l'existence de ce droit, le Gouvernement du Roi est loin de pouvoir le reconnaître, etc. »

Puisque le gouvernement américain ne répliqua pas, l'affaire paraissait abandonnée de sa part. Cependant la première scène du nouvel acte venait seulement de finir.

Six ans plus tard, le 20 août 1866, l'affaire fut de nouveau reprise dans une note très étendue qu'envoya M. *Geo. H. Yeaman*, alors ministre américain à Copenhague, d'ordre de son gouvernement, à M. le comte *C.-E. Krag-Juel Vind-Frijs,* ministre danois des affaires étrangères. Le montant du dédommagement demandé au gouvernement danois s'est élevé à 301.804,08, d'après les documents accompagnant cette note. A l'appui de la réclamation, il est encore mis en avant que le gouvernement danois à Saint-Thomas n'avait pas dû considérer les deux navires en question comme suspects, parce que les autorités compétentes à New-York avaient, avant l'arrivée des deux navires à Saint-Thomas, levé le sequestre qui, sur la demande du consul vénézuélien dans cette ville, avait été mis sur eux, c'est-à-dire sur le *Benjamin Franklin*, puisque le navire *Catharina Augusta* était parti avant qu'il eût été possible de l'arrêter. Selon l'avis du gouvernement américain, ledit gouverneur aurait donc dû se contenter tout au plus d'examiner la compétence des magistrats américains. Mais — objecte le ministre danois — « chaque État étant responsable de la manière dont il sauvegarde sa neutralité, il lui appartient de décider lui-même et indépendamment les décisions prises par des autorités d'autres États, s'il y a lieu pour lui de prendre des mesures pour empêcher que dans les limites du pays des actes d'hostilité ne soient commis ou préparés contre une puissance amie ».

Enfin — termine le ministre danois — quant à l'allusion faite dans la note américaine à « la grande liberté avec laquelle des vaisseaux de guerre destinés à augmenter les forces navales des États sécessionnistes ont pu, pendant la dernière guerre, quitter les ports d'une grande puissance maritime, je me bornerai à vous faire observer que l'accueil peu favorable que cette tolérance du gouvernement de Sa Majesté Britannique a trouvé dans les États du Nord et les démarches faites par le

gouvernement des États-Unis pour empêcher que l'Angleterre ne procède à l'avenir d'une manière analogue semblent indiquer que le cabinet de Washington n'a pas été très édifié de cette grande liberté laissée aux navires susmentionnés ». — On pense surtout à l'*Alabama*.

Sans doute, M. *Yeaman*, dans sa réplique du 20 décembre 1866, ne se déclara pas trop satisfait de la note de M. *Frijs*, mais il l'enverrait à son gouvernement, qui, selon l'avis du ministre américain, n'acquiescerait pas non plus.

Cependant trois ans s'écoulèrent avant que, pour la troisième fois, cette affaire fût reprise par le gouvernement des États-Unis. Par la note du 23 juin 1869 de M. *Hamilton Fish*, alors secrétaire d'État, à M. *F.-E. de Bille*, chargé d'affaires danois à Washington, l'affaire entra dans une nouvelle phase. Le gouvernement américain proposa au cabinet danois l'arbitrage du ministre anglais ou du ministre russe à Washington. M. *de Bille*, dans sa réponse du 26 juin, accusa seulement réception de la note, qu'il promit d'envoyer tout de suite à son chef, le ministre des affaires étrangères à Copenhague. Celui-ci ne répondit pas.

Cinq ans se passent. Enfin, le 29 avril 1874, M. *W.-J. Cramer*, ministre américain à Copenhague, selon l'ordre de son gouvernement, adresse une note à M. le baron *O.-D. de Rosenörn-Lehn*, ministre danois des affaires étrangères (de 1870 à 1892, à l'exception de quelques mois en 1875). La note américaine renouvela la proposition d'arbitrage.

Le 8 juin, M. *Rosenörn-Lehn* répondit qu'il venait d'inviter le chargé d'affaires danois à Washington, M. *J. de Hegermann-Lindencrone*, à exposer au secrétaire d'État des États-Unis, M. *Hamilton Fish*, les vues du gouvernement danois sur « cette ancienne affaire »; et il ajoute qu'il « aime à se persuader que celui des États-Unis, eu égard aux représentations qui lui seront faites par M. Hegermann-Lindencrone, se décidera à retirer sa proposition relative à l'arbitrage du litige dont il s'agit ».

M. Hegermann eut une conservation avec M. Hamilton Fish, et puis il lui envoya, le 14 juillet 1874, un mémoire, accompagné

de plusieurs annexes, dont le but était de démentir les vues principales du gouvernement danois et ses causes de s'opposer à un arbitrage.

Le gouvernement danois fait valoir des raisons qui lui semblent assez puissantes et concluantes pour faire repousser toute la réclamation dont il s'agit, comme ayant été présentée trop tardivement. Voici la nouvelle question soulevée : Est-ce que la *prescription* vaut aussi bien dans les relations internationales que dans les relations privées?

« A présent — dit le mémoire du gouvernement danois — il s'est écoulé depuis les dits événements (ceux qui ont provoqué l'affaire dite Butterfield) une vingtaine d'années pendant lesquelles le Gouvernement des États-Unis a bien entamé la question à plusieurs reprises, mais toujours pour la laisser tomber de nouveau... Vouloir revenir de nouveau sur cette affaire et demander des renseignements sur des détails qui ne peuvent être élucidés qu'au moyen de dépositions de témoins et de déclarations des employés alors en fonction, cela est d'autant plus impossible que la plupart de ces personnes sont mortes depuis longtemps... et que si même quelques-unes entre elles existent encore, elles ne seraient certainement pas capables de se rappeler d'événements si éloignés jusqu'aux moindres détails qui sont d'une importance si décisive, surtout pour ce qui regarde le coup tiré contre le *Benjamin Franklin*... Dès le prime abord le gouvernement des États-Unis a agi de manière à autoriser celui du Roi à considérer comme hors de doute que nulle réclamation ne serait faite, mais que, tout au contraire, les éclaircissements fournis par le Danemark, à propos des événements en question, avaient été trouvés satisfaisants par les États-Unis. »

Quant à la « réalité de l'affaire », voici comment s'exprime, plus tard, le mémoire danois : « Les principales questions ayant donné lieu à des discussions entre les deux gouvernements sont deux : d'abord *une question de droit*, à savoir si le gouvernement du Roi a le droit et l'obligation d'empêcher que des expéditions hostiles ne soient dirigées de son territoire contre le gouverne-

ment d'un État ami, et ensuite *une question de fait,* à savoir si dans le cas dont il s'agit les autorités royales à Saint-Thomas ont eu lieu de croire que les navires le *Catharina Augusta* et le *Benjamin Franklin,* qui en 1854 entrèrent dans le port de Saint-Thomas ayant de la munition à bord, étaient destinés à assister l'insurrection menaçant à la dite époque la République du Vénézuéla. »

En faisant une réponse affirmative à la question de droit, le mémoire danois reproduit les expressions employées comme « motto » à la tête du traité primitif. Ensuite le mémoire continue : « Après la solution donnée à la question dite Alabama, le gouvernement du Roi ne pouvait pas s'attendre à voir les États-Unis revenir sur une affaire dans laquelle il avait agi envers la République de Vénézuéla en pleine conformité des principes que, selon l'avis des États-Unis, la Grande-Bretagne avait violés par sa conduite vis-à-vis des États du Sud insurgés contre le gouvernement fédéral. En agissant comme elles ont fait, les autorités royales ne se conformèrent pas seulement aux principes du droit international, mais aussi aux stipulations positives de la législation danoise, qui se trouvent en parfait accord avec celle des États-Unis (comme il appert de l'article II, ci-joint, du « Foreign enlistment Act » du 20 avril 1818), en défendant aux sujets danois de prendre part aux entreprises hostiles pour d'autres États. » La loi danoise en question « défend aux sujets danois de fournir aux ennemis d'États amis des navires, de la charpente, du goudron, de la poix, des voiles, des cordages, bref tout ce qui peut servir à l'équipement des navires ».

Le mémoire danois finit par résumer pourquoi le gouvernement danois est d'avis que « l'affaire en question n'est point de nature à exiger l'intervention d'un tiers pour être menée à bonne fin ».

Le 15 août 1874, M. *Cramer* envoya à M. *Rosenörn-Lehn* un mémoire en réponse à celui du 14 juillet. Le gouvernement des États-Unis ne pouvait pas reconnaître les vues du cabinet danois quant à une prescription des déclarations en question. Aussi, il

fallait faire observer que les retards du gouvernement de l'Union s'expliqueraient naturellement, la guerre de sécession de 1860 à 1865 l'ayant empêché de s'occuper de réclamations privées, et des négociations relatives à la vente des Antilles danoises aux États-Unis en 1867 ayant fait mettre de côté l'affaire Butterfield.

Quant à la question de droit, le gouvernement américain protestait aussi contre la manière de voir du cabinet danois: « Even if open and acknowledged war » — comme s'exprime le mémoire américain[1] — « had existed either between Venezuela and a foreign power, or between insurgents and the government of that Republic for the time being, the trade in arms and munitions of war of a neutral with either of those belligerents had, according to our understanding of public law, no other limit than the right of the other belligerent to capture them on the high seas. As a belligerent cannot lawfully capture them in a neutral port, he cannot ask a neutral to do that for him which he could not do himself. What, however, was the condition of Venezuela at the time? That Republic had no foreign ennemy, and internal peace also prevailed there... If the government of a country in this condition [celle du Vénézuéla] learns that on board on a vessel in a foreign port there are arms and ammunitions, which it imagines may be designed for use by its possible ennemies, has it a right to expect those articles to be seized for such a cause, or even free trade in them to be prevented? The exportation of arms and munitions of war of their own manufacture to foreign countries is an important part of the commerce of the United States. In time of war, their government will expect those engaged in the business to beware of all risks legally incident to it. No such expectation, however, can be indulged in a time of profound peace; and indemnification will be asked of any nation which

[1] *Audiatur et altera pars* — et même sans traduction de la langue du mémoire américain, puisqu'une traduction pourrait altérer le vrai sens des passages cités.

may unnecessarily or illegaly obstruct such trade. As it is believed that this was the offence of the authorities of Saint-Thomas, in respect to the steamer *Benjamin Franklin* and the bark *Catherine-Augusta*, it is hoped that the King's government will now give such a proof of its friendly disposition towards the United States, as would be afforded by a reference to the arbitration of a third power of the questions involved in those cases ».

Après l'échange de ces deux mémoires en 1874, l'affaire resta dans un repos complet cette fois pendant *douze* années entières.

Enfin, en 1886, elle reparut pour la cinquième fois. M. *R.-B. Anderson*, ministre des États-Unis d'Amérique à Copenhague, instruit par son gouvernement, envoya au ministre danois des affaires étrangères, le baron *Rosenörn-Lehn*, une note du 18 février pour attirer encore cette fois son attention sur la réclamation de MM. Carlos Butterfield et Cie contre le gouvernement danois « for the detention in the autumn of 1854 of two vessels... at Saint-Thomas; for the refusal of the ordinary right to land cargo for the purpose of making repairs; for the injuries resulting from a shot fired into one of the vessels, and for other wrongs ». « The President of the United States — dit la note plus tard — cannot consent that the matter shall be settled by the refusal of the Danish government either to pay the claim or to submit it to impartial arbitration; ..... indeed the position of the two governments on this question has become such a one that, in as much as the two governments held opposite views, an ajustment can only be reached by a reference to impartial arbitration, and such a disposition of the matter would surely be honorable and creditable to both parties. »

Cette fois, l'insistance du gouvernement américain sur l'acceptation de l'arbitrage était faite d'une manière si pressante que le gouvernement danois ne trouvait plus possible de se débarrasser définitivement d'une affaire si importante aux deux gouvernements autrement qu'en la soumettant à un arbitrage.

IV

Des négociations furent entamées à cet égard. Elles durèrent presque trois ans, et finirent préalablement par la signature d'une convention entre le Danemark et les États-Unis d'Amérique à Copenhague, le 6 décembre 1888. Selon cette convention, sir *Edmund Monson*, alors envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne à Athènes, était élu seul arbitre.

Le gouvernement américain saisit le Sénat à Washington d'une proposition de résolution concernant la convention, qui y fut approuvée. Puis, le 4 mars 1889, le ministre danois des affaires étrangères fit annoncer à l'une, et le 5 mars à l'autre des deux chambres du Parlement qu'il allait la saisir d'une proposition semblable, ce qu'il fit tout de suite.

Déjà le 6 mars la seconde chambre danoise discuta cette affaire — jusqu'ici parfaitement inconnue à presque tout le monde — pour la première fois. Le ministre, M. *Rosenörn-Lehn*, paraissait vouloir excuser qu'il ne lui était plus possible d'éviter cet arbitrage. Un membre (l'auteur de ce traité) regardait l'affaire d'un autre point de vue ; à son avis, le gouvernement danois aurait dû accepter l'offre d'arbitrage déjà en 1869 ; sans doute, il serait très désagréable si l'arbitre donnait gain de cause à MM. Butterfield et Cie, car au cours des années la somme réclamée, avec des rentes et des rentes de rentes, s'était élevée à bien des millions de dollars ; avant tout, il s'agissait de rendre justice, il s'agissait d'examiner où se trouve le droit. N'importe, s'il est question d'une personne privée ou d'un État, un gouvernement ne doit pas se soustraire à l'obligation morale de rendre justice, et si deux États ne peuvent pas s'accorder en tel cas, ils doivent s'adresser à un tiers, à un arbitre impartial. Voilà le point de vue de l'orateur, même si les circonstances ne lui permettaient pas de le préciser assez amplement.

Le 30 mars 1889, l'affaire avait été traitée deux fois dans

chacune des deux chambres du Parlement danois ; et, entre les deux discussions des deux chambres, des comités l'avaient examinée. Les rapporteurs de ceux-ci étaient : M. le comte *Holstein-Ledreborg* (à la seconde) et M. *Goos*, actuellement ministre de la justice (à la première). Les rapports contiennent plus d'un point remarquable ; mais la place ne permet pas de les relever ici [1].

Il faut finir cet exposé de l'affaire dite « Butterfield » en donnant seulement un extrait de l'arrêt prononcé, le 22 janvier 1900, par l'arbitre sir *Edmund Monson :*

« The argument of the United States — dit-il dans ses préliminaires — places the question before the Arbitrator as follows : What indemnity is due from the Government of Denmark for losses and injuries growing out of the following wrongful acts committed by the Danish authorities at the island of St-Thomas, West Indies :

« *First.* The seizure and detention of the American barque *Catherine Augusta ;*

« *Second.* The refusal to her of the ordinary right to land her cargo for the purpose of making repairs and herein of the exaction of unusual, onerous, and illegal conditions ;

« *Third.* The seizure and detention of the steamer *Ben Franklin.*

« *Fourth.* The wrongful firing of a shot into the last named steamer, and the injuries resulting therefrom.

« The argument of the United States contends that as it is indubitable that a vessel injured by the elements has a right to put into a friendly port for repairs ; and a further right to land her cargo in order to effect such repairs ; and it is equally indubitable that a peaceful vessel may not, under ordinary circumstances, be fired into and the lives of those on board imperilled, the mere statement of the case, with regard to the facts of which there is no material divergence in the evidence presented by the

[1] L'auteur de ce traité en a fait une étude dans une revue danoise : *Tilskueren* (le Spectateur), 1890, p. 234-238.

respective parties, establishes, under the principles of international law, an indubitable ground upon which the claim for indemnities may safely be permitted to rest.

« The Danish Government on the other hand argues in the first place that, setting aside the original merits of the case altogether, the amount of time which was allowed to elapse before the claim was first presented, and the intermittent manner in which subsequently pressed, constitute in themselves a conclusive objection to the validity of the claim.

« It appears convenient to settle this preliminary point at once; and the Arbitrator has no difficulty in deciding that, although neither Butterfield and Company nor the United States Government have used due diligence in the prosecution of the claim and have thereby exposed themselves to the legitimate criticism of the Danish Government on their dilatory action, the delay caused thereby cannot for the recovery of just and reasonable compensation for the alleged injuries, should the further consideration of the merits of the case result in the decision that such compensation is due.

« Those merits depend, as it is legitimately stated in the Danish argument, upon the answers which the Arbitrator must return to the three questions which relate to the legality of the measures adopted by the Danish authorities with regard to the two vessels, measures which, as aforesaid, are described by the argument of the United States as « seizure and detention ». The questions of the firing upon the *Ben Franklin* will be treated separately.

« The three questions above referred to are :

« 1. Had the local authorities legitimate grounds of suspicion warranting them in taking precautions ?

« 2. Is there reasonable ground for objecting to the nature and extent of the measures taken by those autorities ?

« 3. Were those measures allowed to remain in force for a longer period than necessary ?

« 1. The careful consideration of the whole correspondance

set forth in the evidence submitted by the respective parties has led the Arbitrator to decide the first question in the affirmative; and he consequently declare that the authorities of St-Thomas were warranted in taking precautions to prevent the possible violation of the neutrality to the port by acts of the nature of an equipment of armed vessels intended to operate against a friendly power.

« 2. In deciding the second question, the Arbitrator must point out that the words « seizure and detention » constitute an erroneous description of the measures taken by the Danish authorities. Those measures consisted in exacting from the consignees a bond of moderate amount, for which their personal guarantee was accepted, that the vessels, if allowed to be repaired, would not be employed for purposes of agression against a power with which Denmark was at peace; and in a subsequent guarantee that the cargo, consisting of munitions of war, which had to be landed in order that the ships might be repaired, should not be replaced on board, or re-exported without satisfactory proof being given to the autorities as to its destination being a legitimate one; this latter precaution being obligatory on the Governor in virtue of the law which forbids the free export of arms. The ships were in no sense seized nor detained; and the precautionary measures proposed by the Governor of the islands were cheerfully acquiesced in by the consignees and the commercial agent of the United States. The Arbitrator is of opinion that those measures were reasonable and in no sense oppressive; and that they cannot be considered to have been extorted under duress.

« 3. It appears from the correspondence that no request for permission to reload the cargo was made to the Governor of St-Thomas until the 26th of May, 1855; and that that permission was almost immediately granted; nor is there in the evidence presented to the Arbitrator anything to warrant the presumption that had such a request been preferred at an earlier date in would have been refused. The Arbitrator must therefore decide that

the precautionary measures were not maintained longer than was necessary.

« The conclusions arrived at by the Arbitrator on these points will therefore have the effect of disallowing all claim for compensation for the measures taken by the Danish authorities at St-Thomas in regard to the vessels *Ben Franklin* and *Catherine-Augusta* conjointly.

« There remains the question of the firing upon the *Ben Franklin.*

« The Arbitrator is of opinion that the temporary engagement of the steamer by the representatives of the Royal Mail Steamship Company to convey passengers and mails to Barbados did not *ipsò facto* entitle her to the enjoyment to those privileges accorded by the Danish Government to the regular packets of the company, in virtue of which they were allowed to leave the port of St-Thomas at night without complying with the formalities imposed on all the other merchant vessels including even Danish mail packets. It is clear that the captain of the *Ben Franklin* neglected to comply with these formalities; and consequently the Danish Government cannot be fixed with the responsibility of what unfortunately ensued. It is pertinent to add that the assertion that the action of the commandant of the fort was subsequently dissapproved by his superiors and that he was dismissed from his appointment, is absolutely erroneous.

« The Arbitrator has therefore only further to declare that neither in respect of the firing upon the steamship *Ben Franklin,* any more than in the treatment of that steamer and of her consort the *Catherine Augusta* is any compensation due from the Danish Government. »

V

On a essayé de classer en quatre groupes principaux les divers arbitrages[1], et l'arbitrage dit «Butterfield » est donc mis dans la deuxième : « Réclamation pour dommages-intérêts. » Mais ne pourrait-on pas ranger cette affaire aussi sous la troisième classe : « Violation de la neutralité ? » — « Défense de la neutralité» serait peut-être une expression plus exacte en ce cas-ci. Aussi, on pourrait mettre cet arbitrage dans le premier groupe concernant les questions de « violation de droits en la personne de sujets étrangers ».

Ainsi, comme nous venons de le voir, il n'est pas si aisé qu'on le croit de classifier toutes les variétés d'arbitrage. L'affaire « Butterfield » n'est pas la seule mixte. On s'en convaincra sans doute, si l'on étudie, par exemple, les nombreux arbitrages nommés par M. *H. La Fontaine* dans son *Histoire documentaire des arbitrages internationaux*, insérée dans une série de numéros de *la Conférence interparlementaire*, revue mensuelle publiée par le Bureau interparlementaire pour l'arbitrage international (Berne, 1893-97). Mais pour étudier les arbitrages, et pour que les résultats de ces études soient utiles, non seulement à la science, mais aussi à la pratique future, il faut qu'on les fasse précéder d'un exposé assez ample des faits historiques qui ont occasionné les arbitrages. C'est ce qui a été essayé par l'auteur de ce traité quant à un seul arbitrage.

« Recueillir autant que possible les jugements rendus par voie d'arbitrage entre nations et les résumer de manière à constituer une sorte de jurisprudence pratique en cette matière, » voilà un des buts du Bureau international de la paix de Berne (selon l'article 4, f, de ses statuts adoptés par le IV[e] Congrès universel de la paix, le 23 août 1892, et ratifiés par la première

[1] Kamarowsky d'après Michel Revon : *l'Arbitrage international*, ouvrage couronné par l'Institut. Paris, 1892, p. 338. — *Conf.* aussi A. Merignhac, *l'Arbitrage international*. Paris, 1895, p. 45 et 122-124.

assemblée générale de la société du Bureau le 22 septembre 1893).

Puis, un autre bureau, ayant le même but et de meilleures chances pour réussir à cet égard, est fondé à la Haye. C'est le bureau international qui servira de greffe à la cour permanente d'arbitrage, organisée d'après la convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux (art. 22), convention qui a été signée avant le 31 décembre 1899 par tous les États ayant pris part à la conférence intergouvernementale, et puis ratifiée le 4 septembre 1900. Ce bureau aura « la garde des archives » de la cour; les puissances signataires se sont engagées à lui communiquer « une copie certifiée conforme de toute stipulation d'arbitrage intervenue entre elles et de toute sentence arbitrale les concernant et rendue par des juridictions spéciales », et, de même, « les lois, règlements et documents constatant éventuellement l'exécution des sentences rendues par la cour. » M. le chevalier *Descamps*, dans son rapport à la Conférence, dit que le comité d'examen dont il était le président « a estimé qu'il était possible de centraliser à la Haye, comme dans un riche dépôt, les documents les plus importants concernant le fonctionnement de toutes les juridictions arbitrales, générales ou spéciales », et que « les archives du bureau international de la Haye, ainsi développées, présenteraient la plus haute importance et la plus grande utilité ».

Cependant, pour vivifier ces archives, il faut y faire pénétrer les lumières de l'histoire diplomatique. C'est un but éminemment utile et qui pourra rendre de grands services à l'humanité. Indirectement, n'est-ce point servir la paix par la justice?

Fredrik Bajer.

SIR GABRIEL DE SYLVIUS

1660-1696

(*Suite*[1])

Le prince d'Orange cependant avait fait appel au chevalier pour tenter encore un suprême effort afin de détacher le roi d'Angleterre de son alliance avec Louis XIV et de prévenir la ratification du nouveau traité. A cet effet, il chargea Sylvius de renouveler à Londres les offres exorbitantes qui avaient été déjà faites une fois, au mois de février, à l'exception cependant de la proposition d'accepter la souveraineté des Provinces-Unies pour lui, prince d'Orange. Cette offre resta décidément écartée[2]. Mais le roi Charles ne se laissa pas ébranler[3]. Il paraît même qu'en Angleterre on ne sut pas gré à Sylvius de s'être chargé du message du prince[4]. Toujours est-il que ce n'est pas à lui que la réponse du roi fut confiée, mais au sieur Rumpf, le médecin du prince, qui avait accompagné Sylvius[5]. Cette réponse, qui

[1] Voir le nº d'octobre 1900.

[2] V. la dépêche de l'ambassadeur de France à Londres, du 8 août 1672, publiée par Mignet, t.IV, p. 52.

[3] *Ibid.*, p. 53. La ratification du traité avec la France eut lieu le 13 août.

[4] Arlington à Godolphin, 5 août 1672. « Le chevalier Silvius est de retour ici sans avoir rien fait à notre gré. Il n'y a pas même d'apparence que les Hollandois deviendront plus raisonnables, présentement qu'ils sont encouragez par le retour de leur flotte des Indes orientales, qui a passé à côté de la nôtre pendant la nuit sans qu'elle les ait aperçus, » etc. (*Lettres d'État*, t. II, p. 467.)

[5] A la suite d'une généalogie de la famille Rumpf, feu le baron de Breugel Douglas a publié dans le recueil héraldique *le Héraut néerlandais* (septième année, p. 257-259), à titre de curiosité historique, le contenu d'une

par le plus grand des hasards a été conservée, contenait le refus, nettement exprimé, d'écarter toute ouverture de la part du prince et de séparer la cause de l'Angleterre de celle de la France. Après avoir témoigné sa surprise de ce que les offres du prince allaient toujours en diminuant et, au bout du compte, se réduisaient à rien, le roi posait comme « point fondamental » que Son Altesse devait être bien assurée qu'il ne traiterait pas séparément d'avec la France et qu'il n'accepterait aucune condition, quelque avantageuse qu'elle pût être, jusqu'à ce que Sa Majesté Très-Chrétienne soit également satisfaite en ce qui la concernait, quoiqu'il voulût bien promettre de modérer le roi, son allié, pour autant qu'il lui serait possible de le persuader. En outre, il insistait sur la nécessité qu'il y aurait à lui faire remettre, à titre de caution, plusieurs ports de mer des plus importants de la Zélande et de la Hollande méridionale, dans lesquels il mettrait des garnisons anglaises; mais il appuyait surtout sur le danger qu'il y aurait pour le prince lui-même à vouloir continuer la guerre sans avoir fixé sa position, en assumant la souveraineté du pays. « Son Altesse doit considérer, » était-il ajouté dans une note, « qu'en continuant la guerre, elle s'attirera deux graves inconvénients, savoir qu'elle se rendra odieuse au peuple en faisant lever de lourdes charges et taxes en son nom, et que tous les mauvais résultats de la guerre lui seront imputés par ses ennemis et lui enlèveront l'amour et l'affection du peuple, lesquels forment son principal et unique appui. Tandis qu'au contraire, Son Altesse évitera ces deux inconvénients, si elle fait la paix, et qu'elle conservera les bonnes dispositions et l'amour du peuple en préservant la religion protestante, la liberté, l'augmentation et la sécurité de leur commerce par une combinaison de compagnies avec la nation

pièce conservée parmi les papiers de ladite famille, avec un passeport délivré au docteur Rumpf par lord Arlington, le 30 juillet 1672. La pièce en question contient l'exposé de « ce que le sieur Pierre Rumpf est instruit de représenter à S. A. le prince d'Orange de la part de Sa Majesté ».

Cf. *Calendar of State Papers*, 1672, *Addenda*, p. 684 et 685.

anglaise et plusieurs autres avantages, sur lesquels on pourrait s'étendre longuement. »

Dans une lettre écrite entièrement de sa main et datée du 31 juillet[1], le roi mandait encore au prince : « J'ai reçu la vôtre par Sylvius, et j'ai appris de lui ce que vous lui aviez ordonné de me dire, et cela diffère beaucoup de ce que j'attendais de vous, non seulement en tant que vous supposez que je voudrais ou que je pourrais poser des conditions en dehors de la France, mais aussi dans les conditions mêmes, que je ne demande pas seulement pour ma propre sécurité, mais également pour la vôtre, de sorte que je vous engage à bien réfléchir sur ce qui adviendra de vous, lorsque la guerre sera finie, si je ne prends pas solidement pied dans ce pays pour vous soutenir contre les desseins et les machinations de ceux qui se trouveront dépossédés du gouvernement auquel ils ont été si longtemps accoutumés, ou ce que vous ferez d'eux dans le cas où la guerre continuerait, au milieu des étrangers qu'ils sont désireux d'attirer, ne serait-ce que pour vous empêcher de devenir le maître... » Puis, avant de terminer : « Je vous prie de bien réfléchir sur ceci ; car, bien que rien ne puisse diminuer mon affection ou mon intérêt pour vous, il dépend de vous seul de tirer parti de mes sentiments... » Vraiment il est étonnant de penser que ceux qui ont pu prendre connaissance de cette lettre si explicite aient pu laisser planer sur la tête du prince l'accusation d'avoir recherché des avantages personnels dans ces relations confidentielles avec le roi d'Angleterre pendant cette période.

Du reste, il est curieux de constater comment la lettre du roi s'accorde, même jusque dans l'emploi de certaines expressions, avec les instructions données au docteur Rumpf, de sorte qu'on peut se demander si tout cela n'était pas l'œuvre d'une même personne, et si cette personne n'aurait pas été Sylvius, qui peut aussi avoir fourni les arguments concernant la rancune que le

[1] SCHOTEL, t. I, p. 13-14. — L'original et en anglais.

prince aurait à craindre du parti vaincu et le peu de fidélité qu'il devait se promettre de l'armée, puisque, revenant de Hollande, il était à même de se rendre compte de l'esprit public en ce pays.

Au reçu de la lettre du roi et de son message, le prince semble s'être décidé à renvoyer immédiatement en Angleterre le seigneur de Reede, un de ses gentilshommes, qu'il y avait déjà expédié et qui venait d'en revenir; mais il ne se pressa pas de répondre à son oncle, qui de son côté lui écrivit encore jusqu'à deux fois[1]; ce ne fut qu'après le retour de M. de Reede, au commencement d'octobre, que le prince s'adressa encore au roi, non pour renouer la négociation, mais simplement pour lui exprimer, dans une lettre de cérémonie, son « désespoir de ce que Sa Majesté était mal satisfaite de cette mission » et l'assurer de tout le respect que le prince lui portait[2].

Sylvius, dans l'intervalle, avait reçu du prince une lettre dans le même sens[3]. « Je suis très marri, » lui mandait-il, le 4 septembre, en réponse à une lettre de lui du 27 août précédent, « de voir que l'on demeure ferme dans la résolution que l'on a prise de ne vouloir traiter que sur le plan que l'on m'a envoyé... J'espère que Sa Majesté me fera la justice d'être entièrement persuadée que j'aurai toujours pour elle tout le respect et toute l'obéissance que je luy dois et que je ne souhaite rien tant au monde que de luy pouvoir témoigner l'inclination que j'ai pour son service. »

Sur ces protestations assez froides de dévouement de la part du prince pour la personne de son oncle, la correspondance resta interrompue; aucun des deux n'avait voulu céder aux raisonnements de l'autre : ni le roi, qui se flattait d'avoir bientôt fait d'écraser la République, conjointement avec Louis XIV; ni le prince, qui, renonçant à l'espoir de jeter la division parmi les

[1] Le 20 août et le 20 septembre. Schotel, p. 14-16.
[2] *Ibid.*, p. 16.
[3] Lettres originales du roi Guillaume III, du prince d'Orange, etc. (en anglais), Londres 1704.

ennemis de sa patrie, n'aspirait plus qu'à se mesurer avec eux, l'épée à la main.

V

Ce que les instances du prince d'Orange n'avaient pu obtenir, le bon sens du peuple anglais l'effectua. L'alliance française et la guerre aux Provinces-Unies n'avaient excité aucun enthousiasme en Angleterre : bientôt, les défaites subies en mer et plus encore les pertes encourues par le commerce achevèrent de rendre impopulaire la politique de la cour, considérée à bon droit comme préjudiciable aux véritables intérêts de la nation. Dans ces circonstances, le prince d'Orange entreprit derechef de se rapprocher de son oncle, mais par une voie indirecte. Au mois de juillet 1673, l'ambassadeur d'Espagne à la Haye, don Bernardo de Salinas, vint remettre à Londres des lettres du gouverneur des Pays-Bas espagnols, du comte de Monterey, ainsi que du prince. Cependant, sur l'avis que dans ces lettres il s'agissait de lui proposer une paix séparée avec les Hollandais, le roi refusa de les accepter, mais, néanmoins, il ne laissa pas de traiter M. de Salinas avec une courtoisie marquée[1], au point même de causer quelque ombrage à la diplomatie française.

Celle-ci eut, du reste, encore une autre raison d'inquiétude lorsque, quelques semaines après, dans le courant de septembre, Sylvius revint en grand secret à la Haye. L'objet de sa mission ne transpira point, mais, ainsi que Wicquefort le mandait à un de ses confidents, on remarquait bien que « sa négotiation ou plutost son intrigue » était « soustenue par des personnes que l'on connût pour avoir les inclinations toutes angloises[2] ». Il

[1] Arlington à Godolphin, 24 juillet 1673. (*Lettres d'État*, t. II, p. 519 et 520.)

[2] Wicquefort à Pierre de Groot, ancien ambassadeur des États généraux à Paris, retiré alors en Allemagne, 21 septembre 1673. « Nous avons icy deux négociateurs, MM. Howard et Silvius. Je ne connais pas le premier et l'autre a fait voir en l'affaire de feu M. de Buat ce qu'il est capable de

est vraisemblable qu'il était encore question, cette fois-ci, de travailler à l'avancement du prince; dans un congrès qui, sur l'initiative de la Suède, s'était réuni à Cologne, mais qui se sépara sans avoir rien terminé, les ambassadeurs du roi d'Angleterre déclaraient, vers cette même époque, que, selon leurs instructions, ils devaient insister sur l'établissement de l'hérédité du stathoudérat et des hautes fonctions occupées par le prince d'Orange dans sa descendance mâle. Le prince, toutefois, ne goûta nullement cette ingérence de son oncle en sa faveur : l'idée que les ennemis de son pays pourraient imposer comme condition de paix la consolidation des pouvoirs que, dans le plus fort du péril, la nation lui avait confiés spontanément, devait lui paraître particulièrement odieuse — et impolitique. Les plénipotentiaires des États généraux au congrès reçurent l'ordre de s'opposer sérieusement à la réalisation de cette idée et, quelque temps après, les représentants de l'Angleterre retirèrent formellement leur proposition[1]. C'est probablement à cet incident que l'apparition mystérieuse de Sylvius se rapportait.

Cependant, tandis que les délibérations se continuaient à Cologne, la guerre se poursuivait, de plus en plus à l'avantage de la Hollande, de plus en plus impopulaire chez les Anglais. Tout annonçait que le Parlement refuserait au roi le moyen de la continuer, et, si la guerre cessait, il était à prévoir qu'en même temps les subsides secrets de la Cour de Versailles feraient défaut. En vue de cette éventualité, Charles II vira de bord, non sans une extrême précipitation; écoutant les conseils de lord Arlington, qui redoutait pour lui-même les conséquences du mépris public que le ministère s'était attiré[2], le roi accepta les bons offices de l'ambassadeur d'Espagne à sa cour pour se

faire. » V. *Lettres de Pierre de Groot à Abraham de Wicquefort*, publiées par le prof. Kamer, p. 161.

Le 3 octobre Wicquefort écrivait : « Le gentilhomme anglois qui a négocié icy quelque temps sous mains s'en est retourné sans rien conclurre et sans que l'on schache mesmes ce qu'il a proposé. » (Archives de l'État, la Haye.)

[1] Wynne, *Vie de sir Leoline Jenkins*, t. I.

[2] Mignet, t. IV, p. 232.

réconcilier avec les États généraux. Les pourparlers avec ce diplomate marchèrent si promptement qu'on venait encore d'expédier de la Haye une lettre offrant une suspension d'armes et l'envoi d'une ambassade pour traiter définitivement de la paix, que déjà sir Gabriel de Sylvius arrivait[1] apportant l'acte de ratification d'un traité que le 9 février 1674 le marquis del Fresno avait signé au nom de Leurs Hautes Puissances avec les ministres du roi d'Angleterre. Ainsi, remarquait le prince d'Orange, ce roi sortait de la guerre aussi cavalièrement qu'il y était entré. Les évêques de Munster et de Cologne ne tardèrent pas à suivre l'exemple de l'Angleterre; l'alliance qui avait assailli la République était rompue; il ne lui restait plus à combattre que la France, certainement le plus redoutable adversaire des quatre, mais, comme les Français avaient déjà abandonné alors, à quelques places près, toutes leurs conquêtes sur le territoire des provinces, on pouvait respirer plus librement : le plus fort du danger était passé.

On peut aisément se figurer l'accueil que Sylvius rencontra à la Haye[2]. Avec la ratification du traité, il apportait des lettres du roi, l'une fort courtoise pour les États généraux[3], l'autre l'accréditant comme envoyé extraordinaire près de la personne du prince et exprimant à celui-ci toute son affection et sa vive satisfaction de ce que peu auparavant les États avaient, de leur propre mouvement, déclaré ses charges héréditaires dans sa lignée mâle[4]. Le porteur de tant de gracieux messages était traité en ministre d'importance : à un banquet, organisé le 14 mars, le jour même de l'échange des ratifications, pour célé-

[1] Wicquefort, t. IV, p. 583. — Du Mont, *Mémoires politiques pour servir à l'histoire de la paix de Ryswick*, t. II, p. 563.

Journal d'Everard Booth, 17 février 1674. « Les lettres de la Haye disent que dans la soirée d'avant-hier, 15, M. Silvius était arrivé à la Haye et avait apporté la ratification du roi d'Angleterre. »

[2] Arlington à Godolphin, 23 février 1671. *Lettres d'État*, t. II, p. 578.

[3] Registres des résolutions des États généraux (manuscrit, archives de l'Etat, la Haye), résolutions des 25, 26, 28 février, 5 et 6 mars 1674.

[4] Le roi d'Angleterre au prince d'Orange, 10 février 1674. — *Lettres originales*, etc., p. 13.

brer la proclamation de la paix, il occupait la place d'honneur en face de Son Altesse[1].

Mais chaque fête a son lendemain : aux termes de l'article 10 du traité qu'on venait de ratifier, les États généraux étaient obligés de fournir au roi d'Angleterre une somme de 800,000 « patacons », dont le quart serait payable immédiatement. Or, dans la crise que le pays traversait, il était presque impossible de trouver à disposer d'une somme aussi forte. Le roi Charles cependant n'était pas un créancier commode : ses continuels besoins d'argent le rendaient d'ordinaire très pressant; il tenait à ses patacons. Dès le 21 mai, Sylvius annonçait aux États généraux l'arrivée en Hollande d'un personnage, chargé de toucher la somme « estipullée d'estre payée dans le dernier traité de paix incontinent après l'eschange de la ratification », et exprimait l'espoir que « ledit payement puisse estre fait au plustost afin que la personne qui est envoyée icy pour ce subject expressément, puisse estre promptement depeschée[2] ». Toutefois, malgré l'intérêt que la République avait à s'assurer le concours de l'Angleterre, il s'écoula près d'une année avant que la somme en question pût être réunie. Heureusement pour Sylvius, ce ne fut pas lui qu'on chargea d'en poursuivre le payement[3]. Accrédité près du prince d'Orange personnellement[4], il l'accompagna à l'armée et fit à sa suite la campagne de 1674, où se donna la célèbre bataille de Seneff[5]. Puis, peu après cette

[1] Suite à *l'Europe en désordre* de Valhenier, p. 783.

[2] Registre des États généraux, 22 mai 1674, où le mémoire de Sylvius a été inséré en entier.

[3] Il appert du registre des révolutions des États généraux que c'était l'« Alderman », Bachwell.

[4] Le 6 avril il s'occupait de procurer une audience près de Son Altesse aux chevaliers Jenkins et Williamson, à leur passage par la Haye en revenant de Cologne, où le Congrès s'était brusquement séparé ; Sylvius assista aussi à leur entrevue avec le prince. — V. leurs lettres des 7-17 avril, 28 avril-1er mai, 27 avril-8 mai et 7 mai 1674, publiées par Wynne dans la *Vie de sir Leoline Jenkins*, t. I, p. 335, 339 et 340.

[5] Lettre de Wicquefort du 31 août 1674. « M. Van der Hoog, qui a esté quelque temps auprès de M. de Souches, pour voir si son armée estoit composée du nombre de gens porté par le traitté, est revenu en cette ville, et

sanglante affaire, il revint à la Haye, d'où, un mois plus tard, il était de retour à Londres, apportant au roi les assurances les plus satisfaisantes sur l'inclination générale de l'État à vivre en parfaite amitié avec lui[1] « et sur les sentiments du prince, qui faisait témoigner à son oncle son envie de venir le visiter, après la fin de la campagne, afin de conférer ensemble sur les moyens d'établir une bonne paix[2] ».

La mission terminée d'une manière si satisfaisante eut encore un épilogue des plus agréables pour sir Gabriel, bien que peu conforme aux idées de nos jours sur la dignité diplomatique. Nonobstant le désarroi du Trésor, les États généraux votèrent 3,000 florins en numéraire pour le seigneur Sylvius « qui leur avait apporté l'instrument du traité avec l'Angleterre[3] ». Il ne paraît pas que Sylvius eût le moindre scrupule d'accepter ce cadeau, de sorte que, chose rare dans la carrière, il retira de son emploi profit en même temps qu'honneur.

VI

Ce que Charles II redoutait le plus, après avoir fait sa paix particulière avec les Provinces-Unies, c'était d'être entraîné, soit par l'influence du prince d'Orange, soit par ses sujets mêmes, à déclarer la guerre au roi de France. Pour prévenir ce danger, il chercha à faire accepter sa médiation par les belligérants. Sir William Temple, que, peu après la conclusion de la paix, il avait nommé son ambassadeur près des États généraux, mais qui n'arriva à la Haye qu'au mois de juillet, n'eut pas de peine à faire goûter aux États la proposition de cette médiation,

avec luy M. Sylvius, qui estoit auprès de M. le prince d'Orange de la part du Roy d'Angleterre. (Archives de l'État, la Haye.) V. aussi le quatrième rapport de la Commission royale pour les manuscrits historiques, partie I, p. 235, et sixième rapport de cette Commission, p. 728.

[1] Lettre de Wicquefort du ... octobre 1664. (Archives de l'État, la Haye.)

[2] Mignet, t. IV, p. 316. — La visite, annoncée par le prince, n'eut pas lieu.

[3] Résolutions des États généraux des 22, 26 et 30 octobre 1674. Registre fol. 462, 478 et 491.

mais il réussit moins vite auprès du prince. Celui-ci évita manifestement de s'aboucher avec l'ambassadeur tant que la campagne durait, et ne le vit qu'à son retour à la Haye, au mois de novembre. Temple, qui avait déjà représenté son gouvernement en Hollande, dans les beaux jours de la Triple Alliance, était généralement connu comme ayant une inclination particulière pour ce pays ; mais on savait aussi qu'il avait vécu en grande intimité avec Jean de Witt, de sorte qu'on pouvait douter s'il réussirait auprès de Guillaume d'Orange ; en outre, on pouvait se demander si un homme de sa trempe était bien celui qu'il fallait pour seconder à la Haye la politique de sa cour. D'autres s'y crurent bien plus propres. Bientôt on vit débarquer en Hollande une foule d'émissaires de Whitehall. Arlington, qui dans son intérêt particulier avait poussé son souverain à sortir de la guerre, crut assurer sa position en captivant la confiance du prince d'Orange, à l'exclusion de l'ambassadeur. « Vers la fin de 1674, » écrivit Temple dans ses Mémoires[1], on put le voir arriver à la Haye avec toute une bande de personnes qu'il jugeait pouvoir lui être de quelque utilité : la comtesse, sa femme, dont le désir de revoir ses parents en Hollande fournissait le prétexte du voyage ; Mlle de Beverweert, sœur de la comtesse, « qui dans son humeur et sa conversation avait quelque chose de fort agréable au prince ; » lord Assory, que le prince avait connu en Angleterre, et qui, ainsi qu'il a été dit plus haut, avait épousé une autre sœur de Milady[2] ; un pasteur, le docteur

[1] Traduction française dans la collection Petitot, seconde série, t. LXIV, p. 82 et 83.

[2] Louis de Nassau, seigneur de Beverweert, qui fut ambassadeur des États généraux à la cour d'Angleterre de 1660 à 1665, était fils naturel reconnu du prince Maurice d'Orange et eut de son mariage avec une comtesse de Hornes trois fils et six filles, dont l'aînée, Émilie, épouse en 1659 Thomas Butler, comte d'Osfory ; la seconde, Isabelle ou Elisabeth, née à la Haye en 1633, morte à Londres en 1716, fut lady Arlington, et la dernière, Charlotte Philiberte, sans aucun doute celle dont Temple fait mention, née en 1642, morte en 1702, figura à la cour d'Angleterre comme dame du palais des reines Marie et Anne.

D'après Mignet, t. IV, p. 322, les comtes d'Arlington et d'Osfory étaient

Durel, qui s'emploierait près du pasteur Desmarets, qu'on supposait avoir quelque faveur auprès de Guillaume, et enfin le chevalier Gabriel de Sylvius, qui se flattait de même d' « avoir quelque crédit dans une cour où il avait servi si longtemps, et particulièrement auprès de M. de Bentinck, le principal confident du prince ». Mais, malgré tout cet apparat, Arlington n'atteignit pas son but. Il ne réussit ni à entraîner Guillaume vers une paix séparée avec la France, ni à lui arracher les noms des membres du parlement d'Angleterre avec lesquels il avait entretenu des intelligences secrètes pendant la guerre, ni à l'éblouir par la perspective d'épouser la fille aînée du duc d'York, proposition que le prince sut écarter adroitement sans compromettre l'avenir [1], de sorte que, s'il en faut croire les Mémoires de Temple, Arlington serait parti chagrin et désappointé, tandis que, de son côté, le prince aurait témoigné hautement l'aversion que lui inspiraient l'orgueil et l'impertinence du noble lord.

Arlington ne désespérait pourtant pas encore de trouver un moyen d'établir une entente directe entre sa Cour et le prince, en dehors de l'action de l'ambassadeur. A cet effet, Sylvius semblait l'instrument le plus commode : au mois de juillet 1675, celui-ci écrivait à Guillaume que Temple, qui en ce moment était en congé en Angleterre, allait être renvoyé avec l'ordre de renouveler l'offre de médiation de son gouvernement, et il accompagnait cet avis de l'insinuation qu'il vaudrait peut-être mieux que lui, Silvius, fût chargé de cette mission, sans caractère officiel [2]. Mais cette intrigue n'aboutit pas : le prince, qui ne jugeait pas le moment venu pour traiter de la paix et qui, de plus, n'avait

aussi accompagnés de leur beau-frère, M. de Nassau Odyck, qui était alors ambassadeur extraordinaire en Angleterre.

[1] Voir la dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 20 décembre 1674, citée par Mignet, t. IV, p. 325 et 326.

[2] Journal de Constantin Huyghens fils, 13 juillet 1675. « Je vis dans une lettre de Sylvius qu'il mandoit à Son Altesse que Temple devant partir, à ce que l'on disoit pour luy parler de la paix : il s'imaginoit que cela pourroit causer quelque jalousie auprès des alliés et qu'il donnoit à penser à Son Altesse s'il ne valait pas mieux qu'une personne sans caractère comme luy, ou un autre, vint pour cela, priant pourtant Son Altesse que M. Ar-

aucune confiance dans le désintéressement de l'Angleterre, avait sans nul doute fait inviter Sylvius à se tenir tranquille; du moins celui-ci n'apparut à la Haye qu'au mois de janvier suivant (1676).

Temple dans l'intervalle avait travaillé à faire agréer sa proposition de médiation, et il avait trouvé les États généraux tout disposés à l'accepter, contrairement à l'opinion du prince, qui pensait qu'avant d'avoir remporté quelque avantage signalé sur la France, il n'y aurait aucune sécurité à entrer en négociation avec elle. Cependant, à la cour d'Angleterre, on se plaisait à croire que l'ambassadeur, à qui le prince s'était ouvert en ce sens, n'était pas dans le secret des véritables sentiments de Guillaume; on résolut par conséquent de lui envoyer quelqu'un à qui on pensait qu'il se fierait sans réserve. Sylvius fut choisi pour cette mission[1]; muni d'une lettre du roi, dans laquelle il était désigné comme quelqu'un qu'on savait avoir l'entière confiance de Son Altesse, il était chargé de pénétrer à fond, avant l'ouverture de la campagne, les intentions du prince, par rapport à la paix. Mais, ayant appris à apprécier le caractère de Temple et lui ayant accordé son estime, le prince lui avait parlé en pleine sincérité. Malgré toute la peine que Sylvius se donna, il ne put tirer autre chose du prince que ce qu'il avait déjà dit à Temple, et il ne réussit pas plus à l'ébranler par les offres insidieuses qui, à ce que le roi d'Angleterre espérait, engageraient son neveu à séparer ses intérêts de ceux de ses alliés.

lington ne sceut rien de cela, » apparemment pour faire accroire au prince qu'il écrivait à l'insu de lord Arlington.

[1] *Mémoires de Temple*, éd. française, p. 125. « Cependant milord Arlington tourna si bien l'esprit du roi, que Sa Majesté envoya le chevalier Gabriel Sylvius pour tâcher de connaître à fond les véritables sentimens du prince au sujet de la paix avant que la campagne commençât. Ce seigneur donna d'abord avis au prince de la résolution que le roi avait prise et lui manda qu'ils lui envoyoient un homme en qui ils savoient que Son Altesse avoit de la confiance. Le prince me fit voir encore cette lettre et me dit qu'il ne savoit pas ce qu'ils pensoient et que le lord Arlington savoit aussi bien qu'homme du monde quelle confiance il avoit au chevalier Gabriel Sylvius et à moi... Le chevalier Sylvius arriva à la Haye au mois de janvier et je me préparai à partir pour Nimègue. » Voir aussi Basnage, t. II, p. 666 et 667.

Temple, pendant le séjour de Sylvius à la Haye, semble s'être retiré à Nimègue, où le congrès de paix devait se réunir; il ne pardonna pas à Arlington ce que l'espèce d'enquête que l'autre était chargé d'instituer avait de blessant pour lui, et, depuis, toute correspondance particulière cessa entre eux[1]; d'ailleurs il donne à entendre que Sylvius ne retira pas grande satisfaction de sa mission.

« Lorsque sir Gabriel vint à la Haye, » écrit-il[2], « il était tenu pour un homme de grande intrigue. Il était continuellement à la cour ou en visite près de ceux qui approchaient le prince ou qui étaient employés dans les affaires d'État; mais il s'aperçut bientôt, de même que milord Arlington, du peu de succès qu'aurait son voyage. Car le prince, qui est l'homme du monde le plus sincère et qui déteste les ruses et ceux qui s'en servent, ne lui donna pas la moindre marque de confiance pendant son séjour en Hollande; et, loin de changer lorsqu'il le renvoya, il chargea un autre personnage de tout ce qu'il écrivit de conséquence en Angleterre, avant que d'entrer en campagne. La vérité est que le prince crut que milord Arlington avait le dessein dans cet envoi de me marquer du ressentiment et d'exciter de la jalousie entre les confédérés en leur faisant soupçonner qu'il y avait quelque secrète négociation entre le roi et le prince, à laquelle on ne m'avait pas cru propre. »

On pourrait cependant se demander si le mauvais succès de Sylvius n'aurait pas été plus apparent que réel et si sa mission n'aurait pas été encore de celles que sa cour ne désirait pas faire réussir, en d'autres termes si, pendant que Temple était rassuré par l'échec de Sylvius, celui-ci n'aurait pas été chargé secrètement de quelque négociation, dont l'ambassadeur serait resté ignorant, et dans laquelle il aurait parfaitement réussi. Or, Dalrymple, dans ses Mémoires, affirme positivement[3] que, « dans

[1] *Mémoires de la vie, des œuvres et de la correspondance de sir William Temple, baronnet*, par le très honorable Th. Peregrine Courtenay, I, p. 460-462.

[2] *Mémoires*, éd. fr., p. 126.

[3] Sir John Dalrymple, *Mémoires de la Grande-Bretagne et Irlande*, t. I, p. 38.

le cours de la négociation de Temple en Hollande, lord Arlington, sir Gabriel Sylvius et du Cros furent envoyés à différentes reprises avec des pouvoirs qui lui restèrent cachés. » Alors la mission secrète de Sylvius aurait pu se rapporter par exemple au mariage du prince avec la princesse d'York dont, ainsi qu'il a été dit, quelque ouverture lui avait déjà été faite; ou bien il aura pu être chargé de traverser quelque autre projet de mariage proposé au prince et qui n'aurait pas été du goût de la cour d'Angleterre; enfin il se peut aussi que sa mission n'ait eu tout simplement d'autre but que de constater si Temple, l'ancien confident de de Witt, était effectivement aussi bien établi dans l'intimité du prince que ses lettres à sa cour l'auront donné à entendre[1].

Dans tous les cas, l'insuccès de Sylvius n'amena pas de disgrâce, puisqu'on continua à recourir à ses services. Il ne fut pourtant pas employé dans les longues négociations qui, après bien des incertitudes, aboutirent à la paix de Nimègue; peut-être il en aura été écarté par l'influence de Temple, qui était un des ambasadeurs anglais faisant l'office de médiateurs. Mais au moment même où, vers la fin de 1677, le mariage du prince d'Orange était subitement déclaré, on retrouve sir Gabriel, également en train de se marier. Veuf alors, depuis plusieurs années déjà, il aspirait à la main d'une jeune personne, issue du plus noble sang de l'Angleterre, miss Anne Howard, petite-fille du comte de Berkshire et demoiselle d'honneur de la reine[2]. Cette union rencontrait quelque difficulté : la différence d'âge entre les deux parties était celle qu'on avouait; il se peut que certaine différence de condition en ait constitué une autre. Cependant, des amis s'interposèrent : une dame de haut parage[3]

[1] Sylvius revint à Londres à la fin d'avril ou aux premiers jours de mai, ainsi qu'il résulte de la dépêche de M. de Ruvigny à M. de Pomponne du 4 mai 1676, citée par Mignet, t. IV, p. 503.

[2] Elle était fille de l'hon. William Howard, fils puîné de Thomas Howard, comte de Berkshire, et d'Elisabeth, fille de Lowthiel, baron Dundas, dans le royaume d'Ecosse.

[3] M. Godolphin.

s'étant prise de pitié, ainsi qu'Evelyn s'exprime dans son journal[1], pour le « chevalier languissant », tout se termina selon les vœux de Sylvius, qui le 11 novembre fut uni à Mlle Howard, dans l'antique chapelle de Henri VII à l'abbaye de Westminster. Trois jours plus tard, le 14 novembre, le prince épousait la princesse d'Angleterre et en même temps Sylvius était nommé maître d'hôtel de la nouvelle princesse d'Orange.

Peu de jours après, tous ensemble s'embarquaient pour la Hollande[2]; mais Sylvius n'y resta pas longtemps, puisque, dès le 16 mars 1675, la duchesse d'York remerciait le prince d'Orange dans une lettre, apportée par sir Gabriel[3], lequel à la fin du mois traversait de nouveau la mer et arrivait à Anvers, où la princesse était venue rejoindre son époux, qui était à l'armée, non loin de là. Mais le chevalier n'était pas content du tout; il trouvait beaucoup à redire sur Leurs Altesses : selon lui « on avoit mal fait d'avoir fait sortir Mme de la Haye où elle estoit nécessaire, et ce sans advertir l'Estat et l'avoir fait venir à Anvers parmy une meschante canaille[4]...; et le lendemain il tenait même des discours mutins, se plaignant de la chicheté qui régnoit à la cour, qu'il falloit que... (évidemment le prince) se gouvernast d'une autre façon, qu'il ne prenoit conseil de personne et faisoit des fautes »... On ne tarda pas à découvrir la cause de tant de mauvaise humeur : on apprit que Sylvius disait hautement « que si on ne luy avoit promis une place pour sa femme auprès de Madame, il ne l'auroit pas espousée [5]», ce qui probablement devait être interprété dans ce sens que miss Howard n'aurait pas

[1] *Journal* de John Evelyn, 11 novembre 1677 (t. II, p. 436). Lady Chaworth écrivait à son frère lord Roos, le 22 novembre 1677 : « Miss Howard est mariée à sir Gabriel Silvius et Miss Sedley devient demoiselle d'honneur à sa place, à l'étonnement de tout le monde. » (Manuscrits appartenant à Sa Grâce le duc de Hutland, publiés par la Commission royale pour les manuscrits historiques, vol. II, p. 42.) Miss Sedley, créée plus tard comtesse de Dorchester, devint la maîtresse de Jacques II, de qui elle eut une fille.

[2] *Journal d'Evelyn*, 19 novembre 1677, p. 437.

[3] Archives de la maison d'Orange-Nassau, 2e série, t. V, p. 300.

[4] *Journal de Constantin Huygens fils*, 26 et 29 mars 1678.

[5] *Journal de Constantin Huygens fils*, 14 avril 1678.

daigné devenir Mme de Sylvius, si elle n'avait pas compté obtenir par son mariage une place à la cour. Quelques mois après, le mari désappointé renouvelait ses récriminations : revenu à la Haye et accompagnant Huyghens au château de Honslaersdyck, une des résidences d'été du prince, il « se plaignit en chemin de ce que Son Altesse leur avoit manqué de parole à l'égard de sa femme et dit que passé quelques jours il luy avoit parlé sur ce sujet fort vigoureusement, jusques à luy dire qu'il estoit obligé de reconnoître ses services[1] ».

Cette explosion de colère assez inconvenante n'eut pas l'effet de procurer à la dame la position qu'elle briguait; mais le prince trouva, quelque temps plus tard, l'occasion de donner à Sylvius un témoignage de sa satisfaction en lui accordant la place de « dorsard » de Crauendriez, vieille baronie dans le fond du Brabant, qui dépendait de la maison de Nassau, et les bénéfices de cette charge doivent avoir été assez considérables, puisqu'en échange Sylvius quittait une pension de mille écus, que le prince lui faisait[2]. Vers la même époque, tout à la fin de l'année, on le retrouve à Londres[3]; mais l'année suivante, 1679, il était de nouveau à la Haye. Ceci résulte du journal de Henri Sidney, qui, dans le courant de l'été, arriva en Hollande, comme ambassadeur du roi d'Angleterre, en remplacement de Temple, qui avait été rappelé au mois de février, aussitôt après que le secrétaire d'État pour les affaires étrangères, sir Joseph Williamson, qui avait succédé à Arlington, eut à son tour cédé sa place au comte de Sunderland. Lady Sunderland recommanda chaude-

[1] *Journal de Constantin Huygens fils*, 16 mai 1678.

[2] *Œuvres complètes de Christian Huygens*, t. VIII, p. 134. Lettre de Philippe Doubleth du 25 décembre 1678.

[3] Le 3 décembre 1678, le duc d'York écrivait de Londres au prince d'Orange... « Depuis j'ai reçu la vôtre par Silvius et je vous assure qu'il m'a donné pleine satisfaction en ce dont vous l'avez chargé et que vous avez agi pour le mieux. » Publiée dans la *Correspondance de lord Clarendon et de lord Rochester*, etc., par S. Weller Singer, 1828, t. I, p. 283. — Le 31 décembre 1678, Sylvius adressait de Londres une lettre au duc d'Ormonde. V. le sixième rapport de la Commission royale pour les manuscrits historiques (manuscrits appartenant au marquis d'Ormonde), p. 764.

ment Sylvius et sa femme au nouveau titulaire [1]; une des premières visites que celui-ci reçut à son arrivée fut celle de sir Gabriel, qui, après quelques discours sur l'attitude de l'ambassadeur de France vis-à-vis de la cour, en vint bientôt aux confidences, se plaignant de ce que le prince ne fît pas un meilleur emploi de ses serviteurs et alléguant qu'il lui faudrait avoir un ministre en Angleterre, poste pour lequel lui, Sylvius, était tout à fait indiqué [2]. Sidney se fût bien gardé de transmettre ce propos au prince, mais cependant le choix tomba sur Sylvius lorsque, quelque temps après, il fut question d'envoyer quelqu'un à Londres. Plusieurs noms avaient été mis en avant pour cette mission; enfin le prince et l'ambassadeur se mirent d'accord sur Sylvius, qui néanmoins ne fut dépêché que dans le courant de février 1680 [3]. Le 24 de ce mois, le duc d'York accusait réception au prince d'une lettre que Sylvius lui avait remise [4] et, trois jours plus tard, le duc mandait qu'il avait longuement causé avec lui, ainsi qu'avec l'ambassadeur des États généraux, sur la nécessité de confirmer dans l'intérêt réciproque la bonne entente entre le roi et Leurs Hautes Puissances [5]. Et, moins de quinze jours après, comme Sylvius repartait pour la Haye, le duc le chargeait d'une lettre pour le prince, dans laquelle il répétait lui avoir communiqué ses sentiments en toute liberté, de sorte qu'il n'avait rien à ajouter par écrit, et d'autant moins que sir Gabriel était entièrement au fait de tout ce qui les concernait [6].

Parti de la Haye comme messager de Guillaume d'Orange,

[1] Blencowe, *Journal de l'hon. Henry Sidney*, p. 10. « Lady Sunderland me pria de rendre tout le service que je pourrais à sir Gabriel Sylvius et à son épouse. » (16 juin 1679.)

[2] Blencowe, *Journal de l'hon. Henry Sidney*, p. 40.

[3] Blencowe, *Journal de l'hon. Henry Sidney*, 2 décembre 1679, 4, 9, 10 et 11 février 1680, p. 197, 257, 267.

[4] Archives de la maison d'Orange-Nassau, 2e série, t. V, p. 383. Sistema de Grovertius, t. IV, p. 90.

[5] Archives de la maison d'Orange-Nassau, 2e série, t. V, p. 364. Lettre du 27 février 1660. Grovertius, t. IV, p. 91.

[6] *Ibidem*, p. 388. Grovertius, t. IV, p. 94. Lettre du 11-21 mars 1680.

Sylvius y revint, transformé en représentant diplomatique de l'Angleterre. Cette subite métamorphose, qui semble être venue par surprise, était due au désir plus ou moins sincère du roi de donner au prince un gage de ses intentions, par rapport au maintien de la paix de Nimègue, qui avait été conclue sous ses auspices.

Il était question alors de garantir cette paix au moyen d'une ligue, qui tiendrait Louis XIV en respect et à laquelle plusieurs cours allemandes seraient conviées à s'associer. Ce projet, qui était du goût, sinon de l'invention, du prince d'Orange [1], fut adopté par le roi d'Angleterre, avec un apparent empressement. Pour l'exécuter il envoya sir Robert Southwell à la cour de Brandebourg et il désigna Sylvius pour se rendre dans le même but à Hanovre et à Zell [2].

Dans une lettre du 24 février, Sylvius annonçait cette nouvelle inattendue à Sidney [3] : « Mylord Sunderland m'a dit aujourd'huy que le roy m'avoit nommé pour m'envoyer au prince de Lunenbourg, et que lui et M. Godolphin avoient écrit aujourd'hui à M. le prince, espérant qu'il l'approuveroit, ne doutant point que cela ne fît un très bon effet auprès de Messieurs les États, lorsqu'ils verront que Sa Majesté employe une personne qui est au service de M. le prince... » Celui-ci en témoigna effectivement sa satisfaction [4]; mais l'effet produit sur les États par le choix de

[1] Klopp, *la Chute de la maison Stuart et la succession des Hanovre*, etc. Vienne 1875, vol. II, p. 247.

Lettre de sir W. Temple au prince d'Orange, du 23 janvier-2 février 1680, publiée par le baron Sistema de Grovertius dans son *Histoire des luttes et rivalités politiques entre les puissances maritimes et la France*, vol. IV, p. 85. Lettres de lord Sunderland au prince du 30 janvier-9 février et du 27 février-9 mars 1680. *Ibid*, t. I, p. 87 et 92.

[2] Muller, *Guillaume III d'Orange et Georges-Frédéric de Waldeck*, t. I, p. 62 et 63. *Négociations de M. le comte d'Avaux*, t. I, p. 91, 93 et 96.

[3] Blencowe, t. I, p. 284-286.

[4] Lord Sunderland au prince d'Orange, 24 mars 1680 : « Je suis bien heureux de trouver que le choix que le roi a fait de G. Sylvius plaît à Votre Altesse, j'ai pris la liberté de le recommander, espérant qu'il en serait ainsi et le croyant très capable à servir le roi dans un pareil emploi. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 2e série, t. V, p. 465. Le savant éditeur des

Sylvius, pour remplir une mission anglaise, paraît avoir été bien différent de ce que l'on s'en était promis à Londres.

Cela devint évident lorsque, après une pénible traversée qui ne dura pas moins de sept jours, Sylvius fut de retour à la Haye et que, conformément à ses instructions, il s'ouvrit au prince et au grand pensionnaire Fagel au sujet de sa mission [1]. Fagel s'excusa immédiatement de le faire seconder par un envoyé des États généraux, ainsi qu'on lui en faisait exprimer le désir : le comte de Flodorff était revenu récemment d'une ambassade de Leurs Hautes Puissances près des princes de Brunswick, disait-il, et il n'y avait aucune raison pour l'inviter à y retourner si promptement, à moins que ce ne fût pour négocier de nouveaux traités, auxquels il serait pourtant à prévoir que les provinces ne consentiraient pas sans beaucoup de difficulté [2]. Apparemment, cette fin de non-recevoir était motivée par l'attitude de l'ambassadeur de France, qui affectait de considérer la ligue projetée comme un acte d'hostilité envers son maître, tandis que Fagel aura voulu éviter de fournir en ce moment à Louis XIV

« Archives » a classé cette lettre parmi celles de 1681, mais elle se rapporte évidemment à l'année précédente. — Cf. GROVERTIUS, t. II, p. 96.

[1] Les instructions dont Sylvius fut muni et qui furent arrêtées le 16 mars 1680 se trouvent dans le recueil coté A de la collection Rawlinson, déposée à la Bibliothèque Bodléienne à Oxford (t. II, p. 191).

Le recueil C. 727 de cette même collection contient une grande partie de la correspondance de Sylvius pendant sa mission, savoir huit lettres à lord Sunderland, vingt-neuf au chevalier Jenkins, cinq à Sidney à la Haye, trois à lord Godwyn, cinq au chevalier Sonthwell, une à sir Peter Wych-on-Rick à Hambourg et une, très détaillée, au comte de Waldeck. Toutes ces pièces sont, à peu d'exceptions près, écrites de la main même de Sylyius. Les corrections, ratures et renvois qu'on y remarque donnent lieu de supposer que ce sont les minutes originales, remises plus tard par lui, de l'inscription. « Copie de ma lettre escrite de ... à ... » Les réponses sont presque toutes des copies de différentes autres mains.

Malheureusement, la collection est loin d'être complète. Non seulement elle s'arrête dès le 20 octobre, de sorte qu'elle n'embrasse pas toute la période du séjour de Sylvius en Allemagne, mais plusieurs lettres manquent dans la série, de même que d'autres correspondances auxquelles il est fait allusion, par exemple avec le prince d'Orange, avec Godolphin et avec le secrétaire de lord Sunderland.

[2] Lettre à lord Sunderland de la Haye en avril 1680. — BLENCOWE, p. 290 et 291.

tout prétexte de rupture, d'autant plus que, d'après les rapports de Flodorff, la diplomatie française travaillait avec ardeur à s'attacher la maison de Brunswick.

Ce début aurait bien été de nature à décourager Sylvius, si, heureusement pour lui, le prince d'Orange n'avait pas témoigné des dispositions entièrement différentes. Si l'autorité de Guillaume III comme Stathouder n'allait pas jusqu'à procurer à Sylvius l'appui d'un envoyé de la république, il pouvait du moins l'assister de son influence personnelle et de son expérience des affaires d'Allemagne; en ceci le prince ne faiblit pas. Les conventions existant entre les Provinces-Unies et les ducs de Brunswick, ainsi s'exprimait-il en confidence, pouvaient à la rigueur suffire pour l'alliance qu'on désirait établir, et on pouvait être assuré que de part et d'autre ces conventions seraient fidèlement observées, mais il lui paraissait urgent que Sylvius fût muni non seulement, ainsi qu'il l'était, de lettres de créance pour les ducs de Hanovre et de Zell, mais aussi pour le duc de Wolfenbuttel, ainsi que pour le landgrave de Hesse et l'évêque de Munster[1]. Le roi d'Angleterre, instruit par Sylvius des vues de son neveu, y adhéra avec une facilité qui aurait pu paraître suspecte à des gens moins pressés de se mettre à l'œuvre : ni les modifications suggérées par le prince dans les instructions de Sylvius, ni l'extension de sa mission au delà de ce qu'on s'était primitivement proposé, ne rencontrèrent d'objection à la cour d'Angleterre[2]. Aux derniers jours d'avril, après une courte excursion à Amsterdam[3], probablement pour y prendre langue près des personnages influents de la grande ville, Sylvius, muni de tous les documents nécessaires, put se mettre en route.

[1] Le comte de Waldeck, qui, dès le 18 février, avait été instruit par le prince de l'envoi projeté d'un ministre d'Angleterre aux cours de Zell et de Hanovre (MULLER, p. 111 et 112), aurait désiré faire envoyer Sylvius aussi chez les évêques de Trèves, de Cologne et de Mayence. (*Ibid.* p. 63.)

[2] Lord Sunderland au prince d'Orange, 6-16 avril 1680 : « Toutes les lettres que sir Gabriel Sylvius désirait sont déjà parties ou partiront ce soir. » Archives, p. 392. — GROVERTIUS, p. 102.

[3] Lettre au comte de Waldeck, de Munden, 17-27 mai.

VII

Ayant vu au passage le comte de Flodorff, dans son château de Dorth [1], Sylvius se rendit en premier lieu à la cour de Munster. Le siège de cet évêché n'était plus occupé alors par le turbulent prélat, qui avait causé tant d'ennuis à la république, mais par son successeur, le doux et savant Ferdinand de Fuerstenberg, chez lequel Sylvius rencontra un accueil d'autant plus affable que l'évêque n'avait nullement à se louer des procédés du roi de France à son égard. Ce commencement était de bon augure; Sylvius jubilait. « On ma fait les mesmes honneurs comme si javois esté ambassadeur, » mandait-il naïvement à lord Sunderland [2]. Du reste, il trouva le même accueil favorable dans toutes les cours où il se présenta successivement, à Zell, à Wolfenbuttel, à Hanovre, à Cassel [3]. Partout il était choyé et caressé; partout il aurait pu croire qu'on n'avait attendu que son arrivée pour se jeter dans les bras de l'Angleterre contre la France. Mais cette première impression ne tarda pas à s'effacer lorsque, après avoir remis ses lettres de créance, il chercha à entrer sérieusement en négociation. La première difficulté qu'il éprouva n'était pas tant de se faire écouter dans les différentes cours où il avait été reçu que de les persuader d'adopter une ligne de conduite identique. Cependant cette difficulté avait été prévue; dans le cas où Sylvius ne réussirait pas à réunir dans une même alliance tous les princes, près desquels il était envoyé, l'Angleterre se contenterait d'un traité séparé avec le duc de Hanovre. Mais ce ne serait qu'un pis aller; il était bien entendu qu'il ne devrait entamer qu'en dernier lieu cette négociation. Il lui fallut donc commencer par une tentative d'accorder ensemble les différents princes de la mai-

[1] Près Zutpben et Guelde. Lettre à Sidney, du 19 avril.
[2] Lettre à lord Sunderland, du 17-27 mai. V. aussi celle à Sidney, du 4-14 et celle à Waldeck, du 17-27 mai.
[3] Lettres à Sunderland du 4-14 et du 11-21 mai, et à Jenkins du 26 mai-6 juin et du 5-15 juin.

son de Brunswick, qui, tout en professant désirer une union complète, étaient profondément divisés par toutes sortes de jalousies ; il y en avait d'intérêt et d'influence, de vanité aussi, mais surtout de femmes. Le duc de Hanovre avait épousé une proche parente de la maison régnante d'Angleterre, la princesse palatine Sophie de Bohême; près d'eux Sylvius pouvait se flatter que son succès était assuré à l'avance [1]. Mais il en était autrement à la cour du duc de Zell; celui-ci, au grand dépit des siens et particulièrement de la duchesse Sophie, avait épousé une Française, de condition inférieure à la sienne, la fameuse Éléonore d'Albrende; inutile de remarquer que les deux belles-sœurs se détestaient cordialement et que chacune d'elles cherchait à entraîner son mari de son côté. Sous l'influence de sa femme, le duc de Zell penchait pour la France, avec laquelle il était entré dans des engagements, mais comme ces engagements visaient le maintien de la paix dans l'empire, ils pouvaient être fort bien conciliés avec les propositions de l'Angleterre, pourvu qu'on y mît quelque bonne volonté. Or, c'était précisément cette bonne volonté qui manquait, quelque peine que Sylvius pût se donner. Pour vaincre les inclinations françaises du duc, il croyait pouvoir compter sur les anciennes relations qui existaient entre eux; car il connaissait le duc et la duchesse depuis longtemps, probablement depuis l'époque où la belle Éléonore, alors simple demoiselle d'honneur de la princesse de Tarente, se laissait faire la cour à la Haye par le duc Georges-Guillaume. Ces souvenirs d'autrefois autorisaient Sylvius à une certaine intimité, mais en vain parlait-il à la duchesse avec la franchise d'une ancienne connaissance, en vain partageait-il tous les divertissements de la cour pour ne perdre aucune occasion de combattre le parti français qui y régnait, en vain faisait-il l'empressé auprès des dames — lady Sylvius était restée en Hollande — pour mieux pénétrer les

[1] D'autant plus qu'il avait appris que le roi de France avait envoyé à la duchesse de Hanovre des cadeaux moins considérables qu'à la duchesse de Tell. — Lettre à lord Sunderland, du 9 avril.

desseins de l'envoyé de France, en vain suivait-il la cour aux eaux de Pyrmont, sa négociation n'avançait guère. La duchesse, manifestement flattée du cas que le roi de France prétendait faire d'elle, se refusait à écouter les raisonnements de Sylvius, qui s'efforçait de lui faire comprendre que son intérêt personnel devait la pousser à embrasser le parti contraire, et lui faire chercher des appuis en Allemagne, surtout dans la famille de son mari [1]. Le duc, de son côté, s'étendait longuement sur les difficultés de sa position; il protestait de sa profonde sympathie pour les propositions du roi d'Angleterre, mais évitait habilement d'y donner une réponse formelle, se retranchant derrière ses engagements avec la France, dont il redoutait de se faire un ennemi, qui, le cas échéant, ne manquerait pas d'exciter contre lui ses voisins plus puissants, le roi de Danemark, l'électeur de Brandebourg, les Suédois établis en Poméranie, qui tous étaient déjà plus ou moins animés contre lui; il renvoyait Sylvius à son frère de Hanovre, qui, n'étant pas lié à la France, n'aurait apparemment aucune objection à se déclarer le premier [2].

Mais à la cour de Hanovre notre négociateur se heurtait à d'autres difficultés : avant d'entrer en matière, les ministres hanovriens posaient hardiment la question des préliminaires [3]. Comme tels, ils exigeaient la promesse que, dans le cas où il y aurait de nouveau un congrès européen comme celui de Nimègue, le roi d'Angleterre y ferait traiter les plénipotentiaires du duc sur le même pied que ceux des électeurs, avec attribution du titre d'Excellence; en second lieu, ils touchaient à l'éternelle question des subsides, à défaut desquels, prétendaient-ils, l'objectif de l'alliance qu'il s'agissait de conclure ne pouvait être atteint, puisqu'il leur faudrait de l'argent pour l'armement des troupes qui seraient mises à la disposition de l'Angleterre...

[1] *Journal de Constantin Huygens*, 22 septembre et 14 octobre 1680.

[2] Lettre à Jenkins, du 13-23 juillet. *Journal de Huygens*, 4 octobre, « que le duc de Tell avoit dit à luy, Sylvius, qu'il conclud avec son frère qui n'estoit point engagé avec la France. »

[3] Lettre à Jenkins du 18-28 mai.

Mais sur aucun de ces deux points la cour de Saint-James n'était d'humeur à s'engager. En ce qui concernait la question d'étiquette, le roi ne pouvait rien promettre avant de savoir ce que les autres puissances feraient, et quant aux subsides, Sylvius, qui tout de suite avait déjà « tasché à divertir adroitement la question », reçut tout simplement l'ordre d'esquiver ce sujet de son mieux [1]. Ce n'était certainement pas le moyen de réussir dans sa négociation, et pendant qu'il se débattait à Hanovre il perdait du terrain à Zell :

« Je suis adverty de divers endroits, » écrivait-il le 11 juin à sir Lionel Jenkins, « que la France ne neglige rien sous main pour porter tous les obstacles quelle peut aux négociations que le Roy nostre Maistre se propose de faire en Allemagne ou du moins de les retarder, ayant dans toutes les cours Dallemagne des ministres ou des gens gagés, pour empescher les Princes à se desclarer, intimidant ceux qui sont les plus proches de leurs frontières par les mesnaces de leurs forces et de leur grande puissance, et les plus esloignés il tasche à les cajoler par des belles parolles ou promesses ou pentions, pour les endormir par là dans une esperance de paix et d'une seurte imaginaire, de sorte que par toutes ces sortes de menées les Princes les plus zellés pour leur patrie et pour leur liberté, et qui sont mesme le mieux intentionnés ne voyant paroistre encore aucun concert de fait entre les Hautes Puissances pour leur secours, quoy quils y soient plus interessés queux, sont obligés en prudence daller bride en main et ne sont pas bien ayse destre les premiers à se desclarer, avant que l'Empereur et l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande soyent unis par de bons traités pour le maintien de la paix, mais quand cela sera une fois fait lon ne doute point que toute l'Allemagne ne se reveille et que les Princes de Lempire les plus craintifs et timides ne prennent courage et ne cherchent avec empressement d'entrer en traité avec le Roy nostre Maistre..... » Sylvius voyait juste, mais

[1] Lettre de sir Lionel Jenkins, du 8 juin : « As for the subsidies his Ma[te] desires you manage that *point le plus délicatement que vous pouvés.* »

malheureusement cette union si désirée entre les puissances prépondérantes ne s'effectuait pas; l'Espagne avait bien signé un traité avec l'Angleterre, mais cela n'importait guère tant que l'Empereur ne se prononçait pas, et aussi longtemps que l'Empereur n'en donnait pas l'exemple, les princes de l'Empire ne se déclaraient pas non plus.

Dans l'opinion de Sylvius, toutes ces hésitations étaient le résultat des intrigues de la France; en réalité, elles avaient encore une cause différente, que nous dévoile la correspondance intime de la duchesse de Hanovre avec son frère l'électeur palatin [1]. Le 20 mai, l'électeur écrivait : « Je vois que le sieur Silvius envoyé d'Angleterre fait auprès de vous son métier et que vous en croyés autant que moy ; » et le 27 la duchesse répondait : « M. Silvius est encore icy, mais j'ay grand peur que ses belles propositions sont plus pour plaire au peuple d'Engleterre que pour nouz accomoder. » C'était là la vraie vérité; et Sylvius ne tarda pas à s'en apercevoir : malgré toute la peine qu'il se donnait, malgré ses instances près des princes chez lesquels il était accrédité et ses démarches auprès d'autres qu'il se flattait d'attirer, comme le duc d'Anhalt et ceux de la maison de Saxe [2], sa mission n'était considérée que comme une feinte du roi d'Angleterre, dont personne ne voulait être dupe; non seulement on ne se souciait pas d'entrer en alliance avec un royaume dont l'état intérieur annonçait visiblement l'approche d'une nouvelle révolution [3], mais, on était généralement persuadé, nonobstant les belles paroles que Charles II prodiguait pour le maintien de la paix et de la religion réformée,

[1] Brodmann, *Correspondance de la duchesse Sophie de Hanovre avec son frère l'électeur palatin, Charles-Louis*, formant le 26e volume des « Publications tirées des Archives royales de Prusse ». Leipzig, 1885, p. 419, 420, 431.

[2] Lettre à Jenkins du 12-22 juin et à Sonthvell du 16-25 juillet et du 3-13 juillet.

[3] Lettres à Jenkins du 6-16 et du 20-30 août et du 7-17 septembre. A la cour de Hanovre on ne prenait pas même la peine d'avancer un motif sérieux pour décliner l'ouverture que Sylvius avait faite, d'arranger un mariage entre la princesse Anne d'York, la sœur de la princesse d'Orange, et le fils aîné du duc de Hanovre, qui depuis fut le roi George Ier d'Angleterre. *Journal de Huygens*, 7 octobre 1680.

qu'il était secrètement d'accord avec Louis XIV, et qu'au moment décisif, il trahirait tous ses alliés pour les abandonner à la merci de la France.

Dans ces circonstances le vieux Wicquefort, retiré alors à la cour de Zell [1], n'aura pas manqué de constater qu'une fois de plus la mission confiée à sir Gabriel de Sylvius était de celles que le roi d'Angleterre ne pouvait ni ne désirait faire réussir.

VIII

Sylvius du reste n'était pas le seul diplomate anglais qui fît alors de la mauvaise besogne; lord Bodwyn, envoyé à Copenhague, n'y avait pas plus de succès, et Southwell avait failli être éconduit dès son arrivée à la cour de Brandebourg par une déclaration nettement formulée de l'électeur qu'il entendait garder la neutralité. Mais Sylvius avait encore un grand moyen en réserve, dont les autres ne disposaient pas et sur lequel il croyait pouvoir compter pour venir à bout des obstacles qui traversaient sa négociation : c'était le concours du prince d'Orange en personne. Déjà avant son départ de la Haye le prince lui avait confié qu'il avait été invité à venir chasser chez le duc de Zell et que, si l'invitation était renouvelée, il était résolu de s'y rendre le plus tôt possible. Sylvius se promettait de trouver ainsi « un bon second dans la conclussion » de son affaire [2]; il ne tarda pas à désirer cette assistance. Dès le 30 juillet, il exprimait à Jenkins l'espoir de voir arriver le prince sous peu : « Ce que ie souhaiteray fort aussi, ne doutant point que sa presence nadvancat fort ma negociation dans laquelle ie

[1] Wicquefort, arrêté et condamné en 1675, du chef de correspondance illicite avec l'ennemi, avait réussi à s'évader de prison et s'était retiré à Zell; il obtint son pardon lors de la visite du prince d'Orange, ainsi qu'il résulte du *Journal de Huygens*, dont on peut relever aussi que, si Sylvius ne s'est pas employé à accommoder cette affaire, il la suivait du moins avec le plus vif intérêt.

[2] Lettre de lord Sunderland, du 13-22 avril.

nose me promettre de grands progrès avant que le traité entre l'Empereur et le Roy nostre Maistre ne soit conclu. » Cependant, le prince se fit attendre; il n'arriva que vers la fin de septembre [1]. Sylvius dans l'intervalle, bien qu'il n'eût pas pu faire avancer son traité, n'était pourtant pas resté oisif; il s'était employé de son mieux à rétablir la bonne intelligence entre les ducs de Hanovre et de Zell, brouillés par leurs femmes, et il avait eu le bonheur de contribuer à les raccommoder [2]; la réconciliation entre les deux frères étant devenue complète, le roi lui avait fait témoigner sa satisfaction de la part qu'il avait eue à cet événement. Malgré l'insuccès de sa négociation au principal, Sylvius était donc en bonne posture à la cour, lorsque le prince y arriva.

Le plaisir de la chasse était le motif allégué pour cette visite; mais, quelle que pût être la passion de Guillaume d'Orange pour ce divertissement, personne ne doutait du but politique de son voyage [3]; la liberté qu'offrirait la solitude des forêts pendant les parties de chasse ne pouvait d'ailleurs que provoquer les entretiens confidentiels entre le prince et ses hôtes. Sylvius s'en promettait les meilleurs résultats lorsqu'il accompagna la cour au château d'Ebsterf; mais une semaine ne s'était pas écoulée que déjà il ne pouvait cacher son désappointement: le prince se montrait fort circonspect dans ses discours et remettait de parler d'affaires au duc de Zell, jusqu'après l'arrivée du duc de Hanovre, qu'il désirait consulter auparavant; puis,

[1] D'Avaux, t. I, p. 200. 12 septembre 1680. « Le prince d'Orange qui n'étoit pas rebuté des difficultés qu'il trouvoit aux cours de Brandebourg et de Lunebourg, voulut y aller lui-même; il fit part aux États généraux de son voyage à Zell; et le prétexte qu'il en allégua fut que le duc l'avoit invité pendant la guerre, et depuis la paix d'aller à la chasse du côté de Zell. Il ne dit point qu'il allait à Magdebourg, quoiqu'il eût concerté avec l'électeur de Brandebourg de l'y aller voir. » Le lendemain, 13 septembre, le prince d'Orange écrivait à sir Lionel Jenkins : « Si je puis assister en leur négociations MM. les chevaliers Sonthvell et Sylvius, vous pouvez être assuré que je n'y manquerai pas. » (Dalrymple, *Mémoires*, t. I, p. 203.)

[2] Lettres à Jenkins du 16-26 et du 20-30 juillet, et du 7-17 et 10-20 septembre.

[3] Lettre de Jenkins du 3 août.

peu de jours après, Sylvius constatait à son chagrin « que Son Altesse ne poussoit pas assez l'affaire de l'alliance entre les Princes de Lunebourg et l'Angleterre, et qu'il témoignait de se rendre aux raisons que le duc de Zell luy donnoit pour justifier sa conduite [1] »... Probablement le prince aura reconnu que le péril auquel le duc craignait de s'exposer en acceptant l'alliance anglaise n'était nullement imaginaire et que la première chose à faire serait d'écarter ce péril, en levant les difficultés qui existaient entre l'électeur et lui. A cet effet, le prince, lié à l'électeur par d'anciennes relations de parenté et d'affection, lui fit demander une entrevue, qui eut lieu à Potsdam. Ostensiblement, il devrait s'agir de faire accepter par l'électeur la médiation des États généraux dans un démêlé qu'il avait avec l'Espagne; de plus fins croyaient que le prince venait à l'assistance de Southwell dont la mission ne menait à rien; seuls les initiés savaient que, comme Sylvius le mandait à Jenkins [2], « le principal subiect qui oblige Monsr le Prince Dorange à avoir une entrevue avec Monsr Lélecteur cest à dessein de tascher de le reconcillier avec le Duc de Zell et de accommoder leurs différens et leur faire voir à lun et lautre lintéret quils ont à sunir. »

Effectivement le prince s'y appliqua de son mieux, mais sans grand succès : tout ce qu'il put obtenir à force d'instances fut, ainsi que l'ambassadeur impérial l'apprit en confidence de l'envoyé d'Angleterre [3], de tirer de l'électeur la promesse que, si le duc de Zell lui envoyait un ministre pour rétablir les bonnes relations, il le recevrait avec civilité. Ce maigre résultat paraît avoir été tout ce que le prince rapporta de Potsdam [4], et le récit fait ensuite par Sylvius à Jenkins de la dernière conférence que le prince eut avec les ducs de Zell et de Hanovre,

[1] *Journal de Huygens*, 4 octobre 1680.
[2] Lettre à Jenkins, Ebstorf, 23 septembre v. s.
[3] Lettre du comte de Lamberg à l'Empereur, Berlin, 25 octobre 1680. *Documents et actes relatifs à l'histoire de l'électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg*, t. XIV, 2e partie, p. 967 et 968.
[4] Malheureusement, les lettres écrites par Sylvius de Potsdam n'ont pas été conservées.

avant de reprendre le chemin de la Haye, constate suffisamment qu'à la fin de son voyage il n'était pas plus avancé qu'au commencement [1]. M. le Prince est « party hyer dicy », écrivait-il de Hanovre, le 26 octobre, « ayant eu le soir auparavant une longue conférence avec le Duc de Zell et le Duc de Hannover, le premier estant venu expressément icy pour prendre congé de luy et luy communiquer en confidence le traité quil a fait avec la france, dans lequel Mons[r] le Prince ma dit, il na rien trouvé qui luy lie les mains et qui puisse lempescher de sengager avec vous, à quoy il trouve quil a beaucoup de disposition, ne doutant point que si le traité entre lEmpereur et le Roy nostre Maistre reussit et que les affaires du Parlement aillent tant soit peu bien que les Princes de ceste maison ne sengagent de sorte quil vous plaira davoir la bonté de me faire scavoir ce qui se passera dans lune et dans lautre affaire, afin que ie puisse là dessus prendre mes mesures pour presser à propos ma negociation suivant les advis que vous me donnerés... » Ces avis ne semblent pas avoir été encourageants; car finalement l'affaire n'aboutit pas : la question des subsides parait avoir servi de prétexte pour rompre définitivement, l'Angleterre n'en voulant promettre qu'en cas de guerre, tandis que les ducs en prétendaient aussi en temps de paix [2]. Las d'une négociation qui n'offrait pas d'issue, Sylvius quitta son poste brusquement, comme pour des affaires privées; après avoir vu en passant le prince d'Orange, il était de retour à Londres au mois de février 1681 [3]. A la cour d'Angleterre on ne semble pas lui avoir reproché ce départ subit, qui peut-être avait été ordonné en secret. Néanmoins, il fallait sauver les apparences; bientôt il fut question de l'obliger à retourner en Allemagne, ce que le prince approuvait fort. Celui-ci préparait au même moment une nouvelle entrevue avec les ducs de

[1] Lettre à Jenkins du 26 octobre, la dernière en date de la collection.

[2] L'électeur de Brandebourg semble avoir prévu cette issue longtemps d'avance — V. la lettre de Lamberg à l'Empereur, du 24 juillet 1680

[3] Lord Hyde au prince d'Orange, 19 février 1681. *Archives*, t. V, p. 479. Klopp, t. I, p. 306.

Brunswick, et la chasse devait servir encore une fois de prétexte à leur réunion; le rendez-vous était dans un lieu assez écarté de l'évêché de Munster, du nom de Hummelinck [1]; mais, s'il en faut croire les Mémoires de Gourville, le duc de Hanovre aurait évité au dernier moment de s'y rendre, alléguant une maladie qui le forçait de partir sans délai pour les eaux de Wiesbade [2], tandis que les pourparlers du prince avec le seul duc de Zell ne produisirent « rien de particulier », ainsi que d'Avaux le mandait à Louis XIV.

Malgré cette déception, le prince insistait pour faire retourner Sylvius [3] et celui-ci témoignait le désirer aussi. Mais la plus grande partie de 1681 s'écoula sans qu'il fût rien décidé à cet égard. Évidemment, le roi d'Angleterre n'était pas pressé de recommencer la comédie de l'année précédente. Enfin, en septembre, il donna l'ordre à Sylvius de partir, non, ainsi que l'entendait le prince d'Orange, pour aller renouer sa négociation, mais simplement pour aller prendre un congé formel des princes, chez lesquels il avait été accrédité. Il devait, aux termes de ses instructions [4], leur apporter l'assurance que le roi ne variait aucunement dans ses intentions pour la paix de la chrétienté, mais qu'il regrettait d'être empêché pour le moment d'aller plus en avant pour les engager à s'entendre avec lui, ce que pourtant il ne manquerait pas de faire à la première

[1] D'Avaux, t. I, p. 127. Müller, p. 69. On s'y trouvait encore le 11 mai. V. *Œuvres complètes de Ch. Huygens*, t. VIII, p. 336.

[2] *Mémoires de M. de Gourville*, t. II, p. 222-232.

[3] Lord Hyde au prince d'Orange, 10 mai 1681. (*Archives*, t. V, p. 497.) « Sir G. Sylvius m'a montré la lettre que Votre Altesse lui a adressée, par laquelle je vois que Votre Altesse est d'opinion que son retour à la cour d'où il est venu pourrait être utile au bien public, ce que je serai tout prêt à l'aider à exécuter aussitôt que Sa Majesté l'ordonnera. »

Le prince à lord Hyde, 6 juin 1618. (*Correspondance de lord Clarendon et de lord Hyde*, etc., t. I.) Grovertius, t. IV, p. 245. « Il seroit bon que M. Sylvius fut bientost expédié et que le Roy eut un ministre à la cour de l'Empereur, puisque cela a fait grand bruit en Almagne, que Mylord Middleton est rappelé sans qu'il aye eu un successeur. »

[4] Instructions pour sir Gabriel Sylvius à son retour vers les ducs de Lunebourg, 12 septembre 1681, dans le Recueil A. 256, vol. II, de la Collection Rawlinson, Bibliothèque Bodléienne.

occasion qui se présenterait. Un mois était accordé à Sylvius pour l'exécution de ces instructions, dont il devrait auparavant donner communication au prince d'Orange. Celui-ci se récria : ces instructions ne répondaient pas du tout à son attente; mais la cour d'Angleterre, tout en s'excusant de l'avoir mal compris, ne consentit pourtant pas à les modifier. Comme les ducs, partis de nouveau pour la chasse, étaient absents des lieux de leur résidence habituelle, la difficulté qu'il y aurait eue pour Sylvius d'obtenir des audiences de cérémonie servit de prétexte pour contremander son voyage [1]. Probablement le prince jugeait qu'il était préférable de ne pas mettre un terme exprès à sa mission, mais de la laisser en suspens, dans l'espoir de pouvoir la reprendre avec une conjoncture plus favorable. Retenu ensuite à la cour du prince, sir Gabriel ne revint en Angleterre qu'au commencement de novembre [2].

Cinq mois après, au mois d'avril 1652, il était renvoyé en Hollande [3]. Déjà à cette époque les rapports entre le prince d'Orange et ses parents d'Angleterre étaient extrêmement tendus. La popularité qui, chez une grande partie de la nation anglaise, s'attachait au nom du prince, excitait au plus haut degré la jalousie de la cour; le prince, de son côté, s'irritait de voir échouer tous ses projets devant l'obstination du roi et du duc d'York, dominés par l'influence de Louis XIV. Mais il importait de prévenir une rupture, qui aurait pu compromettre les intérêts de la couronne. Sylvius fut chargé d'aller porter au prince des paroles de conciliation. Van Benningsen, alors en ambassade à Londres de la part des États généraux, écrivait au prince, le 7 avril [4] : « M. Sylvius... m'a entretenu d'une manière très détaillée

[1] Lettres de lord Hyde au prince d'Orange, du 7 juin et du 23 septembre 1661 (*Archives*, t. V, p. 505 et 521), et de lord Halifax, du 27 septembre. (*Ibid.*, p. 524.) GROVERTIUS, t. IV, p. 274 et 277.

[2] Lord Halifax au prince d'Orange, 8 novembre, et lord Hyde au prince, 10 novembre 1681. (*Archives*, t. V, p. 531 et 532.) GROVERTIUS, t. IV, p. 266.

[3] Le duc d'York au prince d'Orange, 4 avril 1662. « Je ne voudrais pas laisser retourner le porteur de la présente, Sir Gabriel Silvius, auprès de vous en Hollande, sans vous écrire par lui. (*Archives*, t. V, p. 546.)

[4] Inédite; d'après la copie sur l'original dans le fonds Sistema de Grovertius, à la Bibliothèque royale à la Haye.

des sentiments du roi et de M. le duc envers Votre Altesse et je m'en réfère à lui à ce sujet. Je ne saurais que me flatter qu'il ne sera pas difficile à Votre Altesse de se mettre bien avec Sa Majesté et Son Altesse Royale, et cela pourra être utile afin de les rendre moins sujets aux artifices qui, de temps en temps, ont été mis en œuvre ici de la part de la France pour entraver de bonnes dispositions ou pour les faire exécuter plus faiblement qu'il n'aurait fallu. » Et trois jours après il reprenait : « Les mérites inappréciables de Votre Altesse à cet égard » — la résistance aux progrès de la France — « sont si éminents, que les bouches et les cœurs de toute cette nation en sont remplis et que de même ils produisent un tel effet sur Sa Majesté, sur M. le duc et sur les ministres du roi, qu'il sera bien aisé à Votre Altesse de s'insinuer de nouveau dans l'affection de Sa Majesté et de Son Altesse Royale et d'obtenir le crédit nécessaire pour faire valoir ses précieux conseils plus que par le passé... M. le duc a commencé à s'ouvrir en ce sens à M. Sylvius[1]. »

Mais le prince était trop irrité pour se laisser facilement apaiser. D'après ce que d'Avaux écrivait peu après à sa cour, Sylvius aurait été chargé de lui transmettre une invitation à venir visiter le roi son oncle et le duc d'York, dans le but « de faire connaître publiquement qu'ils étoient tous dans une parfaite intelligence », mais que le prince aurait refusé cette invitation, simplement pour marquer l'éloignement qu'il ressentait pour son beau-père[2].

Dans l'automne de cette même année 1682, on retrouve Sylvius encore une fois auprès du prince au château de Soertdyck[3]; mais, ensuite, il paraît être resté en Angleterre[4] jusqu'au commencement de 1684; une lettre du duc d'York du 5 mai de cette année constate qu'il revenait alors de Hollande avec des nouvelles

[1] Le 14 avril, van Benningen écrivait : « M. Silvius attend que le vent change afin de poursuivre son voyage à la Haye. »

[2] D'Avaux, t. I, p. 234. 11 mai 1682.

[3] *Journal de Huygens*, 22 au 27 septembre 1682.

[4] Il n'y a pas d'autre trace de lui en 1683 que l'annotation dans le *Journal d'Evelyn*, le 9 mai 1683 : « Dîné chez Sir Gabriel Sylvius. » Le tome VIII des

du prince[1], près duquel il était de retour dans la seconde moitié de juillet[2].

C'est encore d'Avaux qui fournit des renseignements sur les motifs de ce retard. D'après ce que lui avait écrit l'ambassadeur de France à Londres, il ne s'agissait que de porter un simple compliment au prince de la part du roi; mais d'Avaux ne s'y fiait pas trop, puisqu'il prétendait connaître Sylvius comme quelqu'un « qui y mettoit toujours du sien ». Peu de temps après, on sut qu'il avait eu ordre de témoigner au prince, ainsi qu'à la princesse, tout le déplaisir du roi de l'accueil amical qu'ils avaient fait à son fils naturel, le duc de Monmouth, éloigné par lui de sa cour. Le prince s'excusait de son mieux, alléguant que sans cause apparente il ne pourrait pas chasser le duc, après l'avoir reçu avec distinction. Peut-être comptait-il sur un retour de tendresse paternelle dans le cœur du roi, qui alors lui saurait gré de ne pas avoir abandonné le duc dans la mauvaise fortune, tandis que ce dernier ne manquerait certainement pas de lui prouver sa reconnaissance; le prince, par conséquent, garda Monmouth près de lui et Sylvius y resta également jusqu'à la fin de l'année. Le 11 décembre il reparut à Whitehall[3] avec une lettre du prince au duc d'York, lequel répondait avoir ap-

Œuvres complètes de Christian Huygens contient, à la page 420, une lettre de son frère Constantin, se plaignant de ce que Sir Gabriel n'exécutait pas une commission dont il l'avait chargé et qu'il ne donnait point de ses nouvelles, ce que d'Allorme, le secrétaire de la princesse d'Orange, expliquait en disant « qu'on lui mande qu'il est à la campagne et qu'après le couronnement il s'en va en Danemarc ». La date de cette lettre est indiquée comme du 26 avril 1683, mais comme, à cette époque, il ne paraît pas encore avoir été question de la nomination de Sylvius au poste de Copenhague et que certainement il ne pouvait être question alors d'un couronnement en Angleterre, la lettre semble se rapporter à l'année 1685.

[1] Le duc d'York au prince d'Orange, 5 mai 1684. « Depuis que Sir Gabriel Silvius est revenu, j'ai discouru avec lui sur l'état des affaires là où vous êtes. » (*Archives*, t. V, p. 565.)

[2] D'Avaux, t. III, p. 22, 56, 86.

[3] Le duc d'York au prince d'Orange, 12 décembre 1684. « Hier matin j'eus la Vôtre par Sir Gabriel Silvius... je suis content d'apprendre que vous et ma fille vous êtes satisfaits tous les deux de Sir Gabriel et vous pouves être sûrs que je lui témoignerai toute la bienveillance possible, lorsque l'occasion s'en présentera. » (Dalrymple, *Mémoires*, t. II, p. 65.)

pris avec plaisir que son gendre et sa fille étaient tous deux si satisfaits de sir Gabriel, de sorte qu'ils pouvaient être assurés qu'aussitôt que l'occasion s'en présenterait, il ne manquerait pas de lui donner une preuve de sa bonté. Cette occasion ne tarda pas à s'offrir ; et, chose remarquable, le duc ne se dédit pas.

IX

Il était question, en ce moment, de la nomination de Sylvius au poste d'envoyé d'Angleterre en Danemark[1], et cette nomination n'était pas sans importance ; non seulement il était flatteur pour lui d'être désigné pour ce qui comptait alors dans la diplomatie anglaise comme une cour de famille, par suite du mariage de la deuxième fille du duc d'York avec le prince Georges de Danemark[2], frère du roi, mais, en outre, le choix fait de sa personne pour occuper ce poste paraissait avoir une signification politique bien arrêtée. Comme on n'ignorait point les rapports existants entre le prince d'Orange et Sylvius, ce choix semblait indiquer d'une part un rapprochement entre le prince et son oncle, d'autre part le projet d'anéantir à Copenhague l'influence française qui y prédominait. C'était bien assez pour éveiller les alarmes du comte d'Avaux. On savait que Sylvius était dans la dépendance entière du prince, écrivait-il à Versailles, quoiqu'il eût toujours gardé des mesures avec le duc d'York ; « mais, » ajoutait-il, « j'ai fait voir à M. de Bouillon » — l'ambassadeur de Louis XIV à Londres — « que dans tout le temps qu'il a été ici, bien qu'il ait écrit souvent ce qu'il savoit être agréable au duc, il n'a jamais agi que selon les intentions et les intérêts du prince d'Orange. Le sieur Chudley » — envoyé d'Angleterre à la Haye

[1] D'Avaux, t. IV, p. 185-187. 14 décembre 1664. Cependant, à la même époque, on croyait à Copenhague que Sylvius allait être nommé ministre d'Angleterre à Stockholm, ainsi qu'il résulte d'une lettre adressée aux États généraux par leur envoyé en Danemark, du 23 décembre 1684. Peu après, son envoi à Copenhague était décidé. Lettre du même aux mêmes du 21 avril 1685. (Archives de l'État, à la Haye.)

[2] Ce mariage avait été l'œuvre de la France, en dépit du prince d'Orange, qui désirait un autre parti pour sa belle-sœur.

après Sidney — « a reconnu et a mandé la même chose ». Ce qui contribuait encore à exciter l'ambassadeur était une visite que Sylvius, dans la prévision de sa prochaine nomination, était allé rendre à Amsterdam pour conférer avec van Benningen, qui, revenu de son ambassade d'Angleterre, avait repris sa place parmi les bourgmestres de la capitale et qui était un des rares membres de la magistrature que d'Avaux ne parvenait ni à gagner ni à intimider. Celui-ci craignait qu'il ne s'agît déjà alors de concerter des mesures contraires à la politique française. « On s'imagine, d'ailleurs, poursuivait-il, que le roi d'Angletere a fait réflexion aux remontrances du prince d'Orange et de van Benningen et même de Sylvius, qui lui ont représenté que, s'il n'y mettoit ordre, les États généraux alloient dépouiller le prince de son autorité et se jetter entre les bras et sous la protection de la France. »

Ce retour de l'Angleterre vers l'alliance des États généraux, que d'Avaux redoutait, ne se réalisa pourtant pas : deux mois après, le roi vint à mourir subitement[1].

Cet événement inattendu, l'accession au trône du duc d'York, les signes précurseurs des troubles qui signalèrent le début du nouveau règne, tout cela semble avoir retardé la nomination de Sylvius, qui, finalement, ne partit pour son poste que vers la mi-juin 1685[2]. Le 14 de ce mois, il s'embarqua, accompagné de lady Sylvius, d'un secrétaire et d'un réfugié français, destiné à faire l'office de chapelain[3], et au commencement de

[1] Le 6 février 1685.

[2] Lettre des ambassadeurs extraordinaires des États généraux en Angleterre du 2/12 juin 1685 : « M. Silvius, ayant eu vendredi dernier son audience de congé, se propose de partir demain, au plus tard après-demain d'ici en Danemark. » V. *Œuvres de la Société historique d'Utrecht,* nouvelle série, nº 2, 1683.

D'après le septième rapport de la Commission royale pour les manuscrits historiques (1879, 2 partie, p. 802), il y aurait dans la collection des manuscrits appartenant au marquis d'Ormonde à Kilbenny Castle, une lettre de Sylvius au duc d'Ormonde, écrite à la Haye le 16 novembre 1685. Apparemment, cette lettre doit dater de l'année précédente on bien elle doit avoir été envoyée de Copenhague.

[3] *Journal d'Evelyn,* 4 juin 1685 : « Vint pour me rendre visite et prendre congé de moi sir Gabriel Sylvius, allant comme envoyé extraordinaire en

juillet, un bâtiment de Lubeck l'amenait à Copenhague, où ses équipages étaient déjà arrivés[1].

Une première difficulté l'y attendait. On connaît l'exagération avec laquelle on traitait à cette époque les questions d'étiquette, qui, bien souvent, causaient une véritable entrave à l'œuvre des diplomates. Sylvius en fit l'expérience. Peu de temps auparavant, la cour de Copenhague avait arrêté un nouveau cérémonial selon lequel les audiences publiques des envoyés extraordinaires auraient lieu dorénavant le roi étant assis et couvert; aucun envoyé ne désirait être le premier à se soumettre à cette innovation : celui de France, ayant à complimenter le roi de la part de Louis XIV, passa en Norvège afin d'y rencontrer la cour sans cérémonie. Venait ensuite le tour de Sylvius d'être reçu pour la présentation de ses lettres de créance; mais l'idée de se conformer aux exigences du cérémonial et de poser ainsi un précédent fâcheux ne lui souriait guère. Enfin, après bien des pourparlers, il se contenta, sur l'avis de l'envoyé des Provinces-Unies, d'une audience privée, qui eut lieu au château de Rosenborg, où le roi le reçut, comme par hasard, debout et la tête découverte[2].

Après avoir ainsi tourné cette première difficulté, Sylvius put entrer en fonctions, et il le fit avec ardeur. L'application qu'il y mit attira même l'attention de ses collègues, qui bientôt s'imagi-

Danemark, avec son secrétaire et son chapelain, un Français, qui raconta les tristes persécutions des protestants en France... Il y avait avec sir Gabriel, son épouse, sir Guillaume Godolphin et ses sœurs, et le petit garçon de lord Godolphin, confié à ma charge. Je les accompagnai jusqu'au bord de l'eau, où sir Gabriel s'embarqua. Le secrétaire s'appelait F. Fotherby, le chapelain, M. de la Forest. »

[1] Lettres de l'envoyé des États généraux à Copenhague, écrites à la Haye les 9 et 30 juin, 7 et 14 juillet 1685.

[2] Les détails, concernant la mission de Sylvius en Danemark ont été recueillis en partie dans les manuscrits A. n° 480 et D. n° 749 de la collection Rawlinson, appartenant à la Bibliothèque Bodléienne à Oxford, et en partie dans les correspondances du sieur Mœringh, envoyé extraordinaire des États généraux à Copenhague, et de son successeur, le ministre résident Robert Goes, déposées aux archives de l'État à la Haye. Sylvius était muni, outre de ses lettres de créance, datées du 13 août 1685, d'une lettre du roi, du 10 avril, pour servir de réponse à la lettre de condoléance du roi Christian sur la mort de Charles II, et enfin d'une lettre de civilité, pour la reine de Danemark.

nèrent qu'il n'était chargé de rien moins que de traiter à la fois d'une alliance offensive et défensive entre l'Angleterre et le Danemark, d'un règlement de la question épineuse des droits de péage dans le Sund et d'une nouvelle convention de commerce et de navigation entre les deux couronnes[1]. Cependant, tandis qu'à Copenhague les diplomates étrangers se préoccupaient déjà de l'action qu'une alliance anglo-danoise pourrait exercer sur la politique de l'Europe en général et particulièrement sur l'attitude de la Suède et des Provinces-Unies, il n'était question à Londres que de la négociation d'un simple traité de commerce et de navigation. Au printemps de 1686, Sylvius reçut les pleins pouvoirs nécessaires à cet effet[2].

Dans l'intervalle, les affaires ne lui avaient pourtant pas manqué; dès son arrivée il avait eu à s'occuper de l'arrestation d'un sujet anglais qui s'était permis des propos irrévérencieux à l'endroit du roi Jacques; plus tard il avait été chargé de faire poursuivre en Norvège des ennemis personnels du roi, qui s'y étaient réfugiés; mais c'étaient principalement les plaintes du commerce anglais sur les abus d'autorité des fonctionnaires danois, qui avaient exigé son intervention. Sans cesse il y avait des bâtiments anglais illégalement saisis, des capitaines de vaisseau frappés injustement d'amende ou soumis à des exactions notoires; tantôt il fallait s'opposer à des mesures arbitraires, contraires aux traités, tantôt veiller à la libre admission des officiers consulaires dans les ports du Danemark. Tous ces froissements d'intérêts occasionnaient des correspondances volumineuses, qui, au bout du compte, prouvaient surtout l'urgence qu'il y avait à s'entendre sur un nouveau traité de commerce, rédigé en termes clairs et précis. Sylvius avec la vivacité de sa nature méridionale ne demandait pas mieux que de s'y mettre sans perte de temps; mais le gouvernement danois, trouvant son

[1] Lettre de Mœringh au grand pensionnaire Fagel, des 10-20 et 17-27 octobre, 14-24 novembre et 19-29 décembre 1685. On avait aussi beaucoup remarqué un voyage mystérieux du secrétaire de Sylvius à Hambourg.

[2] Datés du 12 mars 1686. Rawlinson Coll. D. 749, nº 4, p. 24.

avantage dans le désordre existant, n'était pas désireux d'y mettre fin. D'ailleurs, il était au même moment en grande dispute avec les Provinces-Unies : le commerce hollandais souffrait des mêmes abus dont les Anglais avaient à se plaindre, et les États généraux avaient pris hautement la défense de leurs sujets; la querelle allait s'échauffant, les relations étaient sur le point d'être interrompues. Rien de plus naturel, dans ces circonstances, qu'une entente intime entre Sylvius et le ministre de Hollande [1]. Ayant des griefs identiques, ils pouvaient travailler de commun accord à leur redressement; ce que l'un obtiendrait profiterait à l'autre. Mais la cour de Copenhague eut l'adresse de rompre leur union. L'ambassadeur de Danemark à Londres en parla de manière à exciter la susceptibilité du roi Jacques [2]. L'effet ne se fit pas attendre. Lorsque, peu de temps après, l'envoyé d'Angleterre et le représentant des Provinces-Unies eurent à adresser en même temps des plaintes au gouvernement danois sur les procédés d'un nommé Niels Henrichsen, qui, comme gouverneur de l'île de Laesö, s'était distingué par ses déprédations, Sylvius avoua qu'il lui avait été reproché de ne pouvoir rien exécuter sans l'appui du ministre de Leurs Hautes Puissances, de sorte qu'il devait prier celui-ci de séparer dans cette affaire sa cause de la sienne [3]. Le résultat de cette séparation répondit entièrement aux désirs de ceux qui l'avaient provoquée, puisque aucun des deux diplomates ne semble avoir pu obtenir la condamnation du coquin [4].

Le mauvais succès de cet incident décida peut-être Sylvius à s'éloigner pendant quelque temps de son poste. Le 6 juillet, il quittait Copenhague [5], à ce qui semble, pour reconduire sa

[1] Lettre de Mœringh au grand pensionnaire Fagel 10-20 1685 : « L'envoyé d'Angleterre m'a déclaré dès le commencement qu'il avait l'ordre de vivre avec moi en pleine confiance, et certainement il n'y a pas manqué jusqu'à présent. »

[2] Lettre de Goes au greffier des États généraux du 7-17 avril 1666. Goers attribuait cet incident regrettable à une indiscrétion de l'ambassade de Leurs Hautes Puissances à Londres.

[3] Lettre de Goes au greffier, 27 avril 1686.

[4] Lettres du même au même, des 4 et 11 mai 1686.

[5] Lettre du même, du 6 juillet.

femme, retournant en Angleterre[1]; lui-même ne traversa pas la mer, mais il paraît s'être arrêté à Hambourg, car, au commencement de septembre, on le trouve là en pleine besogne.

La paix dans le Nord se trouvait également compromise en ce moment. Une querelle avait éclaté entre le roi de Danemark et la ville de Hambourg, et avait pris soudain des proportions inquiétantes. Cependant, cet événement n'était pas entièrement imprévu. Déjà, lors de sa mission en Allemagne, en 1680, Sylvius s'était donné bien du mouvement pour déjouer le dessein attribué au roi de Danemark d'attaquer Hambourg[2], que, quelques mois auparavant, il avait déjà menacé une fois[3]. L'attaque n'avait pas été renouvelée alors, mais maintenant le roi, à la tête de son armée, avait fait son apparition devant les portes de la ville. D'autre part, les troupes de Brandebourg et de Lunebourg, accourues au secours, avaient pris place à proximité, en deçà de l'Elbe. La situation était critique, les hostilités étaient déjà engagées; des deux côtés, on comptait des morts et des blessés. En ce moment Sylvius survint avec des lettres du roi d'Angleterre pour le roi Christian et pour le Sénat de Hambourg[4]. Cette intervention opportune amena une détente: l'agresseur consentit à faire un mouvement en arrière. Cependant il ne suffisait pas d'avoir arrêté l'effusion du sang[5], il fallait encore trouver les

[1] La comtesse de Clarendon écrivait le 6 février 1686 à John Evelyn : « Je serai contente de vous rencontrer ainsi que lady Silvius à Deptford, puisqu'elle revient de Danemark, et, bien qu'elle sera ma proche voisine ici, je ne pense pas que je pourrai les fréquenter beaucoup. » (Weller SINGER, *Correspondance de lord Clarendon*, etc., t. I, p. 237.)

[2] Le 11/21 mai 1680, il en écrivait simultanément à Jenkins, à Sidney, à la Haye et à lord Bodmyn, à Copenhague; le 14-24 mai, à sir Peter Wych, à Hambourg, et le 17-27 suivant, au comte de Waldeck. Toutes ces lettres se trouvent dans le recueil manuscrit C. n° 727 de la collection Rawlinson.

[3] Au mois de novembre 1679. Sylvius à Waldeck, 17-27 mai 1680. V. aussi le *mémoire* du baron Krag, envoyé du roi de Danemark, délivré aux États généraux des Provinces-Unies, le 5 septembre 1686, et publié dans le *Mercure hollandais* pour l'année 1686, p. 171.

[4] Lettres de Sylvius à lord Middleton, des 10 et 14 septembre 1686. Les lettres du roi étaient datées du 2 septembre précédent.

[5] D'après la relation du *Mercure hollandais* (p. 175), le roi de Danemark aurait avoué à l'envoyé d'Angleterre qu'il avait déjà perdu quinze

bases d'un arrangement entre les différentes parties en litige. La lettre du roi Jacques pouvait bien contribuer, ainsi que Sylvius s'en flattait, « à faire relâcher le roy de Danemark de ses hautes prétentions, » mais en attendant il les soutenait encore, et d'autre côté, les ducs de Hanovre et de Zell, que Sylvius avait eu l'honneur d'aller saluer dans leur camp[1], ne témoignaient pas, non plus, des dispositions les plus conciliantes. Néanmoins, Sylvius, assisté d'un ambassadeur de Louis XIV, réussit, à force de persuasion, à obtenir le consentement des uns et des autres pour une conférence qui eut lieu à Sleswig[2]; là on se disputa avec violence jusqu'au commencement d'octobre, au point d'en venir à une rupture complète; puis subitement on tomba d'accord sur une convention préliminaire[3], qui cependant semble avoir été définitive; car, usant d'un de ces euphémismes dont le langage diplomatique a le secret, le roi de Da-

cents hommes, dont trente avaient été faits prisonniers et conduits dans la ville.

On semble pouvoir inférer de cette relation que le roi de Danemark aurait compté sur le concours d'un parti de mécontents dans la ville même, qui auraient été excités par le résident français, mais que, cet appui ayant manqué et le résident ayant été désavoué par Louis XIV, l'intervention de l'Angleterre serait venue fort à propos pour sauver la situation du roi Christian.

Klopp rapporte (t. III, liv. IX, p. 254) que cette intervention avait été sollicitée par l'ambassadeur des États généraux à Londres, mais que le roi Jacques ne se serait décidé à faire une démarche en faveur d'une ville libre de l'empire qu'après avoir reçu la nouvelle de la prise de Bade par l'armée impériale.

[1] Lettre à lord Middleton, du 17-27 septembre 1688.

[2] Lettres de Sylvius à lord Middleton, des 17, 21, 24, 27 et 30 septembre (vieux style).

[3] Sylvius à lord Middleton, « De Sleswich, ce 14-4 me d'octobre 1686, » rapportant de nouvelles difficultés qui se sont présentées et « qui ont presques gasté l'affaire et je lay veue à la veille destre tout à fait rompue, de sorte que jay esté obligé de demeurer icy encore quelques iours de plus pour ayder à renouer la négociation et approcher les parties qui estoient fort esloignées les unes des autre ; à quoy Mons. Lambassadeur de France et moy avons beaucoup contribué, de sorte que grâces à Dieu ie croy laccommodement à présent assuré, les ministres du Roy ainsi que les ministres de Brandebourg et de Lunenbourg ayant de part et d'autre signé un protocol sur le proiect et contreproiect que luy et lautre a donné, où ils sont convenus non seulement du fait, mais aussi de la substance et des termes et expressions qui doivent estre inserrées dans le traité ».

nemark déclara « rendre ses bonnes grâces à la ville de Hambourg [1] », et l'affaire resta enterrée [2].

De retour à son poste, Sylvius reprit avec une nouvelle ardeur la négociation du traité de commerce, mais sans y avancer beaucoup [3]. Un contre-projet, qu'après de longues sollicitations il réussit enfin à obtenir des ministres danois, se trouva si rempli d' « expressions fort subtils et pleins d'équivoques [4] » qu'il était nécessaire de le discuter mot par mot. Et ce n'était pas tout : il fallait encore envoyer des rapports détaillés en Angleterre, pour avertir les ministres anglais de toutes les embûches contre lesquelles il importait d'être sur ses gardes ; car la cour de Danemark avait adopté le système de charger ses représentants à l'étranger de ses réponses aux mémoires qui lui étaient présentés par les diplomates accrédités à Copenhague. C'était une manière de faire traîner les affaires dans des longueurs interminables et de les embrouiller sans issue [5]. Sylvius s'en désolait; à chaque instant il pouvait craindre que le fil de la négociation ne lui échappât et que, dans un moment de lassitude ou d'abandon, on ne cédât à Londres sur un des points qu'à Copenhague il défendait avec tant de ténacité.

[1] Déclaration du roi de Danemark en faveur de la ville de Hambourg, portant qu'il lui rend ses bonnes grâces, etc. Donné à Gottorp le 8/28 (?) octobre 1686. (Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VII, partie II, p. 141.)

[2] Lettres de Sylvius à lord Middleton des 16-26,19-29 octobre et 26 octobre-6 novembre 1686.

[3] Lettres à lord Middleton des 6 et 23 novembre 1686.

[4] A lord Middleton, 4, 11 et 28 décembre 1686.

[5] Goes aux États généraux, 5 mars 1687 : « Je m'aperçois qu'il devient habituel, à cette cour, de ne donner jamais une réponse précise aux mémoires ou propositions des ministres étrangers, mais d'envoyer la réponse par ses ministres aux gouvernements desdits ministres étrangers, et, comme cette manière de procéder tend à faire traîner les affaires en longueur, j'en ai parlé à MM. les envoyés d'Angleterre et de Suède, afin d'apprendre. dans le cours de la conversation, comment leurs gouvernements considèrent cette manière d'agir ; à quoi, le premier m'a répondu qu'on le traitait presque toujours ainsi, lorsqu'il s'agissait d'affaires de conséquence, ce qui lui semblait bien surprenant et équivoque, et que pour cette raison, il avait demandé à lord Middleton si, pour s'opposer à cet abus, il ne serait pas désirable d'en user de même vis-à-vis de l'envoyé de Danemark à Londres, mais qu'on ne lui avait pas encore répondu. »

D'ailleurs, d'autres embarras venaient encore à la traverse; c'étaient les continuelles vexations que, surtout en Norvège, le commerce anglais avait à souffrir de la part des Danois et qui donnaient lieu à des récriminations incessantes [1]. Faut-il s'étonner si, au milieu de tant de contrariétés, Sylvius perdait quelquefois patience? Déjà auparavant il avait été dans le cas « de montrer plus de vigueur qu'on n'aurait attendu de son humeur complaisante [2] »: maintenant il s'emportait tout de bon; il y eut des plaintes à Londres sur les « dures paroles » qu'il avait fait entendre [3]; pourtant il n'eut heureusement pas de peine à se justifier.

Un autre incident, en apparence de nature plus agréable, fut la visite que dans le courant de l'été le prince Georges, « avec l'autorisation de la princesse, son épouse, et du roi d'Angleterre, » rendit à la cour de son frère. Sylvius eut l'ordre d'aller le recevoir à son débarquement à Glückstadt et de lui rendre le même honneur à son départ; mais cette visite, qui peut-être aurait pu servir à aplanir bien des difficultés, semble au contraire avoir encore contribué à embarrasser la position de Sylvius, puisque le prince, poussé par l'ambassadeur de Danemark à Londres qui l'accompagnait, voulut se mêler des affaires et pressa vivement l'acceptation du contre-projet danois, pour terminer la négociation sans plus de délai [4]. Sylvius résista; il aurait cru manquer à son devoir en se prêtant au désir du prince; mais celui-ci paraît lui avoir gardé rancune; par la suite Sylvius ne négligeait jamais de prendre des précautions contre les mauvais offices qu'il pouvait attendre de ce côté-là [5].

Sylvius profita du départ du prince pour faire transmettre,

[1] Pourtant, il écrivait le 15-25 février à lord Middleton : « Jai eu grand soin d'observer la leçon que vous m'avez fait l'honneur de me donner, en partant, de ne recevoir aucunes plaintes de nos marchands, que celles que je trouverois fondées. »

[2] Goes aux États généraux, 23 mars 1686.

[3] Lettres à lord Middleton, des 12-22 février et 22 février-2 mars 1686-1687.

[4] Goes au greffier des États généraux, 12 août 1687.

[5] Lettre particulière de Goes au grand pensionnaire Fagel, 13 sep-

par voie sûre[1], au secrétaire d'État d'Angleterre, un projet de traité qu'il avait élaboré avec soin en conformité aux instructions reçues de lord Middleton; mais il ne se faisait aucune illusion sur les obstacles qu'il rencontrerait pour le faire adopter. « Je crois, » écrivit-il le 2 août, « que jauray beaucoup de difficultés à combattre en divers articles et particulièrement sur ceux qui touchent le passage de l'Orisund et l'établissement d'un consul, sur lesquels je prévois qu'ils me feront de grandes oppositions, aussi bien que sur ceux qui regardent le commerce de Norvège, qui sont les principaux en quoy nos marchands souffrent le plus et qui aussi portent (le) plus de profit aux officiers de la douanne du Roy, lesquels sont protégés par les principaux ministres icy. »

A la longue cependant, ces ministres ne pouvaient pas se dérober; après bien des délais, plus ou moins sérieusement motivés, on offrit enfin à Sylvius d'entrer régulièrement en conférence, mais en même temps on faisait proposer à Londres un simple renouvellement du traité de 1670[2]; et, soit par indifférence, soit par astuce, le gouvernement anglais semble avoir écouté cette proposition. « Pourtant je crois que cela ne nous est pas avantageux de traiter d'une mesme affaire en deux lieux différents, » écrivait Sylvius, piqué au vif et désirant savoir à quoi s'en tenir. La réponse a dû être rassurante, puisqu'il entama ses conférences, qui pourtant, comme il était aisé à prévoir, n'aboutirent à rien de définitif.

D'ailleurs, la cour de Danemark se trouvait à cette époque au milieu de toutes sortes de difficultés, qu'elle semblait même

tembre 1687, mandant que Sylvius était d'avis que, si la cour de Copenhague pouvait se douter qu'il y eût « quelque correspondance » entre eux deux, cette cour ne manquerait pas de faire débiter en Angleterre, de la manière la plus odieuse, particulièrement auprès du prince George, que lui, Sylvius, ne se contentait pas de vouloir imposer de force au roi de Danemark des « conditions dures et iniques, ainsi qu'on les nomme ici, mais encore d'exciter et d'encourager les autres à faire de même ».

[1] Par lord Cornbury, fils aîné de lord Clarendon, et par conséquent cousin germain des princesses d'Orange et de Danemark.

[2] Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VII, partie I, fol. 132-137.

accumuler à plaisir, comptant probablement sur ses rapports intimes avec la France pour se tirer d'affaire[1]. Ainsi elle était en grande contestation avec la Suède au sujet du Holstein, que le roi Christian disputait au duc de Gottorp, dont la cause était soutenue à Stockholm; c'était déjà pourtant à l'horizon la fameuse question des duchés de l'Elbe, qui depuis a causé tant de bruit en Europe.

En même temps, la querelle du Danemark avec les Provinces-Unies était arrivée à l'état aigu. Les Danois ayant ouvert une guerre de tarifs, les États généraux avaient répliqué, au printemps de 1687, par l'interdiction à leurs sujets de la navigation sur la Norvège et la prohibition de toute importation de bois, provenant de ce pays. C'était menacer d'une ruine complète le commerce du royaume tout entier. En vue de cette calamité, le gouvernement danois fléchit et accepta la médiation offerte par l'électeur de Brandebourg, tout en essayant de s'y soustraire, dès qu'il s'aperçut que cette intervention ne tournerait pas à son avantage. Mais ses propositions insidieuses furent mal reçues à la Haye. « Messieurs les États ont dit qu'ils s'en tenoient à la médiation de Mons. l'électeur et qu'ayant envoyé expressément un ministre à sa cour pour cela, ils ne jugeoient pas à propos de traiter de cette affaire en aucun autre lieu[2]. »

J. Hora Siccama.

(A suivre.)

[1] Goes terminait, le 4 octobre 1687, une lettre particulière au grand pensionnaire Fagel par ces mots : « Je crains que vous hésiterez à admettre tout ce que j'ai l'honneur de vous dire sur l'étrange conduite de cette couronne, qui, ayant sur le dos une négociation incommode avec la Hollande et l'Angleterre au sujet du traité de commerce, et en prévoyant une autre au sujet du Holstein et de Hambourg, et ayant l'eau jusqu'aux lèvres, par suite de l'interdiction de la navigation sur la Norvège, persiste néanmoins à faire tout ce qui peut le plus dégoûter tout le monde; et pourtant, je n'avance que l'exacte vérité. »

[2] Sylvius à lord Middleton, 6 décembre 1687.

COMPTES RENDUS

Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat, *recueillis et publiés par ordre de S. A. S. le prince Albert Ier*, par Gustave SAIGE et le comte DE DIENNE (Monaco, 1900, deux vol. in-4°).

Quelle heureuse chance que d'être encore un prince possessionné à gros revenu, quand on a des goûts scientifiques ou des goûts d'art et qu'on se plaît à leur donner tout leur cours! On peut concevoir et effectuer les plus coûteuses études et l'on honore sa Principauté par des publications qui fourniront de matériaux l'histoire. Il n'y a guère de compensation supérieure à souhaiter pour l'amoindrissement politique dont la vie moderne a frappé ces souverains secondaires d'autrefois. Le prince actuellement régnant de Monaco a été pourvu de cette grâce et il en est prodigue. Ce que lui doivent les travailleurs du livre, pour ne parler ici que de ceux-là, est considérable. Des presses qu'il a munies de caractères de choix, conduites par des protes irréprochables, mettent au jour, d'années à années, de superbes *in-quarto* consacrés aux documents historiques de sa maison; et, comme sa maison a tenu dans le passé quelque place, ces beaux volumes dont des érudits ou des chartistes, émérites les uns et les autres, ont tiré les textes de manuscrits jusqu'à présent inexplorés ou de provenances antérieurement éparses, seront, pour l'histoire générale, de précieuses sources imprimées.

C'est l'*Histoire du comté de Carlat* que les presses du prince de Monaco ont publiée cette année. Elles nous donneront bientôt la *Correspondance politique du maréchal de Matignon*, intéressante pour l'histoire d'Henri IV. Les deux volumes d'aujourd'hui sont marqués d'un cachet typographique de premier ordre; et ils ont été préparés avec la plus positive compétence par le correspondant de l'Académie des Inscriptions, archiviste de la principauté, M. Saige, et par son très distingué collègue dans le culte des choses du moyen âge, M. le comte de Dienne.

La vicomté de Carlat, qui a porté en géographie locale et en géographie historique le nom de Carladez, fut une petite contrée de l'ancienne Haute-Auvergne, aux confins du Gévaudan, du Rouergue et du Quercy. Un vaste château fort la groupait sous lui, singulièrement fait pour tenir, établi sur une table de basalte coupée à pic de tous côtés. La situation en un territoire au loin abrupt, rendue difficile déjà par la nature, constitua, quand la main des hommes y eut ajouté des défenses importantes, une place militaire enviée de tous les partis de guerre intérieure jusqu'à la fin du XVIe siècle. A cette date encore, Marguerite de Navarre espéra y trouver un refuge inexpugnable quand, définitivement écartée par son mari, elle résolut de se mettre activement du côté de l'ennemi. Le gouvernement de ce mari, devenu le roi Henri IV, reprit tout simplement un projet d'Henri III en décidant la destruction du repaire fameux de Carlat, trop tentant pour la guerre civile. Le rasement en fut ordonné dès 1603; son achèvement fut officiellement constaté le dernier jour du mois de mai 1604.

Dépouille opime prise sur Jacques d'Armagnac par Louis XI en 1477, la vicomté de Carlat avait, d'héritages ou donations en procès, passé ensuite à la maison de Bourbon. Le 27 juillet 1527, elle était confisquée avec les biens du connétable, devenait possession de Louise de Savoie, puis, à la mort de celle-ci, en 1531, entrait dans le domaine de la Couronne. Cent dix ans plus tard, elle servait à indemniser du sacrifice de ses intérêts en pays espagnol Honoré II Grimaldi, prince souverain de Monaco, qui y vint alors sous le giron du roi de France, en abandonnant l'autre. Avec quelques territoires limitrophes, elle fut pour cela érigée en comté de Carladez. Un traité secret, conclu à Péronne en 1643, stipulait ces conventions, dont le but consistait à fournir au prince un revenu équivalent à celui des possessions qu'il allait perdre, évaluées au produit de 75.000 livres. En fait, cette union de domaines reconstituait la vicomté dans les limites qu'avait eues avant le XIIIe siècle, mais avait plus d'une fois vu restreindre depuis, l'importante possession seigneuriale qu'était le comté de Carlat aux temps obscurs antérieurs.

En tout cas, voilà comment l'histoire de ce coin jadis célèbre de la Haute-Auvergne se trouve liée à celle de la principauté de Monaco. Il appartenait essentiellement de dresser la première à M. le comte de Dienne. C'est le pays de son nom, de ses origines, de son affection. Ceux de qui il procède y ont figuré. L'initiative des recherches d'où sont provenus les deux volumes dont nous parlons lui revient tout entière, aussi l'intuition ou le pressentiment de sources importantes qui devaient y servir. A son défaut les deux volumes seraient encore à composer. Il a mis à éclaircir et à détailler le passé de ce petit Carladez non seulement la patience et la minutie attentive de l'érudit, mais de plus la convenance et la précision de l'historien. Dans des travaux de deux mains, les manières comme les choses se pénètrent l'une l'autre ; il est difficile de les distinguer exactement. Il me semble pourtant que la partie historique, celle qui établit la suite dans la matière et dans les faits, a une allure générale assez pareille à celle qui distingue l'aperçu géographique et économique mis en tête des chapitres et qu'a particulièrement signée le comte de Dienne. M. Saige, de son côté, a apporté les compléments, étendu même le périmètre pour le faire connaître jusqu'en ses tenants et aboutissants, jeté sur le tout le bénéfice de son savoir de chartiste classé. Ainsi, la publication a pu se faire et ajouter un très précieux document à l'histoire intérieure française. Il présente au tome premier 284 chartes ou pièces, datées de l'an 730 au 18 prairial an IV ; au tome second, outre les tables, dressées suivant la méthode consacrée pour ces sortes de recueils, 63 autres chartes ou pièces supplémentaires, plus l'*Étude historique*. Celle-ci embrasse en CCCLXI pages les fastes de la vicomté dans tout leur développement.

Henri DONIOL.

Sieyès (1748-1836), d'après des documents inédits, par M. Albéric NETON. 1 vol. in-8°. Perrin et Cie.

Il n'est point rare de rencontrer dans l'histoire des personnages à la fois illustres et ignorés, dont tout le monde parle, que personne cependant ne connaît, et à qui la légende a fait une figure ou une réputation consacrée lentement par l'usage.

Sieyès est assurément du nombre. Soit vanité, soit scepticisme, il n'a

point laissé de *Mémoires*. Peut-être comptait-il sur ses amis; mais ceux-ci, trop occupés d'eux-mêmes, n'ont pas tardé à l'oublier. Le silence s'est fait autour de son nom. Nul depuis n'avait songé à pénétrer sa vie, à étudier son histoire, à dégager son rôle et à préciser son action. Il y avait là, si l'on songe surtout à la place importante qu'occupa un instant Sieyès, une lacune regrettable. Un jeune historien de talent, M. Albéric Neton, vient heureusement de la combler. Le livre qu'il consacre à Sieyès répare une injustice et venge un oubli. Il fait du célèbre Constituant un portrait presque entièrement neuf, et les traits qu'il imprime à une figure un peu énigmatique sont bien ceux que devra lui donner désormais l'histoire.

Albéric Neton a, avec une patience de bénédictin, recueilli, classé, présenté, analysé tous les actes les plus importants, comme parfois, et non sans raison, les plus minimes de la vie publique de Sieyès. Et les groupant habilement, les confrontant, les comparant, pour en tirer ensuite des déductions logiques, l'auteur est arrivé à définir le rôle de Sieyès depuis 1789 jusqu'en 1800, son influence sur les événements où il fut mêlé, sur les hommes qui l'approchèrent.

Il est à remarquer que M. Albéric Neton, contrairement à la plupart des biographes, — bien excusables, il faut le reconnaître, — n'essaye pas de dresser Sieyès sur un piédestal et d'en faire un héros sans tache.

S'il montre le courage de Sieyès au début de la Révolution, s'il établit la part prépondérante qui lui revient dans l'œuvre de la Constituante, il reconnaît aussi qu'il « se trompa sur la solution de presque tous les problèmes qu'il aborda », et que s'il fut mal servi par les circonstances, « il le fut plus mal encore par la tournure de son esprit et l'aigreur de son caractère. » Le chapitre « Sieyès et les partis », où pour la première fois est raconté et expliqué le rôle de Sieyès à la Convention, est à lire tout entier. La période du Directoire, remarquablement traitée par l'auteur, est pleine aussi de détails inédits et nous révèle un Sieyès tout à fait inconnu. A lire aussi l'étude si documentée, aux sources des archives du ministère des affaires étrangères, sur la mission que Talleyrand confia à Sieyès en l'accréditant comme envoyé extraordinaire à Berlin.

On s'aperçoit ainsi, grâce à une savante documentation, et grâce aussi à la perspective de l'histoire, que le rôle de Sieyès est vraiment plus grand, plus important, plus complet que celui qu'avec trop d'injustice peut-être on lui avait fait. Et les dernières années de Sieyès, combien sont-elles intéressantes aussi sous la plume de son consciencieux historien ! Il faut savoir gré à M. Albéric Neton d'avoir restitué à l'histoire telle qu'elle était, telle qu'elle méritait de survivre, cette figure jusqu'ici un peu indécise.

Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés, par M. Edouard Rott. Berne-Paris, 1900. gr. in-8°, tome Ier (1430-1559).

Voici assurément le travail le plus considérable qui ait été tenté depuis longtemps sur une partie importante de notre histoire diplomatique. Il est vrai que M. Rott n'est pas de ceux que les lourdes besognes effrayent. Il avait déjà entrepris et mené à bien, il y a quelque vingt ans, un *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse, conservés dans les archives*

et bibliothèques de Paris, qui n'a pas rempli moins de cinq gros volumes. La nouvelle série en comprendra neuf, contenant l'histoire des négociations auxquelles furent mêlés les ambassadeurs de France en Suisse, de l'origine des relations entre les deux pays jusqu'à la période actuelle. Deux volumes donneront les biographies de tous les agents du gouvernement français en Suisse, ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires, secrétaires, attachés; et un dernier tome sera consacré aux fastes de l'ambassade de France en Suisse, au genre de vie de ses titulaires et de leur personnel au cours des siècles, dans leurs résidences successives de Soleure, Bade, Bâle, Lucerne et, enfin, Berne.

Ce n'est pas seulement après Marignan que les Suisses se mirent au service de la France et constituèrent pendant près de trois siècles ses meilleurs soldats; l'alliance commença sous Charles VII et sous Louis XI, dès que nos rois, pour constituer leur domaine, eurent besoin d'armées auxiliaires, prêtes à entrer en lutte contre l'Empire, particulièrement en Italie. Charles VIII les mena à la conquête du royaume de Naples. Louis XII voulut lésiner avec les cantons et se les attira un instant contre lui. Mais son successeur, par le traité de Fribourg, en novembre 1516, établit un accord que les représentants des deux parties intéressées n'eurent qu'à développer et interpréter pendant la longue période qui suivit.

La liste des « résidents » sous François Ier et Henri II occupe tout le volume que publie aujourd'hui M. Rott. Nous ne pouvons indiquer ni les noms des personnages, ni l'objet peu varié du reste de leur mission; car presque toujours c'est le règlement de la solde des volontaires des cantons qui amène le plus de difficultés. Il suffit d'ailleurs de consulter les deux tables analytiques qui résument cette première partie, pour voir de combien de villes et de combien de personnages il est question. Sur chaque point, les notes les plus précises, les références les plus exactes sont indiquées. Les archives suisses sont aussi souvent consultées que les sources manuscrites françaises, et on se demande de quelle multiplicité de notes et de recherches nous avons sous les yeux le résumé.

G. B. de P.

Les États-Unis et la doctrine de Monroë, par Hector Petin, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Grenoble. 1 vol. in-8°, Paris, 1900. Arthur Rousseau, éditeur.

Rien ne saurait être plus d'actualité qu'une étude de la doctrine de Monroë, au moment où, évoluant de plus en plus de la politique exclusivement américaine vers la politique mondiale, les États-Unis se mettent à intervenir dans les affaires de Chine, tout comme faisaient en 1823 les puissances signataires de la Sainte Alliance, contre lesquelles n'avaient pas assez d'indignation les contemporains du président Monroë et ses ardents collaborateurs. Quel chemin parcouru depuis lors, depuis le jour où, élevant sa voix contre toute immigration de l'Europe dans les affaires de l'Amérique, Monroë opposait à la manie d'intervention de la réactionnaire Europe le principe de non-intervention, dogme de la libérale Amérique! Ce sont les diverses étapes de ce chemin qu'étudie magistralement notre jeune collègue, M. Hector Petin. Il commence par nous donner le texte même de cette déclaration du 2 décembre 1823, dont les Américains ont fait pendant si longtemps le principe intangible de leur politique extérieure, et par discuter, au point

de vue juridique, la valeur et la portée des premiers commentaires qui l'ont érigée à la hauteur d'une sorte de dogme. Puis, il nous montre comment les Américains en ont fait peu à peu, à l'instar du fameux sabre de Joseph Prudhomme destiné à défendre les institutions et au besoin à les combattre, une arme à deux tranchants pouvant servir tour à tour à empêcher ou à pratiquer l'intervention. Quand il s'agit de l'Europe, la doctrine de Monroë devient une barrière infranchissable : elle défend au vieux monde d'établir en Amérique des colonies nouvelles ou d'étendre au nouveau continent son système d'intervention. Mais quand il s'agit des Etats-Unis, elle sert d'abord à l'établissement d'une hégémonie politique du gouvernement de Washington sur le reste des deux Amériques, puis elle légitime l'intervention poussée jusqu'à ses dernières conséquences, c'est-à-dire jusqu'à l'annexion et à la conquête. M. Petin passe ainsi en revue d'abord la lutte *pro domo* des États-Unis contre la Russie à propos de l'Alaska, et sa défense des colonies émancipées d'Amérique contre l'Espagne, leur ancienne métropole; ensuite l'attitude embarrassée et équivoque des États-Unis au Congrès de Panama, congrès où commence le tournant ; puis, enfin, les agissements du cabinet de Washington dans les différentes questions dans lesquelles la doctrine de Monroë, de défensive qu'elle était, devient en quelque sorte offensive et conquérante. Ce sont, les unes après les autres, la question du Texas, les affaires du Yucatan et de l'Orégon ; puis, la lutte longue, patiente et sourde pour une mainmise sur le canal interocéanique ; puis cette triste question du Mexique, folie de Napoléon III, qui devait coûter si cher à la France et aboutir à la barbare exécution de l'infortuné Maximilien; puis encore la lente infiltration à Saint-Domingue et à Cuba, le conflit anglo-vénézuélien, les questions des îles Hawaï et Samoa; et enfin, dernier avatar, la conquête des Philippines, prélude de l'intervention en Chine.

Toutes ces phases sont étudiées sans aucune passion, sans aucun parti pris, à un point de vue purement scientifique. Ce n'est pas de la polémique que fait M. Hector Petin ; je dirai même que ce n'est presque pas de l'histoire: c'est du droit. Aussi le livre de M. Petin pourrait-il avoir pour sous-titre : Comment naît, s'applique et se dénature une théorie politique, basée sur un principe strictement juridique de droit international.

Barral-Montferrat.

L'Héritage de Pierre le Grand. — Règne des femmes. — Gouvernement des favoris (1725-1741), par K. Waliszewski. Paris, Plon, 1900, in-8°.

Entre la mort de Pierre le Grand et l'avènement d'Élisabeth, la Russie parut sur le point de retomber dans la barbarie d'où le génie de son tsar avait commencé à la sortir. C'était le moment où Catherine Ire, Pierre II, Anne Ivanovna, Anne Léopoldovna, régente pour le petit Ivan VI, défilaient sur le trône, figures sans relief auxquelles nul grand souvenir n'est attaché. C'était le moment aussi où les destinées de l'empire russe se trouvaient entre les mains de favoris tels que Menchikov et Bühren, plus occupés d'asseoir leur passagère fortune que de continuer l'œuvre du vainqueur de Pultawa. Tout, dans le gouvernement, était incohérence et anarchie : on serait parfois tenté, quand on lit les pages si colorées où M. Waliszewski nous retrace l'histoire de ces règnes, de croire qu'il a voulu raconter quelques

épisodes tragiques des jeux de l'amour et du hasard. Le maître disparu, la sève barbare qu'il avait endiguée prend sa revanche ; elle reparaît plus désordonnée que jamais, et en quelque sorte rajeunie : il n'est plus question, pendant quinze ans, dans son empire que d'intrigues sanglantes, de bouleversements, d'orgies, de caprices sinistres. On a peine à s'imaginer que le Versailles où la majesté de la cour de Louis XIV cédait le pas aux élégances raffinées de celle de Louis XV ait pu être contemporain de ce palais de Moscou dans lequel une impératrice, après s'être débarbouillée avec du beurre fondu, passait ses journées à demi-nue, vautrée sur une peau d'ours, et faisait pendre un cuisinier qui avait manqué des crêpes.

La France, il est vrai, n'eut que peu de rapports avec ce monde sauvage. Catherine Ire caressa bien un instant l'idée d'offrir pour femme à Louis XV la fille de Pierre le Grand, Elisabeth, qui serait devenue sans trop de peine catholique, et, à défaut du roi, se serait contentée du duc d'Orléans. Mais, devant la froideur de notre premier ministre, le duc de Bourbon, ce projet ne put prendre corps. Plus tard, en 1741, acculée à des difficultés de toutes sortes, Anne Léopoldovna tourna à son tour les yeux vers la France : elle proposa une alliance défensive au cardinal de Fleury; mais celui-ci fit la sourde oreille. Il ne pouvait guère d'ailleurs en être autrement : à cette date, le gouvernement français était déjà, sinon engagé avec Elisabeth, qui travaillait à conquérir le trône de son père, du moins très au fait de ses ambitions, qu'il ne désapprouvait pas. Dans un des chapitres les plus piquants de son nouvel ouvrage, M. Waliszewski étudie avec des documents nouveaux, tirés des archives de Berlin, cette révolution qui porta Elisabeth au pouvoir. On sait que de hautes autorités historiques ont cru y reconnaître un mouvement national russe secondé par la politique française; M. Waliszewski, au contraire, se prononce pour une sorte de coup d'État militaire, dans lequel notre ambassadeur, M. de La Chétardie, n'aurait joué qu'un rôle de confident assez effacé. Quoi qu'il en soit, ce problème, qui touche à un point important de la politique extérieure de la France au XVIIIe siècle, valait la peine d'être de nouveau posé et discuté. L'auteur l'a fait avec un charme de rédaction et un luxe d'informations auquel on ne peut que rendre hommage. On trouvera encore dans son ouvrage des détails très curieux sur des figures du temps, notamment sur le maréchal de Saxe. Mais ce qui domine tout le récit, c'est ce rapprochement presque instinctif de la Russie et de la France qui, ébauché dès le règne de Pierre le Grand, a traversé, sous les formes diverses, la politique des derniers rois de l'ancien régime, celle du Napoléon de Tilsit, celle de Charles X, même, par intermittences, celle de Napoléon III après la guerre de Crimée, et qui, aujourd'hui, est pour nous une réalité ou un décor.

Bernard DE LACOMBE.

Le Seize Mai et la fin du Septennat, par M. DE MARCÈRE. Librairie Plon, 1900. 1 vol. in-12.

Ministre de l'Intérieur pendant la fin de la présidence du maréchal de Mac-Mahon, M. de Marcère a été intimement mêlé à la politique qui a précédé et suivi le 16 Mai, et, remontant un peu plus haut, il a donné sur la chute de M. Thiers et sur le rôle du centre gauche, dont il faisait partie, d'intéressants renseignements qui ressemblent beaucoup à des Mémoires.

Naturellement, les affaires intérieures tiennent la plus grande place dans ce récit, où on se plaît à constater les idées de sage libéralisme et de modération de l'homme d'État; mais il y a parfois aussi un coin de voile levé sur la politique étrangère. C'est ainsi qu'on trouve une page fort curieuse sur le rôle du gouvernement français, représenté par le cardinal de Bonnechose, dans l'élection de Léon XIII, et aussi sur le Congrès de Berlin, où M. Waddington, au nom de la France, reçut la « suggestion » de M. de Bismarck de prendre la Tunisie. C'est un livre d'histoire contemporaine qu'on peut étudier avec fruit.

L'Odyssée d'un prince chinois. — Essais poétiques sur un voyage en mer par le septième prince, père de l'empereur Kouang-Siu, traduits et annotés par A. Vissière (avec texte chinois). Leide, 1900, in-8°.

On se trouve rarement en présence d'un texte chinois, et nous sommes peu familiarisés avec la manière de penser et de composer des lettrés de ce pays. Peut-être cette ignorance, qui est commune à toute l'Europe, a-t-elle été la source d'erreurs difficiles à réparer aujourd'hui. Toujours est-il qu'il faut savoir gré à un des seuls savants qui connaissent la langue des mandarins de nous avoir initiés à un côté fort piquant de cette littérature politique. M. A. Vissière n'a même pas voulu être cru sur parole : sa jolie publication comprend le texte en caractère chinois, une traduction à peu près littérale et des explications sous forme de notes, quand la langue, même traduite, manque pour nous de clarté.

Il s'agit du récit, sous forme poétique, d'un voyage d'inspection sur les côtes méridionales de la Chine, entrepris au mois de mai 1886 par un prince faisant partie du Grand Conseil, et que l'impératrice régente avait nommé président de l'amirauté.

Ce prince, mort depuis, septième fils de l'empereur Tao-Kouang, était le père de l'empereur actuel. Très en faveur, il dirigeait alors les affaires de politique intérieure et internationale, et il lui était nécessaire de voir, par lui-même, les grands ports construits, selon les progrès modernes, à Tien-Tsin, à Wei-hai-wei, à Port-Arthur, à Tché-fou, stations navales importantes, dont justement les puissances européennes se sont emparées depuis. Il avait pour guide, dans ce voyage d'études, le vice-roi Li-Hong-tchang et le marquis Tseng, personnages qui connaissaient depuis longtemps les étrangers et pouvaient le renseigner au cas où, selon son désir, il aurait occasion d'entrer en rapport avec les consuls ou amiraux européens.

Le prince accomplit, de point en point, son programme, et de plus, chaque jour, il consigna ses impressions sous la forme, un peu insolite pour nous, de sensations poétiques et de notes symboliques en style figuré. M. A. Vissière s'applique à bien conserver la couleur de l'œuvre, tout en la rendant intelligible pour un cerveau français; et il nous laisse le soin d'en tirer les observations. C'est un vrai exercice de diplomate, puisqu'il faut entendre à demi-mot.

Le prince n'est pas l'adversaire des réformes. « Il est, dit-il, un précepte de l'art militaire qui nous commande, connaissant nos forces, de connaître aussi celles des autres. » C'est pour cela qu'il a voulu voir, par lui-même, les progrès apportés par les Européens. Aussitôt il est convaincu : « Les objections, ajoute-t-il, qui m'avaient été présentées pendant dix années

avaient fermé ma poitrine à la vérité. Un quart d'heure a suffi pour tout effacer. » Il ne cache pas cependant son mépris pour tout ce qui n'est pas Chinois : « Le brouhaha des idiomes étrangers assourdit mes oreilles. Les nations étrangères sont sorties de leurs frontières naturelles. Elles ne connaissent d'autres salutations que de se découvrir la tête. L'entretien par interprètes m'a diverti comme une scène d'acrobatie. » C'est ainsi qu'il s'entretint, à Tché-fou, avec l'amiral Rieunier et quarante officiers français; mais le gouverneur ayant été trop aimable pour les étrangers, le prince, à son retour, le fit rappeler à Pékin et remplacer. Les manœuvres navales, les exercices de torpilles, le tir des forts, ravirent d'admiration et d'effroi ce chef d'amirauté qui n'avait jamais vu la mer : « Les flots terrifiés et les fusées d'alarme sont confondus dans un même tourbillon. Une étincelle fait voler les cendres et sauter les murs rougis. Aux huit angles de la boussole, la foudre éclate et fait s'entr'ouvrir l'océan... Sur le sommet du pic, mon visage s'était épanoui ; et le chagrin y est revenu, en pensant que le Ciel n'avait pas abhorré qu'on perdît ainsi tous sentiments humains ! » Puis, s'abandonnant à ses réflexions, le prince chinois conclut ainsi : « Les armes sont au repos, — les mois et les années s'écoulent dans la paix, — mais de puissants ennemis sont encore chez nous et dorment satisfaits auprès de notre lit. Qu'un souffle vigoureux nous anime et nous pourrons repousser par les armes les envahisseurs. Le travail opiniâtre triomphe d'une tâche ardue. Je me sens incapable moi-même d'imposer silence aux nations maritimes ; mais notre grand ministre, Li-Hong-tchang, en connaît le moyen. » En terminant, il adresse des compliments aux officiers et aux soldats qu'il est venu inspecter; il encourage le relèvement de la puissance militaire; il aime avant tout « ces léopards, rivalisant de courage, — barrière au solide aspect, qui protège la capitale divine ».

Tout cela était écrit il y a quinze ans à peine ; et à travers l'enveloppe poétique, il n'était pas très difficile d'apercevoir la vérité. La publication de M. A. Vissière est un vrai document diplomatique.

G. Baguenault de Puchesse.

Le gérant : J. BOURDEL.

L'ÉDUCATION D'UN DIPLOMATE

Il y a depuis longtemps en France une véritable école de diplomatie. Bien avant que l'*École libre des sciences politiques* enseignât publiquement aux jeunes gens les connaissances qui leur sont nécessaires pour entrer au ministère des Affaires étrangères, de dévoués serviteurs de la maison guidaient silencieusement les débutants et les préparaient, par le travail et par la tradition, à leur difficile carrière. C'est dans ce but qu'un homme de dévouement et d'expérience, bien oublié aujourd'hui, rédigeait, il y a près d'un siècle, des « Conseils à un élève du ministère des Relations extérieures », qu'il avait bien soin de ne faire imprimer qu'en *épreuves*, dont il ne faisait tirer que quelques exemplaires numérotés, « tous conservés aux archives, et qu'on ne pourrait consulter que dans le cabinet du garde ou dans le bureau du directeur. » C'est un des exemplaires de ce travail, devenu singulièrement rare aujourd'hui, et qu'aucune bibliothèque ne possède, que nous avons eu la pensée de reproduire dans la *Revue,* en respectant la forme un peu vieillie sous laquelle ces très utiles « Conseils » sont présentés. On verra que le « maître », comme autrefois, n'hésite pas à s'adresser directement à son « élève[1] ».

[1] Ce maître était le comte d'Hauterive, dont le chevalier Artaud de Montor a écrit la vie. Il était né en 1754 et avait été nommé garde du dépôt des Archives en 1807, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée pendant les journées de juillet. En dehors de ses fonctions, il fut le conseiller politique fort écouté de seize ministres des Affaires étrangères qui se succédèrent pendant sa carrière, et — détail moins connu — c'est lui qui rédigeait le plus souvent, pour le *Moniteur* d'alors, les articles politiques dont l'empereur Napoléon lui dictait les idées principales.

Sa fortune est assez singulière. Simple professeur d'un collège de l'Ora-

I

DE LA LECTURE ET DE L'ÉTUDE DES MANUSCRITS DES ARCHIVES

> **Apes debemus imitari, quæ, ut vagantur, flores ad mel faciendum idoneos carpunt : deinde quidquid attulere disponunt, ac per favos digerunt. Ita debemus quæcumque ex diversa lectione congessimus, separare : melius enim distincta servantur ; deinde, adhibitâ facultate ingenii, in unum saporem varia illa libamenta confundere, ut, etiamsi apparuerit unde sumptum sit, aliud tamen esse quam unde sumptum est, appareat.**
>
> ***SENEC.* Epist. 84.**

Vous avez, Monsieur, été admis aux archives, et il m'a été permis de vous y donner communication des documens instructifs qu'on a recueillis et classés depuis environ deux siècles, et que nous conservons pour l'usage du ministère. J'ai reçu en même temps la recommandation expresse de veiller sur votre travail, de vous donner des conseils, et de concourir, autant qu'il sera en moi, au succès des efforts que vous devez faire pour vous instruire, pour vous former et vous rendre digne de servir

toire, il avait été présenté, à Tours, par le hasard d'une distribution de prix, au duc de Choiseul, alors en disgrâce dans un château que son séjour a rendu célèbre. Il vint souvent à Chanteloup, plut à la duchesse, et on le fit débuter, en 1784, comme « gentilhomme d'ambassade », destiné à accompagner M. de Choiseul-Gouffier en Turquie. Entré ensuite au ministère en qualité de directeur à la première direction politique par la faveur de Talleyrand, le premier Consul le fit travailler à la paix d'Amiens. Un instant même, en 1809, il fut chargé de l'intérim du ministère. Mais son œuvre principale est d'avoir remis de l'ordre dans les archives de l'hôtel de Maurepas, dont il fut pendant vingt-trois ans le gardien très jaloux. C'était un homme de l'ancien temps, absolu dans ses principes et aimant à dogmatiser. Il fit rendre au dépôt, en 1814, les papiers de Soulavie. En 1822, il transporta les archives au siège, nouvellement aménagé pour le ministère, boulevard des Capucines, dans les hôtels réunis Bertin et Wagram. Il y logeait, et y mourut le 28 juillet 1830, sans se douter de la chute des Bourbons, et fut inhumé provisoirement dans le jardin du ministère à cause des troubles de la rue.

un jour votre Souverain dans l'épineuse et honorable carrière où vous ambitionnez d'entrer.

Si je vous avais d'abord entretenu des difficultés sans nombre et de tous genres qu'on doit s'attendre à rencontrer à chaque pas en la parcourant ; si je vous avais dit tout ce qu'il faut d'efforts pour les surmonter, combien de connaissances pénibles à acquérir, combien de qualités difficiles à concilier, il faut savoir réunir pour pouvoir se flatter de bien remplir, dans toutes les circonstances, des fonctions dont le succès intéresse presque toujours la gloire du Prince, la sûreté de l'État et les plus grands et les plus chers intérêts des peuples, je vous aurais peut-être effrayé et découragé. J'ai mieux aimé vous laisser pressentir peu-à-peu, et pour ainsi dire successivement, toutes ces peines, tous ces dangers, par la lecture des pièces qui sont comme des monumens du plus ou moins de patience, de courage et d'habileté de ceux qui, avant vous, ont eu à triompher des uns, et à supporter des autres ; afin que votre discernement s'exerce à suivre avec une attention soutenue la marche des affaires, que votre esprit s'habitue au calcul des chances qu'entraîne une détermination réfléchie, et que votre caractère se forme, autant qu'il est possible de le faire avant l'épreuve, par cette espèce d'expérience anticipée que vous pourrez acquérir, en recherchant, en examinant et en jugeant les actes et les travaux de ceux qui vous ont devancé dans la carrière.

Dans cette vue, je vous ai donné, dès votre entrée aux archives, un plan d'études, ou plutôt une méthode de lecture, dont la bonté ne peut être bien constatée que par les résultats de son application. Je n'assurerai pas que, par le fruit que vous avez jusqu'à ce moment retiré de vos travaux, je puisse me prévaloir de vos progrès pour garantir avec une entière certitude la justesse et l'infaillibilité de cette méthode ; mais, en examinant avec attention ce que vous avez fait, je crois pouvoir assurer que, si vous n'êtes pas parvenu, comme vous vous l'êtes proposé, à former un tableau bien ordonné des événemens et des discussions dont vous aviez à rechercher et à découvrir l'origine, l'enchaînement,

le but et les résultats, c'est parce qu'en quelques points vous n'avez pas bien compris, et qu'en d'autres vous avez éludé le véritable sens des règles qui vous avaient été indiquées.

De ces deux torts, je dois le reconnaître, il en est un qui peut ne pas vous être imputé : si vous n'avez pas bien compris la méthode qui vous a été indiquée, il est possible que l'exposition que j'en ai faite ne vous ait pas été présentée avec assez de précision et de netteté. Il faut dire aussi que des explications verbales et des conseils, donnés quelquefois dans des momens où l'esprit de celui qui parle et l'esprit de ses auditeurs ne sont pas également bien disposés, ne font pas toujours la bonne impression qu'on a le désir et l'espoir de produire. Pour obvier, autant qu'il est en moi, à cet inévitable inconvénient des directions et des recommandations purement orales, je me suis proposé d'essayer si je ne pourrais pas exposer par écrit et développer avec quelque détail le plan de travail que je vous ai conseillé de suivre. Je sens, et vous vous en apercevrez bien en me lisant, qu'il est difficile de réduire en procédés réguliers et constans l'art, si l'on peut ainsi s'exprimer, d'étudier et de réfléchir, et celui d'apprendre et d'écrire sur quelque sujet que ce puisse être. Il l'est encore plus sans doute d'attacher de l'intérêt à une exposition de règles extrêmement minutieuses, et de faire bien comprendre l'importance et la nécessité de s'y conformer. Je me réserve de suppléer dans nos entretiens ultérieurs à ce qui manquera de clarté dans cette explication didactique. Vos doutes et vos méprises m'avertiront de ce que j'aurais dû vous dire pour les prévenir.

Je commencerai par mettre sous vos yeux quelques considérations générales sur le grand objet de l'étude à laquelle vous avez résolu de vous livrer.

§ Ier

Considérations générales.

Il n'est pas impossible de ramener à des principes fixes l'enseignement de la *politique* considérée comme *science,* parce que sa théorie se fonde sur des lois plus ou moins positives, et qu'elle a un objet précis et distinct, celui de régler les rapports qui existent ou doivent exister entre les Souverains. La diversité, ainsi que la mobilité de ces rapports, dépendent de la formation et de l'origine des États, des principes constitutifs des Gouvernemens, de l'appréciation réelle où présumée de leur puissance, des variations de leur position relative, de leurs affinités, de leurs discordances, de la vicissitude des événemens, etc., etc. Or, toutes ces données sont autant de faits dont la recherche, la comparaison et l'enchaînement, peuvent très-bien devenir un objet d'étude ; et cette immense collection de mémoires, de rapports, de conventions, de traités et de correspondances diplomatiques, dont se composent nos archives, sont des moyens d'instruction qui ne laissent que l'embarras du choix à celui que la nature a doué du talent nécessaire pour les mettre utilement en œuvre.

Quant à la *politique* considérée comme *art,* je dois l'avouer, ses procédés tiennent à l'observation d'une foule de règles qu'il me semblera toujours bien difficile de déterminer. Les mêmes événemens se reproduisent, il est vrai, à des époques différentes, et les mêmes sujets de discussion occupent, tantôt successivement et tantôt simultanément, des hommes que les plus grands intervalles de temps et de distance séparent. Mais les incidens, les circonstances soudaines et inaperçues, le caractère des acteurs, la différence des mœurs, des intérêts et des vues, changent tellement et si subitement l'aspect des affaires, que les mêmes sujets présentent, au moment qu'on s'y attend le moins, une dissemblance frappante et inattendue; les exemples qu'on avait choisis

pour moyens de direction, cessent de fournir une règle de conduite, et aucune règle ne peut plus s'appliquer rigoureusement à l'objet de la discussion. Le motif de se déterminer ne se trouve dès lors que dans la connaissance pleine et entière de toutes les circonstances où l'on se trouve, et dans la prévoyance des événemens plus ou moins probables qui peuvent les changer.

Toutefois, vous ne devez pas conclure de ces difficultés, que la politique, considérée comme art, ne puisse pas être un objet d'étude. Cet art ne peut être assujetti à des règles fixes ; mais ses procédés ont des formes qu'il faut connaître dans toutes leurs variétés : ces formes sont les notes, les offices, les actes qui, sous diverses dénominations, servent à la correspondance et aux communications établies entre les Gouvernemens et leurs ministres, et qui sont en même temps les instrumens de leurs rapports, et les gages de leurs engagemens respectifs. Il faut s'habituer à leur usage; il faut apprendre à les comparer, à y chercher des modèles; il faut acquérir le talent et la facilité d'en faire une rédaction soignée; il faut enfin savoir par quelles nuances elles peuvent et doivent être modifiées selon les lieux, les temps et les personnes. Les exemples du passé ne sont pas toujours applicables à la circonstance dans laquelle on se trouve. Les exemples sont cependant le plus grand et le plus sûr de tous les moyens d'instruction. Les passions ont toujours été en lutte pour les mêmes objets, pour le même but, pour les mêmes intérêts ; elles ont toujours mis en jeu les mêmes ressorts. En examinant avec attention les documens où sont consignés les détails et la marche des discussions et des événemens diplomatiques, la prudence s'exerce au discernement des probabilités de succès ; on apprend à mesurer les obstacles, à pressentir les dangers, et on se forme ainsi une expérience pour ainsi dire théorique, qui, en nous instruisant par les erreurs d'autrui, nous préserve du malheur de nous éclairer par nos propres fautes.

L'étude de la politique, soit qu'on la considère comme science ou comme art, est donc une étude de faits et de formes. Le souvenir des uns et des autres est soigneusement conservé dans les

documens qui ont été recueillis, et qui sont déposés dans les archives du Ministère des Relations extérieures : ces documens seront successivement à votre disposition ; ils seront également à la disposition des personnes qui, comme vous, obtiendront l'autorisation d'en avoir une communication suivie.

Vous devez d'abord vous arrêter à une première idée ; c'est que les papiers qui vous seront successivement mis sous les yeux, considérés isolément, sont presque généralement dénués d'intérêt. Les faits y étant souvent rapportés sans ordre et établis sans authenticité, les événemens ne s'y développent que par degrés, et souvent les gradations de leur développement sont incertaines, insensibles et inaperçues. Les accessoires ont, la plupart du temps, occupé toute l'attention des narrateurs, qui s'attachaient principalement aux points de vue le plus à leur portée, ou les intéressant le plus, relativement à leur position personnelle. Leurs raisonnemens, leurs hypothèses, leurs conjectures remplissent, très-inutilement pour l'histoire, une très-grande place dans leur correspondance. Mais celui qui lit dans l'intention d'exercer sa prévoyance et de disposer son esprit à bien observer, à bien voir et à bien juger, doit sentir tout l'avantage qu'il peut tirer de la comparaison des événemens, tels que l'histoire les rapporte, et de ces mêmes événemens, quand ils sont bien ou mal pressentis dans les dépêches de ceux qui étaient chargés d'étudier leur marche, de les annoncer et de les décrire. Il vous arrivera souvent de trouver, dans ces correspondances, des moyens de rectifier les erreurs commises par les historiens ; mais vous apprendrez aussi par l'histoire à contredire les assertions des écrivains de correspondances, à redresser leurs jugemens, à réfuter leurs conjectures, et vous vous habituerez ainsi à prévenir un jour votre propre esprit contre les mêmes méprises.

Deux conséquences importantes et pratiques résultent de ce qui vient d'être dit :

1.° L'étude des pièces diplomatiques ne peut vous être d'aucun intérêt, ni avoir de résultat utile et attachant pour vous, qu'au-

tant qu'elle sera soumise à une méthode qui lie ensemble toutes les parties d'un même travail, et qui, en faisant passer successivement en revue toutes les pièces d'une volumineuse correspondance, vous indique les points qui méritent d'arrêter votre attention, et qui peuvent vous conduire, après une longue suite de rapprochemens et de réflexions, à un résultat utile à votre instruction;

2.° L'étude des correspondances doit toujours se rattacher dans votre esprit aux souvenirs de vos précédentes lectures; et comme il est extrêmement probable que vous n'aurez pas lu tous les bons ouvrages dans lesquels se trouve le récit des événemens qui sont l'objet de la correspondance que vous aurez sous les yeux, il faut que ces deux lectures se fassent concurremment, et que vous vous aidiez des renseignements recueillis dans l'une et dans l'autre, pour rectifier et compléter les connaissances que vous vous proposez d'acquérir.

Nous supposons dans le ministère, et il semble qu'on doit raisonnablement supposer partout, que, lorsqu'un jeune homme se présente à l'entrée d'une carrière, sa première éducation est finie, ce qui veut dire qu'il a déjà ce fonds de connaissances générales qu'on regarde comme préalablement indispensable avant de pouvoir se consacrer à l'étude particulière de la profession à laquelle on ambitionne de s'attacher. Il n'est pas sans doute naturel d'attendre des personnes qui se destinent à une partie spéciale d'administration, qu'elles sachent, en se présentant, ce qu'on ne peut apprendre que par l'expérience et par l'application pratique des lois, des règlemens, des maximes et des principes de cette administration; mais il parait juste d'exiger d'elles qu'elles apportent toute l'instruction relative qu'il a été en leur pouvoir d'acquérir par les moyens généraux de l'éducation commune.

Nous établissons donc en principe que les personnes qui sollicitent leur admission aux archives pour y éprouver leur aptitude, n'ont et ne doivent avoir en vue que d'y chercher les moyens particuliers d'instruction qu'elles n'ont pu trouver ailleurs, et

d'appliquer leurs connaissances antérieurement acquises, à l'étude de celles qui sont propres et spéciales au service des Relations extérieures.

Je vais plus loin, et, pour qu'il n'y ait sur ce point aucune méprise, j'ajoute que ces connaissances préliminaires, que nous supposons qu'elles ont antérieurement acquises, ne sont pas seulement celles qui appartiennent à l'éducation de toutes les classes un peu élevées de la société. Il est d'abord entendu que le jeune homme qui a eu le bonheur de naître dans ces classes, à quelque carrière qu'il se destine, doit être instruit de ce qui fait l'enseignement général des collèges et des lycées. Mais ensuite, si nous lui supposons une vocation réfléchie, nous devons croire que, du moment où il a aspiré à entrer dans la carrière politique, il a consacré tout son temps à l'étude de l'histoire, de celle surtout des temps modernes, et qu'il a principalement porté son attention sur les résultats des guerres des trois derniers siècles; guerres mémorables qui ont produit ou occasionné de si grands changemens dans les relations politiques des États, et qui ont soumis à tant de vicissitudes la destinée d'un si grand nombre de peuples.

Les changemens que la politique a subis, dans cet intéressante période de l'histoire des temps modernes, ont été le résultat des causes que la lecture des historiens met à portée de connaître : la force et la sagesse relatives des Gouvernemens, les chances de la guerre, les talens supérieurs des ministres, des généraux, des négociateurs, etc., etc., etc. Ces changemens ont en même temps suivi une marche systématique, qu'on ne peut discerner et suivre qu'en remontant à des principes qui, dans les diverses époques, ont servi à établir la règle et la mesure d'après lesquelles ils ont été déterminés.

C'est de ces principes que vous, et en général toutes les personnes qui désirent se consacrer à la carrière diplomatique, devez faire un objet perpétuel de méditation. La théorie qui les lie et les enchaîne, qui déduit de leur comparaison des conséquences plus ou moins rigoureuses, plus ou moins positives,

forme ce qu'on appelle l'étude du droit public. Je vais m'arrêter un instant avec vous sur cet important sujet.

§ II

Etude des Principes et de leur application.

Le droit public se divise comme le droit civil, c'est-à-dire qu'il traite des *personnes* et des *choses*. Les *personnes* sont les *Souverains,* dont le droit public détermine les classes, les conditions, les dépendances, les prérogatives, les droits et leurs limites. Les *choses* sont les *États,* dont la propriété *politique,* comme toutes les propriétés, a un caractère qui la constate, des modes qui la varient, des règles qui fixent tous les moyens consacrés de la transmettre. Viennent ensuite les *engagemens,* qui, dans le droit civil, sont les *contrats,* et, dans le droit public, les *traités* et tous les actes et déclarations qui, sous diverses dénominations, constituent l'état de *médiation*, de *protectorat,* d'*alliance,* de *confédération,* de *neutralité,* et embrassent ainsi toutes les positions respectives dans lesquelles un État, quelle que soit sa force ou sa faiblesse, peut se trouver placé relativement à tous les autres.

Le décret du 31 mars 1806 a statué que les places de secrétaire de légation seraient exclusivement remplies par des auditeurs du Conseil d'état, en conservant toutefois les droits acquis aux agens alors en exercice, et aux employés du service intérieur dont les places avaient été assimilées, par le décret du 3 floréal an 8, à celles de secrétaire de légation.

Par un décret postérieur, il fut prescrit que, pour être admis au Conseil d'état, les aspirans à l'auditorat devaient avoir fait un cours du Code civil. Pour les auditeurs du Ministère des Relations extérieures, et pour les personnes qui aspirent à le devenir, l'étude du Code civil ne doit être que le préliminaire d'un cours de droit public; et à défaut des leçons qu'on donne aux écoles de Strasbourg et au collège de France, et qu'il serait à désirer que vous eussiez suivies avant de vous présenter au Ministère,

vous devez vous imposer la loi d'y suppléer par la lecture assidue et réfléchie des ouvrages les plus accrédités qui traitent de cette matière. Vous trouverez, dans la suite de ce travail, quelques indications bibliographiques dont vous pourrez faire un usage utile dans le cours de votre instruction.

Sur ce point important, je me bornerai, dans ce moment, à vous recommander de bien retenir la division des parties qui constituent élémentairement la théorie et l'enseignement du droit public. Dans toutes vos lectures, attachez-vous à classer toutes les idées qui se présenteront à votre esprit, toutes les connaissances que vous acquerrez, sous les trois chefs principaux que j'ai distingués, les *choses politiques*, les *personnes politiques*, les *intérêts politiques;* consignez dans des notes, rédigées avec précision et clarté, tout ce qui, dans vos souvenirs et dans vos méditations, pourra se rapporter à chacun de ces trois chefs; mettez ces notes en réserve : en les rapprochant, en les réunissant un jour, vous trouverez que vous aurez acquis un moyen facile et sûr de faire, sans le secours d'un maître, un très-bon cours de droit public.

Quant aux études qui sont directement propres au service du Ministère et à l'exercice des fonctions diplomatiques, les documens et tous les moyens d'instruction s'en trouvent aux archives. Ils sont variés, abondans, et précieux au plus haut degré. Tout consiste à savoir bien choisir ceux qui peuvent être utilement appropriés à un cours de lecture réfléchie, régulière et méthodique.

Les archives du ministère contiennent quatre sortes de pièces : 1° les traités; ils ont été recueillis dans des collections qui seront mises à votre disposition; 2° les notes ou offices diplomatiques; 3° la correspondance du ministère et des légations; 4° les mémoires, les rapports, les projets, etc., sur toutes sortes de matières d'intérêt public. Une étude systématique et raisonnée de ces pièces pourra vous donner, à l'aide du temps et de la réflexion, une connaissance complète et approfondie de tout ce qu'un agent diplomatique doit savoir pour servir utilement

son Prince dans la carrière honorable où il se trouve engagé.

Par l'étude des traités, vous connaîtrez la situation respective des États; et, par leur succession, vous apprendrez à observer les vicissitudes de la puissance des Gouvernemens.

Par l'étude des notes et offices, vous connaîtrez les moyens d'atteindre le but général des négociations, qui est de faire cesser le fléau de la guerre.

Par l'étude de la correspondance du Ministère et des Légations, vous vous formerez enfin à l'art de mettre en œuvre tous les moyens praticables de prévenir les mésintelligences, et de maintenir la paix, sans déroger aux droits, à l'honneur et à la dignité de votre Souverain.

A la recherche de ces trois grands objets s'attache naturellement une multitude de recherches accessoires, dont je ne puis vous donner ici que la simple indication, et qui toutes sont également propres aux diverses fonctions que vous aurez un jour à remplir. Pour bien apprécier la marche d'une négociation, il faut sans cesse se reporter au dehors, examiner attentivement les circonstances particulières et actuelles de chaque État, connaître les événemens récens de la guerre, pressentir les événemens prochains; il faut avoir une juste idée des personnages qui agissent, de leur caractère, de leurs talens, des qualités qui peuvent seconder la marche des négociations, de celles qui peuvent y mettre des obstacles; il faut suivre, avec une attention infatigable, le jeu de toutes les passions et la lutte de tous les intérêts opposés; il faut se transporter au champ même de la discussion, assister comme témoin aux débats, juger de la justice des prétentions qui se combattent, et de la prudence des acteurs qui sont en scène; il faut enfin savoir bien se pénétrer du véritable sens des instructions qui éclairent et règlent leur conduite, et surtout se rendre compte de la manière plus ou moins heureuse, plus ou moins habile, dont ces instructions ont été suivies.

§ III

Méthode de lecture et d'étude.

J'arrive maintenant à l'explication de la méthode que vous devez suivre, pour que les traités, les notes, les offices, la correspondance, les mémoires, etc., qui seront mis à votre disposition, ne soient pas entre vos mains l'objet d'une lecture superficielle et stérile, pour que cette lecture devienne une véritable étude, et qu'elle vous conduise aux résultats que vous devez désirer d'obtenir.

Avant tout, ayez présent à votre esprit l'objet précis et bien déterminé du travail que vous êtes chargé de faire. Vous avez en vue un but final, qui est la connaissance des causes et des résultats d'une paix qui, à une époque déterminée, a été conclue entre plusieurs grandes puissances : le sujet spécial de votre étude est donc la négociation qui a conduit les ministres de ces puissances à la conclusion de la paix.

Il faut d'abord vous fixer sur un point ; c'est que les négociations dont l'histoire a conservé le souvenir, ont été précédées par une plus ou moins longue période d'années de guerre : cette guerre avait elle-même été précédée par des années de paix ; et, il est trop vrai de le dire, la paix ne fut jamais pour les peuples que le commencement d'un intervalle de conciliation, pendant lequel les passions amorties n'ont pris un repos momentané que pour se préparer à de nouvelles luttes. La guerre a donc éclaté de nouveau ; et il arrive ordinairement que, continuant ses ravages pendant le cours des négociations, elle ne cesse qu'au moment où les Souverains ont ratifié les arrangemens convenus et souscrits en leur nom par leurs plénipotentiaires.

Ici, vous le voyez, votre sujet s'agrandit; et, dès le début de votre travail, il s'étend de beaucoup au-delà de l'objet de la méthode qui vous sera expliquée, et des moyens d'instruction que nous pouvons vous fournir aux archives. L'intervalle de

temps qui vous est donné à étudier est borné : il remplit la période qui s'écoule entre deux traités de paix; et vous voyez que je vous recommande d'abord de vous reporter aux temps antérieurs pour vous faire une idée sommaire, mais précise et juste, de la suite des événemens qui ont primitivement établi, et ensuite modifié, changé ou détruit les rapports existans entre les puissances.

Ce préliminaire est indispensable; car tout se tient et s'enchaîne dans l'histoire comme dans la nature : il est impossible d'avoir des notions exactes sur aucun objet de détail, si l'on n'a pas des notions générales et positives de l'ensemble. Il n'existe aucun moyen de suppléer à ce travail de première nécessité; et si vous n'avez pas lu avec assez de méthode et de fruit les bons écrivains qui ont retracé l'histoire des grands événemens des deux derniers siècles, il faut choisir ceux qui auront traité ce sujet avec le plus de succès, et en faire une lecture soignée. Vous vous ferez ainsi un tableau préparatoire d'observations et de faits qui vous feront arriver, mieux informé et plus capable de vous instruire, à la période dont l'étude doit être assujettie à la méthode que je vais vous tracer.

La lecture des historiens vous a conduit à cette époque. Vous ne cesserez pas d'avoir besoin de leurs secours, lors même que vous aurez à votre disposition les correspondances diplomatiques, qui, ne se rapportant qu'à la sphère locale et bornée des rapports d'une légation, ne peuvent donner une idée suffisamment développée du sujet que vous devez embrasser et connaître dans toute son étendue. Le recours à ce moyen subsidiaire de recherches et d'instructions deviendra plus nécessaire encore, quand vous arriverez au temps où la guerre a éclaté, et surtout quand vous verrez commencer la période intéressante de l'ouverture des négociations; car il y a entre les discussions diplomatiques et les événemens militaires une corrélation qu'il vous importera essentiellement de bien observer. Cette corrélation n'a jamais cessé d'être un instant présente à l'attention des légations; et lorsque les négociations ont été ouvertes, vous verrez qu'elle fut l'objet constant de l'étude des négociateurs. Vous

aurez lieu d'observer alors que l'étude et la connaissance de ces rapports, aussi importans que difficiles à saisir ainsi qu'à bien apprécier, ont toujours eu la plus grande influence sur la marche des discussions, et que c'est principalement à eux qu'on doit attribuer les variations que le progrès plus ou moins lent des négociations vous mettra à portée d'observer dans le langage des ministres et dans la mesure de leurs prétentions. Il faudra donc que, dès le principe, vous vous fassiez une loi de mettre constamment en œuvre les deux moyens d'étude qui seront à votre disposition; c'est-à-dire que vous devez consulter alternativement les ouvrages historiques qui ont tracé le tableau des événemens militaires et politiques, et les correspondances et les pièces diplomatiques qui, après avoir fait pressentir l'époque plus ou moins prochaine des négociations, en ont ensuite fait connaître le début, les différentes phases, les progrès, les obstacles et les résultats. Vous comprendrez en effet facilement que, sans cette réunion de moyens, vous ne pourriez jamais vous faire une idée complète de l'objet de vos travaux; car les ouvrages historiques ne donnent que des notions insuffisantes des débats diplomatiques, et on ne trouve dans les pièces diplomatiques que des détails inexacts, incomplets et superficiels, des événemens.

Il s'agit maintenant de savoir comment il faut procéder à cette double étude. La variété, le nombre et le genre même des documens qu'il faut successivement consulter, dont les uns doivent être lus avec une extrême attention, dont d'autres ne peuvent être l'objet que d'une attention rapide et légère, suffiraient seuls pour indiquer le mode de lecture que vous devez adopter, si vous voulez retirer de cette étude tout le fruit que vous en devez espérer. Vous aurez à choisir parmi une foule de pièces manuscrites et imprimées, de mémoires, de pamphlets, de rapports, de manifestes, de déclarations, de réfutations, d'instructions, de dépêches, d'offices, de réponses, de contre-notes, de répliques, de traités, de conventions, de dissertations, d'interprétations, etc., etc.; et au nombre de ces pièces et de ces ouvrages,

il en est qui, non-seulement méritent d'être lus, mais qui doivent encore être étudiés, médités, approfondis, tandis que d'autres, ne pouvant être que l'objet d'une lecture superficielle, ne présenteront quelquefois que des parties qui soient réellement dignes d'arrêter un moment l'attention des lecteurs.

Le mode de lecture le plus propre à faciliter sur ce point l'exercice de votre discernement, est de lire successivement toutes les pièces selon l'ordre des temps, et de faire sur chaque pièce un extrait proportionné à l'intérêt qu'elle présente. Ces extraits élémentaires doivent être écrits sur des feuillets détachés. Vous distinguerez ces extraits, en tête du feuillet, par la date et la marque indicative de leur objet. Vous les mettrez ensuite en réserve, vous laissant conduire de la lecture d'une pièce à la lecture d'une autre, par la liaison naturelle du temps où elles auront été écrites et de l'objet qui y sera traité : la classification seule des papiers, telle qu'elle a déterminé leur arrangement dans les cartons des archives, vous indiquera l'ordre dans lequel les manuscrits doivent être lus et analysés ; et la mention que vous y trouverez des événemens publics, ainsi que des mémoires, des rapports et autres pièces imprimées, vous fera connaître quels sont les ouvrages de cette dernière espèce que vous devez rechercher, et l'ordre dans lequel vous devez les lire et les analyser.

A l'égard de ces extraits, qui sont une des parties les plus importantes de l'application de la méthode que je vous recommande de suivre, il est difficile de vous dire comment ils doivent être faits : ce genre de travail ne peut être assujetti à aucune règle. La mémoire la plus heureuse ne fait rien sans le discernement qui sait choisir, et la mémoire ici ne fait que servir d'instrument à la faculté de réfléchir. La seule chose que je puisse vous dire, c'est qu'à quelque période de votre travail que vous vous trouviez arrêté, vous devez toujours avoir l'esprit fixé sur le but final auquel vous aspirez d'arriver : ce but est une déclaration de guerre ou un traité de paix. Or, dans tout ce qui vous passera sous les yeux, il faut que vous sachiez distin-

guer ce qui vous paraîtra devoir un jour avoir quelque influence sur l'un de ces deux résultats; il faut apprendre à savoir peser et mesurer cette influence : et c'est par cette appréciation, que vous déterminerez le choix des objets que vous aurez à placer dans vos extraits, et le plus ou moins d'étendue que vous croirez devoir leur donner.

Dans le principe, et avant qu'un long exercice de cette méthode vous ait donné la confiance que vous aurez enfin acquis le talent de bien lire, de réfléchir et de bien analyser, vous ne devez pas craindre de trop multiplier, de trop allonger vos extraits. Il ne faut pas non plus vous interdire de les surcharger de vos propres réflexions, ni vous faire un scrupule de hasarder les idées qui se présenteront à votre esprit, en consignant le récit des faits et les observations que vous aurez recueillies dans les pièces et dans les livres. L'habitude de lire, et d'analyser en lisant, ne vous donnera que plus tard, et ne pourra manquer de vous suggérer le mode d'extraire qui sera le plus approprié à la mesure de vos facultés et au degré de perfection auquel, pour cette espèce particulière de travail, vous pourrez espérer d'atteindre.

Je viens de dire que la lecture des pièces manuscrites vous indiquera, dans la mention que vous y trouverez des événemens, des actes et des mémoires du temps, les ouvrages imprimés que vous devez choisir pour les lire et les extraire; mais vous ne devez pas vous borner à ces indications. Il faut que, dans le cours de cette première période de votre travail, vous vous mettiez à la recherche de tout ce qui a été publié. Quand on est sur la voie de s'instruire, il faut être curieux et avide de toute espèce de renseignemens. Les titres des ouvrages politiques, historiques, philosophiques même et littéraires, que vous lirez dans les catalogues des bibliothèques et des libraires, pourront vous indiquer ceux de ces ouvrages où vous pourrez trouver des matériaux d'extraits utiles à recueillir. Il n'est pas jusqu'aux articles des dictionnaires biographiques, que vous pourrez parcourir avec fruit, pour vous faire une première idée du caractère et des actions des personnages plus ou moins célèbres dont la

vie se trouve mêlée aux événemens publics. Ce genre de recherches, ainsi généralisé, sera lui-même un bon moyen d'enrichir votre mémoire et de développer votre esprit. Le temps que vous y emploierez, lors même qu'il ne vous conduirait qu'à vous faire lire des livres écrits sans talent et dénués d'intérêt, ne sera pas perdu pour vous. En feuilletant, en parcourant tous les ouvrages qui traitent du même sujet, en recueillant, dans des chapitres, dans des pages ou des passages lus isolément, les observations que vous y trouverez, et qui se rapporteront à l'objet de votre travail, vous serez tout surpris, à la fin de ce genre de recherches, de tout le fruit que vous en aurez retiré; et vous vous trouverez à la fin riche d'une foule de notions, de renseignemens et d'aperçus qui peut-être vous feront apercevoir et saisir, dans la politique des cabinets, des motifs, et, dans la marche de leurs agens, des moyens qui ont échappé à l'attention des contemporains, et qui échapperont peut-être au jugement de l'histoire.

Vous êtes maintenant arrivé à la troisième et dernière période de votre travail. Dans la première, vous vous êtes reporté aux époques antérieures à celles du sujet que vous aviez à traiter; vous avez cherché à recueillir toutes les données qui pouvaient vous mettre en mesure de lier les mouvemens, les changemens que vous aviez à observer, et les résultats politiques qui devaient en être la suite, à la grande chaîne historique des événemens publics. Dans la deuxième période, vous avez recueilli, parmi une foule de documens épars et divers, tous les renseignemens qui pouvaient vous éclairer sur les causes de la guerre, sur les moyens, les obstacles et les conséquences de la paix. Le travail dont vous avez maintenant à vous occuper, a pour objet de mettre ces utiles matériaux en œuvre.

Ici, il faut abandonner les livres, les manuscrits, les pièces originales et le travail des écrivains que vous avez consultés; il faut être maintenant historien vous-même; et, sur les extraits que vous avez rassemblés, et qu'il faut d'abord que vous classiez avec ordre et que vous compariez avec soin, vous devez vous faire un tableau bien ordonné, dans lequel vous vous attacherez

à bien observer la première origine des changemens survenus. Vous en suivrez les gradations plus ou moins marquées; vous chercherez à voir comment les cabinets ont successivement passé, et quelquefois à leur insu, de l'état de bonne intelligence à l'état d'inimitié; comment ensuite les dommages et les périls de la guerre les ont portés, successivement ou simultanément, à manifester le désir de se rapprocher, et comment les contradictions d'une suite de longues et orageuses discussions les ont enfin conduits à transiger sur leurs intérêts et sur leurs droits. C'est-là ce que vous devez observer, et présenter, en traits rapides et distincts, dans un tableau animé et raisonné, qui soit comme une espèce de compte-rendu de toutes les impressions que votre esprit, votre mémoire et votre imagination auront reçues, dans le cours du long travail auquel vous vous serez précédemment livré.

Voilà, je dois le reconnaître, une exposition bien minutieuse et bien diffuse. Si j'avais eu pour but de vous intéresser et d'arracher votre esprit par l'attrait d'une brillante théorie, je me serais certes bien gardé de m'étendre sur d'aussi fastidieux détails : mais j'ai été occupé d'un tout autre objet, et je ne crains que de ne m'être pas assez expliqué. Je crains que, dans les travaux dont je vous ai tracé la succession, je n'aie pas assez distinctement séparé les diverses opérations de l'esprit, qui, dans l'application de ma méthode, doivent concourir au but final que vous devez avoir en vue. Il y a ici un temps pour lire; il y en a un pour extraire, pour comparer et classer ces extraits, pour chercher et saisir la chaîne des événemens, pour lier les faits aux discussions, et celles-ci à leur résultat définitif. Il faut enfin faire un ensemble de toutes les idées qu'on a conçues, et présenter un tableau vaste et bien ordonné de ce qui a été l'objet d'une longue étude. Voilà ce qui doit résulter de l'intelligence des règles que j'ai cherché à vous exposer. Je suis si persuadé de la nécessité de vous les faire comprendre, de vous les inculquer, et de prévenir tous vos doutes sur le mode de leur exécution, qu'au risque de me répéter, je ne craindrai pas de revenir sur le

même sujet, et de vous montrer comment peut et doit se faire l'application de ces règles à l'égard d'un exemple déterminé. Je trouve à cette répétition des mêmes idées un double avantage : reproduites une seconde fois, elles se graveront plus sûrement et plus distinctement dans votre esprit; et, représentées avec leur application à un sujet connu, elles me donneront occasion d'attirer votre attention sur des événemens mémorables, et de faire, sur ces événemens, des observations qui, déplacées dans un ouvrage régulier et destiné au public, ne peuvent être que convenablement développées dans un travail qui a pour objet de vous exciter à en faire. Je suis certes bien loin de vous donner celles que je hasarderai de vous exposer comme des modèles; elles ne sont que des essais, de simples ébauches, qu'il vous deviendra un jour facile de terminer, quand, par un travail soutenu et par de longues études, vous aurez contracté l'habitude d'observer, et que votre esprit, longtemps exercé, aura acquis la faculté de généraliser ses idées.

§ IV

Application de la Méthode à un exemple.

Je choisis pour exemple l'histoire de la paix de 1763, qui termina la guerre de Sept ans. Cette paix, par l'influence que ses résultats ont eue sur la politique générale, peut et doit être mise au même rang que les paix célèbres de Westphalie et d'Utrecht, qui, dans le grand tableau historique des derniers siècles, servent comme de point de départ pour l'étude des causes de la diminution progressive de l'ascendant de quelques grandes puissances à dater de cette époque, et de l'accroissement également progressif de quelques autres.

J'ai dit, dans la section précédente, que l'histoire d'une négociation devait être précédée de celle des événemens militaires antérieurs à la négociation. J'ai ajouté que ce tableau devait encore être précédé de celui de la situation respective et générale

des puissances au moment où la guerre a éclaté; et enfin j'ai dit qu'il convenait de récapituler avant tout, dans un cadre plus ou moins étendu, les grandes vicissitudes des rapports politiques des États, à partir d'une époque plus reculée, et qui fût assez mémorable pour que le lecteur y rapportât facilement la suite des événemens, et pût y trouver leur cause, ou tout au moins l'explication de leur origine, de leur développement et de leurs plus importans résultats.

Dans des discussions effectives, ou bien lorsqu'il s'agit de présenter un mémoire, un rapport au Gouvernement, rien n'est plus oiseux que de rétrograder indéfiniment vers les époques les plus reculées, sans autre but que celui de faire un vain et frivole étalage d'érudition. On a fait sagement de tourner en ridicule sur le théâtre cette manie véritablement pédantesque de remonter, sur toute espèce de sujets, à l'origine des choses; mais il s'agit ici de faire un travail qui n'a d'autre objet pour vous que celui de vous exercer et de vous instruire. Or, quel moyen plus facile et plus sûr de faire concourir en même temps à ce double but et votre mémoire et votre discernement, que celui de vous imposer la loi de vous faire, dans tous vos travaux, une habitude de rapprocher, de comparer sans cesse les divers objets de vos études, de lier toujours les notions que vous voulez acquérir, avec celles que vous avez précédemment acquises, pour pouvoir enfin vous faire un système bien ordonné de connaissances solides, et applicables, comme règles de conduite, dans toutes les circonstances où vous pouvez un jour vous trouver placé?

A quelque époque de l'histoire des derniers temps que vous arrêtiez votre attention, vous découvrirez que les changemens qui se préparaient alors dans le système des rapports des États, avaient été précédés par des changemens antérieurs, et que ces changemens avaient aussi leurs causes. Il y a cependant un point où il faut savoir s'arrêter. Ce point, que tous les écrivains politiques se sont accordés à choisir, est l'époque du traité de Westphalie, transaction mémorable, qui, après de longues et orageuses discussions, concilia les prétentions les plus absolues,

régla les intérêts les plus opposés, et mit un terme à des discordes qui avaient ensanglanté l'Europe pendant le cours de trente ans. Ce traité célèbre posa véritablement les bases fondamentales des relations politiques qui ont existé pendant près de deux siècles, et qui existeront longtemps encore, entre la plupart des grandes et des petites puissances du monde civilisé.

Avant le seizième siècle, les nations, agitées par des secousses intestines, et luttant contre les désordres et la faiblesse des institutions féodales, n'avaient, pour ainsi dire, aucune assiette fixe. Les Gouvernemens ne s'étaient pas encore élevés à l'idée d'un système de relations extérieures; la société s'organisait, la puissance politique se formait au sein de chaque État. C'était tout ce qu'on pouvait attendre du lent et du pénible retour des peuples à des idées d'ordre, de justice et de repos, après tant de siècles de misère, de violence, de barbarie et de calamités sans mesure.

Lorsque les brillantes chimères de la chevalerie et le prestige attrayant des croisades furent dissipés, le seul objet commun qui pût rallier les Gouvernemens et les peuples à des maximes et à des mesures convenues, fut l'intérêt de se prémunir contre l'exagération de la puissance spirituelle et les entreprises de la cour de Rome. La découverte de l'imprimerie, celle du nouveau monde, la renaissance des arts et des lettres éclairant les esprits, et ouvrant mille carrières nouvelles à l'ambition, à l'activité, à l'industrie de toutes les classes de la société, accélérèrent partout le réveil de l'esprit humain sur les objets qu'il nous importe le plus d'étudier et de connaître : l'ouvrage de l'affranchissement du pouvoir fit dès-lors des progrès sensibles dans tous les États; et les souverains, plus assurés de leur autorité au dedans, eurent plus de temps et de moyens à employer à la conservation, à la consistance et à l'amélioration de leurs relations politiques.

La maison d'Autriche était, à cette époque, celle de toutes les puissances qui pouvait retirer le plus d'avantages de cette grande révolution : elle devait concevoir l'idée ambitieuse de s'en prévaloir, pour aspirer à une domination universelle; elle la conçut. Les dissensions religieuses qui s'élevèrent à la suite des doc-

trines de Zwingle, de Wicleff, de Luther et de Calvin, et qui, sans le concours des circonstances politiques de ce temps, n'auraient pas eu plus de suite que celle des Albigeois, servirent de prétexte aux peuples et aux Souverains dont l'indépendance était compromise. Il se manifesta de toutes parts en Allemagne, en Italie et dans le Nord, un esprit vague de résistance : des ligues se formèrent ; la guerre de Trente ans éclata ; et, après une longue suite de vicissitudes, des limites sages et justement proportionnées aux circonstances furent assignées aux grands États : une balance de pouvoir et d'influence s'établit entre eux ; les traits principaux du système fédératif de chacune des puissances se firent sensiblement apercevoir, et l'on put dès-lors espérer que le droit public aurait des règles et des lois auxquelles, dans tous les changemens que pourraient éprouver la fortune et la destinée relatives de quelques États, on pourrait recourir avec fruit, pour empêcher que ces changemens n'entraînassent une ruine et une désorganisation générales.

Voilà le point de vue sur lequel vous devez vous représenter cette belle et grande époque, toutes les fois que, dans un travail quelconque, vous aurez besoin de vous la rappeler. Il n'entre pas dans l'objet de celui-ci de vous en recommander l'étude. Le premier conseil que je vous ai donné, quand vous m'avez été adressé, a été de bien lire, de bien méditer deux ouvrages d'une égale importance pour vous par leur objet, quoique leurs auteurs soient loin de pouvoir être mis sur la même ligne sous le rapport du talent d'écrire. Ces deux ouvrages sont l'histoire de Charles-Quint, par Robertson, et l'histoire du traité de paix de Westphalie, par le P. Bougeant. Je vous ai fait sentir en même temps la nécessité d'analyser tout ce que vous lisiez, et d'enrichir vos extraits de toutes les réflexions qui vous seraient suggérées par vos lectures : c'est ainsi, vous ai-je dit, que faisant, pour ainsi dire, un petit ouvrage plus ou moins bien écrit à la suite de chaque ouvrage que vous lirez, vous apprendrez à vous approprier le fruit des travaux de ceux qui les ont faits ; vous modérerez, vous réglerez l'essor de votre imagination ; vous for-

merez en même temps votre esprit, votre jugement, votre mémoire, et vous acquerrez sans effort, et pour ainsi dire à votre insu, la facilité et le talent d'écrire.

Maintenant reportez-vous aux impressions que vous avez reçues au temps où vous vous êtes occupé de l'étude que vous avez faite de l'histoire de Charles-Quint et de celle du traité de Westphalie : consultez vos extraits ; et, à l'aide des observations que vous y retrouverez, et de vos souvenirs, faites-vous une idée juste et précise, d'abord du système de l'Europe tel qu'il fut établi par les stipulations du traité de Westphalie, et ensuite du système fédératif de chacune des grandes puissances.

Ce dernier système, depuis sa fondation, a éprouvé des variations. Vous verrez, en les observant, qu'il convient de les rappeler en traits rapides dans le précis que vous aurez à faire : mais il est sur-tout utile que ces variations soient présentes à votre esprit ; et, si vous ne croyez pas devoir vous étendre sur les détails, et faire un tableau complet et développé de toutes les vicissitudes que la politique des divers États de l'Europe a éprouvées depuis le traité de Westphalie jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, il faut au moins que, dans un cadre plus étendu, vous présentiez les principaux traits de l'histoire politique de la France dans la période qui a précédé l'époque dont vous avez à observer, à recueillir et à étudier les événemens.

Votre premier travail sera donc un précis des mouvemens les plus marquans de la politique française jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle, en prenant pour point de départ le système de nos rapports, tels qu'ils furent établis et réglés par le traité de Westphalie. Après ce premier précis, vous exposerez, à grands traits, la situation générale des puissances à la fin de l'année 1748.

Rappelons ici les divisions qui ont été indiquées dans la section précédente. Vous avez à examiner d'abord la suite des changemens politiques qui sont survenus en Europe depuis l'établissement du droit public jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, et comme premier résultat de cet examen, la situation respective des grandes puissances à l'époque de cette paix. C'est à ce point,

qui forme la première division de votre travail, que je viens de vous conduire. Vous avez maintenant à parcourir, entre la paix de 1748 et celle de 1763, un intervalle qui se divise en intervalle de paix et en intervalle de guerre : arrêtons-nous sur la première de ces deux périodes.

Cet intervalle de paix, pour les hommes qui vivaient alors, et qui, n'ayant plus à supporter les dépenses et à courir les chances de la guerre, ne voyaient que les avantages du changement de leur situation présente, était un temps d'espérance, de confiance et de repos : pour nous, il n'est qu'un sujet d'observations, de recherches et de défiance. Nous devons, dès le moment où le bienfait de la paix a été assuré aux peuples, chercher, dans les rapports de leurs Gouvernemens, dans les actes de leur administration intérieure, dans leurs correspondances politiques, dans les indices de l'indolence ou du défaut de vigilance des uns, de la jalousie, de l'inquiète et avide ambition des autres, les causes plus ou moins prochaines de la guerre qui doit éclater. En général, dans toutes vos lectures, dans toutes vos méditations, ce sujet d'examen et d'étude est celui qui doit le plus souvent, le plus long-temps et le plus profondément occuper vos pensées.

Toutes les guerres ont des causes apparentes et des causes réelles; il faut apprendre à ne pas les confondre. Ce n'est pas dans les manifestes des cabinets qu'on doit chercher à s'instruire de l'objet et des vrais motifs de leurs déterminations. Depuis le traité de Westphalie jusqu'au moment présent, la guerre a éclaté treize fois; et, dans un intervalle de cent soixante-cinq ans, l'Europe n'a joui que de soixante-quinze ans de paix. On pourrait croire, en s'arrêtant aux déclarations des puissances belligérantes, et aux discussions polémiques des rédacteurs de leurs manifestes, que, de ces treize guerres, quatre doivent être imputées à des haines et à des jalousies personnelles, que l'Europe a été déchirée cinq fois par des querelles de successions, et trois fois par des rivalités de commerce. La grande guerre qui agite encore l'Europe, est la seule sur laquelle il soit plus facile

de ne pas se méprendre. Quant aux douze guerres qui l'ont précédée depuis le milieu du 17e siècle, il faut en chercher l'origine dans un concours de causes, dont l'étude approfondie sera pour vous un sujet instructif et fécond de méditation.

Dans toutes vos lectures, vous devez vous attacher à suivre la marche de la civilisation, et connaître les avantages de tout genre qui sont résultés de ses progrès pour la prospérité des peuples et la puissance des Gouvernemens. Vous devez discerner et bien apercevoir le partage inégal de tous ces avantages pour chaque pays, à raison de l'inégalité que vous observerez dans l'industrie des sujets et dans la politique des princes. Attachez-vous en même temps à étudier le caractère des souverains, de leurs ministres, des personnages célèbres qui ont honoré leur règne par de grandes actions et d'utiles services. Observez encore les rapports qui ont existé entre les grands et les petits États, et l'influence de la politique des uns sur la destinée des autres. C'est dans tous ces objets d'étude que vous découvrirez le principe et les causes de toutes les guerres qui ont éclaté depuis la paix de Westphalie, bien mieux que dans les écrits des historiens du temps, qui, placés trop près des événemens, ne pouvaient démêler les ressorts cachés et secrets d'où partaient les premières impulsions.

Une des causes dont il faut surtout étudier et bien observer l'action et l'influence, est non-seulement la politique de quelques grands souverains, tels que Charles-Quint, Louis XIV, Guillaume III, etc., etc., qui étaient destinés à produire de grands changemens dans la politique générale, mais encore l'essor vague de cette politique, et l'espèce de tendance, ignorée de ces souverains eux-mêmes, qui les portaient, à leur insu, vers un but indéterminé d'ambition, de gloire et de grandeur. Il y a une réflexion qui se présente naturellement à l'esprit de celui qui a fait une étude longue et suivie de l'histoire des temps modernes, c'est que, dans le système politique de l'Europe, pour le maintien de ce système et pour sa consistance, il faut une prépondérance qui puisse conserver l'équilibre que les traités et les

rapports naturels des peuples tendent à établir entre les États. Le besoin de cette prépondérance est toujours généralement senti : elle ne cesse jamais d'être le but secret ou déclaré de l'ambition des grandes puissances ; elle est aussi l'objet des vœux de celles à qui leur faiblesse ne donne pas une garantie suffisante pour assurer leurs droits. Le jour où une des puissances aura le degré de force qui lui sera nécessaire pour bien exercer cette prépondérance, si elle est en même temps douée de la sagesse et de la modération qui conviennent à cette belle et glorieuse destination, ce jour, dis-je, l'indépendance, la prospérité et le repos de tous les États seront pour long-temps assurés.

Avant Louis XIV, la maison d'Autriche était appelée à jouer ce grand et noble rôle en Europe : elle abusa de ses forces ; elle perdit la confiance des souverains et des peuples, et la prépondérance passa entre les mains de la France. Louis XIV se laissa éblouir par une ambition qui était peut-être plus en proportion avec le génie et le caractère qu'il avait reçus de la nature, qu'avec la puissance effective dont il pouvait constamment disposer. Il négligea en même temps de prendre les soins et de faire avec persévérance les efforts nécessaires pour conserver et accroître ses moyens de puissance. La prépondérance que la France eut incontestablement le droit d'exercer dès la brillante époque du traité de Westphalie, reçut de fortes atteintes à celle du traité de Ryswick, et la France en était totalement dépouillée à l'époque du traité d'Utrecht.

La guerre qui venait de finir, avait compromis jusqu'à son existence. Il ne lui restait rien de cette confiance, de cette énergie, de cette grandeur, qui avaient causé tant d'effroi, qui avaient armé contre elle une si formidable ligue. Un roi vieilli dans les revers, humilié, abattu par l'infortune ; l'État épuisé ; point de finances ; une armée, un général, un ministre, seuls restes de cette génération de grands hommes qui avaient jeté un si grand éclat sur un des plus longs et des plus glorieux règnes de l'histoire des temps modernes : tel était le point auquel la France se trouvait réduite, quand elle souscrivit aux conditions

de paix qui lui furent alors imposées. Cependant, par cela même qu'il avait fallu, pour la vaincre, que presque toute l'Europe réunît ses forces pour combattre les siennes; par cela que, dans le congrès, ses trois négociateurs, pour arriver au terme des négociations, avaient eu à lutter de patience, d'efforts et d'habileté contre quatre-vingts ministres accrédités par la foule de princes et de gouvernemens qu'elle avait pour ennemis, elle ne cessa pas, après ses défaites et après la paix, d'être encore un objet de crainte, de jalousie, de considération et de respect. Les passions qui avaient excité tous les gouvernemens à s'unir contre elle, en avaient déterminé quelques-uns à s'écarter des voies de leur politique traditionnelle. Le système fédératif d'un grand nombre de gouvernemens était dérangé. Le cabinet de Versailles put tirer avantage de l'incertitude, de la faiblesse de ces liens mal tissus : il fut recherché par les cours qui avaient montré le plus d'animosité contre lui. Ses recours furent utiles, nécessaires même à l'Angleterre, si récemment sa plus implacable ennemie. Enfin un ministre modéré et prévoyant mit tous ses soins à réparer, par de sages économies, les désordres de l'administration intérieure. La France, en peu d'années, recouvra les ressources, les moyens de puissance que des guerres malheureuses, qu'une régence dissipatrice lui avaient fait perdre. Les ressorts de sa politique reprirent leur ancienne énergie; et en 1742, elle se vit encore une fois en mesure de pouvoir disputer à la maison d'Autriche la prépondérance que le traité d'Utrecht lui avait ravie, et qui lui fut rendue par la paix peu avantageuse, mais extrêmement honorable, d'Aix-la-Chapelle.

C'est dans ces considérations que vous trouverez, quand vous aurez besoin d'en faire la recherche, les causes des guerres qui ont précédé la guerre de Sept ans. Quant aux causes de cette mémorable guerre, il entre moins dans mon sujet de vous les indiquer, que de vous exciter à en faire la recherche dans l'étude des ouvrages du temps, et dans celle des manuscrits des archives qui vous seront donnés en communication.

Toutes les correspondances des légations françaises de cette

époque seront mises à votre disposition; vous pourrez les lire, les analyser successivement; vous trouverez dans toutes des notions utiles à recueillir : vous ferez des extraits de toutes les pièces; vous classerez ces extraits dans l'ordre de la date et de l'objet de chaque manuscrit; vous donnerez une attention particulière aux instructions remises à chaque ambassadeur au moment de son départ : vous vous arrêterez particulièrement sur les notes et offices adressés par les ministres aux cours près desquelles ils étaient accrédités. Avant de lire les réponses, vous chercherez d'abord à les pressentir : vous les lirez ensuite; et la différence que vous apercevrez dans les idées que vous eussiez pu suggérer, et celles que vous trouverez dans les pièces elles-mêmes, pourront être pour vous le sujet d'observations que vous consignerez ensuite dans vos extraits. Vous chercherez, dans le cours de cette lecture instructive, toutes les données qui pourront vous faire prévoir les contradictions, les prétentions opposées, les causes, les prétextes de la mésintelligence naissante entre les gouvernemens, le but réel et caché de l'ambition des uns, le motif de la défiance des autres. Instruit, comme vous l'êtes d'avance, de l'événement et de l'époque de la rupture prochaine, vous devez vous appliquer à saisir, d'aussi loin qu'il vous sera possible, les premiers indices des fautes, des erreurs, des injustices qui fourniront plus tard les griefs, plus ou moins plausibles, que les gouvernemens menacés ou offensés, ou qui affecteront de l'être, allégueront, et qu'ils présenteront comme les causes légitimes d'une guerre nécessaire.

On sait à présent quelle fut la puissance à qui, dès l'époque même où l'Europe venait d'être pacifiée, son ambition fit concevoir le projet d'une guerre qui devait éclater six ans après. Les premiers symptômes de cette ambition doivent se manifester dans les premières correspondances : il faut les saisir, et les signaler dans vos extraits. Vous trouverez le premier germe des contradictions dans l'interprétation d'un article du traité d'Aix-la-Chapelle sur des limites qui n'avaient été vaguement exprimées dans le traité, que parce que le pays dont la fixation de ces

limites devait déterminer la restitution et l'étendue, était si peu connu, et par conséquent de si peu de valeur, qu'on n'avait pas jugé nécessaire d'en faire l'objet d'une appréciation bien soignée, ni d'un examen bien approfondi. Il faut suivre la progression de cette première cause de mésintelligence. Vous trouverez recueillies dans cinq gros volumes *in-folio* les conférences d'une réunion de commissaires qui avaient été nommés respectivement, dans la vue de lever les difficultés, et de concilier les prétentions opposées. Ces conférences durèrent depuis 1750 jus qu'en 1755. La guerre éclata immédiatement après leur rupture.

L'Angleterre préludait dès-lors à l'accomplissement des vues qui lui avaient fait concevoir de bonne heure le plan hardi d'une domination universelle sur toutes les mers; mais elle n'avait pas encore cette assurance qu'inspire seule une longue suite de succès, et qui finit par leur donner une sorte d'apparente légitimité, lorsque l'on arrive au point de pouvoir prévenir et rendre vaine toute espèce de résistance.

Cherchez, dans le recueil que je viens d'indiquer, à vous instruire à fond sur les objets des discussions des commissaires : vous trouverez qu'il s'agissait d'obtenir une concurrence plus ou moins avantageuse dans le commerce des pelleteries et dans celui des produits coloniaux. Il ne s'agissait alors que d'une extension dans le Canada, et ensuite de la possession des Caraïbes, de Sainte-Lucie, de Tabago, de la Dominique et de Saint-Vincent. Il faut savoir ce que c'étaient que ces possessions, quelles pouvaient être leur valeur et leur importance. Les cartons des archives sont remplis de mémoires sur ces divers objets. L'*Histoire philosophique* de l'abbé Raynal renferme à cet égard des informations qui ne sont pas toutes d'un égal intérêt et d'une incontestable authenticité. Je n'ai pas besoin de vous donner une indication détaillée de tous les ouvrages où vous trouverez des notions instructives, et que vous pourrez faire entrer dans la suite de vos extraits. Mais je dois vous recommander particulièrement, dans le cours de votre travail, de ne laisser passer aucun sujet un peu important de discussion, sans recourir soit

aux mémoires manuscrits, soit aux ouvrages imprimés qui pourront vous donner des informations sur les objets de ces discussions. Posez en principe que, pour bien entendre une négociation, il faut se mettre à la place des ministres qui négocient. Or, on ne doit pas supposer qu'il y ait jamais un ministre assez imprudent pour s'engager dans une négociation, avant de s'être pleinement instruit du fond des objets sur lesquels il doit débattre pour le gouvernement dont il est chargé de défendre les intérêts.

Ces limites et ces colonies ne pouvaient certes pas être le sujet légitime d'une guerre qui devait coûter des milliards à l'Europe et faire périr un million de soldats ; elles ne sont pas en elles-mêmes un bien intéressant objet d'observation : mais elles tiennent au système colonial, qui, dès le principe de son établissement en Europe, était destiné à ébranler toutes les bases de la politique des États, et à changer la face du monde. Le système colonial a d'abord élevé l'Espagne au premier rang des puissances ; il a créé la Hollande, et lui a assigné un rang distingué parmi les États du second ordre : par le système colonial, le Portugal a brillé pendant un siècle d'un éclat extraordinaire. A une époque plus rapprochée de nous, l'Angleterre, plus industrieuse et plus attentive à s'approprier les moyens de richesse et de puissance qui pouvaient naître des développemens de ce système, s'est habilement servie des avantages qu'elle a su en retirer, pour abaisser tour-à-tour l'Espagne, le Portugal et la Hollande. Suivez attentivement sa marche dans la guerre qui va éclater. Vos extraits vous ont conduit à l'année 1755. Tout ce que l'Angleterre a fait, tout ce qu'elle a projeté, entrepris, exécuté, tout ce qui était ou pouvait entrer alors dans ses vues, dans les espérances de son ambition, dans les maximes avouées ou secrètes de sa politique, doit être le principal objet de votre étude.

Vous verrez agir, dans cette guerre, des puissances dont l'existence, assez nouvelle alors dans l'histoire des nations modernes, ne laissait pas encore présumer l'influence qu'elles

devaient bientôt prendre sur le système général de la politique continentale : je veux parler de la Russie et de la Prusse. Cinquante ans auparavant, la Russie était à-peu-près inconnue à l'Europe, et la Prusse y était à peine aperçue. Désormais, vous ne trouverez aucun événement, aucune guerre, aucun débat politique, aucun traité, auxquels ces deux États n'interviennent plus ou moins comme parties prépondérantes.

Le système politique de l'Europe avait été fondé, comme je vous l'ai souvent dit, sur le traité de Westphalie. L'Angleterre, qui avait été étrangère à la négociation de ce traité, la Russie et la Prusse, qui devaient, pendant un demi-siècle, rester encore indifférentes à tout ce qui se ferait d'important en Europe, deviennent, en 1756, les trois pivots de l'action qui, pendant un siècle, doit porter une atteinte progressive aux fondemens de ce système. C'est à l'époque de la guerre de Sept ans, et de la négociation de paix de 1763, que l'influence de cette action se fera le plus sensiblement apercevoir.

Revenons à nos extraits. Vous avez été conduit, par ceux que vous avez faits, à l'année 1756. La guerre avait éclaté, l'année précédente, par une infraction à tous les principes du droit public : ce n'est cependant que le 9 juin de cette année, qu'elle fut solennellement déclarée par la France. Vos recherches, vos analyses ont eu jusqu'à présent pour objet de découvrir et de constater toutes les causes de la guerre. Votre travail désormais doit avoir pour objet de découvrir et de constater les causes éloignées et prochaines, directes et immédiates, du rapprochement des cabinets, de leurs négociations et de la paix.

La guerre ne divisait d'abord que deux nations, la France et l'Angleterre : elle semblait dans le principe devoir se borner à des vues de commerce et de conquêtes maritimes ; bientôt elle s'étendit, et devint non-seulement continentale, mais générale : l'Europe se partagea en ligues opposées. Il faut rechercher les causes, les motifs et l'objet de ces ligues ; leur marche ne fut pas constante, et elles n'eurent pas toujours un but uniforme et fixe.

Cette guerre présenta souvent des exemples de défection ; on vit des cabinets s'engager successivement dans des causes opposées. Il n'y a pas, dans l'histoire de cette guerre, une seule année qui n'ait été signalée par des événemens mémorables ; de grandes et soudaines vicissitudes firent successivement concevoir à toutes les parties de brillantes espérances et de grandes alarmes. C'est dans ces vicissitudes, et encore plus dans les germes de défiance, de jalousie et de concurrence que l'orgueil et l'ambition ne manquent jamais de faire naitre au sein de toutes les ligues, qu'il faut chercher les causes qui disposèrent les gouvernemens belligérans à se rapprocher et à s'entendre.

Dès la quatrième année de la guerre, des démarches furent faites pour le rétablissement de la paix; elles n'eurent pas le succès qu'on en attendait : elles furent plusieurs fois renouvelées ; enfin, une double négociation s'établit en Angleterre et en Allemagne, et la paix fut conclue presque simultanément, à Paris et à Hubertzbourg, entre les puissances maritimes et les puissances continentales.

A l'aide de vos recherches, vous suivrez les fils de toutes ces variations. C'est ici surtout que vous devez faire concourir à la rédaction de vos extraits la lecture des ouvrages imprimés et celle des correspondances. La plus belle partie de la gloire militaire du siècle dernier se trouve renfermée dans la période de temps qui est le sujet de vos observations : de là est partie l'impulsion qui a été donnée à la politique des premières puissances pendant le reste de la durée de ce siècle. Il importe de rassembler, sur d'aussi importans objets, tous les faits, toutes les observations, tous les jugemens enfin qui ont été portés, et toutes les opinions que s'en sont faites les contemporains et les écrivains qui leur ont succédé.

Cependant, il convient de le dire, ce siècle, dont nous sortons à peine, est encore bien près de nous, et sa bibliographie se compose d'un bien petit nombre d'ouvrages historiques. Celui que le plus célèbre des écrivains de ce temps a publié sur le siècle de Louis XV, n'est qu'une ébauche extrêmement peu soi-

gnée; l'attrait d'un style élégant et pur peut seul être un motif d'en faire la lecture : mais vous y trouverez peu de recherches, peu de critique; et une certaine témérité dans les opinions que cet écrivain se permet d'exposer, doit vous inspirer une juste défiance sur l'étendue de ses vues et sur la solidité de ses jugemens. Vous aurez une source plus abondante d'instruction dans les œuvres de Frédéric II, et particulièrement dans l'ouvrage intitulé, l'*Histoire de mon temps*. Je recommanderai encore à votre attention l'*Histoire de la guerre de Sept ans* par le général Lloyd; le *Tableau des guerres de Frédéric-le-Grand* par Muller, et l'*Histoire du maréchal de Saxe* par d'Espagnac.

Vous trouverez peu de renseignemens dans les derniers volumes d'histoire générale composés par les écrivains de la fin du siècle dernier. Ceux d'entre eux qui ont aspiré à se faire une réputation d'exactitude et de sagesse, se sont arrêtés au règne qui précédait celui sous lequel ils ont vécu. L'histoire de Hume finit à l'année 1689. L'ouvrage très-distingué et très-instructif de l'abbé de Condillac s'arrête au traité d'Utrecht. Voltaire, comme je l'ai dit plus haut, a peu ajouté à sa gloire, en voulant étendre jusqu'au temps où il vivait son Histoire générale des temps modernes.

Le dernier ouvrage historique de M. Koch et celui que M. Ancillon a publié il y a huit ans, peuvent être ajoutés à la liste que je viens de donner. Je vous recommande particulièrement l'Abrégé de l'histoire des traités de paix du premier de ces deux auteurs. Cet ouvrage doit être considéré comme le *vade mecum* des élèves du Ministère, pendant tout le cours de leur instruction, à quelque durée qu'elle se prolonge. Je vous recommanderai encore la lecture du tableau historique qui se trouve en tête de chacun des volumes de l'*Annual Register*. Cet ouvrage, qui date de 1752, se trouve aux archives, ainsi que la suite de la gazette de Leyde, depuis l'année 1760. Ces sortes de collections sont très-utiles à consulter, non-seulement pour la suite complète des événemens, mais parce qu'elles contiennent encore toutes les pièces officielles relatives à ces événemens, qui ont été suc-

cessivement publiées par l'ordre et quelquefois aussi sans la permission des gouvernemens.

Il reste encore une classe de livres à consulter; c'est celle des mémoires, des actes publics, des manifestes, des réfutations officielles et non-officielles, qui ont été publiés dans le temps. Il y a un mémoire intéressant qu'il importe de lire : il est intitulé, *Mémoire historique* sur la négociation de la France avec l'Angleterre depuis le 16 mars 1761 jusqu'au 20 septembre de la même année. (Imprimerie royale, 1761). — Il existe une collection de mémoires des commissaires anglais et français, en 3 vol. *in-4°*, où se trouvent les premières conférences qui s'ouvrirent à Paris en 1750 dans l'objet de concilier les différends relatifs à l'intelligence du sens contesté des articles du traité d'Aix-la-Chapelle : j'en ai parlé plus haut. Vous pourrez feuilleter avec fruit la Chancellerie de Faber, le Recueil des traités de Jenkinson, le Recueil des déductions, manifestes, déclarations et traités du Roi de Prusse, par M. de Hertzberg, un des principaux et le plus célèbre ministre de ce prince; le Recueil des principaux traités de Martens, le Recueil des actes et mémoires authentiques des négociations faites pour la paix de 1761, le Pacte de famille et les conventions subséquentes entre la France et l'Espagne, par Dupont de Nemours. Ces recueils, outre les actes qui sont indiqués dans leurs titres, renferment encore un grand nombre de pièces accessoires de discussion, dans lesquelles vous trouverez développées une foule de prétentions et de vues, qui, ne s'étant point réalisées, ont dû ne pas parvenir à la connaissance des contemporains, et que les historiens et les publicistes ont par conséquent dû ignorer; elles méritent d'autant plus de fixer votre attention, que, dans toute négociation, il y a deux sortes de dangers contre lesquels il faut savoir se prémunir, celui de voir échouer des plans qui n'auraient pas été proposés avec assez de prudence, ou soutenus avec assez de fermeté, ou enfin dont le succès ne serait pas secondé par les circonstances, et celui de prendre l'alarme, en voyant se développer tout-à-coup des propositions, des demandes inattendues, qui, soutenues

d'abord avec tout l'appareil d'une détermination invariablement arrêtée, doivent cependant céder un peu plutôt, un peu plus tard, à la dextérité d'un négociateur habile, et dont le caractère éprouvé sait opposer à propos une résistance supérieure à l'attaque.

Il y a encore une sorte d'ouvrages qui, dans l'objet de cette partie de votre travail, doivent non pas être lus, mais consultés pour les renseignemens de détail que vous pouvez y trouver relativement aux divers objets de vos recherches. Je vous ai déjà cité l'Histoire politique et philosophique de l'abbé Raynal; je vous indiquerai encore le grand Trésor historique du commerce des Hollandais, l'Essai sur l'état du commerce d'Angleterre, le Dictionnaire universel du commerce de Savary, la partie de l'Encyclopédie méthodique qui concerne la diplomatie, le Dictionnaire universel de la géographie commerçante de Peuchet, le Dictionnaire universel des sciences morales économiques, politiques, etc., etc., de Robinet. Vous trouverez dans ce dernier ouvrage quelques mémoires intéressans sur les formes de la tenue des congrès. Les archives vous fourniront aussi sur ce sujet des rapports instructifs, qui ont été rédigés par M. Ledran. Lorsque vous en serez à la partie de votre travail qui se rapporte à l'histoire de la négociation de la paix de Paris et de celle d'Hubertzbourg, il conviendra que vous ayez des notions bien établies sur les usages et les règles qui ont été généralement, et dans tous les temps, observés par les négociations de toutes les puissances.

Il me reste à vous parler des manuscrits. Vous n'avez plus maintenant à travailler sur un aussi grand nombre de correspondances. Au moment où la guerre a éclaté, les légations accréditées auprès des puissances belligérantes ont été rappelées ; mais les dépêches de celles qui ont survécu à l'état de guerre sont devenues plus intéressantes. La correspondance de Vienne doit être l'objet d'une étude toute particulière. Cette cour devint alors l'alliée de la France ; et cette alliance subit, dans le cours de peu d'années, des variations qui n'ont pas été bien connues dans le

temps, et que les écrivains même du temps présent ne connaissent pas bien encore [1]. Il s'est en même temps établi, sur l'utilité, sur l'origine et sur les effets de cette alliance, des opinions presque contradictoires. Une étude bien faite de la correspondance de la légation française à Vienne, vous donnera, sur ces importans objets, des notions positives et précises. Vous y verrez quel fut le véritable auteur des premières liaisons du cabinet de Versailles et de celui de Vienne; par quels degrés et dans quelles circonstances, cette alliance, qui n'était d'abord que défensive, devint offensive, et onéreuse à la France; comment, et par quelle entremise, elle fut ramenée à des conditions plus modérées, moins désavantageuses et plus justes. La connaissance de tous les faits relatifs à ces variations, vous donnera les moyens qui ont manqué à tous les historiens pour tracer un tableau fidèle de la situation pénible dans laquelle se trouvait le ministère de Louis XV à l'époque des premières ouvertures, et surtout à la dernière période des négociations de la paix.

La correspondance la plus intéressante après celle de Vienne, est celle d'Espagne. Cette cour, que des liens de famille et d'intérêt commun attachaient à la politique de la France, ne servit longtemps ses vues que par des vœux stériles et les offres d'une médiation que l'Angleterre refusait d'accepter. On lui demanda d'abord son accession à l'alliance de 1756 avec l'Autriche. Le faible, l'indolent Ferdinand VI régnait, et il était gouverné par un ministre irlandais qui était voué à l'Angleterre. Charles III lui succéda; l'étranger fut renvoyé : le duc de Choiseul avait alors la principale influence dans le ministère de France; le pacte de famille fut conclu, et l'Espagne déclara la guerre à l'Angleterre. Tous les détails préparatoires, qui se rapportent à ces importans événemens, sont du plus grand intérêt. Ils vous feront connaître que les bonnes mesures, même lorsqu'elles sont

[1] M. le comte d'Hauterive semble pressentir ici l'utilité des beaux travaux de M. le duc de Broglie sur cet importante phase de l'histoire de la diplomatie française au XVIIIe siècle. En les appelant de ses vœux, il en fait par avance le plus précieux éloge.

conçues et exécutées par des hommes habiles, ne produisent pas toujours les bons résultats qu'on est fondé à espérer. Le pacte de famille fut sans doute une conception politique de premier ordre : cependant elle coûta aux Espagnols quatorze vaisseaux de ligne et autant de frégates. L'Espagne perdit, de plus, cent cinquante bâtimens de commerce, et des sommes immenses, qui furent prises à la Havanne; et les conditions de la paix furent plus onéreuses pour la France, que si nous avions traité seuls avant cette alliance, sur les bases qui avaient été acceptées par l'Angleterre. Le pacte de famille n'a donc pas atteint le but de celui qui en avait conçu l'heureuse idée. Quelle en fut la cause? Vous la trouverez dans les circonstances du temps où ce grand et mémorable engagement fut contracté. Il aurait réellement produit plus tard tous les avantages qu'on avait droit d'en attendre, s'il avait été conclu dans une époque de paix, et après le rétablissement de la marine des deux puissances.

M. le duc de Choiseul était un grand ministre, on peut dire même, le plus grand ministre de son temps, et un des plus grands du siècle dernier. Plus éclairé que lord Chatam, doué d'un esprit plus fécond en ressources, et avec des vues plus étendues, il avait la même élévation de caractère, le même amour passionné pour la gloire, et le même dévouement aux intérêts de son pays. Aucun de ses contemporains n'a pu lui être comparé pour la hardiesse des desseins, et pour la constance, l'ardeur, l'activité et la vigueur qu'il mettait à leur exécution. Toutefois, il ne put procurer à la France qu'une paix sans gloire et des avantages qui étaient loin de compenser les sacrifices auxquels elle était obligée de souscrire. M. le duc de Choiseul fut mal servi par les circonstances : la France et ses alliés s'accordaient peu dans leurs vues; chacun d'eux ne voyait dans la guerre commune que le but particulier de son intérêt. Le cabinet de Versailles avait en même temps à traiter avec l'Angleterre pour ses intérêts maritimes, et avec l'Allemagne pour les intérêts de sa politique continentale; et quand son attention était absorbée dans les difficultés de cette double négociation, il devait encore

négocier à Vienne et à Madrid, pour maintenir un concert que la jalousie, l'ambition et l'égoïsme tendaient sans cesse à détruire. M. de Choiseul avait ainsi à mener de front quatre négociations également épineuses, et en même temps il administrait ou dirigeait à-la-fois trois ministères : il faut dire encore que la France avait perdu ses grands hommes de la guerre de 1742, et que, dans la guerre de Sept ans, elle eut à combattre sur mer et sur terre les plus grands généraux de l'Allemagne et les plus célèbres marins de l'Angleterre.

Je vous engage à chercher dans ces pièces, et à insérer dans vos extraits, tous les renseignemens de détail qui pourront vous donner une juste idée de tous ces désavantages. Ce n'est qu'en les pesant, en les comparant avec la politique du cabinet, et en les rapportant ensuite à la politique générale, que vous pourrez bien apprécier la direction donnée par le ministère français à la négociation, et les principes sur lesquels il a consenti à la paix.

Après les correspondances de Vienne et d'Espagne, et celles de la négociation, vous ne trouverez plus, dans les cartons, que des correspondances de second ordre. Cependant, comme tous les gouvernemens et toutes les légations ont dû être singulièrement attentifs aux vicissitudes, et inquiets sur l'issue de cette grande et mémorable guerre, il n'y avait aucune position diplomatique en Europe où l'on n'eût pas un très-grand intérêt à bien suivre la marche des événemens, et à pressentir leur résultat sous le rapport de la politique générale. Je placerai même ici une observation qui ne sera pas sans importance sur le genre de service qu'on peut attendre des légations secondaires.

J'ai fait moi-même une revue particulière et assez soignée de la correspondance de ces légations; et j'ai eu tout lieu de me convaincre, en la comparant avec celle des grandes ambassades, que les moyens d'information qu'on peut trouver dans ces sortes de recherches ne sont proportionnés en aucune manière, par leur intérêt et leur valeur, à la puissance et à l'importance des gouvernemens auprès desquels les légations sont accréditées. J'ai été particulièrement frappé de l'abondance des renseigne-

mens qu'on pouvait recueillir dans la correspondance de nos légations à Venise, quand les ministres que la France entretenait auprès du Gouvernement de cette république, étaient doués de quelque zèle, et savaient se prévaloir pour s'instruire des avantages de leur position. Ce que je vais dire sur ce point, à l'appui de mon observation, pourra trouver une application plus ou moins juste, et plus ou moins étendue, aux autres gouvernemens de la même classe.

Depuis le traité de Passarowitz, le gouvernement de Venise avait senti que les ressources de sa population et de ses revenus ne pouvaient lui fournir des moyens suffisans pour protéger son territoire par des forces défensives. Se voyant dès-lors à la merci de la politique extérieure, il jugea qu'il ne pouvait fonder sa sûreté que sur le système fédératif, système incertain et vague, qui n'offre de garantie que quand il est soutenu par un bon système militaire.

Le gouvernement de Venise ne pouvait donner à son système fédératif aucun de ces deux appuis ; il croyait y suppléer par une vigilance extrême sur tous les mouvemens de la politique des cabinets de l'Europe. Il avait sans cesse les yeux ouverts sur les intrigues des cours, sur les projets des ministres, sur les factions qui divisaient les peuples et les gouvernemens ; et, profitant assez habilement de l'avantage que donne la première découverte d'un plan, dont, par l'ensemble de ses observations, il était plus à portée de prévoir les conséquences, il avait le temps de se placer hors de portée et d'en éluder l'atteinte : il suivait assidûment le fil de toutes les trames politiques, dévoilait avec art ce qu'il était de son intérêt de faire connaître ; et, mettant un prix à des révélations faites avec réserve, il se ménageait ainsi les moyens d'échapper à l'avidité de ses ennemis, et d'intéresser les sentimens de ceux qu'il appelait ses alliés ou ses amis.

Venise était donc un grand et fécond foyer d'espionnage. Les dépêches de ses ambassadeurs étaient lues en plein sénat ; et, des séances de cette assemblée, tous leurs mystères filtraient, si l'on peut employer cette expression, dans la nombreuse classe

des patriciens. Il est vrai qu'il n'existait aucun point de contact entre les ambassadeurs étrangers et les membres du gouvernement, ni même avec aucun individu de la classe aristocratique : mais l'esprit de perquisition tenait sans cesse en haleine toutes les personnes qui appartenaient à cette classe élevée, et leur faisait attacher le plus grand prix à la découverte de quelques faits nouveaux; et, comme il est reconnu en matière d'espionnage que cette profession ne s'exerce avec quelque succès que par un échange mutuel de révélations, il s'était naturellement établi une classe d'intermédiaires officieux qui, intervenant sans cesse entre les nobles de Venise et les ministres étrangers, jouaient avec une extrême dextérité le rôle de double espion. C'était ensuite à la sagacité des personnages éminens qui recevaient les résultats de ce singulier échange, à savoir discerner la sincérité des communications qui leur étaient faites.

Ainsi, l'histoire des relations politiques du gouvernement de France avec celui de Venise, est, en quelque sorte, le tableau des correspondances diplomatiques de tous les gouvernemens de l'Europe; car on s'apercevra aisément que le gouvernement de Venise, qui ne négociait jamais par interlocuteur, avait dû se faire en même temps un besoin et un système de sa lenteur à prendre un parti; et cette lenteur avait toujours pour motif de consulter les impressions de tous les autres gouvernemens, avant de laisser pénétrer les siennes.

Dans le déclin progressif que la république de Venise a eu à subir depuis le traité de Passarowitz, et, en remontant plus haut jusqu'à l'origine de cette décadence, depuis la ligue de Cambray, c'est à sa vigilance inquiète, qui s'étendait à tout, et qui ne s'est pas un instant démentie, que son gouvernement a principalement dû l'espèce de considération et de force d'opinion dont il a joui jusqu'au dernier moment de son existence : c'est ainsi qu'il a su se dispenser d'intervenir dans les guerres générales et de prendre part aux vicissitudes politiques qui appauvrirent et ébranlèrent tant d'autres gouvernemens, moins faibles peut-être, mais en même temps moins sages et moins prévoyans que lui.

J'ai lu, avec une extrême attention, toute la suite de la correspondance de la légation française à Venise, depuis l'année 1788 jusqu'à l'époque de l'anéantissement de cette république. J'ai été surpris et charmé de trouver dans cette correspondance les renseignemens les plus curieux et les plus instructifs sur la politique générale, sur les vues, les mesures, les espérances, les projets, les efforts de toutes les puissances du continent, pendant cette première période de la durée de la Révolution française. Si les monumens de toutes les relations diplomatiques de cette mémorable époque étaient perdus, à l'exception de la correspondance française avec le gouvernement de Venise, je ne crains pas de déclarer qu'on trouverait, dans les dépêches de cette légation, des matériaux suffisans pour recomposer un tableau général et complet de toute l'histoire diplomatique de ce temps.

Vous ne pouvez donc manquer de recueillir, dans les cartons de la légation française à Venise, des renseignemens qui vous seront utiles. Vous en trouverez également dans ceux des légations françaises en Allemagne; et enfin, quand cette source d'informations sera épuisée, vous serez arrivé à la fin de la seconde période de votre travail. Tous les matériaux du grand tableau historique et politique que vous aurez à tracer seront sous vos yeux. Vous n'aurez plus alors qu'à vous recueillir, à méditer longtemps le sujet sur lequel votre esprit, enrichi d'une si abondante moisson d'observations et de faits, devra s'exercer seul et sans le secours d'aucun guide. Cette partie de la tâche qui vous est imposée, est incontestablement la plus difficile; mais elle est en même temps la plus attachante.

Je me contenterai de vous donner des conseils sur quelques détails de ce dernier travail : ces conseils seront en même temps un résumé de tout ce qui précède.

Vous avez à tracer en traits rapides, 1° un tableau de la situation générale des puissances de l'Europe au temps du traité de Westphalie; 2° un précis des changemens politiques qui sont survenus, depuis ce traité jusqu'à celui d'Aix-la-Chapelle, dans les rapports des grandes puissances entre elles, ainsi que dans

les relations respectives de dépendance et de protectorat entre les grandes et les petites puissances; et il est entendu que vous devez insister plus particulièrement sur les variations successives que le système fédératif et le système politique de la France ont subies dans le cours de cette période ; 3° un tableau de la situation générale des puissances de l'Europe à l'époque du traité d'Aix-la-Chapelle ; et cette première partie du tableau que vous avez à tracer, doit être faite d'après le souvenir de vos anciennes lectures, et d'après les extraits de la lecture récente de quelques ouvrages dont je vous ai indiqué les titres, et sur lesquels je vous ai recommandé de faire régulièrement des extraits soignés à mesure que vous les lisiez.

Vous avez à observer, particulièrement dans la rédaction de cette partie de votre tableau général, les changemens qui se sont opérés dans les rapports politiques, à rechercher les causes de ces changemens, et à en indiquer les conséquences. Vous avez des fautes et des erreurs à imputer aux ministres, aux gouvernemens qui ont été, soit volontairement, soit involontairement, la cause des maux que leur pays a soufferts et a fait souffrir aux autres. Les guerres injustes ou téméraires sont toujours de grands délits politiques, dont il faut que les premiers auteurs soient signalés à la désapprobation de la postérité. Quand, dans vos lectures, vous aurez trouvé, sur ces différens objets, des données positives, des preuves formelles, vous devez les avoir consignées en citations textuelles, tirées, soit des pièces officielles, soit du témoignage des écrivains accrédités. Ces citations doivent figurer dans vos extraits. Par l'impression que vous aurez reçue vous-même de la lecture des mémoires, des rapports, etc., qui ont passé successivement sous vos yeux dans le cours de votre travail, vous avez dû juger que des citations bien choisies et bien appliquées sont tout ce qu'il y a de plus propre à animer une discussion et à donner de la force à une suite bien ordonnée de faits, d'observations et de raisonnemens. Voilà de quoi se compose la première partie de votre tableau général.

La seconde partie de ce tableau est proprement l'objet prin-

cipal, et comme de prédilection, du travail que vous avez à faire. Vous partez de la période où les rapports du système général des États ont été déterminés et fixés par un traité; vous avez à observer les causes des changemens qu'ils doivent bientôt subir : vous rechercherez d'abord les motifs ou les prétextes de la guerre ; vous vous étudierez à les bien discerner dans leurs plus imperceptibles indices et sous tous les voiles trompeurs de la bonne intelligence apparente des légations et des cabinets respectifs; vous en suivrez la progression, et vous arriverez au moment où la guerre a éclaté.

Vous verrez cette guerre, bornée d'abord dans son objet et dans ses moyens, s'animer par degrés, et montrer bientôt, dans sa marche et dans ses vues, une ardeur et une étendue qui font craindre que le système politique de l'Europe ne soit renversé et reconstruit sur de nouvelles bases. Vous devez étudier ces progrès et ces vicissitudes; vous devez apprécier les maux, les dangers, les efforts, les succès, et, à travers toutes ces vicissitudes, suivre la naissance et l'influence des causes qui ont conduit tant d'ennemis ambitieux et acharnés à une négociation qui devait modérer toutes les ambitions, éteindre tous les ressentimens, et concilier tous les intérêts.

Ici, comme dans la première partie de votre tableau, je vous recommande de faire un bon choix et un bon usage des citations que vous trouverez dans vos extraits. Toutes les injustices doivent être dévoilées. Il faut tenir compte à toutes les parties de la sagesse, de la modération, du courage qu'elles ont montrés dans toutes les circonstances. Il faut que tous les motifs de jalousie, d'ambition, d'avidité, de domination injuste et exclusive soient dévoilés, et que l'on sache à qui s'en prendre du fléau qui alors a coûté tant de sang et tant de trésors à l'Europe. Il faut aussi que les preuves de raison et de sagesse, qui ont été données par des gouvernemens plus modérés, soient constatées; et vous devez vous attacher à les faire bien connaître. Vous devez en même temps signaler l'ardeur, le zèle et l'activité des ministres qui, sans cesse occupés du désir de rapprocher les

gouvernemens, stimulant les plus indolens pour les porter à faire des efforts qui pussent concourir au but salutaire qu'ils avaient en vue, et luttant contre l'obstination de ceux qui ne voulaient mettre ni terme ni mesure à leurs entreprises, ont enfin réussi à procurer aux peuples les bienfaits de la paix. Sur tous ces points, vous ne devez pas vous borner à de simples assertions; il faut chercher et trouver des preuves dans les documens officiels, et appuyer ces preuves par des citations positives et textuelles.

On a dit de l'histoire qu'elle était la première leçon des Rois : elle est surtout celle des classes d'hommes et des professions qui sont destinées à les servir; et cette maxime trouve ici une application tout-à-fait spéciale. Car les hommes dont il vous importe aujourd'hui d'observer le langage et la conduite, et parmi lesquels vous aurez un jour à chercher les exemples qu'il sera de votre devoir et de votre intérêt de suivre, ont eu une grande part aux événemens qui ont décidé du sort des gouvernemens et des peuples : ils doivent donc être le constant objet de votre attention; et, dans le grand tableau que vous aurez à tracer, ce sont eux, c'est-à-dire les principes d'après lesquels ils ont agi, la direction qu'ils ont suivie; ce sont leurs vues, leurs succès, leurs erreurs et leurs fautes, que vous devez principalement faire ressortir.

Dans le cours des négociations, leurs fonctions avaient pour objet d'abréger la durée de la guerre et d'accélérer le terme désiré de la conciliation de tous les intérêts. Ont-ils fait tout ce qui était en leur pouvoir? Ont-ils développé le zèle, l'énergie qui étaient dans les obligations de l'importante mission dont ils étaient chargés? Ont-ils su maîtriser leurs passions personnelles, si, comme il arrive trop souvent, elles ont été mises en jeu par les circonstances? Leurs démarches, leurs offices, leurs dépêches portent-elles toutes ce caractère de mesure, de sagesse, de dignité, qui, dans d'aussi grandes et d'aussi épineuses discussions, peut seul assurer le succès des prétentions même les plus justes et les plus modérées? Cherchez ici, sans craindre de mon-

trer une présomption déplacée, à vous faire une opinion établie sur les hommes dont vous étudiez la conduite ; et jugez en même temps leurs actions, leur langage, leurs écrits. Ce que vous écrirez, les jugemens que vous porterez, ne sont pas destinés à être rendus publics. En portant ces jugemens, vous ne prétendrez sans doute affecter aucune espèce de supériorité sur des hommes qui tous étaient plus ou moins recommandables par leur caractère, par leur expérience, par leur savoir, par leurs talens, par leurs services. Mais nous avons aujourd'hui sur eux un avantage dont nous ne voulons nous prévaloir que pour notre instruction. Nous connaissons mieux qu'eux aujourd'hui l'ensemble des événemens dont ils n'avaient que des notions incertaines et partielles ; et les résultats de leurs travaux, mieux et plus généralement appréciés qu'ils n'ont jamais pu l'être de leur temps, nous mettent en mesure de juger et de reprendre des hommes qui, nous n'éprouverions aucune peine à l'avouer, avaient certes plus de discernement et de prudence et étaient en même temps plus capables de bien faire que nous.

La même observation s'applique aux légations. Dans la période de la paix, cette agence est destinée à maintenir la bonne intelligence entre les gouvernemens ; et ce n'est que par l'exercice assidu et constant d'une vigilance sage et éclairée, que les agens diplomatiques peuvent espérer de remplir le but de leur mission. En relisant vos extraits, vous devez y trouver tous les renseignemens qui peuvent vous faire connaître si les ministres français auprès des cours ont bien rempli les devoirs de leur place ; s'ils ont été attentifs à saisir les premiers indices des changemens qui devaient survenir, peu d'années après, dans les rapports politiques des gouvernemens ; s'ils ont travaillé à propos à dissiper les premières impressions, à prévenir les premières entreprises, à deviner les premières embûches d'une politique insidieuse, jalouse, ambitieuse et ennemie ; s'ils ont enfin su prévoir les premières attaques qui seraient ouvertement adressées à la politique française ; et s'ils ont opposé à ces attaques une résistance prudente, opportune et bien calculée.

La première et la plus constante occupation des agens diplomatiques, en pays étrangers, doit être d'observer ce qui se passe sous leurs yeux, de deviner, — s'ils peuvent, — ce qu'on leur cache et de pressentir, autant qu'il est donné à la prudence humaine de le faire, les événemens prochains. Leur plus important devoir est de rendre compte sans cesse, à leur gouvernement, de toutes leurs pensées et du résultat de leurs observations. Dans l'intérêt que vous avez de former votre esprit par l'étude de leurs correspondances, ce qui vous importe, par-dessus tout, est de vous assurer s'ils ont bien observé, s'ils ont bien présumé, s'ils ont bien pressenti, et s'ils ont enfin bien informé leur gouvernement de tout ce qu'il était intéressant pour lui de connaître. Nous devons nous arrêter un instant sur cet objet, à l'égard duquel il est extrêmement intéressant, pour votre avenir, que vous ne vous en teniez pas à des maximes vagues et à des notions superficielles.

Les agens politiques représentent au-dehors la vigilance et la force du gouvernement qui les accrédite. Sous ce double aspect, leurs fonctions se graduent sur une échelle d'activité, dont je vais vous présenter les développemens d'une manière distincte et précise.

1° L'agent politique observe en secret et surveille assidument le gouvernement près duquel il réside. Les observations qu'il fait, les renseignemens qu'il recueille, sont par lui transmis avec exactitude à son cabinet; et c'est ainsi que les gouvernemens voient sans cesse, par les yeux de leurs agens, tout ce qui sert aux intérêts du Prince et tout ce qui peut leur nuire.

2° L'agent politique laisse apercevoir sa surveillance; et les ministres du gouvernement qui en est l'objet doivent présumer, en le voyant attentif aux premières manifestations de leurs vues, que telles tentatives qu'ils méditent n'ont pas échappé à sa sagacité, et qu'au moment ou le premier indice d'exécution menacera d'altérer, à quelque degré que ce soit, les rapports existans entre les deux pays, il saura s'opposer, avec le zèle et l'énergie

qui sont dans ses devoirs, à toute tentative et à toute entreprise qui pourrait être contraire aux intérêts et aux droits qu'il est chargé de défendre.

3° L'agent politique entre directement et ostensiblement en rapport avec le gouvernement près duquel il réside; mais, à moins qu'il n'ait déjà des instructions précises et spéciales pour l'objet direct des communications qu'il a en vue, il se contente de notifier à ce gouvernement qu'il se dispose à la discussion et qu'il va prendre les ordres de son gouvernement.

4° Enfin, l'agent politique, après avoir reçu les ordres de son gouvernement, adresse des réclamations au gouvernement local, ou il répond aux siennes. Il débat, il discute, il transige, enfin il négocie. Telle est l'échelle des diverses fonctions que les agens politiques ont à exercer au dehors. Il en résulte quatre classes de devoirs, qui vont me fournir la matière de quelques observations.

La première classe des devoirs qui sont imposés aux agens politiques est toute renfermée dans l'exercice de leur vigilance. Cette vigilance suppose qu'ils ont acquis, et qu'ils font tous leurs efforts pour compléter, par une étude constante et assidue, la connaissance exacte des intérêts et des droits de leur souverain, dans le pays de leur résidence; ce qui comprend nécessairement toute l'étendue de nos rapports commerciaux et toute celle de nos rapports politiques. C'est dans la pratique d'une agence bien exercée, que cette connaissance s'étend et se complète; car les obstacles que les rapports sociaux mettent à l'activité et à l'amélioration des relations du commerce, et les entraves que les intrigues, les ambitions personnelles et le caractère individuel des agens des gouvernemens opposent sans cesse à la libre assiette des rapports politiques, sont une partie essentielle de la science diplomatique, et ne peuvent être bien connus que de ceux qui ont la charge journalière de les combattre.

Dans cette première classe de leurs devoirs, les agens politiques ne sont gênés par aucune restriction : ils sont dans le domaine plein et illimité de leur zèle. Ils recherchent tout ce qui

est susceptible d'être connu ; ils transmettent à leur cabinet tout ce qu'ils sont parvenus à découvrir.

Mais, en entrant dans la seconde classe des devoirs de leur place, la prudence, qui est une de leurs plus importantes et de leurs plus indispensables qualités, doit accompagner toutes leurs déterminations. Il ne s'agit encore pour eux que de laisser voir aux ministres du gouvernement près duquel ils résident qu'ils ont observé tel ou tel indice de leurs vues, qu'ils les suivent dans leurs tentatives secrètes, qu'ils sont sur la trace de leurs projets ; et cependant ils ne doivent pas se décider sans réflexion à cette manifestation de leur surveillance : car l'effet naturel de cette manifestation, doit être d'empêcher, d'arrêter la marche de ces ministres ; et il est ici tel cas où il peut être utile de les laisser aller plus avant, de leur donner une marge plus ample, pour qu'ils puissent se prononcer plus ouvertement. Il se peut encore, si l'on n'avait pas la certitude de réussir à imposer plus de retenue à l'ambition, à la malveillance d'un ministre entreprenant, qu'il ne convînt pas de paraître apercevoir des vues que la dignité du souverain qu'on représente voudrait voir rétracter aussitôt qu'elles se dévoilent. C'est à l'habileté des agens à consulter, sur ce point, l'esprit de la mission dont ils sont chargés et l'honneur du gouvernement qu'ils représentent. Ici, leur responsabilité est toute entière dans l'exercice de leur discernement.

Quant à la troisième classe des devoirs des agens politiques, il est plus facile d'en saisir l'objet et d'en apercevoir la garantie. Ici, l'agent politique se met en rapport ostensible avec les ministres du gouvernement local. Il doit avoir sans cesse présent à l'esprit le système des droits et des intérêts de son souverain, qui sont sensiblement indiqués par l'état existant des choses, par les usages reçus, par le texte des traités ; et, s'il s'agit d'une amélioration dans les rapports établis, il doit chercher ses titres dans l'esprit de ces traités, et dans le système général des intérêts respectifs des deux gouvernemens.

Mais quoique dans l'exécution de cette classe de devoirs.

l'agent politique voie d'un coup-d'œil la route qui s'ouvre devant lui, il faut cependant qu'il fasse usage de toute sa sagesse, avant de s'y engager. Quand un agent politique observe, il n'est en rapport qu'avec son gouvernement, pour le service duquel il observe. Quand il laisse apercevoir qu'il exerce cette surveillance, il entre bien, à quelques égards, dans un rapport indirect avec les ministres auxquels il donne à connaître qu'ils sont l'objet de son attention; cependant ces ministres ne voient encore que l'observateur, et ils ne peuvent tirer avantage de la connaissance qu'ils ont de la manière dont il remplit les obligations de sa place : mais quand l'agent politique parle officiellement, les ministres ne voient plus en lui que le gouvernement dont il est l'organe; et cette pensée doit être sans cesse pour lui un motif de crainte, ou tout au moins de circonspection et de retenue.

La première règle à observer à cet égard, est de ne rien présumer, de ne jamais agir sans autorisation, de réclamer des instructions précises, et de bien se pénétrer de ce principe, « qu'en matière de discussion positive, soit qu'il s'agisse de « déclarer, soit qu'il s'agisse de répondre, les gouvernemens seuls « proposent et négocient, et les agens diplomatiques ne sont que leurs organes. »

Les agens diplomatiques n'ont la faculté, ni de choisir, ni d'accorder, ni de refuser, ni de transiger. Ils exposent officiellement les déterminations du gouvernement près duquel ils représentent. Mais, s'ils sont des organes sans volonté, ils ne doivent pas être des organes sans intelligence. En énonçant les décisions dont ils sont les interprètes, ils ont la charge d'en plaider la justesse et de choisir le temps et les moyens d'en assurer le succès. Leur responsabilité est toute entière dans leur fidélité à se restreindre dans les bornes de leurs instructions, dans leur sagacité à en bien connaître la mesure, et dans leur exactitude à y conformer leur conduite.

Toutefois, il est important de l'observer, et je terminerai en même temps ici ce que j'avais à dire sur ce sujet et les conseils

que je m'étais proposé de vous donner pour vous guider dans vos lectures ; dans toute instruction relative à une discussion de droit, il y a des degrés d'exigence ou de sacrifices, qui, du moment où la direction a été donnée au nom du gouvernement qui l'approuve, semblent laisser au discernement de l'agent qui doit agir une grande latitude d'autorisation : mais il ne faut pas qu'il s'y méprenne. La responsabilité d'un agent n'est pas déterminée par les sacrifices qu'il peut faire ou l'exigence qu'il doit montrer et dont il trouve la mesure dans la rédaction de ses instructions; le mieux, dans ce qui était possible, entre essentiellement dans les devoirs de sa mission. Ce mieux doit être sans cesse en perspective devant lui, pour animer son zèle, pour encourager ses efforts; et c'est par ces efforts seuls, et non par les résultats, que sa conduite sera jugée : car, comme tout ce qui entre dans les idées de prudence, de zèle, de discrétion et d'habileté, appartient au rôle vraiment important d'un agent politique, tout ce qui appartient au calcul, qu'il eût pu, mais qu'il n'a pas su obtenir, et tout ce qui peut être présenté comme motif de justification, font essentiellement partie des moyens et des devoirs de sa responsabilité.

Je vous ai donné, Monsieur, tous les éclaircissemens dont il m'a paru que vous aviez besoin; la route vous est maintenant tracée, et je dois vous abandonner à vous-même. Vous connaissez les divers aspects sous lesquels vous devez envisager, étudier, méditer, analyser les correspondances diplomatiques; vous savez quels sont les ouvrages que vous devez consulter, dans quel ordre, et dans quelle vue ils doivent être lus. Ces correspondances vous seront remises; les livres des archives vont être également à votre usage. Cependant, comme ces documens ne seront pas toujours à votre disposition, et que, du moment où vous vous éloignerez de nous, vous ne pourrez plus trouver que dans votre bibliothèque les moyens de continuer le cours de votre instruction, je crois devoir compléter le travail que je me suis proposé de faire pour vous, en ajoutant à ces explications quelques conseils sur le choix des livres qui doivent successive-

ment former la bibliothèque d'un agent diplomatique ; et c'est par là que je terminerai les indications que je m'étais promis de vous tracer.

II

DU CHOIX DE LIVRES

Les fonctions de la carrière diplomatique ont de longs et fréquens loisirs. Un système de lecture, constamment suivi, et arrêté d'avance, n'a pas seulement l'avantage de prévenir l'ennui ; il préserve encore l'esprit de ce vague, de cette irrésolution, qui sont le résultat nécessaire du défaut de liaison dans les occupations et dans les idées. Les connaissances acquises et bien ordonnées sont un moyen indispensable de direction dans la conduite des affaires. Pour l'homme sans études, tout est nouveau et sans exemples ; personne n'a frayé pour lui et il n'ose tracer lui-même la route qu'il doit suivre. Celui, au contraire, dont l'esprit s'est nourri des faits et des théories qui se rapportent aux devoirs de la profession qu'il a embrassée, ne voit rien arriver d'embarrassant ni d'inattendu. Il a vu s'élever, dans d'autres lieux et dans d'autres temps, les difficultés, les obstacles dont sa route est semée, et ses prédécesseurs lui ont appris d'avance les moyens de les écarter ou de les vaincre.

Je suppose, Monsieur, que, du moment où vous avez fini vos premières études, vous vous êtes occupé du soin de vous former une bibliothèque, et que, de vous-même, vous avez pensé qu'elle devait successivement se composer des ouvrages les plus importans et les plus nécessaires pour l'homme qui a l'esprit cultivé, et dans les divers genres de littérature, d'art, d'histoire, de sciences, de philosophie, etc., etc. Parmi tous ces ouvrages, il en est peu qui soient complètement inutiles à un agent diplomatique ; et il en est un très-grand nombre qui tiennent, par les rapports d'une analogie assez prochaine et d'une application

immédiate, à l'étude, à la conduite et à la pratique des affaires politiques. La bibliothèque de tout homme bien élevé, à quelque genre de service public qu'il se destine, doit comprendre le petit nombre d'ouvrages qui sont au premier rang des classiques de chaque nation, soit ancienne, soit moderne. Ceux qui ne peuvent les lire dans les langues originales, doivent en chercher et en recueillir les traductions. Cette liste n'est pas considérable.

Quant à la bibliographie diplomatique, envisagée isolément, et réduite aux ouvrages qui traitent de la politique et qui la considèrent, soit comme une science, soit comme un art, elle est et doit être extrêmement bornée.

Les livres qui traitent de la politique comme science, sont ceux qui donnent les règles et les principes du droit public ; les autres exposent la pratique de ces règles, et les divers procédés que la politique recommande et conseille. Tels sont les récits des négociations, les divers recueils de correspondances qui ont été publiés à diverses époques, et les pièces officielles enfin qui, après l'événement, ont mis au grand jour la direction et la marche des grandes affaires.

Les collections de traités de paix, résultat définitif des négociations et des communications, soit habituelles, soit temporaires, qui s'établissent entre tous les gouvernemens, appartiennent encore à la bibliographie diplomatique.

Je vais vous donner une liste des ouvrages les plus connus dans ces trois sections de la bibliographie diplomatique.

§. Ier.

1.° Les ouvrages de Puffendorf, c'est-à-dire,

Élémens de la Jurisprudence universelle;

Introduction à l'Histoire des principaux États qui sont actuellement en Europe;

Traité du Droit naturel et des gens.

Je crois devoir vous avertir que les ouvrages de Puffendorf, vieillis aujourd'hui par les progrès qu'on a faits dans l'art de développer les principes et de simplifier les discussions dogmatiques, sont presque devenus entièrement hors d'usage. Cet auteur est d'ailleurs obscur, dissertateur, métaphysicien et mauvais écrivain. Ses ouvrages sont remplis d'erreurs de fait, et ils sont écrits d'un style barbare.

2.° Les œuvres de Barbeyrac.

Il a traduit les ouvrages de Puffendorf, qui étaient écrits en latin.

Il a traduit les ouvrages de Grotius sur les Droits de la guerre et de la paix.

Il a fait l'Histoire des anciens traités qui se trouvent épars dans les auteurs grecs et latins jusqu'à Charlemagne.

Barbeyrac n'écrit guère mieux en français que Puffendorf en latin : cependant les deux derniers ouvrages, et surtout l'avant-dernier, doivent être placés dans la bibliothèque d'un agent diplomatique.

3.° Les ouvrages de Wolf.

Cet auteur a principalement écrit sur les sciences exactes : il a cependant donné un Droit de la nature, en huit volumes in-4.°, et un Droit des gens, en un volume in-4.°. Ces deux ouvrages ont été abrégés et traduits en français par M. Formey, sous le titre de Droits de la nature et des gens, en trois volumes in-12.

Le style de Wolf est plus dur et plus incorrect, s'il est possible, que celui de Puffendorf. J'ajoute qu'il est d'une diffusion qui rend la lecture de ses écrits insupportable. M. Formey, en abrégeant ses ouvrages politiques, en a facilité l'usage, et a très-bien fait ressortir la qualité distinctive de Wolf, qui est une très-bonne méthode pour développer ses idées et pour établir ses principes.

4.° Les œuvres de Wattel.

Son principal ouvrage est le Droit des gens, ou les Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite des nations et des souverains, 2 vol. in-4.°.

Wattel est un écrivain plus récent que les auteurs qui viennent d'être cités. Son ouvrage n'en est pas pour cela d'un plus grand

secours; il est diffus, rempli de contradictions et d'inconséquences, et il laisse percer partout sa partialité pour l'Angleterre.

5.° Un ouvrage écrit avec beaucoup moins de faste et d'appareil, mais aussi avec plus de discernement et de bon sens, est celui de M. de Rayneval, sous le titre d'Institution du Droit naturel et des gens, *1 vol. in-8.°*.

6.° Celui de Grotius, sur le Droit de la guerre et de la paix, est un ouvrage de premier ordre.

7.° Il faut joindre à ces deux écrits ceux de l'abbé Gagliani, de Lampredi et d'Azuni, *5 vol. in-8.°;* celui de M. de Rayneval sur la Liberté des mers, *2 vol. in-8.°*, et l'ouvrage de Burlamaqui, intitulé, *Principe du droit naturel et politique, 3 vol. in-12.*

8.° On peut encore joindre à cette liste l'*Ambassadeur* de Wicquefort, quoique ce livre soit très-mal fait, et qu'il soit rempli de maximes hasardées et de principes douteux; mais il intéresse par la quantité considérable de faits que l'auteur a recueillis.

§. II.

Les mémoires, lettres ou recueils de pièces des anciens ministres ou ambassadeurs doivent être mis en première ligne.

9.° Lettres du cardinal d'Ossat, *5 vol. in-12.*

10.° Mémoires et négociations du président Jeannin, *4 vol. in-12.*

11.° Mémoires de Sillery, *2 vol. in-12.*

12.° Recueil de lettres et de négociations du comte d'Avaux, *6 vol. in-12.*

13.° Négociations du comte d'Estrades, *9 vol. in-12.*

14.° Ambassade du cardinal du Perron, *2 vol. in-12.*

15.° Ambassade de La Boderie, *5 vol. in-12.*

16.° Ambassade de Bassompierre, *2 vol. in-12.*

17.° Lettre du cardinal Mazarin sur la paix des Pyrénées, *1 vol. in-12.*

18.° Négociations de M. Arnaud, *4 vol. in-12.*

19.° Mémoires et négociations della Torre, *5 vol. in-12.*

20.° Mémoires de Torcy, *2 vol. in-12.*

21.° Ambassades de Noailles, *2 vol. in-12.*

Et quelques autres, dont je ne mets pas les titres dans cette liste, ne voulant indiquer que ceux qui méritent une attention particulière. Cette mention, au reste, n'est faite ici que parce que les ouvrages qui en sont l'objet rappellent des noms recommandables et des époques importantes dans l'histoire de la diplomatie. Si l'on veut faire un choix, on pourra se borner aux 9.e, 17.e, 20.e et 21.e numéros [1].

Les ouvrages qui ont été compilés et rédigés par des auteurs étrangers aux négociations et aux affaires politiques dont ils voulaient donner la connaissance au public, doivent être placés dans cette section de la bibliographie diplomatique : je citerai d'abord.

22.° L'Histoire du traité de Westphalie, du P. Bougeant, *6 vol. in-12;* et ensuite :

23.° L'Histoire de la paix des Pyrénées, *2 vol. in-12.*

24.° Les Mémoires pour servir à l'Histoire des négociations, *3 vol. in-12.*

25.° L'Histoire de la négociation de la France sur la paix de Munster, *2 vol. in-12.*

26.° L'Histoire des traités depuis la paix de Vervins jusqu'à celle de Nimègue, et depuis la paix de Nimègue jusqu'à la paix de 1693, par M. de Saint-Prest.

Ce dernier ouvrage existe en manuscrit aux archives. Il fut fait par M. de Saint-Prest, garde du dépôt, qui avait été chargé par le Roi de l'instruction des élèves au commencement du siècle dernier, époque de la première institution de cette espèce qui ait été fondée dans le ministère. Cette école tomba par le dégoût que l'on eut du défaut de zèle et de l'indiscrétion de ces jeunes gens.

[1] Il est à peine besoin de faire remarquer de combien d'importantes publications de correspondances diplomatiques cette courte nomenclature s'est accrue depuis soixante ans.

Un certain abbé Leroy, qui avait été au nombre de ces élèves, copia furtivement une partie des manuscrits de M. de Saint-Prest, et les fit imprimer en Hollande en 1725, 2 vol. in-fol.

27.° Mémoires sur la négociation de 1761, *1 vol. in-8.°*.

28.° Lettres de Bolingbroke, édition de Grimoard, *3 vol. in-8.°*.

Pour compléter cette liste, je joindrai les ouvrages qu'on peut appeler didactiques, en ce qu'ils paraissaient avoir été faits pour donner des règles sur la manière de procéder en diplomatie. J'y joindrai encore les ouvrages qu'on pourrait appeler de statistique politique, en ce qu'ils présentent, pour ainsi dire, l'état de situation relative des puissances, les unes à l'égard des autres.

29.° Je ne connais que deux ouvrages de la première de ces deux espèces; c'est l'Art de négocier, par Pecquet, qui fut garde des archives du ministère pendant près de vingt ans, et celui de M. de Callières, sur la manière de négocier avec les souverains : cet écrivain fut employé dans les négociations sous le régne de Louis XIV.

30.° Quant à ceux du second genre, je mettrai en première ligne la Politique de tous les cabinets de l'Europe, par Favier, édition de M. de Ségur, *3 vol. in-8.°*.

Cet ouvrage est indispensable : il fait assez bien connaître la situation respective des États de l'Europe à l'époque où il fut écrit. Les notes de M. de Ségur sont un correctif utile des données trop systématiques et trop absolues de M. Favier.

31.° Il y a encore un ouvrage de ce genre dont je conseillerais la lecture, bien qu'il ait été fait par un écrivain de la classe des spéculatifs, et que cet écrivain, homme d'ailleurs très-recommandable par son caractère et par ses talens, ait été jusqu'à présent étranger aux affaires; c'est le troisième volume de la Législation primitive, de M. de Bonald.

M. de Bonald a une manière d'écrire extrêmement nette et vive; il a des idées fortes et neuves; il intéresse par la manière dont il sait les présenter; et, s'il ne persuade pas toujours ses lecteurs,

il leur fait au moins sentir le besoin de fonder leurs opinions sur des bases plus solides que celles sur lesquelles on se contente communément de les établir.

§. III

32.° Les Collections de Dumont et de Rousset sont trop volumineuses, et cependant elles sont encore incomplètes. Celle de Martens est faite dans une meilleure méthode : elle renferme tout ce qu'on peut avoir besoin de consulter. Il y a encore un recueil de Wenck, intitulé *Codex juris gentium,* etc. qui contient, en *3 vol. in-8.°*, les actes diplomatiques depuis 1755 jusqu'à 1772.

33.° Il faut y joindre l'excellent Abrégé de l'histoire des traités de paix par M. Koch. Cet ouvrage n'est pas seulement une bonne analyse historique des événemens militaires et de tous les incidens des négociations, depuis l'établissement du système politique des temps modernes; il renferme encore une analyse textuelle et suffisante des principales conventions et des plus importans traités.

Cette collection d'extraits, les Mémoires de Torcy, l'Histoire du traité de Westphalie du P. Bougeant, l'ouvrage de Grotius, celui de Favier, (édition de M. de Ségur,) celui de M. de Rayneval, et la Collection de Martens peuvent être regardés comme classiques.

Voilà, dans la bibliographie générale, tout ce qui, à ma connaissance, appartient à l'étude, à la théorie de la politique extérieure et à l'application de ses principes. Ces livres, comme l'on voit, ne sont pas bien nombreux, et cependant je suis encore loin de dire que leur usage soit indispensable. On peut être un bon agent politique, sans les avoir tous lus : on peut très-bien conduire une négociation, sans avoir besoin de les prendre pour guides. Toutefois, la politique étant à la connaissance de peu de personnes, les auteurs qui en ont traité ont acquis dans l'opinion un crédit réel, quoiqu'il ne soit pas proportionné à leur véritable

mérite. Il y a des discussions où leur autorité peut être employée utilement à l'appui de quelque prétention contestée. Il y a aussi, dans le plus grand nombre de ces ouvrages, des points de droit public qui sont très-bien éclaircis: et enfin, la plupart de ces écrivains étaient extrêmement savans. Ils ont recueilli un grand nombre de faits : sur chaque sujet donné, on est sûr de trouver, dans les chapitres qui en traitent, tous les exemples qui s'y rapportent; et les exemples sont, en général, la meilleure voie pour arriver à la solution de toutes sortes de difficultés.

Mais ce que ces écrivains ont fait, il faut le faire comme eux; et, pour se dispenser de l'ennuyeuse nécessité de lire leurs livres, il faut chercher dans l'histoire, dans la géographie, dans l'étude statistique des États, tout ce qui peut augmenter la masse des connaissances dont on a besoin pour bien connaître et apprécier justement la véritable base des rapports politiques qui existent entre ces États.

Je distingue en trois sections les ouvrages qu'un agent politique doit rechercher et qui sont plus nécessaires peut-être pour son instruction, que ceux qui appartiennent spécialement à la bibliographie diplomatique.

Ces trois sections sont, 1.° la géographie, 2.° l'économie politique, 3.° l'histoire.

§. I.er

Il y a une multitude d'ouvrages géographiques, qui sont tous, en général, défectueux, incertains, incomplets. Le moins imparfait de ceux qui existent, et que je regarde comme indispensable, est,

1.° La Geographie de Busching, *13 vol. in-8.°*.

Cet ouvrage n'étant pas fini, et ayant été trouvé d'un usage extrêmement utile et commode, on a senti la nécessité de refaire sur le même plan une géographie plus générale. Il y en a deux qui ont obtenu beaucoup de vogue en Angleterre; celle de Guthrie et celle de Pinckerton : cette dernière a été traduite en français.

2.° Je préférerais à ces deux compilations la Géographie de Mentelle, en *16 vol. in-8.°*, et plus encore le dernier ouvrage de M. Malte-Brun, sur la géographie générale.

La géographie de Büsching n'a pas d'atlas. Les cartes de la géographie de Mentelle sont d'une trop petite dimension. Je joindrai à ce travail un catalogue de cartes fait avec beaucoup de soin. Elles sont prises de divers auteurs, et suffisent au besoin qu'on peut avoir de ces sortes d'ouvrages dans les usages ordinaires. Cette collection se compose de cent cinquante-cinq cartes, et forme deux gros volumes in-folio.

§. II.

Il faut mettre au premier rang de cette section,

3.° Tous les ouvrages qui ont été faits sur le pays où l'on est envoyé en mission ; — les ouvrages qui traitent de l'histoire générale et des histoires particulières de ce pays ; — les traductions de tous les ouvrages qui ont été faits par des écrivains de ce même pays, sur quelque sujet que ce soit.

4.° L'économie politique, qu'on a assez mal-à-propos qualifiée du nom de *science*, est cependant un objet d'étude d'un assez grand intérêt. Je trouve qu'à force d'avoir imaginé des principes et des systèmes pour l'avancement de cette prétendue science, on en est venu à s'apercevoir qu'elle n'avait point de principes, et que le meilleur de tous les systèmes était de rechercher et de classer les faits divers qui sont relatifs au commerce, aux productions et à l'administration de chaque pays.

On ne saurait avoir trop de livres relatifs à ce genre de recherches. Ceux qu'il faut s'empresser de recueillir, avant tout, sont les livres qui traitent du commerce, de l'administration, des produits, de la puissance et de la politique de l'Angleterre : car les agens diplomatiques de toutes les puissances du monde doivent se regarder comme étant dans un état constant de défiance, d'opposition et de concurrence, à l'égard des légations anglaises. L'Angleterre est une espèce de puissance universelle : elle est

partout présente; et les efforts, les succès de son industrie, le but et la tendance de toutes ses entreprises, l'action enfin toujours menaçante de son influence, doivent être l'objet constant de la sollicitude de tous les gouvernemens et de la vigilance de leurs ministres.

Il est presque du devoir de tout agent politique de savoir lire les ouvrages anglais et d'avoir une bibliothèque anglaise, composée de tous les livres dans lesquels on peut trouver des renseignemens de fait sur ce qu'il importe à tous les gouvernemens de savoir; c'est-à-dire, sur l'origine, sur les accroissemens graduels, sur la marche encore actuellement progressive et sur la tendance finale de la politique anglaise.

§. III.

L'histoire est la leçon de tout le monde; elle est surtout la meilleure école des personnes qui se destinent à l'honneur de représenter et de servir les rois dans les fonctions de la politique extérieure.

A quelque âge que l'on soit, il faut se faire un système de lecture, relativement à l'histoire. Les ouvrages qui sont lus indistinctement ne laissent aucune trace dans l'esprit. Cette étude, cependant, doit l'agrandir, étendre sa sphère, et lui donner ce discernement prompt et sûr qui est si nécessaire dans la pratique des grandes affaires.

Il faut prendre les choses dès l'origine et considérer les causes qui ont successivement amené le monde politique dans la situation où il est.

Ce n'est qu'au seizième siècle que les gouvernemens modernes ont pris une marche régulière et une assiette fixe. Jusqu'alors, la prépondérance des papes et la résistance générale, mais mal concertée, des puissances chrétiennes contre la cour de Rome avaient entretenu, au sein de l'Europe, un point central de mouvement et d'ambition, qui, probablement, fut le principe du développement des lumières parmi les nations et d'une sorte de

concert qui se manifesta alors dans les vues et les mesures politiques des gouvernemens.

La réforme de Luther et de Calvin et la découverte du nouveau monde donnèrent, presque simultanément, un grand éveil à l'Europe. La fermentation qui en résulta, procura d'abord aux gouvernemens des moyens qui leur manquaient pour débrouiller le chaos des institutions féodales ; le commerce, la liberté des opinions, vinrent de toutes parts à leur secours. Il s'éleva, au-dessus de la multitude infinie des petits États, trois ou quatre puissances de premier ordre, qui, ayant des forces imposantes à leur disposition, se firent de grandes guerres, les soutinrent avec méthode et les terminèrent avec réflexion.

Voilà l'origine du droit public dans les temps modernes. Le premier résultat de cet état de choses, si différent du vague, des désordres, de la faiblesse et de l'ignorance des temps antérieurs, a été la guerre de trente ans et le traité de Westphalie.

Il faut avoir les ouvrages les plus propres à faire connaître la situation morale, politique et administrative des États de l'Europe au seizième siècle. Je citerai, mais sans prétendre rien donner de précis et de complet :

5.° L'Histoire de Charles-Quint, de Robertson, 6 *vol. in-12 ;*

6.° L'Histoire de Léon X, par Roscoë ;

7.° L'Histoire de la découverte de l'Amérique, par Robertson ;

8.° L'Histoire des découvertes dans les Deux-Indes, par l'abbé Raynal : ouvrage où la raison, le bon sens et les bienséances sont sans cesse outragés, mais qui abonde en faits instructifs et en recherches utiles ;

9.° L'Histoire de la guerre de Trente ans, par Schiller ;

10.° L'Histoire du président de Thou ;

11.° Les Mémoires de Sully [1] ;

Et un assez grand nombre de mémoires qui ont été écrits par des hommes de ce temps.

[1] L'auteur oublie quelques ouvrages du temps fort importants, comme les *Mémoires d'Etat* de Ribier ou les *Mémoires de Nevers ;* mais, de nos jours, que de travaux de premier ordre sont venus s'y ajouter ?

En suivant le fil de cette suite d'ouvrages, on sera soi-même guidé par ses propres impressions, et porté à rechercher les livres qui rendent compte des événemens ultérieurs. L'époque du traité de Westphalie est une espèce de point de repos : il semble que la politique y ait pris une sorte de marche régulière et désormais uniforme. En se portant de cette époque à celle qui a précédé la Révolution de France, on sera frappé d'une énorme différence dans la correspondance relative des États, et on sentira le besoin d'en rechercher les causes.

Sans prétendre ici à une aucune précision sur un point qui au fond ne peut en être susceptible, j'indiquerai trois causes que je regarde comme principales : elles sont, 1.° le développement du *Système commercial*, qui, faible et d'un intérêt secondaire à l'époque du traité de Westphalie, a fini par se mêler à tous les rapports de la politique, a dominé sur tout, et a couvert le monde de débris et de nouvelles institutions ; 2.° l'apparition, au nord de l'Europe, de *la Russie,* puissance inconnue au 16.e siècle, et qui, dans le cours du 18.e, est intervenue dans toutes les guerres, a dicté des lois autour d'elle, et a porté ces entreprises jusqu'en Hollande et en Italie ; 3° l'élévation de *la Prusse ;* cet état était si peu important lors des négociations de Munster, que l'ambassadeur de France refusa le titre de *Monseigneur* au souverain qui le gouvernait. Cent ans après, le successeur de ce prince a résisté aux deux premières puissances du continent réunies contre lui, et les a successivement battues. Il est devenu, en Allemagne, le rival en puissance de la maison d'Autriche, et il a dépouillé la France d'un droit de protection, qui constituait et constatait notre prépondérance sur le continent.

Ces trois causes ont besoin d'être étudiées. On sent qu'ici je ne puis donner un catalogue de livres ; mais j'avertis que tous les ouvrages qui, d'une manière directe ou indirecte, éloignée ou prochaine, pourront jeter du jour sur l'action constante et toujours croissante de chacune de ces trois causes sont faits pour entrer dans la bibliothèque d'un agent diplomatique.

Mais ce qu'il importe surtout d'observer, c'est que le système

des grands rapports du monde politique ne saurait s'établir sur une base immuable. Ce système, dans sa marche constante et dans ses perpétuelles variations, n'a jamais eu que des momens de repos : tels sont ceux qui furent marqués par le traité de Westphalie, par le traité d'Utrecht et par celui de 1763. Mais, au temps même où la politique semblait s'établir sur des bases qui paraissaient solides, les causes qui l'avaient mise dans une situation nouvelle, se préparaient insensiblement à la changer. Il faut observer avec une extrême attention l'action de ces causes dans les temps passés, pour pouvoir pressentir, autant que nous en avons la faculté, le résultat de cette même action dans l'avenir.

Voilà le secret de la politique. Tel est son but. La lecture et une étude assidue éclairent la voie qui y conduit. Tous nos efforts doivent tendre à en rapprocher, si, comme je le crains, il ne nous est pas donné de l'atteindre.

PHILIPPE DE HARLAY

COMTE DE CÉSY

AMBASSADEUR DE FRANCE EN TURQUIE

(1619-1641)

L'amitié de la France et de la Turquie, créée au seizième siècle sous l'empire de nécessités politiques et malgré de très vieux et très respectables préjugés, était, au début du dix-septième siècle, dans une période d'hésitation, et le renouvellement des Capitulations en 1604 par Savary de Brèves n'avait pas réussi à la raffermir. L'ambassade de France, dans ce poste avancé de la civilisation européenne et de l'influence chrétienne, pour avoir perdu beaucoup de son importance, n'en restait pas moins une des plus périlleuses et des plus délicates. On n'en était plus en Europe aux ligues contre Constantinople, mais l'idée de croisade n'était pas encore entièrement morte et elle reparaîtra quelques années plus tard avec beaucoup de vigueur. Et c'était, en attendant la grande bataille, de petites escarmouches que les chrétiens soutenaient contre les corsaires turcs et barbaresques et dont la Méditerranée était le triste théâtre. Le commerce était cependant toujours actif entre l'orient et l'occident de ce lac fécond et béni : flottes de Provence et de Catalogne, de Sicile et d'Italie trafiquaient, dans un incessant va-et-vient, entre les Échelles du Levant et les riches cités des côtes latines. La France comptait parmi les meilleurs clients de l'empire ottoman et ses marchands ne se rebutaient pas devant les nombreuses infidélités que le Grand Seigneur laissait faire aux Capitulations loyalement signées. C'était une rude amitié que celle des Turcs.

Un ambassadeur occupa pendant plus de vingt ans ce poste d'honneur, élargit de tout son pouvoir l'influence française et le domaine du christianisme, eut à lutter. non seulement contre les ennemis naturels de la France. mais encore contre quelques-uns de ses compatriotes, dont l'un, le comte de Marcheville, envoyé en 1631 pour lui succéder, manqua à plusieurs reprises de détruire l'édifice si laborieusement élevé depuis un siècle; cet ambassadeur, après avoir risqué plusieurs fois sa vie et sa liberté, celles de sa femme et de son fils, revint en France ruiné et malade, sans autre espoir que celui d'une courte et obscure vieillesse : ce fut Philippe de Harlay, comte de Césy, dont le nom méritait davantage d'être connu de ceux qui savent qu'autrefois il était constant que les ambassadeurs de France se ruinaient sans sourciller au service du roi.

I

Philippe de Harlay naquit de la branche de Césy issue de Louis II de Harlay, sieur de Césy et de Champvallon, fils de Louis Ier et de Germaine Cœur [1]. Ce fut cette dernière, descendante de l'argentier de Charles VII, qui apporta la terre de Césy dans la famille [2]. L'aîné des fils de Louis II, Jean, marié à une de ses cousines, Anne du Puy, donna le jour à trois enfants : Anne, qui devint abbesse de Sainte-Perrine de Compiègne; Charlotte, qui succéda à sa sœur en 1616, transféra l'abbaye à la Villette en 1646, et mourut en 1662: Philippe enfin, qui n'eût pas fait grand bruit dans le monde si le hasard ne l'avait envoyé servir pendant vingt ans le roi et la France à Constantinople.

Nous savons en effet bien peu de chose sur lui avant son ambassade. Il naquit en 1581 ou 1582; mais en quel endroit? où se

[1] La généalogie de la famille de Harlay n'est plus à faire depuis le livre de M. L. de Kermaingant sur Christophe de Harlay, comte de Beaumont, ambassadeur d'Henri IV en Angleterre. (Paris, 1895, 2 vol. in-8°.)
[2] Yonne. arrondissement et canton de Joigny.

passa sa jeunesse? quelle instruction reçut-il? Autant de questions aujourd'hui sans réponses.

La plus ancienne mention que nous en ayons se trouve dans un pamphlet en vers inséré par l'Estoile au mois d'octobre 1603 de ses *Mémoires-journaux* : ce pamphlet, intitulé « les Comœdians », offensa Sa Majesté « pour ce que les plus grands et principaux de sa cour, et qu'il aimoit le plus, y estoient couchés tout du long ». M. de Césy avait alors vingt-deux ans environ; voici le passage, peu méchant du reste, où son bel air est légèrement raillé :

J'ay desja descouvert un galant Pantalon,
Qui sçait bien contrefaire un noble de Venize;
Sera-t-il pas gentil, ce gaulois Chanvallon,
Puisqu'il en a le nez, la barbe et la franchise?

Le Champvallon en question n'est autre que notre personnage, le futur époux de la « demoiselle de Bueil ». L'Estoile nous le représente comme un « jeune gentilhomme, bon musicien et joueur de luth ». Tallemant des Réaux nous assure qu'il était de bonne figure et « parloit agréablement »; mais il avait « mangé tout son bien »: si l'on songe que Césy était alors âgé de vingt-trois ans, on doit convenir que le jeune homme avait lestement fait la chose. Le misérable état de ses finances, sans oublier la morale légère de l'époque, nous expliquerait donc le singulier événement dont il aurait été, au mois d'octobre 1604, le héros ridicule.

A cette date, la cour ne parlait que d'une nouvelle maîtresse du roi, Jacqueline de Bueil, fille de Claude de Bueil, seigneur de Courcillon et de la Marchère, et descendante de l'auteur de *Jouvencel*; cette jeune fille, élevée par Charlotte de la Trémoïlle, princesse de Condé, n'avait pas tardé à fréquenter la cour et à être distinguée par Henri, que les infidélités de Madame de Verneuil, en faveur du prince de Joinville, avaient tourné vers de nouvelles amours. Cette fortune rapide venait à point et sauvait Jacqueline d'une pauvreté chaque jour grandissante, si l'on en croit un pamphlet dirigé contre elle, l'*Inventaire de la nymphe au petit museau*, dont l'auteur raille une garde-robe mal

montée et une bourse peu garnie. La princesse de Condé ne confia sa pupille au roi qu'à la condition, dit Bassompierre, qu'on « la mariast en figure » au préalable. Mais qui consentirait à se charger du rôle ? Les contemporains se bornent à nous dire, sans plus amples explications, qu'on trouva le mari complaisant en la personne du jeune Césy, et que le mariage eut lieu le mardi 5 octobre 1604, à six heures du matin, en l'église de Saint-Maur-des-Fossés. Il est probable que Philippe, ainsi qu'il le dira plus tard, n'alla à l'autel qu'à son corps défendant et poussé par ses parents, qui espéraient ainsi refaire la fortune de la famille. Quant au fameux mariage « en figure », qu'en faut-il croire? Le thème parut plaisant, on l'agrémenta. Certains, comme l'auteur des *Amours du Grand Alcandre*, se bornent à dire qu'on s'accorda « avec le mari qu'il la quitteroit dès le soir des noces, ce qu'il fit ». Avec Tallemant, les détails de l'alcôve sont plus précis : le roi n'aurait même pas accordé au pauvre Césy « qu'il couchast avec sa femme et la vist dez ce soir là ». L'Estoile embellit l'histoire davantage encore : le Vert Galant aurait été jusqu'au bout dans la comédie du mariage, et accordé au nouvel époux l'honneur « de coucher le premier » avec la mariée, mais à la lueur des flambeaux allumés dans la chambre, et sous les yeux curieux de gentilshommes postés là par le roi pour dénoncer toute infraction aux conventions signées avant la cérémonie ; dès le lendemain, on aurait définitivement séparé mari et femme,

La fable de l'Estoile répugne à être rapportée. Il est évident que le chroniqueur, se complaisant dans son histoire, ajoute des détails de son cru. Le fonds de l'affaire est néanmoins certain : nous voyons mal ce que M. de Césy y gagna. Des quittances de l'année 1606 nous montrent qu'il recevait une pension de 3,600 livres : cette pension lui fut-elle accordée à la suite de son dévouement? Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il fut en butte aux quolibets des rimeurs de l'époque, qui ne lui ménagèrent pas les épithètes malsonnantes, qui se gaussèrent de son voyage « en Cornouailles », de ses « jeunes et tendres cornes », le traitèrent de sot, de badin et même de « jeune veau ».

Quant à la nouvelle dame de Césy, elle vit se succéder rapidement les faveurs royales; en novembre 1604, Henri la gratifia du comté de Moret, et lorsque, au mois d'avril 1607, elle eut un fils, le jeune Antoine de Bourbon reçut le titre de comte de Moret. Ce fils fut légitimé par lettres du mois de janvier 1608; mais, à cette date, Jacqueline n'était déjà plus la femme de Philippe de Césy.

En effet son mariage venait d'être déclaré nul; la requête qu'adressa M. de Césy à l'official de Paris porte la date du 20 décembre 1607 : il y prétendait n'avoir été marié que « par la force, contraincte et violence dont les sieur et dame de Sezy ses père et mère auroient usé en son endroict »; n'avoir eu « aucune libre volonté de consentir audict mariage »; n'avoir « jamais accomply ou consommé ledict mariage avec ladicte dame comtesse ». On donna satisfaction à cette requête de pure forme. M. de Césy reçut, en dédommagement, trente mille écus d'après Tallemant, « vingt mille livres d'argent, » selon Malherbe[1]; ces sommes sont suspectes, d'abord par l'écart qui existe entre elles, et ensuite par cette affirmation de Malherbe que la pension de Césy aurait été portée de 1,200 livres à 2,000; or, en 1606 déjà, ladite pension était de 3,600 livres.

Nous perdons ici la trace de M. de Césy, pour ne la retrouver qu'en 1610, à l'occasion de son mariage avec une cousine de Sully, Marie de Béthune, fille du sieur de Congy; M. de Schomberg contribua beaucoup à cette union, dont le contrat fut signé à Paris devant maître Pierre Rossignol, notaire rue Saint-Antoine. Tallemant des Réaux n'est pas tendre pour la nouvelle épouse, qu'il compare à Jacqueline de Bueil et déclare « aussy laide que l'autre estoit belle ». Son mari semble néanmoins l'avoir tenue en grande estime et affection : nous verrons combien du reste elle lui fut dévouée par la suite.

M. de Césy ne renonça pas au monde; nous le voyons en février 1610 faire sa partie dans un ballet travesti où MM. de Vendôme et de Cremail étaient costumés en tours, où MM. de la Roche-Guyon

[1] Lettre de Malherbe à Peiresc, du 18 juillet 1607.

et de la Châteigneraie faisaient leur entrée sous l'aspect de chats-huants, et où lui-même et M. de Jouy « estoient en forme de basses de violes ». Il semble avoir été fort répandu dans la société de son temps, grâce à un caractère aimable et sympathique, à un esprit alerte et plein de vie. Il entretenait des relations avec des personnages d'importance et de haute valeur, tels que Peiresc et Malherbe : l'amitié de l'illustre conseiller au parlement de Provence et du traducteur de Sénèque est pour lui comme un brevet « d'humanité ». Cette période de sa vie nous est malheureusement très mal connue ; ce n'est même que par conjecture que nous pouvons établir la date de naissance de ses enfants : c'est entre 1612 et 1614 que Marie de Béthune eut sa première fille, Charlotte ; il faut placer en 1615 la naissance de son fils aîné, Roger : quant au cadet, Antoine, une lettre de Mme de Césy à sa belle-mère nous apprend qu'il avait quinze mois de moins que son frère.

Les années 1616 et 1617 passent sans que M. de Césy nous ait laissé trace de son existence. Ce n'est qu'en 1618 que nous voyons son nom reparaître à propos de l'événement qui changea brusquement le cours de ses destinées, et, de gentilhomme de cour qu'il était auparavant, en fit un ambassadeur près le Grand Turc.

Notre représentant à la Porte depuis 1611 était alors Achille de Harlay-Sancy, fils du colonel général des Suisses. Après dix années d'une ambassade sans éclat, où les services politiques qu'il rendit furent pour ainsi dire nuls, il subit un affront qui nécessita son départ. Un de ses secrétaires, Martin, étant devenu amoureux d'une jeune Polonaise enfermée aux Sept Tours, la fit échapper avec la complicité du prince polonais Koreski, dont les Turcs avaient enfin réussi à s'emparer, et qui s'évada lui-même au moyen d'une corde qu'un cuisinier de l'ambassade de France lui apporta dans un pâté. Bien que M. de Sancy fût resté étranger à l'intrigue, la fureur des Turcs l'engloba dans les représailles : ses gens furent bâtonnés et lui-même traîné devant le Grand Vizir.

Dès qu'en France on connut cet affront, au commencement de 1618, on s'émut, on prit des décisions belliqueuses, on parla de déclarer la guerre au Turc si les autres puissances consentaient à « être de la partie ». Monsieur de Lyon devait en parler au pape et tâcher « par des discours d'eschauffer et émouvoir Sa Saincteté ». C'est vraisemblablement vers cette époque qu'on songea à envoyer M. de Césy à Constantinople, car on revint vite à des desseins plus pacifiques; mais on ne voulait pas qu'il partît tout de suite: il y avait peut-être péril à gagner sitôt une ville où le nom français n'était plus suffisamment respecté. Il parut préférable de différer de trois ou quatre mois et d'envoyer auparavant un simple agent avec mission de porter les lettres du roi et de demander réparation.

Pourquoi choisit-on M. de Césy? Si ce n'est sa parenté avec Nicolas de Harlay, rien ne le désignait spécialement. Dans une lettre de lui de 1639, il nous apprend que ce fut le duc de Luynes qui le proposa et fit résoudre son « partement ».

En attendant, des instructions furent rédigées pour un gentilhomme provençal, M. de Nans, dans lesquelles on chargeait l'envoyé de demander réparation de l'injure, d'obtenir la mort des coupables, ou, du moins, leur disgrâce, et l'envoi d'une « personne expresse » portant au roi des lettres d'excuse. Nans, accompagné d'un secrétaire, le sieur Angusse, arriva à Constantinople au milieu de 1618 et se chargea immédiatement des affaires courantes. Il réclama l'envoi en France d'un émissaire spécial de Sa Hautesse et déclara, sur les ordres de M. de Puysieulx, que la France ne se contenterait pas d'un « chaoux » qui ferait une tournée en Hollande et en Angleterre et ne viendrait à la cour du roi de France « qu'en chemin faisant ». La Porte envoya bien un chaoux, mais qui n'était pas spécial à la France. On s'en contenta néanmoins. Il fut reçu « en la grande salle de Monceau où toutte la cour se trouva », dit une relation de sa mission, et présenta ses lettres « avec un petit mot d'excuse à la fin ». Quant à Nans, en janvier 1619 seulement, admis au baisemain du Grand Seigneur, il obtint le congé définitif de M. de

Sancy : ce dernier quitta Constantinople le 11 février suivant.

On l'a accusé d'avoir voulu conserver, malgré le roi, son poste d'ambassadeur. Une étude sérieuse de ses agissements permettrait seule de donner une réponse. M. de Nans, en tout cas, fit, quant à lui, tous ses efforts pour le remplacer et pour retarder l'arrivée de M. Césy. Il persuada Puysieulx d'attendre le retour de Sancy pour donner à son successeur l'ordre du départ ; au mois de mai, le secrétaire d'État écrivait que l'on faisait « estat d'envoier bientost M. de Césy à Constantinople » : le mois précédent, ordre avait été donné de compter au nouvel ambassadeur les 45,000 livres que l'on avait coutume de donner en pareil cas. Pendant plusieurs mois, Puysieulx continua à annoncer un départ imminent. M. de Nans avait obtenu le châtiment du Caymacam de Constantinople qui s'était retiré en Anatolie ; on lui écrivit alors que M. de Césy allait achever ce qu'il avait si bien commencé.

M. de Sancy arriva à Tours en août 1619 porteur de lettres du Grand Seigneur. A la lecture de ces hautaines missives, Puysieulx comprit qu'il serait difficile d'obtenir plus que ce qui avait déjà été accordé ; le nouvel ambassadeur devrait donc se borner à « ménager la réputation et dignité de Sa Majesté avec douceur et modération »[1].

Dès lors, on s'occupa, sans hâte, de l'embarquement de M. de Césy : on lui donna le chiffre de sa correspondance, et un mémoire de son cousin sur le renouvellement des Capitulations : le 25 août 1619, le roi signa les « Instructions de M. de Césy allant ambassadeur en Levant ». Celui-ci devait manœuvrer dans le but de renouveler les Capitulations, et se plaindre notamment des brigandages des corsaires barbaresques : éviter les ruses déloyales que les bailes de Venise et les ambassadeurs d'Angleterre opposaient d'habitude à la politique de nos ambassadeurs. Au point de vue religieux, il lui était recommandé de protéger les Jésuites récemment installés à Constantinople, et de veiller

[1] 28 août 1619. Tours. Puysieulx à Nans. (Bib. nat. fr. 16172, f° 442.)

à la conservation des Lieux Saints et à la liberté des pèlerins. Sa conduite politique lui était indiquée à très larges traits : observer les projets des Turcs tant contre les chrétiens que contre les Asiatiques, et notamment contre les « Persiens »; si on lui montrait à la Porte quelque crainte de la nouvelle institution de la milice chrétienne du duc de Nevers, il devait répondre que le roi de France y restait étranger, et que ceux de ses sujets qui en faisaient partie n'y étaient qu'à titre privé [1].

Il quitta la cour en septembre et s'embarqua probablement dans le courant de novembre. Le bruit se répandit quelque temps que le vaisseau qui le portait, *le Saint-Lazare*, s'était perdu en mer. Baudier rapporte dans son *Inventaire de l'histoire générale des Turcs* que Césy courut, sans s'en douter, le plus grand danger d'être attaqué par un redoutable corsaire turc nommé Ouart, qui se serait infailliblement trouvé sur sa route, si, deux jours avant, il n'avait eu lui-même à soutenir la rude attaque d'une flotte de Malte composée d'un grand et d'un petit galion, d'une patache et d'une tartane, et qui l'avait repoussé vers l'ouest avec de grandes pertes.

M. de Césy débarqua à Péra dans la première semaine de décembre. La réception qu'il reçut fut digne de son titre et du renom du roi qu'il représentait: il arriva au moment où, dit-il, le Grand Seigneur et « la moytié de la ville » étaient sur le port: avant qu'il eût mis pied à terre, « la plupart des maistres de cet empire et les ambassadeurs » lui firent souhaiter la bienvenue. Ses relations avec la Porte s'annonçaient favorablement.

II

La vue qu'a le navigateur arrivant dans la Corne d'Or a toujours été tenue une des plus belles qui soit au monde. M. de Césy, qui, jusqu'alors, avait dû peu voyager, fut pénétré d'admiration pour cette forêt de dômes et de minarets sur lesquels le croissant

[1] Bib. nat. fr. 16156, f°s 1 à 7 (Orig.).

ture arquait ses silhouettes effilées, et que blanchissait le clair et dur soleil oriental. Il écrivit sur-le-champ à sa mère l'impression que si nouveau spectacle venait de faire sur lui : « Quand l'on voit la situation de Constantinople, il fault que tout cedde à cette merveille. » M. de Thou, débarquant en 1628, trouvait aussi que le ciel, la terre et la mer y étaient « en leur perfection ».

Mais l'enchantement cesse lorsqu'on est à terre. La beauté de la ville, dit le voyageur la Boullaye le Gouz, « ne procède de son peuple, ny de ses bastiments, ny de sa grandeur qui est esgalle à celle de Paris, mais de sa situation à la pointe de l'Europe, sur un canal qui respond à deux mers. » Ce fut aussi l'avis de M. de Césy, qui perdit bientôt son premier enthousiasme ; si l'on excepte les quelques mots d'admiration que lui arracha le panorama de la Corne d'Or, l'Orient le trouva indifférent : les ruines de Troyes sont, selon lui, inférieures au vieux château de Précy [1]. Quant à Constantinople, « hormis Sainte-Sophie (ouvrage des crestiens), deulx ou troys mosquées, et le port quy est incomparable en beauté, le reste de la ville ne vault pas Villeneuve-la-Guiard, car ce ne sont que maysons de boys rebasties après les bruslements fort fréquents quy ce voyent icy... » Un vieux préjugé de chrétien qui se tient en défiance contre toutes les bizarreries païennes de ce pays d'infidèles, le manque de tout sens du pittoresque oriental qui était depuis si peu de temps révélé à l'Europe, suffisent à expliquer ce dédain que comprennent mal aujourd'hui nos esprits voyageurs et épris de paysages nouveaux. Les rues étroites et sales, peu praticables aux carrosses, lui répugnèrent dès l'abord ; l'impression première ne s'effacera jamais, et, pendant vingt ans, M. de Césy se déplaira à Constantinople.

L'hôtel des ambassadeurs de France s'élevait sur les hauteurs de Péra ; c'est de là que notre ambassadeur date la plus grande partie de sa correspondance. Les notables de Péra, descendants des anciens colons génois, étaient constitués en corps municipal,

[1] Près de Joigny.

et M. de Césy les appelle toujours très respectueusement : « les seigneurs Pérots ; » c'était, outre les religieux et les domestiques, le seul groupe de chrétiens qu'il pût journellement fréquenter.

L'habitation, élevée sur l'emplacement des anciennes vignes de Péra, et qu'a décrite Bordier dans son journal publié par M. le comte de Gontaut-Biron, était, en 1619, dans un lamentable état, et M. de Sancy avait, paraît-il, tout laissé dans le plus complet délabrement. Faute d'argent, M. de Césy ne put rien réparer, et, dix ans après, son successeur, M. de Marcheville, ne pouvait dans sa chambre même se garantir de la pluie ; « la maison partout est sy caduque qu'il n'y a de logement que pour les ratz, » disait-il en concluant ; les murs sont « de terre au lieu de chaux » ; la charpente est de bois « tellement pourri et bruslé que l'ayant fait voir à des experts, à M. de Césy et à deux cens personnes qui l'ont veue, un chacun a jugé l'éminent péril » des habitants de la maison [1]. Telle fut, avec quelques réparations insignifiantes, l'habitation de l'ambassadeur de France pendant plus de vingt ans. Aussi M. de Césy s'en éloignait-il dès qu'il le pouvait; plusieurs fois, fuyant la peste ou toute autre maladie contagieuse, il loua sur les bords de la mer Noire une habitation plus salubre.

En 1621, se trahit déjà le dégoût de M. et Mme de Césy pour la Turquie. Marie de Béthune espérait de jour en jour quitter Constantinople ; « il y a de la pitié, disait son mari, de voir une personne de sa condition entre quatre murailles dont elle n'est sortie depuys deux ans. » Tout était si différent de ce qu'ils avaient eu l'habitude de voir en France et à la cour ! En 1619, lorsqu'ils arrivèrent, Osman était sur le trône depuis février 1618, date d'une révolte qui avait renversé son oncle Mustapha et l'avait enfermé dans le harem. Le règne de ce jeune homme — il avait vingt ans à peine — ne dura guère, et M. de Césy eut de suite le spectacle sanglant d'une révolution à Constantinople. Au mois de mai 1622, janissaires et spahis, voyant que le Grand

[1] 1631, 23 septembre. Lettre de Marcheville à Bouthillier. (Bibl. nat. fr. 16173.)

Seigneur s'apprêtait à partir à la Mecque, s'imaginèrent que son dessein était de passer en Égypte et d'établir au Caire le siège de son empire. Ils protestèrent vainement, et c'est alors que, pénétrant les armes à la main dans le sérail, malgré l'intervention conciliatrice des *ulémas*, ils demandèrent la tête du précepteur du Grand Seigneur, Umer-Efendi, et de quelques autres; n'obtenant pas de réponse, ils se ruèrent dans les cours, et là, au milieu du tumulte d'une indécision inquiète, une voix ayant crié le nom de Mustapha, tous aussitôt réclamèrent à grands cris l'oncle d'Osman: on finit par le découvrir dans une cave au soupirail grillagé, on l'en tira au moyen de cordes, on le proclama empereur et on le porta en triomphe. Pendant ce temps, les prisons de Babachefer et de Galata ayant été ouvertes, une lie désordonnée se répandit par la ville; le grand vizir Dilawer fut mis en pièces, et Osman traîné jusqu'aux Sept Tours, où le nouveau vizir, Daoud Bacha, l'étrangla après une longue lutte; son corps, percé de mille coups, fut enterré dans le tombeau des sultans, sans aucune pompe, le lendemain samedi 21 mai.

La révolte ne s'apaisa que lentement. M. de Césy eut à faire connaissance avec de nouveaux visages. L'année suivante, une nouvelle révolution vint l'édifier sur la stabilité du gouvernement turc. La faiblesse d'esprit de Mustapha rendait un changement tôt ou tard inévitable; son incapacité devenait de jour en jour plus visible. En septembre 1623, la milice (spahis et janissaires) lui ayant demandé un avis sur les progrès du Bacha révolté d'Erzeroum, et Mustapha n'ayant pas donné signe de vie, Mourad, frère cadet d'Osman, fut acclamé, et remplaça immédiatement son oncle, que l'on enferma à nouveau. Le lendemain eut lieu l'entrée du jeune sultan à Constantinople. Le long et pompeux cortège défila devant les yeux de M. de Césy; douze chevaux tenus en main, leurs harnais, brides et étrivières couverts de diamants, ouvraient la marche, suivis par des chaoux porteurs de masses scintillantes de rubis et d'émeraudes. Mourad, pour aller prendre son épée dans la mosquée, où, selon la coutume, devaient la lui présenter le mufti et le chef des parents de Mahomet coiffé

du turban vert, s'embarqua au sérail dans un cahic dont la poupe, « d'or et d'argent de raport enrichye de pyerreries » portait trois miroirs flamboyant au soleil, tandis que les vaisseaux du port canonnaient furieusement. « J'estoys, écrivit M. de Césy, à une fenestre et le vis passer de sy près dans la rue que ie fus obligé à une salutation convenable à Sa Hautesse, laquelle tesmoygna par une action de la teste et du corps qu'il a beaucoup d'humanité. »

A ces révolutions, joignons les mœurs étranges dont M. de Césy avait autour de lui le constant spectacle et qu'il exposait par le menu dans ses lettres : c'est tantôt le Grand Seigneur qui fait étrangler son frère par les muets de son harem; tantôt les courses folles d'Osman, qui, la nuit, s'aventure dans les rues tortueuses et les bouges mal famés, où il reçoit de ses janissaires des volées de coups de bâton « bien plus rudes qu'il ne luy appartenoit ». Les petits événements journaliers de la Porte ne passent pas inaperçus de ses yeux étonnés : le Grand Seigneur a épousé Calender, femme de son frère Osman, « la plus belle femme de Turquie, jeune de vingt-quatre ans », chose contraire à la loi musulmane et qui cause scandale: deux mois après cet événement, Mourad était entièrement épuisé par son ardeur amoureuse, et M. de Césy narre au chaste Louis XIII le détail de ses syncopes : « Contre la deffence des médecins, il a voulu visiter une des sultanes qu'il ayme grandement, et donnant plus à ses voluptés qu'à la rayson et à sa santé, il luy en prit un évanouissement de plus de deux heures. » Plus loin, c'est une anecdote sur les amours de la sœur du sultan, femme du Caymacam, que Mourad a surprise en compromettant tête-à-tête : il a tué « l'amoureux » d'un coup de masse d'armes et fait jeter son corps à la mer. Dans la même lettre, nous avons le récit des expéditions galantes du sultan lui-même, qui, à deux heures du matin, veut pénétrer de force dans l'appartement des femmes d'un cadi et est obligé de battre en retraite avec une blessure à la cuisse. Ailleurs enfin, c'est l'assassinat, par ordre de Mourad, de ses deux frères Bajazet et Soliman.

Au milieu de cette incohérence, quelle était, à l'époque de

M. de Césy, la situation d'un ambassadeur de France en Turquie? L'autorité et le nom du roi de France étaient encore considérables à la Porte. Le baile Giovanni Capello, dans le rapport qu'il fit en 1634 sur la situation de l'empire turc, y constatait le crédit de nos représentants : « Il Re di Francia e tenuto in confidenza e stima, chiamato da loro (les Turcs) con la parola *Padissa*, che vuol dire Imperatore. » La protection que l'ambassadeur de France accordait aux catholiques de Levant, sauf aux Vénitiens, augmentait encore son prestige. Ce prestige n'était cependant plus ce que l'avaient fait les auteurs de l'alliance franco-turque. Depuis Charles IX, époque à laquelle on fit quelque dépense à la Porte à propos de l'élection du roi de Pologne, notre futur Henri III, l'autorité de la France avait faibli faute d'argent. Aussi M. de Césy, après l'affront infligé à M. de Sancy, jugeait-il « expédient » de parler un peu haut, de ne pas ménager la dépense, et d'exiger dans les nouvelles Capitulations des articles assurant la sécurité de l'ambassadeur. De l'aveu de tous, du reste, l'ambassade de Constantinople exigeait de l'adresse et de la prudence jointes à beaucoup de courage. Il fallait savoir supporter les affronts d'un peuple « grossier et incivil », et n'exiger de réparation qu'avec la volonté de l'obtenir en entier; malgré cela, cependant, ne pas passer les bornes « des civilitez que l'on se doit » [1], et ne pas paraître redouter des ministres dont la puissance datait de la veille et pouvait crouler le lendemain.

Cette instabilité des vizirs était une entrave aux négociations. En juin 1622, alors que rien ne paraissait solidement établi, M. de Césy écrivait au roi ses inquiétudes : « Sire, quand on sçaura avec qui négocier, je reprendray le fil des affaires dont je doibs parler à ceste Porte. » A la fragilité des ministres, joignons l'ignorance que notre personnage avait de la langue turque; il savait mal l'italien, et ne put se servir couramment de cette langue que dans les derniers temps de son ambassade. Enfin, les cadeaux étaient d'indispensables instruments de négociations, et

[1] Ricaut. État présent de l'empire ottoman.

chaque soubresaut de la machine gouvernementale causait de nouvelles dépenses auxquelles M. de Césy ne put pas toujours faire face.

Il sut heureusement se créer de solides amitiés à la Porte : en 1621, fut apaisée, par l'intermédiaire de plusieurs Turcs de ses amis, une querelle qu'il avait eue avec le grand vizir Ussaïm, à propos d'un gentilhomme européen que notre ambassadeur avait pris sous sa protection. Plus tard il se concilia le vizir Khosrew, et celui-ci avait assez confiance en lui pour lui emprunter son chirurgien ; ce chirurgien avait d'ailleurs grande réputation à la Porte, parce que, disait M. de Césy, « il est mon domestique. »

Le Grand Seigneur était loin d'être aussi abordable que ses ministres, et demeurait presque invisible. « Sy l'on pouvoit parler au prince comme on fait ailleurs, on seroit tousiours bien traitté, » écrivait notre ambassadeur après vingt années d'expérience. Il n'obtint de voir Sa Hautesse que longtemps après son arrivée ; d'abord, le Bacha de la mer se trouva être un ennemi déclaré des Français ; devenu bientôt grand vizir, il n'abandonna pas sa haine et tous ses efforts tendirent à retarder le retour d'Osman, absent de Constantinople. L'audience désirée se fit attendre jusqu'au mois de mars 1620 ; nous ne la connaissons que par ce que M. de Césy écrivit au roi par l'ordinaire du 26 mars ; le Grand Seigneur prit lui-même la lettre de Louis XIII, ce que notre ambassadeur regarda comme une grande faveur ; puis, il écouta les quelques mots par lesquels étaient formulées les réclamations du roi. M. de Césy demandait le renouvellement des Capitulations ; la mise en liberté des esclaves pris contrairement aux traités : une surveillance active de la part de la Porte sur les violences des Barbaresques ; la répression des exactions commises sur les religieux et les pèlerins de Terre-Sainte. L'orateur n'avait que peu de foi dans l'efficacité de ses réclamations tant que le grand vizir actuel serait en place. « C'est, écrit-il, un prodige de la nature que cest homme, pour ses vices et meschancetez. »

Le Grand Seigneur et les ministres turcs n'étaient pas les seuls

personnages avec lesquels notre ambassadeur eût à entretenir des relations officielles ; n'oublions pas, en effet, les représentants des autres puissances. Nous avions à Constantinople une situation prépondérante que nous accordait l'ancienneté de nos relations avec la Turquie ; seule, la république de Venise pouvait se dire aussi privilégiée : elle ne nous pardonnait pas de l'avoir contre-balancée en Levant, et ses *bailes* étaient le plus souvent d'accord avec les ambassadeurs des autres puissances pour combattre l'influence française. C'est ce dont M. de Césy s'aperçut rapidement. Malgré cette hostilité, il ne voulut pas entrer en lutte ouverte, et les premières relations qu'il eut avec le baile, dès le début de 1620, furent de sa part toutes courtoises. Le baile eut recours à lui pour une grave affaire où sa liberté était menacée ; des galères de Venise s'étaient emparées de marchandises turques, et la Porte en demandait remboursement : le baile, n'ayant pas l'argent nécessaire, pria les ambassadeurs européens d'intercéder en sa faveur : M. de Césy se joignit, bien entendu, aux autres et fut l'objet, pendant la visite au vizir, d'attentions et de déférences particulières : il eut une chaise alors que les autres n'avaient qu'un tabouret. Ce fut lui qui obtint pour le baile un délai de trois mois. Les trois mois passèrent sans que la république eût payé ; le vizir menaça de nouveau l'infortuné baile. Mais M. de Césy le prit encore sous sa protection et réussit à le tirer de ce mauvais pas.

Une des principales tactiques de Venise était de tenir nos ambassadeurs à l'écart des affaires de la chrétienté. C'était par Venise que passaient les courriers, et M. de Césy ne cessa de se plaindre de leur irrégularité, soit qu'ils fussent retardés à Venise même, soit que le baile les gardât par devers lui à leur arrivée. M. de Césy fut souvent irrité de la conduite pleine de « gloire » et de « mépris » du Vénitien. Il écrivait à Puysieulx : « De vous dire, Monsieur, les mauvays offices sourds et fréquents que ie reçoys de luy et de ses truchements, i'en auroys pour emplir un volume. » A force d'être tendues, les relations se rompirent, lorsque arriva en 1625 un ambassadeur extraordinaire de Venise,

Siméon Contarini. La baile refusa d'accompagner ce dernier dans la visite qu'il rendit à M. de Césy; celui-ci se plaignait à ce moment de la conduite générale des Vénitiens, que l'installation d'un nouveau consul français et l'extension que prenaient nos missions catholiques rendaient fort ombrageux. Mais le baile comprit que son intérêt n'était pas de rompre définitivement avec la France, et, le jour de la Fête-Dieu, une apparente réconciliation fut scellée.

En 1627, un nouveau baile, Sebastiano Venier, arriva à Constantinople. M. de Césy envoya à sa rencontre un carrosse attelé de six chevaux, jusqu'au pont des Eaux-Douces, à une lieue de Péra. Malgré cette avance, les rapports ne s'améliorèrent pas, et dès le mois de juillet, il eut à lutter contre les sourdes menées de Venier, jointes à celles de l'ambassadeur d'Angleterre; ici, sa plainte, qui sera mille fois répétée : l'argent lui manque. Il fait cependant de nouvelles politesses, envoie à son ennemi un quartier de sanglier, et ce cadeau lui semble si notable qu'il en parle dans toutes ses lettres. Les Vénitiens, au contraire, répandaient constamment de faux bruits, cherchaient à discréditer les Français en Levant, et prétendaient qu'ils excitaient les Turcs contre les autres chrétiens. M. de Césy paraît n'avoir eu à se louer que d'un seul baile, Pietro Foscarini, malgré la prétention que celui-ci émit un instant de tenir la droite à l'église et au retour de l'église. Foscarini chercha à plusieurs reprises à plaire à notre ambassadeur, qui en reçut, de son propre aveu, « toutte sorte de bonne correspondance et d'amitié. » A Alvise Contarini, successeur de Pietro, il ne ménagea pas ses bons offices dans les moments difficiles, notamment en 1638, alors que la rupture était presque complète entre Venise et la Porte, et que le baile avait été emprisonné : retenu par une grave indisposition, il envoya son fils réclamer l'élargissement du prisonnier, et parvint à éviter momentanément un conflit.

En ce qui concerne les relations entre M. de Césy et les ambassadeurs de la Grande-Bretagne, celles-ci étaient le plus souvent peu cordiales. De fréquentes discussions de préséance

surgissaient entre eux. Comme envers les bailes vénitiens, M. de Césy eut envers les ambassadeurs d'Angleterre une très correcte attitude : lors de l'arrivée de Thomas Roë, il l'envoya complimenter par son secrétaire Angusse avec « douze estafiers qui portoient des flambeaux ». Mais une grave question ne tarda pas à se poser à propos d'une requête que devaient signer les représentants des quatre puissances chrétiennes : Th. Roë ne voulait pas signer après l'ambassadeur de France ; ce dernier maintint énergiquement l'ancienneté de son droit, bien qu'il jugeât que ces querelles n'étaient pas de mise en face des Turcs. Devant cette résistance, Roë reçut l'ordre d'éviter autant que possible de se rencontrer avec M. de Césy, du moins en public : c'est ainsi que, tout en acceptant à dîner chez ce dernier, il refusait de se rendre aux festins que le baile de Venise offrait aux ambassadeurs.

M. de Césy, très ferme dans ses principes, n'admettait pas que les nouveaux ambassadeurs visitassent avant lui le représentant de l'Angleterre, et n'hésitait pas à traiter de « bufle » l'envoyé du prince de Transylvanie, qui avait été chez Sir Th. Roë avant de venir lui présenter ses devoirs.

Le successeur de Roë, Sir Thomas Philipp, se montra d'une amabilité inaccoutumée envers M. de Césy ; il lui fit visite, accompagné de sa femme. Notre ambassadeur le reçut aussi somptueusement que le lui permettaient ses ressources, lui offrit une collation à laquelle il convia les *nations* de France et d'Angleterre, qui « beurent à la bonne payx avec allégresse », ainsi qu'un certain nombre de Pérots. Il tenait à honneur de ne rien épargner « pour la dignité du maystre et pour l'honneur de la patrie dont, disait-il, il me semble ne pouvoir estre trop jaloux ».

Pendant les dernières années de son ambassade, des difficultés s'élevèrent entre lui et les ambassadeurs anglais, notamment avec lord Sackwill Crow, au sujet des fortes créances qu'avaient sur lui les marchands anglais.

Quant aux représentants des autres puissances, il tint envers eux l'attitude ferme que nous l'avons vu avoir envers les deux

précédents; il ne céda rien à l'ambassadeur de l'Empereur lui-même, et refusa, en 1637, d'assister à un service religieux pour l'élection du fils de Ferdinand comme roi des Romains.

Voilà donc notre ambassadeur bien isolé. A cet isolement se joignaient les craintes que la barbarie du pays lui inspirait à bon droit. En effet, outre la brutalité et la cruauté naturelles aux Turcs, d'autres raisons devaient encore faire redouter des excès de leur part contre la personne de nos ambassadeurs : c'est qu'ils n'avaient pas de représentant accrédité près du roi de France; qu'ils n'envoyaient pas chaque année des flottes entières de vaisseaux marchands trafiquer dans nos ports comme nous faisions dans les leurs, que leur argent n'était pas aventuré à Marseille, Aigues-Mortes ou Port-Vendres, comme le nôtre l'était à Constantinople, Alep et Smyrne. La partie n'était donc pas égale si la guerre venait à être déclarée. M. de Césy comprit tout cela, et se donna comme règle de conduite d'agir, selon son expression, « dextrement et modérément, pour ne point mettre en proye la dignité du maystre. »

Les dangers d'avanie étaient constants. D'autres naissaient sans cesse des troubles causés par la turbulence des spahis et des janissaires; en 1622, année de désordres et d'anarchie, la milice ne se gênait pas pour attaquer et dévaliser chrétiens et juifs, en plein jour, dans la Corne d'Or, « comme si c'estoit à la coste de Barbarie, » sans que les molles défenses de ses chefs l'en pussent empêcher; les vols succédaient aux assassinats. Au milieu de tous ces orages, nous voyons Mme de Césy se montrer courageuse et résolue à subir le sort que lui désignerait la Providence. L'ambassadeur reconnaît le courage de sa femme : « Toute autre femme que la mienne mourroit chasque iour plusieurs foys, et ne se résouldroit iamays à me tenir compagnie [1]. » Les incursions périodiques des Cosaques sur les bords turcs de la mer Noire étaient une autre menace. Las de craindre toujours,

[1] 1623, 28 janvier. Bib. nat. fr. 20983. — M. et Mme de Césy, le jour de Pâques de 1623, s'en allèrent prier le ciel de détourner d'eux les dangers qui les menaçaient sans cesse.

et sans espérer d'amélioration, M. de Césy ne demandait qu'à quitter la Turquie. La persécution qui fut exercée en 1634 contre les chrétiens, et dont la cause fut la conduite désordonnée d'un ambassadeur français, M. de Marcheville, inspira aux habitants de Péra une terreur telle que l'auteur anonyme d'une lettre datée de février 1634, comme enfin délivré d'un horrible cauchemar, souhaitait de ne plus voir « l'image de la mort sy affreuse, écrivait-il, comme il nous est apparu assez de fois dans les jours de la persécution ».

D'autres dangers enfin menaçaient les jours de M. de Césy : les incendies, fréquents dans une ville dont la plupart des constructions étaient de bois ; la famine, qui sévissait par périodes, « au dépans de ma bourse », disait-il ; la peste, qui régnait pour ainsi dire à l'état endémique, entretenue par la malpropreté des habitants et l'étroitesse des rues ; en 1623, un janissaire en mourut dans la maison même de notre ambassadeur, qui dut plusieurs fois aller chercher un refuge sur les bords moins éprouvés de la mer Noire.

Les brusques variations de climat altérèrent à plusieurs reprises la santé de M. de Césy. Notamment pendant l'hiver de 1625, il se plaignit de la « fièvre », fièvre assez violente pour le retenir au lit et l'empêcher d'écrire ; les minutes de sa correspondance sont alors écrites de la main inexpérimentée et selon la très libre orthographe de Mme de Césy. Au printemps de 1633, il fut sérieusement malade d'une fièvre « double tierce ». L'année suivante, il fut atteint d'une « cruelle apostume à l'œil droit », qui le porta « iusques aux évanouissemens par la fureur et par la durée des douleurs ». Enfin, pendant toute la seconde partie de son séjour, il souffrit de douleurs néphrétiques aiguës, et rendit même de petites pierres à différentes reprises. Si l'on ajoute à ces souffrances, les soucis moraux qui l'accablèrent bientôt, on comprend sa lassitude de vivre « en ce rude séiour », qui l'avait si « cruellement vieilli [1] ».

[1] 1630, 30 juillet. — M. de Césy à M. de Léon, ambassadeur près de l'Empereur. (Bib. nat. fr. 16151.)

Mme de Césy eut elle-même à subir de violents assauts. En 1621, une fausse couche s'aggrava rapidement au point que les médecins désespérèrent un instant de la sauver ; au mois d'octobre de la même année, elle était encore au lit avec une « opillation de foye, ce disent les médecins ». Elle était, d'ailleurs, la première femme qu'un ambassadeur français eût emmenée en Turquie.

Les enfants de l'ambassadeur étaient restés en France, sauf l'aîné de ses fils, Roger, qui, bien qu'on ne le destinât pas à l'état ecclésiastique, reçut en Turquie même une instruction soignée que lui donnèrent un précepteur et quelques capucins. « Roger, écrivait sa mère, continue à estudier et y prand plus de playsir que de fachery : il sçait décliner vingt-trois noms en latin les uns les autre avec le grec, l'italien ou le français. » Il apprit aussi le turc. M. de Césy paraît avoir follement aimé son fils : « S'il n'estoit mon fils, écrit-il à sa mère, i'en diroys quelque chose, car, sans mantir, c'est un joly enfant... pour me deslasser des affayres d'Estat, ie n'ay point d'aultre singe pour me fayre rire. »

M. et Mme de Césy eurent, à Constantinople même, une fille qu'ils appelèrent Marguerite, et qu'ils perdirent en bas âge, à la fin de 1622 ou au début de 1623.

Rien cependant ne détournait d'eux le souvenir de ceux de leurs enfants demeurés en France. « Roger vous baise très humblement les mains, et embrase son frère que Dieu conserve, » écrivait Mme de Césy à sa belle-mère. Ce cadet, François-Antoine, fut confié par sa grand'mère à M. de la Croix, agent de notre ambassadeur en France. Son père le destinait à entrer dans les ordres ; M. de la Croix l'emmena à Paris, et, d'après ses lettres à la grand'mère, nous voyons la famille de Césy, appauvrie par l'éloignement de l'ambassadeur, subvenir avec peine aux besoins du jeune garçon. « Monsieur vostre petit escolier a bon besoin, je dys bon besoin d'un habit, » écrivait la Croix en décrivant un projet de vêtement dont la confection devait occasionner le moins de frais possible.

Quant aux filles, l'aînée, Lucrèce, avait été confiée à Turin à la comtesse de Savoie; la plus jeune, Charlotte, se préparait à prendre le voile au monastère de Sainte-Perrine, sous la direction de sa tante, l'abbesse Charlotte de Harlay.

En dehors de ces chères pensées, M. de Césy n'avait guère d'autres distractions. Avait-il une bibliothèque ? Nous ne savons. Dans une lettre à un des Du Puy, M. de Thou, alors à Constantinople, demande pour notre ambassadeur quelques livres « dont il a ouï parler et desquels il a besoin ». Ce sont les mémoires du Plessis-Mornay, et l'*Apologie* de M. de Villeroy. Peu variées sont les occupations de Mme de Césy. Une simple sortie est pour elle presque un événement; de temps en temps une visite à l'ambassadrice d'Angleterre, visite ennuyeuse, la sortait de sa solitude. Un jour, elle apprend que les éléphants du Sultan sont dans un pré, à peu de distance; elle court les voir, et s'étonne devant leur grosseur; mais étonnement sans enthousiasme. Chaque ligne qui sort de sa plume respire l'ennui qui la pénètre et le regret du ciel de France. Elle prenait néanmoins quelque soin de sa toilette, commandait des robes à Paris et priait sa belle-mère d'en surveiller l'envoi; mais la coquetterie n'était pas son défaut, et nous la voyons blâmer « la mode des corps sy courts » et les « souliers qui sont troys foys plus hauts derrière que devant »; c'est, dit-elle, « pour faire un tour de chambre par jour, car il fault que la pointe des pieds porte tout le corps[1]. »

Comment admettre qu'au milieu de ces paisibles préoccupations qui nous montrent une famille très unie, une excellente mère et un époux très dévoué, M. de Césy, comme Ricaut l'en accuse, et, après lui, M. de Bonnac, ait fait la cour aux femmes du Grand Seigneur et que les riches et fréquents cadeaux qu'il leur faisait aient été la principale cause de ses embarras financiers ? C'est, de même, complètement fausser son caractère que de le présenter comme un personnage « libéral et magnifique ». Si elle dépassa les bornes de ses maigres ressources, sa munifi-

[1] 1626, 26 juillet. — Lettre à Mme de Césy mère. (Bib. nat. fr. 20983.)

cence n'alla pas au delà de ce qui était nécessaire à son bon renom à la Porte, et à la gloire dont le roi de France prétendait être entouré.

Malgré la pauvreté de son habitation, il y fit fort peu d'aménagements. De sa livrée, il ne parle guère; par une de ses lettres nous savons qu'il la voulait « grande et belle; le fast est icy plus que l'on ne sçauroit s'imaginer ». Au moment de l'arrivée de M. de Marcheville, il avait avec lui « soyxante bouches »; il lui fallait un boulanger, un palefrenier qui servît aussi de postillon; à la garde de janissaires que lui fournissait la Porte, il donnait un écu par homme et par jour; il avait six interprètes. Parmi ses soixante domestiques, il faut compter : un « gentilhomme qui a soing des chevaux », un aumônier, un médecin, un chirurgien; puis un maître d'hôtel, des cuisiniers, sommeliers, valets de chambre, cochers, pages, même un tailleur; enfin, « douze estaffiers »[1]. Il écrivait : « On est obligé d'estre tousiours vestu et paré comme le Roy priant sur un théastre. »

Il lui fallait recevoir dignement les voyageurs de marque. En 1628 M. de Thou le visita; on lui donna, dit son hôte, « un petit appartement dans ce vieux manoir; » mais de là, il découvrait, panorama éblouissant, tout le sérail, Sainte-Sophie, la Chalcédoine, une partie de Scutari et tout le port de Constantinople, avec le mouvement de ses vaisseaux, tartanes, hourques, polacres, felouques, brigantins et bastardelles, galères subtiles et caramoussats[2]. Le jeune et déjà illustre voyageur, auquel les honneurs étaient prodigués et la meilleure chair était offerte, visita les splendeurs étranges de Stamboul et connut ses coutumes primitives, dont la plus singulière lui parut celle d'avoir des femmes esclaves, qui « se vendent, disait-il, de la mesme façon que l'ont fait les chevaux à Paris, et ceux qui les acheptent les visitent comme le font les maquignons ».

[1] Bib. nat. fr. 16163, f° 117.

[2] Vaisseaux ronds à poupe très élevée, et « dont usent seulement les Turcs », dit J. Hobier dans son petit traité sur les galères (édit. de 1622, p. 62).

Une visite aussi importante que celle du fils de Jacques de Thou était chose rare, et nous comprenons que M. de Césy acceptât avec joie cette occasion de se relier à la France et de se distraire. Peu fréquentes étaient les fêtes et réjouissances que sa charge lui faisait un devoir de donner. La prise de La Rochelle lui fournit une occasion qu'il ne laissa pas échapper; le retentissement de cette victoire du roi Très Chrétien sur les huguenots d'Angleterre devait s'étendre jusqu'à Constantinople, dans un moment où le catholicisme y était sourdement miné par un patriarche grec imbu des doctrines calvinistes, et soutenu en sous-main par les ambassadeurs hollandais et anglais. M. de Césy célébra donc ce « glorieux succès » par un *Te Deum*, auquel assistèrent les Français, les Pérots et même les Vénitiens; une procession se déroula dans Galata et Péra, avec croix, bannière et flambeaux « comme dans Paris », et notre ambassadeur fait remarquer que ce fut la « seule procession faite en Galata pour aucune victoire de prince chrestien depuis que Constantinople a esté réduitte soubs la puyssance ottomane ». On pria bien haut à Saint-François *pro rege nostro Ludovico*, comme si c'eût été à Saint-Eustache, et la journée se termina par un festin de trois cents personnes, auquel étaient invités quelques Turcs amis de l'ambassade. Un magnifique feu d'artifice fut enfin tiré.

En 1638, la naissance du Dauphin fut une occasion de grandes démonstrations. M. de Césy fit tirer des « boëttes », ou pièces d'artifices, dont les pétarades sonores éclatant tout à coup effrayèrent les sultanes qui se promenaient ce jour-là dans un jardin près des Eaux-Douces. Les Turcs donnèrent du moins ce prétexte pour s'emparer du fils de notre ambassadeur, pour rosser plusieurs de ses gens, et pour prétendre qu'il cachait chez lui toute une batterie de canons. M. Césy obtint d'ailleurs réparation complète.

A cette liste des dépenses de M. de Césy, ajoutons encore lés menues sommes qu'un ambassadeur de France était annuellement tenu de distribuer en aumônes et dons divers : il fallait consacrer 3,225 aspres pour le vin à donner aux couvents, 500 as-

pres environ aux différents serviteurs du baile de Venise, qu'il était indispensable de se concilier; le jour des Rois, aux religieux qui apportaient l'eau bénite, on donnait 120 aspres; à la Chandeleur, les cierges pour chacune des églises Sainte-Marie, Saint-Pierre et Saint-Benoît coûtaient 240 aspres, et 120 pour les autres églises; annuellement, on donnait 1,200 aspres aux prédicateurs des couvents, 400 aux « pauvres honteux », 400 à l'hôpital; pour les offrandes à l'église le jour de Pâques et autres jours de fêtes, il fallait compter 420 aspres encore. Sommes minimes, il est vrai, mais qui s'ajoutaient à d'autres. Et notre ambassadeur avait de si faibles ressources!

Si l'on se fiait au rapport du baile de Venise, Contarini[1], on serait tenté de considérer comme très brillante la situation financière de l'ambassadeur de France à la Porte au début du dix-septième siècle. Officiellement, outre les 36,000 livres qu'ils avaient d'appointements, les ambassadeurs en recevaient 45,000 au moment de leur départ; de plus un droit de 2 0/0 était établi à leur profit sur toutes les marchandises arrivant dans les Échelles. M. de Césy fut le premier qui, au lieu de ce droit de 2 0/0, reçut de la ville de Marseille une somme fixe de 5,000 écus par an, portée même à 16,000 livres, à la condition qu'il ne lui serait rien payé en dehors pour frais ou dépenses extraordinaires.

En fait, malheureusement, ces « grandz appointementz », comme disait Puysieulx, furent, dès le début, fort irrégulièrement payés à M. de Césy. Au mois de novembre 1620, Marseille n'avait encore rien envoyé. En 1623, les 16,000 livres ayant été données à M. de Guise pour l'armement des galères, l'ambassadeur fut prié de patienter. Jusqu'à l'arrivée de M. de Marcheville, il put cependant arracher à la ville de Marseille la plus grande partie de ce qui lui était dû. Mais, lorsque son successeur eut pris possession de l'ambassade, en 1631, il ne put obtenir un écu; en octobre 1634, il avait dépensé, disait-il, depuis l'ar-

[1] Barozzi et Berchet, *Relazioni degli stati europei letti al senato dagli ambassiatori veneti nel secolo XVII*... Turquie. X, 1re partie.

rivée de Marcheville, 35 à 40,000 piastres, auxquelles il fallait ajouter 15 à 16,000 piastres d'intérêt.

Quant aux appointements royaux, ils ne lui furent guère plus régulièrement envoyés. En 1628, par exemple, il écrivait à M. d'Herbault qu'il n'avait rien reçu de la plupart de ses appointements de 1625.

Au moment de l'arrivée de son premier successeur, en 1631, il demanda à ce dernier de continuer à avoir le rang et les fonctions d'ambassadeur jusqu'à ce que Marcheville ait été admis au baise-main. Le 24 septembre 1631, fut passé, à Paris, un contrat entre son représentant, M. de la Croix, et le représentant de Marcheville, le sieur de Villiers, pour régler la question des appointements des six derniers mois de 1631 : M. de Césy aurait les revenus de la charge jusqu'au moment de la réception de son successeur; mais, comme le mandement de l'épargne était expédié pour les six derniers mois de l'année au nom du nouvel ambassadeur, M. de Villiers s'engageait en son nom à rembourser les appointements, soit 100 livres par jour, depuis le 1er juillet jusqu'au jour de la cérémonie.

M. de Césy ne devait donc rien recevoir du roi pendant le séjour de M. de Marcheville en Levant. Après le départ de ce dernier, en 1634, on lui envoya, à des intervalles de plus en plus éloignés, quelques menues sommes d'argent, symbole par trop immatériel de ses appointements; au début de 1637, il réclamait l'année 1636 entière; le 16 janvier, la Croix écrivait à Mme de Césy mère que l'on était sur le point de signer une ordonnance de 36,000 livres pour 1636, mais, ajoutait-il, « ce ne sera que du papier. » Cette même année 1637, Chavigny lui-même lui avouait ne pouvoir « rien tirer de ces Messieurs des finances ». Des Marseillais, il n'avait reçu, en 1638, depuis le départ de Marcheville, que 4,400 piastres, et ce n'est qu'en 1640 qu'un jugement de M. de Champigny, intendant de Provence, les condamna à lui verser tout ce qui lui était dû : 259,000 livres.

Pendant vingt ans, à chacune de ses réclamations, M. de Césy ajouta dans ses lettres un tableau de sa détresse : dès 1621, il

engage ses pierreries ; en 1627, il est réduit à manger « dans de la terre » ; en 1632, il engage les bijoux de sa femme. Les biens qu'il possédait en France étaient, dans le même temps, saisis par ses propres parents, qui se payaient ainsi de ce que leur devait Mme de Césy mère, réduite elle aussi aux dernières extrémités pour avoir soutenu son fils de tous ses moyens.

Dans les dernières années de son ambassade, M. de Césy lutta plus que jamais contre la misère, réduit à vivre d'emprunt et voyant son crédit diminuer graduellement. Il écrivait à Chavigny en 1636 : « La mort m'eust esté quazi aussy supportable que l'estat où ie me voy réduict ; » et quelques mois après : « Je suys à tel desespoir que sy ma femme et mon fils estoient en lieu de sûreté parmy les chrestiens, ie vouldroys estre dans le tombeau. » Bientôt il fut obligé de mettre en gage « iusques à une couverture de tafetas piqué ». Le 3 avril 1637, il ne lui restait plus un écu vaillant : les domestiques chargés d'acheter la nourriture se heurtaient à de formels refus de crédit ; son chirurgien lui prêta enfin une piastre et l'ambassadeur de France put dîner ! Certains Turcs parlaient de le faire garder à vue. Et lui, *expectans resurrectionnem et misericordiam*, comme feu M. du Vair a mis sur sa sépulture, adjurait encore M. de Chavigny « de considérer qu'on ne refuza iamays le pain à un homme quy sert »[1].

Au milieu de ces tristesses, M. de Césy n'eut qu'une compensation de la part du roi. Elle lui prouva que si on l'oubliait quelque peu dans son exil sur les frontières de l'Asie, on avait du moins reconnu en lui un serviteur dévoué et utile. Dès 1626 il avait demandé qu'une de ses terres fût érigée en comté. Deux ans après, le roi fit droit à sa requête : la terre de Césy devint comté par brevet du 1er avril 1628.

Pierre Flament.

(A suivre.)

[1] 1637, 4 mai. (Bib. nat. fr. 16155, fos 50 et 51.)

LES

INTRODUCTEURS DES AMBASSADEURS

(1585-1900)

La diplomatie est d'institution relativement très récente. Il est donc plus facile de rechercher ses origines. Tout d'abord, il n'y eut que des ambassades extraordinaires; et ce sont surtout les papes qui usèrent de ce moyen de se renseigner sur l'État de quelque pays lointain, ou bien pour prévenir ou apaiser quelque querelle entre chrétiens soumis à la juridiction pontificale. Les personnages qu'ils envoyaient étaient de vrais *nuntii :* ils en gardèrent le nom, quand ils furent accrédités d'une façon permanente auprès des souverains et des peuples.

A mesure que la civilisation se développa, les nations jugèrent utile de se faire représenter les unes près des autres pour essayer de régler pacifiquement les conflits qui pourraient naître; et, dès le début de ce qu'on a appelé plus tard « la diplomatie », il s'établit par l'usage tout un code qu'il n'est permis ni d'ignorer ni de mépriser. Les modernes républiques l'ont adopté et elles le respectent, tout comme les plus vieilles monarchies. Ces traditions, qui sont devenues des lois, ne remontent pas beaucoup au delà du quinzième siècle. Non pas qu'il n'y ait eu de tout temps ce qu'on a appelé des « ambassades solennelles ». Mais les représentants réguliers et permanents, venant résider près des cours, ne datent chez nous que de François Ier. C'est aussi à partir de cette époque que nous ont été conservées les correspondances diplomatiques, si précieuses pour l'étude de l'histoire.

Quelques rouages importants de cette organisation internationale datent de moins loin encore. L'étiquette, qui règle la première entrée d'un représentant d'une puissance amie, ne remonte qu'à la fin du règne de Henri III. Deux jeunes et distingués représentants du ministère des Affaires étrangères, MM. Louis Delavaud et Auguste Boppe, secrétaires d'ambassade, ont eu la bonne pensée de faire l'histoire des « introducteurs des ambassadeurs » de leur origine jusqu'à nos jours; et, pour donner plus de prix à leur travail, ils l'ont accompagné de nombreuses reproductions très artistiques des principales « entrées », célèbres par leur magnificence, des portraits de presque tous les titulaires de la charge nouvelle, quelques-uns provenant de vrais maîtres. Enfin, cette élégante publication est devenue, par avance, une rareté pour les bibliophiles futurs, n'ayant été tirée qu'à trois cents exemplaires, strictement « numérotés » (1). C'est une œuvre délicate et précieuse à laquelle le gros public ne peut pas trop toucher. Sans vouloir exciter malicieusement son envie, il est pourtant bon de la lui présenter.

I

Autrefois, quand on annonçait l'arrivée en France d'un nouvel ambassadeur étranger, le roi désignait une personne de la cour pour le recevoir et l' « introduire » près de lui. Il était d'usage que le représentant qui venait prendre possession de son poste fût réellement l'hôte du souverain. L'État le logeait et prenait à sa charge toutes les dépenses faites pendant les trois jours consacrés à l'entrée à Paris, aux premières réceptions, à la première audience. Les ambassadeurs des pays lointains, comme le Maroc et la Perse, ou de ceux qui n'entretenaient pas une représentation permanente en France étaient même défrayés pendant tout leur séjour. Comme il y avait là une somme de dépenses importantes, souvent répétées, on jugea plus commode d'avoir un

(1) *Les Introducteurs des ambassadeurs*. Paris, Alcan, 1901, in-4°.

palais spécial pour loger ces « grandeurs », qu'on appela l' « Hôtel des ambassadeurs extraordinaires », et qui fut, pendant la plus grande partie du dix-septième siècle, l'ancien hôtel du maréchal d'Ancre, situé rue de Tournon, acheté plus tard par le duc de Nivernois. Mais tout cela ne se passait pas sans un cérémonial et une étiquette dont il fallait observer les moindres détails, et qu'on ne violait pas impunément. La vanité a toujours été le péché mignon des diplomates. De là la nécessité de la création d'une charge spéciale, qui n'aurait d'autre objet que de régler et de faire observer toutes ces lois despotiques qu'on nomme des « précédents ». Les derniers Valois avaient été nourris dans tous les luxes et toutes les élégances; ils avaient, de plus, apporté dans leur cour les préciosités italiennes; c'est bien à Henri III qu'il appartenait de créer un nouveau et important « fonctionnaire » avec le titre de « Grand maître des cérémonies et introducteur des ambassadeurs et princes étrangers ». Le premier titulaire fut naturellement un de ces Italiens que Catherine de Médicis avait en si grand nombre attirés en France, le Florentin, Jérôme de Gondi. Pour celui-là, il y avait une excuse : il était fils d'un envoyé du grand-duc de Toscane à Madrid, et il avait déjà été chargé lui-même de nombreuses missions : il avait, en 1570, négocié le mariage de Charles IX avec Élisabeth d'Autriche, et, suite nécessaire, il avait été « commis à recevoir », le 29 mars 1571, lord Walshingham, ambassadeur d'Angleterre; le nonce du Pape et les ambassadeurs d'Espagne, d'Écosse et de Venise, lors de l'entrée de la jeune reine à Paris. De plus, il avait été, en 1578, ambassadeur près de la Sérénissime République. Ce fut plus tard grâce à lui que la Toscane fournit à Henri IV les subsides nécessaires pour conquérir son royaume, et il mourut chevalier d'honneur de Marie de Médicis, aussi riche que considéré. Il méritait bien plus, en 1585, d'être désigné pour un métier qu'il connaissait que son cousin germain Albert de Gondi de devenir duc de Retz et maréchal de France sans avoir jamais rendu à l'État le moindre service. Quoi qu'il en soit, son fils Jean-Baptiste lui succéda en 1605, mais ne demeura pas longtemps en place,

forcé par des dépenses inconsidérées de vendre tous ses biens, et entre autres ce magnifique hôtel de la rive gauche de la Seine, qu'acheta le prince de Condé.

La charge, d'héréditaire qu'elle fut d'abord, ne semble devenir vénale qu'à la fin du dix-septième siècle. En attendant, elle passe successivement au chevalier d'Espeisses, d'une illustre famille de magistrats, qui fut aussi ambassadeur en Hollande; au sieur de Guron, à Guillaume Bautru, si célèbre par son esprit et ses bons mots, qu'il a pu défrayer toute une « historiette » de Tallemant des Réaux et plusieurs chapitres du *Menagiana.* Il avait fait pourtant un mariage malheureux qui le rendait fort ridicule; mais cela ne l'empêcha pas de remplir pendant quarante ans l'Europe de ses railleries et d'être de la première liste de l'Académie française. Le château de Serrant, dont la châtellenie avait été érigée pour lui en comté, conserve encore son très beau portrait en pied, et M. René Kerviler lui a consacré ces dernières années tout un volume.

Nicolas de Berlize, neveu du chancelier de Sillery, eut, durant sa charge, quelques bonnes aubaines. Il présenta au roi un envoyé éthiopien et, en 1654, la première ambassade moscovite qu'on ait vue à Paris.

Puis

> ... le sage monsieur de Berlize
> Qu'en son emploi beaucoup l'on prise.

fut désigné pour accompagner à la cour les ambassadeurs polonais venus assister au mariage de Marie de Gonzague, en 1654. Une très belle gravure du Cabinet des Estampes le représente à cheval au milieu du cortège de cette « magnifique entrée ».

C'était un maître des cérémonies sans pareil. La *Muse historique* a dit encore de lui :

> ... Le charmant monsieur de Berlize,
> Dont l'adresse et l'esprit surprend,
> Avait à tous marqué le rang
> Qu'ils devaient tenir dans l'église.

Les Bonneuil et les Sainctot occupèrent ensuite les fonctions d'introducteurs pendant près d'un siècle. Il y avait alors deux charges : le second Chabenat de Bonneuil, qui n'était pas riche, en vendit une, et ne fit pas mal, dit le marquis de Sourches, d'en mettre le prix à couvert. Il avait pour femme une très belle personne, fille d'un conseiller à la Cour des aides, nommé Lefebvre de là Malmaison, « et peut-être aurait-il mieux valu pour sa santé qu'il n'ait pas épousé une si belle fille… »

Ce fut lui qui conduisit à l'audience du roi, le 16 mai 1685, le doge et les quatre sénateurs de Gênes, venus présenter à Louis XIV les excuses de la République après le bombardement de la ville.

Il était mort, et son successeur Nicolas Sainctot inaugurait ses fonctions, quand eut lieu, le 4 janvier 1699, cette entrée de l'ambassadeur d'Angleterre qui fournit aux Parisiens un de ces spectacles dont ils étaient si avides. L'ordre du cortège était imprimé d'avance et vendu dans les rues avec le portrait de l'ambassadeur. Cette fois, la liste des carrosses était véritablement imposante :

« Le carrosse du maréchal de Catinat, à la tête de tout, précédé de deux écuyers et d'un suisse de sa livrée à cheval ; après l'écuyer de l'ambassadeur, six pages de sa livrée à cheval et vingt-deux laquais à pied marchant deux par deux, venait le carrosse du roi, dans lequel se trouvaient l'ambassadeur, l'introducteur et le maréchal ; venaient ensuite le carrosse de Mme la duchesse de Bourgogne, celui de Monsieur, celui de Madame, ceux de M. le duc de Chartres, de Mme la duchesse de Chartres, de M. le Prince, de Mme la Princesse, de M. le duc (celui de Mme la duchesse n'y était pas, parce qu'il se rompit en venant, dont un écuyer vint faire des excuses), celui de Mme la princesse de Conty, douairière, de M. le duc du Maine, de Mme la duchesse du Maine, de M. le comte de Toulouse ; immédiatement après, marchaient les carrosses de l'ambassadeur, dont le premier était vide et précédé de trois courriers du roi d'Angleterre, les trois autres remplis de ses gentilhommes, le carrosse du marquis de

Torcy, secrétaire d'État des Affaires Étrangères, enfin le carrosse de l'introducteur, et derrière un palefrenier à cheval. Tous ces carrosses étaient à six chevaux. »

Le chevalier de Sainctot, qui succéda à son père Nicolas en 1709, passait pour un des seigneurs les plus galants de la Cour. Sa jolie figure lui donnait beaucoup de succès auprès des femmes. Il devint compagnon de plaisir du Régent dans une circonstance assez plaisante. Son père, qui était extrêmement dévot, l'avait spécialement recommandé à Philippe d'Orléans, dans l'armée duquel il servait. La première chose que fit le Régent fut d'oublier la recommandation ; ce ne fut qu'à la fin de la campagne, qu'entendant citer le chevalier pour un héros de prouesses amoureuses, il voulut le voir et envoya l'inviter à souper. La connaissance fut bientôt faite, et le chevalier se distingua dans ces orgies d'une façon extraordinaire. Au retour, le père Sainctot vint faire sa cour au Régent et, le trouvant au milieu d'une fort brillante jeunesse, lui dit : « Monseigneur, j'espère que mon fils a eu l'honneur de vous bien servir. — Sans doute, monsieur, répondit le Régent, oui, je l'ai beaucoup vu ; c'est le plus agréable et le plus libertin que j'aie connu ! » Le vieux Sainctot frémit: c'était un compliment dont il se serait bien passé.

Le portrait de ce bel introducteur est à la Bibliothèque nationale et au Musée de Versailles. MM. Delavaud et Boppe l'ont fait très joliment reproduire ; la gravure est de Weber. Sainctot a l'air digne et grave d'un homme rangé, c'était, du reste, comme son père, un grand travailleur ; ils n'ont pas laissé, tant au dépôt des Affaires Étrangères qu'à la Bibliothèque nationale et à l'Arsenal, moins d'une cinquantaine de volumes, dans lesquels ils ont soigneusement recueilli « tout ce qui regarde le cérémonial de France à l'égard des ambassadeurs ».

II

Livrée au hasard des ambitions, la charge d'introducteur tomba parfois en d'assez mauvaises mains. Pour une somme qui pou-

vait varier entre deux cent et trois cent mille livres, on approchait du roi et on faisait figure à la Cour dans les plus belles fêtes, sans compter les petits profits, comme cette boîte d'or de cinquante louis, que les ambassadeurs étrangers avaient l'usage d'offrir dans certaines occasions. Il y eut des gens de fortune et de noblesse très récentes qui, comme les Chabenat de Bonneuil ou les Chassepoux de Verneuil, voulaient se donner quelque lustre, qui étaient, comme Raymond, « un marchand mêlé », empruntant à Law la somme nécessaire pour payer sa charge, ou bien, comme le marquis de Magny, de simples aventuriers, sans éducation, chassés de tous les emplois. Ce Nicolas Foucaut avait succédé à son père comme intendant à Caen. « Les folies que fit Magny dans une place si sérieuse, dit Saint-Simon, et les friponneries dont il fut convaincu furent si grossières et si fortes, qu'il fut rappelé avec ignominie. » Un jour, ce maître des cérémonies manqua si gravement à l'étiquette et aux convenances chez la duchesse de Berry, qu'il se fit mettre dix jours à la Bastille. Peu de temps après, il fut compromis dans la conspiration de Cellamare et obligé de se réfugier en Espagne. Là, il fut bien reçu et bien traité et, quoiqu'il n'eût jamais été que de robe, il devint colonel et même brigadier. Il rentra en France après la mort du Régent, mais il demeura sur le pavé et chargé de mépris et de dettes, « pour le malheur d'une très honnête femme qu'il avait épousée lorsqu'il était à Caen ».

Tout autre fut Dufort de Cheverny, si connu par les *Mémoires sur les règnes de Louis XV et de Louis XVI et sur la Révolution*, qui eurent tant de succès il y a quelques années, quand M. de Crèvecœur les publia. Il avait acheté sa charge quatre cent mille livres en 1752. La première entrée où il fonctionna fut celle du comte de Kaunitz, dont il est resté au Cabinet des Estampes une si jolie gravure, donnant la vue du pont Royal et du Louvre. Cheverny raconte qu'il dut commander pour la circonstance « dix habits de livrée galonnés sur toutes les tailles, avec des vestes rouges extraordinairement longues, des chapeaux énormes, aussi galonnés en festons, et un baudrier immense pour le suisse ». Le

caparaçon de six chevaux, véritable chef-d'œuvre, exposé chez Leloutre, rue Saint-Marc, lui coûtait, en outre, dix mille livres. Il y avait aussi les dîners et les soupers à donner pour la circonstance; de telle sorte que, malgré de gros émoluments, quand on voulait bien faire les choses, il y avait de quoi se ruiner. Cheverny vendit sa charge, en 1764, à M. de La Briche et refusa le poste de ministre du roi à Bruxelles et à Liège que lui offrait le duc de Choiseul. « Si Bruxelles, dit-il, était plein d'agréments, Liège était l'égout et la sentine de toute l'Europe. » Il préféra la lieutenance générale du Blaisois, avec le titre de comte, et put passer dans le pays toute la Révolution.

Le dernier personnage marquant qui clôt la liste de l'ancien régime fut un amateur d'art distingué, riche collectionneur qui avait su se faire « un très beau cabinet de peintures, de gravures et de sculptures », dont le catalogue imprimé est encore aujourd'hui recherché.

La Live de Jully était frère de Mme d'Houdetot et beau-frère de Mme d'Epinay. Mme de Pompadour le protégeait ostensiblement; et il ne lui en coûta rien de mettre en usage que « les ambassadeurs, excepté le nonce, après avoir été en corps avec l'introducteur chez toute la famille royale, se rendraient chez la maîtresse en titre » de Louis XV. Il était de service, d'ailleurs, tous les mercredis à Versailles, jour où le roi tenait cercle diplomatique; il désignait les ministres étrangers qui pouvaient « venir faire leur cour », leur faisait les honneurs du château et les amenait déjeuner chez le premier maître d'hôtel, à moins qu'ils ne fussent venus la veille pour profiter du souper que la duchesse de Praslin, femme du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, donnait ce jour-là à toute la cour. M. de La Live avait épousé la fille d'un fermier général, qui fut enlevée très jeune par la petite vérole; et, bien qu'il fût des plus dissipés et fort mauvais mari, il en ressentit un désespoir trop exagéré pour être durable. Quand, après s'être richement remarié, il disparut à son tour : « Mon frère, dit Mme d'Houdetot, en guise d'oraison funèbre, est mort d'un chagrin dont il était consolé. »

La Révolution supprima naturellement la charge d'introducteur des ambassadeurs. Mais déjà Barras songeait à la rétablir et reprit avec Talleyrand certaines formes diplomatiques. Sous l'Empire, le comte de Ségur, ancien ambassadeur de Russie, devint grand maître des cérémonies. La Restauration trouva le fils de M. de La Live de Jully tout prêt à reprendre la charge d'introducteur des ambassadeurs. Comme il était homme de tradition, il hésita beaucoup à laisser insérer au *Moniteur* la réponse que Louis XVIII avait faite aux ambassadeurs étrangers, qui, par l'organe du nonce, avaient présenté au roi les félicitations du corps diplomatique pour la naissance du duc de Bordeaux, le 3 octobre 1820. Durant tout le gouvernement de Juillet, les fonctions furent exercées sans grand éclat par le comte Victor de Saint-Mauris. Et de nos jours, il suffira de citer M. Feuillet de Conches et M. Mollard, qui sont morts sans avoir laissé porter la moindre atteinte au « protocole », dont ils étaient les gardiens.

C'est donc une très bonne pensée qu'ont eue les deux érudits secrétaires d'ambassade de ne point laisser disparaître tous ces souvenirs. On a pu juger de l'intérêt historique qu'ils présentent. Et, comme il s'y mêle nombre de témoignages artistiques qui donnent une juste idée du goût qu'on avait autrefois pour la mise en scène et les costumes, il n'y a point que les lettrés qui peuvent prendre plaisir à parcourir cette jolie publication. Les peuples ont beau vieillir et les mœurs changer, la foule aime toujours les spectacles; il faut de temps en temps parler aux yeux; et la diplomatie sera longtemps encore la carrière où le culte de la forme sera le plus en honneur.

G. Baguenault de Puchesse.

SIR GABRIEL DE SYLVIUS

(*Suite et fin*)

La médiation engagée à Berlin suivit donc son cours, mais non sans traverser une foule de péripéties, que Sylvius suivait avec intérêt, sentant que de cette négociation le sort de la sienne dépendait. « Car », mandait-il à lord Middleton le 21 avril 1688, « je me suis apperceu que, tant que Messieurs les ministres du Roy (de Danemark) ont eu quelque espérance de pouvoir s'accomoder avec la Hollande, ils ont aussi esté plus réservés à notre esgard, mais j'ay veu aussi que dans le temps qu'ils perdoient l'espérance de pouvoir convenir avec les Hollandois, ils se sont de tant plus approchés de nous. » A la fin cependant, il fallut renoncer à ce jeu de bascule et entrer, bon gré, mal gré, dans l'arrangement préparé par l'électeur [1]. Et comme les États généraux s'empressèrent de le ratifier, leur ministre à Copenhague écrivait en Hollande : « Monsieur l'envoyé d'Angleterre doit être bien chagriné de constater que Leurs Hautes Puissances ont obtenu plusieurs avantages que depuis longtemps il s'efforce en vain de procurer à la nation anglaise [2]. »

Sylvius avait certainement eu bien des chagrins depuis son arrivée à Copenhague; mais vers cette époque il eut à en essuyer un d'autant plus amer, qu'il se cachait sous des dehors de fête. A la fin de juin, il avait reçu l'avis officiel d'un événement qui ne tarderait pas à mettre l'Europe en émoi, la naissance d'un prince de Galles. L'avis était accompagné d'une lettre du

[1] Traité du 6 juillet 1688. Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VII, part. II, p. 157-162.

[2] Goes au greffier des États généraux, 31 juillet 1688.

roi, notifiant la naissance de l'héritier si désiré au roi de Danemark, avec ordre à Sylvius de procéder en grande cérémonie à la présentation de cette lettre et de célébrer ensuite l'heureux événement par une fête digne de la circonstance. Jamais instructions ne furent exécutées avec plus d'enthousiasme. Pour échapper aux inconvénients du cérémonial, sur lequel on n'était toujours pas d'accord, Sylvius se précipita au-devant de la cour, qui revenait de voyage, jusqu'à une journée de distance de la capitale, à Ringsted, où il fut reçu du roi, de la reine et du prince royal avec toutes les marques de distinction qu'il pouvait souhaiter[1]. Puis il s'empressa de retourner dans la ville pour surveiller les apprêts de la fête qu'il allait donner et qu'il comptait rendre si éclatante, « que le Danemark n'en aurait jamais vu de semblable ». Effectivement tout réussit à merveille : il y eut un grand dîner pour les principaux personnages de la cour et les ministres étrangers; puis, dans la soirée, bal offert aux dames de Copenhague, avec collation, feux d'artifice, fontaines de vin devant l'entrée, même distribution de médailles aux invités[2]. Sir Gabriel prouva qu'il savait faire les choses grandement, qu'il possédait l'art de représenter avec magnificence, et pourtant il n'était pas satisfait; pendant que, le sourire aux lèvres, il faisait les honneurs de sa fête, il lui fallait dissimuler une terrible mortification, dont il avait tout lieu d'être profondément blessé; le roi et

[1] Lettre à lord Middleton du 30 juin (v. s.); lettres de Goes des 6 et 10 juillet (v. s.) 1688.

[2] Lettres à lord Middleton des 10-20 et 14-24 juillet; lettres de Goes des 10, 17 et 24 juillet.

Parmi les papiers de sir Gabriel, conservés à la bibliothèque Bodléienne, se trouve un imprimé de quatre pages, intitulé : « Relation en abrégé des témoignages publics de réjouissance qu'a donné M. le chevalier Sylvius, envoyé extraordinaire de Sa Majesté Britannique en Dannemarc, à Coppenhaghe, le 12-22 de juillet, au sujet de la naissance du Prince de Galles, qui sont si grands que le Dannemarc n'en a point encore vû de semblables. » Parmi ces papiers, on trouve aussi une « Copie de mon billet extraordinaire du 5 de febvrier iusques au 8e daoust 1688, où est comprins les despences que iay fait pour les réjouissances sur la naissance du Prince de Galles..... *Expended extraordinarly for the birth of the prince of Wales by order: for fireworks, Entertainment and ball, Fountaines of wine and Medalls...* L. 700-0-0. »

la reine, qui avaient accepté son invitation, s'étaient fait excuser au dernier moment, sous un prétexte assez mal trouvé. Il est vrai que le prince royal et son frère cadet étaient venus au bal, mais cela ne consolait pas Sylvius de l'absence des souverains, due, ainsi que personne n'en doutait, aux rumeurs circulant publiquement dans l'Europe entière sur la véritable origine du nouveau-né. Évidemment, le roi et la reine n'avaient pas voulu compromettre leur dignité dans une fête organisée en l'honneur d'un enfant dont partout la légitimité était hautement mise en question.

Le roi de Danemark n'était cependant nullement hostile au roi Jacques. Bien au contraire : il n'y avait pas encore longtemps qu'il lui avait fait offrir l'assistance de sa flotte en cas de guerre avec les Provinces-Unies : « Le Roy me fit dire hyer », mandait Sylvius, le 3 mars, à lord Middleton, « qu'il avoit envoyé ses ordres à Mons Leert de témoigner de sa part au Roy nostre maistre la part qu'il prenoit au procédé peu obligeant que Messieurs les États tenoient envers le Roy notre maistre sur les justes demandes qu'il leur faisoit faire et qu'il ne sçavoit pas si, en cas qu'ils persistassent dans leur refus, jusques où le Roy notre maistre jugeroit à propos de pousser son ressentiment contre Messieurs les États; mais qu'à tout événement il se croiroit obligé par advance de faire asseurer le Roy notre maistre de son amitié, comme aussi de la disposition en laquelle il estoit d'épouser ses intérests en toute manière, et qu'en ce cas là il auroit toujours, quand Sa Majesté voudroit, une escadre, ou un certain nombre de vaisseaux prests pour son service. »

Comme expression spontanée de sympathie, cette offre pouvait avoir quelque valeur; mais il ne semble pas que le concours des forces navales du Danemark eût pu être de la moindre utilité pour arrêter la ruine du roi d'Angleterre, qui marchait à grands pas vers sa perte.

Il serait oiseux d'entreprendre ici le récit de la chute du roi Jacques et de l'accession au trône du prince et de la princesse d'Orange. De son poste de Copenhague, Sylvius suivait avec une

anxiété fiévreuse le cours des événements en Angleterre. « Je nay presentement aucune à vous mander dicy qui merite votre cognoissance », écrivait-il le 24 novembre à lord Preston, devenu secrétaire d'État en remplacement de lord Middleton, « sinon que tout le monde icy, aussy bien que ailleurs, attent avec la dernière impatience d'apprendre à quoy aboutira l'entreprinse téméraire de M. le Prince Dorange. Nous avons esté icy durant quelque temps dans une grande peine et apréhension pour le succés des affaires de Sa Majesté ; mais ce qui a du despuis diminuer nostre crainte et relefvé nos éspérances, ce sont les grands préparatifs que nous avons apprins que Sa Maiesté a fait tant par mer que par terre pour repousser ses ennemys : ce qui, estant joinct avec la justice d'une bonne cause que le bon Dieu protège tousjours, nous avons lieu d'espérer qu'il le faira en ceste rencontre et qu'il bénira les armes et les desseins de Sa Majesté et qu'il le faira triompher de tous ses ennemys. Je vous asseure que ce sont les souhaits de toute ceste cour icy et particulièrement de Sa Majesté Danoise, laquelle m'a tesmoigné par diverses fois de prendre fort à cœur les intérests du Roy nostre maistre et mesme d'estre tout disposé à le servir en tout ce qu'il pourroit desirer de luy, et qu'il regardoit le dessein de Mons le prince Dorange comme fort ambitieux et peu équitable et lequel il croyoit que le bon Dieu ne bénirait point. Je n'ay pas manqué de lentretenir dans de si bons sentimens, aussi bien que Messieurs les ministres, lesquels sont d'ailleurs fort anismés contre Messieurs les Hollandois, à cause de quelque chagrin que Messieurs les Estats ont donné despuis peu au Roy leur maistre, de sorte que dans cette cour icy, l'on seroit bien ayse qu'il leur arrivast quelque accident en ceste rencontre et que l'entreprinse du prince Dorange eschouast. C'est ce dont je prie à Dieu de tout mon cœur et qu'il veuille faire prospérer les armes et desseins du Roy nostre maistre. »

D'autres lettres écrites par Sylvius, dans le courant de décembre, témoignent des mêmes sentiments [1], qui d'ailleurs n'ont

[1] Septième rapport de la Commission royale pour les manuscrits histo-

rien de surprenant dans la bouche d'un envoyé du roi Jacques. Il se désespérait des mauvaises nouvelles qui lui parvenaient; dans l'état de plus en plus triste des affaires de Sa Majesté, mandait-il, il s'enfermait chez lui pour cacher sa douleur et ne pas causer des embarras en se montrant à la cour ou en société. Enfin, le 15 janvier 1689, il adressait une lettre directement au roi, demandant ses ordres et lui exprimant sa joie de le savoir sain et sauf en France, « en un lieu de seureté et à l'abri de tous les mauvais desseins que ses ennemys pourroient avoir contre sa personne sacrée », l'assurant de son profond attachement, déplorant « avec beaucoup de doleur et de déplaisir les grandes extremités auxquelles Vostre Majesté se voit à présent réduit, priant Dieu du meilleur de mon cœur de vouloir prendre la personne sacrée de Vostre Majesté sous sa divine protection, pour la faire sortir avec gloire et honneur de tous ces grands embarras dans lesquelles elle se trouvée à présent environnée »...

X

On voudrait pouvoir quitter Sylvius sur cette protestation de dévouement à la cause du roi détrôné, sentiment qui n'aurait pu que lui faire honneur, pourvu qu'il y fût resté fidèle. Mais, hélas! il est impossible de celer la vérité : six semaines ne s'étaient pas écoulées que deux autres lettres de lui partaient de Copenhague, destinées l'une au roi Guillaume, l'autre à la reine Marie.

Nous ne désirons pas être dur pour la mémoire de Sylvius. En temps de révolution, il est bien difficile de ne pas dévier, de ne pas perdre la juste notion des choses; les têtes s'égarent, les idées s'embrouillent, les cerveaux surexcités empêchent de voir

riques (1872, partie I, p. 422). — Manuscrits de sir Frederick Graham à Netherly Hall. — Lettres de Gabriel de Sylvius à Copenhague, dont trois à lord Preston, deux du 24 novembre et une du 8 décembre 1688; trois à W. Tempest, des 18, 25 et 29 décembre; une à M. Warre, du 18, et une à Fergus Graham, du 22 décembre 1688.

clair; la nécessité de prendre subitement des décisions de conséquence, l'entraînement de l'exemple des autres, engagent bien souvent ceux qui ne se sentent pas retenus par un strict sentiment du devoir, à embrasser des partis qu'une fois le calme revenu dans l'esprit, ils ne peuvent que déplorer. Mais il ne faut pas se faire d'illusion; tel n'était pas le cas de sir Gabriel.

Lui, qui était initié depuis tant d'années aux secrets les plus intimes de la cour d'Angleterre, n'avait jamais témoigné la moindre désapprobation de la politique tortueuse et perfide des Stuart; lui, qui avait été élevé dans la religion réformée, qu'il continuait encore à professer, ne paraît s'être jamais préoccupé jusqu'alors du préjudice que cette politique devait porter à la cause entière du protestantisme en Europe; jamais il ne paraît avoir prévu que les actes insensés de Jacques II devaient infailliblement mener l'État à sa ruine; jamais lui, qui connaissait de près le prince d'Orange et qui pouvait être à même d'apprécier le désintéressement de son caractère et la hauteur de ses vues, ne semble avoir discerné que de son intervention seule dépendait le maintien de la liberté politique et religieuse de l'Angleterre; pour Sylvius, Guillaume III n'était qu'un vulgaire ambitieux, s'emparant sans vergogne d'une couronne, au détriment de la personne « sacrée » du souverain légitime..... Cela étant, il est pénible de constater que, sans pression aucune du dehors, par la simple crainte de perdre sa place, il abandonna la cause à laquelle il s'était déclaré si profondément attaché, pour faire spontanément sa soumission au nouveau régime[1].

« Sire », écrivait-il le 2 mars au roi Guillaume, « la providence Divine ayant béni l'entreprise de Vostre Majesté : et l'ayant élevé sur le trone, ainsi que je viens d'apprendre par la proclamation que l'on en a faite en Angleterre, je n'ay pas voulu tarder plus longtemps à l'en congratuler et luy témoigner la part que je

[1] Parmi les papiers de Sylvius, se trouve une lettre de lord Melfort, du 28 février 1689, qui prouve qu'à la cour de Saint-Germain, il était encore considéré, à cette époque, comme dévoué au roi Jacques, de sorte qu'il est impossible de supposer qu'il eût été, peut-être, délié de son serment par le souverain détrôné.

prens aux heureux succès de ses grands et héroiques desseins, non seulement comme un membre de l'Église et de ces royaumes, mais aussi comme étant né son sujet et étant le plus ancien et fidèle domestique de son illustre maison... » On dirait qu'il avait déjà perdu tout souvenir des prières que peu de semaines auparavant il adressait au ciel pour la confusion de cette même entreprise. Et à la reine, il écrivait en même temps : « Le bon Dieu ayant bien voulu récompenser la vertu et la piété de Vostre Majesté en luy mettant une couronne sur la teste, et en l'élevant sur le trone pour le bien et l'avancement de son Église et de celuy des États de ces trois royaumes, j'ay creu, Madame, comme son suject et comme un de ses plus anciens et fidèles domestiques, que je ne devois pas seulement m'en réjouir avec toute l'Église, mais l'en congratuler, et l'assurer par mesme moyen de la continuation de mes profonds respects, et de ma soumission et obéyssance. C'est ce qui me porte à prendre la liberté de luy écrire, m'assurant, sur sa bonté que j'ay tant éprouvée, qu'elle ne l'aura pas pour désagréable. »

La lettre finissait par l'expression du « vœu et souhait le plus ardent de son cœur » d'obtenir de nouveau une place à la cour; mais ce vœu si ardent n'était pourtant pour ainsi dire qu'une deuxième corde à son arc; car, avant tout, il espérait bien ne pas être rappelé de son poste. Pour y être maintenu, il cherchait à donner l'impression d'être « l'homme nécessaire » à Copenhague; à cet effet, sa lettre au roi avait été remplie de longues considérations sur la situation politique du Danemark et l'avantage qu'il y aurait pour l'Angleterre à conclure avec ce royaume une étroite alliance, qu'il offrait déjà de négocier, de même qu'il sollicitait un plein pouvoir pour terminer le traité de commerce, toujours en suspens. Il écrivait dans le même sens à lord Shrewsbury, à lord Nottingham; il faisait partir son secrétaire pour Londres avec le texte du traité, tel qu'il avait été arrêté dans les conférences de l'année précédente; mais c'était tout peine perdue : pour seule réponse, il ne reçut qu'un avis officiel, lui signifiant sèchement son rappel. Le coup n'était probablement

pas imprévu ; du moins Sylvius le reçut avec grâce. Par retour du courrier, il témoigna au roi sa joie de « la lettre de révocation dont il a pleu a Vostre Majesté de m'honnorer, puisqu'elle me procure l'honneur et la satisfaction que j'ay tant souhaité de pouvoir bien tost moy mesme asseurer Vostre Majesté de bouche de mes plus profonds respects et obéissances..... » Ce n'était pas mal trouvé ; mais en réalité ce rappel le mettait dans une cruelle perplexité : ses appointements n'avaient pas été payés depuis plus d'une année, de sorte que ses affaires étaient dans le plus grand désordre ; il ne savait pas comment satisfaire ses créanciers, dont il avait tout lieu de craindre un scandale public, s'il partait sans avoir réglé ses comptes avec eux ; et ce scandale pourrait se renouveler à Hambourg, où d'autres créanciers le guetteraient au passage ; et la situation était d'autant plus compliquée que l'argent était rare à Copenhague, de sorte qu'il n'y trouverait que difficilement à emprunter, et que la vente de ses meubles — même, ce qui serait le plus humiliant, du présent d'adieu que le roi Christian lui avait fait — ne rapporterait guère, tandis qu'à Londres le nouveau gouvernement se trouvait devant un trésor épuisé et ne disposait d'aucun moyen pour lui venir en aide.

« Tirez-vous d'affaire le mieux que vous pourrez », était tout ce qu'on lui répondait de là sur ses appels de plus en plus exaspérés. Ainsi plusieurs mois se passèrent ; au milieu de l'été, il n'était pas encore parti. A la fin, cependant, il semble s'être arrangé tant bien que mal, probablement à des conditions fort onéreuses [1], et à l'arrivée de son successeur, il s'éloigna, vers la fin de juillet [2].

[1] Plus tard, il écrivait au roi : « Je suis endepté pour une somme d'argent assés considerable, que je fus obligé d'emprunter pour satisfaire mes créanciers en Danemark, etc. »

[2] Goes mandait, le 19 juillet 1689, au greffier des États généraux, l'arrivée en rade de Copenhague de soixante navires de commerce anglais, escortés de deux bâtiments de guerre « sur lesquels se trouvent deux envoyés de Sa Majesté Britannique, dont l'un résidera à cette cour, tandis que l'autre est destiné à aller en Suède. Le premier est attendu aujourd'hui en cette ville. Et le sieur Sylvius, envoyé du roi Jacques, qui depuis longtemps déjà a reçu sa démission du roi Guillaume, va partir mainte-

De nouveaux déboires l'attendaient en Angleterre. Lorsqu'il y arriva, il comptait être employé à de nouvelles missions [1]; dans ce but, il cherchait à faire valoir ses services et faisait parade de ses mérites [2]; mais le roi Guillaume ne mettait aucun empressement à accepter ses offres. L'accueil fait par lui à son ancien confident fut plus que réservé [3] : évidemment il avait quelque motif de se défier de lui. Peut-être avait-il eu quelque connaissance de la lettre écrite au roi Jacques et pouvait-il soupçonner que leurs relations duraient encore. Peut-être, — et cela semble plus probable, — c'était la nature même du rôle rempli pendant tant d'années par Sylvius auprès de sa personne, qui l'empêchait de lui accorder maintenant une confiance absolue.

Près de ceux qui n'étaient pas des amis de Guillaume III, comme Chudley et d'Avaux, Sylvius, ainsi que nous l'avons vu, passait pour être entièrement dévoué aux intérêts de ce prince; mais, pour ceux qui étaient de l'intimité de ce dernier, comme Sidney par exemple, sir Gabriel n'était qu'une créature du duc d'York [4]. En réalité, il n'a été ni l'un ni l'autre : entre le prince et le duc, il paraît avoir toujours cherché à garder l'équilibre, sans jamais trahir ses devoirs, sans jamais se compromettre, mais aussi sans s'attacher à aucun des deux, comptant sur les ressources de son esprit pour se tirer des pas difficiles.

nant. » On semble pouvoir inférer de cette lettre que Sylvius se sera embarqué sur le bâtiment qui avait amené son successeur, peut-être pour échapper aux poursuites de ses créanciers.

Il revint en Angleterre le 12 août. — *Calendar of State Papers*, février 1689-avril 1690, p. 509.

[1] *Journal de Constantin Huygens*, 27 octobre 1689. « Sylvius désirait que je parlasse à Dychodt, pour lui faire obtenir la commission d'aller complimenter la reine d'Espagne. »

[2] *Journal de Constantin Huygens*, 4 novembre 1690. « Sylvius... s'étendant longuement sur ses prétentions et ses fidèles services. »

[3] *Journal de Constantin Huygens*, 18 août 1689. « Je parlai à S. Gabriel Sylvius, arrivé récemment de Danemark, et l'accompagnai en haut, vers les appartements du roi, à qui il baisa les mains, à ce qu'il me dit, mais le roi ne lui parla que fort brièvement. »

Journal de Constantin Huygens, 1er mai 1690. « Sylvius se plaignit de ce que le roi ne lui faisait pas de signes d'amitié et ne lui adressait jamais la parole. »

[4] *Journal de Henri Sidney*, 26 mars 1650. Blencowe, t. II, p. 8.

C'était bien une œuvre de diplomate : mais en ménageant également les deux maîtres qu'il avait voulu servir à la fois, il n'avait gagné l'estime d'aucun des deux ; il dut s'en apercevoir lorsqu'il eut à implorer les bonnes grâces de Guillaume III.

Six mois s'écoulèrent avant que le conseil daignât s'occuper de sa pétition de toucher les arriérés de ses appointements et d'être remboursé des sommes avancées pendant son séjour à Copenhague[1]. Le conseil l'autorisa à soumettre sa prétention au Trésor, qui était vide. Alors il adressa au roi une lettre piteuse[2], le faisant « ramentevoir » des services rendus comme domestique à lui et à sa maison pendant l'espace de près d'un demi-siècle, lui rappelant que, né dans la principauté d'Orange et devenu Anglais[3], il était doublement son sujet, se lamentant de la détresse à laquelle il était réduit, entre autres causes parce que Louis XIV, dans sa persécution des huguenots, l'avait injustement privé des biens qu'il avait en France « de la valleur de près de cent mille francs », avouant que pour subsister, il avait été dans la nécessité de mettre en gage ce qui lui restait de vaisselle d'argent et d'autres objets précieux. Le moment était mal choisi pour attirer l'attention du roi, qui partait pour l'Irlande, où le roi Jacques venait de débarquer avec une armée. Sa lettre n'eut aucun effet. Puis, rabattant sur ses premières aspirations, il sollicita une place, relativement modeste, toujours sans succès[4]. Ensuite il essaya un autre moyen : ainsi qu'il arrive

[1] *Calendar of State Papers*, février 1689-avril 1690, p. 463. 14 février 1690. *Journal de Huygens*, 6 juin 1690. « Sylvius me dit qu'il avait parlé au roi de sa prétention et de ses dettes, mais qu'il ne lui avait donné aucune réponse positive, que, cependant, il l'avait autorisé à en parler avec sir Stephen Fox. »

[2] La minute en a été conservée parmi les papiers de Sylvius dans le recueil D. N. 749, de la collection Rawlinson, f. 222.

[3] Sylvius semble avoir été naturalisé, en Angleterre, avant 1685, puisque, dans ses lettres de créance pour la cour de Danemark, le roi Jacques l'appelle « dilectum et fidelem subditum nostrum » ; mais il ne nous a pas été possible de déterminer la manière dont — ni l'époque à laquelle — il acquit la nationalité anglaise.

[4] *Journal de Huygens*, 24 avril 1691. « Sylvius me dit que lorsque, récemment, le vieil Isaac avait été si mal, il avait demandé au roi sa place dans le *green cloth*. »

si souvent à ceux qui n'ont pu gérer leurs propres affaires, il se crut appelé à donner des conseils sur l'administration des finances de l'État [1]; il s'imagina avoir trouvé le secret d'augmenter considérablement le revenu des impôts, sans incommoder les contribuables; sa fortune serait faite, et il offrait dans ce cas de se désister de toutes ses prétentions à la charge du Trésor, si on s'engageait à lui abandonner pendant quatorze ans la moitié des profits que son prétendu secret rapporterait : personne ne songea seulement à l'écouter. Toutes ces déceptions l'aigrirent; le mécontentement qu'il ressentait du peu de cas qu'on faisait de lui empira encore sa position; ses critiques à l'adresse des serviteurs du nouveau gouvernement [2], ses observations malveillantes, qui n'épargnaient pas même la personne du roi, contribuèrent [3] encore à le faire tenir à l'écart, comme suspect de sympathie pour le régime déchu [4]. Dans ces circonstances, il n'y a guère lieu de s'étonner si le pauvre Sylvius devint maussade et rageur, s'il se plaignait incessamment de tout et de tous, s'il tenait des « discours mélancoliques » et relevait continuellement ses anciens

[1] *Proposalls made by sr Gabriell Sylvius tho theire, Maties for Emprovement of the Customes*, dans le recueil D. 749 de la collection Rawlinson, f. 227.

[2] *Journal de Huygens*, 8 décembre 1659. « Sylvius s'irrita fortement, disant que le roi nourrissait des serpents dans son sein, etc. » 22 novembre 1690. Sylvius grommelait fort sur la conduite des affaires et prédisait de mauvaises conséquences ; ce qui lui était habituel. 25 et 27 décembre 1690. Sylvius s'emporta avec violence contre les gens qui avaient conseillé au roi d'intenter un procès à Forrington, « sur le pied qu'on l'avait fait ». 21 février 1693. « Sylvius paraissait avoir quelque grief contre mylord Portland et parla de ses capacités comme n'étant que médiocres. »

[3] *Journal de Huygens*, 25 septembre 1689. « Sylvius s'exprima tout autrement à l'égard du roi et de ses intérêts qu'il avait accoutumé, mais dit qu'il aurait été désirable de faire examiner l'affaire du prétendu prince de Galles. » 9 mai 1691. « Sylvius parla de la taciturnité du roi, vis-à-vis de ses ministres d'État, que Nottingham devait attendre, quelquefois, des journées entières, avant de pouvoir lui parler d'affaires pressantes. »

[4] *Journal de Huygens*, 5 décembre 1689. « Sylvius désirait si fort qu'on animerait le roi contre certains desseins, que je pensai à demi, s'il ne verrait pas avec plaisir qu'on en vînt à se quereller, que le roi Jacques vînt à pêcher en cette eau trouble. » 3 janvier 1693. « Sylvius parlait comme s'il pensait qu'il aurait été préférable de soumettre le roi Jacques et de le tenir en bride, au lieu de le destituer. » 2 février 1693. « Boisien reprocha à Sylvius d'être jacobite. »

griefs : il était irrité et devenait irritant; on se détournait de lui; son ancien ami Huyghens, qui à son retour de Danemark s'était empressé de renouer avec lui les relations d'autrefois, commençait à se lasser visiblement de ses visites; lady Sylvius, disaient les mauvaises langues, préférait la société de son beau-frère, le colonel Graham, à celle de son mari[1]; on se moquait de lui, comme on le fait de ceux que la fortune délaisse; lui-même parlait de quitter la capitale, de se retirer à la campagne [2], de chercher de nouveaux moyens d'existence dans quelque entreprise industrielle [3]. Malgré tout, il ne se décidait pas à quitter le terrain sur lequel il était habitué depuis si longtemps d'opérer, la cour qui l'attirait, le mouvement de la scène politique qui le fascinait... Il resta donc, et bien lui en prit; car, à la fin, il recueillit le fruit de sa persévérance ; il obtint une modique pension [4], et ensuite une situation, peu brillante il est vrai, mais enfin une situation qui le fixait dans l'entourage du monarque et le retenait à la cour: vers la fin de 1694, plus de cinq ans après son retour de Copenhague, il était nommé intendant des écuries royales [5].

Le rôle public de Sylvius était fini depuis longtemps; désor-

[1] *Journal de Huygens*. 18 mars 1693. « Goltstein me raconta que d'après ce qu'on disait sur Graham, le beau-frère de Sylvius le trompait avec sa femme, et qu'il en avait des preuves convaincantes par des lettres; que c'était connu, pour ainsi dire publiquement ; que certains de ses amis lui avaient conseillé d'éloigner sa femme; mais qu'il ne l'avait pas voulu. »

[2] *Journal de Huygens*. 13 novembre 1692. « Sylvius voulait aller demeurer à la campagne, ne pouvant subsister en ville; il me dit avoir une maison près Stanhope. »

[3] *Journal de Huygens*, t. II, p. 156, 157, 159, 162. Il se serait agi d'établir une fabrique de savon, d'après le procédé d'un réfugié français, du nom de Du Manoir. Dans la composition de ces savons entraient des fougères et des carcasses d'animaux.

[4] Sylvius figure pour une pension de 300 livres sterling sur le compte rendu pour l'année, finissant le 29 septembre 1692, publié dans les *Manuscrits de la Chambre des lords*, par la Commission royale pour les manuscrits historiques, quatorzième rapport. Appendice, partie VI (1894), p. 169.

[5] *Journal de Huygens*, 29 décembre 1694. « Sylvius avait été nommé récemment Porveyor — plus probablement « Surveyor », inspecteur ou intendant — des écuries du roi. » Cette qualité le mettait à même de procurer dans les écuries royales : *the Royal Mews*, une place aux chevaux et au carrosse de Huygens, alors que celui-ci suivait le roi à l'armée.

mais il disparaît entièrement; son nom n'est plus prononcé [1], il passe parmi les oubliés. Sa mort même ne paraît avoir évoqué aucun souvenir, et personne dans le public ne semble y avoir attaché le moindre intérêt, lorsqu'aux premiers jours de 1695, il s'éteignit dans sa demeure de Leicester-Fields. Peu auparavant, le 31 décembre, il avait fait son testament « malade et faible de corps, mais parfaitement sain d'esprit et de mémoire ». Le 14 janvier on l'enterra dans l'église de Saint-Martin-in-the-fields.

Ainsi finit tristement, dans l'obscurité et la misère, une existence qui avait débuté sous des auspices si brillants.

On peut se demander s'il faut accuser le destin d'avoir été dur pour le pauvre Sylvius, ou s'il faut chercher les causes de son infortune dans sa personne même, plutôt que dans les circonstances extérieures de sa vie. Il n'est pas aisé de donner une réponse précise à cette question. Si, pour employer une locution proverbiale, Sylvius finit par tomber à terre entre deux chaises, il est incontestable que sa carrière a été brisée par une de ces révolutions auxquelles le monde politique ne semble pouvoir échapper; mais il paraît également vrai que si, dans la situation délicate dans laquelle il s'est trouvé placé, il eût moins cherché à être habile que simplement attaché à son devoir, il n'aurait pas manqué de recueillir à la fin les fruits de ses labeurs. Nous ne reviendrons par sur son abandon de la cause vaincue, pour adhérer tardivement au parti qui triomphait : bien d'autres ont fait la même chose et s'en sont trouvés bien ; mais nous pensons que si, sans se laisser éblouir par l'honneur dangereux de servir une couronne étrangère, il s'était voué exclusivement à être le fidèle serviteur du prince à qui il appartenait par son origine, il ne se serait pas attiré une fin aussi malheureuse.

[1] Le nom de Sylvius est mentionné pour la dernière fois dans le *Journal de Huygens* le 1er mai 1696, lorsqu'il vint prendre congé de son ami et de Mme Huygens, qui partaient pour la Hollande. Sylvius relevait alors de maladie et avait encore mauvaise mine. Le journal s'arrête quelques mois plus tard. Huygens mourut à la Haye, le 12 novembre 1697, moins d'une année après la mort de Sylvius.

Dans tous les cas, il peut être admis que le cours de sa vie est trop sorti de l'ordinaire, qu'il a été mêlé à trop d'événements importants pour l'histoire de son siècle, qu'il a vécu dans la familiarité de trop de personnages marquants de son époque, pour qu'il soit bien permis de tirer de l'oubli la mémoire de Sir Gabriel de Sylvius.

J. HORA SICCAMA.

LE

CABINET SECRET DE LOUIS XV

EN HOLLANDE

I

Un ouvrage paru il y a quelques années [1] nous a initiés au cabinet secret de Louis XV, en ce qui concerne spécialement l'ingérence du gouvernement français dans les affaires de Pologne, en 1742 et années suivantes, et la vie accidentée du comte de Broglie.

Les correspondances manuscrites conservées au ministère des Affaires étrangères font connaître que ce n'est pas seulement avec son représentant à Varsovie que le roi entretenait une correspondance à l'insu de son ministre des affaires étrangères.

Le marquis d'Havrincourt, notre ministre à Stockholm, désigné par Conti au roi, dès l'année 1750, et le baron de Breteuil, ministre en Russie, faisaient également partie du secret du roi. C'était assez naturel, puisque les deux grandes cours du Nord exerçaient une action prépondérante sur les vicissitudes polonaises.

Mais lorsqu'en octobre 1763 le marquis d'Havrincourt fut nommé ambassadeur en Hollande [2], le roi continua d'échanger

[1] *Le Secret du roi*, par le duc de Broglie, 2 vol. in-18. Paris, 1878. — M. Edgard Boutaric (*Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère*, Paris, 1866) fait mention, en quelques lignes, de la correspondance secrète avec les ambassadeurs en Hollande : d'Havrincourt et de Breteuil. Vol I, f[os] 140 et 142.

[2] Il y remplaçait le comte d'Affry. Au sujet de l'importante ambassade de ce diplomate, cf. *La Hollande pendant la guerre de Sept ans* (Revue des études historiques, octobre 1899) et *Le comte d'Affry, ambassadeur en Hollande ;* communication au congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne, 6 juin 1900.

avec lui des lettres dites secrètes, autant par habitude que pour jouer son secrétaire aux affaires étrangères, le marquis de Praslin.

La première de ces lettres est datée de la Haye, le 3 janvier 1764; elle émane du marquis d'Havrincourt et porte le numéro 4; les trois précédentes manquent à la collection [1]. Elle est écrite au roi directement, comme toutes les suivantes, et adressée à M. Calzano, rue de l'Éperon. Ces missives étaient remises à Tercier [2], chargé par le roi des détails de son cabinet secret. Un peu plus tard, le destinataire changea; ce fut un baron Fervitza, rue Taranne, puis un certain Koppfing, rue Quincampoix.

D'Havrincourt était aidé dans cette tâche par son secrétaire Desrivaux, qui possédait le chiffre spécial sous lequel la correspondance secrète s'échangeait.

Il est naturellement beaucoup question de la compétition au trône polonais dans les lettres de d'Havrincourt. La Haye étant un centre de renseignements et d'intrigues diplomatiques, le roi espérait y apprendre bien des choses. Les Hollandais pourtant étaient asssez indifférents à ces questions, qu'ils estimaient trop lointaines.

Notre ambassadeur conseillait à son maître d'appuyer la candidature de Branicki, rival de Poniatowsky. Le premier de ces deux personnages étant vieux et sans enfants, il était à prévoir qu'il n'occuperait pas longtemps le trône et qu'ainsi Xavier de Saxe atteindrait juste l'âge nécessaire pour le remplacer [3].

Le roi lui répondit qu'il voyait avec satisfaction l'intérêt que son ministre portait aux affaires de Pologne, mais que quant à lui,

[1] Archives des Affaires étrangères, m. s. Holl., correspondance, t. 515, f° 11.

[2] Tercier, premier commis aux affaires étrangères et censeur du roi, remplaça en 1737 le prince de Conti comme directeur du cabinet secret. On sait qu'il y avait alors deux commis aux affaires étrangères. Ils se partageaient la besogne pour les différents pays et recevaient un fort traitement. Lebel, valet de chambre du roi, portait les lettres et les réponses du palais du roi à la maison de Tercier. *Le Secret du roi*, t. I, p. 236.

[3] *Loc. cit.*, Holl., corresp. secrète, t. 515, f° 12. D'Havrincourt au roi, 3 janvier 1764.

tout en préférant Xavier, il craignait que son origine étrangère ne déplût aux Russes, et il se désintéressait un peu de la question. Cette lettre, comme toutes celles du roi, est originale et porte comme signature : « Approuvé par Sa Majesté [1]. »

L'élection de Poniatowsky fit perdre à la question polonaise son acuité et surtout son actualité ; malgré cela, la correspondance secrète avec la Hollande ne chômait pas; les affaires intérieures de Russie et celles particulières de d'Havrincourt lui donnent un aliment pendant tout l'été de 1764.

C'est d'abord le drame de Schlüsselburg qui forme l'objet de trois lettres de l'ambassadeur, et sur lequel il a des détails absolument sûrs. Iwan, neveu de Catherine II, était détenu dans la forteresse de ce nom. Dans la nuit du 15 au 16 juillet 1764, un officier du nom de Mirowitz, après avoir disposé les soldats de sa troupe à seconder son projet, se rendit chez le gouverneur du château et produisit un ordre signé de la tzarine, lui enjoignant de mettre en liberté Iwan. Le gouverneur considéra l'ordre comme un faux et refusa de l'exécuter. Mirowitz le fit alors ligoter par ses hommes et se porta vers la chambre du prince. Il trouva la porte close ; l'un des deux officiers chargés de le garder déclara à Mirowitz qu'il ne rendrait pas le prince et avait l'ordre de le tuer plutôt que de le laisser partir. Entendant ces paroles, le second officier, se doutant que toute résistance serait impossible, poignarda Iwan qui dormait, et portant le corps sanglant du malheureux à Mirowitz, lui dit : « Tenez, voilà votre empereur, que vous me forcez vous-même à vous livrer dans cet état [2] ! »

Tout le monde en Hollande accusa l'impératrice d'avoir combiné ce plan pour se débarrasser de son rival possible et en ressentit une profonde impression.

Puis d'Havrincourt écrit directement à Tercier que son secré-

[1] *Loc. cit.*, Holl., corresp. secrète, t. 515, f° 22. Le roi à d'Havrincourt, 12 février 1764. Les brouillons sont joints aux originaux des lettres du roi et à celles de d'Havrincourt.

[2] *Loc. cit.*, Holl., corresp. secrète, t. 515, f° 74. D'Havrincourt au roi, 14 août 1754.

taire Desrivaux va être forcé par sa famille de quitter la carrière diplomatique et n'en reçoit plus d'argent. Comme Desrivaux n'est pas payé, l'ambassadeur, désirant conserver à tout prix cet utile collaborateur, sollicite du roi un traitement fixe pour lui, car il est personnellement trop pauvre pour le payer. En conséquence Desrivaux fut mis sur l'état des employés à la correspondance secrète, à la solde de 1320 livres par an [1]. Ce traitement pour rémunérer des fonctions aussi délicates nous semble fort mesquin, mais on sait que Louis XV fut toujours plus généreux avec ses maîtresses qu'avec ses diplomates.

Cette observation s'applique aussi à la demande de d'Havrincourt pour l'obtention des ordres royaux. Son prédécesseur d'Affry les avait aussi réclamés sans résultat [2]. Voici en quels termes amers d'Havrincourt suppliait Tercier d'intercéder auprès du roi :

« Si vous avez songé à moi, vers le 1er janvier, vous avez dû penser que je ne suis pas content, mais au contraire fort dégoûté. Après la noirceur qu'on m'a faite de m'imputer l'impossibilité de faire les preuves requises pour l'ordre et après la façon dont j'ai détruit l'imposture en remettant mes titres au généalogiste de l'ordre, qui les a trouvés suffisants, on peut juger que l'exclusion constante de cette récompense dont le public français et étranger a jugé mes services dignes, ne peut manquer de me faire dans l'opinion de ce public un tort affreux, à moi, à ma famille et à son établissement. Le Roy est bon, et cette bonté qui le caractérise ne lui permettrait sûrement pas de maltraiter aussi cruellement un fidèle sujet qui l'a bien servi, si on n'avait pas réussi à indisposer essentiellement Sa Majesté contre moy. Je vous confie ceci comme à un ami, faites-en usage s'il vous plaît, et donnez-moi en même temps votre conseil en ami. Dois-je patienter encore ou prendre ma retraite? »

[1] *Loc. cit.*, Holl., corresp. secrète, t. 515, f° 61. Tercier à d'Havrincourt, 3 juin 1764.

[2] Cf. nos études : *Le comte d'Affry, ambassadeur à la Haye (1756-1762)*, et *La Hollande pendant la guerre de Sept ans.*

« Sa Majesté, répondit l'homme de confiance, voulant toujours se réserver la distribution de ses grâces, n'est point dans l'usage de prendre des engagements qui pourraient la gêner par la suite. Ce silence de sa part ne m'a donc point étonné. Je solliciterai pour vous. Le roi est très content de vos services, vous êtes le plus ancien ambassadeur auquel cette faveur soit due, vous avez une ambassade très agréable, vous la remplissez bien; il n'est pas possible que vous n'ayez la récompense que vous souhaitez [1]. »

L'ambassadeur ne se contenta point de cette eau bénite de cour et revint à la charge deux mois plus tard.

« A l'égard de la grâce qui me regarde personnellement, et que depuis quinze ans j'ay vu accorder à tous les ambassadeurs du Roy hors à moy seul, je comprends assez clairement par ce que vous voulez bien me répondre, le peu d'espérance que je dois avoir de l'obtenir. » D'Havrincourt rappelle ensuite ses quarante-trois ans de services tant militaires que diplomatiques, pendant lesquels il n'a mérité aucune réprimande. Il a toujours sollicité les ordres par les voies droites, et ajoute mélancoliquement que ses services n'ont pas eu le bonheur de plaire suffisamment à Sa Majesté, néanmoins il continuera de servir de son mieux.

Au nouvel an de 1765, une profonde désillusion l'attend :

« Sa Majesté n'ayant pas jugé à propos de remplir au 1er janvier les places vacantes dans son ordre, il y procédera peut-être à la Pentecôte et je présume que la nomination que le public a faite d'avance pourra bien être conforme à la volonté de Sa Majesté, car ces destinations faites par la voix publique se sont souvent trouvées justes, hormis cependant quand ce public a daigné songer à moi [2]. » D'Havrincourt mourut sans avoir obtenu cette suprême satisfaction.

[1] *Loc. cit.*, Holl., corresp. secrète, t. 515, f° 61. Tercier à d'Havrincourt, 3 juin 1764.

[2] *Loc. cit.*, Holl., corresp. secrète, t. 515, f°s 66 et 96. D'Havrincourt à Tercier, 10 août 1764 et 22 janvier 1765.

II

L'année 1765 ne présente que neuf lettres écrites à des intervalles réguliers ; il n'y est que rarement question des affaires polonaises ou russes ; par contre, l'Angleterre y tient une large place. Le commencement de fermentation qui se manifestait déjà dans les colonies d'Amérique faisait écrire à Louis XV : « L'affaire de l'établissement du droit de timbre (en Amérique) doit certainement embarrasser le ministère actuel.

« Connaît-on les véritables intentions de l'ex-ministre[1] ; croit-on qu'il ait le dessein d'engager sa nation dans une guerre étrangère pour détourner les yeux de la résistance des colonies ? Cette guerre ne peut avoir pour objet que mes états dans le nouveau monde ou ceux de l'Espagne. L'Angleterre peut-elle posséder toute l'Amérique septentrionale, et une grande partie de la méridionale? Comment et avec quelle force, les Anglais contiendront-ils des peuples que la religion et une longue habitude éloignent d'eux ? » Le roi continue sur ce ton pendant quatre pages, et pour finir recommande à d'Havrincourt la plus grande attention, afin de connaître par l'intermédiaire des Hollandais ce qu'il faut penser de la nation anglaise [2].

A la même époque, les habitants de Saint-Domingue, irrités contre le gouverneur général, qui commande pour Louis XV, offrent aux Anglais de les accepter comme colons. Mais le cabinet de Londres, par un sentiment de générosité aussi rare qu'inattendu, refusa le cadeau.

La correspondance secrète de 1766 reflète les craintes continuelles qu'avait Louis XV de voir recommencer la guerre de Sept ans. « Toutefois, la situation troublée des colonies d'Amérique doit être considérée comme un grand bien pour l'Europe, parce que, tandis que cette nation ambitieuse et fière (l'Angle-

[1] Pitt avait été remplacé à la tête du cabinet britannique par lord Bute en 1762.

[2] *Loc. cit.*, t. 515, f° 98. Le roi à d'Havrincourt, 21 février 1765.

terre) aura d'aussi grands embarras pour elle-même, il lui sera bien difficile de songer à en susciter aux autres[1]. »

Les intrigues de la Prusse pour faire entrer l'Angleterre dans le traité de Saint-Pétersbourg forment le thème de plusieurs lettres. Le pacte conclu entre la Russie et Frédéric II, en avril 1764, avait pour but de contre-balancer le pacte de famille; si la Grande-Bretagne y accédait, on pouvait opposer ligue à ligue et tenir la maison de Bourbon en échec. Louis XV savait aussi qu'on s'efforçait de refroidir les sentiments d'amitié pour la France du nouvel empereur d'Autriche, Joseph II[2].

Une maladie de d'Havrincourt l'empêcha pendant trois mois d'écrire à son maître ; il s'excusa en lui envoyant le 6 juin une dépêche de quarante-huit pages de chiffres, plus deux pour Tercier. Ce document est une revue de la situation politique intérieure et extérieure de toutes les puissances de l'Europe centrale et septentrionale.

Mais tout l'intérêt que pouvait avoir cette dissertation fut annulé par la rentrée de Pitt dans le ministère anglais, en 1766. Les craintes de Louis XV se réveillent plus intenses que jamais. « Le penchant qu'a le roi d'Angleterre pour la paix sera détruit par l'ardeur bien connue de Pitt, que son élévation à la pairie sous le nom de lord Chatam n'a point changé, quoiqu'elle l'ait rendu un peu moins populaire. Cette rentrée menace-t-elle la tranquillité de l'Europe? Comment s'est-elle faite? Quelle en sera la conséquence[3] ? »

D'Havrincourt répondit le 1er septembre que le projet de Pitt était : 1° d'entrer dans la ligue du Nord et, de concert avec la Russie et la Prusse, de forcer la Suède à y accéder aussi; à défaut, de lui déclarer la guerre; 2° de détacher définitivement le nouvel empereur d'Autriche de la France, enfin de favoriser un partage de la Pologne entre la Russie et la Prusse.

[1] *Loc. cit.*, t. 515, f° 133. Le roi à d'Havrincourt, 10 janvier 1766.

[2] Son père, François Ier, était mort le 18 août 1765.

[3] *Loc. cit.*, Holl., corresp. secrète, t. 516, p. 215. Le roi à d'Havrincourt, 28 juillet 1766.

Tant que Marie-Thérèse vivrait, il n'y avait pas de danger que l'Autriche rompît ses anciens traités avec nous, mais elle était bien âgée et Joseph II bien jeune.

Toujours est-il que les projets de Pitt visaient directement l'anéantissement de la France et de l'Espagne, en fomentant contre elles une ligue générale. Heureusement que les divisions profondes qui régnaient dans le parlement anglais, le mauvais état des finances et une disette des denrées firent remettre à l'année suivante les préparatifs de la rupture. Cela ressort de la dernière lettre secrète que d'Havrincourt écrivit au roi le 4 décembre 1766.

Le cabinet secret subit à cette époque une profonde modification. Tercier, la cheville ouvrière de cette organisation, mourut subitement le 21 janvier 1767. « La mort du pauvre Tercier ne doit rien déranger à la correspondance secrète que vous entretenez avec moi. Mon intention est que vous continuiez à me rendre compte avec la même exactitude de tous les mêmes objets que je vous avais précédemment recommandés et que vous vous serviez des mêmes chiffres et des mêmes adresses qui vous avaient été remises par feu M. Tercier. Au surplus, je veux bien vous confier que je viens de charger le comte de Broglie du soin de cette correspondance. Ainsi ce sera par lui qu'elle passera à l'avenir, mais vous observerez de ne lui adresser aucune lettre sous son adresse directe et particulière et vous garderez sur ce point comme sur tous les autres le silence que je vous ai prescrit jusqu'à présent [1]. » L'ambassadeur devrait suivre avec plus d'attention que jamais les affaires intérieures d'Angleterre et de ses colonies. Une lettre du comte de Broglie jointe à celle du roi informait l'ambassadeur du nouvel emploi qui venait de lui être confié.

Les deux lettres ne parvinrent point à leur destinataire; par une triste coïncidence, la veille du jour où elles étaient écrites, le marquis d'Havrincourt rendait le dernier soupir.

[1] *Loc. cit.*, Holl., corresp. secrète, t. 519, f° 11. Le roi à d'Havrincourt, 14 février 1767.

Dans les premiers jours de février, il avait été atteint de la petite vérole, le mal suivait son cours d'une façon satisfaisante; tout faisait espérer une issue heureuse, lorsque le 13 février il empira subitement dans l'après-midi, emportant l'ambassadeur. Son fils aîné, le chevalier d'Havrincourt, colonel aux grenadiers de France, son fils cadet et son frère étaient présents à la Haye. Cette fin, que rien ne faisait prévoir, mit le secret du roi en grand péril d'être découvert; en effet, Desrivaux n'avait pas eu le temps de placer en lieu sûr le portefeuille qui contenait la correspondance secrète, et aussitôt après la mort de l'ambassadeur, ses héritiers, joints à l'ambassadeur d'Espagne, marquis de Puente-Ferte, se disposaient à mettre les scellés sur la porte du cabinet du défunt. Desrivaux ne pouvait plus enlever le portefeuille sans être découvert, et alors tout était perdu ; s'il laissait mettre les scellés, le secret serait encore plus sûrement divulgué lors du dépouillement qui suivrait la levée des scellés. Comme il avait « beaucoup plus à cœur que de vivre de sauver le secret du roi[1] », Desrivaux, esprit inventif, proposa aux héritiers d'arranger quelques papiers du marquis, et au cours de cette opération, leur proposa de placer dans le cabinet les bijoux et l'argent du défunt, puis de mettre ensemble les scellés sur la porte. Il pensait bien que lorsqu'on lèverait les scellés, le premier objet qui les occuperait serait les valeurs, et qu'il pourrait peut-être enlever le portefeuille secret sans être aperçu. Pendant plusieurs jours, le

[1] Ces craintes de Desrivaux sont justifiées dans une certaine mesure. Le secret n'était pas connu des personnes étrangères à la diplomatie, et il ne devait l'être à aucun prix. Quant à Choiseul, il le soupçonnait déjà en 1758, lorsqu'il chassa Tercier de sa place de commis aux affaires étrangères et le nomma tout simplement conservateur du dépôt des archives des affaires étrangères. Plus tard, en 1765, les scandaleux différends entre le chevalier d'Eon et notre ambassadeur à Londres le comte de Guerchy confirmèrent les soupçons de Choiseul, et la mort de Tercier les changea en certitude. S'il ne fit pas saisir les papiers de Tercier, c'est qu'il le voulut bien.

Lorsque de Broglie remplaça Tercier, il recevait les lettres secrètes (ou en son absence son secrétaire Martin Dubois) et les remettait à Lebel et Guimard, valets de chambre du roi.

Le cabinet secret était étendu à cette époque : de Vergennes à Constantinople, Hannin à Genève, Durand à Varsovie y étaient aussi initiés. Cf. *le Secret du roi*, t. II, p. 89, 270 et suivantes.

malheureux secrétaire vécut dans des transes mortelles. Enfin, on leva les scellés; comme il l'avait prévu, les héritiers s'occupèrent si bien et si longtemps des bijoux, qu'il eut le temps d'emporter dans sa chambre, sans exciter l'attention de personne, le fameux portefeuille [1]. Jamais peut-être le secret du roi n'avait couru plus grand danger d'être découvert.

Louis XV avait écrit à Desrivaux, le 20 février : « J'ai appris avec regret, par votre lettre adressée au duc de Choiseul, la mort de M. d'Havrincourt. Comme vous étiez instruit de la correspondance secrette, je ne doute pas que vous ayez eu l'attention de séparer tous les papiers qui ont rapport à cette correspondance. En attendant mes ordres, mon intention est que vous les conserviez avec le plus grand soin, et que vous gardiez avec la même fidélité que l'a fait cet ambassadeur, vis-à-vis de tout le monde, sans aucune exception, le secret que je lui avais prescrit. Rendez-moi compte des précautions que vous avez prises pour mettre tous les papiers qui regardent le secret en sûreté, et continuez de m'instruire dans la même forme de tout ce qui pourra intéresser mon service [2]. »

La joie du roi fut grande lorsqu'il reçut la lettre de Desrivaux lui annonçant de quelle manière il avait sauvé les papiers. « Je les conserverai bien précieusement, ajoutait-il, et j'ose en répondre à Votre Majesté sur ma tête. »

Un poste de consul parut à Louis XV une juste récompense du secrétaire. Ce n'était que justice, car Desrivaux avait mangé sa petite fortune au service de la France. Seulement, comme le roi ne voulait pas accorder cette grande faveur *proprio motu*, pour ne pas éveiller les soupçons de Choiseul [3], il prescrivit à Desrivaux de la soliciter de celui-ci par un mémoire contenant ses états de service, savoir : quatorze ans secrétaire de d'Ha-

[1] *Loc. cit.*, Holl., corresp. secrète, t. 519, f° 16. Desrivaux au roi, 6 mars 1767.

[2] *Loc. cit.*, Holl., corresp. secrète, t. 519, f° 12. Le roi à Desrivaux, 20 février 1767.

[3] Le roi croyait encore que Choiseul ne savait rien.

vrincourt sur dix-huit ans de services. Lorsque Choiseul soumettra la demande au roi, celui-ci aura égard à la correspondance secrète [1].

III

L'échange de lettres entre le roi et Desrivaux continua avec quelque relâchement pendant tout le reste de l'année 1767; la politique était au calme plat, et la grave maladie de Pitt fit ajourner les projets des Anglais contre la France. Le roi s'étonnait même parfois de l'intervalle excessif qui séparait les lettres secrètes de Desrivaux. Pour l'occuper, celui-ci correspondait avec le sieur Durand, chargé d'affaires à Londres [2], et transmettait le tout à son maître.

Louis XV était très exigeant pour sa correspondance secrète, et quand Desrivaux n'avait rien de particulier à dire, il reproduisait purement et simplement une partie de ses dépêches officielles à Choiseul, ou bien écrivait sur les affaires de Hollande, de Pologne, de Russie et de Suède une petite gazette des plus insignifiantes; cela donnait satisfaction au vieux roi; c'était le principal. Ce qui concernait l'Angleterre avait seul un véritable intérêt. D'Havrincourt était mort depuis un an et demi, lorsque Louis XV se décida à envoyer en Hollande le baron de Breteuil [3], désigné depuis six mois pour le remplacer. Diplomate expérimenté, affilié au cabinet secret, grand seigneur, ami personnel de Choiseul, nul ne pouvait mieux que lui représenter la France au poste difficile de la Haye.

Nous avons exposé en autre place les instructions officielles

[1] Desrivaux joua de malheur dans cette affaire : sa lettre à Choiseul contenant ses états de service s'égara : il y eut malentendu, puis rectification; mais il n'eut sa place de consul que dix-huit mois plus tard, sa présence en Hollande étant encore nécessaire. Une lettre secrète adressée à Hoppfing, rue Quinquampoix, se perdit aussi en janvier 1768.

[2] Intérimaire entre le comte de Guerchy et le marquis du Châtelet.

[3] Brigadier des armées du roi, ci-devant ministre en Russie et en Suède.

que reçut le baron de Breteuil[1]; disons quelques mots de ses instructions secrètes.

D'abord le roi lui recommande une fidélité inébranlable au secret (toujours), puis il continue : « Il serait inutile d'entrer avec le baron de Breteuil dans les détails purement relatifs à sa mission en Hollande. Il recevra sur cet objet des instructions directes par le ministre des affaires étrangères. Le roy se réserve seulement d'y ajouter ce qu'il jugera convenable, lorsqu'elles lui auront été adressées par le comte de Broglie, à qui le baron de Breteuil les communiquera et en donnera copie dès qu'elles lui auront été remises, ainsi que de tout ce qu'il pourra recevoir par le canal du duc de Choiseul, relativement à sa mission.

« Connaissant bien les affaires de Russie et de Suède, il sait la dose d'influence que la France possède sur les cours du Nord. Sa Majesté désire qu'il se serve de ses lumières pour pouvoir spéculer à la Haye sur ces différents objets et lui prescrit d'entretenir une exacte correspondance avec ses ministres employés dans toutes ces cours et particulièrement en Russie et Suède[2]. De toutes ces relations réunies, le baron de Breteuil doit faire un ensemble, et sans se contenter d'exposer tous les faits dont on l'aura informé, il y joindra ses raisonnements et réflexions particuliers, propres à faire connaître à Sa Majesté le jugement qu'il en porte. »

Ses relations d'amitié avec le comte du Châtelet, ambassadeur à Londres, devaient faciliter à Breteuil la transmission des nouvelles d'Angleterre : « Il faut entretenir avec lui la correspondance la plus intime, car, malgré la tranquillité apparente des Anglais, le roi a encore des craintes de ce côté[3]. » (24 juillet 1768.) Une lettre du comte de Broglie était jointe à celle du roi.

Ces instructions secrètes appellent l'attention. On comprend que le roi désire entretenir avec Breteuil une correspondance

[1] Cf. *Le stathouder Guillaume V et la France*. Revue des études historiques, n° 5, 1900, p. 350.

[2] Notamment avec le duc de Modène, qui devait arriver à Stockholm.

[3] *Loc. cit.*, Holl., corresp. secrète, t. 519, f° 199, et Boutaric, *op. cit.*, t. II, f° 397.

personnelle et cachée, mais pourquoi lui ordonner de communiquer ses instructions officielles au directeur du cabinet secret, comte de Broglie? Est-ce que le roi n'en avait pas connaissance au conseil des ministres, lui surtout qui s'occupait de la politique étrangère plutôt que de toute autre chose? C'était apparemment pour posséder une copie de cette pièce qui lui permettrait d'y ajouter quelques observations, ce qu'il fit en effet. En demandant ouvertement la copie à Choiseul, le roi craignait de lui laisser soupçonner quelque chose de son secret. Que de malice et de cachotteries pour une chose qui au fond était de mince importance! Mais Louis XV se trouvait pris dans l'engrenage de la machine qu'il avait montée.

Breteuil remit à Martin Dubois, secrétaire de Broglie, alors à Ruffec, la copie de ses instructions officielles et des trois mémoires joints, l'un relatif à la reprise des relations diplomatiques avec la Prusse, les deux autres concernant le cérémonial en Hollande[1].

Puis il partit pour la Haye, où il arriva le 20 septembre 1768. De Broglie lui adressa le 27 du même mois l'accusé de réception de ces documents. Cette lettre, qui est en réalité l'instruction secrète n° 2, commentait particulièrement le mémoire officiel relatif à de Thulmeyer, ministre de Prusse à la Haye, avec qui Breteuil devait engager des négociations, sans éveiller l'attention de Reichach, ambassadeur d'Autriche, ni exciter ses ombrages. Il est ensuite question de la Corse, « où le général Yorke[2] cherche certainement à grossir les obstacles que nos troupes y éprouvent, et à donner à cette entreprise les vernis les plus désagréables. Cette conduite ordinaire de la part de tous les ambassadeurs anglais doit peu nous affecter, mais ce qui est intéressant, c'est de savoir si Yorke insinue aux États-Généraux que sa cour prend assez d'intérêt au sort des Corses pour leur destiner des secours, et si même elle ne leur en donne pas déjà de cachés, en attendant qu'elle agisse ouvertement. Il faut convenir qu'il y a

[1] Ces quatre pièces sont du mois d'août 1768.
[2] Ambassadeur d'Angleterre à la Haye depuis une dizaine d'années.

lieu de la soupçonner, en voyant la manière dont Paoli reçoit et nos déclarations et nos attaques, et si l'Angleterre se mêle de cette querelle, quel degré d'importance cela n'y ajoute-t-il pas? J'espère que vous démêlerez mieux et plutôt qu'un autre le jugement qu'on en doit porter. Quoique je vous adresse cette lettre de Russie, où je serai encore quelque temps, elle ne partira cependant pas sans avoir reçu, comme toutes celles que j'aurai l'honneur de vous écrire, l'approbation de Sa Majesté[1]. »

Louis XV ne jugea point Breteuil assez instruit, car en même temps que la lettre susdite de Broglie il fit envoyer à Breteuil un long factum (instruction secrète n° 3, non datée)[2] sous ce titre : « Mémoire à joindre aux instructions que le roi fait remettre au baron de Breteuil. » Son début ne contient rien de bien neuf, et ne c'est qu'une répétition des instructions aux prédécesseurs de Breteuil sur la manière de se conduire avec les Hollandais, et l'état présent très précaire des Provinces-Unies, leur gêne financière, enfin leur histoire résumée depuis 1672, époque où elles tombèrent dans la dépendance de l'Angleterre. La triple alliance franco-anglo-hollandaise de 1717 et l'accession du Hanovre à ce pacte y sont examinées ; puis vient la politique de la France vis-à-vis de la Hollande.

« Le baron de Breteuil s'expliquera avec chacune des deux fractions (qui se partagent la Hollande) dans des termes qui ne puissent exciter ni soupçons ni défiance sur les vues du Roi relativement au gouvernement présent des Provinces-Unies. En partant de ce principe, il dira aux partisans du stathoudérat que Sa Majesté est bien éloignée de vouloir se mêler de la forme de l'administration des Provinces-Unies, qu'elle sera toujours prête à donner des marques de son estime et de son affection au jeune prince de Nassau, lorsqu'il se conduira par des maximes convenables aux sentiments du Roi pour la République et conformément au système politique suivi par les quatre

[1] *Loc. cit.*, Holl., corresp. secrète, t. 519, f° 201.
[2] *Loc. cit*., Holl., corresp. secrète, t. 519, f° 213. Ce document ne figure pas dans la correspondance officielle.

premiers stathouders, Guillaume Ier, Maurice, Frédéric-Henry et Guillaume II. Il faut au contraire que dans ses entretiens particuliers avec les vrais patriotes, le baron de Breteuil leur insinue que Sa Majesté, connaissant leurs intentions pacifiques, contribuera autant que cela pourra dépendre d'elle à leur procurer le degré de considération dont ils jouissaient autrefois, et une influence supérieure dans les délibérations et les résolutions des États-Généraux. »

C'est justement cette conduite à double face qui rendait si difficile la position de nos ambassadeurs successifs à la Haye : favoriser les républicains sans éveiller la susceptibilité du stathouder et de ses partisans.

Au sujet des relations séculaires de l'Angleterre et des Provinces-Unies, le roi espère parvenir à les briser, car c'est l'avantage réel des Hollandais, et il ajoute : « Il y a soixante-dix ans que la cour de Londres a travaillé sans cesse à soulever toutes les puissances contre la France, sous le faux prétexte que cette couronne voulait anéantir la liberté de l'Europe, détruire l'équilibre du pouvoir et parvenir à la monarchie universelle. C'est avec bien plus de fondement qu'on peut actuellement exciter par les mêmes motifs la jalousie et la crainte de toutes les nations contre les Anglais. En feignant de vouloir protéger l'équilibre sur terre que personne ne menace, ils anéantissent absolument l'équilibre sur mer, que personne ne défend[1]. »

IV

La correspondance secrète de Breteuil offre un caractère différent de celle de son prédécesseur. Il ne se contente pas d'envoyer au roi, tous les mois à peu près, un résumé de ses vues sur les affaires d'Angleterre, de Suède, de Russie, de Pologne ; il y joint la copie littérale des passages importants des lettres officielles que de Choiseul lui a écrites et que lui-même

[1] Ces instructions secrètes numéros 2 et 3 ne figurent pas dans l'ouvrage cité de Boutaric.

a envoyées à ce ministre. Le roi se faisait adresser ces extraits non par défiance pour Choiseul, puisqu'il avait connaissance de la correspondance officielle, mais pour pouvoir le cas échéant les compléter par des instructions secrètes.

Pendant les quatorze mois que Breteuil resta en Hollande (septembre 1768 à novembre 1769), le roi ne lui écrivit que quatre fois, à des intervalles à peu près égaux. La situation de plus en plus calme de l'Europe à cette époque, — les Anglais, très occupés des colonies d'Amérique, laissaient en repos le vieux monde, — tout cela ôtait à la correspondance secrète son principal intérêt, même sa seule raison d'être. Breteuil raconte les petites nouvelles internationales uniquement pour faire plaisir au roi, et celui-ci le félicite de son zèle et de la manière heureuse avec laquelle il remplit son ambassade[1]. Seule la question corse, qui s'éternise, inquiète le roi.

En octobre, Breteuil demanda et obtint un congé pour venir en France arranger ses affaires personnelles et celles de sa fille. Il ne retourna point à son poste, et son secrétaire l'abbé Duprat[2] resta chargé des deux correspondances.

Au début, ce personnage s'acquitta fort mal de sa mission occulte : pendant sept mois il ne daigna point adresser une seule lettre secrète au roi. D'où grande colère et rappel à l'ordre de Broglie, en date du 30 avril 1770. Le roi entend que Duprat reprenne la correspondance : « Je vous avoue que je n'ai pas reconnu dans un silence si long, le zèle que je scais que vous avez pour le service du Roy[3]. »

Ce n'est que le 4 juin que l'abbé se décida à donner de ses nouvelles au cabinet secret, en envoyant un volumineux paquet contenant sa correspondance avec Choiseul. « Mon travail dans ce pays est de si mince aloy, écrit-il à Louis XV, que je n'ai point osé l'envoyer en détail à Votre Majesté, ni pu me résoudre

[1] Notamment en ce qui concerne la tracasserie d'étiquette avec le Stathouder, cf. *le Stathouder Guillaume V et la France*, op. cit.

[2] Ancien chargé d'affaires à Stockholm ; se trouva assez dépaysé en Hollande, ce séjour n'étant pas aussi favorable à son activité que Stockholm.

[3] *Loc. cit.*, Holl., corresp. secrète, t. 5199, f° 205. Broglie à Duprat.

à fatiguer par chiffre la voye secrette. Je me suis d'ailleurs figuré, Sire, qu'en mettant sous vos yeux mon travail en gros, il aurait peut-être l'avantage de vous paraître moins aride. »

Par le même courrier, il disait à Broglie : « Voilà enfin la collection que je vous devais, elle est très complète. J'ai l'honneur de vous l'envoyer par un marchand français établi dans cette ville, qui s'appelle Le Moine. » L'abbé réclame ensuite les deux mille francs qui lui sont dus pour l'année courante[1].

L'excuse de Duprat ne plut qu'à demi au roi, qui caressait toujours sa vieille manie du cabinet secret. Il fit répondre : « Je ne sais pas comment vous avez pu vous imaginer que Sa Majesté verrait avec plus de plaisir un travail en gros qu'en détail. Vous ne deviez pas ignorer que la plupart des faits qui y sont contenus n'ont le prix qu'autant qu'on les apprend au moment qui les voit naître. A l'avenir il faudra être plus exact[2]. »

Nouveau silence de six semaines, et le 20 septembre virulente missive de Broglie : « Si vous n'envoyez pas de suite les extraits de votre correspondance avec Choiseul depuis le 4 juin, je rendrai compte à Sa Majesté et prendrai ses ordres[3]. »

Cette lettre se croisa avec un gros paquet contenant la correspondance en question. Duprat reçut la lettre menaçante avec un retard de trois semaines, et dès ce jour observa la plus grande exactitude, en expédiant toutes les cinq ou six semaines les extraits qui étaient indispensables au roi.

Duprat eut un mauvais moment à passer à la Haye. Par un édit de février 1770, Louis XV, dont la gêne financière était extrême, suspendit le paiement des rescriptions et billets de ferme, dont un certain nombre se trouvait en Hollande. La Ballue, banquier à Amsterdam, et quelques-uns de ses confrères se trouvèrent dans une situation des plus précaires. Il y eut des scènes terribles à l'ambassade de France. Duprat calma de son

[1] Les 1,320 francs accordés à Desrivaux avaient été portés à 2,000 pour Duprat. *Loc. cit.*, t. 521, f° 123.

[2] *Loc. cit.*, Holl., corresp. secrète, t. 519, f° 202. Broglie à Duprat, 12 août 1770.

[3] Cette lettre est la dernière que Broglie écrivit à Duprat.

mieux les intéressés et leur fit prendre patience. Cet incident nuisit beaucoup à notre politique en Hollande et retarda certainement le rapprochement avec nous.

La conduite habile de l'abbé en cette délicate occurrence lui valut son pardon pour la négligence dans l'envoi des extraits. La rupture qui faillit se produire entre l'Angleterre et l'Espagne en janvier 1771 forme le thème des dernières lettres secrètes de Duprat; dans celle du 23 janvier 1771[1], il manifeste sa joie de voir les deux ennemis éventuels rapprochés par les bons soins du roi de France. Le nouvel ambassadeur de France à la Haye, le marquis de Noailles, était annoncé; il arriva à son poste le 14 mars. Duprat n'écrivit plus secrètement au roi, car de Noailles ne connaissait pas l'organisation occulte. A la date du 15 mars 1771, le cabinet secret cessa de fonctionner en Hollande, et à son retour en France, Duprat remit à de Broglie toutes les pièces y ayant rapport.

P. Coquelle.

[1] L'entrée en décembre du duc de la Vrillière dans le cabinet, à la place du duc de Choiseul, ne modifia en rien le secret du roi, et Duprat continua d'envoyer ses extraits de correspondance avec lui.

LES

HIÉRARCHIES ORIENTALES

Nous parlerons en premier lieu des chrétiens séparés de la communion catholique romaine.

Sous le rapport de la hiérarchie, comme de la croyance, il existe, chez ces séparés, trois groupes distincts qui se considèrent mutuellement comme hérétiques, à savoir :

Le groupe chaldéo-nestorien;

Le groupe eutychéen ou monophysite;

Le groupe dit orthodoxe.

Nous nous occuperons d'abord du troisième, celui des orthodoxes : c'est là, en effet, que nous rencontrerons des questions fondamentales et principielles dans l'ordre hiérarchique, objet unique de cette étude.

I

LES ORTHODOXES

En l'année 325, le concile de Nicée, par le IVe canon, a, non pas établi, mais reconnu la prééminence de trois sièges; il dit :

« Que l'on conserve les anciens usages qui sont dans l'Égypte, la Lybie et la Pentapole, de sorte que l'évêque d'*Alexandrie* ait l'autorité dans tous ces pays de la même manière que cela est pratiqué pour l'évêque de *Rome*. Qu'à *Antioche* et dans les

autres provinces les Églises conservent également leurs privilèges, leurs dignités et leur autorité. »

Dans des circonstances que nous aurons à préciser, il s'est établi une quatrième prééminence, celle de *Constantinople*.

D'après l'ordre, qui existait déjà en fait et qui fut sanctionné à Florence en 1439, par l'accord des Pères tant orientaux qu'occidentaux sous les seings du Pape, de l'empereur de Constantinople, il y avait alors, pour les Orthodoxes, quatre sièges patriarcaux et dans l'ordre suivant :

Le patriarcat de Constantinople,
— d'Alexandrie,
— d'Antioche,
— de Jérusalem.

Mais tous les Orthodoxes n'étaient pas alors compris dans l'une ou l'autre de ces hiérarchies et ils l'y furent de moins en moins, comme nous l'allons voir.

Ce que le concile de Florence a ainsi, non pas établi, mais constaté, c'est l'indépendance des quatre sièges y dénommés : c'était la reconnaissance d'un état existant antérieurement.

Cet état a un nom technique très explicite et très compréhensif. On l'appelle *autonomie* et *autocéphalie*

Αὐτονομία καὶ Αὐτοκεφαλαία.

Le premier exprime l'indépendance, le second, que chacun se gouverne lui-même; primitivement par un homme; plus tard il y eut des synodes lorsque surgirent les démembrements.

Nous parlerons successivement de chacun des patriarcats susnommés et suscoordonnés.

Antioche. — En 431, au concile d'Éphèse, les évêques de Chypre portèrent plainte contre le pontife d'Antioche qui avait

cherché à étendre sa juridiction sur leur île. Les Pères rendirent le décret suivant :

« Si, comme les deux respectables évêques venus à ce concile l'ont prouvé par écrit et verbalement, ce n'est pas un usage ancien que l'évêque d'Antioche fasse les ordinations en Chypre, ceux qui sont à la tête des églises dans cette île conserveront leur droit intact, selon les canons des Saints-Pères et la coutume antique.

« Il est ordonné que ce décret soit aussi observé dans les autres diocèses et provinces... de peur que, sous le prétexte du sacerdoce, le faste de la domination mondaine ne puisse se glisser ; de peur que nous ne perdions insensiblement la liberté que nous a donnée, au prix de son sang, Notre-Seigneur Jésus-Christ, le libérateur de tous les hommes. »

Voilà comment *ab antiquo* le métropolitain de Chypre est un membre autonome et autocéphale dans le groupe orthodoxe.

Avant d'aller plus loin, spécifions que l'indépendance d'une église n'implique pas que le chef porte tel ou tel titre. Nous en venons de voir un exemple; nous en rencontrerons bien d'autres.

Alexandrie et *Jérusalem*. — Les patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem se sont longtemps disputé la juridiction sur le monastère de Sainte-Catherine au Mont-Sinaï. En 1575, un accord intervint pour établir que le Mont-Sinaï ne dépendrait ni de l'un ni de l'autre. Un synode de Constantinople confirma officiellement l'autonomie du Sinaï en 1782.

Dans la *Revue de l'Orient chrétien* (3e livraison de 1900, p. 492), M. l'abbé Chabot publie le texte d'une bulle du pape Grégoire IX énumérant les possessions du couvent.

Nous ne savons à quelle époque le Mont-Sinaï avait cessé d'être en communion avec Rome.

Le 19 décembre 1798, le général Bonaparte s'appuyait — probablement sans le savoir — sur le droit canonique oriental, lors-

qu'il rendit en faveur du couvent du Mont-Sinaï un ordre dont l'article 8 est ainsi conçu :

« Aucun patriarche, évêque ou autre ecclésiastique supérieur, étranger à leur ordre, ne pourra exercer d'autorité sur eux ou dans leur couvent, cette autorité étant exclusivement remise à leur évêque et au corps religieux du Mont-Sinaï.

« Les autorités civiles et militaires veilleront à ce que les religieux du Mont-Sinaï ne soient pas troublés dans la jouissance desdits privilèges (1). »

Le génie a des intuitions.

Constantinople. — C'est dans ce patriarcat, et suivant certains principes, que, dès avant 1439 jusqu'à nos jours, il s'est produit des démembrements en Églises autonomes et autocéphales. Pour bien connaître les raisons qui les ont causés, il faut remonter à l'origine même de ce patriarcat.

En 381, la préséance de Constantinople fut proclamée, ainsi qu'il est rappelé, à Chalcédoine (451) en ces termes :

« Les Pères ont donné avec raison au siège de l'ancienne Rome la primauté parce que cette ville règne (*διὰ τὸ βασιλεύειν τὴν πόλιν ἐκείνην*); c'est d'après le même principe que les cent cinquante très pieux évêques ont (en 381) assigné une égale préséance au très saint-siège de la Nouvelle Rome (Constantinople), jugeant avec raison que cette ville ayant été honorée par la résidence du Souverain et du Sénat, ainsi que par les mêmes prérogatives que Rome l'ancienne capitale, de même dans les choses ecclésiastiques, elle devait avoir les mêmes honneurs, venant la seconde après Rome. »

Ce qu'il faut relever ici, c'est moins le fait de l'autonomie que le motif invoqué pour la produire principiellement.

Ce principe a été formulé plus tard par le célèbre Photius en ces termes : « Il est d'usage que les droits ecclésiastiques et prin-

(1) *Revue de l'Orient chrétien*, 2e livraison de 1900, p. 319.

cipalement les délimitations changent avec les dominations politiques et les administrations. »

Cette formule de Photius a été rappelée en 1879 par le patriarche de Constantinople dans le tomos relatif à l'autonomie de l'église serbe dans le groupe orthodoxe. Le même tomos dit à ce propos :

« L'église de Dieu sur la terre, à cause de son unité spirituelle, est et s'appelle le bercail et le corps du Christ. Néanmoins cette unité n'empêcha pas, dès les premiers temps et par la suite, l'établissement, suivant les lieux et les pays, d'églises particulières, détachées les unes des autres, gouvernées intérieurement par des pasteurs, des maîtres, des diacres de l'Évangile du Christ, lesquels leur sont propres, c'est-à-dire les évêques et archevêqués et les patriarches; et cela en raison non seulement de l'importance historique dans le christianisme de ces villes, mais aussi en raison de la situation politique de leurs peuples et de leurs races. »

Dans cette communication, qui date d'hier, je souligne les mots *situations politiques* et *races*, lesquels ont une importance principielle : ils corrigent ce qu'il y aurait de restrictif dans les actes supralaudati de 381 et de 435 :

Ainsi : 1° Pour qu'une église soit ou devienne indépendante, le τὸ βασιλεύειν τὴν πόλιν n'est pas obligatoire : Alexandrie et Antioche ne sont pas des capitales;

2° L'autonomie et autocéphalie pourra être motivée par des considérations politiques ou techniques. Dans la pratique la différence de race se traduira le plus souvent par la diversité des langues.

Nous voici en mesure de formuler en deux lignes les principes qui régissent les autonomies et autocéphalies dans le monde orthodoxe.

1° *Imperium sine patriarca non staret;* à traduire ainsi en français par :

Une souveraineté ne saurait exister sans une église autonome et autocéphale.

Dans une lettre adressée au pape saint Léon, Michel Bogoris, roi des Bulgares, attribue cette formule à l'empereur Jean et au patriarche Alexis. (Assemani, *Kalendaria...*, t. V, p. 130.)

2° *Patriarca staret sine imperio.*

Une église autonome et autocéphale peut exister sans une souveraineté (1).

Indiquons maintenant quelles ont été les applications de ces principes dans le monde orthodoxe.

Avec le temps, il se forma successivement plusieurs États indépendants dans la vaste circonscription patriarcale de Constantinople. En conséquence et conformément aux principes susénoncés, il se forma aussi, depuis le neuvième siècle jusqu'à nos jours, autant d'églises autonomes et autocéphales que d'États indépendants : pour la Bulgarie ancienne en 962, pour la Vlacho-Bulgarie en 1234, pour la première Serbie en 1376, pour la Grèce en 1850, pour la Serbie contemporaine en 1879, pour la Roumanie en 1885 (2).

En outre, tous les pays ont droit à l'autonomie de leurs églises orthodoxes : la Russie à la suite d'un accord avec Constantinople conclu en 1588, la Géorgie, depuis les temps les plus reculés, ainsi qu'il résulte du témoignage de Martin Crusius, dans *Turcogræcia*, p. 194, 199; la Serbie, la Roumanie, l'Autriche-Hongrie, à Karlovtsi, à Tchetnovitz, à Hermanstadt.

(1) Les ouvrages récents à citer sont trop nombreux pour que nous puissions les énumérer ici. Indiquons-en quelques-uns :

Geschichte der Kirlichen Trennung zwischen Orient und Occident, par Pichler. 2 vol. in-8°. Munich, 1864 et 1865.

Revue de l'Orient chrétien. Trimestrielle 1896-1900. Paris, Picard.

L'abbé Pisani, *les Chrétientés orientales*. In-8°. De Soye, 1895.

Silbernagl, *Verfassung und gegerwartiger Bestand samtlichen Kirchen des Orients*.

(2) *La Bulgarie chrétienne*. 2e édition. In-8°, 1898. — Paris, Challamel. — *La Serbie chrétienne*. In-8°. Paris, Leroux.

Et là où il surgissait une demi-souveraineté, il surgissait sur le terrain hiérarchique une demi-indépendance simultanée et adéquate. Le patriarcat de Constantinople dénie l'autonomie et l'autocéphalie complète à la principauté bulgare de 1878, parce qu'elle est encore sous la suzeraineté de la Turquie. Que la Bulgarie (ce qu'on peut prévoir et peut-être souhaiter) devienne demain absolument indépendante, ce ne sera guère qu'une formalité chancelière d'obtenir à Constantinople le *tomos* reconnaissant son autonomie et autocéphalie religieuse.

Il faut se garder d'attribuer à des dissentiments religieux les démembrements qui se sont produits. Il n'existe, à ma connaissance, aucun dissentiment de l'ordre religieux dans le monde orthodoxe. La question de dogme ne joue aucun rôle dans les séparations. Elles sont la conséquence directe du changement de souveraineté. Et ces changements de souveraineté ont été provoqués par la différence des races et des langues, dont l'action est caractérisée nouvellement par ce qu'on appelle le phylétisme, une dénomination nouvelle d'une chose ancienne. Le mot vient du grec φυλή, qui veut dire tribu, race, famille.

Parmi les séparations qui se sont opérées de nos jours, nous ne pourrions guère citer que le royaume hellénique qui est du même phylétisme que le patriarcat de Constantinople. Dans la séparation de 1850, le principe de souveraineté a dominé l'autre.

Quid lorsque souveraineté et phylétisme se trouvent en conflit? Nous l'allons voir par des exemples (1).

Les orthodoxes roumains de la Transylvanie, de la Hongrie et du Banat ont la même langue usuelle et liturgique, en un mot le même phylétisme que les Roumains du royaume. Ils ont, cependant, des hiérarchies séparées. Pourquoi? parce que les premiers ont leur roi à Buda-Pest, les seconds à Bucarest. Les Roumains orthodoxes de la Boukovine ne forment pas une unité hiérarchique

(1) Symbolæ ad illustrandam historiam ecclesiæ orientales in terris coronæ. S. Stefani, à N. Nilles. s. j. 2 vol. in-8°. — Œniponte, Rauch, 1885.
Les églises autonomes et autocéphales (451-1885). In-8°, 49 p. — Paris, Leroux.
Églises séparées, par l'abbé Duchesne. In-12, 1896. — Paris, Thorin.

avec les Roumains orthodoxes de la couronne de Saint-Étienne par la raison que la Boukovine est dans la Cis-Leithanie, dont le souverain est à Vienne ; encore moins avec leurs voisins moldaves, dont ils ont été disjoints politiquement en 1774. — De même les Serbes orthodoxes de la couronne de Saint-Étienne dans la Voiévodie, la Syrmie, l'Esclavonie, ont un patriarche à Karlovtsi (quondam d'Ipek), tandis que les Serbes du royaume de Serbie ont leur chef hiérarchique à Belgrade. Les Serbes orthodoxes de la Dalmatie et des Bouches du Cattaro ne relèvent pas du patriarche de Karlovtsi, parce que ce hiérarque réside dans la domination hongroise, tandis que lesdits Serbes sont compris dans la Cis-Leithanie. Et il s'est produit à cette occasion une combinaison unique à l'encontre du phylétisme : plutôt que de violer le principe sacro-saint de la souveraineté, on a placé les Serbes cisleithans de la Dalmatie et des Bouches sous la juridiction du hiérarque roumain de la Boukovine, malgré la diversité des langues liturgiques et vulgaires, malgré le peu de sympathie des uns pour les autres. Voilà qui démontre avec le plus de précision que le phylétisme est dominé par la souveraineté, *alias* par la force, *alias* par le principe vingt-huitième de Chalcédoine.

Puisque nous avons rencontré la Boukovine, arrêtons-nous-y un instant avant d'aller plus loin. La situation du métropolitain orthodoxe de Tchernovitz est compliquée par le fait qu'il existe dans sa circonscription un grand nombre de Ruthéniens : ces Slaves ne sympathisent pas du tout avec les Roumains. Notons aussi qu'en dehors de l'orthodoxie, on trouve en Boukovine un grand nombre de Polonais catholiques, qui relèvent de l'Ordinaire latin siégeant en Galicie.

Ce n'est pas tout : la Boukovine a été le refuge des Staro-vères ou vieux croyants moscovites lorsqu'ils étaient persécutés. C'est dans cette province, à Fontana-Alba, que les réfractaires de l'orthodoxie officielle trouvaient une personnalité épiscopale pour conférer à leurs popes la capacité sacerdotale.

Une autre particularité achève de faire de la petite Boukovine

un véritable microcosme religieux. A quelques kilomètres du splendide palais où trône le métropolitain orthodoxe, vous trouverez à Sada-Gora la résidence officielle et déjà ancienne d'un messie israélite héréditaire, nommé Isrofka, dont l'histoire dramatique a été plusieurs fois écrite. (*Voyage de Paris à l'île des Serpents*, par le pseudo-CYRILLE. In-12, Paris, Leroux.)

Et, puisque j'ai rencontré les israélites en Boukovine, je rappelle que, dans une contrée voisine, en Bessarabie, il s'est formé une communion de chrétiens judaïsants. (*Une église judéo-chrétienne en Bessarabie*. In-12 de 152 p. Lausanne, 1885.)

Nous venons de terminer ce qui concerne les démembrements du patriarcat de Constantinople. Les anciens patriarcats orthodoxes d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem n'ont pas éprouvé de démembrements.

Les hiérarques de ces trois sièges ont été appelés à ratifier l'autonomie religieuse de la Russie. Nous ne savons pas qu'ils aient été appelés à ratifier les autres démembrements de Constantinople. Notons seulement que le patriarche de Jérusalem a signé en 1850 l'émancipation hiérarchique du royaume de Grèce.

Nour parlerons maintenant des rapports entre les différentes églises orthodoxes, autonomes et autocéphales.

Ces églises sont *isonomes*. Le patriarche de Constantinople exerce la préséance d'honneur : *τὰ πρεσβεία τῆς τιμῆς*; le chef n'est pas de ce monde. C'est ce qu'exprimait Métrophane Kritopoulo en 1661 :

« Les quatre patriarches sont égaux entre eux et aucun d'eux ne se croit digne d'être appelé le chef de l'église orientale. Exposé au péché, chacun est mortel. Avant l'élection d'un autre, l'église resterait sans chef. Un corps ne peut rester sans tête un seul moment. Puisque l'église vit et est toujours valide, il lui faut un chef immortel. Le chef de l'église est le Seigneur Jésus-Christ, qui vit toujours, assis à la droite du Père, et a la suprême inspection et puissance sur toutes choses. » (*Monumenta fidei Ecclesiæ Orientalis*. Iéna, 1850.)

Ce que le même Métrophane Kritopoulo va dire des quatre anciens patriarches s'applique *mutatis mutandis* aux autres églises orthodoxes autonomes et autocéphales :

« Les quatre patriarches vivent en dignité égale. Aucune différence n'intervient entre eux que celle des sièges. Chacun d'eux, quand il célèbre les offices sacrés dans sa propre circonscription, fait pleine mention honorifique des trois autres auprès de Dieu. S'ils arrivent à se trouver ensemble dans quelque lieu, ils se baisent réciproquement la main. Les patriarches ont défense d'accomplir aucune fonction archiépiscopale dans la circonscription d'un autre patriarche sans l'impulsion de l'ordinaire. »

Voici maintenant un résumé succinct des rapports des églises orthodoxes les unes avec les autres, tels qu'ils résultent de tout ce qui précède et pour le compléter :

Chaque église est tenue de commémorer dans ses offices les églises anciennes et les nouvelles sœurs qui viendraient à surgir.

Chaque hiérarque, à son avènement, est tenu de le notifier à toutes les églises sœurs. Cette prescription n'a peut-être pas été toujours observée strictement : elle ne fut inaugurée entre Constantinople et Karlovtsi qu'en 1884.

Toutes les difficultés se référant au gouvernement intérieur sont jugées, déliées ou déterminées par l'autorité hiérarchique dans chaque église. Aucun laïc ou ecclésiastique ne peut appeler d'une décision de son église à la juridiction d'une autre.

Athènes et Belgrade demandent le saint chrême à Constantinople. L'église russe le prépare elle-même à Moscou et à Kiew; elle l'envoie au Monténégro. Karlovtsi le prépare depuis la translation d'Ipek et la Roumanie depuis la reconnaissance de son indépendance en 1885.

« Le saint synode de Bucarest doit se concerter sans retard avec le patriarche œcuménique et les autres très saints patriarches et toutes les saintes églises orthodoxes de Dieu pour toutes les questions sérieuses, *canoniques* et *dogmatiques*, qui nécessiteraient une délibération générale et commune selon la sainte coutume des Pères qui a prévalu dès l'origine »

Même règle pour le métropolitain de Belgrade : le tomos serbe dit : « dans toutes les éventualités ecclésiastiques d'une portée générale. » Il ajoute : « et réciproquement chacun de ces patriarcats et églises autocéphales ci-dessus désignées fera de même envers l'église serbe. »

Pour toutes les affaires d'intérêt général qui réclament « aide et conseil », le patriarche de Constantinople promet son concours au synode d'Athènes, qui devra référer. — Le tomos ajoute immédiatement : « Quant à ce qui regarde l'administration intérieure de l'église, comme le choix et le sacre des évêques, leur nombre et le nom de leurs trônes, l'ordination des prêtres et des diacres, le mariage et le divorce, l'administration des monastères, la discipline et l'éducation du clergé, la prédication de la parole de Dieu, la censure des livres antireligieux, toutes ces choses et autres semblables seront réglées par le saint synode. »

Voilà qui suffira, nous pensons, à préciser les relations des églises orthodoxes entre elles. Une entente y est prévue sur les questions dogmatiques et d'intérêt général. Il a même été question d'un concile à propos d'un conflit entre le patriarcat de Constantinople et les Bulgares.

Si un concile était décidé, il y aurait à s'entendre sur la langue dont il serait fait usage, ce qui n'est pas sans présenter des difficultés.

Il ne reste qu'à énumérer les églises autonomes et autocéphales qui forment le groupe orthodoxe. Il faut aussi les ranger *ordine quisque suo*. Il n'y a pas de difficultés pour les quatre sièges patriarcaux, qu'on appelle les « anciens ». En serbe, les chants populaires disent : *stari patriara :* leur rang, avons-nous dit, fut reconnu au concile œcuménique de Florence.

Pour les autres sièges, la classification varie chez les divers canonistes. N'entrons pas dans la tâche de les mettre d'accord, ce qui serait impossible. Bornons-nous à reproduire l'ordre adopté dans l'une des dernières publications que nous connaissions, et

qui a sa valeur : *le Droit ecclésiastique orthodoxe*, par Nicodème Mélasch (Zadar, 1890), en langue serbe :

1° Le patriarche de Constantinople.
2° Le patriarche d'Alexandrie.
3° Le patriarche d'Antioche.
4° Le patriarche de Jérusalem.
5° Le métropolitain de Chypre.
6° Le synode russe.
7° Le patriarche de Karlovtsi.
8° L'archevêque du Mont-Sinaï.
9° Le métropolitain du Monténégro.
10° Le synode d'Athènes.
11° Le métropolitain de Sibia (Hermanstadt).
12° Le métropolitain de Tchernovitz.
13° Le métropolitain de Belgrade.
14° Le synode roumain.
15° Le métropolitain bulgare.

Le chef des Bulgares orthodoxes est placé à la suite parce qu'il n'est pas officiellement reconnu par tous les autres groupes.

Remarque. — Le glagol ne figure pas dans cette énumération. Le glagol, en effet, n'est ni une hiérarchie, ni même un rite ou une langue. C'est un alphabet. Il n'est plus appliqué que dans quelques diocèses catholiques de la Croatie et de la Dalmatie, à la liturgie romaine-latine traduite en langue staro-slave (voir la *Revue de l'Orient chrétien*, 1re livraison de 1899. Paris, Picard). On y trouvera le texte et la traduction d'un décret de la congrégation des rites du 5 août 1898 relatif à l'usage de la liturgie romaine traduite en staro-slave et écrite en caractères glagolitiques.

L'ensemble de la communion orthodoxe est, au point de vue de l'autorité, acéphale. L'un des hiérarques a la préséance d'honneur. Tous les groupes sont égaux entre eux : ils sont, je le répète, autonomes, autocéphales et isonomes.

Parmi les quatorze (ou quinze en y comprenant la Géorgie) groupes qui forment l'agglomération orthodoxe, trois groupes sont acéphales, gouvernés par des synodes. Ce sont, par rang d'ancienneté, la Russie, la Grèce et la Roumanie. Les autres membres de l'Église orthodoxe sont régis (dans le sens étymologique du mot : *μόνος ἄρχειν*) par le système monarchique, plus ou moins tempéré.

Le régime synodal ne se rencontrera chez aucun des coreligionnaires dont il nous reste à parler : nestoriens et monophysites.

II

LES CHALDÉENS-NESTORIENS

Un prêtre, nommé Anastase, proféra un jour dans une église de Constantinople ces paroles : « Que personne n'appelle Marie mère de Dieu (Θεοτόκος). On doit appeler Marie du Christ (Χριστοτόκος). Le patriarche de Constantinople, Nestorius, confirma cette proposition et l'enseigna. En 431, plus de 200 évêques d'Orient et d'Occident, réunis à Ephèse, prononcèrent la condamnation de Nestorius et sa déposition.

Le siège archiépiscopal de Séleucie-Ctésiphon formait, dans le patriarcat d'Antioche, un groupe semi-autonome, régi par un catholicos. En 498 l'un d'eux adopta officiellement l'opinion de Nestorius. Le roi de Perse, alors souverain du pays, favorisait cette séparation d'avec les Grecs. Les Arabes, qui suivirent, protégèrent aussi les Nestoriens. Depuis le seizième siècle, le catholicos des Nestoriens réside à Kotchannès dans le Kurdistan turc. Il porte le titre de patriarche.

Cette dignité y est héréditaire dans une famille sous certaines conditions.

La langue religieuse est le chaldéen ancien, que les fidèles ne comprennent pas.

L'église nestorienne a eu une prodigieuse extension : à l'île de Socotora, en Chine, où certains savants lui attribuent la célèbre inscription de Si-ngan-Fou; en Tartarie, où Jean de Plancarpin, envoyé du pape, et Guillaume de Rubruquis, envoyé par saint Louis, l'ont rencontrée; où Marco Polo l'a connue dans le pays appelé Tanduc, en Perse; dans l'île de Chypre, enfin dans l'Inde, où elle est connue sous le nom de chrétiens de saint Thomas; ils forment la population chrétienne de Malabar, où nous allons bientôt les rencontrer, mais dans d'autres bercails (1).

III

LES MONOPHYSITES

En 448, un archimandrite de Constantinople, nomme Eutychès, professa, sur la personne de Jésus-Christ, une opinion qui est l'antipode de celle de Nestorius. Après l'incarnation, il ne resterait qu'une seule nature.

En 451, le concile de Chalcédoine condamna l'opinion d'Eutychès, qui se propagea en Syrie-Mésopotamie, en Égypte, en Arménie. Ce fut, en réalité, une réaction nationale, si bien qu'en chacune de ces trois contrées, la liturgie fut conservée, ou peut-être introduite, dans une langue propre à chacune d'elles.

1° En Syrie et Mésopotamie, les Eutychéens sont nommés Jacobites, du nom d'un de leurs métropolitains.

Nous avons mentionné tout à l'heure les Nestoriens du Malabar. Une partie de ces Nestoriens est devenue catholique uniate : nous allons les rencontrer bientôt. Une autre partie a aussi abjuré l'opinion de Nestorius, mais pour adopter l'opinion qui est la contradiction directe du Nestorianisme. Autrement dit, ils sont devenus Jacobites. Comment? sous quelle impulsion? à quelle date? Nous n'avons réussi à obtenir là-dessus aucun renseigne-

[1] *La Chaldée chrétienne*. In-8°, 77 pages. Paris, Challamel. — *Revue de l'Orient chrétien*. Vol. IV, p. 443, et vol. V, p. 481.

ment, même aucun indice. Nous serions reconnaissant à toute personne qui voudrait bien nous renseigner.

En 1808, le métropolitain néo-jacobite résidait à Candenad. — On dit que ces Indiens jacobites ont été autrefois en relation avec le patriarche jacobite de Syrie. En 1874, ce patriarche est allé à Londres afin d'y faire rétablir ou établir par l'impératrice des Indes sa juridiction patriarcale sur le Malabar eutychéen. Ni à Londres ni ailleurs, on n'a pu ou voulu nous renseigner sur le résultat de cette démarche.

Pour ne pas scinder ce qui concerne les Malabarites, nous rejetons ici l'histoire de ceux qui ne sont pas devenus Jacobites. Jusqu'à l'arrivée des Portugais dans l'Inde, les Nestoriens du Malabar recevaient leur évêque du hiérarque nestorien de Mossoul. En 1599, ils furent convertis au catholicisme par l'archevêque de Goa, Alexis de Ménessès. Ils furent dès lors administrés par des délégués apostoliques envoyés de Rome : ils sont stavropigiaques.

En 1869, Audo, alors patriarche-uni des Chaldéens, devançant ce qu'allait tenter plus tard le jacobite dont il vient d'être fait mention, s'avisa de réunir, de sa propre autorité, à son patriarcat les ci-devant Nestoriens du Malabar. Le pape Pie IX n'admit pas que cette novation hiérarchique fût introduite sans son autorisation; Audo s'y entêta, et il en résulta un schisme qui fut de courte durée. Les catholiques uniates restent pour le moment stavropigiaques. (*Chaldée chrétienne*, p. 49.)

2° En Égypte, après le concile de Chalcédoine, l'immense majorité de la population, sous le nom de Copte, se sépara alors de l'église officielle orthodoxe, laquelle n'a cessé d'y subsister avec un nombre restreint de fidèles, la plupart originaires de Grèce. La liturgie eutychéenne ou monophysite est traduite en un copte que les fidèles, comme ailleurs, ont de la peine à comprendre.

Les Coptes sont régis par un patriarche résidant au Caire.

3° Les Arméniens eutychéens ou monophysites ont pris la qua-

lification de Grégoriens, du nom de saint Grégoire l'illuminateur.

Les Arméniens grégoriens ont plusieurs patriarches à Esch-Miadzin en Russie, à Sis en Cilicie, à Agthamar dans une île du lac de Van, à Constantinople. Ce dernier avait reçu de Mahomet II la juridiction civile sur tous les Arméniens de son empire. Cette juridiction lui a été et lui est, en ce moment, contestée par le patriarche de Sis. Parmi les hiérarques arméniens portant tous le titre patriarcal, celui d'Esch-Miadzin est généralement considéré comme le successeur de saint Grégoire l'illuminateur, le grand patron de l'Arménie.

La liturgie est traduite en langue arménienne.

Telles sont les communions qui se sont séparées de la communion orthodoxe à la suite du concile de Chalcédoine.

A notre connaissance, il n'existe aucune relation entre les hiérarques jacobite, copte et arménien sur le terrain de la croyance eutychéenne ou sous d'autres rapports. Chaque groupe reste confiné dans son nationalisme, autrement dit dans son phylétisme.

IV

LES UNIATES

A chacune de ces églises orthodoxes, nestoriennes et eutychéennes, il correspond une ou plusieurs églises qui sont entrées en communion doctrinale et hiérarchique avec l'église catholique romaine, en conservant leurs rites spéciaux, leur langue liturgique, leur discipline et leur hiérarchie.

Pour ces églises dites *uniates,* il importe de montrer, dans la généralité, leurs rapports avec le pape de Rome, qui est le chef universel du groupe catholique. Le pape est reconnu, par tous les catholiques uniates ou autres, comme le représentaut de la primauté instituée par Jésus-Christ sur la tête de saint Pierre, dont il est le successeur légitime. Nul ne peut exercer une fonction ecclésiastique quelconque s'il n'y a été habilité soit par le

pape lui-même, soit par les hiérarques à qui le pape en a confirmé la faculté. Les patriarches uniates, élus dans leur conscription conformément aux canons et usages, postulent du pape la confirmation de leur autorité.

Les chefs des églises uniates sont ou patriarches ou revêtus simplement du titre *épiscopal*, et indépendants les uns des autres. Les patriarches uniates ont sous leur juridiction des métropolitains et des évêques. — Certains hiérarques uniates non patriarches relèvent directement du pape : ils sont stavropigiaques, de σταυρὸς, croix, et πηγὴ, source.

Dans les églises uniates, l'autorité supérieure n'est jamais confiée à un synode, mais toujours à un homme.

Le pape n'est pas seulement le chef et la source de la hiérarchie : il est le docteur et le juge suprême. Tout clerc ou fidèle uniate peut appeler au pape du jugement de son ordinaire; mais l'appel aura dû suivre l'ordre hiérarchique.

Tous les hiérarques uniates sont convoqués au concile œcuménique au même titre que les hiérarques latins. C'est un prêtre roumain uniate qui a pris le premier la parole au concile du Vatican.

L'un des points saillants de l'organisation uniate est, dans chaque église qui s'unit à Rome, la conservation de son rite, de sa langue liturgique. Sur ce point, il faut remonter au pontificat de Jean VIII (voir *Première Lutte des Allemands contre les Slaves*. Paris, Leroux, 1885). Les manifestations des papes sur cette conservation sont nombreuses. L'une des plus graves est la bulle de Benoît XIV, *Allatæ sunt*, du 26 juillet 1755. La partie doctrinale en a été publiée en latin et en français dans la *Revue de l'Orient chrétien*, t. III, p. 125. Paris, Picard. En notre siècle, Pie IX et Léon XIII sont revenus fréquemment sur cette conservation des rites et des langues liturgiques.

Ces unions résultent d'un accord avec Rome pour la renonciation aux contradictions doctrinales ou hiérarchiques. Il y a une exception à mentionner.

Les Maronites soutiennent qu'ils ont toujours été soumis à l'autorité supérieure du pontificat romain et qu'ils n'ont jamais adopté l'une des doctrines considérées à Rome comme des erreurs. D'un autre côté, on leur a imputé une adhésion temporaire à la doctrine monothélite, qui est un succédané du monophysisme. A notre connaissance, l'histoire ne rencontre sûrement des Maronites monothélistes que parmi les immigrés en Chypre, lesquels ont, du reste, renoncé à cette doctrine après le concile de Florence. L'acte de cette renonciation a été publié dans *la Chaldée chrétienne*, 2e édition. Challamel, p. 39.

Toutes les autres églises uniates se sont aussi réunies à Rome par des actes qui ont été publiés et traduits en plusieurs langues vivantes. Il serait bien long de rappeler ici tous ces actes.

A côté de chaque groupe séparé de Rome il existe aujourd'hui un groupe uniate. La langue liturgique est la même pour les séparés et les uniates.

Pour éviter une énumération fastidieuse nous avons dressé un tableau des hiérarchies séparées de Rome et des unies correspondantes. Le trait commun est la langue liturgique et le rite.

(Voir le tableau ci-joint.)

A. d'Avril,
Ministre plénipotentiaire émérite.

TABLEAU DES HIÉRARCHIES

EN ORIENT

TABLEAU DES HIÉRARCHIES EN ORIENT

ÉGLISES SÉPARÉES DE ROME	LANGUES LITURGIQUES COMMUNES AUX SÉPARÉS ET AUX UNIS[1]	ÉGLISES UNIES[1]
PREMIER GROUPE (*Hérésie nestorienne*)		PREMIER GROUPE (*Catholiques ci-devant nestoriens*)
Les Nestoriens ont un patriarche à Kotchanès (Kurdistan).	le chaldéen	Les Chaldéens-Unis de Turquie et de Perse ont un patriarche à Mossoul. — Les Chaldéens-Unis du Malabar relèvent de deux évêques.
DEUXIÈME GROUPE (*Hérésie monophysite* ou *d'Eutychis*)		DEUXIÈME GROUPE
I. Les Jacobites de Syrie, de Mésopotamie et des Indes ont un patriarche résidant à Zag-Faran, près Mardyn.	le syriaque	I. Les Syriens-Unis ci-devant jacobites ont un patriarche à Mardyn.
II. Les Coptes ont un patriarche au Caire.	le copte	II. Les Coptes-Unis ont un patriarche au Caire.
III. Les Abyssins ont un évêque nommé par le patriarche copte du Caire.	le gheez	III. Les Abyssins ont des vicaires apostoliques.
Les antichalcédonites, dits grégoriens.		
IV. Les Arméniens ont un patriarche catholicos à Esch-miadzin (Russie) et plusieurs autres patriarches en Turquie.	l'arménien	IV. Les Arméniens-Unis de l'Orient ont un patriarche du titre de Cilicie, résidant à Contantinople. — Les Arméniens-Unis ont encore un archevêque à Lemberg (Galicie) et des abbés généraux à Venise, à Vienne et à Rome.
	le syriaque mêlé d'arabe	Les Maronites ont un patriarche dans le Liban.

TROISIÈME GROUPE (*Schisme grec ou les Orthodoxes*)		TROISIÈME GROUPE (*Catholiques ci-devant grecs séparés*)
I. Le patriarche de Constantinople.	le grec	I. La communion des uniates grecs de Constantinople est en voie de formation.
II. Le patriarche d'Alexandrie.	*id.*	
III. Le patriarche d'Antioche.	l'arabe et le grec	II. En Syrie, en Palestine et en Égypte, les uniates de rite grec sont appelés *melkites*. Ils ont à Damas un seul patriarche d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem.
IV. Le patriarche de Jérusalem.	*id.*	
V. Le synode d'Athènes.	le grec	III. Des uniates de langue grecque et de rite grec se trouvent en Italie, en Corse et en Algérie et relèvent des ordinaires latins. En Italie, ils ont des évêques grecs pour les ordinations.
VI. Le métropolitain de Chypre.	*id.*	
VII. L'archevêque du Mont-Sinaï.	*id.*	
VIII. L'exarque de Géorgie à Tiflis (1).	le géorgien	IV. La communion géorgienne-unie est en formation à Constantinople.
IX. Le synode de Saint-Pétesbourg.	le staro-slave	V. Les Ruthènes-Unis de la Pologne avaient à Chelm un évêque supprimé dernièrement. — Les Ruthènes-Unis de la Galicie ont un métropolitain à Léopol Lwòw (Lemberg). — Les Ruthènes-Unis de la Hongrie ont à Munkacz et à Eperies des évêques relevant de l'archevêque latin de Gran.
X. Le patriarche serbe à Karlovtsi.	le staro-slave	VI. Les Serbes-Unis de la Croatie ont à Krigévatz (Kreutz), un évêque relevant de l'archevêque latin de Zagreb (Agram)
XI. Le métropolitain du Monténégro.	*id.*	
XII. Le métropolitain de Belgrade (Serbie).	*id.*	
XIII. Le métropolitain de Hermanstadt (Sibiu) (Transylvanie).	le roumain	VII. Les Valaques-Unis de l'Autriche Hongrie ont un métropolitain à Fogaractch (Transylvanie).
XIV. Le métropolitain de Tchernovitz (Boukovine).	le roumain et le staro-slave	
XV. Le saint synode de Roumanie à Bucharest.	le roumain	
XVI. L'exarque des Bulgares résidant à Constantinople (2).	le staro-slave	VIII. Les Bulgares-Unis ont un évêque administrateur apostolique à Andrinople, des vicaires apostoliques en Macédoine et en Thrace.
(1) Cette église est absorbée de fait par le synode de Saint-Pétersbourg, sous le rapport hiérarchique. (2) Le patriarche de Constantinople ne reconnait pas l'autonomie des Bulgares.	(1) Les diverses églises ont presque toutes des rites différents, qui sont les mêmes pour les séparés et les uniates.	(1) Les diverses églises-unies relèvent directement et séparément du pape, excepté celles pour lesquelles ce tableau donne une indication contraire.

COMPTES RENDUS

Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur du roi Charles IX en Espagne (1565-1576), publiées par Mgr Douais. Tome II. Librairie Plon, 1900, in-8°.

La Société d'histoire diplomatique publie le second volume des *Dépêches de Fourquevaux*. Ce recueil contient 170 correspondances ou pièces inédites pour les années 1568 à 1572. Il est rempli de curieuses informations sur la cour de Philippe II et sur les rapports de l'Espagne avec la France et le Portugal. Le double mariage des filles de l'Empereur avec les rois de France et d'Espagne occupe souvent l'ambassadeur, aussi bien que l'union projetée de Marguerite de Valois avec le roi de Portugal. Les querelles de la cour avec don Francès d'Alava, le représentant peu agréable de Philippe II, sont racontées avec force détails. Enfin, le fils de Charles-Quint ne gagne pas à être vu de près, et les jugements motivés que Fourquevaux porte sur lui ne sont pas un des moindres attraits de cette lecture.

Le savant éditeur se propose de donner, dans un troisième volume, ce qui reste des dépêches originales, et aussi une table détaillée qui fournira, sur les personnages cités, des renseignements historiques complets, formant un véritable résumé de tout le recueil.

L'Indépendance grecque et l'Europe, par Gaston Isambert. — Paris, Plon, 1900, in-8°.

Il a été beaucoup écrit déjà, en diverses langues, sur l'indépendance grecque. Chez nous, en particulier, elle tient une large place dans tous les ouvrages qui ont traité de la Restauration et de sa politique extérieure. Pourtant, — on le constate avec quelque surprise en lisant l'index bibliographique placé à la fin de ce volume, — l'affranchissement du peuple n'avait fourni jusqu'à ce jour à aucun historien français la matière d'un livre spécial et complet. Il faut donc remercier d'abord M. Isambert de nous avoir donné le premier; et nous nous plairons, en outre, à louer, comme il convient, les mérites de méthode et de clarté, d'information précise et de judicieuse impartialité dont il l'a rehaussé.

L'indépendance grecque et l'Europe, voilà les deux termes du titre que le sujet réclame, en effet. Ce n'est pas moins, c'est plus encore sur l'inertie de

l'Europe que sur les armes ottomanes, que les Hellènes ont remporté leur libération. Le sang des héros aurait coulé en vain, dans tant de luttes épiques, et les soldats d'Ibrahim allaient faire funèbrement régner l'ordre d'un rivage à l'autre de la péninsule reconquise, si l'aide vainement sollicitée depuis cinq années n'était venue enfin du dehors aux vaincus presque épuisés.

La pitié des États est lente à s'émouvoir. Le calcul la devance et l'accompagne, si même il ne la prévient, il ne la paralyse décidément. On ne s'en aperçoit que trop de nos jours : on le reproche avec humeur, avec chagrin, à une génération positive, glacée, sans idéal. Il n'en allait pas autrement dans ces temps dont la tradition déjà lointaine s'embellit en légende.

En 1821, en 1822, d'étranges nouvelles accouraient d'Orient : la Grèce, en armes contre l'oppresseur infidèle, aspirant à revivre dans l'orgueil de sa race et de sa foi; la Morée ivre des premières victoires; les Cyclades lançant sur la marine turque des essaims de brûlots; et aussitôt des représailles sanguinaires du Sultan; les rues de Constantinople pleines de victimes égorgées; le patriarche au gibet dans sa chape épiscopale; Chio livrée au carnage.

Hors de l'empire, partout en terre chrétienne l'émotion fut vive. Que pensèrent pourtant les Cabinets? A Londres, c'était un dogme de ne point souffrir qu'on touchât à la Turquie : il y avait danger que la Russie y gagnât, partant que l'Angleterre y perdît. La chancellerie autrichienne raisonnait de même au fond, bien que le principe n'y eût pas la même fixité. S'accommoder avec les Russes, aux dépens des grands seigneurs, entrait jadis dans les idées de Joseph II. Mais le système avait changé. La politique nouvelle, s'en tenant aux copieux profits de 1815, était conservatrice des territoires comme des institutions. On n'était pas en humeur de conquête et on ne se souciait pas que personne en fît. A cet égard, la Sainte-Alliance offrait à chaque contractant la garantie de son bien et de précieuses lisières pour l'ambition des tiers. Quand la légitimité servait aux dynasties d'un si utile bouclier contre les factieux, souffrirait-on que le bénéfice ne s'en étendît pas au Sultan, souverain légitime, lui aussi? Et par quelle félonie prendrait-on le parti des rebelles qui méconnaissaient son autorité? Tels étaient les arguments par où Metternich entendait brider la Russie; et il y parvint, en effet, tant que vécut Alexandre Ier, se flattant au surplus que la perte consommée des Grecs mettrait fin bientôt à une question gênante. Partagé entre ses révoltes d'orthodoxe, entre l'élan héréditaire du Slave contre le Musulman, et les engagements de la Sainte-Alliance, le tsar ne put jamais secouer ce scrupule de solidarité des couronnes dont on savait si bien, de Vienne, harceler sa conscience; et il y contracta une angoisse qui, d'après quelques-uns, ne fut pas étrangère à sa fin prématurée. A la date dont nous parlons, enfin, il est superflu de remarquer que l'initiative d'une intervention ne pouvait venir de la monarchie de Louis XVIII.

L'heure de la rédemption sonna cependant pour les Grecs. Mais il fallut pour cela l'avènement d'un ministre anglais qui se fît une conception diffé-

rente des intérêts britanniques. Celui-ci, Canning, eut la clairvoyance de pressentir la marche fatale des Russes vers le sud ; et, jugeant désormais illusoire l'inviolabilité de l'empire ottoman, il voulut que l'Angleterre se tînt prête à recueillir sur les lieux sa part d'influence, de clientèle, de dédommagement. Il fallut surtout que le nouvel empereur de Russie, Nicolas, attaché de toute sa foi autocratique aux doctrines de la Sainte-Alliance, fût néanmoins trop jaloux de ses entreprises pour les y assujettir. Alors, l'Angleterre et la Russie purent convenir de s'interposer, alors aussi la France put s'associer à leur dessein; et c'est au prix de ces convenances politiques que le vœu de l'humanité, que le philhéllénisme pénétra dans la pensée des gouvernements. Mais, ce n'est pas tout. Même après Navarin, même quand les Égyptiens, évacuant la Morée, l'eurent laissée sous la garde de nos soldats, la Sublime-Porte demeurait toujours intraitable. Le blocus pacifique, les protocoles de Londres ne l'eussent pas contrainte. Elle céda devant l'invasion : aussi elle signa le traité d'Andrinople, et les Grecs durent leur salut à une guerre dont il n'était certainement pas le principal objet.

Tel fut le cours des choses. On ne saurait ni s'en étonner ni s'en indigner. Chaque nation, avant tout, a charge d'elle-même. Un homme d'État anglais, convaincu que l'amoindrissement de la Turquie ferait tort à son propre pays, ne devait pas y souscrire dans l'intérêt, si respectable et si touchant qu'il fût, d'une race en péril de mort. De même, la France, après les épreuves de la fin de l'Empire, ne devait point, par la plus légitime compassion, se laisser gagner aux instances qu'Alexandre, en ses heures de générosité, lui faisait pour la Grèce, sans jamais engager sa parole et sauf à se reprendre aussitôt. La Russie elle-même, sans le dessein propre qu'elle nourrit contre le Sérail, lui eût-elle arraché par la force des armes l'indépendance de la Grèce? La guerre contrariait les prévisions de l'Angleterre, et Metternich s'était mis en campagne pour intimider, par une entente des autres puissances, le cabinet de Saint-Pétersbourg. Un prince moins hardi y aurait trouvé de justes motifs de s'abstenir. A la longue, et par l'effet des positions prises, un accord des principales monarchies, une série de démarches concertées, un congrès auraient-il triomphé des résistances du Sultan? On peut le croire; mais l'œuvre restait épineuse, sujette à bien des traverses, comme toutes celles qui convient à une abnégation commune des associés mal assurés sur leur compte réciproque. Nicolas eut l'audace et la force, et il l'emporta. C'est l'ordinaire solution des affaires humaines, celle qui règle le sort des causes justes, comme celui des autres. Le bien désintéressé — quand il arrive aux peuples de le faire, et les Français, entre tous, s'en sont montrés capables — n'est lui-même que le luxe des forts.

Léon Béclard.

L'Église catholique en Écosse. — *Jean Ogilvie*, par James Forbes, S. J. Paris, E. Leroux, 1901, in-8°.

Le P. Forbes-Leith publie une seconde édition de son intéressant ouvrage

dans lequel il raconte les persécutions religieuses en Écosse, sous Jacques Stuart, et le martyre du jésuite Jean Ogilvie. La haine des Écossais contre le catholicisme remontait beaucoup plus loin ; elle fut la cause de tous les malheurs de Marie Stuart. Cette histoire est connue. Mais l'auteur a retrouvé et publié, dans son texte latin, un très curieux « rapport sur l'état de la religion catholique en Écosse », adressé par un jésuite surnommé Goudanus, qui avait été envoyé comme nonce par le pape Pie IV, en 1562.

D'autres « pièces justificatives » sont bonnes à consulter, et le volume se termine par une table détaillée, qui facilite les recherches historiques sur les personnages cités, dont le P. Forbes a donné le résumé de la vie avec des renseignements qu'on ne trouve pas ailleurs.

Une Femme de diplomate. — *Lettres de Mme Reinhard à sa mère* (1798-1815), traduites de l'allemand et publiées par la Société d'histoire contemporaine, par la baronne DE WIMPFFEN, née Reinhard, sa petite-fille. Paris, Picard, in-8°.

Les lettres de Mme Reinhard, que sa petite-fille, Mme la baronne de Wimpffen, vient de publier, nous apprennent peu de chose sur la politique extérieure de la France ; mais elles font bien connaître l'existence très mouvementée d'un de nos meilleurs agents diplomatiques à une époque où les affaires se réglaient à coups de canon ; et elles présentent un véritable intérêt.

Le comte Reinhard, qui, au cours de sa longue carrière, avait été justement considéré, eut après sa mort une heure de célébrité. Il la dut à Talleyrand, qui prononça son éloge à l'Académie des sciences morales et politiques [1], et qui profita de cette circonstance pour faire, à mots couverts, sa propre apologie, estimant sans doute qu'il ne serait jamais loué par personne plus délicatement que par lui-même. Ils continuaient ainsi tous deux, bien que la mort les eût séparés, à se rendre mutuellement service.

C'est grâce à Talleyrand qu'en 1792 Reinhard était entré dans la diplomatie comme secrétaire à l'ambassade de Londres ; depuis, il était resté son homme de confiance, non pas un homme à tout faire, à la façon de Montrond, mais un collaborateur utile pour les besognes avouables ; et si, en 1798, il avait été ministre des relations extérieures, c'est que son protecteur l'avait choisi pour occuper la place momentanément, en la lui gardant pendant l'orage. Mme Reinhard ne s'était fait, sur ce sujet, aucune illusion :

« Mon mari n'ignorait pas que sa nomination, suite d'intrigues nombreuses, était due à Talleyrand et non à Sieyès ; car, six mois avant l'entrée de l'ancien abbé au Directoire, Talleyrand avait dit : « Je désire Sieyès au « Directoire et Reinhard à ma place. » Pourquoi ? me demanderez-vous : la raison en est claire. Talleyrand sentait que son maintien aux Relations extérieures n'était plus possible, et il tenait à être remplacé par un homme n'appartenant à aucun parti, et dont il lui serait facile de se débarrasser à sa guise, selon les circonstances. Si le parti des jacobins avait triomphé,

[1] Séance du 3 mars 1838.

Charles eût été sacrifié et Sieyès eût été compromis pour avoir protégé un étranger. »

Lorsque Reinhard mourut, Talleyrand avait quatre-vingt-quatre ans; depuis sa dernière ambassade à Londres, il vivait à l'écart, voulant mettre, suivant l'expression de Mignet [1], un intervalle entre les affaires et la mort; aussi fut-on bien étonné lorsqu'on apprit qu'il allait reparaître sur la scène, qu'il viendrait à l'Institut, où il n'avait pas siégé depuis quarante ans, et qu'il s'était chargé de faire l'éloge du défunt. La curiosité était à son comble et elle ne fut pas déçue. Ce fut, en quelque sorte, la représentation à bénéfice du vieil homme d'État, qui avait toujours été un grand comédien; et il fit, ce jour-là, au public ses adieux définitifs.

On peut avoir une idée de l'impression que produisit son discours, d'après ces quelques extraits d'une pièce de vers intitulée : *le Panégyrique du renard*, qui est l'œuvre d'Elzéar de Sabran [2], et qui obtint un grand succès.

Un vieux renard, par caprice d'ennui,
Voulut un jour prôner un sien confrère;
Il était mort, c'est tout ce qu'il avait pour lui :
On est parfait, sitôt qu'on vous enterre.

. . . .

Puis leur dit d'un ton papelard :
« Regrettons messire Renard,
Croyez-moi, c'était un grand maître
Par ses vertus et sa dextérité,
Et qui, tour à tour, savait être
Tout ce qu'à son intégrité
Commandait son devoir qu'il sut si bien connaître,
Toujours fidèle à sa mobilité
Qu'il changeait à propos de route et de système.
Et dans sa versatilité
Comme il était toujours le même !
Une profonde vérité,
Mes frères, si je ne m'abuse,
C'est qu'on a beau vanter le pouvoir de la ruse,
La base de l'habileté
Sera toujours la probité.
Une autre pratique exemplaire
C'est d'invoquer les dieux : voilà l'essentiel;
Qui veut bien conduire la terre
Doit surtout regarder le ciel. »
Il compta là-dessus les cardinaux ministres,
Qu'on vit, dans des moments sinistres,
Guider les peuples étourdis,
Quoique ces cardinaux, sujets à bien des vices,
Eussent, pour gagner Paradis,
Pris l'allure des écrevisses.
A ce propos tout à fait ingénu
Les assistants, regardant sa figure,

[1] Mignet prononça l'éloge de Talleyrand, à cette même Académie des sciences morales et politiques, le 11 mai 1839.

[2] J'ai trouvé cette pièce de vers dans les papiers du comte Elzéar de Sabran (1774-1846), frère de Mme de Custine, fils de Mme de Sabran, dont la correspondance avec Boufflers a été en partie publiée.

Virent, au poil mal revenu,
Sur le front du renard des traces de tonsure ;
Mais l'orateur, sous l'éloge abrité,
Revenant vite au défunt précité,
De ses talents et de son caractère
En vantant mainte qualité,
Afin de mieux encore honorer son confrère,
De lui-même prit soin de faire,
Pour le compte du mort, un portrait fort flatté,
Peignit, non ce qu'il fut, mais ce qu'il pensait être,
Surtout ce qu'il voulait paraître,
Il laissa le public... séduit ? — non, hébété.

. . . .

Les critiques d'Elzéar de Sabran à l'adresse de Reinhard ne visent, en réalité, que Talleyrand, dont Mme de Wimpffen a eu l'heureuse pensée de reproduire le discours en tête de son volume consacré à la mémoire de ses grands-parents. On y trouvera un résumé de la carrière de Reinhard :

« Dans les nombreux emplois qui lui furent confiés, tantôt d'un ordre élevé, tantôt d'un ordre inférieur, il semblerait y avoir une sorte d'incohérence, et comme une absence de hiérarchie, que nous aurions aujourd'hui de la peine à comprendre. Mais, à cette époque, il n'y avait pas plus de préjugés pour les places qu'il n'y en avait pour les personnes. Dans d'autres temps, la faveur, quelquefois le discernement, appelaient à toutes les situations éminentes. Dans le temps dont je parle, bien ou mal, toutes les situations étaient conquises.

« Ainsi, nous voyons M. Reinhard premier secrétaire de la légation à Londres, occupant le même emploi à Naples, ministre plénipotentiaire auprès des villes hanséatiques, chef de division au département des affaires étrangères, ministre plénipotentiaire à Florence, ministre des relations extérieures, ministre plénipotentiaire en Helvétie, consul général à Milan, ministre plénipotentiaire près le cercle de Basse-Saxe, résident dans les provinces turques au delà du Danube, ministre plénipotentiaire auprès du roi de Westphalie, directeur de la chancellerie du département des affaires étrangères, ministre plénipotentiaire auprès de la Diète germanique et de la ville libre de Francfort et, enfin, ministre plénipotentiaire à Dresde. »

Reinhard ne fit pas comme Talleyrand, qui, peut-être contre son gré, avait régularisé — dans la mesure où ce mot peut s'appliquer à un ancien évêque, — sa liaison avec Mme Grand, et qui répétait souvent : « J'ai choisi ma femme la plus bête possible, attendu qu'une femme d'esprit peut compromettre son mari, tandis qu'une bête ne compromet jamais qu'elle-même. » Il est, d'ailleurs, probable qu'il aurait soutenu plus volontiers la thèse contraire, et, qu'avec son esprit habituel, il aurait démontré que, dans la carrière diplomatique, une femme intelligente était d'un grand secours pour son mari. Reinhard, qui était à la fois poète, historien, géographe, choisit une compagne digne de lui ; il épousa, en 1796, Christine Reimarus, élevée dans un intérieur lettré, ayant elle-même une intelligence brillante et des connaissances étendues. Ses lettres et le journal qu'elle tenait régulièrement en sont la preuve. Elle raconte, avec un véritable talent d'écrivain, ses voyages, les dangers qu'elle a courus, ses relations avec des personnages illustres, Bonaparte entre autres, et Gœthe [1], qui devint l'ami

[1] La correspondance de Gœthe avec Reinhard a été publiée en Allemagne.

de son mari. Celui-ci, prudent diplomate, s'inquiétait bien parfois de la franchise des appréciations de sa femme : « Lorsque je crois avoir écrit avec la plus grande réserve, dit-elle à sa mère, je ne contente pas mon seigneur et maître, et mes lettres sont déchirées. » Et Mme de Wimpffen nous apprend, dans son introduction, que les originaux portent la trace de coupures, de lignes effacées, témoignant qu'il n'avait pas voulu que certaines informations fussent divulguées. Heureusement, Mme Reinhard n'était pas toujours obligée de correspondre avec sa mère par l'intermédiaire de la poste et des courriers officiels ; elle avait parfois l'occasion de lui faire parvenir ses lettres par des amis sûrs ; celles qui sont ainsi arrivées à destination sont faciles à reconnaître.

Une particularité curieuse, c'est que ces représentants de la France étaient Allemands, — nés l'un à Schorndorf (Wurtemberg), l'autre à Hambourg, — et qu'une grande partie de la carrière de Reinhard se passa précisément en Allemagne. Peut-être avait-il profité du décret de la Constituante et avait-il été naturalisé comme Anacharsis Cloots, Kosciusko, Bentham, Wilberforce, d'autres encore ; mais il faut croire que sa situation n'était pas bien régulière, puisqu'en 1832, lorsqu'il fut élevé à la pairie, il obtint des lettres de grande naturalisation.

Et pourtant, le comte Reinhard a bien servi la France, défendant au besoin les intérêts de son pays d'adoption contre ceux de ses compatriotes. Sa femme partageait ses sentiments, ce qui ne l'empêchait pas d'éprouver un peu de lassitude quand elle voyait les dangers se multiplier autour d'elle et les guerres se succéder presque sans interruption : « Quand donc viendra le temps, écrivait-elle, où l'on pourra servir la patrie en vivant et non en mourant pour elle ! »

Ces Allemands ont été de bons Français ; et il y avait peut-être lieu de le remarquer en ce moment où des hommes, ayant dans les veines du sang français, pris d'une folie coupable et n'ayant même pas l'excuse de l'ignorance, essaient de détruire sur notre sol l'idée de patrie !

Comte de Croze-Lemercier.

Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310), par J. Delaville Le Roulx. Tome IV. Paris, 1901. In-folio de 307 pages.

M. Delaville Le Roulx vient d'achever le travail immense qu'il avait entrepris il y a une vingtaine d'années et auquel il ne manque plus qu'un volume de tables. M. Léopold Delisle écrivait dernièrement dans le *Journal des savants* que « c'est peut-être la collection diplomatique la plus considérable qu'un particulier réduit à ses propres ressources ait menée à bonne fin. Il y a dans ce recueil une mine d'une extrême richesse, dont l'exploitation n'intéresse pas seulement l'histoire de la terre sainte et de l'ordre des Hospitaliers, l'auteur ayant fait entrer dans les quatre volumes de son cartulaire plus de 5,000 pièces, dont il a dû aller chercher le texte à tous les coins de l'Europe ».

Le gérant : J. BOURDEL.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'Histoire diplomatique a tenu son assemblée générale annuelle le 7 juin 1901, à neuf heures du soir, dans l'une des salles de la Société des Agriculteurs de France, sous la présidence de M. le baron de Courcel.

M. Octave Noël, trésorier, a présenté le compte-rendu financier de l'exercice 1900, qui a été mis aux voix et approuvé.

Puis, on a entendu successivement le rapport de l'un des secrétaires, M. le marquis de Barral, et deux communications, l'une de M. le comte Greppi, ancien ambassadeur de Sa Majesté le roi d'Italie, sur la *Mission du comte Carletti, envoyé du grand-duc Ferdinand III de Toscane (1704-1705)*; l'autre de M. Abel Rigault, attaché au ministère des Affaires étrangères, ayant pour titre : *Voyage d'un ambassadeur de France en Turquie au seizième siècle.*

M. le Président a présenté à l'Assemblée les nouveaux *Statuts* et le *Règlement intérieur*, qui devront être soumis au Conseil d'État pour la reconnaissance d'établissement d'utilité publique de la Société.

Il a été procédé au renouvellement du conseil d'administration. Ont été nommés : MM. le comte Baguenault de Puchesse, le marquis de Courcy, de Laboulaye, le comte Renault de Moustier, G. Picot, Delavaud, Tranchant, le duc de la Trémoïlle, Wallon, le comte de Vorges, membres sortants, et MM. le comte d'Haussonville et A. Sorel, membres de l'Académie française, en remplacement de MM. le duc de Broglie et le comte de Bourmont, décédés.

La séance s'est terminée par une allocution de M. le baron de Courcel, président.

I

RAPPORT DE M. LE TRÉSORIER

MESSIEURS,

La situation financière de notre Société pour l'exercice clos le 31 décembre 1900 se présente dans des conditions à peu près semblables à celles que vous approuviez à la dernière assemblée générale. Le nombre des sociétaires s'est peu modifié, et en en consultant la liste, nous pouvons constater que les adhésions nouvelles correspondent à peu près aux suppressions motivées par des décès ou des démissions.

Au 31 décembre 1899, le compte de cet exercice se soldait avec un déficit de *703* fr. *95* que nous expliquions à la fois par les retards apportés au payement des cotisations et par un accroissement de dépenses que nécessitaient les encaissements à l'étranger. L'exercice qui vient de s'achever aurait donné un résultat à peu près semblable si nous n'avions recours à notre fonds de réserve, constitué d'ailleurs à cet effet.

Voici donc comment se répartissent pour 1900 les recettes et les dépenses :

Recettes.

Produit de cotisations.	8,303 fr.	»
Vente de numéros de la *Revue*. . . .	97	50
— de volumes.	1,494	50
	9,895	»
Pris au fond de roulement.	2,688	»
Total.	12,583	»

Dans ce chiffre entre le produit d'une deuxième édition du volume édité par M. Vandal, et dont notre collègue a gracieusement abandonné les droits d'auteur en faveur de la Société.

Dépenses.

Frais de la *Revue*	1,936 fr.	»
Impression de la *Revue* et expéditions.	3,697	68
Impression du volume de .	2,852	20
Magasinage des volumes.	150	»
Impressions.	55	15
Frais .	35	»
Frais de recouvrement et affranchissement	1,296	40
	10,022	43
Auxquels nous devons ajouter le déficit de 1899, soit.	703	95
	10,726	38

En rapprochant les recettes des dépenses, nous trouvons un solde créditeur de 1,857 fr. 07.

Nous tenons à constater que le montant des cotisations, tel qu'il figure aux recettes, ne représente pas la totalité des sommes que nous devons recouvrer de ce chef, et qu'au cours de l'année 1901 il devra s'accroître de toutes les recettes non encore effectuées au moment de la clôture de l'exercice. En effet, au 31 décembre 1900, sur les 417 sociétaires qui figuraient sur nos listes, 354 seulement avaient acquitté leur cotisation courante; il en restait donc 65 encore à recouvrer, soit un sixième du total représentant 1,300 francs environ.

En résumé, les conditions d'existence de la Société n'ont pas changé; les ressources dont elle dispose suffisent à alimenter les divers chapitres de dépenses qui répondent aux charges qu'elle s'est imposées, et il nous est permis, comme par le passé, d'envisager l'avenir avec sérénité.

Votre Conseil vous propose, Messieurs, d'approuver les comptes qui vous sont présentés en son nom, et d'autoriser le report à l'exercice 1901 de la somme de 1,857 fr. 07 qui forme l'excédent de l'exercice écoulé.

Le Trésorier,
Octave NOEL.

II

RAPPORT DE MM. LES SECRÉTAIRES

Parmi les tâches diverses qui incombent aux secrétaires de votre Société, il en est une particulièrement attristante et pénible, celle de vous rendre compte chaque année, à votre assemblée générale, des décès survenus parmi nos collègues pendant l'exercice écoulé.

Cette tâche nous est rendue doublement pénible et triste cette année; car s'il est toujours affligeant de rappeler la vie et les travaux de collègues, parmi lesquels on compte souvent des amis et dont la mort toute récente vous endeuille encore le cœur, combien douloureux ne va-t-il pas être aujourd'hui de faire figurer au premier rang de ces chers morts l'illustre et vénéré président de notre Société, M. le duc de Broglie, qui ne fut pas seulement pour notre association un directeur zélé et prestigieux, mais encore un véritable père, un père tendre, affectueux, indulgent?

Oui, père, M. le duc de Broglie le fut pour notre Société, non seulement pour la part qu'il prit à sa naissance, par le succès que l'autorité de son nom lui valut, mais encore et surtout par l'amour, le véritable amour, qu'il lui voua. Ne souriez pas de ce mot, ne le croyez pas disproportionné à la chose, exagéré et

paradoxal. Non : tous ceux qui ont pris part au maniement de votre Société et ont pu juger ainsi des sentiments qui animaient M. le duc de Broglie à l'égard de notre œuvre, pourront attester, comme je le fais ici, que la Société d'Histoire Diplomatique était, parmi toutes celles sur lesquelles s'étendait son activité, comme une sorte de petite fille préférée, objet de sa constante et affectueuse sollicitude. Il faut l'avoir vu, pour pouvoir croire qu'un homme dont le temps était pris par tant de travaux absorbants, par des occupations si multiples et si dévorantes, consacrât à la direction de notre Société tant de pensées et de soins, tant d'heures de sa laborieuse existence, tant de sollicitude et, je le répète, tant de paternelle affection.

Pendant les quatorze années de sa présidence, il n'a pas manqué trois fois aux réunions de notre conseil d'administration, et il n'a renoncé que deux fois à l'honneur de vous entretenir à vos assemblées générales. Et pour cela il a fallu qu'il fût terrassé par la douleur morale ou par la douleur physique.

La première fois, ce fut au lendemain de la tragique mort de l'abbé de Broglie, son frère.

La seconde, ce fut l'année dernière, alors que la maladie, à laquelle il devait succomber, l'étreignait lui-même si cruellement déjà. Et cependant, même dans ces circonstances terribles, il tint à s'occuper personnellement des détails de l'organisation de votre assemblée et à y être représenté et suppléé par quelqu'un des siens.

Dans les derniers mois de sa vie, il arrivait à nos séances, au lendemain de quelqu'une de ces terribles opérations qui lui rendaient si difficiles l'usage de la parole, la tête enveloppée de bandages, faisant effort pour parler, et montrant sur ce terrain éminemment pacifique, comme jadis le comte de Fuentes sur le champ de bataille, qu'une âme généreuse est toujours maîtresse du corps qu'elle anime.

Aussi, que d'autres plus autorisés que moi vous disent ce que fut M. le duc de Broglie, comme homme d'État, comme littérateur, comme historien! Je ne veux me souvenir de lui et vous le

rappeler ici que comme le meilleur, le plus affectueux et le plus inoubliable des présidents.

Outre M. le duc de Broglie, la Société a eu le malheur de perdre, pendant l'exercice écoulé, quelques membres particulièrement éminents, tels que le conseiller Antonio de Serpa Pimentel, le comte Hoyos, le marquis de Bute, le baron Brantsen van de Zyp, l'archimandrite Nikipor Doutchich, M. Felice Calvi, et enfin l'un des membres les plus zélés et les plus actifs de notre conseil, M. le comte Amédée de Bourmont.

Laissant à notre nouveau président le soin de vous entretenir de ce dernier, suivant la tradition établie par M. le duc de Broglie pour les membres de votre conseil, je me bornerai à vous rappeler ce que furent les autres collègues que nous avons perdus.

Comme notre défunt président, le conseiller Antonio de Serpa Pimentel fut en Portugal un homme politique d'une singulière envergure en même temps qu'un homme d'étude et de science. Il était doué, lui aussi, d'une de ces natures d'élite qui peuvent aborder à la fois les genres de travaux les plus divers, mener de front l'action et la méditation, et se jeter avec autant de fougue dans les luttes et les mêlées de la politique contemporaine, qu'ils mettent de calme et de sérénité dans la méditation et l'étude des politiques passées.

Antonio de Serpa Pimentel, bien qu'il fût issu de l'une des plus aristocratiques familles de son pays, débuta dans la vie en s'engageant comme simple soldat à l'âge de dix-sept ans. Ce n'était cependant pas la carrière des armes à proprement parler qui tentait son ambition. Dans le métier militaire, il voyait surtout, il voyait avant tout le côté scientifique. Aussi, à peine eut-il obtenu son premier galon d'officier, qu'il demanda l'autorisation d'aller terminer ses études à l'université de Coïmbra.

En 1846, il y fut reçu bachelier en mathématiques, titre qu'il ne faut pas confondre avec ceux à appellations similaires usités en France. Le baccalauréat ès sciences ou ès lettres mathéma-

tiques n'est, en effet, chez nous que le couronnement de simples études secondaires. Le baccalauréat de mathématiques est, au contraire, à Coïmbra, le couronnement d'études supérieures si élevées, qu'elles permirent à Serpa Pimentel de briguer une chaire à l'école polytechnique de Lisbonne presque au sortir de l'université.

A partir de ce moment, et bien que le jeune lieutenant ait gravi un à un les divers échelons de la hiérarchie militaire, Serpa Pimentel n'eut plus guère du soldat que l'uniforme et les titres honorifiques. Il se voua à l'enseignement des sciences et resta presque toute sa vie titulaire de cette chaire, qu'il avait obtenue au concours à l'âge de vingt-sept ans, et dont il aimait à reprendre, jusque dans l'âge le plus avancé, la gérance effective, entre deux missions diplomatiques ou entre deux ministères.

Car, je le répète, son génie eut cela de particulièrement remarquable, qu'il mena toujours tout de front et ne sut jamais se reposer des travaux les plus ardus et des études les plus abstraites, que par des travaux plus rudes et des études plus élevées encore. Quand il venait de terminer son cours d'algèbre supérieure ou de calcul intégral et différentiel, il s'asseyait à son bureau pour écrire un traité sur la question sociale, publier un essai historique ou, parfois aussi, pour composer un roman ou charpenter une pièce de théâtre.

Au milieu de tous ces labeurs, Serpa Pimentel trouvait le moyen d'être un des hommes politiques les plus actifs et les plus militants de son époque, un des conseillers d'État les plus écoutés, un des diplomates chargés des missions les plus importantes et les plus délicates.

Il me faudrait des heures, pour vous donner ne fût-ce qu'un aperçu de ce que fut la vie de Serpa Pimentel. J'y renonce, tant serait au-dessus de mes forces rien que la tâche d'enregistrer tout ce qu'il a fait, et je me bornerai à une sèche nomenclature, qui suffira pourtant, j'en suis certain, à vous remplir d'admiration et d'étonnement.

Comme militaire, Serpa Pimentel, soldat à dix-sept ans, en

1842, était sous-lieutenant en 1844, lieutenant en 1848, capitaine en 1851, commandant en 1872, lieutenant-colonel en 1876, colonel en 1881.

Comme savant, il fut bachelier en mathématiques en 1846 et professeur de mathématiques pures à l'école polytechnique dès 1852; il fut reçu membre de l'académie des sciences de Lisbonne en 1854.

Comme écrivain, il publia des poésies en 1853, une comédie en 1856, un drame en 1857, une étude critique sur Alexandre Herculano et son temps en 1881, un traité sur la politique positive, la nationalité et le gouvernement représentatif, en cette même année, une étude sur l'anarchisme, un essai historique sur Napoléon III en 1894, et enfin, en 1898, un travail sur la question d'Orient, une étude sur la question sociale et un travail historique sur la formation du Portugal moderne et la chute de l'ancien régime dans sa patrie.

Comme journaliste, il coopéra activement au *Pays*, au *Jornal do Commercio*, à la *Gazeta de Portugal*, etc.

Comme homme politique, il entra à la Chambre des députés en 1856, fit partie, en qualité de ministre des travaux publics, du cabinet organisé en 1859 par le duc de Terceira, fut ministre des finances de 1872 à 1876, ministre des affaires étrangères de 1881 à 1883, et, choisi pour chef du parti régénérateur à la mort de Fontes Pereira, il devint pendant quelques mois président du conseil en 1890, dans un des moments les plus critiques de l'histoire du Portugal, au lendemain du fameux ultimatum de l'Angleterre. Son âge et son état de santé l'empêchèrent de présider le cabinet régénérateur de 1893, mais il en fut l'âme et le principal soutien.

Comme diplomate, enfin, il fut chargé de traiter, en 1884, à Paris, Berlin, la Haye et Londres, la question du Congo; en 1885, il représenta sa patrie au congrès de Berlin; en 1892, il fut chargé de négocier une transaction avec les porteurs de la dette portugaise, et aussi de signer le contrat de mariage du prince royal avec Mme la princesse Amélie d'Orléans, et plus

tard de conclure divers traités de commerce et conventions particulières avec l'Espagne, la France, l'Italie et l'Angleterre.

Je suis essoufflé rien qu'à rappeler les principaux traits d'une vie si remplie. Serpa, lui, ne parut jamais se douter que son existence fût un perpétuel surmenage. A partir de 1893, cependant, sa santé se ressentit d'efforts si démesurés, et ses dernières années furent attristées par la maladie. Mais la vigueur de cette nature de fer était telle que ni l'âge ni la maladie ne purent jamais vaincre autre chose que ses forces physiques. Serpa Pimentel est mort à l'âge de soixante-quinze ans, aussi jeune d'esprit et de talent qu'aux époques les plus brillantes de sa jeunesse.

Moins divers que M. le duc de Broglie et que M. de Serpa Pimentel, M. le comte Ladislas Hoyos-Sprintzenstein fut avant tout et surtout un diplomate. Et ce fut un de ces rares hommes de carrière et de vieilles traditions, qui, préparés en quelque sorte dès l'enfance à la vie à laquelle ils sont destinés, gravissent un à un tous les échelons de la hiérarchie et en atteignent les sommets, avec toute cette maturité de jugement, cette connaissance des gens et des choses, cette souplesse d'esprit, cette exquise urbanité qui sont le propre des vrais diplomates.

Ce fut à l'âge de vingt-deux ans que M. le comte Hoyos commença son apprentissage diplomatique, comme attaché à la légation d'Autriche à Munich, en 1856. Peu après, il était transféré en la même qualité à ce poste de Paris, où il devait terminer, vingt-sept ans après. sa carrière comme ambassadeur, et où il devait laisser de si inoubliables souvenirs.

Entre temps, son souverain et le nôtre se déclaraient la guerre, et le jeune Hoyos dut quitter la France pour aller rejoindre le prince de Metternich au quartier général de l'empereur François-Joseph. Il y prit part aux combats des deux armées en attendant qu'il participât à ceux des deux diplomaties, qui allaient préparer la paix de Villafranca.

La guerre s'était faite courtoisement, sans animosité et sans

haine : la paix ne laissa derrière elle aucun mauvais souvenir. Aussi, lorsque Ladislas Hoyos revint à Paris, portant sur la poitrine la médaille de la campagne qui venait de s'achever, ne trouva-t-il chez ses ennemis de la veille que des mains tendues et des bouches souriantes.

Ce fut l'époque la plus pimpante de la carrière du comte Hoyos. Il en aimait le souvenir et se plaisait à rappeler dans ses causeries les fastes de cette cour des Tuileries, où il prenait une part brillante à toutes les fêtes, et aux élégances de laquelle présidait, dans une si large mesure, sa spirituelle et gracieuse *chefesse* la princesse de Metternich.

A partir de 1866, la vie du comte Hoyos devint plus grave, et ce fut surtout à l'office des affaires étrangères qu'il eut à toucher, comme chef de section, aux questions les plus importantes et les plus délicates. Il y employa tout son zèle et y fit preuve d'une fidélité et d'un dévouement sans bornes envers sa maison souveraine. L'empereur l'en récompensa en le nommant, en 1883, son ambassadeur près la République française. Le comte Hoyos occupa ce poste jusqu'en 1896 et ne le quitta que sur sa propre demande, pour aller jouir dans sa patrie d'un repos bien gagné. Il y est mort il y a quelques semaines, et ne doit pas y avoir été regretté plus que parmi nous, car ses longs séjours en France en avaient fait un des nôtres.

John-Patrick-Chrichton Stuart, marquis de Bute, pair d'Angleterre, appartenait à une des plus nobles et des plus illustres maisons de l'Europe, et descendait en ligne directe du roi d'Écosse Robert II. On se figure aisément ce que fut, dans l'aristocratique Angleterre, l'émotion causée par la conversion d'un si grand personnage à la religion catholique, il y a une trentaine d'années. Lord Beaconsfield en a fixé l'impression dans son fameux roman de *Lothair,* et quelque remplie qu'ait été l'existence de lord Bute, on ne saurait nier que ce grand acte, qui fut le premier de sa vie, n'en soit resté le plus considérable et le plus retentissant. Lord Bute était alors un tout jeune

homme, timide, peu loquace, occupant le moins possible le public de sa personnalité, mais, bien qu'il ne fût encore qu'un simple étudiant à l'université d'Oxford, c'était déjà un pair du Royaume Uni, et l'un des seigneurs les plus riches de son pays. Son père, mort alors que John Patrick n'avait encore que quelques mois, lui avait en effet laissé une fortune évaluée alors à 93,000 livres sterling de revenu et la possession des plus riches mines de charbon de Cardiff. Aussi cria-t-on bien fort à la captation, quand on apprit que le jeune lord venait d'être enrôlé parmi les catéchumènes de monsignor Capel et paya-t-il d'une longue disgrâce sa conversion à la foi catholique. Il dut aussitôt quitter l'université d'Oxford, où ne se pratiquait pas et ne se pratique pas encore la tolérance religieuse, et dut se résigner à rester éloigné de toutes fonctions publiques, autres que celles de membre de la maison des lords auxquelles lui avait donné droit sa naissance. Il y siégea peu et n'y prit qu'une part très minime et assez intermittente aux débats parlementaires, se consolant de l'ostracisme dont il était devenu victime, par l'étude et la direction très personnelle et très active de l'immense exploitation minière dont il était le propriétaire.

Et il fit ainsi deux parts de sa vie, l'une consacrée aux affaires, l'autre à l'étude de l'histoire ecclésiastique et de celle de l'art byzantin, deux spécialités dans lesquelles il est devenu un maître incontesté. Ses principales publications ont presque toutes trait à ces deux matières, et ce fut certainement à son goût prononcé pour le style byzantin qu'a été due l'adoption de ce style pour la nouvelle cathédrale catholique que l'on est en train de bâtir à Londres. Lord Bute fut un de ceux qui contribuèrent le plus pécuniairement à l'édification de ce temple, qu'il n'a pas eu le bonheur de voir achevé.

Lord Bute était membre d'un grand nombre de sociétés savantes, et président de la *British Record Society*. Il appartenait depuis longtemps à la *Société d'Histoire diplomatique*, et il prenait un vif intérêt à nos travaux à cause de leur analogie avec ceux de la *Record Society*.

Le baron Brantsen van de Zyp était, lui aussi, un grand amateur des publications diplomatiques. Bien qu'il n'ait jamais été diplomate lui-même, il avait la tradition diplomatique, appartenant à une famille qui a servi constamment son pays dans les ambassades. Un de ses oncles notamment était ministre plénipotentiaire des Provinces-Unies en France, à la fin du règne de Louis XIV, et j'ai eu personnellement occasion d'en parler bien souvent dans mes travaux sur cette époque. Aussi le collègue que nous venons de perdre s'est-il constamment occupé des questions de politique extérieure, et était-il un infatigable interpellateur de son gouvernement dans le parlement néerlandais à propos de tous les épisodes de relations de sa patrie avec les puissances étrangères. Le baron de Brantsen fut en effet, pendant la plus grande partie de sa vie, un parlementaire. Il a appartenu successivement à la seconde, puis à la première des chambres des États généraux et y a toujours siégé dans les rangs de la droite. Son caractère affable et droit lui a toujours valu, là, comme partout, l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'ont connu. La société perd en lui un de ses membres les plus dévoués.

Non moins dévoué était notre membre correspondant à Milan, M. Felice Calvi. La famille patricienne dont il était issu était originaire de Gênes, mais établie à Milan depuis la fin du dix-huitième siècle. Ce fut donc dans cette dernière ville que naquit notre collègue, le 16 décembre 1832. Son père, qui avait été lui-même un littérateur et un artiste, lui avait inculqué ses goûts en le promenant à travers les musées de l'Italie et même de toute l'Europe, et cela à une époque où les déplacements et villégiatures étaient chose infiniment plus compliquée que de nos jours. Felice Calvi en conserva toute sa vie, avec le culte des lettres et des arts, une affection toute particulière pour les voyages. Paris en profita en le possédant plusieurs fois dans ses murs.

Malgré les habitudes un peu nomades de son père, le jeune Felice fit de brillantes études classiques et les termina à l'uni-

versité de Pavie, où il obtint en 1845 le diplôme de docteur en droit.

« Fais ce que je dis et non ce que je fais » est un précepte que les parents répètent volontiers à leurs enfants. Le père de Felice Calvi n'eut garde de manquer à cette habitude, et lui, qui avait été par excellence un amoureux des jouissances artistiques sous toutes leurs formes, prétendit faire de son fils un magistrat. Felice Calvi commença par se laisser docilement inscrire, en 1847, comme *alunno di concetto al magistrato camerale,* mais moins d'un an après il avait envoyé promener la basoche et ses dossiers poudreux, pour se vouer tout entier à la littérature.

Déjà, avant d'avoir pris ce grand parti, il avait timidement collaboré à une publication que dirigeait l'un de ses cousins, la *Rivista Europea.* Mais à peine fut-il débarrassé de sa toge, que notre jeune homme s'élança à corps perdu dans la littérature, que dis-je dans le roman, et cela, sans doute, pour prendre une revanche éclatante de la gravité professionnelle à laquelle il avait failli se résigner.

Un castello nella campagna romana, Una regina della moda, Leonilda, Claudia furent les premières envolées de cette imagination ardente, en quête d'idéal et de liberté. Mais pouvait-il y avoir à cette époque un roman plus passionnant, une école d'idéal plus attachante pour un jeune Italien, que la lutte engagée pour l'affranchissement de la patrie, que les conspirations contre la domination du Tedesco abhorré, que le mouvement révolutionnaire, les combinaisons politiques et les guerres qui allaient aboutir à la libération, puis à l'unification de la patrie italienne? Venise, Rome, Naples, Milan, s'agitaient sourdement. Felice Calvi, avec son caractère généreux et ardent, pouvait-il continuer à écrire des romans au lieu de collaborer à la grande œuvre qui passionnait alors tous les esprits autour de lui? — Non, assurément. — Aussi fut-il un des fauteurs du mouvement de 1848 à Milan, et plus tard suivit-il avec enthousiasme toutes les phases de la lutte nationale.

En 1861, la patrie était libre et une. Calvi revint à ses goûts

et à ses travaux, mais le roman fut remplacé par des études plus en rapport avec l'âge et les aptitudes de notre regretté collègue. Ce furent désormais l'histoire et les recherches historico-généalogiques qui absorbèrent son activité, en même temps que de savants travaux d'archéologie et de philologie.

Il put donner dans ces divers genres toute la mesure, non seulement de sa vaste érudition, mais encore de son intelligence ouverte et sûre, de son esprit observateur et critique, de sa pensée ample et profonde. Sans faire fi de la documentation dans les publications historiques, il sut se séparer de la mode actuelle qui, à force de chercher la précision, aboutit si souvent à ne nous fournir, en fait d'histoire, que des compilations de manuscrits et de documents. Calvi sut puiser aux meilleures sources d'information, mais ne se contenta pas, comme le font tant de prétendus historiens, de canaliser ces sources et de les faire couler devant nous, sans en filtrer les impuretés, sans en analyser la valeur, sans en extraire quoi que ce soit de personnel et de vivant. Calvi sut donner toujours à ses récits la vie et la couleur, faire la critique des événements qu'il raconte, en tirer la moralité et l'enseignement, en dégager la pensée philosophique, faire, en un mot, œuvre de véritable historien.

Vicende del Monte di Pietà in Milano, *Patriziato milanese*, *Curiosità storiche e diplomatiche del secolo XVIII*, *Il castello Visconteo Sforzesco nella storia di Milano,* et enfin *Bianca Maria Sforza Visconti, imperatrice germanica, e gli ambasciatori di Ludovico el Moro alla corte cesarea,* tels furent ses principaux ouvrages historiques. Ce fut lui enfin qui dirigea l'importante publication héraldique intitulée *Famiglie notabili milanesi,* quatre gros in-folio dans lesquels est passée en revue l'histoire de cinquante-deux familles illustres, et où plus de la moitié des notices est due à la plume de notre regretté collègue.

Felice Calvi succéda à Cantù comme membre de l'*Institut royal lombard ;* il était en outre président de la *Société d'histoire lombarde*, membre de l'*Institut historique italien* de Rome, membre du Conseil supérieur pour les archives du Royaume, *consultore*

du musée archéologique de Milan, etc., etc., bref un des érudits les plus appréciés et les plus aimés de l'Italie.

Et maintenant que nous avons rendu à la mort un juste tribut de regrets et de souvenir, pensons à la vie de notre Société, à son présent, à son avenir. Le présent, votre conseil l'a assuré, en choisissant pour successeur à M. le duc de Broglie celui de vos vice-présidents qui était le mieux en situation de consacrer à la direction effective de votre Société l'attention, le zèle, le temps nécessaires.

Et il en fallait, il en faut, il va en falloir beaucoup pendant quelques années; car lorsqu'une société comme la nôtre naît et grandit sous l'égide d'un homme comme celui qui pendant plus de quatorze ans a présidé à ses destinées, elle finit par s'identifier, en quelque sorte, avec le nom de son président, elle en devient la chose, et l'opinion publique a vite fait de dire qu'elle est morte ou va mourir avec lui. Et cela nous ne le voulons pas, vous ne sauriez le vouloir à aucun prix. Notre Société est une institution qui répond à un besoin trop réel pour qu'elle ne survive pas à ses fondateurs, quelque éminents qu'ils aient pu être.

Fondée pour servir de trait d'union entre la diplomatie d'aujourd'hui et celle d'hier, pour éclairer les diplomates en activité par les enseignements de l'histoire de leur carrière; fondée aussi pour permettre aux fouilleurs d'archives, de toutes nationalités, de compléter et d'éclairer réciproquement les renseignements qu'ils trouvent dans leurs pays respectifs par les renseignements découverts sur les mêmes sujets, ou les mêmes époques, dans les dépôts d'archives des autres pays, notre Société a créé, entre ses membres de toute provenance, un lien trop étroit et trop utile pour qu'il puisse désormais se dénouer.

Mais il fallait prévoir la possibilité d'un moment de crise et trouver l'homme qui pût la résoudre avantageusement, ou, ce qui vaut mieux encore, qui fût en situation de l'éviter à notre Société.

Et cet homme nous l'avons trouvé en M. le baron de Courcel.

Sa carrière diplomatique l'a mis en rapports avec toutes les chancelleries de l'Europe, avec les diplomates du monde entier, et ces relations seront précieuses pour faciliter nos propres relations avec l'étranger.

Sa situation en France nous assure en même temps la continuation des bonnes dispositions du département des affaires étrangères à notre égard, dispositions que M. le duc de Broglie avait tant eu à cœur de rendre cordiales et bienveillantes.

Son érudition, enfin, lui donne le droit de présider à une réunion dans laquelle le nombre des hommes exclusivement de science est pour le moins égal à celui des diplomates.

Bref votre conseil ne pouvait faire un meilleur choix, et vos applaudissements me prouvent que vous avez ratifié complètement ce choix.

Mais si la présence de M. le baron de Courcel à la tête de notre Société assurait son présent, elle ne suffisait pas à lui faire un avenir encore plus brillant que son passé. Il fallait pour cela qu'il fût démontré que des éléments nouveaux, de tout premier ordre, consentiraient à venir donner à nos travaux l'appui de leur savoir et l'autorité de leur nom; il fallait que les places vacantes de votre conseil fussent remplies par des titulaires d'une éclatante notoriété. C'est pour cela que nous avons fait entrer dans votre conseil deux des plus illustres historiens de notre pays, deux membres de l'Académie française, dont nous allons vous demander de vouloir bien ratifier tout à l'heure la nomination provisoire, M. Albert Sorel et M. le comte d'Haussonville.

C'est pour cela aussi que nous avons remplacé, comme vice-président, M. le baron de Courcel par M. le comte Bernard d'Harcourt, ancien ambassadeur.

Avec de pareilles recrues, notre petite phalange ne saurait manquer de marcher à de nouveaux succès.

Et pour que rien n'entrave désormais la marche en avant, ainsi vigoureusement reprise, de votre Société, notre président vous demandera également tout à l'heure de voter un nouveau

règlement intérieur et de nouveaux statuts, qui nous permettent d'ajouter la prospérité matérielle à tous nos autres éléments de réussite et de succès, par l'obtention de la personnalité civile. Votre trésorier vous a dit que nos finances sont dans un état satisfaisant : elles pourront devenir plus prospères encore et nous permettre de faire des publications plus nombreuses et plus importantes si, avec le droit de posséder, nous venons à acquérir la faculté de recevoir des dons et des legs, de faire des fondations, d'établir des prix à distribuer, et d'ajouter ainsi une nouvelle occasion d'émulation à celles qui existent déjà. Ce but sera, sans doute, prochainement atteint ; et rien ne manquera plus à notre Société pour qu'elle devienne l'une des plus importantes et des plus considérées de toutes les sociétés similaires.

BARRAL-MONTFERRAT.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

Messieurs,

Le fauteuil auquel m'ont porté vos suffrages est recouvert d'un voile de deuil. Au moment où j'y prenais place, notre pensée à tous s'est invinciblement tournée vers l'homme illustre et bon dont le souvenir plane sur cette assemblée et qui, pendant quinze années, a présidé à nos réunions avec une autorité incomparable.

C'est avec l'aide et pour ainsi dire à la main de M. le duc de Broglie que la Société d'Histoire diplomatique a fait ses premiers pas dans le monde. Vous vous rappelez que vers 1886 des esprits très en éveil, appliqués aux recherches historiques, curieux de scruter dans le passé les multiples manifestations de l'activité collective des hommes, et de déterminer notamment par quels ressorts, suivant quelles règles, en vertu de quels procédés, ou variables ou constants, les rapports réciproques des États modernes, après leur formation au moyen-âge, s'étaient successivement développés, remarquèrent avec quelque surprise que ce genre particulier d'études ne trouvait sa place dans le programme d'aucune des associations scientifiques, si nombreuses dans notre pays et à l'étranger, qui s'étaient groupées en vue d'encourager et de faciliter les travaux des historiens. De cette constatation au désir de combler cette lacune, le pas fut rapidement franchi. Le duc de Broglie, par le cours de ses études et de ses réflexions personnelles, avait été naturellement amené à partager ces dispositions. Autour de lui s'assemblèrent, par un attrait spontané, des hommes plus jeunes, heureux d'abriter sous son grand nom et sa haute autorité des efforts qui, isolés, seraient demeurés stériles, et qui, privés de la direction de son expérience toujours bienveillante et toujours sûre, auraient risqué peut-être de s'égarer dans des voies de traverse.

Grâce à ce concours de bonnes volontés si bien guidées, notre Société put surmonter les difficultés de la première heure et prendre bientôt, en France et en Europe, un essor de favorable augure. Nous devons, Messieurs, un large tribut de reconnaissance aux ouvriers dévoués dont la vaillante et féconde initiative a assuré ce résultat. Une discrétion que vous comprendrez, puisqu'il s'agit de collaborateurs encore vivants, et qui ont toujours leur place parmi nous, m'interdit de prononcer aucun nom. Mais je ne saurais me reporter à l'époque héroïque de la fermation de notre Société sous les auspices et grâce à la puissante intervention de M. le duc de Broglie, sans rappeler l'heureuse et infatigable coopération de ses premiers auxiliaires. Leurs bons offices, qui nous furent alors si précieux, nous resteront, j'en ai la confiance, fidèles jusqu'à la fin.

Française dans son origine et par son domicile, la Société d'histoire diplomatique est essentiellement internationale par son but et par son recrutement. Parmi nous, le seul privilège que garde la France est d'offrir son hospitalité aux savants, aux diplomates, aux hommes d'État de tous pays, qui veulent bien s'associer à nous et partager des travaux dont l'objet est commun à tous les peuples. La composition même de notre assemblée, ce soir, où brillent au premier rang, avec une si éminente distinction, des collègues étrangers, nos hôtes, témoigne du sentiment de large confraternité qui nous réunit. Nous saluons avec joie ces amis de notre œuvre qui, occupant dans le monde, par leurs talents et par leurs fonctions, une place si haute, nous apportent d'au delà des frontières le concours de leur illustration et de leurs encouragements.

Les uns, déjà anciens parmi nous, suivant nos réunions depuis plusieurs années avec un intérêt qui ne se lasse pas, ont conquis des droits à notre gratitude par une fidélité dont nous sommes vivement touchés.

D'autres, plus nouvellement arrivés, ont tout de suite pris notre cœur par leur empressement à se faire inscrire sur nos listes.

Vos chaleureux applaudissements à la lecture si intéressante

que vient de nous faire M. le comte Greppi n'attestent pas seulement la séduction qu'a exercée sur vous le talent de l'auteur, ou votre respectueuse déférence pour la personne de ce vétéran de la diplomatie européenne, dont il a été, dont il restera longtemps encore, nous le souhaitons, une des figures les plus populaires. Sa présence ici et la haute valeur de l'étude dont il nous a apporté le gracieux tribut démontrent avec éloquence le prix qui s'attache, pour une entreprise comme la nôtre, à une collaboration vraiment internationale.

N'aurai-je donc pas le droit, devant ces représentants des Puissances, dont la faveur nous honore, de l'attribuer dans quelque mesure aux sympathies que nous leur connaissons pour la France? Il ne me siérait pas en ce lieu, je le crains, de dire tout ce que je pense sur ce sujet. Notre domaine est neutre. Il embrasse l'action diplomatique de tous les temps et de tous les pays; mais, en le cultivant, nous devons nous appliquer à ne marquer ni préférence égoïste, ni partialité pour aucune cause exclusive, soucieux seulement de découvrir, au plus grand profit de la vérité historique, dans les conjonctures délicates ou les tournants épineux de l'histoire, la pensée secrète des négociateurs, leur habileté à la mettre en œuvre, leur attachement aussi à la cause éternelle du droit, et leurs efforts pour faire prévaloir parmi les hommes les solutions pacifiques.

La diplomatie est une science d'État, la science redoutable des rois et de leurs ministres. Son histoire n'est donc pas celle de ces foules innomées dont les destinées, longtemps obscures, ont attiré, avec une sorte de prédilection, l'attention passionnée de la plupart des historiens de nos jours. Elle est plutôt l'histoire de cette élite qui gouverne le monde, suivant le mot du poète ancien, un peu dur à nos oreilles, mais inexorablement vrai dans un certain sens : *humanum paucis vivit genus*. Car n'est-ce pas l'action des politiques, inconsciente parfois, je le veux bien, et bornée dans ses vues, qui cependant, en définitive, imprime aux nations leur direction et leur forme? Et quelle figure feraient les multitudes humaines, éparses à la surface de

la terre, si elles n'étaient encadrées et conduites par ces organismes artificiels qu'on nomme les États? Fatalité des choses, ou dispensation mystérieuse de la Providence, — sans qu'il soit nécessaire de ressusciter ici la vieille doctrine du droit divin, — ne devons-nous pas reconnaître qu'une prérogative presque effrayante dans ses effets et une non moins formidable responsabilité appartiennent à tous ceux qui, pour le bien ou le mal de leurs semblables, disposent de la puissance publique?

Les diplomates sont en première ligne parmi ceux-là. Les honneurs dont ils sont entourés, l'attention universelle qui se porte sur leurs actes, les espérances que leurs démarches suscitent ou que leur insuccès décourage, témoignent de l'importance de leur rôle ici-bas. Mais le plus noble hommage qui leur soit rendu vient de l'opinion commune qui les glorifie lorsque triomphent dans le monde la justice et la paix, et qui considère que la diplomatie est en échec lorsque se trouve compromise l'harmonie entre les nations. Est-ce placer son ambition trop haut que de dire qu'elle est en quelque sorte la bonne conscience de l'humanité?

Personne, Messieurs, n'avait un sentiment plus aiguisé des grandeurs et des périls de cette belle, de cette captieuse carrière; personne, par ses traditions de famille, par la suite même de sa vie et par la direction spontanée de ses études, n'était mieux préparé à connaître les lois et à juger les coups de la diplomatie dans l'histoire qu'Albert, prince, puis duc de Broglie, notre regretté président.

Vous n'attendez pas de moi que je vous remémore, dans un complet détail, l'existence si remplie et, à certaines époques, si mouvementée de celui que nous étions fiers de voir à notre tête. Cette tâche sera mieux remplie dans une autre enceinte ; elle est dévolue, par l'heureux choix de l'Académie Française, à l'un de nos vice-présidents, que nos vœux appelaient à siéger à la place que j'occupe ce soir, et en qui nous aimons toujours à saluer un chef, l'ami, le confident et, par bien des côtés, le continuateur des traditions du duc de Broglie, M. le marquis de Vogüé.

Je voudrais cependant retracer ici quelques traits de la vie de M. de Broglie, par où il nous tenait de plus près, et, sans entrer dans toutes les raisons que la postérité aura d'associer toujours son nom à l'histoire du dix-neuvième siècle, indiquer celles qui recommandent d'une façon plus directe, plus intime, son souvenir à notre affection.

Il vit le jour en 1821. Le milieu où sa naissance l'avait placé le prédestinait pour ainsi dire au grand rôle qu'il devait jouer dans la politique et dans les lettres. Son père et sa mère étaient l'un et l'autre des esprits d'élite. Elle, fille de Mme de Staël, élevée dans le culte réformé, charmait et édifiait à la fois ses contemporains par son élévation morale et la dignité de sa vie, par la douceur pénétrante de son commerce, par sa fidélité à ses amitiés. Quant au duc Victor, fils d'une des plus pures victimes de la Révolution, entré sous Napoléon au service public, il avait su résister aussi bien au tragique souvenir de l'événement qui l'avait rendu orphelin, qu'au prestige entraînant du grand Empereur. Partisan déclaré de la doctrine libérale, il défendit avec courage et pratiqua avec honneur, sous la Restauration, puis sous Louis-Philippe, dont il fut le ministre, les institutions parlementaires. Pour la sévérité de ses principes, pour l'indépendance de son caractère, pour la largeur de son intelligence, dont font preuve à nos yeux ses quatre volumes de *Souvenirs* posthumes, il était entouré d'un respect universel.

Dans cette maison grave, où régnait le goût des plus nobles jouissances intellectuelles, où Doudan apportait la note délicate et sûre de son fin jugement littéraire, de son appréciation originale des hommes et des choses de chaque jour, Albert de Broglie sentit de bonne heure l'attrait des plaisirs de l'esprit mêlé au constant souci des affaires publiques. Il y prit aussi ces habitudes laborieuses et cette règle de vie austère qu'il conserva pendant une longue existence de quatre-vingts ans, et qui lui ont permis de faire rendre tout leur fruit aux rares facultés dont le ciel l'avait si richement doué.

Après des études brillantes dans un collège de l'Université, il

se trouva comme naturellement porté, par instinct héréditaire et par une double vocation, vers la littérature et vers la diplomatie. C'est par cette dernière qu'il commença. Il fit ses débuts à Madrid, et fut attaché à l'ambassade du comte Bresson, à l'époque intéressante des mariages espagnols. Bientôt après, le célèbre comte Rossi, ami de son père, qui avait été nommé ambassadeur auprès du Saint-Siège dans les circonstances délicates que l'on sait, l'emmena avec lui comme secrétaire de sa mission. Il s'agissait de négocier avec la cour de Rome, à propos de l'existence en France d'un certain nombre d'affiliés à l'ordre de Jésus, sans trop compromettre de part ni d'autre les principes, une transaction acceptable entre la tolérance de nos mœurs et l'intolérance de nos passions politiques. Ce séjour au delà des Alpes, auquel les événements de 1848 mirent une fin prématurée, ne fut pas stérile pour le jeune diplomate.

On a peut-être un peu trop oublié, de nos jours, combien il est profitable aux apprentis de la carrière de franchir de bonne heure le seuil de leur pays natal, d'élargir et d'assouplir leur esprit en connaissant l'étranger, ses idiomes, ses courants d'idées, ses jugements ; de dépouiller les préventions que laisse encore la meilleure et la plus forte éducation classique, en même temps que les préoccupations de notre milieu social ou de notre parti politique, si grosses et si encombrantes parmi nous, si minces et de si discutable aloi en dehors de nos étroites frontières.

Rentré en France, Albert de Broglie consacra ses loisirs à la composition d'un certain nombre d'articles de controverse ou d'histoire, publiés dans les journaux et les principales revues de l'époque. Ces premiers essais de sa plume firent sensation. Ils ajoutaient au vieil éclat de son nom le lustre d'un talent tout personnel. Les hommes de mon âge qui avaient suivi avec émulation, mais de loin, ses succès dès les bancs de l'école se souviendront qu'on saluait alors en lui le modèle de notre jeunesse. Il était à nos yeux, comme ces fils pleins de promesses de la cité antique, *juventutis facile princeps*.

Bientôt des soins plus graves l'absorbèrent. Écarté de la poli-

tique active par le courant qui ne tarda pas à entraîner la France entière, mais qu'il ne lui convenait pas de suivre, il se voua aux études historiques, cherchant de préférence dans le passé des leçons pour le présent et des espérances pour l'avenir. Comme tous les esprits réfléchis, il avait été frappé de la grande place que tiennent dans la polémique de nos jours les questions religieuses, et particulièrement la problème ardu des rapports de l'État moderne avec les différentes organisations confessionnelles. Fils d'une mère protestante, s'il admirait volontiers la majestueuse harmonie de l'édifice catholique et la solidité des traditions qui le soutiennent, c'est avec l'entière bonne foi d'un esprit préparé à toutes les comparaisons et ouvert à toute vérité qu'il avait observé, pendant sa résidence à Rome, le mécanisme central de l'Église, mesuré la puissance et la subtilité de ses ressorts, recherché le principe de sa miraculeuse vitalité.

La réflexion le conduisit à demander à l'origine même des relations entre l'Église et le pouvoir civil le mot de l'énigme qui trouble si profondément nos sociétés en révolte. De là son livre magistral sur l'Église et l'Empire romain au quatrième siècle, œuvre vivante et dramatique, dont les éditions successives ne suffirent pas à rassasier la curiosité des lecteurs, tant s'y trouve mise en relief et éclairée par de tragiques exemples l'éternelle difficulté qu'éprouvent les hommes à préserver, en face des prérogatives presque fatalement envahissantes de l'État, la liberté de la conscience et la dignité de l'individu.

C'est dans le respect de la liberté humaine, ai-je besoin de le dire, qu'Albert de Broglie plaçait la solution. Indépendamment de son grand ouvrage, une série d'études éparses, dont quelques-unes réunies plus tard en volumes, et provoquées soit par des incidents passagers, soit par le hasard des lectures, vinrent témoigner au public de la vigilante sollicitude que lui inspirait son libéralisme obstiné en matière religieuse ou politique. L'attrait des questions diplomatiques demeurait cependant toujours vif en lui, et l'entraînait à des digressions devenues, par la suite, comme les préliminaires de son œuvre historique la plus considérable.

Le premier chapitre de celle-ci fut ce curieux livre sur le *Secret du roi*, qu'il fut d'abord conduit à écrire en cherchant à préciser, d'après les papiers conservés dans les dépôts publics, et d'après des souvenirs de famille, quel avait été au juste le rôle de son grand-oncle le comte de Broglie, après que Louis XV eut jeté les yeux sur lui pour en faire l'un des plus actifs instruments de sa diplomatie personnelle. La figure du comte de Broglie, passant du second plan au grand jour, gagna singulièrement à cette révélation, qui mit en lumière, avec son absolu dévouement aux ordres de son souverain, ses rares qualités de négociateur, son patriotisme, son intelligence, sa discrétion. Mais que devons-nous penser, hélas ! de ce roi trop faible pour imposer sa politique à ses ministres, trop indolent pour en discuter avec eux l'objet ou les moyens, la poursuivant sous main comme une intrigue et donnant à son intervention dans les affaires de l'Europe l'allure d'une conspiration contre son propre gouvernement? Pour la vraie diplomatie, celle qui vit de droiture et de loyauté, quelle leçon dans les déboires qui furent la fatale conséquence de ces procédés occultes et obliques !

Plus de vingt années passèrent dans ces travaux désintéressés. En 1870, quelques semaines avant le commencement de la guerre, Albert de Broglie était devenu, par la mort de son père, le chef de sa famille. Les épreuves de la patrie imposèrent au nouveau duc de Broglie des devoirs dont personne n'aurait osé prévoir toute la cruelle rigueur. Affolée par ses désastres, la France s'était jetée tête baissée dans le chaos. Il s'agissait de l'en tirer et de lui refaire un gouvernement. Une assemblée élue par le suffrage universel se chargea de cette tâche; M. de Broglie en fit partie; il y conquit tout de suite une situation considérable par l'ascendant de son caractère et par son éloquence. Lorsque l'heure fut venue de reprendre contact avec l'Europe, les regards de tous se tournèrent vers lui; nul ne paraissait plus propre à donner confiance aux puissances et à leur inspirer le respect de la France vaincue.

Une conférence internationale s'était ouverte à Londres, en

l'absence de tout représentant français, pour la revision du traité de Paris. Nommé ambassadeur auprès de la reine Victoria en février 1871, le duc de Broglie eut pour premier mandat de prendre sa place dans la conférence et d'y faire entendre derechef une voix qu'on avait pu croire éteinte. Il ne s'agissait, il est vrai, que de souscrire à une mesure acceptée d'avance par tous; et la France elle-même, quoiqu'il dût lui être pénible que la décision eût été prise en dehors d'elle, pendant la période de son effacement, n'avait pas de motifs particuliers de maintenir les clauses surannées du traité de 1856. La guerre de Crimée, d'où ces clauses étaient sorties, avait été une entreprise de circonstance, destinée à effacer le mauvais souvenir de l'humeur personnelle manifestée par l'empereur Nicolas contre le régime de Juillet, et à contre-balancer la prépondérance exercée pendant un quart de siècle par ce prestigieux souverain sur toute l'Europe continentale. Les choses avaient beaucoup changé depuis lors.

Ainsi rentrait dans la carrière, après une interruption de vingt-trois ans, et au lendemain d'un épouvantable cataclysme, l'ancien secrétaire de Bresson et de Rossi. Son nouveau rôle était fort délicat. Le duc de Broglie le remplit avec dignité, sans vaine récrimination. Dans la suite de son ambassade, il s'appliqua à développer parmi la société anglaise les sentiments de sympathie pour nos malheurs, et à défendre, notamment en matière économique, nos intérêts. Ses efforts aboutirent à la signature du traité de commerce du 5 octobre 1872.

Mais, dans son souci de travailler à la reconstitution de la France, il pensa que son action pouvait être plus utile encore à Versailles qu'à Londres. Il revint occuper son siège à l'Assemblée nationale, et après la crise du 24 mai 1873, qui amena la démission de M. Thiers, il fut appelé par le maréchal de Mac-Mahon à prendre, avec la présidence du conseil des ministres, le portefeuille des affaires étrangères. Il le garda six mois, puis le repassa au duc Decazes. Ses occupations professionnelles, pendant cette courte période, étaient réduites par la force supérieure des circonstances, qui ne donnaient guère de marge à l'action

diplomatique. L'armée ennemie occupait encore une grande partie de la France. Le duc de Broglie eut du moins, comme ministre des affaires étrangères, la consolation relative de voir les dernières troupes d'invasion se retirer de la portion du territoire français qui nous était laissée par les traités.

C'est la question intérieure qui surtout absorbait ses pensées. Persuadé que le salut de la France ne pouvait venir que de l'établissement d'une monarchie parlementaire, il mit pendant quatre ans tous ses soins à faire accepter, par l'assemblée et par le pays, cette forme de gouvernement à laquelle l'attachait une prédilection traditionnelle dans sa famille. Vous m'excuserez de ne pas entamer ici la discussion des causes qui firent échouer la tentative du duc de Broglie et de ses amis, et de ne pas ouvrir d'avis sur le partage des responsabilités. L'histoire prononcera un jour son verdict. Mais en rendant hommage au patriotisme et à la bonne foi des efforts qui furent faits alors par les partisans du gouvernement mixte, elle ne saurait ternir la mémoire du noble prince dont le concours paraissait indispensable à la réussite de leur entreprise, et qui refusa de se prêter à une expérience dont il jugeait le principe même pernicieux.

Par une singulière rencontre, les idées du Comte de Chambord sur le régime nécessaire à la France se retrouvèrent quelques années plus tard exprimées avec chaleur, et avec peu de différences au fond, dans les papiers du Prince Impérial ; comme si les représentants des deux dynasties auxquelles la France eût pu s'adresser pour restaurer la monarchie fussent arrivés chacun de leur côté, en vertu de leur principe, à des conclusions semblables sur l'autorité, la tradition, le maintien des forces morales du pays, le gouvernement pour tous.

Mais pendant que se poursuivaient ces controverses entre les partisans des diverses variétés de monarchies, une voix retentissante, qui eut à ce moment le privilège de retenir l'attention de la France, lançait comme la formule des temps modernes ce mot aux échos prolongés : l'avènement des nouvelles couches. Ne devons-nous pas reconnaître en effet, les uns et les autres, que

les difficultés dans lesquelles se débat la France, et qui menacent de l'occuper longtemps, sont d'ordre social encore plus que politique?

Ces considérations, Messieurs, nous éloignent trop, je le crains, de mon véritable objet, qui est de vous rappeler les liens du duc de Broglie avec la Société d'Histoire diplomatique. Dans la politique intérieure il n'avait recueilli qu'ingratitude et que dénigrement. Il trouva dans les études qui nous sont chères la meilleure des consolations et peut-être son plus durable titre à la faveur de la postérité. Pendant les vingt dernières années de sa vie, retiré de la lutte des partis, il reprit ses travaux sur la diplomatie française au dix-huitième siècle, qu'il avait inaugurés d'un façon si intéressante par le *Secret du roi*. S'attachant particulièrement à analyser les causes et les effets de la révolution de cabinet qui fit succéder à la rivalité séculaire de la France et de l'Autriche une alliance intime entre les deux puissances, il mit successivement au jour dix volumes (douze tout ensemble avec le *Secret du roi*) qui, sous des titres divers, traitaient de ce sujet complexe, envisagé dans ses différentes phases. Par l'art de la composition, par l'aisance et l'élégance naturelle du style, par la sobriété et cependant la vivacité du coloris, par l'abondance des détails et la justesse générale des appréciations, ce vaste ouvrage forme un monument digne de durer dans l'avenir. Les étudiants de l'histoire y trouveront, sous l'égide d'un guide sûr, une ample matière à réflexion, et j'estime qu'aucune autre lecture ne peut être plus profitable aux jeunes gens qui veulent se mettre en état, par une préparation sérieuse, d'aborder la carrière diplomatique. Ils ne sauraient choisir un meilleur livre de chevet.

On a quelquefois reproché aux ouvrages du duc de Broglie de n'être pas des travaux d'érudition, de présenter les faits avec une documentation insuffisante, et de contenir quelques erreurs. Il est vrai qu'il n'a pas prétendu écrire des livres de science pure, et que certaines inadvertances, faciles à relever, ont pu lui échapper. Mais sa conscience d'historien est à l'abri de tout reproche. Les souvenirs souvent inédits qu'il a recueillis, les

textes qu'il a compulsés et rapprochés lui ont permis de donner à une période très agitée de l'histoire une physionomie nouvelle, bien vivante, et assurément exacte dans l'ensemble. Ses récits, malgré une impartialité incontestable, conservent toujours une tournure qui lui est propre; on y trouve comme un ton de mémoires de famille; on sent l'homme derrière l'auteur. L'intérêt du lecteur s'en accroît, sans que la gravité de l'histoire y perde rien.

Jusqu'à ses derniers moments le duc de Broglie conserva l'habitude et l'amour du travail. La mort le surprit écrivant un nouvel ouvrage sur la fondation du royaume de Belgique. Il s'y était consacré avec ardeur. Ce sujet, relativement moderne, réveillait dans sa mémoire, avec bien des souvenirs personnels, ceux de son père et des amis de sa jeunesse, et il y éprouvait un charme communicatif. Les morceaux importants qu'il nous a laissés sont les fragments d'une belle œuvre inachevée.

Ce goût de l'étude et cette faculté de se retirer en quelque sorte dans la paix des travaux littéraires imprimèrent à la vieillesse du duc de Broglie une admirable sérénité. Dédaigneux de toute mesquinerie, oublieux des injures et des calomnies que lui avait values son passage dans la politique, indulgent, ce n'est pas assez dire, charitable pour les hommes, il pardonnait leurs faiblesses, et, en cherchant à s'expliquer leurs mobiles ou en combattant leurs théories, il n'avait jamais en vue que l'intérêt supérieur du pays. Il était patriote jusqu'au fond du cœur. Ceux qui l'ont accusé d'indifférence ou d'orgueil ne le connaissaient pas. Sans doute il avait le sentiment de ce qu'il devait à la grande race d'où il était sorti, et le sang de trois maréchaux de France ne s'était pas appauvri dans ses veines. Mais l'âme en lui était bienveillante autant que forte.

Lorsqu'il se sentit près de la mort, sans avouer à personne à quel point il se savait atteint, sans interrompre les nobles occupations qui remplirent sa vie jusqu'au bout, il voulut faire une visite suprême aux lieux où il avait le mieux goûté les joies de l'intelligence et de l'amitié. On le vit, après une cruelle opération, la tête entourée de bandelettes, entrer à l'Académie Française,

où il avait siégé depuis 1862 aux côtés de son père, puis à l'Académie des Sciences Morales, ailleurs encore, semblant n'accomplir qu'un devoir d'habitude, mais cherchant les visages amis pour leur adresser un dernier et plus tendre sourire. Nous aussi, qui le pleurons maintenant, nous avons recueilli jusqu'au bout les témoignages de sa pensée affectueuse et les marques de son intérêt pour notre œuvre.

Un autre deuil, Messieurs, est venu il y a peu de jours s'ajouter à notre tristesse. Le comte Amédée de Bourmont, membre du conseil de la Société, a été enlevé prématurément à l'affection de sa famille et à la nôtre. Il était à peine âgé de quarante ans. Ancien élève de l'École des chartes, il avait puisé dans l'enseignement de cette savante institution l'amour des livres, des vieux documents et des études sérieuses. Aussi apportait-il un renfort précieux aux diverses associations littéraires ou scientifiques auxquelles il voulait bien prêter son concours. C'est à lui surtout que nous devons les liens de bonne confraternité contractés avec la *Société bibliographique*, dont la courtoisie nous a longtemps réservé dans ses salles un asile hospitalier. Vous savez la part qu'il prit à la fondation du *Polybiblion*, qui rend à de nombreux lecteurs des services si variés.

Fidèle à ses amitiés et à ses croyances, M. de Bourmont n'hésita jamais à faire à ses principes le sacrifice de ses convenances personnelles. Il renonça volontairement à la position qu'il occupait dans une des bibliothèques de l'État, pour être plus sûr de sauvegarder l'entière indépendance de ses affections. Comment expliquer cependant, sinon par une des étranges aberrations de notre temps, qu'on ait cru découvrir un jour, dans ce galant homme aux habitudes régulières et studieuses, l'étoffe d'un conspirateur politique? Traduit devant la Haute-Cour, après une longue et pénible prison préventive, il fut acquitté, mais sortit de l'épreuve avec une santé compromise, et avec la douleur de retrouver les siens non moins ébranlés que lui-même par ces tourments immérités. Puisse notre cordiale sympathie, dans la douleur qui les frappe aujourd'hui, apporter quelque soulagement à leur peine!



LE COMTE [illegible]

propriétaires ne trouvaient plus à les vendre. Il fallait chercher d'urgence une solution pour ramener l'équilibre dans un pays si fortement éprouvé. Il était désormais bien évident que le régime d'une liberté sans frein ne suffisait pas pour empêcher la famine et qu'une nation tant éprouvée ne pouvait plus soutenir une guerre si étendue. Les vrais patriotes, instruits par l'expérience, pensaient aussi qu'on avait assez sacrifié à l'amour de la gloire et qu'il serait bien sage de chercher à ranimer à l'étranger ces sympathies pour la forme républicaine, que les excès à l'intérieur et les violentes invasions avaient bien éloignées d'elle.

Déjà dans le sein de la Convention nationale la parole avait été à plusieurs reprises employée, bien qu'encore très timidement, en faveur d'une politique conciliante. Le tout était de disposer le terrain de manière à ce que le premier pas vers un rapprochement de la France vînt de la part des États qui avaient le plus d'intérêt à une telle démarche.

Il y avait en Italie une contrée de peu d'étendue, mais où prospérait un peuple élevé dans le culte du beau et du grand, par suite de son amour pour les sciences et pour les arts. Cette qualité était si éminente chez lui qu'il ne s'apercevait pas de l'absence de l'élément le plus convoité par les grandes nations, c'est-à-dire de la force ; ce pays était la Toscane. Ce bienheureux territoire se trouvait gouverné par le grand-duc Ferdinand III, frère de l'empereur d'Autriche François II, qui avait voué toute son affection à la contrée où il avait vu le jour, et ses soins intelligents y étaient entièrement dédiés. C'était avec une sollicitude toute paternelle qu'il veillait sur ses destinées, pendant qu'il était dirigé et encouragé par son conseiller intime, le marquis Manfredini. Cet esprit d'élite, dans ses fonctions honorifiques mais assez effacées de grand maître de la cour, exerçait une salutaire influence sur son souverain. Issu d'une famille ancienne de Rovigo, il avait servi dans les armées impériales et s'était distingué par sa bravoure aux temps des guerres contre les Turcs, où il avait atteint le grade de général. Attaché ensuite à la cour de Toscane, il devint le fidèle compagnon de Ferdinand III. En continuant

'œuvre de son père, ce prince achemina lentement son peuple sur la voie du progrès ainsi que dans les nouvelles aspirations du dix-huitième siècle, et, tout en stigmatisant les excès qui avaient imprimé une tache ineffaçable à la Révolution française, il comprit que l'humanité allait parcourir une voie aplanie par les idées nouvelles et sur laquelle il voulait guider ses sujets en les préservant des errements d'une marche trop précipitée.

Cependant les liens étroits qui rattachaient le grand-duc à la famille impériale d'Autriche lui conseillaient d'agir avec une grande prudence bien que sans hésitation. Il expliquait ses actes à son frère en lui disant qu'ils étaient une conséquence naturelle de la grande affection qu'il avait vouée à ses sujets.

Comme après les journées de thermidor, à la chute de Robespierre les affaires de France avaient pris une allure plus régulière, le marquis Manfredini, suivant les conseils de Cacault, qui avait trouvé une bienveillante hospitalité en Toscane, même au temps où ce pays avait été forcé de prendre une attitude moins amicale envers la République française, le marquis Manfredini, disons-nous, attira l'attention du grand-duc sur l'opportunité du moment pour tenter un rapprochement avec la France, et l'amener à reconnaître la neutralité de la France comme étant le seul moyen de restituer au pays en souffrance la prospérité qu'il avait perdue depuis que le représentant anglais Hervey était parvenu à contraindre, dans l'espace de vingt-quatre heures seulement, le gouvernement grand-ducal à rompre tout lien avec la France et à procéder à l'expulsion des Français établis sur le sol toscan. Le grand-duc accepta sur-le-champ le conseil de Manfredini comme le plus propre à effacer la honte d'avoir dû se soumettre aux injonctions de l'Angleterre. Il fut décidé que l'on entrerait immédiatement en pourparlers avec le Comité de Salut public, profitant des communications déjà échangées, sous une forme tout à fait officieuse, avec Cacault.

Il fallait à présent mettre la main sur une personne capable de conduire une négociation si délicate, car, comme nous l'avons déjà observé, le grand-duc ne voulait pas contrarier ouvertement

l'empereur son frère. Manfredini proposa le comte Xavier Carletti, qui s'était fait un nom en Europe par des précédents voyages en France et le duel qu'il avait eu aux *Cascine* de Florence avec le nouveau ministre d'Angleterre Windham, duel qui avait été occasionné par une divergence d'opinions politiques.

Le comte Carletti appartenait à une noble famille originaire de Montepulciano, sur le territoire de Sienne. Il s'était fait remarquer par son intelligence, son adresse, son usage du monde et un grand art de plaire. Pendant son séjour dans les principaux centres de l'Europe il avait acquis l'expérience des choses et des hommes. Dans un séjour assez prolongé à Rome, ses brillantes qualités d'esprit et ses manières distinguées lui procurèrent un accueil très flatteur. Il trouva un accès facile dans les salons les plus recherchés, comme par exemple dans celui de la marquise Gentili Boccapadule, où, attirés par la grâce et l'esprit de la maîtresse de maison, aimaient à se rendre les érudits et les beaux parleurs, à la tête desquels il faut placer le Milanais Alexandre Verri, qui y était le mieux accueilli de tous. On le voyait souvent aussi dans le salon de la comtesse Albany, où il se rencontrait avec Victor Alfieri. Le comte Carletti penchait pour les idées nouvelles, et, en fréquentant des centres aussi éclairés, il sentit se développer en lui les aspirations vers un état de choses plus conforme aux exigences de la raison humaine. Nature ardente, il aimait s'abandonner aux fantaisies de son imagination, et il prévoyait le triomphe, en Italie, de ces idées larges qui insensiblement s'emparaient des esprits d'élite.

C'est dans les derniers jours de décembre que Carletti, dont le choix avait été immédiatement agréé par le grand-duc, quitta Florence, accompagné d'un secrétaire et de deux domestiques. Il prit la route de Gênes, où il s'arrêta pour conférer avec Villars, représentant de la France auprès de la république de Gênes, où il venait de remplacer Tilly. Avant de continuer son voyage, Carletti dut attendre que Villars eût reçu l'autorisation, demandée à Paris, de lui délivrer des passeports sans lesquels il ne pouvait pas franchir la frontière. Dans ce document, Villars le recommandait aux

autorités républicaines en considération de son attachement à la nation française, ce dont il avait donné des preuves en Italie, où pour ce motif il eut à subir des vexations continuelles. Carletti employa son temps d'arrêt à Gênes à entretenir le représentant de la République du but de sa mission; il lui confia même un *memorandum* à ce sujet, pour mettre en relief la loyauté du grand-duc, en réclamant le rétablissement de la neutralité de la Toscane. Pendant son séjour à Gênes il dut se défier des espions autrichiens, qui surveillaient tous ses pas dans l'espérance de pouvoir le saisir dès que, par une imprudence toujours possible, il mettrait le pied sur le territoire lombard.

Dès que la cour de Vienne eut l'éveil d'un imminent changement dans la direction politique de la Toscane, le baron Thugut, qui, sans se préoccuper des moyens dont il se servait, dirigeait avec plus de passion que de sagesse la politique étrangère de l'Autriche, s'empressa de suggérer à l'empereur son maître d'envoyer en Toscane le prince de Rosenberg en le chargeant de trouver le moyen d'empêcher une tentative en faveur de la paix, tentative qui, à ses yeux, paraissait constituer un scandale de la part d'un prince placé près du trône impérial. Thugut avait fait ce choix malgré le soupçon qu'il avait de ne pas trouver en Rosenberg le collaborateur aussi zélé qu'il le souhaitait, vu l'affection que ce prince avait pour Ferdinand III. Toutefois Rosenberg réunissait les qualités requises pour le but que l'on se proposait. Par son long séjour en Toscane du temps de Léopold, il avait su acquérir l'amitié des deux frères, le grand-duc actuel et François II, qui alors étaient encore adolescents. On se flattait qu'il saurait trouver le moyen de détruire le charme qu'exerçait Manfredini et qu'il ferait rentrer la Toscane dans le giron de la coalition. Cette mission ne devait éveiller l'attention de personne, car rien n'était plus naturel que la présence d'un représentant spécial de l'empereur au chevet de la grande-duchesse, qui se trouvait près d'accoucher.

Il y avait alors en Italie une autre cour qui s'alarmait de la nouvelle attitude de la Toscane : c'était la cour de Naples. Le

roi Ferdinand, fortement excité par sa femme, la reine Caroline, jugea opportun de dénoncer les faits et gestes de Ferdinand III, qui était son gendre, à la cour de Vienne. Le roi de Naples jetait les hauts cris contre ce qu'il appelait la trahison de la Toscane et accusait Manfredini d'être l'auteur de tous les malheurs qui, selon lui, devaient fondre sur l'Italie par suite de ce rapprochement de la France. Ce qui est encore bien digne d'être observé, c'est que ces plaintes se basaient sur des papiers diplomatiques enlevés aux courriers toscans par l'entremise des agents secrets des Bourbons de Naples. A l'aide de ces papiers on croyait se trouver sur la trace d'un projet de débarquement de troupes françaises sur les côtes de l'Italie, débarquement qui devait être facilité par l'accord de la Toscane avec la France. Le roi de Naples se vantait, auprès de son gendre l'empereur, d'avoir pris toutes les mesures opportunes pour occuper au besoin la Toscane, et de s'être entendu à cet effet avec l'amiral anglais commandant les forces navales dans la Méditerranée pour s'en assurer le concours.

Le 6 novembre le prince de Rosenberg arrivait à Florence, et aussitôt, dans un entretien avec Manfredini, il lui déclarait le véritable but de son voyage, qui était d'avoir des éclaircissements sur les changements qui s'étaient produits dans les rapports du grand-duc avec la France. Manfredini voulut se soustraire à cette inquisition en protestant de sa complète ignorance de tout ce qui se rapportait à la mission Carletti Le prince de Rosenberg accueillit ces déclarations en silence, voulant absolument avoir des renseignements sur la situation dans une entrevue avec Ferdinand III. Celui-ci témoigna d'abord tous ses regrets d'avoir rencontré autant d'irritation chez son frère, puis il se plaignit amèrement d'être considéré par lui comme un ennemi. Mais il repoussa le conseil de rappeler sans perte de temps Carletti, qui se trouvait déjà en ce moment-là à Gênes. En outre il insista avec fermeté sur les dangers auxquels il était exposé, attendu que les Français dans la Méditerranée disposaient de forces bien supérieures à celles des Anglais, de sorte que la Toscane restait

exposée aux incessantes menaces d'une invasion sans avoir les moyens de la repousser. Le prince de Rosenberg trahissait son embarras en gardant le silence aux paroles bien précises du grand-duc, et il comprit que le meilleur parti à prendre était de faire connaître à l'empereur l'impossibilité pour le grand-duc d'agir autrement, ne pouvant y avoir de salut pour la Toscane en dehors de la neutralité. En présence des hésitations de Rosenberg, qu'il interprétait dans un sens qui lui était favorable, Ferdinand III se décida à rompre tout mystère avec l'empereur; il lui dévoila qu'en effet la mission de Carletti avait pour but un arrangement avec la France, et comme sur ces entrefaites la grande-duchesse avait donné le jour à un héritier, il avait jugé de son devoir de célébrer un aussi joyeux événement en restituant le bien-être et la prospérité à son pays. Du reste, le comte Carletti, en se rendant à Paris, avait un mandat assez limité, qui était de manifester au Comité de Salut public ses sentiments pacifiques et sa ferme volonté de maintenir intacte sa foi aux traités. Dans le même temps il pouvait affirmer que lui, comme grand-duc, ne se serait jamais permis un acte quelconque qui fût de nature à nuire à ses anciens alliés, mais il devait déclarer que son pays exigeait d'être sauvé d'une irréparable ruine. Les déclarations du grand-duc à Rosenberg furent complètement confirmées par Manfredini, qui précisa les points fondamentaux de l'accord, savoir : obtenir avant tout de la France la reconnaissance de la neutralité de la Toscane, sans pour cela contracter une alliance formelle : les ports de la Toscane allaient être rouverts au commerce français et une indemnité serait versée au profit des propriétaires des blés enlevés par les Anglais dans le port de Livourne.

Le grand-duc ne pouvait s'exprimer avec plus de franchise et de fermeté. Lui seul était juge de ce qu'il lui convenait de faire pour le bien de son pays, tout en s'abstenant de trop s'épancher vis-à-vis de la République, car la Convention nationale n'offrait pas encore, comme pouvoir dirigeant, toutes les garanties qu'était en droit d'attendre un gouvernement monarchique, à cause de

sa trop récente déclaration de vouloir faire la paix avec les peuples, mais non avec les princes.

Le comte Carletti arriva à Paris le 23 janvier 1795, après un long et pénible voyage. Entre Gênes et Nice il dut faire le chemin en chaise à porteurs ; ce parcours exigea neuf jours. Depuis Fréjus, lorsque les chevaux de poste manquaient aux relais, les représentants du peuple lui en fournissaient en en prenant aux troupes. Mais sur tout son parcours en France, tout le monde s'empressa de lui faciliter son voyage autant que les circonstances le permettaient. Dès son arrivée à Paris il trouva le terrain bien disposé à l'acheminement de sa mission. Il put presque aussitôt se convaincre de combien s'était affaibli le parti de la guerre à outrance. Les explications qu'il donna sur la nécessité dans laquelle le grand-duc s'était trouvé de renoncer à la neutralité sous l'inexorable pression de l'Angleterre furent accueillies par le Comité de Salut public avec la complaisance la plus marquée. Ces explications, habilement présentées par Carletti, augmentèrent les sympathies qu'il s'était déjà procurées en exaltant, peut-être avec un peu trop de zèle, ses penchants pour les doctrines républicaines. Par là, il caressait l'amour-propre démocratique, non encore habitué à entendre un pareil langage dans la bouche d'un représentant de la monarchie. Un membre du Comité de Salut public lui avoua que le gouvernement toscan avait bien choisi le moment pour opérer son rapprochement, car selon lui tout était déjà réglé, de la part du Comité, pour un débarquement des troupes françaises à Livourne. Le *Moniteur* aussi s'empressa d'annoncer l'arrivée de Carletti en disant : « Cet estimable patriote est connu dans toute l'Europe par sa fermeté et son attachement à la France. » Cette même feuille, après avoir mentionné les services rendus par Carletti aux citoyens français, lorsqu'ils durent abandonner Florence, à la suite des menaces de Hervey, affirmait que la nomination de Carletti était aussi honorable pour le grand-duc que pour Carletti lui-même. C'était à la fois une sorte de réparation offerte à la nation française et une réponse aux offensantes bravades du ministre anglais.

Le 10 février, le membre de la Convention Richard déposait sur le banc de la présidence, au nom du Comité de Salut public, le rapport sur les négociations ouvertes entre le Comité et le représentant toscan, en disant : « Notre Comité a cru qu'il était dans votre intention de traiter avec bienveillance les États qui seraient à même de prouver d'avoir été entraînés à la guerre contre la France par une force irrésistible. La Toscane, parmi ces États, a noué de bons rapports avec nous peu de temps après le 10 août. Le grand-duc n'a jamais cessé d'avoir tous les égards possibles pour les Français domiciliés dans ses États, et les Anglais, s'étant emparés dans le port de Livourne d'un grand approvisionnement de blés de propriété française, il l'a racheté de ses propres deniers, en le restituant à ses légitimes propriétaires. L'état de guerre avec la Toscane n'est nullement avantageux non plus pour la France. pendant que l'amitié de la Toscane et sa neutralité peuvent nous être très utiles. » Richard concluait en engageant la Convention à sanctionner le projet de traité, qui se composait des articles suivants : 1° le grand-duc révoque tout acte d'adhésion, de consentement ou d'accession à la coalition armée contre la République française ; 2° il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la République française et le grand-duc de Toscane ; 3° la neutralité de la Toscane est rétablie sur le pied où elle était avant le 8 octobre 1793 ; 4° le présent traité n'aura son effet qu'après avoir été ratifié par la Convention nationale. Celle-ci, après avoir pris connaissance des pleins pouvoirs dont avait été muni Carletti, décréta l'impression du traité et fixa la journée du 13 pour décider sur son acceptation.

Cet ajournement fut voté comme conséquence de quelques observations de la part des membres de la Convention nationale. On ne voulait pas montrer trop d'empressement, parce qu'il s'agissait de délibérer sur le premier traité conclu par la République avec un gouvernement monarchique. A ce propos on doit rappeler les paroles qui furent prononcées sur cette question par le conventionnel Lacombe, de Tours, qui recommanda la plus grande discrétion dans la marche des négociations, pour ne pas donner

l'éveil aux ennemis de la paix, capables de tout oser pour en empêcher la conclusion : « Nous commandons à l'Europe, dit-il ; il n'y a pas de danger à accorder la paix, surtout à la Toscane, qui a été forcée de prendre part à la coalition à cause de sa faiblesse. La Toscane est l'entrepôt des blés qui arrivent des échelles du Levant. La paix avec cet État nous rendra la puissance. »

Enfin dans la journée du 13 février le traité avec la Toscane fut ratifié par la Convention nationale.

Le courrier toscan qui fut chargé de porter à Florence le traité pour y être confirmé par le grand-duc rapporta à son retour à Paris les ratifications ainsi que les lettres par lesquelles Carletti était accrédité comme ministre plénipotentiaire de Toscane près de la République française. Dans la journée du 18 mars, Merlin (de Douai), au nom du Comité de Salut public, en donna communication à la Convention nationale. La lecture de ces documents fut couverte d'applaudissements et l'on accepta aussitôt la proposition d'admettre dès le lendemain le comte Carletti en sa nouvelle qualité. En effet, le jour suivant, le président de la Convention nationale, Thibeaudeau, annonça la présence de Carletti, qui fit son entrée et fut accueilli par les ovations de toute l'assemblée. Il prit place à côté des conventionnels. Ayant ensuite obtenu la parole, il prononça un très élégant discours, dans lequel il se félicita, avant tout, d'avoir été désigné pour représenter la Toscane dans une circonstance si solennelle, et dit que tout son orgueil se réveillait à la pensée d'avoir été chargé de la mission la plus honorable pour un ami de l'humanité. Il déclara que le jour où il avait apposé sa signature au traité avec la France avait été salué avec joie dans toute la Toscane, qui, malgré les contrariétés et les mille vicissitudes auxquelles elle avait été en proie, avait gardé constamment la plus grande considération pour le peuple français. Maintenant il était tout disposé à employer les moyens les plus propres pour maintenir solidement les rapports intimes qu'il était chargé d'initier, et il formait des vœux ardents pour que l'exemple de la Toscane fût suivi par les autres États, de manière à assurer à l'Europe la grande œuvre de la paix. Ses

dernières paroles furent les suivantes : « A mon arrivée je vous ai tous vus avec le front ceint de lauriers; puissé-je bientôt vous voir reposant à l'ombre de l'olivier! » Des applaudissements unanimes accompagnèrent ce discours, auquel le président de la Convention nationale, dont le visage rayonnait de satisfaction, répondit avec beaucoup de bonheur. Après avoir rappelé les victoires remportées par les armées républicaines, il s'écria : « Nos bras resteront armés pour la guerre, mais ils seront toujours ouverts à ceux qui offriront l'olivier de la paix. » Ces paroles furent couvertes d'acclamations unanimes. Un conventionnel demanda que l'accolade fraternelle fût donnée au nouveau représentant d'un pays désormais ami de la France. Cet acte d'expansion républicaine une fois accompli, on rendit un décret pour proclamer Carletti ministre plénipotentiaire de Toscane et on ordonna l'impression, dans le Bulletin de la correspondance politique, des discours échangés dans les deux langues française et italienne. Le succès remporté par le diplomate toscan fut salué par ses concitoyens avec de grandes manifestations d'allégresse, surtout à Sienne, fière de pouvoir considérer comme sien l'habile négociateur. Cet événement eut dans toute l'Italie l'écho le plus sympathique, et le nom de Ferdinand III y devint très populaire. En Angleterre on se sentit froissé de cet acte d'indépendance accompli par un aussi petit État, et, profitant d'un prétexte quelconque, le représentant anglais s'éloigna de Florence. La situation de la Toscane, par suite de l'accord établi avec la France, se modifiait radicalement, tout en réveillant la jalousie d'autres États. Le bien-être se fit jour partout, et l'on se sentit maître chez soi. On rendait en même temps justice à Manfredini, en l'acclamant l'inspirateur de tant de bienfaits, entre autres d'avoir su mettre en harmonie les intérêts des classes aisées avec ceux du peuple, enlevant par là bien des prétextes aux désordres. Les débuts diplomatiques de Carletti ne pouvaient pas être plus brillants. Ses adroites paroles, son maintien modeste devant les conventionnels et ses épanchements aux moments opportuns lui attirèrent l'attention sympathique du monde politique. Les succès

remportés par Carletti sur le terrain diplomatique le suivirent dans les salons qui peu à peu s'ouvraient pour lui les uns après les autres à Paris grâce aussi à la sagesse naissante du gouvernement. On voyait se précipiter dans ces centres mondains tous ceux qui, dégoûtés de l'austérité républicaine, aspiraient à se retremper dans un élément d'où la grâce, l'esprit, les belles manières, n'étaient plus exclus comme autant d'attentats aux libertés publiques, et on avait fini par comprendre que la foi républicaine pouvait se maintenir intacte tout en se pliant à des usages plus raffinés. Carletti devint un des habitués du salon de Mme de Staël, où se donnaient rendez-vous les beaux esprits et les néophytes de la mode. Il n'était pas non plus insensible aux charmes de Mme Tallien, et il aimait assez à en faire une nymphe Egérie. Il mit le plus grand soin à conformer ses opinions à celles des personnes à qui il voulait plaire, ne marchandant pas son admiration pour la France.

Il lui fut facile de captiver l'amitié des membres du Comité de Salut public les plus en vue, en leur offrant une large hospitalité dans la maison de campagne qu'il avait louée aux environs de Paris. Ses banquets étaient servis avec toute la recherche permise par la condition des temps. Le *Courrier universel* du 1er août 1735 mentionne le dîner que Carletti donna aux membres du corps diplomatique présents à Paris, ainsi qu'aux conventionnels les plus écoutés. Pendant ce dîner il paraît que les conversations tombèrent sur des questions du jour. On discuta sur les besoins d'une pacification générale, ce qui charma tous les assistants; et certes l'Angleterre ne fut pas ménagée à cause de ses aspirations opposées. Dès que Carletti se trouva maître du terrain, il essaya de prendre une position politique au delà des limites que son poste lui assignait. Son tempérament fougueux, le désir de vouloir jouer à tout prix un grand rôle, l'entraînèrent bien loin, ainsi que nous le verrons bientôt. Il commença par s'attacher un groupe parlementaire à la tête duquel se distinguaient Miranda, Marchena, Boissy d'Anglas, qui tous penchaient en faveur de la paix avec l'Autriche.

Le 20 mai il eut une nouvelle occasion de se mettre en évidence en se présentant à la Convention nationale au moment où elle était envahie par la populace, et il fut complimenté par le président comme ayant accompli un acte de courage civique.

Le marquis Lucchesini, ministre de Prusse à la cour de Vienne, fut le premier qui désigna Carletti comme étant le secret entremetteur d'un accord entre l'Autriche et la France; et il dévoilait cette tentative comme une intrigue à laquelle Manfredini n'aurait pas été étranger, et cela pour satisfaire son ambition de s'attribuer un rôle important dans la grande politique du jour. Mais, nous appuyant sur des documents intimes, nous combattons cette affirmation. D'après les documents auxquels nous venons de faire allusion, Manfredini était exclusivement animé d'un indomptable désir de servir la cause de la paix, sous le point de vue des intérêts de son souverain.

Rien ne laisse soupçonner que Carletti eût seulement l'autorisation de pérorer en faveur de la paix entre l'Autriche et la France.

L'injustifiable aversion que Thugut nourrissait contre Manfredini, désigné par lui sous le nom de *ministre jacobin*, exclut la possibilité d'une entente entre eux sur une matière si délicate. Si Carletti comptait beaucoup d'amis, le nombre de ses adversaires était aussi considérable, et ils saisissaient toutes les occasions pour le dénigrer et porter atteinte à la rectitude de ses vues. Ainsi on l'accusa d'avoir, le jour même de la mort de Louis XVII, le 9 juin, ouvert à grands battants ses salons à une brillante réception, où étaient accourus plus de deux cents députés et où Mme Tallien se serait présentée ornée de ses atours les plus resplendissants. Sans vouloir nier ce fait, il est permis de croire qu'il n'y eut là qu'une simple coïncidence, car Carletti pouvait parfaitement ignorer encore le funeste événement de la journée. D'un autre côté, il était trop intéressé à ne faire aucun acte qui pût déplaire à son souverain, chez qui les sentiments de famille étaient religieusement cultivés. La mort même de cette auguste victime de la Révolution avait donné

lieu à bien des bruits. L'opinion publique voulut aussi l'attribuer à l'action du poison. Il fut constaté par l'autopsie que la cause principale résidait dans un progressif affaiblissement compliqué de la grande malpropreté dans laquelle on avait laissé longtemps le pauvre enfant.

Le Comité de Salut public, s'étant ému de ces bruits, voulut faire constater la vérité par des témoins irréfragables, et à ce sujet voici le passage d'une lettre de Manfredini à son intime ami Paul Greppi, qui se rapporte à cet événement : « On a pressenti Carletti s'il était disposé à envoyer au moins son secrétaire pour assister à l'autopsie de l'infortuné rejeton mort à Paris, Carletti refusa avec une sage fermeté. » Cependant, malgré les irrégularités qu'on peut reprocher à Carletti dans sa conduite politique et son apparente nonchalance dans le maniement des affaires, un sage jugement ne lui faisait pas défaut. Ainsi, dans une lettre adressée le 1er août à un correspondant de Mallet du Pan, il disait *qu'il ne voyait partout que des monarchistes et qu'il était inconcevable qu'un peuple aussi royaliste eût une Constitution toute républicaine.* C'est surtout dans une lettre confidentielle, en date du 29 mai, adressée également à Paul Greppi, qu'il donne libre jeu à ses appréciations sur le régime républicain, tel qu'il le voyait de près : « ... Je suis bien satisfait d'avoir obtenu un arrangement avec la France dans un délai assez court et lorsque la saison et les circonstances politiques nous étaient contraires. Vous apprendrez avec plaisir que je suis parvenu à vaincre des difficultés qui n'existaient pas pour les autres négociateurs. Le véritable esprit de la Révolution française, la subite variabilité des opinions les plus avancées, l'énergie prodigieuse avec laquelle on les soutient et la docilité du peuple, qui par suite de ses habitudes et de sa constitution physique paraîtrait le moins apte à en avoir, ne peuvent être bien appréciés que par des témoins oculaires. Tout ce que vous pouvez imaginer serait toujours au-dessous de la réalité. Je crois avoir assez d'expérience pour juger ces événements comme les plus frappants de notre siècle ; eh bien ! malgré les idées que je m'en étais faites, je

les ai trouvées erronées et au moins imparfaites. Je suis plus que jamais convaincu combien sont insensés les projets imaginés par les ennemis de la France, mais je considère aussi comme insensés ceux mûris par les Français. J'ai observé que la Révolution n'est pas encore entièrement accomplie, bien qu'il soit à peu près impossible d'effectuer une contre-révolution. On ne peut guère fixer exactement où va s'arrêter ce char triomphal qui a été la cause de tant de malheurs, de tant de fautes, mais qui peut encore frayer la voie à tant de bien. Peut-être il a trop vite marché en rebroussant chemin, comme il s'est trop empressé en allant en avant, de manière à produire de grands dommages, tout en aspirant au bien. Je pense que le monde va être guéri pour bien longtemps de la manie de faire des révolutions, si seulement les souverains, qui bien rarement connaissent leurs propres intérêts, se gardent de faire ce qui peut contribuer à la réveiller. »

Après avoir longuement analysé le régime des assignats, Carletti termine sa lettre de la manière suivante : « Vous allez lire dans les feuilles publiques les remèdes qui vont être adoptés pour dominer cette masse énorme d'assignats. Je crois qu'on y parviendra dans ce pays où chaque jour voit se produire un prodige qui humilie ma présomption de connaître les hommes. N'est-ce pas un prodige de voir une aussi grande partie de la population vivre sans pain ou se contènter de deux ou quatre onces d'un pain que, chez nous, pas un confesseur ne donnerait à manger par pénitence au pécheur le plus repenti? Dans le même temps, avec quel calme tout à fait spontané on parle de la disette en y entremêlant des mots pour rire! Les femmes déploient tous les jours davantage un très grand luxe dans leurs toilettes. Aux théâtres, aux bals publics, aux promenades il y a constamment foule. Les mendiants sont en petit nombre; et s'ils demandent l'aumône, ce n'est pas pour s'acheter du pain, mais pour se procurer des friandises, comme s'ils ne savaient que faire du pain. Les pauvres passent devant les étalages des boutiques de comestibles réservés aux riches sans les piller ; et si jamais on a

commis des actes de violence pour s'emparer des farines, le peuple s'y est laissé entraîner dans la conviction que les farines étaient accaparées dans le seul but de le faire souffrir. »

Mais les temps allaient devenir bien difficiles pour Carletti. La Convention nationale, à la suite de la Constitution de l'an III, le 26 octobre, dut céder ses pouvoirs à la nouvelle représentation nationale. Des hommes en partie nouveaux, en partie avec des idées nouvelles, vinrent prendre la direction des affaires. La plupart des amis de Carletti disparurent, et ceux qui restaient sur la scène politique se rangèrent du côté où les poussait l'opinion publique. Les nouveaux arrivés étaient des républicains ennemis de toute violence, mais fortement attachés à leur foi politique et nullement disposés à faire des avances et encore moins des concessions à l'étranger. Les idées pacifiques passaient en seconde ligne et le culte de la gloire reprenait son poste d'honneur. Tout ce qui indiquait une opposition à ce programme allait être combattu. Le Comité du Salut public, mû par un noble sentiment humanitaire, qui, à la vérité, se fit assez attendre, s'était décidé pour la délivrance de Madame Royale, fille de Louis XVI, toujours prisonnière au Temple. Mais il voulut utiliser ce retour à des sentiments généreux pour aplanir une question où la dignité de la France était en jeu. On exigea en échange de la princesse la restitution des prisonniers politiques que l'Autriche gardait encore dans ses forteresses, parmi lesquels Semonville et Maret. Dès que les dispositions bienveillantes du Comité de Salut public à l'égard de Madame Royale devinrent publiques, plusieurs cours en Europe exprimèrent le désir d'accueillir chez elles cette enfant sur le sort de laquelle l'Europe s'était depuis longtemps apitoyée. La cour de Madrid fut la première à tenter des démarches dans ce sens, et Carletti en fit de même au nom du grand-duc son maître. C'est de là que commencèrent ses déboires. A trois reprises il renouvela sa demande d'être admis à présenter ses hommages à la fille de Louis XVI. Le premier refus lui fut signifié le 24 juin dans des termes très courtois par le Comité de Salut public. Il eut ensuite

recours, mais inutilement, à deux députés très influents dont le nom ne nous est pas connu. La troisième tentative eut lieu sous le Directoire. Carletti, dans une lettre particulière du 27 novembre au ministre de l'intérieur, demanda de nouveau à être autorisé à visiter Madame Royale avant son départ. Dans cette lettre nous trouvons le passage suivant : « Je ne demande pas votre secret. Je vous répète franchement le mien, comme seul ministre en France qui représente un souverain parent de la susdite fille de Louis XVI. Je crois que si je ne cherchais pas par des voies directes à faire une visite de compliment à l'illustre prisonnière, en présence de tous ceux qu'on jugerait à propos, je m'exposerais à des reproches et à des tracasseries, d'autant plus qu'on pourrait supposer que mes opinions politiques m'ont suggéré de me dispenser de cet acte de devoir. » Les derniers mots de cette lettre avaient pour but de déclarer qu'il croyait devoir encore une fois insister sur sa demande, sans cependant lui donner une forme officielle. Le ministre de l'intérieur s'empressa, dans des termes très laconiques, de lui faire connaître sa complète ignorance sur un prochain départ de Madame Royale, et il se réservait de prendre à cet égard les instructions du Directoire, qui ne se firent pas longtemps attendre. Elles furent formulées dans un arrêt par lequel, à compter de ce jour, toute communication cessait entre le gouvernement français et le comte Carletti; mais, dans le même temps, on déclarait que le ministre des relations extérieures continuerait à communiquer avec la légation toscane par l'entremise du secrétaire de ladite légation et que la démarche du gouvernement français ne concernait que la personne de Carletti, de manière à ne modifier en rien les rapports heureusement existants entre les deux États. En dernier lieu on exprimait le désir du prochain envoi, de la part de la cour de Florence, d'un nouveau représentant, attendu que le comte Carletti avait reçu l'ordre de quitter la France dans un très court délai.

Carletti essaya en vain les démarches les plus pressantes pour pouvoir prolonger son séjour à Paris, au moins jusqu'au moment

où il pourrait recevoir les instructions de son gouvernement, qu'il avait demandées par l'envoi d'un courrier extraordinaire. Dans le but de se justifier, il invoqua le témoignage du représentant de Suède, le baron de Staël, voulant aussi le désigner comme arbitre dans ce conflit. Le Directoire resta inébranlable sur sa décision, et, par les moyens les plus rapides, il transmit à Miot, ministre de France à Florence, les documents à l'appui de la légalité de sa procédure. Cependant cette procédure ne recueillit pas une approbation unanime. Les membres du corps diplomatique à Paris s'en émurent, et parmi eux le représentant de Venise, Querini, se distingua par l'aigreur de ses récriminations. On refusait de croire qu'une mesure si sévère et si insolite pût être motivée simplement par la demande, bien qu'indiscrète, du ministre toscan, et surtout on protestait contre la publication de documents privés et nullement destinés à la publicité. Mais, dans la conduite du Directoire, il faut entrevoir un éclat de colère contre un représentant étranger dont les opinions et les agissements tendaient à contrarier ses plans.

L'ordre du Directoire étant sans réplique, Carletti, accompagné d'un officier de gendarmerie, quitta Paris dans la journée du 18 décembre. Pour se rendre en Italie, il prit le chemin de la Suisse. L'envoyé de Suisse l'avait muni d'un passeport, mais, arrivé à Bâle, le représentant d'Autriche Degelman, lui en fournit un autre pour plus de sûreté. Étrange combinaison! Son voyage coïncida avec celui de Madame Royale, qui, quelques heures après lui, s'acheminait à Bâle, où elle devait être remise aux délégués de l'Autriche. Il arriva que ce voyage dut subir des retards parce que Carletti, qui précédait la princesse, avait requis aux différents relais les chevaux de poste disponibles pour son usage. A Bâle il renouvela la tentative pour approcher la princesse sans pouvoir y réussir.

La première nouvelle de ce qui venait de se passer à Paris fut transmise à Florence par Carletti lui-même avant son départ. D'abord on ne voulut pas croire à la possibilité d'un aussi grave échec. Mais la nouvelle ne tarda pas à être confirmée par l'en-

voyé de France Miot, qui, selon ses instructions, donna connaissance à don Neri Corsini, ministre des affaires étrangères, de la résolution prise par le Directoire, avec les pièces à l'appui. Le Directoire, pour expliquer ses actes, affirmait que, contre les droits de la souveraineté de la nation, Carletti avait insisté sur sa demande de visiter Madame Royale dans sa prison, en sa qualité de représentant de son cousin le grand-duc Ferdinand III. Cette résolution ne devait nullement troubler les rapports politiques avec la Toscane, basés sur une franche amitié et la bonne harmonie, et on insistait sur le prompt envoi d'un nouveau ministre grand-ducal.

La cour de Florence fut douloureusement frappée de cette complication, qu'on ne parvenait pas à expliquer d'une manière plausible, d'autant plus que, depuis plus de trois mois, une précise instruction avait été envoyée à Carletti pour l'engager à ne pas se mêler de ce qui concernait Madame Royale. On alla même jusqu'à supposer une intrigue de l'Angleterre pour démolir un diplomate dont elle avait eu à se plaindre à plusieurs reprises. Sans perdre de temps le grand-duc désigna M. Neri Corsini, qui, bien que très jeune, était déjà assez expérimenté dans les affaires de l'État pour le pouvoir représenter à Paris; bien plus, il lui donna l'ordre de se mettre en route sans retard. Toutefois, malgré l'irritation qui s'était élevée contre Carletti, la conduite du Directoire ne fut pas jugée conforme aux rapports entre États amis, sa sévérité ayant été excessive. Mais tout le monde fut d'accord pour attaquer Carletti, à qui on reprochait un inutile éclat de sensibilité et une délicatesse exagérée envers la princesse; ce que l'on ne parvenait pas à comprendre, c'est qu'il eût renouvelé trois fois la tentative de l'approcher. Comme il s'agissait d'un protégé, Manfredini fut très dur à son égard, et il l'accusa d'avoir désobéi aux instructions de son gouvernement, en compromettant ainsi les intérêts de l'Etat. Ceux qui, bien qu'en petit nombre, voulaient venir au secours du Directoire faisaient observer qu'il fallait être indulgent envers un pouvoir encore si proche de l'ère révolutionnaire, alors que les formes et

les méthodes de l'ancienne diplomatie étaient tombées dans l'oubli; d'ailleurs, cela arrivait dans un temps où la méfiance était dans tous les esprits. M. Neri Corsini, à son arrivée à Paris, y trouva l'accueil le plus cordial et le plus empressé En parfait gentilhomme, il se fit un devoir d'envoyer les renseignements les plus flatteurs sur le compte de son prédécesseur et donna l'assurance que, pendant son séjour à Paris, il s'était gagné les sympathies générales, et, à son avis, il s'était acquis tous les droits aux bontés du grand-duc; son nom était béni par tous les sujets toscans, qui avaient bénéficié de sa générosité; du reste, son influence avait été très salutaire sur les partis politiques. Une seule erreur pouvait lui être reprochée, c'était de n'avoir pas su prévoir à temps le changement de politique que venait de subir la France à l'avènement du Directoire.

Carletti était de retour à Florence le 9 février 1796, le cœur navré du chagrin de se trouver en disgrâce auprès de son souverain. Il obtint avec peine d'être reçu par Manfredini. Il paraît cependant qu'il sut assez bien défendre sa cause, et, sans se soustraire à l'accusation de n'avoir pas toujours agi avec la prudence nécessaire, il soutint d'avoir bien rempli le but principal de sa mission, qui était de préparer les esprits à une pacification générale. Cependant, tout d'abord, le grand-duc ne voulut pas le recevoir. On le conseilla même de se retirer chez lui à Montepulciano. La faveur souveraine lui revint cependant peu à peu, et les honneurs dont il fut comblé dans la suite lui firent oublier l'amertume de ces tristes jours. Du reste, il faut avouer qu'il n'était guère équitable de se montrer trop sévère envers un diplomate qui, malgré les quelques imprudences que l'histoire ne peut pas encore bien éclaircir, ni le temps, du reste, ne nous est concédé pour l'essayer, avait su, dans des moments aussi orageux, nouer entre la France, à peine sortie de la Révolution, et la Toscane, où ré gnaitun frère de l'empereur d'Autriche, l'âme de la coalition, des rapports tellement solides que même son brusque renvoi ne parvint pas à troubler.

PHILIPPE DE HARLAY

COMTE DE CÉSY

AMBASSADEUR DE FRANCE EN TURQUIE

(1619-1641)

(Suite et fin[1]*)*

III

La piété et le zèle religieux de M. de Césy sont des traits distinctifs de son caractère. Ses efforts tendront toujours à développer le catholicisme partout où l'influence d'un ambassadeur de France pouvait s'exercer. Il ne séparera jamais la cause de la religion de celle de la France et il aurait pu se passer des conseils et des ordres que le roi lui envoyait dès 1620 : « J'affectionne et désire, disait Louis XIII, que vous faciez tous debvoirs pour maintenir les Lieux Saints soubz le crédit de mon nom. » Au début de l'année, déjà, M. de Césy avait entamé la lutte avec les Arméniens qui, après un sacrifice de 25,000 dallers, avaient obtenu de célébrer la messe dans les églises de Jérusalem ; il soutint de son autorité deux religieux qui vinrent de Palestine et apportèrent leurs titres de possession ; en 1621 enfin, il atteignit son but et obtint les commandements du Grand Seigneur. M. Deshayes, dont le fils jouera plus tard un rôle assez important en Turquie et qui effectuait alors un voyage en Levant, a souvent été glorifié de ce succès ; de son aveu même il est en entier dû à M. de Césy. Les commandements que ce dernier venait d'obtenir ordonnaient la restitution aux religieux francs des clefs

[1] V. la *Revue*, 2e livr. de 1901.

de toutes les églises dont ils avaient la propriété, et défendaient aux Arméniens et à tous chrétiens non romains d'entrer dans le bas de l'église de Bethléem et d'y célébrer la messe.

Les avanies étaient plus fréquentes à Jérusalem que sur tout autre point de l'empire ottoman ; non pas que les sultans cherchassent ainsi à affaiblir le christianisme en le frappant au lieu de sa naissance, — la liberté de l'exercice du culte était au contraire chez eux un système qu'ils appliquaient avec une assez grande exactitude, — mais, la plupart des religieux qui y résidaient étant sujets de nations hostiles aux Turcs, ceux-ci les considéraient comme des ennemis politiques plus que comme des adversaires religieux ; les avanies qu'ils cherchaient à leur infliger retombaient aussi sur les Français, et c'était à notre ambassadeur, protecteur de la religion catholique en Levant, que s'adressaient les plaintes des pauvres missionnaires.

M. de Césy chercha à leur donner un appui direct et conduisit, sans plus tarder, de délicates négociations qui devaient aboutir à l'installation d'un consul français à Jérusalem. Il pensait ne procéder d'abord que par degrés et obtenir facilement à Jaffa, ou à Rama (à une demi-journée de Jérusalem), un consul qui dépendrait du consulat de Séide ; ce serait l'acheminement, vers la Ville Sainte elle-même, d'un consul en titre. Il avait fait part de son projet à Puysieulx ; ce dernier, croyant même l'affaire plus avancée, lui annonçait, en septembre 1621, la nomination du sieur Lempereur au consulat de Jérusalem. Mais il restait à obtenir de la Porte l'autorisation d'installer le nouveau venu. M. Deshayes, qui passe pour avoir remporté ce succès, s'était depuis peu embarqué à Jaffa sur une polacre française en partance pour Messine, et c'est à M. de Césy qu'en revient l'honneur, honneur d'autant plus mérité que la victoire fut plus difficile à remporter. Les Arméniens, en effet, y étaient le plus opposés ; les religieux francs eux-mêmes, « craignent, disait notre ambassadeur, cet establissement pour... que personne [ne] soit tesmoing de leurs friponeries et du peu de charité de la plus part d'entre eux. » M. de Césy, qui vénérait fort les cordeliers et les religieux

français, vise évidemment ici les italiens et les espagnols. Enfin, sans compter l'opposition des autorités turques, il fallait vaincre l'hostilité des Vénitiens.

Malgré ces obstacles, M. de Césy, en août 1622, obtint les commandements désirés. Lempereur y était désigné non pas comme consul, mais comme lieutenant (*caymacam*) de l'ambassadeur. Celui-ci, fier de son succès, demandait au roi de l'en récompenser en l'admettant au conseil de la Terre Sainte, avec le brevet de « conseiller du Saint-Sépulcre ». Lempereur partit de Constantinople le 21 octobre 1623, accompagné d'un chaoux, atteignit Séide le 13 novembre, où, après un séjour à Damas, il s'embarqua pour gagner Jaffa. M. de Césy compléta son œuvre en plaidant chaleureusement, dans toutes ses lettres, la cause des religieux de Terre Sainte, et en demandant pour eux que la sollicitude de la France se traduisît par le secours de quelques « deniers ». Les remerciements lui arrivaient en foule : du roi, de Puysieulx, du cardinal Ludovisi au nom de la Propagande, du frère Ambroise della Polla « présidente de terra santa de Hierusalem »[1]. Les ennemis de la religion et de l'influence française étaient les seuls à en vouloir à notre ambassadeur ; les Vénitiens prétendaient que le consul serait la cause de divisions entre les chrétiens. M. de Césy eut à protéger Lempereur contre le bacha de Jérusalem, et réussit, en 1625, à replacer notre consul que ledit bacha avait prétendu chasser de la ville. Succès d'autant plus considérable que l'argent n'y avait qu'une faible part, si l'on considère surtout qu'à ce moment les Espagnols envoyaient par an trente ou quarante mille écus aux Saints Lieux !

Le triomphe n'était pas définitif : en mars 1634, par commandement du Grand Seigneur, les cordeliers observantins étaient chassés de nouveau au profit des Grecs. M. de Césy dévoila immédiatement dans un mémoire les faux commis par les usurpateurs, intéressa toute la cour de France à cette affaire et

[1] Voir une très curieuse lettre qu'il adressait à Mme de Césy pour la remercier de son dévouement à la sainte cause. Bib. nat. fr. 16160 f° 35. Orig.

s'adressa à Rome pour obtenir des subsides. En 1636, les cordeliers étaient rétablis. Mais il fallait veiller sans cesse. Bientôt, en effet, le patriarche arménien de Jérusalem, Grégoire, cherchait à obtenir la révocation du commandement du Grand Seigneur; en octobre 1637, les Grecs s'emparèrent à nouveau des clefs de Bethléem. Cette fois, M. de Césy ne put remporter la victoire; il assurait le succès à la condition qu'il pût disposer de 10,000 piastres, mais, hélas! il était loin de les avoir! Il voulait au moins qu'on lui envoyât les aumônes recueillies en France pour le Saint Sépulcre. Il attendit en vain. La congrégation de la Propagande elle-même se refusa à tout sacrifice, et ce ne fut qu'en 1666 que son successeur, M. de la Haye, obtint la réintégration des religieux francs.

L'un des plus grands ennemis de l'Église romaine à Constantinople était le patriarche grec de cette ville, Cyrille Lucar, qui avait en 1631 succédé au patriarche Timothée, empoisonné, dit M. de Césy, dans un festin donné chez l'ambassadeur de Hollande ; on ne put démêler quel était le coupable, de l'ambassadeur ou du prélat. A peine installé, Cyrille montra ses tendances calvinistes, et permit à plusieurs de ses prêtres d'aller étudier en Angleterre. Rome s'en inquiéta, et la toute récente congrégation de la Propagande adressa à notre ambassadeur, pour l'aider dans sa lutte contre l'hérétique, un prélat grec, grand archimandrite du feu patriarche. A la fin d'avril 1623, Césy annonça au roi la déchéance de Cyrille; ses manœuvres avaient été si habiles que personne ne le soupçonna d'en être presque l'unique auteur; de toutes parts on accusa les Jésuites, mais il est peu probable qu'ils aient pu, avec leurs propres forces, obtenir un pareil résultat; leur influence était en effet médiocre auprès de la Porte, qui les tenait pour des agents de l'Espagne.

A Cyrille avait succédé Grégoire. Ce dernier ne resta que peu de temps et céda la place à un ami de notre ambassadeur, Anthimo.

Grégoire ou Anthimo, peu importait, puisque Cyrille était à terre La victoire fut courte. En septembre 1623, le rétablisse-

ment de Cyrille était imminent, et M. de Césy faisait entendre son éternelle demande : il faudrait de l'argent. Ne pouvant rien d'autre contre son ennemi, il l'attaquait furieusement en le représentant comme hérétique, « ennemy de la messe, de l'Eucaristye, de la confession, des images, du libéral arbitre, du caresme, des jeusnes, et d'autres choses qui concernent la foy [1]. »

La correspondance active de l'ancien patriarche avec Diodati, avec Marc-Antoine de Dominis, ancien archevêque de Spalatro, la *Confession* qu'il avait publiée à Genève en 1620, permettaient toutes les imputations de M. de Césy. C'était de plus un perpétuel mouvement de *caloyers* revenant d'Angleterre et d'Allemagne, ou y allant, sur les conseils ou les ordres de leur supérieur. Cette hérésie manifeste ne l'empêcha pas de recouvrer sa place à la fin de 1623; Anthimo abandonna spontanément son siège, dans la crainte de quelque violence, se réfugia d'abord chez M. de Césy et se retira enfin au monastère de Sainte-Laure, sur le mont Athos.

Cet événement attrista tous ceux qui s'intéressaient à l'Église d'Orient; on excita M. de Césy à redoubler de zèle; il aurait voulu être soutenu de Rome, mais Rome écrivait et ne déboursait guère. Le cardinal Bandini lui conseillait avant tout d'employer l'autorité du roi de France : l'affaire était toute spirituelle affirmait-il, et l'argent n'était pas utile. On est surpris de tant de candeur.

Cyrille avait établi à Constantinople une imprimerie de laquelle il faisait sortir des livres saturés d'hérésie, et, selon M. de Césy, « de quoy infecter toute cette grande esglise d'Orient. » Il avait fait imprimer en grec vulgaire un livre intitulé *Contra Hebraeos*, et avait placé en tête les armes et la devise de l'Angleterre; en trois jours, trois mille exemplaires en avaient été distribués. M. de Césy ressentit fortement le coup, et eut la chance d'allier son dépit à celui du caymacam, qu'une pareille audace avait enfin ému : l'imprimerie de Cyrille fut confisquée. Le patriarche se vengea,

[1] 1623, 3 sept. Lettre de Césy au card. Barberini.

comme nous le disons plus loin, en persécutant les jésuites. Il parut un moment vouloir revenir à de meilleurs sentiments et chercha à se rapprocher de M. de Césy; mais ce dernier ne se laissa pas prendre à ces avances, qui n'étaient « que des tromperies dignes du personnage »; au moment où il s'efforçait de s'insinuer dans les bonnes grâces de M. de Césy, la duplicité de sa politique le forçait à assister à une réunion organisée par l'ambassadeur de Hollande, où l'on se réjouissait de la prise de Bois-le-Duc et de Vesel.

En 1629, nouvelle chute du patriarche, mais éphémère comme les précédentes. M. de Marcheville, en arrivant devant ce redoutable ennemi, au lieu de « prendre le serpent avec les mains d'autruy », l'attaqua ouvertement et ne parvint pas à obtenir son renvoi. Ce n'est qu'en août 1638, après avoir subi une nouvelle défaite suivie d'un dernier triomphe, que Cyrille tomba définitivement; par ordre du sultan Mourad, il fut enfermé aux Sept-Tours, puis embarqué pour l'exil et égorgé (d'autres disent étranglé) sur les bords du Pont-Euxin.

Revenu en France, M. de Césy rédigea en 1644 un mémoire sur le patriarcat de Constantinople, où il conseillait de donner une pension au patriarche ou à trois ou quatre métropolites, et d'aider quelques jeunes Grecs à étudier à Galata ou dans les îles, sous la direction de nos religieux.

Il fondait en effet de grands espoirs sur la puissance des missionnaires. Les jésuites étaient établis à Constantinople depuis le baron de Salagnac, qui, en 1609, les installa à Saint-Benoît de Galata. M. de Césy fut un de leurs plus dévoués protecteurs contre les ambassadeurs anglais et hollandais, contre les Grenadins[1] et contre les Turcs. En 1626, il obtint l'établissement à Alep des PP. Gaspard Marguillier et Jean Stella; en 1627, il fit part au général des jésuites, Mutio Vitelleschi, du désir exprimé par les habitants de Naxie d'avoir dans leur île deux pères de sa compagnie.

[1] Musulmans d'Espagne repassés en Turquie et en Barbarie.

Dès le début de janvier 1628, il soupçonna quelque trame ourdie contre les jésuites. Les événements furent précipités par la saisie de l'imprimerie grecque de Cyrille ; le caymacam, gagné à force d'argent, et sous prétexte qu'on avait trouvé chez les Pères un livre qui insultait Mahomet, les fit appréhender et conduire hors la ville, enchaînés, et sous l'escorte de deux cents Turcs armés jusqu'aux dents; c'est en vain que M. de Césy protesta : on se refusa à relâcher ces « séducteurs de peuples », comme les appelait le caymacam. Mais, tout à coup, une heureuse nouvelle arrive d'Europe : les Anglais ont été défaits à l'île de Ré par les troupes françaises. M. de Césy s'empare de cette occasion de frapper un grand coup, fait chanter un *Te Deum* et ordonne à trois vaisseaux provençaux mouillés dans le port de faire savoir « par l'esclat de cent coups de canon » la nouvelle victoire du roi Très Chrétien. Il se rend en même temps chez le mufti, le flatte, l'intimide, et obtient de lui la promesse qu'on va relâcher les prisonniers. Mais ses efforts se heurtent à l'hostilité du caymacam; le 15 mars, celui-ci fait embarquer les jésuites et les dirige sur Chio. Notre ambassadeur, loin de se rebuter, décide alors, selon son expression, de « faire un peu le brave », et arrête tout le commerce français en interdisant le départ des vaisseaux pour Marseille et le déchargement de ceux qui arrivent. Lentement le caymacam fléchit devant cette vigueur, rend d'abord la bibliothèque des jésuites qu'il avait saisie et accorde enfin, sur la proposition de notre ambassadeur, que d'autres Pères pourront venir remplacer ceux qui ont été chassés. Deux jésuites, que M. de Césy gardait chez lui, à l'abri des fureurs turques, sont alors solennellement installés à Galata en présence de tous les Français, parmi lesquels M. de Thou.

Ce n'était pas sans dépenses que ce résultat avait été obtenu; M. de Césy avait comblé de cadeaux tous ceux qui en cette affaire avaient quelque pouvoir; au caymacam, il donna une « monstre d'orloge à boîte d'argent à coquille surdorée et gravée au dessus »; au mufti, douze vases de cristal; à son fils, une montre; au capitan Bacha, une « veste de broderye d'or et d'ar-

gent sur fleurs naturelles »; à la femme du caymacam et à quelques eunuques, des vestes de drap de Paris et vingt boîtes de prunes de Brignoles.

Les jésuites ne furent plus sérieusement inquiétés. Ils conservèrent à l'ambassadeur une reconnaissance profonde, et l'un, probablement, de ceux qu'il avait abrités chez lui au moment de cette grande persécution, lui écrivait en 1639 : « O que ie vous suis obligé pour tant de bienfaits! le vous en remercie infiniment de bouche et de cœur. »

Un des plus précieux titres de gloire de M. de Césy est d'avoir établi les capucins en Levant. Dès 1621, il se plaignait de la mauvaise conduite d'un grand nombre d'ecclésiastiques qui venaient surtout y chercher, disait-il, « la liberté et l'impunité. » Il dut correspondre à ce sujet avec le Père Joseph, mais nous n'avons pas retrouvé trace de ses premiers projets. En 1624, sur son avis, on avait décidé d'envoyer les capucins vivifier à nouveau le christianisme en Orient, et, en avril 1625, la Propagande dépêcha en avant le P. Pacifique de Provins, pour explorer le pays. A son retour, beaucoup de capucins demandèrent à partir les premiers; après un choix sérieux, on constitua le P. Archange des Fossés supérieur d'une mission composée des PP. Léonard de la Tour, Évangéliste de Reims et Raphaël de Villeneuve-le-Roy. Le 7 juillet 1626 les religieux débarquaient à Constantinople où M. de Césy, « ce pieux et dévôt seigneur [1] » les installa à Saint-Georges de Galata. Leur patience et leur humilité leur concilia tout le monde si rapidement, que ce fut, au dire de l'ambassadeur, « chose presque incroyable ». Auprès de leur église s'élevait un « vieux manoir », dont on fit six chambres, un beau réfectoire, une galerie, une cuisine, et un « petit magazin ». M. de Césy ne se sent pas d'aise en racontant ces splendeurs et en projetant d'autres merveilles encore.

C'est surtout lorsqu'il raconte au P. Joseph les succès des nouveaux missionnaires que son style s'attendrit et que ses sen-

[1] Recueil des missions apostoliques des Capucins... Bib. nat. nouv. acq. fr. 4134.

timents catholiques se manifestent en termes émus. Le 8 décembre, « jour de la Conception, » il entendit un sermon du P. Léonard, fit le récit de la cérémonie au P. Joseph, et lui protesta « d'homme d'honneur » n'en avoir de sa vie entendu un plus beau ; la petite église de Saint-Georges était pleine, car tout le monde la connaissait maintenant et ne la nommait plus que « les Capuchins de Galata ». L'église resta ouverte pendant toute la cérémonie ; les Turcs qui passaient dans la rue s'arrêtaient pour écouter la parole du capucin, « sans aucun bruit ny insolence ; » M. de Césy souhaitait que son ami pût voir ses quatre frères vivant au milieu du respect de tous, spectacle qui lui arracherait certainement des « larmes de joye et d'amour ».

Les capucins se mirent avec ardeur à apprendre les langues orientales : « Il n'y a qu'eux et les Pères jésuystes qu'y s'estudient à apprendre les langues, » écrivait M. de Césy. Ils se répandirent bientôt dans l'empire ottoman et la mission eut besoin de nouveaux membres ; en 1627, arrivèrent les PP. Bernard et Thomas de Paris, Maclou de Pontoise, et Marc d'Amiens.

Un de leurs plus importants établissements fut celui de Smyrne, qui courut un danger sérieux en 1629 par l'obstination du consul, lequel, malgré M. de Césy, avait formé le projet de bâtir une maison et une église pour les capucins, presque au milieu de la ville, « comme l'on feroit dans le faulx-bourg de Saint-Denis, » alors que la loi des Turcs interdisait la construction d'églises nouvelles. Par bonheur le Bacha de Smyrne se montra indulgent ; mais, en 1632 encore, M. de Césy tremblait pour ses protégés et écrivait au P. Joseph, au sujet de la nouvelle construction : « J'ay tousiours dit qu'elle serait comme les champignons, qu'après estre bien assayzonnez il faut jetter par les fenestres affin qu'ils ne facent point de mal ; de mesme en est-il de la mayson de Smyrne, car tout ce qu'on y pourra fayre ne la sçauroit assurer. Voyla comme avec des comparaysons de cuysine, i'expliqueray pour cette foys mes sentiments. »

Sa prudence et son habileté eurent les plus merveilleux résultats. Par commandement du Grand Seigneur, du 26 avril 1627, les

capucins obtinrent Alep et le P. Joseph attribua ce beau succès tout entier à « l'industrie » de M. de Césy. En 1629, ce dernier annonçait au garde des sceaux que ses protégés étaient établis à Naxie et à Scio. En 1634, la mission de Beyrouth lui dut la liberté et peut-être la vie ; les religieux avaient été emprisonnés sous l'inculpation de chercher à convertir l'émir Facardin à la foi chrétienne ; M. de Marcheville, qui avait reçu du roi l'ordre d'obtenir leur libération, ayant été expulsé de Turquie au mois de mai, M. de Césy ne consentit à reprendre l'ambassade qu'à la condition que les capucins fussent rendus à la liberté, et, le 1er juin, il annonça au P. Joseph le succès de ses vigoureux efforts.

Les cordeliers qu'il envoya en Moldavie en 1623, les dominicains qu'il appuya dans leurs missions de Tauride, de Caffa en Tartarie et de Circassie, les carmes déchaussés, les théatins enfin, furent l'objet de sa sollicitude. Tant de dévouement le rendit précieux à tous ceux que les progrès du christianisme passionnaient ; de France et de Rome les remerciements lui parvenaient en foule. Ingoli, secrétaire de la congrégation de la Propagande, écrivait au P. Joseph, en 1627 : « Sa maesta christianissima si deve gloriare d'haver un cosi gran ministro en Costantenopoli... »

IV

La postérité devait être plus ingrate que les contemporains de M. de Césy. Elle oublia l'importance de ses services, sa probité, sa foi sincère et ses pénibles travaux, pour ne conserver que le souvenir de ses mésaventures, de ses embarras financiers et de sa lutte sans gloire contre la misère.

L'histoire de ses dettes a été récemment condensée en quelques pages dans un livre très documenté sur le commerce français du Levant au dix-septième siècle. L'auteur de ce beau travail, M. P. Masson, nous semble cependant n'avoir pas insisté suffisamment sur certains faits qui sont de nature à décharger notre personnage de très graves accusations, ou, du moins, à attribuer d'une façon plus impartiale les responsabilités. M. de Césy avait

entrepris, dès 1620, la lourde tâche de renverser le fermier de la douane d'Alep, un certain Bédic, qui, depuis quelques années, accablait de nouveaux impôts le commerce européen et que M. de Nans, après le départ de M. de Sancy, avait en vain cherché à abattre. Bédic se maintenait en faisant profiter d'une partie de ses rapines les bachas turcs et le grand vizir lui-même. M. de Césy dut donc, pour obtenir son renvoi, le surpasser en largesses, la persuasion et la douceur n'étant que de bien faibles armes, tant que l'argent n'avait pas d'abord amadoué les terribles turbans.

Grâce aux efforts de notre ambassadeur, Bédic dut abandonner la place. M. de Césy fit donner la ferme à un Arménien nommé Cohen, tout à sa dévotion, et qu'il eut à soutenir encore contre les attaques de Bédic. Cohen, à court d'argent, dut emprunter pour se soutenir et M. de Césy le cautionna.

S'était-il engagé à la légère? S'était-il sans réflexion laissé aller à des dépenses qui outrepassaient ses ressources? Aucunement: c'est sur les conseils et les ordres du roi et des Marseillais qu'il s'était attaqué à Bédic. Les Marseillais avaient, avant son départ, formellement demandé au roi que le commerce d'Alep fût rétabli « en l'ancienne franchise qu'il souloit avoir », lui avaient énuméré les droits que Bédic exigeait injustement, et M. de Puysieulx, comprenant tout l'intérêt de soutenir un commerce déjà affaibli, avait prié M. de Césy de s'occuper de cette affaire que Nans n'avait pu terminer. D'autre part, puisque rien ne s'obtenait en Turquie que par de coûteuses corruptions, il fallait bien que notre ambassadeur engageât de grosses sommes dans une affaire si importante pour le commerce; or, et nous ne saurions trop le répéter, ni le roi, ni les Marseillais, qui pourtant étaient directement intéressés à la chute de Bédic, ne tenaient envers lui leurs promesses. Nous avons vu précédemment combien sa situation était précaire à Constantinople, faute de recevoir le pension de Marseille et les appointements royaux. Aussi dut-il emprunter à des Turcs, à des Juifs et même à des Européens; deux facteurs anglais lui prêtèrent à eux seuls 53,930 dollers. Ses embarras financiers croissant avec le temps, les créanciers ne tardèrent pas

à faire courir le bruit qu'on ne les paierait « qu'en cendres » ; leurs craintes étaient en partie justifiées, puisque M. de Césy ne recevait de France que bonnes paroles et encouragements au lieu d'écus sonnants.

Les marchands d'Alep, cependant, dont plusieurs étaient créanciers de M. de Césy, oublieux des services que leur avait rendus celui-ci en obtenant le suppression à leur profit d'un droit de deux et demi pour cent sur les soies, — droit que les autres nations continuaient de payer, et qui leur avait déjà coûté 300,000 piastres depuis son abolition, — refusaient de lui venir en aide et prétendaient qu'il n'avait cautionné le fermier Cohen que pour avoir une part dans lés bénéfices de la douane. Il fallut qu'un commandement exprès du Grand Seigneur prélevât un cinquième des produits de la douanne pour contribuer à l'acquittement des dettes ; celles-ci augmentaient d'ailleurs avec une rapidité effrayante. A la cour de France, on avait quelque remords de ne pas soutenir davantage notre représentant en Levant et on voulut remédier à l'insuffisance des appointements qu'on lui envoyait : Puysieulx obtint du roi, à la date du 27 juillet 1623, des lettres patentes qui établissaient un droit d'un demi pour cent sur les marchandises du Levant à destination de Marseille. Bien faible imposition ! Les ressources qu'on en tira n'améliorèrent guère les affaires de M. de Césy.

Dans sa détresse, il se tournait constamment vers les marchands français. Après leur avoir fait pendant longtemps d'amicales remontrances sur leur mauvais vouloir, la colère le prit enfin, et sans considérer les tableaux poussés au noir que tous traçaient à l'envi de la décadence de leur négoce, il suivit les conseils de son ami Bordier, l'ancien compagnon du comte de Gontaut-Biron dans son ambassade de 1605-1610, et résolut de les brusquer un peu. On l'a accusé d'avoir à plusieurs reprises fait main basse sur leurs marchandises et d'avoir même violenté leurs personnes ; ces accusations sont en partie fondées, mais, d'après les lettres de Bordier, que nous n'avons aucune raison de suspecter et qui vivait alors à Alep au milieu

d'eux, les marchands de cette échelle, auxquels M. de Césy venait de rendre de grands services, exagéraient à dessein leur pauvreté et espéraient gagner du temps jusqu'au moment du rappel de l'ambassadeur. Celui-ci, pressé un jour de très près par certains créanciers, se munit des commandements nécessaires, fit ouvrir les ballots de quelques marchands, et obtint ainsi 45,000 piastres; sans approuver cette violence, nous ne pouvons que conclure en partageant les responsabilités et en montrant de l'indulgence pour un ambassadeur isolé, manquant de tout et désespérant de l'avenir. Les plaintes que les commerçants d'Alep firent entendre à la suite de cette affaire décidèrent le roi à envoyer en Levant un juge du débat en la personne de Pierre Forget, sieur de la Picardière (1624). A son arrivée à Constantinople, celui-ci reçut de M. de Césy un mémoire justificatif où le compte des dettes de l'affaire d'Alep atteignait 184,464 piastres. Après une enquête personnelle, il repartit pour la France en novembre 1624, convaincu du bon droit de l'ambassadeur.

C'est seulement après trois ans et demi que la décision royale intervint; sur les offres d'un sieur Marsan, le roi ordonna, par un arrêt du conseil du mois de juillet 1628, qu'il serait établi un droit de trois pour cent dans les échelles, à la sortie de toutes les marchandises, afin de payer les dettes contractées par M. de Césy « pour le bien du commerce ». Joseph Marsan s'engageait à payer les dettes de l'ambassadeur moyennant la jouissance de ce droit pendant six années consécutives. A la fin de 1629, M. de la Picardière retournait en Turquie pour mettre à exécution l'arrêt de 1628. Il atteignit Constantinople au milieu de 1630 et partit pour les échelles; en mai 1631 il établit le droit à Alep; en juin nous le voyons à Jérusalem; puis il cesse de donner signe de vie, et notre ambasseur se demande s'il est resté « parmy les momies d'Egypte »[1].

Cependant, M. de Césy se croyait à la veille de quitter la Tur-

[1] 1631, 12 octobre. Lettre à Bouthillier. Bib. nat., ms fr. 16173.

quie. Le roi, en effet, qui, en 1626, lui avait désigné un successeur, se décidait enfin à envoyer à Constantinople le nouvel ambassadeur, Henri de Gournay, comte de Marcheville, avec mission d'assister M. de Césy « pour le faire sortir nettement de ses debtes »[1]. Marcheville entra à Constantinople le 26 septembre 1631. A la fin de l'année, M. de la Picardière fut de retour des échelles, et les créanciers purent croire que la liquidation des dettes allait commencer. Mais l'arrêt de 1628 n'était pas suivi d'une rigoureuse exécution; déjà, les Marseillais, prétextant que des difficultés se rencontraient dans le traité de Marsan, faisaient en leur propre nom de nouvelles offres, et le 11 octobre 1632 un nouvel arrêt rendu par le roi à Béziers leur accordait pendant six ans la jouissance du droit de 3 °/₀ qui serait désormais levé à Marseille même; s'ils arrivaient à acquitter les dettes en moins de six années, l'imposition cesserait immédiatement d'être perçue.

Au mois d'avril 1633, Marseille députa à Constantinople les sieurs de Montholieu et Bétandié pour « contredire et impugner[2] » la liquidation des dettes qui devait être faite par MM. de Marcheville et de la Picardière, et pour payer les dettes les plus pressantes. M. de Césy avait établi un compte des dettes, de tout ce qui avait été emprunté, de ce qui avait été payé et de ce qui restait dû, capital et intérêts. Il le présenta aux liquidateurs en août 1633. Ces comptes, dont l'original se trouve à la Bibliothèque nationale[3], montrent à merveille par suite de quelles circonstances les dettes, assez minimes au début, montèrent rapidement jusqu'à devenir de plus en plus difficiles à acquitter : en 1620, M. de Césy emprunta pour établir Cohen et devait se libérer dans les six mois; en 1624 les créanciers n'étaient pas encore payés, si bien que, par exemple, Rezul Aga, marchand turc, qui avait prêté 21,585 piastres, se trouvait, avec les intérêts, créan-

[1] Instructions données à M. de Marcheville. Bib. nat., ms fr. 16173, f° 14 et suiv.

[2] Lettre des consuls de Marseille à M. de Césy. 1633, 25 avril. Bib. nat., ms fr. 16163, f° 205.

[3] Ms fr. 16163, f° 140 et suivants.

cier de 35,895 piastres. De nouvelles dettes furent contractées pour acquitter en partie les premières. M. de Césy était lui-même un des créanciers et demandait remboursement des « menus frais et dépenses » que l'affaire d'Alep lui avait occasionnés, et son compte personnel montait à 36,851 piastres en 1630; en y ajoutant les intérêts, MM. de la Picardière et de Marcheville le fixèrent à 47,022 piastres au mois d'avril 1633. Quatre mois après, M. de Césy réclamait 64,109 piastres.

Les dettes primitives pour toute l'affaire montaient à 187,964 piastres; ce qui avait dû être emprunté pour les payer atteignait avec les intérêts 248,762 piastres. C'est ce total que MM. de la Picardière et de Marcheville examinèrent d'après le compte que M. de Césy leur remit le 5 août 1633. La vérification du mémoire fut entravée aussitôt : M. de Césy, qui, depuis longtemps, se plaignait de son successeur et l'accusait de vouloir amener les créanciers à composer et de flatter ainsi les tendances des Marseillais, M. de Césy fut bientôt en querelle ouverte avec Marcheville, et refusa de l'accepter pour juge dans le débat qui s'ouvrait entre Marseille et lui; il ne consentait à subir sa décision que pour les dettes particulières qu'il avait contractées et auxquelles les Marseillais étaient étrangers. Il s'obstinait à ne pas livrer les pièces justificatives de ses comptes et permettait seulement que l'on en prît copie authentique; les députés de Marseille, de leur côté, bien qu'ayant contre eux les avis de Pierre Wich, ambassadeur d'Angleterre; du bayle de Venise Foscarini et de l'ambassadeur des Provinces Unies Cornelius Haga, refusaient de procéder à la revision des comptes tant que les pièces originales ne seraient pas déposées à la chancellerie de l'ambassade. Ils durent cependant capituler.

La vérification suivit lentement son cours. Le 7 janvier 1634, sentence fut rendue par MM. de Marcheville et de la Picardière, arrêtant la créance particulière de M. de Césy à la somme de 56,000 piastres, et condamnant les « consuls, communauté et commerce » de Marseille au paiement de ladite somme. Le 10 février signification de ce jugement fut faite par huissier à Bé-

tandié et à Montholieu. Les autres créances furent fixées par d'autres sentences, et la somme totale que les Marseillais se trouvèrent avoir à payer atteignit 744,000 livres, — 310,000 piastres. Tel était le résultat de trois années de tergiversations.

Les deux députés de Marseille firent entendre contre cet arrêt des protestations indignées dont les créanciers s'alarmèrent et qu'ils rapportèrent au caymacam ; celui-ci, à leur requête, fit jeter en prison Bétandié et Montholieu en avril 1634.

Il semblait que désormais M. de Césy n'eût plus qu'à songer à son retour. Mais un événement imprévu vint tout à coup renverser à nouveau ses projets : il fut, au mois de mai, obligé de reprendre la direction de l'ambassade après que Marcheville eut été chassé de Turquie. Marcheville était un homme aux allures bizarres et changeantes, violent le plus souvent, sachant aussi dissimuler, tantôt fastueux et tantôt dédaigneux des honneurs ; dès son arrivée il froissa sans prudence les traditions des Turcs ; ses mœurs, que le séjour un peu rude des cours allemandes était loin d'avoir affinées, ne tardèrent pas à choquer les ministres de la Porte, auxquels les moindres nuances ne passaient pas inaperçues, et qui lui firent sentir l'étrangeté de sa conduite. M. de Césy ne lui cachait pas ce qu'il pensait de ses aventureux « comportements », et ne cessait de lui conseiller le calme et la prudence. Ses avis furent repoussés avec fougue et M. de Marcheville crut y voir la manifestation d'un caractère envieux et hypocrite. Il prétendait plier l'empire turc à ses fantaisies ; il mettait de côté les règles du vulgaire bon sens, voulait un beau jour suspendre tout le commerce parce qu'il n'obtenait pas la liberté de quelques esclaves, menaçait de tuer le grand vizir qui se refusait à donner audience à ce « superbe », et ne voyait pas d'autres moyens à employer contre l'ambassadeur de Hollande que de le rouer de coups de bâton. Il semblait s'enorgueillir de la qualité de fou qu'on lui donnait « publiquement »[1].

On commença, en 1633, à souhaiter d'être débarrassé d'un si

[1] 1633, 7 mars. Césy à M. de la Croix.

turbulent personnage. Il fut, au début de 1634, cause d'une persécution générale contre les chrétiens ; ses gens s'étaient querellés avec l'iman d'une mosquée et avaient, en armes, troublé l'ordre par leurs cris et leurs disputes ; tous les ambassadeurs et marchands furent accusés de cacher des armes et de tramer un complot contre la Porte ; les maisons furent fouillées, moins celle de M. de Césy que l'on épargna, les armes confisquées, les églises visitées et scellées ; une chapelle que M. de Marcheville avait fait construire à l'ambassade malgré les conseils de tous fut en partie démolie. Ce n'est que grâce à M. de Césy que la Porte, reconnaissant son erreur, accorda réparation quelques semaines après.

Cette considération dont jouissait l'ancien ambassadeur à Constantinople excitait au plus haut point la jalousie de Marcheville, qui se vengeait en l'humiliant avec affectation, en le recevant chez lui dans sa chambre, « auprès de son feu sans aucune infirmité, mays seulement pour fayre le roi[1], » en le menaçant même. Il cria un jour à table devant trente personnes : « Je n'ay pas accoustumé de jurer, mays par la mort-Dieu, il fault que ie fasse appeler Césy pour me battre avec luy[2] ! »

Il précipita sa perte par une dernière folie qui dépassa toutes les précédentes, et donna aux Turcs une nouvelle occasion de témoigner de leur confiance en M. de Césy. Lorsque les deux députés de Marseille, Montholieu et Bétandié, étaient arrivés à Constantinople, ils avaient apporté une somme de 36.000 piastres, provenant de la première année du droit de 3 %, et l'avaient remise entre les mains de M. de Marcheville. Ce dernier, loin de s'en servir pour apaiser quelques pressants créanciers, comme le lui ordonnait formellement le roi, se refusa à les rendre et les garda pour se dédommager de certaines dépenses. En vain les lui réclamait-on de tous côtés. Le caymacam, las de ces réclamations, fit, un jour d'avril 1634, mettre l'embargo sur quelques vaisseaux français qui se trouvaient dans le port, dans le but d'intimider Marcheville et de le forcer à satisfaire quelque peu

[1] 1632, 28 fév. Césy à Bouthillier.
[2] 1633, 24 sept. Césy à Bouthillier.

les créanciers. Marcheville se mit alors en tête de faire comparaître M. de Césy avec lui devant le caymacam pour protester contre la mesure; M. de Césy s'y refusa et Marcheville l'accusa ouvertement d'être l'allié du Turc contre nos commerçants. Entouré des capitaines de navires et de plusieurs marchands, il les excite contre son rival et les pousse à « aller exclamer et tempester chez M. de Césy ». Enflammée par cette harangue et voulant à tout prix que l'embargo soit levé, la troupe des mariniers tourne sa colère contre l'ancien ambassadeur, et se précipite vers l'habitation de Césy, dont les serviteurs ont à peine le temps de barricader la porte; des coups de feu s'échangent, la maison va être forcée et envahie, lorsque des valets de M. de Césy, qui jouent au billard dans une maison voisine, accourent au bruit, prennent les assaillants par derrière et les reconduisent à coups de queue jusqu'à la porte de Galata [1].

Marcheville écrivit en France un tout autre récit, où M. de Césy fut accusé d'avoir, sans provocation, tiré sur « cinq ou six marchands et dix ou douze mariniers s'en retournant demye-heure devant la nuit à leurs logis, sans verges ny bastons, espées, pistollets ny arquebuses (comme il a faussement dict qu'ilz avoient)... [2] ». Mais, outre que la lettre de M. de Césy a un très émouvant accent de vérité, le témoignage des Turcs et du Grand Seigneur lui-même nous sont des preuves certaines de la culpabilité de celui qu'on ne nommait plus que « l'ambassadeur fou » [3].

Informé de cette nouvelle incartade, le Grand Seigneur envoya d'Andrinople un catchérif ordonnant au gouverneur de Galata de faire immédiatement embarquer M. de Marcheville; on demanda en même temps à M. de Césy de reprendre la direction de l'ambassade, ce qu'il ne fit qu'après hésitation, et non sans avoir reçu promesse formelle de la mise en liberté des capucins de

[1] 1634, 5 mai. Césy à Bouthillier.
[2] 1634, 2 mai. Lettre de Marcheville.
[3] Voir la lettre de Mourad au roi de France. Trad. italienne dans le ms. fr. 16154 de la Bib. nat., f° 308.

Beyrouth, en prison depuis plusieurs mois. Il ne prit plus désormais le titre d'ambassadeur et signa ainsi les actes et expéditions : « Nous, Philippe de Harlay, comte de Césy, conseiller du Roy en ses conseilz d'Estat et privé, faisant les affaires de cette ambassade en l'absence d'un ambassadeur de Sa Majesté... » Au mois de juillet, il reçut une lettre de Louis XIII qui lui enjoignit d'agir en ambassadeur, mais « comme se rencontrant sur les lieux ». Malgré la brusquerie toute ottomane du procédé, il n'y avait pas lieu de rompre. Mourad, dans une lettre au roi[1], eut bien soin d'insister sur ce fait que, seule, la personne de M. de Marcheville avait été visée et que les bons rapports des deux puissances ne seraient pas altérés.

Ces graves événements ramenaient M. de Césy à la plus pénible période de sa première ambassade ; toujours désormais, dans ses lettres, il laissa percer une tristesse d'avoir accepté à nouveau si lourde tâche, une amertume à la pensée intime du repos dont il eût joui en France ; et peut-être n'exagérait-il pas beaucoup en écrivant que la mort lui apparaissait préférable au supplice qu'il avait subi pendant les trois années de l'ambassade de Marcheville.

Il s'occupa tout d'abord du sort des deux députés de Marseille, toujours prisonniers, et, le 2 juin, obtint leur élargissement sous sa propre caution. Il vécut alors quelque temps d'espérance : les Marseillais enverraient bientôt de quoi commencer le payement, la nation française de Constantinople s'obligerait pour le reste et il pourrait reprendre le chemin de sa terre de Césy. En France, Bouthillier lui avait déjà cherché un successeur et avait, en janvier 1635, fait choix de M. de Thou. Mais le commerce diminuait sensiblement dans les échelles et le droit ne se levait qu'avec peine à Marseille. Les créanciers s'agitaient de plus en plus, et, en juin 1635, prétendirent se payer de leurs propres mains sur un vaisseau venant de Marseille ; ils en référèrent au caymacam, qui les approuva, fit séquestrer les marchandises et

[1] B. N. fr. 16154, f° 308.

menaça M. de Césy de s'en prendre à sa personne s'il appuyait les réclamations des mariniers lésés. Les marchandises saisies furent vendues et le produit en fut distribué aux créanciers. Le même fait faillit se reproduire l'année suivante et, en même temps, le caymacam menaçait à nouveau de la prison les deux députés marseillais; il ne prit patience que sur les instances de M. de Césy.

Les Marseillais désiraient que l'on prît comme base de l'acquittement des dettes le compte que M. de Césy avait en 1633 remis à MM. de la Picardière et de Marcheville et dont le montant était de 248,762 piastres. Mais les créanciers prétendaient ne pas renoncer aux intérêts auxquels ils avaient droit depuis lors, et M. de Césy ne prévoyait pas qu'on pût les contenter à moins de 310,000 piastres, somme à laquelle MM. de la Picardière et de Marcheville avaient fixé les dettes en 1634. On écouta les avis qu'il donnait à ce sujet, et, le 14 octobre 1637, le roi ordonnait par un arrêt rendu à Versailles de faire immédiatement porter à Constantinople 300,000 piastres ou réaux de huit, et donnait jouissance du droit de 3 °/₀ pendant 13 années à un nommé Guilhermier, qui, sous la caution du marchand Claude Luguet, acceptait de fournir 75,000 pics de drap, représentant le total définitif des dettes à payer, au prix de 3 piastres et demi, ou, au moins, de 3 piastres le pic.

La nouvelle de cet arrêt arriva au moment où la situation de notre ambassadeur devenait décidément tragique. Au mois de mai 1637, Montholieu avait quitté brusquement Constantinople; les créanciers, voyant s'échapper un de leurs otages, proposèrent de faire garder M. de Césy de très près, et des Turcs allèrent même jusqu'à lancer des pierres contre sa maison. « O Dieu, écrivait-il à Chavigny, le mauvays homme que Montholieu d'avoir mis la dignité de l'ambassade et ma personne en cet estat!... » Le caymacam cherchait à calmer les créanciers, que tout le monde plaignait fort à Constantinople; « le vieux ambassadeur est bon homme, leur disait-il, et dans peu de temps il espère qu'il viendra de quoy finir les affayres dont est ques-

tion[1]. » L'annonce d'un prochain envoi de draps calma les esprits, mais ce que l'on expédia se trouva de mauvaise qualité, « faible et étroit; » de plus, les draps ne pouvaient guère être vendus plus de 3 piastres le pic; quelques-uns n'atteignirent pas ce prix. L'année 1638 se passa en longues discussions sur la valeur et la vente de cette fameuse marchandise. L'année 1639 vint enfin, pour M. de Césy, mettre un terme à tant de cruelles angoisses. Le roi, en effet, après avoir choisi M. de la Haye-Vantelet pour succéder à Césy, lui avait fait rédiger des instructions le 14 avril 1639; ce nouvel ambassadeur arriva à la fin d'octobre. Ce n'est que dans la seconde moitié de 1640 que s'ouvrit l'ère tant désirée des payements. Les draps, arrivés maintenant en grande quantité, étaient employés avec le plus de profit possible; en octobre, furent payés les plus gros créanciers : Agi Aly, le Grenadin Alvarez, le juif Matathias ben Castiel, Jean Scaich. Restaient cependant encore les Anglais.

Quant aux dettes particulières de M. de Césy, M. de la Haye, selon les instructions du roi, consentit à en accepter la charge; il lui promit en outre 5,000 piastres pour les frais de son voyage, et lui prêta 10,062 piastres pour payer les dettes des derniers mois. Notre ambassadeur se hâta alors de s'entendre avec ses propres créanciers; à chacun d'eux il devait peu de chose; c'étaient de petites dettes, importantes seulement par leur multitude, et qui nous montrent bien à quel état de misère il en était réduit. Les plus importantes sont de 1,000 à 1,500 piastres. Il doit 1,000 piastres à Marie Cousin, femme de chambre de Mme de Césy; 1,162 piastres à Louis Fouzibé, domestique, « pour ses salaires; » 1,000 piastres au fils du médecin juif Cohen, 20 piastres au sieur La Forest, « huissier de la chancellerie de l'ambassade, pour reste de vin fourni pour la maison, » 22 piastres à l'Arménien Mourat, 7 pics de drap au « bon homme Habraham ». Puis viennent les interprètes qui avaient toujours répondu à ses appels de fonds : Thomas et Francesco Fornetti,

[1] 1637, 25 août. Césy à Chavigny. Bib. nat. fr. 16155.

Lucrèce, fille de ce dernier; Olivier Oliveri, Antonachi, etc. Les fournisseurs enfin ; à côté des apothicaires et des médecins, c'est le cordonnier Stamati, l'horloger français Cuper ; c'est Court et Mourad, Arméniens, à qui notre ambassadeur doit le prix de deux riches épées, d'une selle et d'un harnachement de cheval; c'est le patron Vincenty, pour du vin ; le valet de cuisine Isouf, et d'autres encore.

M. de la Haye se débattait pendant ce temps au milieu des gros créanciers de l'affaire d'Alep, dont beaucoup ne recevaient que bien lente satisfaction. Les Anglais notamment, qui, les premiers, avaient prêté pour établir et soutenir Cohen dans la ferme de la douane, faisaient entendre de véritables menaces. En 1644 cependant, trois ans après le départ de M. de Césy, ils n'avaient encore rien reçu ; en 1656, un arrêt du conseil rétablit pour dix ans le droit de 3 °/₀ qui avait été aboli depuis quelques années; ce n'est qu'à ce moment qu'ils recouvrèrent ce qui leur était dû.

V

A la fin de 1640, M. de Césy tomba malade. A peine remis, il voulut partir malgré l'hiver et les neiges, et tenter la route de terre, sous peine, ainsi qu'il l'écrivit, d'y laisser la vie, « veu l'aage de soixante ans auquel ie me trouve et la faiblesse que m'a laissée une fiebvre quotidienne de 50 jours... » Ce n'est finalement que dans la première quinzaine de mai que tous ses préparatifs furent terminés.

Il se procura des voitures ou plutôt de vulgaires chariots, et, après avoir laissé en gages le peu qui lui restait de vaisselle d'argent et de meubles, il reprit lentement, avec sa femme et son fils, le chemin de la France, qu'il avait quittée depuis vingt et un ans et six mois. Il gagna Belgrade et Bagnaluka, atteignit Spalatro en traversant les terres du bacha de Bude, passa l'Adriatique sur un bâtiment de Venise et toucha au commencement d'août la terre italienne. Venise l'accueillit avec pompe, et le

combla du double de « galanteries » dont elle accueillait les ambassadeurs extraordinaires ; le Conseil des Dix et le doge le remercièrent des bons services qu'il avait rendus à la Seigneurie. Entre temps. Mme de Césy, qui, au temps de ses malheurs, avait fait un vœu solennel à Notre-Dame de Lorette, allait à la *Santa Casa* accomplir son pieux pèlerinage.

Ces heureux instants furent courts. On ne pouvait rester indéfiniment à Venise, et les appointements de notre pauvre ambassadeur ne lui étaient pas plus envoyés en Italie qu'ils ne l'avaient été en Turquie. Dès la fin de 1641, il se trouva réduit à nouveau aux pires expédients, « n'ayant, écrit-il à M. de Noyers, ny pain, ny viande pour vivre que ie n'emprunte de ceulx quy sont las de me prester. » Il aurait voulu aller à Rome remercier lui-même tous ses amis de leurs affectueux offices; mais, outre que l'argent lui faisait défaut, sa santé n'était pas complètement rétablie; en 1642, il y envoya son fils Roger. Le jeune homme fut de retour l'année suivante, et, au commencement de 1644, partit seul pour la France afin de prendre lui-même la défense des intérêts de son père. Peu de temps après, M. de Césy recevait une partie de ses appointements et prenait définitivement la route du retour, non cependant sans quelques craintes. Comment retrouverait-il ses amis. sa famille, sa vieille mère qu'il savait devenue presque aveugle depuis plusieurs années déjà? Et lui-même, quels changements vingt et un ans de vie orientale n'avaient-ils pas dû apporter à son intelligence, à ses mœurs et à son caractère? Il redoutait de paraître à la cour « quelque animal d'estrange forme », et, s'excusant auprès de M. d'Aiguebonne, ambassadeur de France en Piémont : « Pardonnez, monsieur, lui disait-il, à un homme demy sauvage, quy vient quazy de l'aultre monde. »

Partout où il passa, il fut reçu avec les plus grandes marques de sympathie : à Mantoue, par le duc Charles III; à Gênes; en Savoie, par la duchesse Christine. Parti de Venise en juin, il était à Césy le 3 août 1644.

Mme de Césy, écrivant à quelque grande dame italienne,

lui raconta la réception qu'on fit aux voyageurs. Ils retrouvaient « tutta la famiglia piena di sanita ». Tout le monde était enthousiasmé de leur retour; on se porta en foule à leur rencontre et on les acclama d'aussi loin qu'on les vit poindre. Le château était constamment plein de nobles visiteurs. M. de Césy, pressé de questions, accablé de félicitations et étouffé d'embrassades, n'avait pas un instant pour songer à ses affaires domestiques. Puis le calme se fit et il partit pour la cour.

Nous savons peu désormais sur la vie qu'il mena; il continua à réclamer ce qui lui était dû « sans honte » et avec un « front d'ayrin », ne sollicitant que de « légitimes appoinctements et non pas des bienfaicts ».

Le sort de ses enfants fut pour lui une constante préoccupation; son cadet, le « soudar », venait de se distinguer au combat de Vigevano, où il avait eu plusieurs chevaux tués sous lui au service du Piémont; sa bravoure l'entraîna malheureusement trop loin quelque temps après : il fut tué sur cette terre d'Italie, le 23 septembre 1647, emportant avec lui tout l'espoir de son père. Son frère aîné, Roger, était en effet, déjà à cette date, entré dans les ordres; cette même année 1647, Robert de Courtenay lui céda la commende de l'abbaye cistercienne des Escharlis [1].

Quant aux filles, Lucrèce avait épousé en 1638 Louis Ier de Courtenay, et la seconde, Charlotte, était religieuse à Sainte-Perrine de la Villette; elle y mourut abbesse le 15 janvier 1688; son éloge funèbre fut prononcé le 17 février suivant : on y loua, en même temps que ses vertus, la grandeur et l'ancienneté de sa maison :

« Que pouvait-on attendre, s'écriait l'orateur, de la très noble, très illustre et très ancienne maison de Harlay?... Que pouvait-on attendre de la très noble, très illustre et très ancienne maison de Béthune? » Et, sur ce tremplin, il rebondissait de plus belle : « Enfin, que devait-on attendre de l'union de ces deux illustres maisons, je parle du grand Philippes de Harlay, que le Roy

[1] Yonne. Arrond. de Joigny, cant. de Charny, commune de Villefranche-Saint-Phal.

Louis XIII envoya en ambassade à la Porte... et de Lucrèce [1] de Béthune, son épouse, de qui les vertus exemplaires ont exhalé de si douces odeurs qu'elles ont embaumé toute la France? »

Peu à peu, M. de Césy était oublié : on honorait ses longs services, mais on ne les récompensait guère. Il rechercha en 1645 la charge de gouverneur de Monsieur, et le prince de Condé lui assura même qu'il était « l'homme de France le plus capable de cet employ »[2]. Ses espérances furent déçues et il dut se contenter d'une partie de l'octroi de la ville de Sens qu'on lui offrit en compensation. Il vécut à Paris les dernières années de sa vie [3]. « Il allait, dit Tallemant, faire planter sa chaise sur les degrez de la pompe du Pont-Rouge pour prendre l'air, » et y donnait rendez-vous à ses amis. Ceux-ci goûtaient fort l'élégance de sa parole et le piquant de ses récits. Boisrobert, lui consacrant une de ses épîtres, écrivait :

Brave Cézy, qui dans tes mains
Tiens les cœurs de tous les humains,
Cézy, dont l'humeur adorable
T'a rendu si considérable
Parmy tant de peuples divers,
Dont est composé l'Univers,
Ne t'estonne pas si je t'ayme,
Puisque chez les barbares mesme,
Que, comme nous tu sceus charmer,
On n'a pu te voir sans t'aimer...

Il fit une maladie au mois d'avril 1652, et ne résista pas à cet

[1] Erreur, pour Marie de Béthune.

[2] Lettre de Césy à Mme de Courtenay, sa fille ; 1645, 12 novembre, Paris. Bib. nat. fr. 20983, f° 278

[3] Il voyageait cependant quelque peu. En 1645, il est à Fontainebleau, et date du 5 octobre une lettre à son grand protecteur et ami Roger de Bellegarde; l'année suivante, il prend le chemin de Forges, mais « les muses de Gaillon ayant contesté avec les nymphes des eaux quels remèdes seraient les plus propres » à rétablir sa santé chancelante, il reçoit, dans le splendide domaine des archevêques de Rouen, l'hospitalité de François II de Harlay; c'est l'époque où le *Mercure de Gaillon* vient d'être imprimé; le « pallays enchanté [1] » est dans toute sa gloire, et les louanges des amis et des hôtes du distingué prélat témoignent assez du charme de ce séjour.

[1] Lettre de Césy à M. de Bellegarde. Gaillon, 1646, 2 juin. Bib. Nat. Clair. 1125, f° 141.

assaut; la mort l'emporta le 4 juin suivant : il avait soixante et onze ans, et la pierre, dont il souffrait depuis longtemps, précipita probablement sa fin.

On ne fut pas indifférent à la disparition de ce vieillard dont la « belle barbe blanche » était sympathique à toute la haute société parisienne. Loret[1] rima sur lui quelques vers badins et nous donne ainsi le ton des plaisanteries que faisaient sur son compte les beaux esprits du temps. La réputation de galanterie qu'il avait au moment de son départ pour la Turquie ne l'avait pas quitté : il restait toujours « le jeune Chanvallon » des *Mémoires* de L'Estoile, le cavalier brillant et aimable, le joyeux compagnon de si douce morale auquel vingt années d'Orient ajoutaient une auréole d'on ne savait quelles mystérieuses débauches. Cet ambassadeur, qui avait épousé une maîtresse du Vert-Galant sous le contrôle jaloux de son royal amant, qui avait prétendu gouverner l'empire turc « par le moyen des femmes du sérail »[2], et qui s'était couvert de dettes en menant joyeuse vie, paraissait un curieux et piquant personnage.

Dans les appréciations que portèrent sur lui les historiens postérieurs, on accepta sans critique tous les bruits et toutes les insinuations de la chronique scandaleuse. Nous l'avons vu, au contraire, prendre à cœur le rôle qui lui était confié et ne désespérer jamais complètement, dans ses plus grandes tristesses, de rendre quelques services à son pays. De la France, d'ailleurs, il parle avec une tendresse que l'on s'étonne presque de trouver à cette époque. C'est pour lui « le plus beau morceau de terre quy soit soubs le ciel »; plus il voyage, plus il admire « l'obligation que nos Roys ont à Dieu de les avoir faict naistre pour posséder un tel pays et commander de telles gens », et, voyant en 1639 venir la vieillesse et la pauvreté, il écrit à Chavigny : « I'ay cette satisfaction d'avoir bien servy le Roy, la Religion et ma Patrie à cette Porte durant les agitations civilles de la France, et malgré les dessings de ses ennemis déclarez et couverts. »

[1] *La Muse historique*, I, livre III.
[2] Marquis de Bonnac; éd. Schefer, p. 11 et 12.

Son style est franc et vigoureux comme lui-même ; l'expression est précise et forte, le détail parfois brutal : le grand vizir, écrit-il au roi, est mort « d'une espèce de collique bilieuse qui lui boucha tous les conduits ». On le prend à s'amuser de ses propres réflexions : le Grand Seigneur n'a encore qu'un fils, mais son sérail est si joliment garni ! Il serait bien extraordinaire qu'un homme « quy a cent femmes » mourût sans héritiers ! Ses images sont rarement indifférentes : le vieil évêque de Scio s'oppose-t-il à la cession d'une église aux capucins, M. de Césy, qui voit son dessein contrarié, se venge du mécompte en ridiculisant « l'opiniastreté d'une personne descrépite qui tient l'âme avec les dents ».

Avec tout cela, une pointe d'imagination à l'italienne. qui va son petit chemin, chemin tracé par une vie de plusieurs années au milieu de la société où brillaient, avec d'Urfé, les bergers du Lignon ; témoin cette lettre à Roger de Bellegarde, sur la rencontre qu'il fit, en traversant la Thessalie, d'aimables nymphes qui lui apprirent que « Monsieur le Grand » avait été déifié, et le conduisirent sur un petit tertre à l'autel « fumeux », où l'on sacrifiait à ses mânes ; il grava son nom dans une pierre voisine, et, sur les cendres chaudes encore, jeta quelques branches de laurier, de myrthe et de palmier.

Cela n'est que plaisanterie. Mais son esprit très pieux acceptait facilement toute manifestation du merveilleux chrétien, comme la mort de ce capucin, le P. Lazare de Blois, qui, en mission dans le Liban, priait la Sainte Vierge de l'appeler vers elle et entendait derrière lui une voix qui disait : « Tiens toy préparé, car dans sept jours, ie te viendray querir avec bonne compagnie ; » le surlendemain, il était atteint de la peste et mourait sept jours après la prédiction miraculeuse, « incertain si la chose qu'il avait entendue procedoit de Dieu ou non. »

M. de Césy eut toutes les qualités et tous les défauts de son temps, de cette période si heurtée et si touffue, où la brutalité des guerres civiles reculait lentement devant les progrès de la vie mondaine et de la préciosité, où Agrippa d'Aubigné était

contemporain de Vincent Voiture. Nous croyons avoir montré qu'il n'est pas indigne de figurer sur la liste des ambassadeurs des rois de France, non plus que d'appartenir à cette famille de Harlay dont les membres, soldats, magistrats, prélats et diplomates, ont donné tout leur dévouement à la France[1].

Pierre Flament.

[1] La correspondance très volumineuse de M. de Césy a été notre source principale. Les lettres sorties de sa plume pendant vingt et un ans de séjour en Turquie, sur les sujets les plus divers, sont disséminées, en plusieurs dépôts : 1° la collection Godefroy, à la Bibliothèque de l'Institut, dont un dépouillement a été donné par M. Lalanne (*Ann. Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*, années 1865-66) ; — 2° les archives du ministère des Affaires Étrangères, où trois volumes du fonds Turquie, plus deux volumes de supplément, contiennent des lettres de notre ambassadeur, des dépêches du roi et de ses ministres et de nombreuses lettres de personnages secondaires ; — 3° la Bibliothèque nationale, où se trouve la partie la plus importante de la correspondance provenant de l'ancien fonds Harlay ; les nos 16149 à 16155 du fonds français contiennent les minutes, originaux ou copies des lettres de M. de Césy au roi et aux secrétaires d'Etat ; les nos 16156 et 16157, les réponses originales de ces derniers ; le n° 16173, divers mémoires et copies de lettres sur l'ambassade de M. de Marcheville ; la correspondance de M. de Césy avec les cardinaux et les membres de la Propagande concernant les missions du Levant et la lutte contre Cyrille est conservée principalement dans les nos 16158 et 16160. L'affaire des dettes d'Alep est presque entièrement contenue dans les mss 16161, 16162, 16163 ; le n° 16164 se rapporte aux corsaires et aux affaires barbaresques, ainsi que le n° 16166. Dans le ms fr. 20983 est une partie de la correspondance de notre ambassadeur avec le marquis de Bréval, avec sa mère Anne du Puy, son gendre Louis de Courtenay, sa fille Lucrèce, son agent de la Croix.

Les archives historiques de la chambre de commerce de Marseille et les archives de Venise fourniraient enfin des renseignements complémentaires ntéressants.

LES

ANCIENS UNIFORMES

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

« Il est très bien que les consuls aient un costume, parce qu'ayant des rapports journaliers avec une classe d'hommes extrêmement grossiers, la vue d'un uniforme la contient, lui en impose. Pourquoi le donner aux agents politiques? Serait-ce dans la vue très louable d'une sage économie pour eux? Mais rien n'est moins cher qu'un habit de drap tout uni, et je voudrais que désormais nos agents pensassent assez bien pour se montrer avec un tel habit au milieu de la somptuosité des cours. » C'est ainsi que répondait l'un des agents du Comité de Salut public à la question qui lui était posée en l'an III. « Les ministres de la République dans l'étranger doivent-ils avoir des costumes particuliers? »

Sous l'ancien régime, en effet, les ambassadeurs et les ministres n'avaient point porté d'uniforme, et les consuls n'en avaient reçu un qu'à une date relativement récente.

I

Parmi les nombreux privilèges dont ils jouissaient, les consuls d'Orient avaient eu, depuis un temps immémorial, celui de revêtir en certaines occasions solennelles un costume spécial. Qu'ils s'habillassent à la turque [1], comme le faisaient un grand nombre d'entre eux, en gardant toujours la perruque et le « chapeau que nous portons tous, écrivait un consul d'Alep, pour nous distinguer

[1] Paul Lucas. *Voyages*, I, p. 284. D'Arvieux. *Mémoires*, V, p. 523. *Le Bouclier de l'Europe avec les voyages*, du P. Coppin, p. 212.

des gens du pays », ou que, tout en prenant certaines habitudes orientales, comme ce consul de Smyrne que Liotard a peint à demi couché sur un divan [1], ils conservassent leurs vêtements européens, tous mettaient les jours de cérémonie une veste rouge, insigne de leurs fonctions. Le chevalier d'Arvieux, qui, pour rendre visite au cadi d'Alep, avait sur sa robe turque une grande veste d'écarlate d'Angleterre fourrée de martre zibeline, nous a décrit lui-même le costume avec lequel il avait fait son entrée dans sa résidence : « c'était un habit d'écarlate d'Hollande, doublé de moire d'argent, chamarré de points d'Espagne d'argent, avec une garniture de points de France et de rubans ponceau d'Angleterre, un castor gris blanc, des jarretières en broderie et aux souliers. » Avec son sabre à poignée d'argent, la canne qu'il tenait à la main, et sa grande croix de chevalier passée en écharpe dans un large ruban de tabis blanc, M. d'Arvieux devait faire imposante figure sur son cheval richement harnaché, dont la housse pendante était de velours rouge.



M. DE PELLERAN

Consul à Smyrne, 1738-1747.

D'après un dessin de Liotard. (*Musée du Louvre.*)

[1] Pendant son séjour à Smyrne, Liotard fit le portrait du consul de France Gaspard de Pelleran et celui de sa femme. Ces deux dessins, qui font partie de la collection du Louvre, ont été reproduits dans les *Dessins du Louvre* de M. de Chennevières, dans le *Figaro illustré* (mai 1894. A. Dayot. *Un peintre de figures au dix-huitième siècle*) et dans l'ouvrage de MM. Humbert, Revilliod et Tilanus. *La vie et les œuvres de Jean-Etienne Liotard*. Amsterdam et Paris, 1897.

Un autre consul d'Orient portait « un juste-au-corps à la française de drap couleur de feu, avec une non-pareille d'or sur les coutures, et par dessus il avait une grande veste de moire rouge, fourrée de martre zibeline »[1].

L'usage de la pelisse se conserva longtemps dans les échelles du Levant. Pendant son voyage en Orient en 1832, Lamartine vit à plusieurs reprises les agents consulaires endosser pour le recevoir « la pelisse rouge fourrée d'hermine, signe distinctif des agents français en Orient, avec l'immense chapeau à trois cornes ». On ne se le met sur la tête, écrit-il, que dans les occasions officielles, dans les audiences des pachas, ou lorsqu'un Européen passe dans le pays. Ce sont ses dieux pénates qu'on s'imagine lui faire revoir[2].

On ne trouverait certainement plus trace en Orient de cet usage, mais il est resté une tradition qui montre bien que le rouge était la couleur consulaire. Aujourd'hui encore les fleurs ou plutôt les bractées, d'un rouge si éclatant, que produit le *poinsetia* s'appellent en Égypte la *fille du consul* ou la *fleur du consul*.

La veste rouge, qui était si bien l'emblème des fonctions consulaires[3] que certains agents révoqués affectaient encore de la porter,[4] n'avait pas d'équivalent en dehors des pays de capitulations. Partout ailleurs les consuls n'avaient aucun signe distinctif.

Ils ne reçurent un uniforme qu'à partir de 1768 ; une circulaire du ministre de la marine leur donne alors la tenue des commissaires et des sous-commissaires de la marine.

[1] D'ARVIEUX. *Mémoires*, V, 513.

[2] LAMARTINE. *Voyage en Orient*, I, 297, 313, etc. Voir aussi : MICHAUD. *Correspondance d'Orient*, IV, 135 ; GOUPIL-FASQUET. *Voyage en Orient fait avec Horace Vernet*, p. 210.

[3] Les huissiers des consulats étaient également vêtus de rouge. Celui du chevalier d'Arvieux avait une robe d'écarlate à boutons d'or, avec des manches pendant jusqu'à terre. Il tenait à la main une longue baguette d'ébène garnie d'argent, terminée en double fleur de lys. (*Mémoires*, V, 522.) D'après Paul Lucas, cette baguette avait cinq pieds de haut. (*Voyages faits en 1714*... I, 283.)

[4] D'ARVIEUX, V, 566.

Un costume spécial leur fut pour la première fois attribué par le règlement du 9 décembre 1776.

Art. 5. — L'uniforme des consuls généraux, des consuls particuliers et des vice-consuls sera composé d'un habit de drap bleu de roi avec parements de même couleur; veste et culotte de drap écarlate, doublure de l'habit de serge écarlate, manches en botte, boutonnières jusqu'à la taille, trois sur chacune des poches et des manches, boutons de cuivre doré, timbré aux armes du roi.



UN CONSUL

A LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE

D'après une gouache appartenant à M. Boppe.

L'habit et la veste des consuls généraux seront bordés à la Bourgogne d'un galon d'or de neuf lignes de largeur et d'un autre de dix-huit lignes; le grand galon double sur les manches et sur les poches, conformément aux modèles qui seront envoyés dans chaque échelle.

L'habit et la veste des consuls particuliers seront bordés comme ceux des consuls généraux à l'exception des doubles galons sur les manches et les poches.

Les vice-consuls auront seulement sur l'habit et sur la veste le grand bordé de dix-huit lignes.

Art. 6. — Sa Majesté défend aux consuls généraux, consuls particuliers et vice-consuls de porter d'autre habit que l'uniforme ci-dessus dans les fonctions publiques de leurs charges, telles que visites de cérémonie et assemblées nationales.

Cet article du règlement de 1776 [1] ne concernait que les consuls du Levant; il fut étendu à tout le corps consulaire par l'ordonnance royale du 3 mars 1781.

A l'uniforme prescrit par les articles 55 et 56 de cette ordonnance s'ajouta un petit uniforme.

[1] Les modèles des boutons et les échantillons des galons d'uniforme furent envoyés aux consuls par une circulaire de décembre 1776.

ART. 57. — Les consuls, vice-consuls et élèves vice-consuls pourront porter, dans les cérémonies et fonctions publiques, un *petit uniforme* des couleurs et avec les boutons désignés ci-dessus ; celui des consuls sera distingué par le petit galon de neuf lignes, qu'ils feront mettre seulement sur le collet de l'habit; le petit uniforme des vice-consuls et élèves vice-consuls sera sans galons.

ART. 58. — Ils pourront substituer au drap une étoffe plus légère, mais de même couleur.

De même qu'autrefois la couleur rouge avait été interdite dans le Levant aux sujets du roi autres que les consuls; le bleu fut, en outre, aux termes de l'article 59, réservé à ces derniers.

ART. 59. — Défend Sa Majesté à tous ses autres sujets qui résident dans les échelles du Levant et de Barbarie d'y porter soit des habits bleus galonnés en or, soit des habits bleus avec des vestes rouges [1].

Des consuls, l'uniforme fut étendu aux drogmans.



UN DROGMAN EN CALPAK

D'après une gravure anglaise.

La plupart d'entre eux étaient à cette époque d'origine indigène; les autres appartenaient à des familles françaises depuis longtemps fixées en Orient. Par tradition, par habitude, ils étaient vêtus à la turque et portaient le calpak ou bonnet fourré de martre zibeline, qui était, selon l'observation de chevalier d'Arvieux, la marque de leur office. Ils n'acceptèrent pas sans difficultés l'habit à la française [2]. En accusant réception des échantillons, des galons et des boutons qui leur étaient

[1] Une disposition particulière était prescrite par l'article 60 : Art. 60. — Les consuls, vice-consuls et élèves vice-consuls qui auront un grade sur leur uniforme de consul, de vice-consul d'élève vice-consul; défend Sa Majesté à ceux qui n'auront pas de grade militaire d'ajouter à leur uniforme aucune épaulette ou autre marque militaire, sous peine de désobéissance.

[2] Les *jeunes de langues* élevés à Paris portèrent jusqu'en 1774 un costume à la turque : pantalon large serré aux reins par une ceinture, veste courte,

donnés [1], le consul de Seyde, Arazy, écrivait le 11 septembre 1781, que ses drogmans, « étant suffisamment nippés à la mode du pays, ne se proposaient pas de faire la dépense de l'uniforme que Sa Majesté leur avait attribué. »

Ce fut à partir de 1806 seulement que les drogmans furent forcés d'abandonner le costume oriental avec lequel nous les voyons représentés jusqu'alors sur les tableaux ou les estampes où ils figurent à côté des ambassadeurs [2]. Dans une piquante description de la vie à Péra, un voyageur nous montre encore en 1811 les drogmans dans leur costume oriental, « dont le

large manteau de la forme d'un caban. L'hiver le manteau et la veste étaient de drap d'Elbeuf, doublé de serge de laine ; en été la veste était de drap de Reims. Leur coiffure était un petit bonnet, presque de la forme actuelle des fez, mais plus large et plat sur le dessus. Voir Frédéric Masson : *Les jeunes de langues. Notes sur l'éducation dans un établissement de jésuites au XVIIIe siècle.* (Dans *le Correspondant*, livraison du 10 septembre 1881.)

[1] Les archives de la chambre de commerce de Marseille conservent un pli (A. A., art. 138) contenant un échantillon de cette broderie et deux boutons sur lesquels sont gravés en relief des fleurs de lis. Teissier, *Inventaire*, p. 86.

[2] Décret rendu à Saint-Cloud le 16 juin 1806 :

Art. 1er. — Les drogmans employés dans le Levant et en Barbarie seront vêtus à la française.

Art. 2. — Ce vêtement sera composé d'un habit français, couleur bleu de ciel, avec parements de même couleur, veste et culotte blanche, doublure de l'habit blanche, manches en botte, collet renversé, boutonnières jusqu'à la poche, trois sur chacune des manches et des poches, boutons de métal blanc, avec l'empreinte de l'aigle impérial.

Art. 3. — Les drogmans de 1re classe attachés à l'ambassade porteront leur habit orné d'une baguette en broderie, dans toute la longueur de l'habit, au collet et aux manches, avec broderie aux boutonnières.

Les seconds drogmans de l'ambassade et les premiers drogmans dans les échelles auront l'habit orné de la broderie en baguette, sans broderies aux boutonnières.

Les seconds drogmans dans les échelles ne porteront la broderie en baguette qu'au collet et aux parements.

Les broderies seront exécutées conformément aux dessins annexés au présent décret.

Les élèves porteront l'habit des couleurs et dans la forme désignées ci-dessus, mais sans broderie.

Art. 4. — Dans le cas où, par des considérations particulières et locales, notre ambassadeur à Constantinople ou nos consuls en Orient estimeraient qu'il pût être utile au bien de notre service d'autoriser les drogmans de quelques échelles à conserver l'habit oriental, ils rendront compte de leurs motifs à notre ministre des relations extérieures et attendront ses instructions.

calpak ou bonnet à quatre cornes, appelé par une dame espagnole l'éteignoir du bon sens, n'est pas la pièce la moins essentielle. Son plus ou moins d'ampleur et la manière négligée de le poser sur l'oreille ou tout à fait sur le derrière de la tête dénotent presque toujours le degré d'importance du personnage [1]. »

L'uniforme fixé par l'ordonnance de 1781 devait être assez coûteux si nous en jugeons d'après la note des fournitures faites le 11 juin 1782 à M. de Kercy, consul à Alger, par Lemor, marchand drapier, *au Cheval noir*, rues Saint-Honoré et du Roule.

1 aune 1/2	drap superfin bleu de roy	30		45		
— 1/2	drap de Jullienne	34		17		
3 au 1/2	voil foulé très fin	6		21		
7 au 1/2	drap de paignon noir	26		15	3	6
12 au	galon d'or uniforme 18 onces 1/8 à	11		199	7	6
12 au	ditto petit 10 onces 5/8 à	11		116	17	6
3 *d*	gros boutons dorés	3		9		
5 *d* et 5	petits boutons	1	10s	8	2	6
				431	11	

Le consul d'Alger ne devait pas porter longtemps cet uniforme. Dès la proclamation de la République, le ministre de la marine avait prescrit aux consuls de remplacer les boutons de leur uniforme par d'autres boutons portant une ancre surmontée du bonnet de la liberté avec l'exergue « République française ». Les anciens boutons devaient être détruits en même temps que les sceaux, les cachets et tous les emblèmes qui pouvaient rappeler la monarchie déchue.

Ce changement ne pouvait suffire. Un nouvel uniforme fut imposé aux consuls par un arrêté du Comité de Salut public, en date du 11 frimaire an III (1er décembre 1794).

ART. 1er. — L'uniforme ancien des consuls généraux, consuls et vice-consuls est entièrement supprimé.

[1] V. la notice sur Péra publiée par J.-M. Tancoigne, dans son *Voyage à Smyrne, dans l'Archipel et l'île de Candie*. Paris, 1817, 2 vol. in-12.

Art. 2. — L'uniforme des consuls généraux, des consuls et des vice-consuls sera composé d'un habit de drap bleu national, doublé d'une serge écarlate, collet et parements de drap écarlate, veste et culotte de drap blanc, boutons de cuivre doré timbrés au sceau de la République.

Art. 3. — L'habit des consuls généraux sera orné d'une broderie en or mat de 12 lignes de largeur, figurant des branches de laurier et d'olivier entrelacées à la poitrine à double rang, sur les parements et le col.

Art. 4. — L'habit des consuls sera orné de la même broderie et à un seul rang sur le collet et les parements.

Art. 5. — Les vice-consuls auront sur leur habit la même broderie n'ayant que huit lignes de largeur.

Art. 6. — Les consuls et vice-consuls pourront porter pour les cérémonies publiques un petit uniforme des couleurs et avec les boutons désignés ci-dessus. Celui des consuls sera distingué par la petite broderie de huit lignes qu'il feront mettre seulement sur le collet de l'habit; le petit uniforme des vice-consuls sera sans broderie.

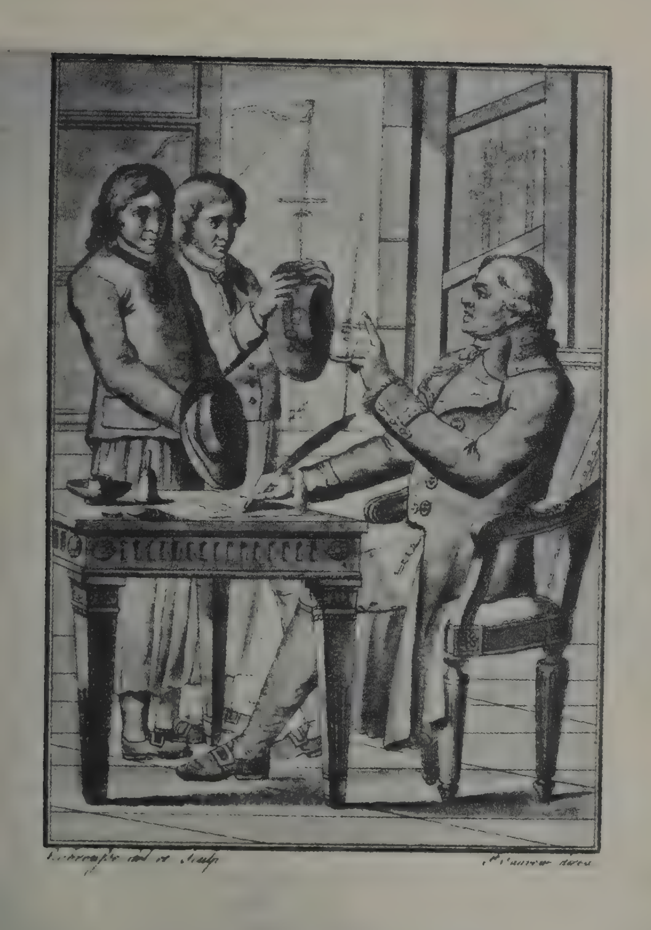
Art. 7. — Ils pourront substituer au drap une étoffe plus légère et de même couleur.

Pour permettre aux agents de se faire faire rapidement ce nouvel uniforme, le Comité de Salut public prescrivit[1] à l'agence de l'habillement de leur délivrer, à charge d'en payer comptant le prix fixé par la loi pour chacun d'eux, pour le grand et le petit uniforme cinq aunes un quart de drap bleu de Louviers et de Sedan, cinq quarts demi-aune de drap écarlate Sedan, cinq quarts sept aunes serge écarlate fine, huit aunes et demie de toile de coton blanche.

Cet uniforme fut en usage sous le Directoire et sous le Consulat; nous le trouvons représenté dans une des gravures de la collection de costumes dessinés par Labrousse sous la direction de Grasset Saint-Sauveur[2]. Bonaparte aurait désiré le modifier;

[1] Arrêté du 19 fructidor an III.

[2] *Costumes des représentants du peuple, membres des deux conseils du Directoire exécutif, des ministres, des tribunaux, des messagers d'État, huissiers*, etc. Paris, 1796, in 8°. Grasset Saint-Sauveur, qui avait, ainsi que son père, longtemps fait partie de la carrière consulaire, ne pouvait négliger dans sa collection de costumes celui qu'il avait lui-même porté.



UN CONSUL DE FRANCE PENDANT LA RÉVOLUTION

Phototypie Berthaud, d'après une estampe de la collection G. Cottreau

il manifesta l'intention de faire « discuter et délibérer un nouvel uniforme en Conseil d'Etat[1] ».

Mais devant les objections du ministre des relations extérieures ce projet n'eut pas de suites. Talleyrand faisait remarquer « que les agents en exercice ou récemment nommés ayant fait faire cet uniforme à grands frais, l'obligation de le changer, à moins que ce ne fût à une époque éloignée, serait très embarrassante pour eux, qui n'ont en général que des traitements modiques, ou très onéreux pour le trésor public s'ils étaient indemnisés ».

L'uniforme des consuls ne subit donc pas de modification avant la Restauration. L'ordonnance du 7 octobre 1814 et l'arrêté du 27 octobre 1833 vinrent définitivement fixer cet uniforme. Nous croyons devoir reproduire ici le texte de cette dernière ordonnance, qui n'a été que bien peu modifiée par l'arrêté du 15 avril 1882 actuellement en vigueur.

Le ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères,

Vu l'article 48 de l'ordonnance du 20 avril 1833 portant : « Le costume des consuls et autres officiers consulaires sera déterminé par notre ministre des affaires étrangères dans un règlement soumis à notre approbation »;

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. — L'habit des consuls généraux, consuls et élèves consuls sera bleu de roi, boutonnant droit sur la poitrine, avec neuf boutons, le collet montant et non rabattu, les boutons dorés et timbrés de la couronne royale entourée de branches d'olivier.

Art. 2. — L'habit des consuls généraux sera orné d'une broderie en or de 44 millimètres de largeur, figurant des branches d'olivier, conformément au modèle annexé à la présente ordonnance, et formant un écusson à la taille : la broderie sera double sur le collet et les parements.

Art. 3. — L'habit des consuls de première classe aura la même broderie de 44 millimètres, mais avec un seul rang sur le collet et les parements.

[1] Lettre de Maret à Talleyrand, 23 vendémiaire an XI.

Art. 4. — L'habit des consuls de deuxième classe sera orné d'une broderie de 30 millimètres de largeur, également simple sur le collet et les parements.

Art. 5. — Les élèves consuls porteront la broderie indiquée dans l'article précédent, mais sur le collet seulement.

Art. 6. — Les consuls généraux et consuls pourront en outre porter un petit uniforme de la couleur et avec les boutons ci-dessus désignés, et orné seulement sur le collet, les parements et à la taille, de la broderie distinctive de leur grade.

Art. 7. — Les consuls généraux, consuls et élèves consuls ne pourront, dans l'exercice public de leurs fonctions, porter d'autre uniforme que celui qui leur est attribué par le présent arrêté.

Art. 8. — Les secrétaires-interprètes, les drogmans et les chanceliers nommés par Sa Majesté pourront porter un habit également bleu de roi, coupé et brodé d'après le même modèle que celui des consuls, mais avec boutons et broderie en argent.

La broderie pour le premier secrétaire-interprète du roi et le premier drogman à Constantinople aura 44 millimètres de largeur et sera simple sur le collet et les parements.

Elle aura 30 millimètres de largeur et sera également simple sur le collet et les parements, pour les secrétaires-interprètes, le second drogman à Constantinople et les premiers drogmans dans les autres échelles.

Pour tous les autres drogmans et pour les chanceliers nommés par le roi, la broderie aura 18 millimètres de largeur et ne se portera que sur le collet et les parements.

Art. 9. — Les vice-consuls nommés par les consuls pourront être autorisés, par décision spéciale du ministre des affaires étrangères, à porter un uniforme bleu de roi, boutons dorés avec couronne, orné au collet seulement d'une broderie en or de 18 millimètres de largeur, conforme au modèle ci-annexé.

Art. 10. — Tous les fonctionnaires désignés dans les précédents articles porteront en uniforme la culotte blanche ou le pantalon blanc ou bleu, l'épée et le chapeau à trois cornes ; celui des consuls généraux sera garni d'une plume noire.

Fait en l'hôtel du département des affaires étrangères, le 27 octobre 1833.

Approuvé :
Louis-Philippe.

Le Ministre Secrétaire d'État au département des Affaires étrangères,
V. Broglie.

II

Tandis que le corps consulaire se voyait attribuer dès la fin du dix-huitième siècle un uniforme qui devenait l'objet de nombreux règlements, le corps diplomatique restait sans costume spécial. Les ambassadeurs, les ministres et leurs secrétaires avaient à l'étranger les mêmes vêtements qu'en France, mais ils apportaient peut-être une plus grande richesse dans l'arrangement des costumes avec lesquels ils paraissaient au milieu des cours les plus brillantes. Voici par exemple, tel que le décrit le *Mercure de France*, le costume qu'avait revêtu le duc de Nivernois pour l'audience que le Saint-Père lui avait accordée le 11 juillet 1751 : « L'ambassadeur étoit en habit et en manteau de drap d'or. fond bleu foncé, l'habit brodé en or, le manteau doublé d'un glacé d'or à fond d'or, et rebrodé d'or, portant un chapeau rehaussé de plumes blanches, auquel il y avait pour bouton un fort gros rubis entouré de diamants avec la gance aussi de diamants. Il avait sur l'habit le cordon de l'ordre du Saint-Esprit auquel pendait une riche croix de diamants[1]. »

Un tel luxe était réservé aux ambassadeurs, et leurs secrétaires n'avaient pas à craindre d'être obligés de dépenser leurs appointements en habits et parures. « Dans toutes les cours, écrivait Voltaire à son ami Thiriot en lui proposant d'accompagner le duc de Richelieu, à Vienne, un secrétaire est toujours modestement vêtu, s'il est sage[2]. »

La seule règle que les ambassadeurs eussent à observer, était de ne pas porter le costume d'une cour étrangère. Le roi de Suède, par exemple, ayant imposé en 1772 un costume à tous ses sujets, il fut recommandé à notre ambassadeur de ne pas l'adopter ; tout au plus pouvait-on tolérer qu'il le mît à l'occasion de certaines invitations ou de voyages où il paraissait plutôt en courtisan qu'en représentant du roi. A Constantinople, un ambassadeur,

[1] *Mercure de France*, octobre 1751.

[2] *Œuvres de Voltaire*, édition Lequien, tome 56, p. 121.

s'étant avisé de se vêtir « à la longue », se vit reprocher cette incorrection par le ministère.

Lorsque les représentants de la République commencèrent à être reçus dans les cours étrangères, ils durent se préoccuper de savoir en quel costume ils pourraient y paraître. Les premiers que l'on y vit se montrèrent dans l'uniforme bleu de la garde nationale. L'un d'eux, Hugon de Basville, écrivait de Naples, en novembre 1793 : « Je compte faire voir mon uniforme de garde national au théâtre de San-Carlo. Ce sera la première fois qu'il aura été vu à Naples et peut-être dans l'Italie. » Un autre, Belleville, envoyé en mission dans la même capitale, y débarquait le 17 décembre 1793 en costume de grenadier de la garde nationale[1].

Le nouveau personnel diplomatique de la France aurait cependant désiré recevoir un uniforme spécial. Le costume, disaient ces agents, était devenu constitutionnel en France ; tous les fonctionnaires publics de l'intérieur en avaient reçu un ; pourquoi n'en donnait-on pas à ceux qui étaient à l'étranger ? Un ministre tenu à la simplicité et à la modestie somptuaire convenables à un républicain pouvait-il suivre les inventions du luxe et les anciens caprices des modes ? D'ailleurs n'était-il pas important que le représentant de la République fût distingué à la cour, en public, en société même privée, par un vêtement particulier qui l'indiquât aux spectateurs ? Un costume aurait encore l'avantage de donner aux agents la facilité d'éluder en quelque sorte l'étiquette des deuils de cour, sans blesser les convenances, auxquelles ils satisferaient par un crêpe au bras ; « il peut être d'une politique raisonnable de ne pas s'isoler totalement des affections des rois, de leurs joies et surtout de leurs afflictions. »

C'étaient là de bien bonnes raisons et pourtant la commission de l'instruction publique à qui le soin avait été confié de trouver un costume pour les différents fonctionnaires du nouveau gouvernement n'avait pas cru pouvoir s'occuper des agents diplomatiques. « Peut-être, disait Grégoire à la Convention en présen-

[1] Frédéric MASSON. *Les diplomates de la Révolution*, in-8°, 1882, pages 36, 39 et 61.

tant le rapport de la commission[1], jugerez-vous que l'énumération à laquelle nous nous sommes arrêtés est incomplète. Par exemple, un ambassadeur n'est pas fonctionnaire public. Il importe de donner en tout aux nations étrangères une grande idée de la République. Dernièrement, à Constantinople, tous les yeux ont été frappés de la marche imposante et du cortège du ministre français allant à l'audience du sultan. Tous les journaux de l'Europe ont fait retentir cette nouvelle. Un costume spécial pour l'agent diplomatique eût peut-être encore ajouté à l'éclat de la cérémonie. Cependant nous avons cru devoir attendre vos ordres avant de rien proposer à cet égard. »

Le décret proposé par Grégoire fut adopté par l'Assemblée le 3 brumaire an IV ; il ne faisait pas mention des agents diplomatiques. Ceux-ci s'en étonnèrent ; ils réclamèrent, et le ministre, pour les calmer, dut les prévenir qu'il allait soumettre la question au Directoire[2] ; elle venait en effet d'être examinée dans les bureaux du département. Dans son rapport, M. de Flassan avait conclu en recommandant l'adoption d'un costume qui ne devait pas être totalement militaire, car l'ambassadeur n'est pas l'homme de la guerre, mais un conseiller de paix. « Il avait en conséquence soumis à l'approbation du ministre le projet suivant :

Article premier. — Les agents politiques de la République chez les étrangers auront un costume particulier.

Art. II. — Le costume sera un habit à la française, bleu national, sans revers, parements de même couleur, ainsi que le collet. La doublure rouge écarlate. Sur l'habit seront brodées deux guirlandes de feuilles et fruits de chêne et d'olivier en or entremêlées. De chaque entrelacement sortira une fleur d'immortelle. La broderie sera double sur les manches et le collet. La veste sera de satin bleu avec une broderie d'immortelles. La culotte de drap bleu ou blanc. Chapeau à la française avec une aigrette aux trois couleurs. Les boutons d'or timbrés du sceau de la République.

Art. III. — Les ministres de deuxième rang auront le même costume

[1] Rapport présenté à la Convention le 28 fructidor an III (*Moniteur*, n° 363).

[2] Lettre du ministre Delacroix à Mangourit, secrétaire de légation à Madrid, 18 germinal an IV (7 avril 1796). Catalogue Charavay, vente du 17 mai 1901.

que ceux du premier, avec cette différence que les broderies et boutons seront en argent.

Art. IV. — Les secrétaires de légation auront le même habit que les ministres, mais ne porteront la broderie que sur les manches et le collet.

Art. V. — Les agents politiques pourront hors de leurs fonctions porter un petit uniforme de la couleur du drap national.

Delacroix ne put faire adopter ce projet par le Directoire ainsi que le constate la note qu'au sortir de la délibération il écrivit de sa main sur la minute rédigée par M. de Flassan : « Il a été observé au Directoire qu'il était inutile de prendre un arrêté sur cet objet; que tous les Français étant soldats, nos agents au dehors pourraient prendre l'habit national, que du reste on n'avait rien à leur marquer sur ce point, si ce n'est de leur recommander dans leur habillement toute la simplicité républicaine qui n'est rien moins qu'incompatible avec les recherches de la propreté. »

Par une circulaire en date du 13 floréal an IV, les intentions du Directoire furent portées à la connaissance des ambassadeurs, ministres et résidents de la République, qui sans attendre cette communication avaient continué à porter l'uniforme de la garde nationale [1].

Sur la demande faite, citoyen, par plusieurs agents politiques d'un costume particulier, le Directoire exécutif pensant que tout Français, quelque fonction qu'il remplisse pour la République, est soldat, regarde l'uniforme national comme le vêtement le plus honorable en représentation publique. En vous laissant toute la liberté possible sur ce point, le Directoire apprendra avec plaisir que vous donnez à l'habit de la liberté la préférence sur les modes du luxe et de la noblesse et que vous vous prescrivez en toutes choses cette simplicité républicaine plus belle que le faste des monarchies.

Divers rapports ont appris au Directoire que l'omission du deuil pouvait choquer certains gouvernements. Comme il n'existe point dans ses intentions de contredire les usages dans des sentiments inhérents

[1] C'est avec cet uniforme que Miot et son secrétaire Fréville furent reçus par le pape en juillet 1796. *Mémoires* du comte Miot de Mélito. In-8°, t. I, p. 114.

à l'humanité. il vous laisse la faculté de porter les signes de deuil par un crêpe au bras

Il serait curieux de connaître les motifs qui amenèrent quelques semaines plus tard le Directoire à modifier sa décision. Ambassadeurs et ministres avaient à peine reçu la circulaire du 18 floréal qu'une autre circulaire leur était adressée [1].

Paris, le 16 messidor an IV.

Citoyen, je vous envoie copie d'un arrêté du Directoire exécutif du 4 de ce mois, par lequel vous êtes autorisé à porter dans le lieu de votre résidence l'uniforme détaillé dans le dit arrêté. Ce costume, qui met en évidence et porte aux yeux votre caractère, impose un maintien de dignité et de décence dont un fonctionnaire public ne doit jamais s'écarter.

Salut et fraternité.

Le Ministre des Relations extérieures,
Ch. Delacroix.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif du 4 messidor an IV.

Le ministre des affaires extérieures est chargé d'écrire aux ambassadeurs, ministres plénipotentiaires et résidents de la République près les puissances étrangères qu'ils sont autorisés à porter l'uniforme attribué aux commissaires du Directoire près les armées, habit bleu, doublure veste et culotte de même, un ceinturon rouge et blanc avec une frange aux trois couleurs nationales, un chapeau rond avec une plume aux trois couleurs.

Carnot, *Président*.

Par le Directoire exécutif,
Le Secrétaire général,
Lagarde.

C'est cet uniforme que nous voyons représenté dans le beau portrait de l'ambassadeur en Espagne, Guillemardet, peint par Goya. Le corps diplomatique français dut recevoir avec satisfaction la circulaire qui prescrivait cette tenue, si nous en jugeons

[1] Frédéric Masson. *Le département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, p. 388.

par un passage d'une lettre, publiée récemment, de Mme Reinhard à sa mère. « La remise des lettres de créance de M. Reinhard, écrivait elle de Florence le 16 prairial an VI (4 juin 1798), s'est faite sans aucun apparat. Pourtant vous auriez été fière, chère mère, de voir votre gendre et vous auriez trouvé, comme moi, qu'il avait grand air dans son bel uniforme, coiffé de son chapeau relevé par devant et orné des trois plumes tricolores[1]. » Et ces trois plumes aux couleurs tricolores, Mme Reinhard les trouvait si jolies qu'elle s'en paraît elle-même.

Combien de temps le costume des représentants du peuple aux armées fut-il porté par le personnel diplomatique français? Nous n'avons trouvé aucun arrêté qui supprimât ou modifiât cette tenue. A Rastadt cependant la mission française ne portait plus ce costume d'allure militaire, et la simplicité de sa mise scandalisait M. de Metternich[2]. « Les Français, écrivait-il, sont en habit bourgeois, en frac, paletot et comme nous ne serions pas le matin... » Quelques jours après, il les trouvait « mieux mis qu'à leur ordinaire, en frac bleu, souliers et bas », mais il s'étonnait qu'ils n'eussent « aucune couleur nationale, ni cocarde, ni écharpe ». Il finissait cependant par s'apercevoir que cet habit bourgeois était un uniforme : « Tout ce qui tient au corps diplomatique porte des fracs bleus à boutons jaunes, avec l'empreinte de la Liberté et l'inscription de *Liberté, égalité.* »

Malgré toutes nos recherches nous n'avons pas trouvé un texte qui fixât le costume diplomatique français sous le Consulat et sous l'Empire. Des arrêtés, des décrets règlent le costume des trois consuls, des ministres et des hauts fonctionnaires; ils ne font aucune mention du personnel des ambassades ou des légations[3]. Mais sauf quelques différences de détail, les consuls, les ministres, les conseillers d'Etat portaient le même uniforme. Ne fut-il

[1] *Une femme de diplomate. Lettres de Mme Reinhard à sa mère*, 1798-1815. Paris, 1901, in-8°, p. 7 et 10.

[2] Metternich, *Mémoires*, I, p. 346, 347, 350. Voir aussi Frédéric Masson. *Les diplomates de la Révolution*, p. 232

[3] Décret du 3 brumaire an IV, arrêté du 14 nivôse an VIII, décret impérial du 29 messidor an XII (18 juillet 1804).



GUILLEMARDET

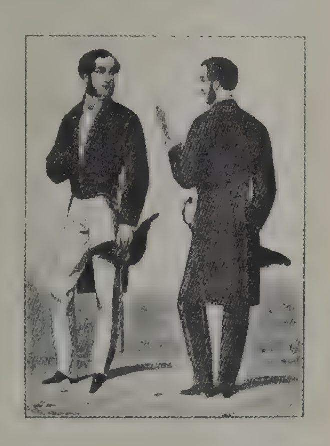
AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ESPAGNE

Phototypie Berthaud, d'après un tableau de Goya
(Musée du Louvre)

pas attribué également aux ambassadeurs et aux ministres plénipotentiaires? Cela paraît d'autant plus probable que c'était parmi les membres du Conseil d'Etat que se recrutait la plus grande partie du corps diplomatique. De plus, pourquoi les ministres à l'extérieur n'auraient-ils pas eu le même costume que les ministres à l'intérieur, puisqu'ils avaient les mêmes francs quartiers [1]?

Il n'en est pas moins surprenant que Napoléon, qui avait édicté tant de dispositions relatives aux uniformes des fonctionnaires de l'Empire et qui s'était même occupé des livrées du personnel domestique des ambassades, n'ait pris aucune mesure au sujet du costume des agents politiques du département des relations extérieures.

Sous la Restauration, sans qu'aucun arrêté fût pris à cet égard, une règle d'usage s'imposa; le corps diplomatique français adopta l'habit bleu de roi donné aux consuls par l'ordonnance de 1814; mais chacun des membres du personnel pouvait le modifier selon sa fortune et ses goûts. Seuls les secrétaires surnuméraires créés par le règlement du 25 avril 1830 avaient un uniforme régulier [2].



SECRÉTAIRES D'AMBASSADE

SOUS LE SECOND EMPIRE

D'après une gravure de modes appartenant à MM. Donny.

Au mois de septembre 1830, on eut l'intention au ministère des

[1] Un franc quartier à dextre. Pour les comtes ministres, d'azur à la tête de lion arrachée d'or; pour les comtes ministres employés à l'extérieur, d'azur à la tête de lion arrachée d'argent.

[2] Les secrétaires surnuméraires ne devaient avoir comme broderie que deux baguettes espacées au collet et au parement de l'habit. Les attachés à la personne des ambassadeurs et des ministres n'avaient qu'une simple baguette et n'avaient le droit de porter leur uniforme qu'à l'étranger. (Art. 7 et 8 du règlement du 25 avril 1830 déterminant le mode et les conditions d'admission dans la carrière diplomatique.)

affaires étrangères de régulariser l'uniforme diplomatique français. Un projet d'ordonnance fut même préparé, mais il n'y fut pas donné de suite; peut-être craignit-on, en imposant aux agents lac ocarde tricolore, d'amener dans certaines cours quelque incident désagréable.

Le personnel diplomatique suivit l'ordonnance de 1833 en lui faisant subir, suivant les régimes, les modifications indispensables, jusqu'au moment où l'arrêté du 18 avril 1882 vint définitivement fixer l'uniforme du ministère des affaires étrangères.

SIEYÈS ET BONAPARTE

Bonaparte, Sieyès : tous les deux diplomates et politiques à la fois. Le cours des choses les a rapprochés l'un de l'autre pour réorganiser la France, après la destruction de l'ancien régime, quoique l'âge les distançât de trente années. Sieyès, déjà un homme fait avant 1789; un méditatif à qui les conceptions d'ordre politique sont familières, donnant soudain la formule qui définit la Révolution et l'ouvre par la même, en fin de compte qui la résumera : « Le Tiers-état n'est rien, il doit être tout. Bonaparte, porté tout jeune au pouvoir dix ans après par sa supériorité évidente, et, aussitôt, aidé du concours et des leçons de l'autre pour fournir à la société renouvelée le moule qui sera fécond parce qu'en soi il est durable. L'esprit du premier, surtout spéculatif, l'a jusqu'alors jeté à l'écart, on dirait réservé pour l'expectative; par une sorte de force des faits, il est attiré vers l'esprit résolutif qu'a fait augurer le second. Ils ne s'étaient pas connus et ils n'avaient de commun que d'avoir rempli, à distance l'un de l'autre, un rôle diplomatique pour le gouvernement du Directoire : le premier, le rôle considérable de négocier après ses belles victoires le traité de Campo-Formio, par lequel étaient fixés avec toute l'apparence d'une solution solide les intérêts de la France nouvelle vis-à-vis de la vieille Europe, dans la personne de l'Autriche; le second, la mission, d'ordre supérieur, toutefois non suivie d'un effet sensible, bien que remplie avec toute la compétence d'un politique de race, d'imprimer à la Prusse l'idée d'un rapprochement positif avec la République.

En général les morts, les grands pas plus que les secondaires,

ne sont guère revenus à la mémoire et à l'appréciation des vivants que longtemps après leur moment. A l'heure même on a été ému de leur perte, on s'est exhalé en regrets si on les admirait; si c'était le contraire, on les a oubliés ou bien l'on a poursuivi de rancunes ou de mauvais sentiments leur mémoire. Mais après, soit voulant les vanter, soit en médire, on s'est épris, de les étudier, d'évoquer leur vie, de l'analyser, de les détailler eux et leurs entours, et ce n'est souvent qu'un siècle plus tard qu'on y est parvenu. Si Voltaire n'avait pas publié *le Siècle de Louis XIV*, à peine aurait-il été question du « Grand Roi » sous ses successeurs, tandis que lui et sa cour ont occupé d'eux presque outre mesure la littérature de toute une période du siècle qui vient de se clore. Nous sommes maintenant plus pressés. Autrefois le monde des partis était restreint. Ils n'avaient guère en eux le nombre, ils étaient annulés ou ils s'effondraient dès qu'une mort marquante leur faisait perdre pied. Aujourd'hui ils ont beaucoup plus d'assise. Ils se remplacent bien les uns les autres comme auparavant, mais par le fait de la surface qu'ils ont eue ils subsistent quoique dépossédés. Leurs idées, leurs sentiments, leurs passions demeurent, leurs morts à chacun représentant tout cela et leur servant à continuer la lutte. La signification des actes, l'opinion à avoir du rôle qui a été tenu prolongent le cours des animations passées, au point de les faire paraître une des parties essentielles du présent.

Depuis plus qu'un siècle, le présent, pour nous, c'est la Révolution et ses suites. Ce sera ainsi longtemps. Aussi nous voit-on revenant sans cesse sur les hommes de la Révolution dont le nom survit dans un sens ou dans l'autre. Il y a une sorte de concours permanent pour les exalter ou les stigmatiser, suivant que l'on se complaît à une opinion ou qu'on est de l'opinion contraire. On ne se contente pas toujours de ceux qui ont été aux premiers rangs, on descend aux secondaires, parfois même bien à tort plus bas. Est-il besoin de dire que le nom grand entre tous ceux d'alors, grand, qui plus est, à côté des très grands, c'est celui de Napoléon? A son tour il devient à présent l'objet

d'études, d'examen, de controverses, l'occasion de recherches, ainsi qu'a été le nom de Louis XIV pendant une période presque encore contemporaine.

Il faut du temps, chez nous, pour rendre générale une opinion à peu près juste sur les personnages, souverains ou citoyens purs et simples, qui ont eu un rôle en vue, un rôle politique surtout. Il y a un siècle plein que le général Bonaparte commença à exercer la profonde action organique dont la France lui fut redevable, et nous en sommes encore à nous fixer sur la valeur et les conséquences de ce qu'il fit. C'est que son nom ravive sous tous ses aspects le problème de politique pratique de notre temps, l'inconnue cherchée et disputée dont les termes sont la liberté et l'autorité dans la vie sociale. Termes déjà bien anciennement mis en présence, mais qu'il est désormais urgent de déterminer enfin. Ce nom a fait l'admiration d'un moment du dix-neuvième siècle, puis, sous les préoccupations de liberté qui sont devenues dominantes, on s'est mis à en avoir peur. Le souvenir du despote en lui et celui de l'homme de guerre insatiable qui épuisa la France, qui la laissa gisante sous l'ennemi, étant les derniers que l'on a de lui, sont surtout revenus en mémoire, et toute une école s'emploie pour que l'impression qui en reste ne soit pas amoindrie dans le sentiment public par le rappel d'une période antérieure éclatante. Dans le Napoléon du début cette école tient à découvrir déjà les visées du second âge. Pour l'histoire, cependant, il y aura deux personnalités distinctes dans le grand homme qu'a été Bonaparte : celle où il porta ce nom et celle où il fut l'Empereur. Le juger en remontant de celle-ci à l'autre, au lieu de le suivre tout simplement dans la chronologie des circonstances, c'est le voir au rebours, autrement dit à l'opposé de la lumière.

Il y a eu, il y a encore, il continuera certainement d'y avoir d'enthousiastes, d'absolus admirateurs de l'Empereur. Être devenu l'Empereur tient du prodige à certains yeux. Il semble y avoir à cela quelque chose de prédestiné qui met l'homme au-dessus de l'espèce, entoure son existence d'une auréole de demi-

dieu monarchique, demi-dieu envoyé pour la résurrection des dynasties, après la grande hécatombe que la Révolution en avait faite et lui-même à la suite. Dans le fait, ça a bien un air de surnaturel, que ce fils de hobereaux agités et pauvres d'Ajaccio, éduqué en France grâce à la munificence administrative du roi, s'élève tout seul au plus haut pouvoir souverain qu'ait connu l'époque moderne. Sans tradition royale, sans l'innéité de suprématie sucée en grandissant, qu'apportent avec eux comme sans le savoir les fils de princes et que, du reste, autour d'eux tout leur dicte, trouver l'exacte conception et la pratique supérieure de la royauté, de ses attributs, de son vouloir, de son langage, de son attitude, l'ampleur des visées par lesquelles elle est grande, celle des fautes ou des vertiges qui la font déchoir ou qui la perdent, il semble que cela dépasse la nature humaine. De là toute une littérature érigeant cette personnalité hors de pair en centre de tout, donnant le mouvement à tout, mais gêné, empêché par les contingences, finalement la victime de leur complication et de leur poids.

Au contraire de ce que l'on attendrait de notre époque sceptique, cette littérature sur Napoléon s'agrandit un peu chaque jour. La réalité est fort loin de cela Tout change si dans les commencements de cette merveilleuse carrière une ou deux circonstances sont changées. Qu'en 1793, au lieu d'être dirigé sur les services de l'armée d'Italie, le long des Alpes provençales, le jeune capitaine d'artillerie Bonaparte soit envoyé aux armées d'Allemagne; que, passant à Toulon, les représentants du peuple en mission : Saliceti, son compatriote, et Gasparin ne le retiennent pas pour aider à l'artillerie du siège; qu'ils ne défendent pas avec autorité ses avis contre l'ineptie militaire de Carteaux et de l'entourage; que le commandement effectif dont sa supériorité l'investit en réalité ne soit point reconnu, recherché, suivi par Dugommier lui-même, de sorte que c'est à la vigoureuse justesse de son action que Toulon est reconquis des mains des Anglais à la République, alors plus de réputation tout d'un coup assise, vantée par tous les témoins, élevant immé-

diatement au généralat le tout jeune officier qui était presque sans emploi trois mois auparavant. Il y a plus, pas n'est besoin que Vendémiaire se produise et que le Directoire donne le commandement de l'armée de l'intérieur à ce militaire dès lors en vue et qui n'a pas trente ans; si c'est un autre et non lui qui est assigné pour chef à l'armée d'Italie, le développement de Bonaparte n'est plus le même, son cours se déroulera certainement d'une autre manière. Ce cours sera-t-il l'avènement progressif au souverain pouvoir, les merveilleuses facultés de l'homme trouveront-elles à atteindre au résultat où elles l'ont amené, comme d'autres ne seront-elles pas, en pleine route, fauchées par l'indifférence publique ou par la mort, qu'est-ce qui n'est pas supposable?

Ce sera longtemps un intéressant sujet de considérations historiques, un utile sujet, bien plus, que de regarder Bonaparte arriver au gouvernement de la France et s'y conduire. L'absolutisme de l'Empereur, l'histoire permettra de moins en moins qu'on le vante, même qu'on le défende. Mais que l'art d'exercer le pouvoir, dans le pays qu'était le nôtre aux environs de 1800, n'ait pas été en Bonaparte singulièrement supérieur, de moins en moins elle permettra de le dire. A qui voudra connaître ce qui constitue et élève très haut cet art, il faut regarder là. Dans une nation ayant un grand passé et se sentant dissoudre par le règne prolongé des aberrations et des convoitises que suscite la perte de l'esprit de gouvernement, que les institutions existantes soient impuissantes à la faire vivre, favorisent par-dessus tout les médiocrités, les appétits et les astuces, il est plus d'une fois arrivé qu'en quelqu'un a paru se condenser l'inspiration de ce passé, résider la notion des nécessités de l'heure, et que ce quelqu'un a été recherché pour réédifier la vie sociale. Échappons, historiquement du moins, au lieu commun de montrer en Napoléon dès son premier jour l'ambitieux rusé, dans le général de Vendémiaire le militaire rêvant déjà du chef d'État, dans le commandant en chef de l'armée d'Italie le capitaine s'appliquant à l'existence royale, s'en donnant les manières, adonné au langage déclama-

toire propre à le désigner pour le trône, s'exerçant à la volonté despotique qu'il y apportera. Tout cela, matière à phrases, à rapprochements qui frappent. Tout uniment de la littérature. Ce ne sont pas les faits. Il y a plus d'imprévu, d'improvisé même, dans la carrière des maîtres calculateurs politiques. Ceux qui ont relaté la leur comme un exemple ne l'ont fait qu'après coup, quand la suite des choses lui a eu donné l'apparence de manœuvres étudiées à l'avance, d'un système préconçu attentivement pratiqué.

Ce qui serait vraiment de l'histoire, c'est simplement de regarder se former et venir, dans la génération qui vit la Révolution française, cette personnalité de Bonaparte que les circonstances et des dons rares, doublés par la réflexion sur les choses et par une rapide expérience, ont portée si loin; nos idées actuelles ont naturellement fait souhaiter à plus d'un esprit de ne pas la laisser se reproduire, tandis que d'autres, inconscients auteurs d'un retour analogue s'il avait lieu, redoutent que les événements le ramènent. Il faudrait, après cela, retrouver dans les documents ou dans les souvenirs du moment même plus de témoignages qu'il n'en a encore été donné sur le besoin et les désirs de reconstitution, par ce même Bonaparte, du pouvoir public et de son action quant aux choses, à l'heure où fut concerté et accompli le coup de Brumaire. Le fait en lui-même, on n'en relatera jamais plus compréhensiblement et en termes plus élevés la rapide péripétie, que ne l'a fait Thiers en terminant sa *Révolution française*. Mais un tableau exactement groupé et en plein mouvement, ce n'est plus assez, pour aujourd'hui, l'histoire politique. Nous voulons être convaincus par le détail, nous voulons plus que sentir, reconnaître chez les citoyens du moment, toucher du doigt la préparation intime, l'appel avoué ou non, mais positif général, des grandes solutions pareilles; sur elles, en effet, les contestations se donnent ultérieurement carrière malgré l'efficacité profonde qu'elles ont eue, ou bien justement parce qu'elles l'eurent.

Au premier de ces deux *desiderata* de notre histoire, histoire presque contemporaine encore, trois volumes ont, en ces derniers

temps, répondu avec une ampleur, une abondance de faits et un sens critique particulièrement notables[1]. A reprendre aujourd'hui le personnage de Sieyès pour l'étudier et le remettre en vue, ç'eût été l'occasion de rechercher, quant à la confection du consulat, un résultat semblable par la connivence, bien peu prévisible les jours d'auparavant, de deux hommes aussi dissemblables qu'étaient Bonaparte et le personnage remplissant deux volumes consacrés à ce dernier[2]. Où le cas aurait-il été meilleur de s'enquérir d'un peu près de l'opinion, de regarder et de pouvoir dire avec de bons indices si le pouls public battait vraiment dans le sens qui fut suivi. L'auteur de cet autre ouvrage n'a pas vu de ce côté l'intérêt de son étude ; il ne s'est point attaché à des découvertes correspondantes, il ajoute assez peu de chose au peu que l'on savait déjà. Non seulement il n'eût pas été inutile à nos curiosités d'aujourd'hui de rapporter davantage la pensée des hommes politiques d'alors, de pénétrer dans l'expression qu'ils lui donnèrent, dans les ententes qui durent s'ensuivre entre eux; plus à propos encore se seraient trouvées des traces de ce qui se disait au-dessous, de ce qui était souhaité, espéré, latent dans la masse bourgeoise, dans le monde du négoce, du travail quotidien, celui dont la sanction est en définitive le nécessaire et décisif argument, et qui paraît visiblement l'avoir été relativement au Consulat.

Sieyès, de tous les hommes ayant eu un rôle actif dans la Révolution et ayant pu la traverser tout entière, a été le seul connu vivant par la génération de 1825. Il fut de l'Académie des sciences morales et politiques dès sa réorganisation en 1832, et cette génération, très attachée à ses origines, n'a parlé de lui et n'en devait parler qu'avec éloges. Il était entré dans la Révolution étant abbé, non toutefois en cette qualité, mais en celle de publiciste venant de révéler la précise et retentissante notion de ce que la Révolu-

[1] *La Jeunesse de Napoléon. Brienne, la Révolution. Toulon*, par Arthur CHUQUET 3 vol. in-8°. Paris, Armand Colin et Cie.

[2] *Sieyès d'après des documents inédits*, 1748-1836, par Albéric NETON. Vol. in-8°. Paris, Perrin et Cie.

tion devait être et allait être. Les adversaires qu'elle eut naturellement, et qui naturellement furent les siens, n'ont vu en lui qu'un apostat devenu régicide. Abbé, avant 1789, c'était à qui pourrait le devenir. Carrière comme une autre, mais graduée et complète, plus ou moins largement rémunérée, parfois conduisant très haut; Sieyès profita des moyens qu'il eut de s'y introduire. L'auteur, M. Neton, expose avec plus de détails que ce n'avait encore eu lieu comment elle s'ouvrit pour ce dernier, ce qu'il y fit, mais aussi le fond sur lequel travaillait son esprit sous elle. En fait, il y fut un disciple passionné de la philosophie politique, un métaphysicien de science sociale. Les conséquences auxquelles le porta cet esprit, essentiellement abstrait, devinrent pour lui, jusqu'à la fin, des convictions intransgressibles. Il présenta seulement la double nature, qui est rare, de politique supérieur dans le domaine des faits immédiats et d'étroit mathématicien, oubliant les réalités dès qu'il s'agit des principes constitutifs. Les destructions à effectuer, l'organisation à instituer de suite pour substituer la société nouvelle à celle de l'ancien régime, pour donner immédiatement la vie et le mouvemant, c'est lui qui les dicte. Après cela, il est avec Mirabeau pour avoir, sous la Constitution de 91, un gouvernement qui y corresponde; il est avec Roland et les girondins pour soutenir le leur; il est ouvertement contre Robespierre, derrière qui et par qui il voit la démagogie s'établir. Nul ne l'égale en solidité de raisonnement et de vue, en justesse d'appréciation et d'avis, en élévation de pensée et de forme, qui plus est en indépendance de langage, au plein même de la période conventionnelle, dans la foule d'occasions de parler que les faits lui fournissent. Il traverse cette période sans y périr, ce qui a étonné ses biographes; il faut attribuer cela à ce qu'il n'eut point d'ambition pour lui-même, mais uniquement pour ses idées, et, ainsi, ne se mit sur le chemin de personne lors même qu'il combattait. On tuait à cause de situations disputées ou menacées, plus que par divergence de doctrine. Il faut l'attribuer aussi, très certainement, au respect qu'inspira, voire aux violents ou aux vindicatifs, cette supériorité des considérations politiques

et de leur expression. M. Neton a reproduit à leur place les discours; on les relit avec attrait dans son volume. Il est intéressant ensuite d'y voir Sieyès aux Cinq-Cents, et de là envoyé par Talleyrand en ambassade à Berlin. L'auteur a fait notamment de cette mission un résumé attachant, qui fait espérer que quelque familier de nos archives politiques pensera à publier, avec la critique historique nécessaire, les correspondances de cette tentative d'union de la France républicaine avec la Prusse, contre l'Europe en coalition permanente. Apparaît ensuite le Sieyès écœuré de la faiblesse politique du Directoire. C'eût été, je le répète, un livre précieusement nouveau si l'on y trouvait plus d'indices qu'on n'en possède, jusqu'à présent, sur les dispositions publiques, sur les impressions de la masse à ce moment. Il a un peu de cette qualité, toutefois, quand on arrive aux relations en vue de la révolution de brumaire, puis en vue de faire le cadre de la Constitution en l'an VIII, aux relations entre cet homme, qui fut un des rares d'alors ayant l'esprit de gouvernement, et Bonaparte, qui en avait montré de si singulièrement net et décidé dans les négociations de la paix de Vienne et dans l'administration de la Haute-Italie.

De ce dernier, au sujet de qui tant de plumes ont couru sur le papier et tant de paroles se sont produites depuis trois quarts de siècle, personne encore n'avait, aussi complètement qu'y est arrivé M. A. Chuquet, recherché, pénétré, fait connaître la génération politique, autrement dit la formation intellectuelle et morale. Il a pris la jeunesse de Napoléon à son commencement, l'a suivie presque par année jusqu'à la percée militaire devant Toulon, décisive pour sa carrière. Il l'a montré au milieu des autres écoliers ou condisciples contemporains, ceux que leurs conditions, leurs circonstances propres ou leur destin ont poussés d'un autre côté que lui, ceux que dans la puissance il retrouva et se plut à aider. On voit ainsi passer l'enfant corse, sérieux, concentré, déjà mû des passions de l'île dont, par enjeu de situation, est rempli l'air ambiant des siens. En 1779 ils l'envoient en France, au collège d'Autun; mais à raison de leur

peu de moyens il est bientôt boursier du roi à Brienne. Écolier solitaire chez qui priment la volonté, la chaleur intérieure et en qui la souplesse est absente. Du reste apprenant ardemment, surtout ce qui est mathématiques, géographie, histoire. De choix il vise à l'artillerie ; par le maître supérieur d'alors il est jugé apte pour l'école militaire de Paris : le voici jeune homme.

L'école militaire de Paris, c'est « l'École des cadets gentilshommes », que Saint-Germain a fait succéder à une création antérieure de Pâris-Duvernay trop vite tournée aux vanités de l'existence de cour ; en 1785, le jeune Bonaparte y devient à même d'entrer, le 42ᵉ sur 56, lieutenant en second à l'école supérieure de Metz. Là, encore plus renfermé en lui-même, plus laborieux aussi, plus réfléchi, ardent à la lecture des *Vies* de Plutarque, prompt, toutefois, aux « peignées » entre camarades, à déclarer des aversions ou à nouer des amitiés, seulement n'en étant guère qu'au patriotisme corse. « Napolionne de Buonaparte, » ainsi le nomment les pièces du régiment, et il est presque plus qu'auparavant l'insulaire qu'elles désignent, tout plein de Paoli et l'admirant ; un camarade caricaturiste le crayonne en cadet partant au secours de son idole ; ses maîtres en viennent à le rappeler aux sentiments dus au roi de France qui paye sa pension ; sortant de Metz, il se fait classer au régiment de la Fère en garnison à Valence, qui fournit annuellement les deux compagnies nécessaires dans l'île. Dès lors s'enchevêtre dans la carrière de cet officier de l'armée de France toute une existence de Corse amoureux de son pays. Les difficultés de fortune de sa famille et les regrets du rang qu'elle a perdu y sont mêlés aux velléités d'autonomie renouvelées ou anciennes. On était prodigue de congés dans son arme ; sauf quelques mois de garnison du corps à Lyon, à Auxonne, c'est en Corse qu'il dépense presque entièrement les années 1786 à 1791, mais revenant plusieurs fois à Paris pour les affaires des siens ou pour celles de l'île, surtout pour ces premières.

Ce moment d'existence du jeune Bonaparte dans sa patrie d'affection est étudié à fond par M. Chuquet. C'est assurément

une des parties très neuves de ses trois volumes et, jusqu'à présent, bien peu généralement connue, soit en elle-même, soit dans ses rapports avec la carrière française de l'homme. L'homme, lui, imbu de lectures et l'esprit poussé par elles, est arrivé aux considérations politiques et sociales que le xviiie siècle léguait à la Révolution. Le caractère vigoureux de Paoli, son esprit de commandement, sa portée de vues, son sens gouvernemental, deviennent son modèle; il entre tout entier dans les agitations d'Ajaccio et de l'île, dans les compétitions qui en naissent; il y pousse activement son frère Joseph; il devient commandant des volontaires corses, est avec eux dans l'expédition misérable contre la Sardaigne. Il a retrouvé la virile nature de sa mère, et l'on dirait qu'il s'en est retrempé. Qu'il écrive ses *Lettres sur la Corse;* qu'il anime ses compatriotes, pour obtenir, au nom des libertés proclamées par l'Assemblée constituante, du moins l'administration intérieure de leur petite patrie par eux-mêmes, non plus par des fonctionnaires continentaux qui les maltraitent; qu'il poursuive de luttes ou de menées les compétiteurs politiques qui font obstacle à sa maison, il déploie une suite et un vouloir infatigables. Ces parties corses de sa jeunesse, de même leur renouvellement en 1792, où les rivalités ont surgi entre amis d'auparavant et se donnent âprement cours, où il fulmine contre Paoli, où les siens en sont réduits à fuir de l'île, M. Chuquet les expose avec infiniment d'attrait. Mais il faut ici me borner à le constater.

J'ai voulu surtout mettre en présence, dans l'œuvre de réorganisation de la France, le Bonaparte qui va être Napoléon et le vétéran de la Révolution, Sieyès; je me hâte d'y revenir. Suivent à cet égard, chez l'auteur, des chapitres pleins d'intérêt, qui montrent avec minutie Bonaparte dans ses lectures, dans ses études sur l'histoire politique de la France, dans son exaltation raisonnée pour les principes de la Révolution, dans les essais écrits où il les formule, tandis qu'il reçoit les leçons des premiers militaires d'alors et qu'il les a fécondées en lui-même au point de primer tous ses égaux dès que, mis presque par hasard au milieu d'eux devant Toulon, la supériorité qui fera de lui la grande person-

nalité de son siècle éclate subitement. Autant il y a peu de profit, pour l'histoire, dans l'étude du demi-dieu en cette personnalité dépassant tellement les autres, autant est un avantage de pouvoir suivre, dans les pages de M. Chuquet, le développement intellectuel de l'homme, son éducation par les livres, par les réflexions et, du fait même de cette préparation, par le cours des événements.

Quand le général en chef de l'armée d'Égypte rentre en France, inattendu de ceux des membres du Directoire qui cherchent une solution républicaine à l'anarchie gouvernementale née de leur médiocrité et de leurs divisions, moins encore de ceux qui, comme Barras, s'en préparent une pour eux-mêmes et tout autre, il y a du temps que la plupart des hommes politiques souhaitent tout haut de faire servir à la reconstitution du pouvoir l'illustration qu'il a acquise et les facultés qu'il a montrées; c'en est assez pour que les Beauharnais et sa famille à lui aient déjà rendu l'hôtel de la rue Chantereine le centre d'agencement du coup politique qui sera frappé peu après. Mais ce sont d'autres antécédents que celui de l'Égypte, c'est le temps passé à administrer la Haute-Italie, qui ont fait penser à Bonaparte que, dans le rôle de gouverner même la France, sa vue serait plus juste et son action plus effective que le Directoire n'était apte à l'une ni capable de l'autre. Lui le premier, pour la première fois depuis la Révolution, il a débattu et finalement traité avec la puissance qui était, à vrai dire, le nœud de l'ancienne Europe; il a su voir exactement les nécessités auxquelles se trouve acculé le gouvernement dont il a mandat, ou bien il a su en supposer la notion chez ses mandataires, et rapidement il a tout résolu au mieux des avantages possibles. Il a régné sur l'Italie latine et il y a trouvé pour ainsi dire la France en petit. Non toutefois des hautes classes émigrées ou ennemies; au contraire, des riches cultivés, heureux de renaître à une vie large et désormais libre; des classes secondaires ne demandant que la sécurité et la satisfaction de l'indépendance; si par place un clergé ignare, fanatisant le menu peuple, dans l'ensemble (et il s'en est souvenu plus

tard) l'Église acceptée, la religion catholique, suivie, régnant de toute évidence. A ces éléments, il a su faire la part souhaitable, et ces mois de pouvoir ont été acclamés, brillants en regard de la France du Directoire épuisée, haletante de dissentiments, remuée de factions, ne sentant nulle part une main conductrice. L'esprit gouvernemental est aussi prompt que l'a été la virtuosité militaire, chez ce général devenu une sorte de roi intérimaire après la campagne la plus incroyablement surprenante de victoires et de résultats. Il s'agit de le remplacer à Milan, de la part des uns pour avoir d'un autre côté la disposition de cette virtuosité supérieure, de la part d'autres pour l'envoyer finir dans une entreprise hasardeuse; on lui demande donc s'il accepte Sieyès pour successeur, et ce n'est pas uniquement de recommander ce choix qu'il s'empresse, ce nom de l'homme qui a le plus solidement, depuis dix années, parlé de constitution politique ravivant en lui ses réflexions propres, il développe au ministre qui l'a interrogé sa conception politique de la France, le prie de la communiquer à Sieyès pour qui il ressent une profession « toute particulière » et qu'il secondera en Italie dans l'intérêt de ce pays et du nôtre s'il y est par lui remplacé.

A défaut de nous renseigner plus que nous le sommes encore sur l'opinion générale à l'approche du 18 Brumaire, M. Neton ajoute un peu à ce que faisait connaître Thiers sur les rapports de ces deux hommes dans les préliminaires et dans les actes constitutifs du Consulat. Thiers s'en est fié probablement à Larévellière-Lépeaux. A la date de son livre, en 1827. Larévellière fut une trouvaille; sa véracité n'existe plus, aujourd'hui, que quant à ses antipathies propres, à celle notamment vouée par lui à Sieyès. Bonaparte se trouve un jour à Paris, au commencement de 1798; on le fait rencontrer avec Sieyès et ils causent longtemps ensemble. En l'an VII, Sieyès, entré au Directoire presque sur la désignation publique, en est le président. Ici un très bon chapitre de M. Neton; les impuissants efforts du politique émérite pour tenir le gouvernement debout, au milieu de la guerre des partis, des malheurs militaires au dehors, des

mésintelligences des membres, des déloyautés de quelques-uns, y sont rendus sensibles ; Sieyès, écrit l'auteur, est finalement à la recherche « de l'homme assez fort, assez influent, assez aimé, assez populaire pour sauver la République de l'anarchie profonde où elle se débat, laissant chaque jour un peu de sa considération et de sa gloire ». Joubert, espéré pour ce rôle et envoyé pour cette fin cueillir, comme précédemment Bonaparte, des lauriers en Italie, est tué à Novi, au moment où ce dernier débarque à Fréjus.

Des documents nouveaux ont sans doute manqué à l'auteur sur les rapports de Sieyès et du général d'Égypte dont le nom vient alors à toutes les bouches. On n'apprend en cela de lui presque rien qu'on ne sût déjà. Il s'efforce de disculper Sieyès par l'entraînement général, par l'absence aussi générale de toute défiance de Bonaparte, de s'être livré totalement à ce dernier, jusques et y compris un coup d'État, qu'il est vrai son exécution fit dévier très au delà de ce qui avait été convenu et décidé. Nous avions plutôt besoin de détails inédits sur cet entraînement universel, que de ces raisons depuis longtemps données, et qui commandent toute créance quand on ne commet pas l'anachronisme d'apprécier les faits d'une époque sous des impressions ou sous des préoccupations nées bien après. Ces deux hommes étaient ceux qui avaient le plus, alors, le sentiment du besoin que l'autorité fût refaite. L'un d'eux, de vieille date, a scruté les conditions doctrinales et nombre de fois démontré, proclamé même tout récemment, exprès très haut, la nécessité urgente; l'autre a appris tout ce qu'elle valait et en a exercé à Milan le mandat avec une efficacité dont le souvenir n'est pas perdu. Ils durent se rechercher, se comprendre sans poser des clauses, et même le modéré, le vraiment républicain des deux au sens bien déterminé pour tout le monde qu'avait en ce temps-là ce terme, ne pas se séparer de l'autre quoique l'événement eût porté au delà du but prévu. Des témoignages comme celui de Barras ou celui de Talleyrand, dont les *Mémoires* ne sont qu'un exact reflet de la supérieure fausseté de l'un et de l'autre, ne peuvent rien contre cette probabilité des

choses. Il y a peu lieu de s'étonner que M. Neton, après avoir beaucoup admiré Sieyès avant ce moment-là, cède au courant actuel de nos idées sur la liberté politique, pour incriminer celui-ci de s'être associé à un coup d'État, dans ce temps où ils étaient habituels, coup délibéré d'ailleurs en vue, par-dessus tout, de pourvoir enfin la République française d'une Constitution raisonnée, sous l'égide de laquelle elle retrouvât sa vigueur et connût la prospérité durable.

Il y a des politiques, en de certains moments surtout, qui conçoivent une Constitution comme une combinaison dogmatique devant encadrer la vie nationale dans l'automatisme d'organes juxtaposés hiérarchiquement, d'après des entités abstraites. En homme de la période philosophique régnant lors de sa jeunesse, Sieyès avait toujours compris sous cet aspect utopique la recherche de l'institution politique propre à pourvoir la France, réorganisée en République, de son assiette solide et féconde. Il n'avait cessé d'en méditer le moule; c'est celui qu'il apporta aux délibérations du Consulat et des commissions formées pour établir les bases de la Constitution de l'an VIII. On aime à accuser Bonaparte d'avoir dès lors, au contraire, conçu les moyens de s'assurer le pouvoir absolu par les textes qu'il ferait prévaloir; est-il à penser qu'il prévît de si loin? Il semble tout au moins probable qu'il n'eut pas déjà cette conception dépravée du rôle qu'il se fit plus tard, par tempérament de nature, pour ses visées ou croyant d'autant mieux maîtriser les ennemis qui le pourchassaient de leurs menées. Avec l'instinct d'action dont il avait donné bien des preuves, imbu comme il l'était alors du souffle de la Révolution et, à la fois, du besoin de supérieure direction qui ressortait de tout, il écarta naturellement les rouages compassés de son collègue, il leur fit substituer des organes directs répondant plus vite et plus effectivement au mouvement à imprimer. Quelqu'un l'a dépeint alors « paraissant au-dessus de l'homme, imposant l'obéissance, vous mettant devant lui comme en sous-ordre, harcelant son interlocuteur de questions nettes, laconiques, précipitées, tout, en son langage, étant force et précision,

tout commandement dans son attitude »; quelles débiles défenses devait présenter le dogmatisme empirique de Sieyès, devant un sens des réalités s'appuyant d'une jeunesse si mûre et si pressante?

M. Neton n'a fait que grouper, du reste en très bons termes, ce qui était déjà connu du rapide travail constitutionnel de cette heure définitive. Ce qu'on savait de l'éloignement qui sépara peu après les deux hommes sous les apparences de grande considération marquée à Sieyès par une récompense nationale, finalement de l'amertume du délaissement et de la calomnie subis par ce dernier, est uniquement résumé, sans doute faute d'autres renseignements, dans l'ouvrage de M. Neton. En quelques jours d'examen terminal, la Constitution de l'an VIII fut écrite dans la collaboration directe de ce survivant de 1789 avec Bonaparte. A distance aujourd'hui,on est tenté de dire que si de leur rencontre décisive provint un de ces étaux politiques dont les pays gardent mauvais souvenir, — quoique ç'ait été, les premiers jours du moins, une force résolutive souveraine, — il a fourni le cadre dans lequel les énergies, qui étaient jeunes en la société d'alors cherchant ses directions, trouvèrent la vie effective, la croissance, la force de production. La raison, c'est que des réminiscences de l'assise qu'avait la société d'auparavant lui furent données pour grandes balises. Quelque vitalité qui puisse naître d'une profonde secousse intérieure, l'antécédance et la continuation sont le lest qui donne essentiellement le poids nécessaire à l'action nouvelle et au développement nouveau d'une nation.

Henri Doniol,
de l'Institut.

LES PROJETS

DE

DESCENTE EN ANGLETERRE

D'APRÈS LES ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

INTERVENTION DE LOUIS XIV EN FAVEUR DES STUARTS

I

« Il n'y a rien de si facile que de descendre en Angleterre, et « que d'y brûler ou piller quelque petite ville, notamment dans « le canal Saint-Georges, où elles ne sont pas fortifiées, et par « surprise. »

Ainsi débute le mémoire présenté le 4 mars 1666 à Louis XIV, par Chabocière, et le premier en date que contiennent les Archives des Affaires étrangères[1]. La possibilité d'une guerre sérieuse avec l'Angleterre se laissait alors entrevoir, car nous étions alliés à la Hollande, et ce pays se trouvait en rupture ouverte avec le cabinet de Londres. Toutefois, on n'alla pas aux extrémités, la flotte française ne sortit pas de la Manche, et les belligérants terminèrent leur querelle un an plus tard, par la paix de Bréda.

La question d'une descente en Angleterre n'avait pas été soulevée depuis la guerre de Cent ans; mais à cette époque la difficulté de réunir un nombre suffisant de nefs pour le transport des troupes constituait un obstacle insurmontable, les Anglais étant maîtres des côtes normandes

[1] *Archives des Affaires étrangères à Paris. Manuscrits, Angleterre,* mémoires et documents, vol. 54, f° 224.

Pourtant, le 15 mars 1359, pendant la captivité du roi Jean, de hardis marins français allèrent piller Winchelsea et se rembarquèrent aussitôt après. Le succès de cette tentative fit penser Charles V à quelque chose de plus sérieux, et pour rendre possible le transport des troupes, il se mit en rapport avec le roi de Danemark, Waldemar Atterdag. Les Danois avaient opéré autrefois de fréquentes descentes sur les côtes septentrionales de l'Angleterre, et, postérieurement à la conquête normande, ils en avaient exécuté une très importante en 1135, mais le roi Étienne les força à se rembarquer. Philippe Auguste, après sa brouille avec Richard Cœur de Lion, combina un plan du même genre en 1193 avec le roi Canut de Danemark ; ce projet n'eut pas de suites.

Charles V, plein de ces souvenirs et espérant aller délivrer son père par ce moyen, réunit douze mille hommes et était sur le point de s'entendre définitivement avec Waldemar Atterdag, lorsque la paix de Brétigny rendit vains tous ces beaux projets.

Un siècle plus tard, nous voyons une nouvelle descente de Français et un pillage de la ville de Sandwich, et à la même époque Charles VII s'allie à Christian de Danemark, sans que les plans d'invasion puissent être mis à exécution [1].

Passons à 1689. Guillaume III, stathouder de Hollande, vient de renverser Jacques II, son beau-père ; l'Angleterre est entrée dans la coalition contre la France. La guerre maritime a repris avec ardeur, et avec elle les projets de descente reviennent à l'ordre du jour. Il sont désormais liés aux efforts des Stuarts pour remonter sur leur trône. Louis XIV prêta à Jacques II des vaisseaux et des troupes pour appuyer le soulèvement de l'Irlande contre Guillaume ; la descente se fit sans encombres, mais on échoua sous les murs de Londonderry.

Les Anglais avec Schomberg débarquèrent à leur tour à Carrickfergus le 25 août 1689 et tinrent en échec les Français pendant plusieurs mois. L'hiver se passa sans que Jacques II fît

[1] F[r] Schiern. *Descente en Angleterre, projetée par le roi de Danemark Waldemar Atterdag, de réunion avec les Français.* Copenhague, 1860.

aucun progrès, ni politiquement, ni militairement. Au printemps de 1690, Lauzun vint renforcer ses troupes avec huit mille hommes, mais Guillaume d'Orange parut avec ses meilleurs soldats; une bataille acharnée s'engagea le 1er juillet à la Boyne, près de Drogheda; les Irlandais tournèrent casaque dès le début de l'action et tout le poids en retomba sur les Français. Jacques II contemplait de très loin le combat; Guillaume, risquant sa vie en même temps que sa couronne et blessé la veille au cours d'une reconnaissance, chargea à la tête de ses régiments et remporta la victoire. Son malheureux compétiteur, embarqué le surlendemain à Waterford, rentra à Brest; mais le succès de la flotte française en vue de Beechy Head, le 30 juin 1690, lui fit prendre la résolution d'opérer en Angleterre même, lorsque le roi de France lui en donnerait de nouveau les moyens.

II

Pendant que l'on combattait en Irlande, l'illustre Tourville préparait une grande expédition pour faire diversion. Le succès des Hollandais en 1667, à l'embouchure de la Tamise, laissait croire qu'une descente serait possible de ce côté. « On peut tenter une entreprise vigoureuse dans la rivière de Londres, en la comparant à celle des Hollandais; mais mieux qu'eux, qui forcèrent les chaînes avec leurs frégates à hauteur de Sherness et passèrent avec leurs gros vaisseaux, puis montèrent jusqu'à Gravesend; ils pouvaient aller bombarder la tour et le pont de Londres, mais n'osèrent pas et reprirent la mer. »

L'auteur anonyme du projet, daté du 29 avril 1690[1], propose de suivre cet exemple, mais de bombarder d'abord le fort de Sherness, et si on réussit à le prendre d'emblée de détacher des galiotes, barques et galères jusqu'à Gravesend, de brûler Deptford; en même temps qu'une autre division de légers vaisseaux

[1] *Loc. cit.*, *Angleterre*, mémoires et documents, vol. 54, f° 229.

« irait, jusqu'au village de Vooledge (Woolwich) où il y a des canons et des chantiers. Sur la rive nord de la Tamise on pourrait aussi brûler Blackwall à quatre ou cinq milles de Londres ». Seulement, pour exécuter ce projet, il faudrait au moins être sûr d'avoir un grand parti, qui facilitât les moyens de se rendre maître de quelque poste qui pût servir de base.

Seignelay [1] donna des instructions à Tourville en conséquence; nous y lisons : « qu'on peut faire une descente à la côte d'Angleterre, principalement depuis Portland jusqu'à l'isle de Wight, ce qui se fera avec d'autant plus de sûreté que ces endroits étant assez peu éloignés de Londres, il sera difficile que les milices qui sont aux environs puissent s'y opposer et elle ne laissera pas de faire un bon effet pour la réputation des armes de Sa Majesté. On peut aussi faire une descente à Stockbay, à une lieue de Portsmouth, pour aller détruire les bateaux non armés et se rembarquer avant que la garnison de Portsmouth soit arrivée. » Tourville ira ensuite à Plymouth et à Torbay, et après ces expéditions se portera à l'entrée de la Tamise, pour essayer d'y renouveler l'exploit des Hollandais de 1667 [2].

Le célèbre amiral trouva ces plans trop étendus, trop remplis d'incertitudes, et répondit qu'il envisagerait seulement la tentative dans la rade de Darmouth, près de Torbay, et essayerait de s'emparer de la ville qui est ouverte, puis ensuite de faire entrer des galères dans le port. Quant à aller à l'embouchure de la Tamise, il ne le peut, car, par suite du détachement confié à MM. d'Anfreville et de Ralingue, il n'a plus que soixante et un vaisseaux au lieu de quatre-vingt-deux [3].

Comme l'expédition de Torbay est un des rares essais de descente qui réussit, nous croyons devoir en rappeler les principaux incidents.

[1] J.-B., marquis de Seignelay, fils aîné du grand Colbert, né en 1651, ministre de la marine en 1676.

[2] Extraits des instructions de M. de Seignelay à M. de Tourville, sur la campagne de 1690. *Loc. cit.*, *Angleterre*, mémoires et documents, vol. 54, f° 224.

[3] *Loc. cit.*, *Angleterre*, mémoires et documents, t. 54, fol. 225.

La flotte française mouilla le 31 juillet 1690, à 11 heures du matin, à la baie de Lime, et le 2 août vint se poster à l'ouvert de Torbay, attendant le premier vent favorable pour exécuter la descente. « On ne voyait aucune troupe anglaise sur la côte, mais un grand nombre de gens qui s'enfuyaient avec épouvante et d'hommes à cheval prenant la route de Londres et les peuples avec des charrettes, qui emportent tout ce qu'ils peuvent emporter[1]. »

Les galères de la flotte mouillèrent plus près de terre que les vaisseaux, et en trois colonnes. Tourville prescrivit, le 4 août, au comte d'Estrées, qui devait commander les troupes de débarquement, de ne rien risquer, et de ne pas exposer ses soldats « qui sont l'élite de l'armée navale, en un temps où l'armée navale de l'ennemi pourrait tomber sur celle du roy. L'intention est de se rendre maître de Tinmouth et de prendre les principaux habitants et les envoyer aux vaisseaux du roy, pour leur faire payer une grosse contribution ». D'Estrées devait aussi envoyer brûler les sept ou huit vaisseaux qu'on voyait mouillés dans la rivière; mais Tourville lui recommande une seconde fois la plus entière prudence; s'il trouve la résistance trop forte, il fera rembarquer ses troupes dans les chaloupes le plus vite possible[2].

D'Estrées ordonna à de Coulombe, commandant les gardes marines, de former les hommes en bataille sur cinq rangs, au fur et à mesure que les chaloupes les déposeraient sur le rivage, et de placer à la tête de chaque bataillon trente ou quarante grenadiers avec des officiers. Un peloton d'infanterie d'environ trente hommes soutiendra les grenadiers, les bataillons soutiendront les pelotons. Pendant le pillage il faudra faire occuper des postes avantageux pour éviter les surprises. Des instructions spéciales étaient données en cas d'attaque de la

[1] *Loc. cit.*, *Angleterre*, mémoires et documents. Lettre de M. de Bonrepos à M. de Seignelay, à bord du *Soleil royal*, à Torbay, le 2 août 1690, vol. 54, f° 226.

[2] Instructions de Tourville à d'Estrées, 4 août 1690. *Loc. cit.*, vol. 54, f° 230.

cavalerie pendant le débarquement, car on voyait depuis deux jours des cavaliers ennemis sur le rivage.

Le 4 août au soir, Tourville alla inspecter la côte, fit sonder la rade, puis donna le signal du mouvement. En pleine nuit, quinze cent soixante-dix hommes prirent place dans les chaloupes, remorquées par quinze galères. Celles-ci se séparèrent en deux escadres : huit galères allèrent mouiller à droite du bourg de Tinmouth, sept à gauche; les chaloupes étaient divisées en quatre groupes : pavillon blanc, blanc et bleu, bleu et rouge.

A l'aube du 5, on s'approcha de terre dans cet ordre; aussitôt que les Anglais découvrirent les chaloupes et les galères, ils sortirent de leurs retranchements au nombre de cent cinquante chevaux et deux cents fantassins, avec trois canons, et vinrent prendre position sur le rivage. Les galères ouvrirent le feu sur l'ennemi; la première bordée tue un Anglais; immédiatement tous font volte-face et rentrent au pas de course dans leurs retranchements; ne s'y trouvant pas en sûreté et les galères continuant de tirer, les Anglais quittent ces abris et se retirent derrière des maisons éloignées et des bois.

D'Estrées fit alors débarquer les grenadiers du groupe bleu, puis tout le groupe; M. de Pointis prend terre le premier et, avec ses cinquante grenadiers, va occuper une sorte de temple situé sur la droite. D'Estrées et les hommes portés par les trois autres groupes de chaloupes débarquent à leur tour, sans essuyer un seul coup de canon. Quelques détachements se lancent à la poursuite de l'ennemi et lui enlèvent trois drapeaux et ses trois canons sans coup férir. Le reste des troupes étant mis en bataille devant la ville, des grenadiers et marins vont tranquillement brûler douze vaisseaux de haut bord dans la rivière de Tinmouth. Le sieur Cadeneau, capitaine de brûlot, les conduit : il manqua de trouver la mort dans l'incendie et fut cité à l'ordre du jour pour ce fait.

Malgré les ordres donnés, des matelots et marins pillèrent une quinzaine de maisons, mais les officiers leur enlevèrent le butin, qui fut brûlé séance tenante sous les yeux de l'armée.

En ce moment parut au loin l'avant-garde d'une troupe nombreuse, six mille hommes de troupes régulières, disaient les prisonniers faits en ville.

D'Estrées rappela ses postes avancés et, estimant le résultat atteint, rembarqua tout son monde en bon ordre; après avoir passé cinq heures à terre sans perdre un seul homme; il ramenait sept miliciens anglais. La terreur des habitants de Tinmouth et des soldats de la milice était telle lors de notre débarquement, que plusieurs cavaliers, pour pouvoir se cacher plus facilement, avaient abandonné au milieu des rues leurs chevaux sellés, bridés, avec le fouet pendu à l'arçon. Ces montures servirent fort à point pour nos officiers supérieurs, et toujours chevaleresques ils les laissèrent en se rembarquant[1] comme ils les avaient trouvées. Les galères et les vaisseaux mirent ensuite à la voile pour Plymouth; tel fut le résultat assez mince de cette descente, et pourtant si toutes nos troupes et les équipages avaient occupé Tinmouth pendant quelques jours et infligé une bonne défaite aux six mille réguliers anglais, on juge de l'effet que cela aurait produit en Angleterre, malgré l'insuccès de Jacques II en Irlande le mois précédent. Mais, on l'a vu par les instructions de Tourville, la prudence excessive était prescrite et il s'agissait plutôt de détruire que d'occuper.

La facilité avec laquelle cette descente avait été opérée donna l'idée de la renouveler sur une plus large échelle. Après la mort de Louvois, hostile à ce genre d'opérations (11 juillet 1691), Jacques II obtint gain de cause auprès de Louis XIV et on prépara une grande expédition. Vingt mille hommes réunis sur les côtes de Bretagne devaient s'embarquer pour l'Angleterre. Tourville et d'Estrées les escortaient avec soixante-quinze vaisseaux.

On sait que le vent empêcha d'Estrées de rejoindre et que Tourville, avec quarante-quatre vaisseaux seulement, dut engager, par ordre de la cour, la bataille en vue de la Hogue contre

[1] Mémoire détaillé de M. de Bonrepos et rapport de M. d'Estrées, du 5 août 1690. *Loc. cit.*, vol. 54, f[os] 230 et 235.

quatre-vingt-dix navires anglais et hollandais (29 mai 1692). Il la perdit, et Jacques II, du rivage, vit s'évanouir ses espérances. Sans se décourager, il présenta, en janvier 1694, un nouveau projet de descente, par l'intermédiaire des chevaliers Théophile Ogethospe et Jacques Montgommery. Ce plan était très complet; il indiquait les opérations maritimes et militaires. Quinze mille hommes d'infanterie, trois mille de cavalerie et mille dragons, assemblés en Normandie, devaient passer en Angleterre, non seulement pour tenir tête aux troupes qui s'y trouvaient, mais encore à celles qui pourraient revenir de Flandre.

La flotte française attirerait celle des Anglais jusque dans la baie de Sainte-Hélène; si cette dernière se portait alors vers Plymouth, elle ne pourrait plus s'opposer à la descente, et tout serait pour le mieux; si, au contraire, elle faisait voile vers Portsmouth, il faudrait la suivre, la combattre et tâcher de la mettre hors d'état de couvrir la côte anglaise. Ce résultat acquis, l'escadre française irait croiser entre Southforeland et Calais pour protéger le passage des bâtiments de transport. « Pour assurer davantage le succès de ce projet, on croit être assuré que le colonel Beaumont, gouverneur de Douvres, remettra le château et les forts entre les mains du roy. » Jacques II devait partir pour l'Angleterre incognito, et il serait de grande importance, selon les auteurs du projet, d'avoir à la tête des troupes de débarquement un homme de qualité qui eût du crédit et de la réputation parmi les officiers qui seront sur la flotte. « Les lieux les plus commodes pour la mise à terre de l'artillerie sont Douvres et Hyde. Une partie des troupes ira par Cantorbéry pour se rendre maîtresse de Rochester et du pont; l'autre passera par Mundston et le pont Saint-John Banens, qui est le plus court chemin. De cette manière le roy serait maître de tous les forts situés sur la Medway et la Tamise. »

Tout est prévu y compris la trahison; ainsi MM. Ogethospe et Montgommery savent que le gouverneur d'Upton, qui commande le pont de Rochester, se rendra sans combat; de même celui de Shirnek et probablement le lieutenant à Tilburn. Ainsi

nous aurions été en possession des magasins de la marine et de l'armée de terre et Londres serait entièrement à notre merci. Si le vent n'était pas favorable pour débarquer à Douvres, on pourrait aussi bien prendre terre entre ce port et la rivière de Southampton. Il faut enfin deux cents vaisseaux de charge pour transporter les troupes, l'artillerie, le matériel et huit à dix jours de vivres. Aussitôt que les Français seront sur le sol d'Angleterre, on peut être certain que cinquante pairs du royaume et un grand nombre de personnages influents wighs et tories se déclareront en faveur de Jacques II [1].

Tourville venait de prendre au cap Saint-Vincent sa revanche de la Hogue; le plan venait après un succès qui encourageait notre marine; et Louis XIV l'eût peut-être accueilli favorablement si l'épuisement de la France après cette longue guerre ne l'en eût dissuadé. D'ailleurs on négocia bientôt et la paix de Ryswick mit un terme à notre querelle avec l'Angleterre.

III

La reconnaissance du fils de Jacques II, comme roi d'Angleterre, par Louis XIV donna en 1701 le signal d'une nouvelle guerre. La mort de Guillaume III et la faiblesse apparente de sa belle-sœur, la reine Anne, sembla une occasion toute naturelle de reprendre les projets de descente.

Signalons, en passant, celui présenté par de Montendre, capitaine de vaisseau, qui proposait de renouveler à Portsmouth, en 1706, l'équipée de Tinmouth de 1690 [2]. Ce projet n'avait en somme pour objet que la destruction de l'arsenal de Portsmouth et des vaisseaux qu'il contenait.

Un autre présenté à la même époque par Beaudouin de Cherbourg à M. de Chamillard [3] était plus grandiose. Il proposait de

[1] *Loc. cit.*, t. 54, f[os] 237 et 5. Extrait du mémoire des chevaliers Ogethospe et Montgommery.

[2] *Loc. cit.*, vol. 54, f° 238.

[3] Contrôleur général des finances en 1699, ministre de la guerre en 1701; très estimé de Louis XIV, à cause de son adresse au billard, disait-on, mais plutôt à cause de sa probité; quitta le ministère en 1709.

se rendre maître de toute la partie sud-ouest de l'Angleterre, entre Bristol et Southampton, en occupant au préalable l'île de Wight. Seulement l'auteur ne donnait pas de détails sur les points du débarquement et la manière de l'exécuter [1]

Entre temps, il y eut une tentative avortée de soulèvement de l'Écosse, en 1704, en faveur de Jacques III, et l'année suivante le sieur Nathaniel Hook commença à faire parler de lui sérieusement.

Comme ce personnage va jouer un rôle important dans les affaires de France et d'Angleterre, nous allons le présenter. Fils d'un commerçant de Drogheda, en Irlande, et né en 1664, il entra au collège de la Trinité à Dublin, mais le quitta au bout de quelques années à cause de ses opinions religieuses; de catholique, il s'était fait puritain. Après avoir étudié à l'université de Glasgow, puis à celle de Cambridge, il s'attacha au duc d'Argill à vingt ans et entra dans une conspiration ourdie pour soulever la ville de Londres contre Jacques II. Obligé de prendre la fuite pour échapper au châtiment, il obtint son pardon en 1688. Rentré en grâce, on le vit abandonner le protestantisme avec autant de facilité qu'il l'avait embrassé quelques années auparavant et s'attacher définitivement à la religion de ses pères. Après l'expulsion de Jacques II, Hook entra à son service et devint dès ce moment un jacobite militant. Réfugié en Écosse, fait prisonnier, il resta un an à la tour de Londres, s'évada, passa en Irlande, combattit à la Boyne et obtint un grade dans le régiment irlandais de Salway au service du roi de France. Colonel en 1703, il fit bravement son devoir dans la campagne de Flandre et sur la Moselle. A cette époque, il s'occupa des projets de descente en Angleterre. Possédant de nombreuses relations parmi les seigneurs écossais, et très au courant des affaires de ce pays, il présenta au conseil du roi Louis XIV divers mémoires, au cours des années 1703, 1704 et 1705 [2], proposant un débarquement

[1] *Loc. cit.*, vol. 54, f° 247.

[2] Les archives des affaires étrangères ne contiennent aucun détail sur ces trois projets.

de troupes françaises en Écosse. On l'écouta enfin, et Jacques III, avec le consentement du roi, l'envoya en mission dans les Highlands au mois d'août 1705. Les nouvelles qu'il en rapporta furent si favorables à une tentative de descente, que Louis XIV était sur le point de l'ordonner, lorsque le désastre de Ramillies et la déroute de Turin firent ajourner ces plans.

Deux ans après, quand la réunion des deux Parlements anglais et écossais eut été votée, il se manifesta de tels sentiments dans la Grande-Bretagne, que le roi confia au colonel Hook une seconde mission chez ses amis d'Écosse. Le 9 mars 1707, il lui remit des pleins pouvoirs « pour conférer avec les principaux du royaume d'Écosse dont Sa Majesté connaît le zèle pour le bien de leur patrie et pour prendre avec eux les mesures nécessaires pour le rétablissement du légitime roy Jacques troisième, aussi bien que pour la conservation des droits, privilèges et libertez de la nation écossaise. Elle l'autorise à conclure, arrester, signer tels traitez, articles et conventions qu'il jugera à propos avec eux, promettant en foy et parolle de Roy d'accomplir et d'exécuter ponctuellement tout ce que le sieur Hook aura promis et signé en vertu du présent pouvoir [1] ».

Les instructions jointes commencent par louer la manière prudente et sage avec laquelle Hook a exécuté sa mission de 1705, puis expliquent pourquoi Louis XIV a différé si longtemps à envoyer des troupes en Écosse, en ayant besoin pour lui-même. Pourtant il s'est décidé à tenter une descente et confie au colonel des armes et des officiers à faire passer dans ce pays. « Hook s'embarquera à Dunkerque sur une frégate dont la destination sera tenue secrète, et il débarquera sur la côte d'Écosse au château du comte d'Errol. Il y trouvera des renseignements sur l'état présent du pays et se mettra en rapport avec le duc d'Hamilton et autres seigneurs dévoués à Jacques III. L'intérêt primordial de la France est que l'Écosse refuse l'union que l'Angleterre lui offre de contracter ; il poussera le roi à faire de

[1] *Loc. cit.*, tome XXIV, f. 24.

nouveaux envois d'armes et même à envoyer des troupes si cela semble nécessaire aux seigneurs écossais. Afin de ne refuser aucun concours, Hook a pouvoir pour négocier aussi bien avec les presbytériens qu'avec les jacobites. Les anciennes alliances entre la France et l'Écosse seront rétablies, et les privilèges des Écossais leurs seront rendus s'ils veulent se soulever sérieusement contre l'Angleterre. Le roi accordera aussi des subsides et des récompenses à ceux qui se seront distingués; notamment le duc d'Hamilton [1] pourrait recevoir un équivalent du duché de Châtellerault s'il rétablissait Jacques sur son trône [2]. »

IV

Hook se rendit à Dunkerque et y retrouva le lieutenant-colonel au service de France Moray, qui avait déjà été envoyé en Écosse par Jacques III, ainsi qu'un des frères de Moray. Retenu un mois par les vents contraires, Hook envoya le frère Moray par Ostende en Angleterre, afin de préparer les esprits en vue de sa mission. La frégate l'*Héroïne*, commandée par le capitaine de Ligondais, put enfin mettre à la voile, et l'envoyé de Louis XIV, après une heureuse navigation de cinq jours, débarqua au château du comte d'Errol, connétable héréditaire d'Écosse [3].

Admirablement accueilli par la mère de ce seigneur [4],

[1] Douglas James, quatrième duc d'Hamilton, né en 1658, ambassadeur extraordinaire de Jacques II en France, resta deux ans auprès de Louis XIV, et combattit à ses côtés comme aide de camp. Il participa aux diverses entreprises des jacobites, mais fit échouer la révolte projetée de 1704. Cette conduite donna des craintes à ses amis sur ses véritables intentions et le fit un moment soupçonner de vouloir prendre pour lui-même la couronne d'Écosse. Il était pauvre en vassaux, mais jouissait d'un grand crédit auprès des cours de Saint-Germain et de Versailles.

[2] Mémoire du Roy pour servir d'instruction au sieur Hook, colonel réformé dans les troupes de Sa Majesté. *Loc. cit.*, vol. XXIV, f. 25 et suiv.

[3] Dans le nord de la province d'Aberdeen.

[4] Ce récit du voyage est extrait d'un document des archives des affaires étrangères, intitulé : Relation de l'exécution des ordres du Roy, confiés au sieur Hook, dans son second voyage d'Écosse, donnée au marquis de Torcy, le 9 juillet 1707. Tome XXIV, f. 36 et s., mémoires et documents.

il apprit que tous les lords écossais s'étaient retirés dans leurs châteaux depuis que la réunion de l'Écosse à l'Angleterre avait été votée. Trop fatigué par la traversée et la maladie pour entreprendre une tournée dans les montagnes en ce moment, Hook se contenta de faire prévenir le duc d'Athol, le plus influent des nobles du pays ; le duc de Gordon, le seigneur de Coxtoun et quelques autres. Ils devaient sonder les cœurs de leurs voisins et amis et tout préparer pour la visite prochaine du colonel. Quant au duc d'Hamilton, alors malade à Édimbourg, on le représentait comme vendu aux Anglais ; néanmoins le comte d'Errol, à son arrivée chez sa mère, recommanda à l'envoyé français de ne pas le négliger à cause de son crédit.

N'osant aller à Édimbourg de peur d'être livré aux agents de la reine Anne, car il était fort connu, Hook renonça à voir Hamilton, mais écrivit à son secrétaire Hall pour lui demander une entrevue dans un endroit sûr, aussitôt que possible. Puis les nouvelles reçues de différents côtés étant favorables, il commença sa tournée et voyagea d'abord pendant quatre jours et quatre nuits presque sans interruption, visitant plusieurs lords, partout fort bien reçu et recueillant des preuves du plus vif désir d'appuyer par les armes une descente des Français. Même les presbytériens, malgré la profonde division qui les séparait des lords écossais à cause de leur foi religieuse, avaient oublié les anciennes rancunes et se déclaraient prêts à marcher contre les Anglais de concert avec la France. La duchesse de Gordon, habitant Édimbourg, servait d'intermédiaire entre Hook et les presbytériens.

Le colonel se rapprocha d'Édimbourg et eut dans les environs une entrevue avec Hall, dans laquelle il fut surtout question de l'importance des secours que le roi de France enverrait en Écosse. Le duc voulait dix mille hommes, Hook ne prit pas d'engagement, et on se sépara sans avoir rien conclu et en promettant de se revoir. L'envoyé français reprit la route des Highlands et se rendit chez lord Stormont, en son château de Scone [1].

[1] A deux milles au nord de Perth.

La maladie l'y ressaisit, et, renonçant à visiter les principaux lords, il leur demanda de venir le voir. En ce moment, la duchesse de Gordon lui envoya un gentilhomme catholique, porteur de lettres émanant des chefs presbytériens et notamment des caméroniens ; ils promettaient treize mille hommes au roi de France, étaient prêts à envahir l'Angleterre, mais manquaient de munitions et d'officiers généraux. Le colonel, enchanté de ces ouvertures, renvoya le gentilhomme assurer les presbytériens des bonnes dispositions de son maître à leur égard et leur dire d'attendre le signal du soulèvement. Certain du concours des puritains, Hook ne songea plus qu'à rendre le mouvement général et à y engager les plus grands seigneurs et surtout le duc d'Athol et ses deux frères.

Des conférences s'ouvrirent à Scone entre l'envoyé de Louis XIV et plusieurs lords venus exprès pour le voir; elles durèrent près de deux mois. Hook tâchait de les persuader de l'inutilité d'un grand secours de troupes françaises, vu le petit nombre des réguliers anglais qui se trouvaient alors dans la Grande-Bretagne, quelques milliers à peine. Les lords voulaient cinq mille Français, qui seraient transportés sur des vaisseaux fournis par les Écossais et leurs amis et débarqueraient à Inverness et Cromarty, tout au nord de l'Écosse. On ne s'entendait pas facilement sur ce chapitre. Athol tomba malade à Scone, les conférences furent suspendues, et les lords allèrent consulter leurs amis dans les Highlands. Ils revinrent bientôt, et Hook gagna son procès ; tous s'engagèrent à soutenir le corps de débarquement avec leurs vassaux, et le chiffre de ce corps fut laissé à l'appréciation de Louis XIV ; de même la somme d'argent qu'il avancerait aux seigneurs, pour leur entrée en campagne. Le duc d'Athol et plusieurs de ses amis signèrent un mémoire conforme adressé au roi de France, lord Stormont le signa pour lui et pour dix pairs écossais. Muni de ce document, Hook quitta Scone, passa chez le marquis de Drummond et chez lord Strathmore, qui lui remirent un mémoire analogue revêtu de la signature de ses voisins ; continuant son voyage, il arriva enfin au château du duc

de Gordon dans l'extrême nord. Ce seigneur lui donna les assurances les plus satisfaisantes, et en revenant chez Errol, Hook reçut encore un grand nombre d'adhésions. A peine de retour, il tomba malade pour la troisième fois. Le confident du duc d'Hamilton vint le retrouver avec les propositions du duc, qui, craignant que l'expédition se fît sans son concours, écrivait à Louis XIV et à Jacques III qu'il était prêt à les seconder. Seulement, il demandait quinze mille hommes que Hook ne voulut pas promettre, et il n'y eut pas de solution.

L'objet de sa mission était atteint, le capitaine de Ligondais, qui croisait avec l'*Héroïne* en vue des côtes d'Écosse, mouilla près du château d'Errol, prit le colonel à son bord et le débarqua sain et sauf le 17 juin à Dunkerque. En résumé, vingts-six lords écossais et un grand nombre de gentilshommes avaient signé les mémoires et promettaient en tout vingt-cinq mille hommes d'infanterie et cinq mille cavaliers, qui seraient concentrés à Perth, Sterling, Dumfries et Dundee, et de là descendraient en Angleterre avec les Français [1]. Ils demandaient seulement de faire accompagner Jacques III par un nombre de troupes du roi suffisant pour mettre sa personne à l'abri d'un coup de main des Anglais : c'est-à-dire huit mille hommes environ s'il débarquait au sud de l'Écosse, et beaucoup moins s'il prenait terre dans l'extrême nord. Ils se chargeraient de commander eux-mêmes leurs vassaux en qualité d'officiers supérieurs, mais réclamaient des majors, lieutenants et sergents pour les discipliner un peu, il fallait aussi des armes à feu pour toutes les troupes, des munitions et cent mille pistoles.

Hook communiqua le tout au roi de France et l'assura que, défalcation faite des non-valeurs, nous pourrions compter pour envahir l'Angleterre sur 19,600 montagnards et 9,000 Écossais du plat pays. Complètement décidé par ces nouvelles, Louis XIV ordonna l'expédition dite de 1708.

[1] Mémoire des 12, 24 mai et 7 juin 1707. *Loc. cit.*, t. XXIV, f. 79 et suiv.

V

Six mille Français furent embarqués à Dunkerque dans les derniers jours de février sur des bateaux corsaires, ainsi qu'une grande quantité de munitions et d'armes, et placés sous le commandement du comte de Gacé. Les instructions remises par Louis XIV à cet officier général offrent un certain intérêt [1].

« Les malheurs de l'Écosse sous la princesse de Danemark [2] ont poussé les deux partis qui divisaient l'Écosse à se réunir; ils se sont adressés au roy, comme le souverain le plus apte à secourir ce royaume. » Après avoir rappelé les sollicitations que les Écossais lui ont adressées pour obtenir l'envoi de troupes françaises à leur secours, Louis XIV continue ainsi : « Les choses ainsi disposées, le roy a jugé que le temps était enfin arrivé de couronner ce que Sa Majesté a fait depuis près de vingt ans pour le feu roy d'Angleterre et pour le roy son fils (Jacques III) et de venger l'honneur de la royauté offensée par la dernière révolution d'Angleterre. Elle a fait armer une escadre de ses vaisseaux pour transporter le roy d'Angleterre en Écosse avec les troupes qu'elle a destinées à servir sous ses ordres. Les deux titres de Gacé, celui de général et celui d'ambassadeur, ne s'excluent pas l'un l'autre ; ils donneront au contraire plus de poids à ses conseils et inspireront plus de confiance aux Écossais. Il doit s'appliquer tout particulièrement à acquérir cette confiance, car il est à craindre que l'union entre les ministres de Jacques III dure peu : le duc de Perth et le comte Middleton, les principaux d'entre eux, ont des caractères incompatibles et des idées opposées. Le roy, sans expérience, suivra peut-être les mauvais conseils, s'il n'est pas retenu par les lumières de l'ambassadeur du roy. Il faut que les

[1] Mémoire du roy pour servir d'instruction au sieur comte de Gacé, commandant les troupes de Sa Majesté en Écosse, et son ambassadeur extraordinaire auprès du roy d'Angleterre. 5 mars 1708. *Loc. cit.*, t. XXIV, f. 95 et suiv.

[2] Anne, reine d'Angleterre, seconde fille de Jacques II, avait épousé le prince de Danemark.

Écossais se servent de Gacé comme d'un canal, pour instruire le roy leur maître. »

Si à la suite d'événements militaires heureux on négociait avec la reine Anne, Gacé devait lui proposer d'abord de cesser la guerre sur le continent. Cette première condition réglée, Sa Majesté estimait que Jacques III aurait lieu de se tenir pour satisfait de régner sur l'Écosse seule pendant la durée de la vie de sa sœur, à condition qu'il régnerait après elle sur les trois royaumes, et que s'il mourait sans enfants, la jeune princesse sa sœur lui succéderait dans l'ordre naturel.

Si le duc de Marlborough veut réparer sa trahison à l'égard de Jacques II, elle sera oubliée. Le sieur Hook est tout indiqué pour ces négociations. Gacé avait enfin pouvoir pour traiter avec les Irlandais, s'ils désiraient servir les désirs du roi. Ces instructions se terminent par l'énumération des avantages que le roi fera aux Écossais en cas de réussite.

Comme il ne s'agissait pas de combattre, mais seulement de transporter nos troupes en Écosse, on ne donna que cinq vaisseaux d'escorte au convoi, sous les ordres du chef d'escadre chevalier de Forbin, et il était convenu qu'on essayerait de gagner l'amiral anglais de la Manche à la bonne cause [1].

Le roi d'Écosse quitta Saint-Germain incognito et arriva dans les premiers jours de mars 1708 à Dunkerque. Le comte de Gacé en prenant le commandement du corps expéditionnaire reçut le bâton de maréchal et se fit appeler maréchal de Matignon. Malheureusement, le secret de l'expédition fut vendu aux Anglais, et trente-huit voiles sous l'amiral Bings parurent en face de Dunkerque. Les hommes sont aussitôt débarqués, puis Jacques a la rougeole, enfin la flotte anglaise va se ravitailler aux Dunes, et, sur les ordres directs de Louis XIV, Forbin mit à la voile le 17 mars.

Pour préparer la réception de nos troupes, le sieur Flemming [2], qui avait déjà servi d'intermédiaire en 1705 entre les lords

[1] *Loc. cit.*, t. XXIV, f. 106 et suiv.
[2] Frère et héritier du comte de Wigton.

écossais et Jacques III, était parti de Saint-Germain le 28 février, accompagné du sieur Arthnot, s'embarquait le 1er mars à Dunkerque et parvenait sans encombre au château de Stains, appartenant au comte d'Errol. Il se mit de suite en rapport avec les grands seigneurs d'Écosse et leur communiqua les instructions du roi de France Une rapide tournée dans les Highlands lui permit de constater que tous les Écossais étaient prêts à seconder nos troupes, dont ils attendaient la venue avec impatience. Lord Hamilton, voulant se dérober aux responsabilités, était alors en Angleterre pour affaires personnelles, et sa mère ne voulut pas prendre d'engagements avec Flemming en son absence.

L'insuccès de l'expédition française commença à être connu en Écosse par l'arrivée de la flotte anglaise en vue d'Édimbourg; mais jusqu'au dernier moment nos amis espérèrent que Forbin s'élèverait vers le nord et débarquerait les troupes à n'importe quel prix. Ils apprirent bientôt qu'il avait perdu exprès deux jours au départ de Dunkerque; puis avec quelle lenteur calculée il avait navigué, car il n'était pas favorable à l'expédition. Il aurait pu débarquer à n'importe quel point au-dessous d'Édimbourg, la flotte anglaise étant absente; non, il s'obstina à remonter jusqu'à l'entrée de la rivière d'Édimbourg et, y étant parvenu le 22 mars à quatre heures et demie du soir, refusa de remonter la rivière, remettant le débarquement au lendemain. A l'aube, la flotte anglaise parut à quatre lieues au large, Forbin ne tenta point de débarquer, mit à la voile, gagna la haute mer et, malgré les supplications de Jacques III, ramena le convoi à Dunkerque le 7 avril, n'ayant perdu qu'un seul transport, le *Salisbury*, qui fut pris par les Anglais.

La désolation des Écossais était à son comble, tout s'annonçait si bien, il n'y avait en Écosse que deux mille réguliers anglais renfermés dans des places faciles à enlever et cinq mille en Angleterre [1]. Les principaux signataires du mémoire au roi de

[1] Relation du voyage du sieur Flemming en Écosse, en mars 1708. *Loc. cit.*, t. XXIV, f. 109 et suiv.

France furent saisis et conduits sous escorte à la Tour de Londres; mais on ne put réunir contre eux que des témoignages assez vagues, et ils durent être mis en liberté. Hamilton partagea leur captivité, mais il en profita pour lever le masque et se rattacha ouvertement à la cause de la reine Anne [1].

Jamais occasion meilleure ne s'était présentée d'exécuter une descente en Angleterre; elle aurait eu des suites incalculables. Forbin la fit échouer; il a été en cette affaire l'instrument des ministres qui désapprouvaient l'entreprise; ses contemporains le jugèrent coupable, et il dut prendre sa retraite.

Le colonel Hook, l'organisateur de l'expédition, reçut des récompenses proportionnées à son zèle; Jacques III en fit un pair d'Irlande sous le nom de baron de Hookercastle, et Louis XIV lui donna le commandement du régiment de Sparre. Il se distingua à Malplaquet et dans la suite de la guerre, et reçut plus tard le grade de maréchal de camp et une commanderie de Saint-Louis. Désabusé sur le jacobitisme, Hook refusa une nouvelle mission en Écosse et se consacra exclusivement au service de la France. On l'envoya comme plénipotentiaire en Hollande et à Aix-la-Chapelle, auprès des princes de l'Empire et du Nord en 1711 et 1712. Pendant la Régence, il fut nommé envoyé extraordinaire en Prusse et mourut en 1738 à Paris.

L'échec de l'expédition de 1708 ne découragea nullement Jacques III et les Écossais; dès l'automne de la même année et dans le courant de la suivante, Gordon, Fahrquarson et Minèse, gentilshommes écossais, vinrent solliciter Louis XIV de reprendre l'affaire. Les presbytériens étaient toujours dans les mêmes idées. Le roi fit examiner la chose, comme le prouve le questionnaire daté du 23 janvier 1710 [2]; mais le souvenir du désastre de Malplaquet était encore trop récent et la situation de nos armées en Flandre trop compromise pour oser en distraire une force importante. Louis XIV ajourna sa décision à l'année suivante.

[1] Il fut tué en duel par lord Mohun en 1712, au moment où il allait partir pour la France comme ambassadeur.

[2] *Loc. cit.*, t. XXIV, f. 115 et suiv.

Entre temps, les pourparlers commencèrent avec les Hollandais à Gertruydenberg, puis Anne fit faire des ouvertures au roi par l'intermédiaire du poète Prior, ancien secrétaire de l'ambassadeur anglais à Paris, duc de Manchester. Le roi envoya en Angleterre le sieur Ménager, membre du conseil de commerce, et il ne fut plus question que de négocier.

La dernière année du règne de Louis XIV fut marquée par un nouveau projet de débarquement, bien que nous fussions en pleine paix avec l'Angleterre. La maladie de la reine Anne survenue en 1714 rendit quelque espoir à Jacques III, exilé depuis un an à Commercy; sa mort le poussa à une démarche décisive. Il fit adresser par l'abbé Iness au marquis de Torcy [1] un long mémoire, dans lequel il représentait que l'avènement de Georges Ier, très peu populaire chez les Anglais, offrait une occasion unique de recommencer la guerre avec avantage, et demandait au roi un secours d'hommes et d'argent pour opérer une descente [2]. Louis XIV n'était pas hostile à cette aventure, car le souvenir de l'expédition si malheureusement avortée de 1708 lui tenait au cœur. Il y eut des pourparlers que la dernière maladie du roi interrompit. On sait que Jacques accomplit son équipée de 1715 sans le secours de la France, et quel en fut le résultat.

Les projets de descente, déjà assez nombreux sous Louis XIV, le seront encore bien davantage dans la suite, et nous allons les voir occuper une grande place dans les guerres de Louis XV et de Louis XVI contre la Grande-Bretagne.

P. Coquelle.

(A suivre.)

[1] Sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères.
[2] *Loc. cit.*, t. LXXV, f. 22 à 136.

L'ÉVOLUTION

DU

PANGERMANISME

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

ET LA DIPLOMATIE

Parmi les mouvements politiques qui ont remué de fond en comble l'Europe centrale au siècle dernier, l'un des plus intéressants, à cause de l'influence qu'il a eue sur les destinées d'un grand nombre d'États, est sans contredit le Pangermanisme. Pressenti au dix-huitième siècle, né dès le commencement du dix-neuvième, il a exercé sur l'avenir de la France une influence décisive, il a créé au centre de la civilisation européenne une puissance des plus redoutables, l'Empire allemand, et menace aujourd'hui de désagréger dans son essence même la monarchie austro-hongroise.

Quoique l'évolution du Pangermanisne se soit faite aux portes mêmes de la France et contre tous ses intérêts, elle y est peu connue. Aujourd'hui encore, l'attitude de certain parti autrichien, sa sympathie croissante pour le gouvernement de Berlin, sont pour beaucoup de Français un rébus indéchiffrable. Ils ne peuvent pas comprendre qu'il existe en Autriche des hommes auxquels on ait pu faire oublier si vite Sadowa et la guerre de prépondérance de 1866. Les causes du mouvement étant obscures pour eux, ils ne peuvent pas se rendre compte de ce qui n'est autre chose que l'effet final d'une agitation séculaire. En présence de l'actualité évidente de ces graves questions et de l'attention

que commencent à leur consacrer les milieux intellectuels français[1], il nous a paru intéressant de retracer dans une courte étude les origines et l'évolution du Pangermanisme au dix-neuvième siècle et de montrer tout le parti qu'en sut tirer la diplomatie prussienne.

I

La Révolution de 1789 avait éveillé dans toute l'Allemagne le sentiment jusqu'alors latent de la tyrannie exercée par les princes régnants. Ce que l'on souffrait en silence, on le comprit en apprenant la proclamation des Droits de l'Homme. Quelques esprits avancés s'emparèrent fiévreusement des idées professées par les hommes de la Terreur, les acceptant jusque dans leurs dernières conséquences; d'autres s'en tinrent aux sentiments modérés de 1789. Mais ni les uns ni les autres n'eurent le temps de faire beaucoup d'adeptes, car le génie de Napoléon commençait à étonner le monde, et les regards de l'Europe entière se tournaient vers ce conquérant grandiose.

Au commencement du dix-neuvième siècle, l'opinion publique en Allemagne se préoccupait du sort que Napoléon voudrait bien réserver aux populations. Mais il était donné aux hommes d'État seuls de concevoir et de mettre en œuvre des plans destinés, sinon à déjouer ceux de Bonaparte, du moins à sauver dans un prochain bouleversement une part de leur pays. La grande masse au contraire ne pouvait pénétrer ces conceptions; pour elle l'avènement du général corse ne se traduisait que par des craintes continuelles, soit de pillage et de contributions de guerre, soit de levées d'impôts extraordinaires pour subvenir aux frais d'une résistance d'ailleurs inefficace.

A la tyrannie des princes allemands venaient donc s'ajouter toutes les horreurs de ces guerres interminables : en frappant vivement les esprits elles firent disparaître momentanément les

[1] Il suffit de citer le livre tout récent et fort remarqué de M. André Chéradame : *l'Europe et la question d'Autriche au seuil du vingtième siècle*.

quelques germes d'indépendance semés par 1789. Toute la haine contenue des peuples changea d'objet et se tourna contre l'homme auquel ils attribuaient, non sans raison, cette recrudescence de malheurs. Pendant un certain temps cette haine ne pouvait être et ne fut qu'un sentiment tout platonique. Car, habituées au despotisme absolu, les populations d'Allemagne n'osaient élever la voix, contenues comme elles l'étaient par les princes qui tantôt guerroyaient, tantôt pactisaient avec Napoléon selon leur intérêt momentané, et dont quelques-uns allaient constituer avec lui la Confédération du Rhin.

Mais quelques voix s'élevèrent, d'abord timides, donnant au sentiment général son expression. Des écrivains, des poètes, des officiers affirmèrent nettement leurs opinions. Clausewitz, alors lieutenant-colonel, préparait son plan de défense nationale approuvé en principe par le roi de Prusse. La jeunesse des universités prit part au mouvement, enflammée par les parolès et l'exemple de F.-L. Jahn, professeur de gymnastique à Berlin, qui, en 1810 déjà, émettait dans la presse le vœu d'une Allemagne unie et indiquait, comme moyens de salut contre le joug de l'empereur, le réveil et la propagation d'idées nationales.

L'agitation gagna l'Allemagne tout entière, latente et cachée d'abord, mais n'attendant plus qu'une occasion pour se manifester. Celle-ci se présenta lors de la retraite de Russie.

Lorsque les désastres de la Grande Armée furent connus, le sentiment général, longtemps comprimé, se fit jour partout. L'on sentit que c'était le moment d'agir pour en finir avec ces guerres interminables. Tous les peuples voulaient s'unir contre l'ennemi commun qui, quoique affaibli, menaçait de revenir comme un ouragan pour châtier ses alliés infidèles. L'enthousiasme fut universel et se traduisit par une levée en masse que n'auraient jamais pu obtenir les princes allemands pour n'importe quelle autre cause. Ce fut surtout l'explosion de ce sentiment général qui les détermina à se déclarer ouvertement contre Napoléon; ce qu'ils n'auraient peut-être pas osé faire de leur propre gré. Le moment était venu pour eux d'utiliser ce réveil de la nation

au profit de leurs trônes sans cesse menacés par les desseins de l'Empereur, tandis que leurs sujets au contraire ne désiraient que la libération du territoire allemand, sans autre arrière-pensée.

Une à une les populations allemandes s'unirent à la Prusse dans la lutte pour l'indépendance; il s'agissait cette fois d'une cause nationale, et nous pouvons constater ici l'une des premières grandes manifestations du Pangermanisme. Toutefois il ne faudrait pas croire que c'est à cause de ce sentiment que les troupes autrichiennes se joignirent aux forces allemandes; bien au contraire il ne s'agissait pour elles que d'un plan entièrement arrêté par le cabinet de Vienne.

On sait la fin de la campagne de 1813 : la sanglante bataille de Leipzig à la suite de laquelle Napoléon dut reprendre le chemin de la France.

Si la Russie et l'Autriche étaient pour quelque chose dans ce résultat, la plus grande part en revenait certainement au soulèvement général de l'Allemagne. Les peuples teutons avaient fourni un effort immense et contribué par l'éveil de leur sentiment national à l'issue, favorable pour eux, de la guerre. Plus que jamais ils venaient de ressentir leur isolement relatif; ils comprenaient clairement que l'intégrité de leur territoire, leur repos, leur avenir, dépendaient de la nécessité absolue de réunir leurs forces dans une Allemagne unie qui ne fût pas à la merci d'intérêts divers et de luttes intestines, comme elle l'avait été jusqu'ici.

Ce sentiment, certainement plus net et mieux défini, était partagé par les hommes d'Etat de l'Allemagne du Nord: ils étudiaient déjà avant la campagne la façon de le réaliser sous une forme acceptable pour tous. Nous en avons la preuve dans la proclamation de Kalisch (23 février 1813) dans laquelle la Prusse publiait son alliance avec la Russie et faisait mention d'une Constitution à donner au peuple allemand.

Après la bataille de Leipzig, les princes promirent à leurs peuples d'une manière formelle une Constitution garantissant cer-

taines libertés et s'occupèrent de fixer les bases d'une confédération teutonne, pour faire revivre l'ancien Empire germanique.

A cette époque les destinées de l'Autriche étaient dans la main du comte, plus tard prince de Metternich, chancelier d'État. Ce nom soulève encore aujourd'hui des haines, car il rappelle les rigueurs d'un régime réactionnaire appliqué sans pitié. La politique intérieure de Metternich, dont l'influence incontestée s'étendait sur toute l'Allemagne, fut en effet plusieurs fois blâmable ; elle employait souvent des moyens peu scrupuleux, dénotant une étrange ignorance de l'état d'esprit des masses gouvernées. Elle avait pour but principal d'annihiler complètement les facultés intellectuelles des sujets de l'empire, jusqu'à les réduire à l'état de machines non pensantes. On peut dire que c'est le propre de tout gouvernement despotique ; toutefois le chancelier autrichien ne possédait pas l'art de reconnaître les initiatives personnelles et de s'en servir, art que des despotes absolus ont parfois eu au plus haut degré et pour leur plus grand avantage.

Mais il racheta en partie les fautes de son gouvernement — fautes dont les effets se sont fait sentir encore longtemps après sa chute — par sa politique extérieure. Diplomate des plus habiles, il sut par une judicieuse combinaison d'alliances sans cesse modifiées selon les besoins, paralyser complètement, pour son pays, les conséquences de deux campagnes malheureuses, et amortir par sa résistance élastique les effets funestes de la politique belliqueuse de Napoléon. Ses prévisions sur les destinées de l'Autriche furent d'une grande justesse. Malheureusement pour son pays, il se trompa souvent dans l'emploi des moyens propres à empêcher la réalisation de ses craintes.

Metternich comprit tout de suite le danger latent qui résultait, pour la monarchie autrichienne, de ce mouvement national allemand. Laisser aux populations allemandes l'initiative de se réunir dans un grand empire, n'était-ce pas reconnaître le principe des nationalités et permettre aux provinces teutonnes de l'Autriche de s'unir par la pensée à leurs compatriotes du même idiome? N'était-ce pas autoriser implicitement les Slaves, les

Magyars et toutes les autres tribus de cette monarchie si diversement composée à ressentir, par analogie, le réveil de leur sentiment national? Mais alors c'était détruire à jamais le principe de la monarchie souveraine des Habsbourg; quelle forme, en effet, aurait-on pu donner à une Autriche craquelée de la sorte? Encore, si l'on avait pu restaurer le Saint Empire, en créant une Allemagne unie sous l'hégémonie de l'Autriche! Metternich ne l'aurait certes pas permis, car c'eût été créer au cabinet de Vienne des difficultés et des responsabilités dont il ne voulait à aucun prix. D'ailleurs il sentait fort bien que les yeux des Allemands se tournaient à ce moment plutôt vers la Prusse, qui la première avait jeté le cri d'indépendance; il comprit qu'accéder aux désirs nationaux serait renoncer à la prépondérance exercée jusqu'alors d'une manière indiscutée sur toute l'Allemagne par l'Autriche et donner ainsi aux Hohenzollern une influence qu'il ne fallait pas laisser s'échapper d'entre les mains des Habsbourg.

Depuis lors, ce mouvement national allemand dirigea toute sa politique; il lui prêta les apparences d'un mouvement révolutionnaire antimonarchique tendant à abolir l'autonomie propre des différents États. Il parvint à faire accepter cette opinion par toutes les Cours d'Allemagne, même par celle de Berlin, qui était loin de penser qu'elle n'avait été à un certain moment qu'à deux doigts de la Couronne de l'Empire.

Il ne tarda pas à se mettre à l'œuvre. Au nom des alliés il garantit à la Bavière et au Wurtemberg, en les admettant dans la coalition de l'Europe contre Napoléon[1], leur intégrité propre. Il reconnut à leurs princes leurs droits souverains incontestés. Il fit insérer dans la convention de Chaumont du 6 mars et dans le traité de Paris du 30 mai 1814 une clause destinée à garantir à chaque État teuton son autonomie.

La Prusse, inquiète de ces stipulations qui établissaient des précédents fâcheux, tenta de régler définitivement la question de

[1] Traité de Ried (8 octobre 1813), traité de Fulda (2 novembre 1813).

l'unité allemande au Congrès de Vienne, dont la session fut ouverte le 2 novembre 1814. Metternich était trop habile pour se déclarer ouvertement contre le Pangermanisme ; il pensait avec raison qu'il était beaucoup plus aisé de le maintenir dans des proportions peu inquiétantes pour la monarchie des Habsbourg, en paraissant accéder aux désirs du cabinet de Berlin.

Celui-ci, avec l'appui du grand-duché de Bade et de trente et un petits États, réclamait la fondation de l'unité allemande sous forme d'une confédération étroite, basée sur des constitutions analogues pour tous ses membres et comprenant l'unification des lois civiles, des monnaies, des douanes et des postes. Mais Metternich avait pour lui la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg et le Hanovre, qui ne voulaient pas sacrifier la plus petite part de leur souveraineté reconnue par les conventions antérieures. Les débats furent longs. Serré de près, le prince de Hardenberg, chancelier prussien, dut accepter les idées de Metternich, dont la résistance habile, revenant incessamment à la charge, réussissait à obtenir des avantages sérieux, alors qu'elle avait paru faire quelques concessions.

C'est ainsi que le pacte fédéral, signé le 8 juin 1815, donna naissance à la Confédération germanique sous une forme boiteuse et avortée, bien faite pour exciter le dépit de l'Allemagne tout entière.

Le chancelier autrichien, pour avoir la garantie des États de l'Europe, fit insérer le pacte fédéral dans le texte du traité de Vienne en date du 9 juin. Par cette précaution il le plaçait sous la protection de tous les États représentés au Congrès. De même que la France par le traité de Paris, la Russie et l'Angleterre acquéraient le droit d'intervention dans les affaires intérieures allemandes. Metternich était donc assuré que le pacte fédéral ne pourrait être modifié en faveur de l'unité allemande, puisqu'il fallait pour cela l'assentiment de puissances trop intéressées à ce que l'Allemagne, par son manque de cohésion intérieure, gardât le rang d'une nation de second ordre.

Voici en résumé les principales clauses de ce pacte : Il avait

pour but d'assurer l'indépendance et l'intégrité de tous les États signataires. Ceux-ci se devaient aide mutuelle tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ils avaient le droit de contracter des alliances de toute espèce, excepté celles qui auraient pu menacer la Confédération ou l'une de ses parties; néanmoins ils n'avaient pas le droit de traiter séparément avec l'ennemi lors d'une guerre où la Confédération entière était engagée, Les différends des États entre eux devaient être réglés par des tribunaux d'arbitrage, avec l'assentiment de la Diète.

Cette Diète, organe directeur de la Confédération, se composait des délégués de tous les États; mais ceux-ci représentaient leurs gouvernements respectifs et non les peuples gouvernés. Elle était donc à proprement parler une réunion de chargés d'affaires. Chaque État y avait un certain nombre de voix, fixé en principe d'après l'étendue de territoire représentée. L'Autriche, à qui appartenait la présidence formelle de la Diète, y possédait une forte majorité composée de la Bavière, le Hanovre, le Wurtemberg et la Saxe. Dans le sein de l'Assemblée se recrutait un comité restreint composé par États, auquel étaient déférées toutes les questions à étudier. Les affaires importantes étaient ensuite présentées par lui à l'assemblée qui délibérait valablement avec une majorité des deux tiers. Mais les résolutions concernant les questions religieuses, l'organisation de la Confédération et les droits acquis par les princes régnants devaient être prises à l'unanimité. C'est dire que toute discussion sur ces questions était impossible. Le pacte fédéral imposait à la Diète, dans des termes vagues, l'obligation de donner à chaque État une Constitution calquée sur son organisation intérieure et de fixer des dispositions, analogues dans la forme pour tous, concernant la liberté de la presse.

Il est à remarquer que l'Angleterre était représentée à la Diète, car la couronne de Hanovre était portée par le souverain anglais; de même la Hollande, à cause du Luxembourg, et le Danemark, parce que son roi était le souverain du Holstein. Quant à l'Autriche, elle n'était représentée que par ses provinces de langue teutonne.

Depuis la proclamation de Kalisch, l'Allemagne tout entière attendait avec une impatience légitime les résultats des efforts faits pour obtenir l'unité allemande. Aussi fut-elle déçue dans ses plus chères espérances en apprenant la nature des conventions conclues à Vienne. Celles-ci ne répondaient nullement à l'idée que s'en étaient faite les populations allemandes. On avait espéré un grand empire uni sous la suprématie de la Prusse, et l'on n'obtenait qu'une alliance des différents États; on avait espéré une organisation militaire et civile homogène, et chaque souverain au contraire avait gardé ses droits primitifs; enfin on avait espéré certaines libertés et certaines concessions, en récompense des services incontestés rendus par les volontaires accourant de toutes parts pour protéger les trônes menacés, et aucune de ces prétentions n'était satisfaite! Tous les efforts pour obtenir une Allemagne unie à l'intérieur et forte à l'extérieur avaient donc été superflus; le Pangermanisme venait de recevoir du Congrès de Vienne un coup terrible dont il ne se releva pas pendant longtemps.

La jeunesse des universités, plus que tous les autres milieux, souffrait de cet état de choses; c'est elle qui, en 1813, avait fourni le plus fort contingent des volontaires. Mais, si le désir ardent des jeunes patriotes était une Allemagne unie et puissante, peu d'entre eux néanmoins pouvaient se faire une idée nette des moyens à employer pour le réaliser. Pourtant leurs aspirations vers un idéal mal défini eurent pour résultat de faire revivre à l'Université d'Iéna le plan, déjà caressé en 1811 par la jeunesse de Berlin, de réunir tous les étudiants en une grande association en faveur de l'Allemagne unie

Cette Ligue, s'étant constituée malgré certaines difficultés, adopta comme signe de ralliement un étendard noir-rouge-or. Ce drapeau devait devenir plus tard l'emblème du Pangermanisme. Elle se fit bientôt connaître par un événement qui eut une portée retentissante et qui attira l'attention de Metternich sur ses menées d'ailleurs inoffensives. Lors d'une fête donnée par elle, à l'occasion du trois-centième anniversaire de la Réforme, le

18 octobre 1817, au château de Wartburg, célèbre par le séjour de Luther, quelques jeunes gens brûlèrent en grande pompe des ouvrages publiés par des écrivains hostiles à l'unité allemande, ainsi qu'un bâton de caporal autrichien, une pelisse de uhlan et une perruque de Hesse.

Frédéric-Guillaume III de Prusse ayant appris ce fait fut outré de la hardiesse des étudiants et fit faire des remontrances énergiques à la cour de Weimar. Metternich, qui comprenait parfaitement que toutes ces cérémonies n'étaient que des manifestations faites en l'honneur du Pangermanisme, adressa au cabinet de Berlin une note dans laquelle il demandait une action commune contre la chancellerie de Weimar. La France et la Russie se crurent même obligées de protester auprès du grand-duc de Saxe. Mais ce dernier connaissait bien ses étudiants et refusa de prendre au sérieux leur gaminerie.

Le grand retentissement de cette fête contribua beaucoup à répandre les idées de la Ligue, de sorte qu'en 1818, déjà, elle devenait la Ligue générale teutonique, qui devait bientôt réunir tous les étudiants d'Allemagne en faveur de l'unité allemande. L'on conçoit que Metternich ne voyait pas ces manifestations de l'esprit national allemand avec une grande satisfaction. Il n'attendait qu'un prétexte favorable pour étouffer ce qu'il appelait le jacobinisme allemand; l'occasion s'en présenta bientôt.

Jusqu'ici les menées et les manifestations des étudiants n'avaient pas présenté une apparence bien séditieuse, et il est certain qu'on leur avait prêté beaucoup plus d'importance qu'elles ne le méritaient. Malheureusement deux crimes se suivant de près et dont l'un, l'assassinat de Kotzebue, fut commis par un étudiant en théologie, Charles Sand, le 23 mars 1819, firent supposer aux gouvernements qu'ils n'étaient que le résultat de l'agitation en faveur du Pangermanisme, quand au contraire ils étaient inspirés par des menées révolutionnaires.

Quoique tous les étudiants eussent déclaré hautement l'horreur que leur inspiraient ces attentats, ceux-ci furent le signal de mesures très rigoureuses qui pesèrent de tout leur poids sur

les populations innocentes. Comme il arrive presque toujours, l'égarement de quelques-uns allait être expié par tous.

II

Parmi tous les États d'Allemagne, le mieux préparé pour la réaction était sans contredit la Prusse. Malgré la promesse formelle d'une Constitution contenue dans le décret royal du 22 mai 1815, le monarque n'avait rien fait jusque-là pour la tenir. En effet deux castes employaient toute leur influence pour empêcher la réalisation de cette promesse : l'aristocratie, d'abord, qui, faisant tout son possible pour maintenir intacts ses droits féodaux, était réfractaire à tout progrès ; ensuite la bureaucratie. Cette dernière craignait surtout les responsabilités fort incommodes que n'aurait pas manqué d'introduire un gouvernement constitutionnel. Le prince Hardenberg, chancelier d'État, homme faible de caractère, tenait plus à garder son autorité nominale qu'à l'exercer réellement : quoique très libéral, il ne faisait rien pour empêcher l'esprit de réaction de gagner du terrain. Le conseiller secret Schmalz avait, en 1816 déjà, attiré l'attention du parti réactionnaire sur les clubs politiques, par la publication d'une brochure dans laquelle il prétendait prouver l'existence de sociétés secrètes ayant pour but le renversement des trônes et l'avènement de l'unité allemande ; aussi, dès que le crime de Sand fut connu à Berlin, ce parti sut-il obtenir du roi les mesures de répression les plus rigoureuses.

L'on commença d'abord par fermer les gymnases, au grand étonnement de tous, car depuis les guerres de l'indépendance le gouvernement n'avait cessé d'encourager les exercices athlétiques. Puis, on arrêta F.-L. Jahn et on l'incarcéra dans la forteresse de Spandau, sous l'inculpation de menées révolutionnaires soi-disant prouvées par ses relations avec la Ligue générale teutonique des étudiants. L'on soumit les universités à une surveillance sévère, et l'on poursuivit les professeurs que l'on soupçonnait entachés de libéralisme, entre autres E.-M. Arndt,

Charles et Théophile Welcker de l'université de Bonn. Ces derniers furent traduits par une violation flagrante des lois devant une cour suprême expressément déléguée par le roi; mais ce tribunal arbitraire dut rendre une ordonnance de non-lieu en leur faveur, faute de preuves.

Metternich s'était empressé de se concerter avec le Cabinet de Berlin sur les mesures à prendre dès qu'il avait eu connaissance des deux attentats dont il est question plus haut: il voulait supprimer tout ce qui pouvait favoriser le développement du sentiment national allemand, par conséquent abolir la liberté de la presse et des universités, dissoudre la Ligue, étouffer tous les désirs de liberté et d'unité dès qu'ils se manifesteraient, et enfin faire annuler, si possible, les Constitutions trop libérales à son avis que certains princes avaient données à leurs sujets en vertu du pacte fédéral.

Mais il savait fort bien que ces projets présenteraient quelque difficulté d'exécution, et il ne voulait pas en assumer la responsabilité: il déploya toute son habileté pour persuader la Prusse de la nécessité absolue où elle se trouvait de donner la première le signal de la réaction. Il avait vu comme en 1813 les espérances de l'Allemagne allaient vers cet État alors libéral; il supposait avec raison qu'un changement de régime lui ferait perdre tout le prestige moral dont il était si jaloux : il obtiendrait donc d'un seul coup et la réaction désirée et la destruction de l'influence si redoutée des Hohenzollern en Allemagne.

Ayant réussi à gagner à son opinion Frédéric-Guillaume III[1], et ayant eu facilement raison du prince Hardenberg, qui, une fois encore, voulait tirer son épingle du jeu, il invita toutes les puissances allemandes à prendre part à des négociations secrètes: elles eurent lieu à Carlsbad[2], la célèbre ville d'eaux, pour ne pas trop attirer l'attention.

[1] Celui-ci avait invité Metternich à venir s'entretenir avec lui à Teplitz, où il faisait sa cure annuelle. Le chancelier autrichien s'y rendit le 19 juillet 1819. Le 1er août suivant, il eut une entrevue avec le prince Wittgenstein et le comte Bernstorff, ministres prussiens.

[2] 6 août 1819.

Au cours de cette conférence l'on convint d'interpréter les articles du pacte fédéral dans ce sens que le principe monarchique devait être respecté dans la Constitution de chaque État. Puis l'on fixa les bases d'une loi sur la presse qui établissait une censure rigoureuse placée sous la surveillance directe de la Diète. On résolut de déléguer près des universités des commissaires de surveillance investis des pouvoirs les plus étendus pour révoquer les professeurs suspects d'attachement au Pangermanisme ou entachés de libéralisme, et pour dissoudre les sociétés soi-disant secrètes. L'on convint de former une commission d'enquête permanente ayant son siège à Mayence, avec les pouvoirs les plus arbitraires pour réprimer toute agitation pangermaniste ou révolutionnaire; elle avait notamment le droit, sans appel, de réclamer l'extradition de tout sujet de n'importe quel État pour le soumettre à sa juridiction directe. Enfin l'on discuta les articles d'une loi destinée à établir auprès de la Diète une commission exécutive chargée de surveiller l'exécution des résolutions votées par cette assemblée.

Les résultats de cette conférence de Carlsbad, acceptés en principe par la Diète le 20 septembre 1819, furent de nouveau discutés dans des entrevues qui eurent lieu à Vienne pendant l'hiver 1819-1820. De toute cette longue série de négociations sortit enfin la loi exécutive de la confédération votée par la Diète de Francfort, le 15 mai 1820. Cette loi, qui devait être considérée, de même que le pacte fédéral, comme une loi fondamentale[1], rendait inviolables toutes les constitutions alors existantes et n'en permettait la modification que conformément à leurs articles essentiels. Elle donnait à la commission exécutive le droit d'employer la force armée non seulement contre le peuple en cas de troubles, mais aussi contre tout gouvernement qui refuserait d'exécuter les résolutions prises par la Diète.

L'Autriche acquérait par ces lois draconiennes une prépondérance absolue sur l'Allemagne; car Metternich tenait en respect les gouvernements et les peuples au moyen de cette Diète qui

[1] Promulguée plus tard le 3 août 1820.

fut toujours entre ses mains un instrument docile. Il pouvait donc se flatter d'avoir, à force de combinaisons savantes, enserré le Pangermanisme dans un réseau de mailles inextricables dont il lui serait impossible de se dégager.

La Diète de Francfort suivit exactement le chemin que lui indiquait Metternich. Le 5 janvier 1824, elle suspendait le droit formel de pétition qu'avait tout sujet allemand; le 16 août de la même année, elle nommait dans son sein une commission chargée de surveiller l'instruction et l'éducation de la jeunesse; enfin, à partir de 1828, elle cessa de publier le compte rendu de ses séances et s'enveloppa d'un mystère absolu.

La commission d'enquête de Mayence fut un véritable tribunal arbitraire secret et poursuivit selon son bon plaisir toute personnalité en vue, ayant ou non des attaches réelles avec le Pangermanisme; ses cachots regorgeaient de prétendus coupables, parmi lesquels se trouvaient des hommes qui devinrent plus tard célèbres.

Quant aux gouvernements des différents États, ils avaient suivi l'impulsion donnée par la Diète, heureux d'avoir trouvé en elle, même au prix d'un despotisme qui s'exerçait sur eux d'une façon parfois incommode, un moyen facile de réprimer toutes les menées suspectes en faveur de la liberté. Nous les voyons intervenir, chaque fois qu'une chambre de représentants veut délibérer sur une proposition se rapportant, même d'une manière indirecte, au Pangermanisme. L'histoire abonde en faits de cette nature et nous offre souvent le spectacle de mesures arbitraires de la pire espèce.

L'on comprend la douleur que devaient ressentir les vrais patriotes allemands à la vue de ces actes d'un despotisme barbare. Toutes les espérances de l'enthousiasme national de 1813 s'étaient à jamais évanouies; tous les efforts faits pour soustraire l'Allemagne à la domination de Napoléon avaient été inutiles, puisqu'ils étaient si mal récompensés par ceux qui en avaient profité. Aussi les hommes politiques déploraient-ils amèrement cette réaction injuste et violente; le prince Guillaume de Prusse

(plus tard l'empereur Guillaume Ier) lui-même manifesta à plusieurs reprises le profond chagrin qu'il ressentait de voir les espérances de toute une nation si cruellement déçues. La plupart des Allemands avaient à tout jamais perdu l'espoir de pouvoir saluer le triomphe du Pangermanisme et tournaient leurs regards vers la France pour suivre avec grand intérêt la lutte engagée par le libéralisme contre la réaction bourbonienne. Aussi la révolution de Juillet eut-elle un grand retentissement dans l'Allemagne, transportée d'admiration pour le peuple français qui avait renversé en trois jours un vieux roi essayant un coup d'État. Mais il est intéressant de constater qu'elle n'eut pas sur le Pangermanisme l'effet auquel on aurait pu s'attendre. Au lieu d'éveiller de nouveau chez les peuples teutons le sentiment national qui commençait à s'engourdir grâce aux efforts de Metternich, elle le mit au contraire tout à fait au second plan par l'importance d'actualité qu'elle donna au sentiment libéral.

Luigi Krauss.

(*A suivre.*)

COMPTES RENDUS

France et Chine. I, Traité de Wampoa (1844). II. Expédition de 1860 contre la Chine, par Charles Lavollée, ancien membre de la mission en Chine. Paris, Plon, 1900, in-8°.

Le 22 août 1842, sir Henry Pottinger et l'amiral Parker, pour le gouvernement britannique. et trois commissaires impériaux, Keing, Elephoo, Neukien, pour l'empereur de la Chine, signaient le traité de Nankin, qui mettait fin à la guerre de l'opium. La Chine cédait à l'Angleterre la petite île de Hong-Kong; les sujets britanniques avaient la faculté de résider dans les cinq ports de Canton. Amoy, Fou-Tchéou, Ning-Po, Shanghaï; le gouvernement britannique avait le droit d'établir un consulat dans chacun de ces ports, et d'y faire stationner un vaisseau de guerre. Enfin, un tarif d'importation et d'exportation était préparé : il fut promulgué le 21 juillet 1843. C'était l'ouverture officielle de la Chine au commerce anglais

En France, à cette époque, M. Guizot était ministre des Affaires étrangères. Il n'avait pas pris part à la guerre, mais il avait attentivement suivi toutes les phases de la lutte et de la négociation. Il constatait combien encore était faible le mouvement des relations commerciales entre la France et la Chine, et l'évaluait à deux millions de francs par an à peine. Mais il avait compris l'importance de l'ouverture du marché chinois, la nécessité pour la France de prendre position. de s'assurer une place pour ses exportations. Il était indispensable de conclure avec le gouvernement impérial un arrangement analogue à celui que la Grande Bretagne avait signé à Nankin. Dès le mois de novembre 1843, M. de Lagrené était désigné comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France en Chine, et partait pour réaliser ces vues. Il réussit à obtenir le traité de Whampoa, qu'il signa le 24 octobre 1844.

Un des membres de la mission de 1843, M. Charles Lavollée, vient de publier la correspondance de M. de Lagrené avec le ministère des Affaires étrangères, depuis le départ de l'envoyé extraordinaire, jusqu'à son retour en France, d'après des documents authentiques. C'est la première partie de son livre *France et Chine* récemment paru. Une seconde partie présente le récit d'une autre phase des rapports de la France et de la Chine, l'expédition de 1860. C'est la reproduction d'articles parus dans la *Revue des Deux Mondes* à une époque voisine de ces graves événements. M. Lavollée est en effet l'auteur d'un grand nombre d'écrits sur la Chine et les pays d'Extrême-Orient. C'est un témoin documenté d'un demi-siècle. Ses premières études sont datées de 1846; son dernier livre (à Dieu ne plaise que nous disions son dernier) est de 1900.

La première partie de *France et Chine* constitue, par les documents inédits qu'elle présente, une utile contribution à l'histoire diplomatique des rapports entre la France et la Chine. Les magistrales instructions données par M. Guizot à M. de Lagrené, la correspondance si sage et si précise du

ministre, les réponses de l'ambassadeur qui portent la marque de la collaboration la plus active et la plus intelligente aux vues de son illustre chef, offrent le plus grand intérêt, et un intérêt qui n'est pas seulement rétrospectif. Les problèmes que le temps a travaillé à résoudre, et qui ne sont point encore résolus, sont déjà posés. C'est d'abord le commerce de la France. Une mission spéciale était affectée à l'étude des ressources et des débouchés, au point de vue technique. C'est la défense des intérêts religieux, et on finit par obtenir un édit de tolérance. C'est aussi la recherche d'un point d'appui et de ravitaillement pour la marine française; un établissement français qui forme le pendant de Hong-Kong. La préoccupation constante du ministre, c'est que la France ne se laisse pas devancer, c'est qu'elle marche *pari passu* avec l'Angleterre, qui a ouvert la voie, avec les États-Unis, qui la suivent. Entre la France et l'Angleterre, c'est l'époque de l'entente cordiale, du *good will understanding*. M. Guizot sait en profiter, sans rien y sacrifier. Chacun négocie pour soi, attentif à ne laisser prendre à autrui aucun avantage, pas plus pour le cérémonial que pour les plus grandes questions. Mais qu'il semble, à lire les dépêches de M. de Lagrené, que la tâche fut plus facile aux négociateurs de 1843 qu'aux ambassadeurs de nos jours! Sans doute, ils connurent les interminables délais de la duplicité chinoise, mais enfin ils aboutissaient, parmi les lunchs et les promenades. C'était à poudre seulement que les canons chinois tiraient, et les représentants du Fils du Ciel adressaient des vers, de galants quatrains, à leurs heureux collègues d'Europe! C'était pour *dix mille ans* que les commissaires impériaux voulaient cimenter les traités, et le dernier mot de M. de Lagrené pouvait être celui-ci : « Cette grande affaire est donc complètement terminée. »

Elle ne l'était point. Dans la deuxième partie de son livre, M. Lavollée raconte l'expédition de 1860, ses causes et ses résultats. Plus de petits vers, plus de fusées, plus de lunchs, mais la fatale série des meurtres, des trahisons, des représailles. Le traité de Tien-Tsin (27 juin 1858) n'est qu'une trêve. La France et l'Angleterre, bravées en face, font cause commune et s'allient. Une expédition est décidée, une petite armée de huit à dix mille hommes, à force de courage, d'audace et de bonheur, pénètre à Pékin, chassant devant elle les masses ahuries des Tartares. La campagne effective dure deux mois : on part de Takou le 21 août 1860, on entre à Pékin le 13 octobre, en passant le 21 septembre au port de Palikao. Le traité de Pékin est à la date du 25 octobre : dès le 6 novembre, l'ordre de rembarquement des troupes était donné. Le récit de M. Lavollée, intéressant, clair, donne un bon précis de cette brillante opération. Peut-être est-il un peu sommaire quant à la question militaire, surtout un peu trop abrégé quant à l'étude diplomatique. On aimerait à avoir quelque confidence — solidement documentée — sur les rapports des cabinets européens à cette occasion, sur les débats de la Chambre des communes, sur les arrière-pensées du Foreign Office. M. Lavollée souligne les inévitables tiraillements des alliés en Chine. C'est l'écho de Londres et de Paris que j'aimerais à lire. Et Pétersbourg?

Mais cette fois encore la grande affaire n'était pas terminée. M. Lavollée aura encore à écrire le récit d'un drame plus terrible dont les premières représentations ne semblent qu'une répétition, et qu'une vaine ébauche. Et qui osera se risquer à prédire le dernier mot de ce drame nouveau, où les péripéties anciennes se reproduisent en grossissant leurs sanglantes proportions, en compliquant leurs ressort, où se noue non plus une politique chi-

noise ou une politique franco-anglaise, ou une politique européenne, mais une politique mondiale?

FLEURY DE SAINT-CHARLES.

Léonce PINGAUD. — **Bernadotte, Napoléon et les Bourbons (1797-1844)**. Paris, Plon, 1901, un vol. in-8°, 428 pages.

Le livre de M. Pingaud est un réquisitoire, qui semble d'ailleurs parfaitement fondé, contre Bernadotte. Le sujet y prêtait et ne permettait pas de rendre au personnage une entière justice. Il ne s'agit pas en effet ici d'étudier toute la carrière politique de Bernadotte, comme dans le récent ouvrage de M. Christian Schefer; il ne s'agit pas des relations de Bernadotte avec Napoléon et les Bourbons, c'est-à-dire avec la France qu'il a trahie. Dans ce cadre étroit le livre est intéressant.

M. Pingaud a divisé son ouvrage en quatre parties : Bernadotte et Napoléon (1797-1810); — Charles-Jean. La politique; — Charles-Jean. Les aventures; — Charles XIV et les Bourbons.

Dans la première partie, il refait l'histoire de la « rivalité » de Bernadotte et de Napoléon. Bernadotte, en effet, se crut au moins l'égal de Napoléon, et lui conserva toujours une jalousie et une hostilité mal dissimulées, qui lui auraient valu sans doute une rapide disgrâce s'il n'avait été marié à Désirée Clary, l'ancienne fiancée de Napoléon et la belle-sœur de Joseph. M. Pingaud n'attribue qu'à ces sentiments le rôle militaire, au moins insuffisant, joué par Bernadotte à Austerlitz, à Auerstaedt, à Eylau, à Wagram; il faudrait peut-être oser en conclure que Bernadotte, en dépit de ses gasconnades, ne fut jamais qu'un médiocre général, le « vingtième en rang » parmi les officiers de l'Empereur, selon un mot de Napoléon; « un merle qui se croyait un aigle, » disait Sieyès dès 1799. Où donc en effet Bernadotte a-t-il montré de réels talents militaires? Aussi bien, tout cela était-il déjà à peu près connu; notamment l'intrigue habilement menée qui assura l'élection de Bernadotte comme prince royal de Suède, en 1810, avait été racontée par M. Vandal, et avant lui par le baron Ernouf.

La deuxième et la troisième parties, qui conduisent cette biographie de 1810 à 1815, sont plus nouvelles. Cela pourrait s'appeler l'époque de la trahison: C'est le point culminant du livre. Bernadotte paraît avoir hésité quelque temps entre la France et la Russie, entre les deux versants de sa vie; il jette alors les yeux avec angoisse, dit M. P..., « tantôt sur les pentes déjà parcourues, tantôt sur les sommets qui, par delà les passages difficiles, semblent l'attendre. » Il se décida bientôt pour la Russie, non seulement par haine pour Napoléon, mais surtout par intérêt. Il tenait à la Norvège, qu'il préférait à la Finlande pour mieux garantir la frontière occidentale de la Suède, et il ne pouvait l'obtenir que de la Russie, puisque le Danemark était intimement lié à Napoléon; il craignait une restauration de Gustave IV, beau-frère du tsar, et il ne pouvait écarter cette opposition qu'en s'attachant à Alexandre. Il n'hésita plus dès les premières défaites de Napoléon en Russie. Il fut, disait-il lui-même, « le lien entre la Russie et l'Angleterre, » la cheville ouvrière de la grande alliance du Nord où se brisa l'empereur. Alors, il consomma sa trahison. Comme il rêvait de jouer encore un rôle politique en France, il ménagea autant qu'il put les armées françaises qu'il avait à combattre; il fut vainqueur malgré lui à Gross-Beeren, à Dennevitz,

même à Leipzig. Ses anciens camarades ne lui en surent pas gré. Comme il passait à cheval devant les murs de Stettin, un boulet français venu de la place siffla à ses oreilles : « Simple affaire de police, dit à ce propos le général Defresse; on a signalé un déserteur et la grand'garde a tiré. » A Leipzig, il vit le général Delmas prisonnier et mortellement blessé; semblable à Bayard devant Bourbon, le mourant lui dit : « N'insulte pas mon agonie, traître, et laisse-moi mourir en honnête homme. » M. Pingaud insiste longuement sur les espérances excitées dans l'âme ambitieuse de Bernadotte par l'ouverture de la succession de France. Il ne paraît point douteux qu'il crut pouvoir succéder à Napoléon et que le tsar l'a quelque peu encouragé. Bernadotte pourtant ne prit point part à la campagne de France; pendant que ses alliés marchaient sur Paris, il battit le Danemark et lui enleva la Norvège par la paix de Kiel (février 1814). Il y avait beaucoup de bon sens pratique chez ce Gascon : il ne lâcha point la proie pour l'ombre.

Une fois Louis XVIII établi sur le trône de ses ancêtres, Bernadotte fut bien obligé de renoncer à la France et de se contenter de la Suède. Il fut l'ennemi des Bourbons, qui représentaient le principe de la légitimité et qui cherchèrent à le renverser, comme ils avaient renversé Murat. Mais, à part cela, les relations qu'il eut avec eux n'ont été ni suivies ni fréquentes, et ne pouvaient pas être une riche matière à la quatrième partie du volume de M. Pingaud. En fait, elle ne consiste plus qu'en une collection de petits faits, d'anecdotes, de racontars, arrangés par le roi Charles XIV pour les besoins de sa cause; tout cela est médiocrement curieux. Le livre se termine par une conclusion assez favorable au personnage, qui avait été jusque-là très maltraité, et l'auteur estime qu'en somme il fut « le plus hardi, le plus extraordinaire, le plus heureux des cadets de Gascogne ». Ce n'est peut-être pas très flatteur pour les cadets.

E. Driault.

Journal de Gouverneur Morris, ministre plénipotentiaire des États-Unis en France de 1792 à 1794, traduit de l'anglais par E. Pariset.

Les observations quotidiennes faites par Morris sur les premières années de la Révolution française sont depuis longtemps célèbres. Publiées en 1852 et 1872, elles avaient semblé à tous les bons esprits aussi judicieuses que celles de Rivarol, de Malouet ou de Mallet du Pan. La petite-fille de l'auteur en ayant donné en 1888 une édition complète, augmentée des deux tiers, M. E. Pariset a obtenu gracieusement l'autorisation d'en faire la traduction. C'est une lecture attachante, grâce aux détails imprévus qui s'y rencontrent à chaque page.

Gouverneur Morris, après avoir été l'un des fondateurs de la liberté américaine, avait été envoyé en France au commencement de 1789 avec une mission spéciale. Il se lia aussitôt avec Lafayette, Talleyrand, l'abbé Maury; il fréquenta assidûment chez Mme de Staël et chez Mme de Flahaut. Rien donc ne lui échappa de ce qui se passa à Paris durant cette émouvante période : il fut témoin de tous les événements, depuis la prise de la Bastille jusqu'aux massacres de septembre, et il avait d'autant plus le droit de juger impartialement, qu'il était absolument désintéressé. Il est donc aussi sévère pour les fautes commises par les royalistes que pour les crimes de la Révolution. Mais il ne se préoccupe que du détail, et il faut renoncer à trouver dans ce journal des vues d'ensemble qu'il ne comporte pas.

L'éditeur nous dit que son seul but a été de « fournir à l'historien des matériaux ». Il aurait bien dû alors mettre en onglet sur chaque page le millésime de l'année, donner quelques notes sur les personnages cités, et surtout ajouter à son volume une bonne table analytique et alphabétique, indispensable à un livre de ce genre. Le lecteur aime beaucoup qu'on lui fasse sa besogne, et les publications modernes ont l'habitude de le gâter sur ce point.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. XVI Prusse, avec une introduction et des notes par Albert Waddington, professeur à l'Université de Lyon.

Il y a peu de collections aussi intéressantes et aussi bien réussies que celle de ce répertoire, si utile pour l'histoire moderne, qui se publie depuis tantôt dix ans, sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères, par les soins des écrivains les plus compétents. Tous les États de la vieille Europe y passent tour à tour, et il ne manque plus guère que l'Angleterre.

C'est aujourd'hui la Prusse qui fournit un gros volume; car il n'y a pas moins de trente-neuf missions analysées, reliées entre elles par un court historique, avec la biographie complète des représentants du gouvernement français; et, en regard, la liste chronologique des ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires et autres agents de l'Etat brandebourgeois-prussien en France, de 1648 à 1789.

Une très complète introduction expose les phases diverses de la politique de l'Etat prussien pendant la période d'un siècle qui précède l'érection du duché de Prusse en royaume en 1701. Car avant la paix de Westphalie, on connaissait à peine l'électeur de Brandebourg, que Henri IV et Louis XIII ne commencèrent à considérer qu'au point de vue des secours qu'il pouvait apporter à leurs sujets protestants. Avec Mazarin, la situation change : le grand électeur agrandit ses États; il accepte de rallier les princes allemands inféodés à la politique française, à laquelle il reste fidèle, sauf au moment de la guerre de la succession d'Espagne et du commencement du règne de Louis XV, alors que le premier roi de Prusse aimait à se regarder comme vassal de l'Empereur. Frédéric-Guillaume et surtout son fils Frédéric le Grand se rapprochaient de la France, le dernier surtout, par son habileté à se faire courtiser par l'opinion, tandis qu'il ne cessait de trahir celui dont il se disait l'allié, jusqu'à traiter avec son adversaire le plus acharné, l'Angleterre. Enfin, de 1756 à la Révolution, la monarchie des Bourbons, réconciliée avec les Habsbourg, se défie justement de la Prusse, essaie même, en participant aux guerres qui lui sont déclarées, de tirer vengeance de l'égoïsme ingrat du vieux roi Frédéric et de son fils Frédéric-Guillaume II, et les place résolument en dehors de ses combinaisons politiques.

Cette diplomatie n'était pas facile à diriger, se modifiant souvent et reposant sur des intrigues multiples, dans lesquelles nos agents furent souvent dupés. Il y en eut cependant d'illustres : Charles Colbert, intendant d'Alsace et de Picardie, le futur ministre des affaires étrangères de 1679 à 1696 sous le nom de marquis de Croisy; le maréchal de camp Bautru, marquis de Vaubrun; Louis Verjus, comte de Crécy, membre de l'Académie française en 1679; le

comte d'Espense, serviteur de l'électeur de Brandebourg autant que de Louis XIV; le comte de Rebenac, plus tard ambassadeur à Madrid; le marquis des Alleurs, si estimé de Saint-Simon, qui poursuivit avec succès sa double carrière de militaire et de diplomate jusqu'à quatre-vingt-deux ans; le comte de Rottembourg, qui ne remplit pas moins de trois missions délicates en Prusse, sous la régence et sous Louis XV; le marquis de la Chétardie, l'un des aventuriers les plus hardis et l'un des hommes les plus spirituels du XVIIIe siècle; le marquis de Valory, qui devint un des compagnons préférés du grand Frédéric; le maréchal de Belle-Isle, qui, malgré sa finesse, trouva son maître à Berlin; puis, à la fin, des hommes plus effacés, comme Tyrconnell, le chevalier de la Touche, le comte de Guines, enfin le comte d'Esterno, qui devait rester en Prusse jusqu'en 1790, peu digne de la confiance que M. de Vergennes avait mise en lui.

C'est, comme on le voit, une histoire en raccourci de toute la diplomatie française pendant la dernière période de sa grandeur. M. A. Wadington l'a retracée avec la plus parfaite exactitude et un luxe de recherches et de notes qui est vraiment pour les travailleurs une ressource inépuisable. Son volume est digne de continuer la série, et il fait le plus grand honneur à son auteur.

G. Baguenault de Puchesse.

Bijdragen en mededeelingen van het historisch genooschap. Amsterdam, 1900. in-8°.

Le vingt et unième volume de la Société d'histoire d'Utrecht a le même intérêt que les précédents. (Voir la *Revue* de 1899, p. 615.)

M. Blot, le savant professeur de Leyde, publie des documents qui viennent compléter sa précédente étude sur une société d'assurance contre les pirates, fondée dans la première moitié du XVIIe siècle, l'une des époques les plus florissantes du commerce maritime hollandais. M. Pynacker Hodijk donne ensuite une partie du cartulaire de l'abbaye d'Egmond au temps de l'abbé Gautier, c'est-à-dire au XIIe siècle, et M. Rollin Gouduerque une protestation des habitants de Gouda contre les contributions foncières en 1514.

Les événements passés à Groningue en 1568 sont racontés par un témoin oculaire, dans une série de lettres de Juste van Barnevelt, tirées par M. le docteur van Veen des archives d'Arnheim. Le volume se termine par un important mémoire de la Compagnie des Indes occidentales (chambre d'Amsterdam), qui avait été consultée, en 1633, par les États généraux, sur les conséquences que la paix avec l'Espagne pourrait avoir pour le commerce. Cette pièce, publiée par le docteur de Boer, montre l'étendue des relations de la compagnie; elle est suivie d'une relation de voyage fait au nom de la même puissante association par l'amiral Jacques van Neck à la fin du XVIe siècle, aux Indes orientales. Les détails relevés par le docteur Colenbrander fournissent des études de mœurs très curieuses et très variées.

Dr Paolo Guerra. — **Il diritto d'albinaggio e la filosofica del secolo XVIII.** Saggio di uno studio di diritto internazionale privato e di legislazione comparata. Firenze, Bernardo Seebr, 1900, in-8° de XVII-140 pages.

Le titre que nous venons de transcrire ne répond qu'imparfaitement au contenu de l'ouvrage ; c'est, en réalité, une histoire générale du droit d'aubaine depuis ses origines jusqu'à nos jours que M. Guerra a écrite ; et il se trouve que les chapitres où il traite du droit d'aubaine au XVIIIe siècle, quoique peut-être les plus développés, ne sont assurément pas les meilleurs.

La première partie du livre sur le droit d'aubaine au moyen âge et pendant la période moderne jusqu'à la fin du XVIIe siècle sera lue avec profit, malgré quelques longueurs. Sur le droit d'aubaine en France, il ne me semble pas que M. Guerra apporte beaucoup de nouveau ; mais le chapitre consacré au droit d'aubaine en Italie, chapitre dans lequel l'auteur discute certaines idées de Volpicella, mérite d'être particulièrement signalé, à des lecteurs français tout au moins.

Dans la dernière partie, l'auteur examine « la condition juridique de l'étranger dans la législation moderne », d'abord dans les pays d'Europe dont le droit n'est pas codifié, enfin dans les autres continents ; cette partie est également bien traitée, encore que d'une façon peut-être un peu sommaire

C'est la partie intermédiaire, sur « la philosophie du XVIIIe siècle » qui paraît la plus faible. On y trouve, il est vrai, quelques aperçus assez justes sur l'opposition entre les philosophes, hommes de progrès, et les jurisconsultes, fortement attachés à la tradition (p. 66-67 et 93 et s.) ; et de bonnes pages sur l'abolition du droit d'aubaine par la Constituante, sur la réaction opérée par le Code civil, sur la loi du 15 juillet 1819, qui rétablit définitivement les principes posés par la Constituante. Mais avant d'arriver à une exposition précise de ces faits, l'auteur s'était longtemps attardé à des considérations beaucoup trop générales sur la Révolution française, sur le droit naturel et la philosophie du XVIIIe siècle, sur la théorie des droits de l'homme, et qui ne se rapportent pas assez directement au sujet. Après avoir, dès le début (p. 68), posé en fait qu' « au XVIIIe siècle le droit d'aubaine représente la plus grande restriction qui existât alors de la liberté », l'auteur perd complètement de vue les aubains, qui ne reparaissent que beaucoup plus loin, dans quelques citations de Montesquieu (celle-ci bien connue), de Voltaire et de Necker (p. 94-95). Ces citations pouvaient-elles à elles seules fournir l'étoffe de tout un chapitre ?

Le vide même de cette partie du livre, qui aurait dû être la principale et la mieux remplie, et même, d'après le titre, tout le livre, fait craindre que l'auteur ne se soit un peu exagéré l'influence des idées du XVIIIe siècle sur la disparition du droit d'aubaine. M. Guerra lui-même, dans des pages plus substantielles et qu'on voudrait seulement moins courtes, a énuméré quelques-unes des causes qui tendraient depuis longtemps à en atténuer les effets. En réalité, ce sont surtout les lettres de naturalité, octroyées en France dès le XIVe siècle, sinon même avant, et les exemptions sans naturalisation qui ont peu à peu miné ce droit barbare. Comme le dit très justement M. Paul Viollet dans son *Précis de l'histoire du droit français* (p. 315), le droit d'aubaine « s'est pour ainsi dire effondré de lui-même ». Lorsque les idées nouvelles se sont fait jour, il était déjà très ébranlé, et il n'était plus besoin d'un bien grand effort pour le renverser.

Lucien AUVRAY.

Commandant DE PIMODAN. — **Promenades en Extrême-Orient**. Paris, Champion, 1900.

M. le commandant de Pimodan, qui a passé deux ans au Japon en qualité d'attaché militaire à la légation de France, nous conte son voyage, son séjour et quelques pointes qu'il a poussées au dehors, à Formose et en Chine, dans l'Asie russe et sur les côtes de Corée. Ce récit sobre, rapide, ramassé en un petit nombre de pages, est d'une lecture extrêmement attachante. Dès les premières lignes de sa préface, cet aimable guide nous met en confiance par sa bonne grâce, et toute la suite du livre nous apprend combien sa modestie est exagérée

Pas de considérations politiques dans ce recueil de souvenirs. Le rôle officiel qu'il a rempli à Tokio les interdit à M de Pimodan, dont ce trait, entre tant d'autres, révèle le tact consommé. Volontiers, il se donnerait à nous pour le premier venu des touristes, transcrivant sans prétention les notes de son carnet. Mais c'est cela déjà, ce manque de prétention, cette simplicité d'un goût si parfait, qui le distingueraient du premier venu.

Lisez-le, d'ailleurs, pour vous convaincre de tout ce qu'il y a de science, d'observation avisée, de réflexion judicieuse, sous son spirituel enjouement. Il sait voir la nature, d'abord, et en homme qui doit manier le crayon comme la plume, tant ses paysages se dessinent, se composent, s'accusent en leurs lignes caractéristiques. Il connaît aussi la tradition, le passé de ces races qui nous gardent encore tant de surprises. Il les situe dans le temps, prenant une sagace mesure du chemin qu'elles ont déjà parcouru, de l'étape qu'elles sont présentement en voie d'accomplir. Des somptueux costumes qui étincellent sur les kakémonos aux paletots européens, où les Japonais d'aujourd'hui semblent si empruntés, M. de Pimodan montre bien que la métamorphose n'est pas si totale que nous le supposions. Elle a eu un temps d'accélération que des heures de régression ont suivi. Les constitutions et les codes, les cuirassés et les canons n'ont pas tant isolé les modernes sujets du mikado de leurs devanciers, façonnés au régime des daïmios et des samouraïs. Le vieil homme n'est pas mort, et plus d'un revient même à la casaque de son enfance. L'âme accuse moins de changement encore, cette âme impénétrable malgré tout aux gens de l'Occident, qui n'en aperçoivent que les dehors courtois, souriants, parfois puérils, que les élégances méticuleuses et les penchants d'artiste. La sonde nous manque et la torche, pour pénétrer le secret de ces consciences. Mais l'image, du moins, qui s'en imprime dans les mœurs et les arts, les gestes et les entretiens, les allures et les coutumes, cette image, M. de Pimodan nous la rend à ravir. Sans connaître l'original, nous attesterions volontiers la fidélité du portrait, et, sans le moindre risque d'erreur, en tout cas, nous pouvons répondre du talent du peintre.

Léon BÉCLARD.

Les problèmes politiques et sociaux à la fin du XIXe siècle, par Édouard DRIAULT, professeur agrégé d'histoire au lycée d'Orléans. 1 vol. in-8° de 383 pages. Paris, 1900. librairie Félix Alcan.

M. Driault (Introduction) expose clairement les motifs et l'objet de cette publication. « Il appartenait à la France de marquer les grandes lignes de la civilisation. Le peuple s'est élevé à la dignité de souverain; l'histoire doit

descendre dans la rue. Quant à la politique extérieure, la France l'ignore. Une nation souveraine ignorante peut commettre des fautes. D'autres questions se sont posées. L'exarchie qui régnait est devenue une heptarchie par l'impérialisme américain. »

Si M. Driault s'est proposé de faire descendre l'histoire diplomatique dans la rue, son livre, quel qu'en puisse être le mérite, n'y parviendra pas, du moins directement : il pourra guider les diplomates et les savants, ou du moins contribuer à les éclairer, s'il ne les égare.

Le champ d'études embrasse le monde entier : la question d'Alsace-Lorraine, la question romaine, la question d'Autriche-Hongrie, la question ottomane, la Méditerranée, la mer Rouge, l'Égypte et l'Abyssinie, le partage de l'Afrique, l'Asie antérieure, l'Asie centrale, la question chinoise, les États-Unis, la triple alliance, l'alliance franco-russe, les grandes puissances et le partage du monde, les conflits et la paix, la société : l'Église en France. En ce qui concerne l'alliance russe, M. Driault estime qu'elle « a été jusqu'ici à peu près platonique (p. 287) ».

S'il me fallait suivre pas à pas l'auteur sur tous ces terrains, pour discuter les faits exposés et surtout les solutions qu'il prévoit ou conseille, ce travail excéderait les proportions d'un compte rendu bibliographique. Constatons seulement que M. Driault *pivote* (suivant l'expression de Fournier) en démocratie. « La France, dit-il, est encore tout enserrée dans les cadres étroits de la centralisation napoléonienne, qui rend difficiles les expériences démocratiques, mais aussi qui les rend décisives par le vaste champ où elles sont appliquées. L'éducation y est encore, d'ailleurs, bien incomplète ; les mœurs y sont toujours quelque peu pénétrées du vieux levain plébiscitaire, qui n'est qu'un reste de monarchisme, de foi en un homme providentiel, de lâche abdication de la liberté et de la responsabilité. La souveraineté y a les défauts de la jeunesse (p. 342). » Voilà qui n'est pas rassurant pour le cas où la diplomatie descendrait dans la rue !

A. D'AVRIL.

Transactions of the Royal historical Society. Vol. XIV. London, 1900, in-8°.

Les travaux de cette société se poursuivent avec succès et embrassent toutes les époques.

M. Firth a refait le récit de la bataille de Dunbar avec des sources anciennes, en y ajoutant un plan inédit.

Puis vient une dissertation de Miss Kate Norgate tendant à prouver que, si Jean sans Terre fut deux fois cité comme vassal par Philippe Auguste en 1202 et 1203, il ne fut jamais condamné par la cour de France.

M. Lord étudie le développement des partis politiques en Angleterre sous le règne de la reine Anne, qu'il prétend avoir été une souveraine très constitutionnelle

Passons rapidement sur des mémoires relatifs aux divisions territoriales chez les tribus anglo-saxonnes et à la dépopulation en 1517.

Mais il nous faut signaler comme particulièrement intéressantes les notes de Mrs d'Arcy Collyer sur la correspondance diplomatique entre l'Angleterre et la Russie dans la première moitié du XVIIIe siècle. Elles sont rédigées d'après les papiers de John Hobart, second comte de Buckinghamshire, qui fut ambassadeur à la cour de Russie de 1762 à 1765, et contiennent de nom-

breuses observations sur l'action parallèle des représentants de la France pendant la même période.

Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601-juin 1605), d'après des documents inédits, par l'abbé R. Couzard, docteur ès lettres. Paris, Picard, 1900, in-8°.

Il n'est pas rare maintenant de voir des thèses de doctorat ou des thèses de sortie de l'École des Chartes prendre pour sujets des épisodes d'histoire diplomatique. Le nombre est encore grand dans les bibliothèques et les archives de dépêches inédites qui peuvent fournir matière à des études nouvelles C'est ce que vient de faire M. l'abbé Couzard pour l'ambassade de Philippe de Béthune à Rome.

Philippe de Béthune, comte de Salle et de Charost, était le sixième enfant de François de Béthune et de Charlotte Dauvet Il était neveu du cardinal Briçonnet. Son père, François, baron de Rosny, avait suivi la fortune du prince de Condé et laissé tout son bien dans les guerres civiles. Prisonnier à Jarnac, il était mort misérablement en 1575, non sans avoir pu présenter au jeune roi de Navarre son fils préféré, Maximilien, qui, resté fidèle au protestantisme, même après la conversion de son maître, devint le grand Sully. Quant à Philippe, abandonnant l'hérésie, à laquelle il n'avait jamais formellement adhéré, il fut dès 1585 nommé gentilhomme de la Chambre par Henri III. Puis, rallié de bonne heure à Henri IV, il guerroya sous ses ordres; et, plus homme de plume que d'épée, il fut appelé par lui au Conseil d'Etat, où ses avis étaient fort prisés. Aussi le roi, voulant reprendre avec l'Écosse des relations abandonnées depuis dix ans, l'envoya-t-il comme ambassadeur extraordinaire près Jacques VI en 1599. Sa courte mission causa beaucoup d'ombrage à la vieille reine Élisabeth. De là, il fut désigné pour succéder comme ambassadeur à Rome au marquis de Sillery. Il géra ce poste difficile, aidé, il est vrai, de l'expérience du cardinal d'Ossat, pendant quatre ans; et lorsqu'en 1605 il dut céder la place au marquis d'Alincourt, fils de Villeroy, il avait singulièrement relevé le prestige de la France et abaissé près du Saint-Siège l'influence, trop longtemps prépondérante, de l'Espagne.

C'est le récit détaillé de cette mission diplomatique qu'a entrepris M. l'abbé Couzard. Il a eu la rare bonne fortune d'avoir à sa disposition les dépêches originales de Béthune, conservées aux archives du château de Sully-sur-Loire. Il a pu les compléter par les copies de la Bibliothèque nationale et par les lettres adressées à Béthune durant son ambassade par Henri IV et Villeroy. Peut-être aurait-il dû donner de plus longs extraits de ces importants documents et signaler, en note pour le moins, le rôle des principaux personnages cités et les travaux déjà faits sur leur compte, comme la jolie publication de M. Eugène Halphen sur la correspondance de Henri IV avec Béthune. Tel qu'il est, le volume est rempli de documents intéressants sur l'habile politique du premier Bourbon, dans une période où il commençait, non sans difficultés nombreuses, à se faire en Europe une situation qui serait devenue la première sans le coup de poignard de Ravaillac.

La conférence internationale de la Paix. Étude historique, exégétique et critique des travaux et des résolutions de la conférence de la Haye en 1899, par T. Mérignhac, professeur de droit international à la Faculté de droit de Toulouse. Paris, A. Rousseau, 1900.

Il nous faut signaler un ouvrage de doctrine et d'histoire, composé avec autant de méthode que de compétence. Quels que soient les résultats obtenus par la conférence dont l'empereur de Russie prit, il y a deux ans, la généreuse initiative, il est nécessaire d'en conserver le souvenir autrement que par des articles de journaux, forcément incomplets et inexacts. Nous avons tenu, au moment même, à donner dans cette *Revue* le texte officiel des résolutions adoptées. Le travail de M. Mérignhac en est le plus parfait commentaire. Il est précédé d'une préface de M. Léon Bourgeois, le représentant de la France à la conférence.

L'auteur expose, dans une introduction, l'attitude observée par les diverses puissances. Il regrette, dans un esprit justement libéral, que les républiques du Transvaal aient été exclues de la conférence par l'opposition de l'Angleterre, — ce qui se pourrait comprendre à la rigueur, — et que le Saint-Siège ait été repoussé par l'intransigeance de l'Italie, — ce qui ne se comprend pas du tout, — car il était certain qu'il ne pouvait être question du « pouvoir temporel ». Puis, il résume avec une méthode parfaite les diverses propositions soumises aux délibérations de la conférence, dont la principale était la limitation des armements, qui échoua par le *veto* de l'Allemagne. La seconde, l'arbitrage obligatoire, aurait pu avoir des conséquences heureuses, si certaines puissances, préoccupées de réserver leur liberté d'action, n'avaient accumulé tous les obstacles pour empêcher une ingérence dans leurs affaires, qui aurait pu, à un moment donné, les gêner. Mais c'est déjà quelque chose que la diplomatie du monde entier ait discuté pendant plusieurs semaines des questions qu'elle ne pouvait pas résoudre. On les reprendra quelque jour fatalement; et ce jour-là on sera heureux d'avoir recours au livre de M. de Mérignhac.

G. B. de P.

Gorgini (Dr G.). **La cattura et prigionia di Annibale Malvezzi in germania**. *Episodi delle lotte di rappresaglia in Bologna*. 1432-1494. Bologna, 1900, in-8°, 147 p.

Avec sa grande autorité, connue de tous ceux qu'attire l'histoire d'Italie au moyen âge, M. G... se propose un double but dans le présent mémoire : examiner à la lumière d'un conflit de longue durée l'usage du droit de représailles au quinzième siècle; puis, à cette occasion, éclaircir et compléter l'histoire de la noble famille Malvezzi, l'une des plus importantes de Bologne.

La première partie de la tâche que s'est donnée l'auteur intéresse plus particulièrement les lecteurs de cette *Revue*; elle tient dans les chapitres I, II et VI. Les deux premiers sont l'exposé historique des faits avec quelques observations suggérées par leur examen. Le chapitre VI s'intitule : « Contribution à l'histoire du droit de représailles et d'autres institutions juridiques médiévales. » Dirons-nous que ce chapitre tient les promesses de son titre? S'il est pourtant des archives qui, pour cette époque du moins, paraissent offrir les matériaux nécessaires à l'éclaircissement de ces délicates questions, ce sont bien les dépôts si riches des petites républiques italiennes, où, faute

de mieux, les « faits divers » internationaux prenaient des proportions d'affaires d'Etat. Mais — l'auteur le reconnaît lui-même (p. 73 et 74) — il est parfois difficile de distinguer, dans les correspondances échangées, les mensonges ou les menaces de la revendication d'un droit certain et reconnu. De plus, dans des incidents exposés ici, la plupart des actes sont extra-juridiques et relèvent plutôt de l'exercice de la défense privée (p. 67).

Il reste donc que M. G..., passant en revue les résultats de son travail intéressant pour l'histoire, est contraint d'avouer que les questions controversées au sujet du droit de représailles et de sa procédure n'y trouvent point de solutions scientifiques (chap. VI, *passim*). Oserons-nous être plus sévère que lui, — au point de vue doctrinal, bien entendu, ses recherches historiques étant inattaquables, — et manifester la crainte que des actes particuliers (v. p. 74, n° 2), hostiles ou autres, passent trop facilement à ses yeux pour des moyens juridiques?

On ne saurait, au contraire, nier le grand intérêt historique du mémoire de M Gorrini; et il le fait ressortir dans sa conclusion. Le différent qu'il nous expose avec talent est un « notable exemple de conflit international vigoureusement soutenu par une cité italienne dans la période de transition presque achevée des libertés municipales à la domination seigneuriale et pontificale ». Mais que cette cité ait défendu sa cause d'après les principes d'un droit certain et reconnu, c'est une tout autre question!

E. JARRY.

Souvenirs du baron de Barante (1782-1866), publiés par son petit-fils, CLAUDE DE BARANTE. T. VIII et dernier. Calmann Lévy, 1901, in-8°.

M. le baron de Barante vient de terminer la publication des papiers inédits de son grand-père. Ce dernier volume contient la correspondance de M. de Barante de 1856 à 1866, pendant ces années du second Empire, assez stériles pour les vieux parlementaires, qui devaient se consoler par l'Académie, par leurs travaux historiques et par leurs relations littéraires des chères libertés perdues. Ce commerce intellectuel offrait aussi un charme particulier, que le ton libre, mais vulgaire, de la presse d'aujourd'hui n'a guère remplacé. On peut juger par les lettres que l'on lit des sentiments de ces hommes d'élite, qui ont été l'honneur de la France et dont M. le duc de Broglie semblait le dernier représentant.

Une table très détaillée des huit volumes complète à merveille cette intéressante publication. Nous y trouvons l'indication des correspondances diplomatiques de M. le baron de Barante, quand il représentait son pays à l'étranger : dépêches à M. Guizot, de Saint-Pétersbourg, en 1840 et 1844; dépêches au duc de Broglie, de Berlin et Saint-Pétersbourg, en 1835 et 1836; dépêches au comte Molé, de Saint-Pétersbourg, en 1836 et 1837; dépêches à M. Casimir Périer, de Turin, en 1832; dépêches au général Sébastiani, de Turin, en 1830 et 1831-32; dépêches au maréchal Soult, de Saint-Pétersbourg, en 1839 et 1840; dépêches enfin à M. Thiers, de Saint-Pétersbourg, en 1836 et en 1840.

On voit ce qu'au point de vue de l'histoire diplomatique contemporaine on peut tirer d'utiles renseignements de ces *Souvenirs*, que l'éditeur — historien lui-même — a accompagnés des notes les plus judicieuses et les plus précises. Il nous faudra revenir sur cette intéressante collection.

MEMBRES

ADMIS DANS LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE
DEPUIS LE 1er JANVIER 1901.

MM. AKERMANN, ministre plénipotentiaire de Suède et de Norvège;
Le vicomte de BARRAL;
Le vicomte de BRESSON;
Félix BOUVIER;
P. COQUELLE;
DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères;
Le baron GROUVEL;
Alfred GRANDIDIER, membre de l'Institut;
KNIGLHT;
Jean de NEUFVILLE;
A. MIRON DE L'ESPINAY, docteur ès lettres;
S. E. le prince RADOLIN, ambassadeur d'Allemagne;
Le prince Léon RADZIWILL;
Abel RIGAULT;
Raoul TREUILLE;
Le comte Henri de SAN MARTINO;
VALPERGA, président de l'Académie de Sainte-Cécile, à Rome;
Charles VERGÉ, ancien maître des requêtes au Conseil d'État.

Le gérant : J. BOURDEL.

LE VOYAGE

D'UN

AMBASSADEUR DE FRANCE EN TURQUIE

AU SEIZIÈME SIÈCLE [1]

Aujourd'hui, par l'Orient-Express, on va de Paris à Constantinople en moins de trois jours. D'une marche égale, indifférente aux obstacles comme aux curiosités du chemin, le train file par les plateaux lorrain et bavarois, saluant à peine au passage les vieilles villes aux profils gothiques, Strasbourg, Ulm, Augsbourg. En une journée il atteint Vienne, la capitale de l'Autriche, qui fut au seizième siècle et jusqu'aux dernières années du dix-septième la sentinelle vigilante et l'inébranlable boulevard de la chrétienté occidentale contre le Turc. Puis le rapide se hâte le long du Danube, à travers l'immense plaine hongroise, et, quittant enfin la vallée du fleuve, monte vers les passes rocheuses des Balkans. Le voici, au bout de deux jours, à Sofia, sur le plateau bulgare. Ce n'est pas encore l'Orient; ce n'est plus l'Europe : la terre et l'homme gardent toujours l'empreinte de cinq siècles de domination musulmane. On sent que le terme est proche. La campagne devient morne et démesurément vide; le train, comme circonspect, ralentit l'allure. Au matin du troisième jour, des replis de mer bleue, des îles noyées de lumière vaporeuse au lointain apparaissent, puis de vieilles murailles lézardées, garnies de hautes tours; et l'express entre par la brèche dans l'antique capitale byzantine. Il frôle des ruines vénérables et de lamentables bicoques et vient, irrévérencieux, stopper en crachant sa fumée sous le sérail des anciens sultans Osmanlis.

Telle est la voie que prennent de nos jours les ambassadeurs

[1] Cette étude a été lue à l'assemblée générale de la Société le 7 juin 1901.

de France qui se rendent en Turquie, au poste que, le premier, dès l'an 1535, occupa Jean de la Forest, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ambassadeur de François Ier auprès du sultan Suleïman. La rapidité et la commodité de la locomotion moderne font trop facilement oublier ce qu'était dans ces premiers temps et ce que resta longtemps encore le voyage du Levant : une entreprise aventureuse, semée d'accidents et de dangers, lors même que les circonstances politiques laissaient aux envoyés du Roi Très-Chrétien la route libre et sans embûches.

I

C'est par la voie de terre que nos agents se rendaient en Levant, et c'est le chemin qu'ils suivirent à peu près tous pendant le seizième siècle. La mer était peu sûre. Pour doubler les promontoires de Sicile et de Morée les saisons et les vents n'étaient pas toujours favorables. On s'exposait en outre, avec les présents qu'on emportait, aux coups de main des corsaires barbaresques, qui écumaient toutes les côtes et ne respectaient nul pavillon. Mais surtout, dans les premiers temps, comme on était en guerre avec l'Empereur, il fallait craindre les croisières espagnoles qui eussent capturé l'ambassadeur, saisi ses papiers et démontré aux peuples la connivence du Roi Très-Chrétien avec les infidèles. En deux circonstances critiques des courriers furent ainsi arrêtés par les agents de Charles-Quint; la saisie des dépêches de d'Aramon, en découvrant le plan des opérations combinées avec les Turcs, fit échouer la campagne maritime de 1552. Aussi peut-on compter les voyages par mer effectués à cette époque par les agents français. L'exemple de la Forest, qui passa par Tunis et gagna Constantinople, muni d'un sauf-conduit de Barberousse, ne fut suivi que deux fois : par le capitaine Polin, en 1544 [1], lorsque après la fameuse campagne de

[1] Voy. l'*Itinéraire de Jérôme Maurand d'Antibes à Constantinople* (1544), publ. par Léon Dorez, Paris, Leroux, 1901 (Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie).

Provence Barberousse contraignit l'ambassadeur à retourner avec lui à Constantinople, — et par d'Aramon, en 1551 : encore ce dernier, avec trois galères bien armées, allait-il joindre la flotte turque à la côte de Barbarie pour se mettre au plus tôt sous la protection du Croissant[1].

Par terre, au contraire, le voyage se pouvait faire avec moins de périls, sinon moins de longueurs. Si l'ambassadeur parvenait sauf à Venise, couvert dès lors par la neutralité de la République, il pouvait se rendre à Raguse et, de là, s'acheminer en pays turc vers Andrinople et Constantinople. Ce n'était pas que la route non plus fût sans hasards ni sans dangers. Le premier envoyé de François Ier à Suleïman avait été tué et dévalisé en Bosnie par les Turcs eux-mêmes, en 1525. Rincon, en 1541, avait trouvé la mort dans un guet-apens au passage de la Lombardie. La traversée de l'Adriatique n'était pas sûre : peu après Rincon, le prieur de Saint-Pol, qui se rendait auprès du capitaine Polin avec des lettres du roi pour son ambassadeur, avait été massacré dans l'archipel de Zara par les Impériaux ou par les Uscoques. Enfin, entre Raguse et Sofia, les chemins de montagnes étaient difficiles et mal fréquentés. Mais Venise était alors la porte ouverte sur l'Orient ; elle était non seulement la voie la plus directe, la mieux pourvue de moyens rapides, mais encore un centre unique d'informations, et, comme Galland le disait un siècle plus tard, « l'œil de tout l'Occident. » La République n'avait jamais cessé, depuis la conquête turque, d'être en relations avec Constantinople : personne mieux que ses hommes d'État, ses bailes, ses négociants, n'était au courant des usages de la Porte, des façons et de l'humeur du Grand Seigneur et de ses pachas. Elle-même à demi orientale, la cité des lagunes semblait l'intermédiaire obligé entre les deux mondes. Les marchands, les courriers qui sans cesse arrivaient du Levant la fournissaient de nouvelles fraîches que tout voyageur, et plus

[1] Un secrétaire de d'Aramon a publié la relation de ce voyage : *Discours et histoire véritable des navigations, peregrinations et voyages faicts en la Turquie par Nicolas de Nicolay*... Lyon, 1567.

encore un ambassadeur, avait intérêt à connaître avant de risquer l'aventure d'une traversée et de s'engager dans ce monde étrange, incertain, barbare encore de l'Islam. Le ministre que le roi entretenait dans ce milieu de politique et d'affaires devait au passage informer et conseiller son collègue du Levant et, selon l'occurrence, lui donner en quelque sorte ses dernières instructions. C'était par Venise que l'ambassadeur, arrivé près de la Porte, devait recevoir ses courriers, son argent; c'était par là qu'il devait, dans sa lointaine résidence, se rattacher à la Cour : autant de raisons qu'il avait d'y passer d'abord lui-même, de connaître son collègue auprès de la Seigneurie et de nouer avec lui des relations personnelles et courtoises. Enfin, en s'arrêtant à Venise, l'envoyé du roi de France avait l'avantage de pouvoir sonder les dispositions de la République, dont les relations avec la Porte, toujours fort variables, avaient leur contrecoup sur la politique occidentale et devaient souvent régler sa propre conduite en Levant.

II

C'était donc vers l'Adriatique que nos ambassadeurs, en quittant la Cour, se dirigeaient d'abord, avec plus ou moins de discrétion et d'appareil, selon les circonstances. En cas d'hostilité, déclarée ou sourde, avec l'Empereur et l'Espagne, le souvenir du malheureux Rincon rappelait aux envoyés français ce qui pouvait les attendre dans la traversée de la Lombardie. On connaît cet attentat au droit des gens qui détermina la rupture de la trêve de Nice et la reprise de la lutte entre François Ier et Charles-Quint. L'instant était critique pour la maison d'Autriche. Les Turcs préparaient, par terre et par mer, une expédition formidable, et Suleïman avait renvoyé Rincon en France pour concerter l'entreprise. A son retour de Constantinople, les agents de l'Empereur n'avaient déjà point reculé devant l'idée de saisir l'ambassadeur au passage et de briser avec lui l'instrument de la politique qui les menaçait. N'était-il pas traître à son pays? Rin-

con était Navarrais de naissance, un de ces *forussis*, comme on les appelait, de ces transfuges passés au service du roi de France. Mais l'ambassadeur avait pris ses mesures. Avec deux cents arquebusiers, par le territoire de Venise, il avait gagné les Grisons, et par la Suisse était parvenu sauf à la Cour. Pour repartir, il n'eut pas la même prudence. On avait bien songé à lui faire prendre la voie de mer, par Marseille. Mais l'arrivée à Venise du grand drogman de la Porte, Yuniz-Bey, l'engagea à retourner par l'Adriatique. Il descendit jusqu'à Turin. Le gouverneur du Piémont, du Bellay-Langey, qui le savait guetté, eût voulu du moins le faire passer à cheval et de nuit par les terres de l'Église. Mais Rincon, gros et lourd, préféra s'embarquer sur le Pô. Près du confluent du Tessin, deux barques garnies de feuillage, dont il n'avait point méfiance, l'assaillirent à l'improviste : l'ambassadeur fut tué avec une partie de l'escorte. Le doute plana quelque temps sur son sort, mais une enquête prouva bientôt qu'il avait été victime d'un guet-apens des Impériaux [1].

Après l'assassinat en Bosnie du premier envoyé de François I[er] à la Porte, le meurtre de Rincon montrait quels risques attendaient sur le chemin ceux qui voulaient servir la politique nouvelle du roi de France et réunir dans une action commune les fleurs de lis et le croissant. C'était moins des hommes rompus aux affaires d'État qu'il fallait envoyer dans ces lointains et dangereux parages du Levant, que des aventuriers audacieux, des gens sans moyens, estimant peu leur vie, mais beaucoup la gloire de servir le roi, ayant tout profit, s'ils réussissaient, à tirer de leur entreprise. Aussi voit-on que ces premiers ambassadeurs n'étaient d'abord que d'assez petits personnages, des étrangers, des bannis, comme Frangipani, Antonio Rincon, J.-J. de Passano, Cesare Cantelmo, Vincenzo Maggio, de hardis soldats de basse origine, comme le capitaine Polin, ou ruinés et réduits à courir

[1] Sur les circonstances de cet attentat et l'enquête qui s'ensuivit, voy. A. Tausserat-Radel, *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur à Venise*, 1540-1542 (Inv. analytique des Archives des Affaires étrangères). Paris, Alcan, 1899.

fortune, comme d'Aramon. Tels étaient ces diplomates de la première époque, dont les traits étranges et les mœurs nous étonneraient aujourd'hui, si nous ne savions quelles qualités de vigueur, d'audace, de froid courage non moins que d'adresse il fallait à ces hommes pour aller jusqu'au bout de leur mission.

La cruelle mésaventure de Rincon apprit la prudence à ses successeurs. C'est en secret, par les chemins détournés de la Suisse, par Coire et les âpres défilés des Grisons qu'en temps de guerre ils descendaient en Italie, tournant ainsi Milan, pour gagner Brescia, Vérone et Venise. La route était rude, et lorsqu'il fallait la faire en plein hiver, comme d'Aramon, en 1547, c'était déjà bien las et « travaillé du long chemin et du mauvais temps » que l'ambassadeur achevait cette première partie du voyage. Parfois les chevaux manquaient pour passer les monts : pour s'en procurer, le sieur d'Huyson, envoyé de Henri II, la même année, avait dû, de Soleure, pousser jusqu'à Innspruck. Après la paix de Cateau-Cambrésis, les envoyés du roi de France purent songer à reprendre la route ordinaire de la Lombardie et à voyager avec un train digne du souverain qu'ils représentaient. C'était alors par le mont Cenis qu'ils descendaient de préférence, pour utiliser la voie fluviale du Pô, sur lequel ils embarquaient leurs bagages et leur suite [1]. La suite de l'ambassadeur et son convoi étaient parfois considérables : Jacques de Germigny était accompagné de quarante personnes; Lancosme n'en emmenait pas moins de cinquante-cinq, — gentilshommes, secrétaires, truchemans et gens de service, toute une petite cour qui devait, durant un long séjour dans cette résidence perdue de Constantinople, vivre autour de l'ambassadeur, lui rappeler la patrie lointaine, représenter enfin aux nations diverses réunies dans la capitale ottomane la grandeur et l'éclat de la couronne

[1] Le baron de Salignac, en 1604, tout en prenant lui-même la route d'Allemagne, par Nancy, Strasbourg, Ulm, Augsbourg, Munich et Innsprück, visitant à loisir les singularités du pays, fit emprunter à son train le chemin d'Italie et le rejoignit à Venise. (*Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut Biron, baron de Salignac. Voyage à Constantinople, séjour en Turquie.* Relation inédite, publ. par le comte Th. de Gontaut-Biron. Paris, Champion, 1888.)

de France. Pour un tel équipage, la rivière du Pô offrait un moyen de transport aussi commode qu'agréable.

La traversée de la Lombardie était la partie la plus douce du voyage : dans ce pays heureux et riant, la compagnie trouvait le long du chemin toutes facilités et rencontrait parfois chez les princes italiens l'accueil le plus flatteur. A Ferrare, le sieur de Lancosme, ambassadeur de Henri III, fut reçu solennellement par le duc et mené dans ses carrosses au port de Stura, où il trouva les barques ducales « accommodées » comme pour la personne même du prince et montées par vingt-deux matelots qui le conduisirent jusqu'à Venise. Se présentant ainsi avec un cortège de brillante noblesse et l'appareil d'un souverain, l'ambassadeur se disposait à faire une entrée solennelle dans la ville et se flattait avec quelque présomption d'y recueillir des marques de faveur inaccoutumées. Ce Lancosme était le neveu de M. de Villequier, l'un des favoris de Henri III, et cette parenté, qui avait été la meilleure raison de son choix, ajoutait encore à sa suffisance. Une grosse déconvenue l'attendait. Le service de la Santé, dans la sérénissime et prudente République, ne connaissait point d'exceptions. Or, cette année-là, une épidémie de peste régnait dans le midi de la France. Lancosme fait descendre à terre un gentilhomme avec les certificats qu'on lui a délivrés sur son passage. Les commissaires tournent et retournent les « bullettes » et gravement tiennent conseil : au bout d'une heure et demie ils font dire à l'ambassadeur qu'ils ne veulent que ni sa personne ni aucun des siens mette pied à terre. Lancosme demande à descendre seul, avec un gentilhomme de sa suite. Les officiers s'y refusent et, pendant qu'on en réfère à la Seigneurie, mettent des gardes dans les barques. La nuit se passe ainsi, une longue nuit d'hiver. Laissons ici la parole à l'ambassadeur : « La conclusion fust le lendemain que pour deux jours je me retirasse à Saint-Clément, qui est un monastère à trois milles de la ville : auquel lieu m'estant retiré avec mes barques et l'ayant fait recognoistre, il ne fust trouvé chose quelconque que les murailles toutes nues; la commodité seulement d'y avoir

de l'eau douce n'y estoit pas; et furent trouvés deux pauvres hortolans [1], qui dirent que c'estoit le lieu destiné à faire la quarantaine à ceulx qui avoient esté pestiferez ou que l'on soupçonnoit. » Mortifié d'une telle réception, et se formalisant de ces mesures comme d'un manque d'égard à sa dignité, Lancosme préféra rester dans sa barque, et trois jours durant y demeura « sans avoir vivres ny commoditez quelconques pour coucher, sinon, dit-il, ce que quelques hostes, meus du désir de gangner, leur apportoient de temps à aultre ». A la fin, on lui permit de descendre avec un de ses serviteurs au logis de l'ambassadeur de France; le reste de sa suite, quinze jours encore, dut attendre dans ce couvent le laissez-passer de la Seigneurie.

III

De tels incidents n'étaient que les préludes du voyage, dont les difficultés ne commençaient véritablement que dans l'Adriatique. Mais d'ordinaire, si rien ne hâtait son départ, l'ambassadeur faisait à Venise quelque séjour. Descendu chez son collègue de France, sa première préoccupation était de solliciter avec lui une audience de la Seigneurie. Au jour fixé, accompagné de l'ambassadeur ordinaire et de deux clarissimes, il s'acheminait au palais de Saint-Marc, où tout le Sénat en robes rouges l'attendait, assemblé dans la salle du conseil. L'ambassadeur, laissant sa suite dans la salle des *Pregadi*, était introduit; à son entrée, les sénateurs se levaient en pied pour le saluer. Lui-même saluait le doge, qui le faisait asseoir auprès de lui, tandis que son collègue, présent à la cérémonie, s'asseyait au-dessous. L'ambassadeur alors présentait son compliment, accompagné le plus souvent de lettres du roi son maître. Le roi saisissait l'occasion du passage de son ambassadeur pour renouveler aux Vénitiens ses assurances d'amitié; il leur offrait de servir en

[1] Moines remplissant la fonction de *jardiniers*.

Levant leurs intérêts comme les siens propres, de s'entremettre au besoin entre eux et les Turcs, et par là cherchait à attirer ou à retenir la République dans la clientèle de la France, à la rattacher à sa politique. Ce n'était pas sans ombrage ni sans dépit que Venise avait vu naître et grandir le crédit de la France à la Porte. La médiation de Rincon entre la République et Suleïman, en 1540, avait marqué la fin de la prépondérance vénitienne en Levant : le baile de Venise, jusque-là le seul agent d'une puissance chrétienne à Constantinople, passait au second rang et cédait le pas à l'ambassadeur de France. Non moins que le prestige politique de Saint-Marc, le commerce vénitien subissait du même coup une atteinte sensible. Les intérêts que la République gardait, avec les débris de ses possessions, dans les pays du Grand Seigneur ne l'en obligeaient pas moins à ménager l'amitié du Roi Très-Chrétien et à accepter les services de nos agents en Turquie. Aussi étaient-ils bien accueillis au passage et traités avec une courtoisie qui ne laissait rien paraître des secrètes pensées de la politique.

Dès 1532, les sénateurs avaient mis avec empressement une galère à la disposition de Rincon pour le conduire jusqu'à Raguse, lors de sa première mission auprès de Suleïman; en 1539, ils en avaient fourni une autre à Cantelmo. Lorsque Rincon était rentré en France, en 1541, après avoir négocié leur paix avec le Turc, pour le protéger contre toute embûche des Impériaux ils avaient, à leurs frais, ajouté à l'escorte de l'ambassadeur cinquante hommes d'armes qui le conduisirent jusqu'à Iseo, aux confins de leur territoire. Entre la maison d'Autriche et la France, la République s'efforçait d'ailleurs de maintenir strictement sa neutralité; elle s'obligeait à couvrir, sur ses terres et dans ses eaux, les envoyés du roi. Au capitaine Polin elle donna également une galère à l'aller, au retour une escorte, et, lors de son second voyage, refusa de se prêter à la demande de l'ambassadeur impérial, qui voulait faire arrêter Polin comme traître à la chrétienté. Aux menaces des Impériaux s'ajoutait, dans les parages de Venise, un autre

danger, les Uscoques, ces pirates de l'Adriatique, embusqués dans les îles de l'archipel dalmate : la Seigneurie octroya gracieusement trois galères à d'Aramon pour le protéger contre leurs attaques, au baron de Fumel un brigantin flanqué de cinq ou six autres.

L'usage s'établit ainsi de conduire les ambassadeurs jusqu'à Raguse sous la bannière vénitienne, avec des honneurs mesurés sur la dignité du personnage et sur les services que la République en pouvait espérer. Une fois pourtant, en 1571, on vit un ambassadeur de France, l'évêque de Dax, François de Noailles, obligé d'attendre, trois mois durant, le bon plaisir de la Seigneurie. Venise était engagée dans une lutte désespérée contre le Turc ; Rome et l'Espagne venaient de se joindre à elle pour la ruine du commun ennemi, tandis que la France au contraire cherchait, comme médiatrice, à apaiser la guerre et à rompre la coalition. Déjà l'évêque de Dax, parti malgré les défenses canoniques, avait dû prendre un déguisement pour traverser les Alpes et le Milanais à l'insu des Espagnols. A Venise, comme il priait le Sénat de lui « accommoder son voyage », arriva la nouvelle de la bataille de Lépante. La Seigneurie, enthousiasmée par la victoire, influencée par ses alliés, s'opposa au passage de l'évêque et demanda au roi de révoquer sa mission. Charles IX ordonna à Noailles de poursuivre sa route et fit connaître à la République tout le ressentiment qu'il aurait d'un obstacle mis au départ de son ambassadeur. Par crainte d'une rupture, les sénateurs consentirent enfin à laisser partir l'évêque, et Noailles, sans plus attendre, se contenta d'une simple fuste à dix-huit bancs de rameurs qui se trouvait dans le port. La Seigneurie racheta sa mauvaise grâce par l'accueil complaisant qu'elle fit au premier ambassadeur qui vint lui demander passage : elle rendit à Germigny de grands honneurs, et, sachant l'amitié que le premier bassa lui portait, tint à le défrayer avec sa suite de toute dépense jusqu'à Raguse. Savary de Lancosme, ayant parfait sa quinzaine de contumace au monastère de Saint-Clément, — c'est ainsi que parlait sa vanité blessée, — ne fut pas traité

avec moins de faveur. La République tenait à faire dignement jusqu'au bout les honneurs de son domaine aux envoyés du roi. Ce n'étaient là, d'ailleurs, avec une nuance de privilège, que les usages de la courtoisie internationale, et l'ambassadeur répondait lui-même à ces marques de considération par les cadeaux qu'il faisait aux officiers de la marine vénitienne. Le baron de Salignac, en 1604, crut devoir, le premier, rompre avec la tradition. Aux deux galères que lui offrait la Seigneurie jusqu'à Corfou, d'où il eût par terre gagné Salonique, il préféra, croyant racheter la longueur et la cherté du voyage, une simple « sitie » marseillaise qu'il trouva dans le port et qui, sommairement aménagée, devait pour cinq cents écus le mener à Constantinople avec tout le personnel de sa maison. Il se contenta d'agréer en s'embarquant le présent que la Seigneurie avait approprié à la circonstance et qui consistait en flambeaux de cire, de chandelle et de bougie, en pains de sucre, en confitures, raisins, fromages, jambons, saucisson, tonneaux de muscat et de malvoisie.

Pendant qu'on lui préparait sa galère ou qu'il attendait — souvent de longs jours — un temps favorable, l'ambassadeur visitait à loisir l'originale et féerique cité, mollement assise sur les eaux de son golfe, ville unique où se mêlaient dans un amalgame étrange les mondes différents des affaires, de la politique, des plaisirs et de la pensée. Il entrait, plein d'admiration, dans Saint-Marc, dont les dômes, les mosaïques, les marbres rares, la structure et la richesse byzantines emportaient déjà sa pensée vers Sainte-Sophie et lui donnaient comme un avant-goût de l'Orient. Les sénateurs mettaient quelque coquetterie à lui montrer l'arsenal, alors fameux entre tous les autres, et qui témoignait de la formidable puissance navale de la République. Si quelque fête s'offrait d'occasion, l'ambassadeur ne négligeait point d'aller voir un spectacle tel qu'aucune ville n'eût su en donner un semblable [1]. Mais il n'oubliait pas non plus ses

[1] En 1547, d'Aramon, retenu à Venise par le mauvais temps, y passa les fêtes du Carnaval : comédies, masques, banquets pendant quinze jours se succédèrent. (Jean CHESNEAU, *le Voyage de M. d'Aramon*... publ. par Ch. Sche-

affaires, visitait les marchands qui revenaient du Levant, prêtait l'oreille aux nouvelles, s'entendait avec les banquiers qui devaient au besoin lui faire passer ses provisions à Constantinople; il terminait enfin ses emplettes et complétait son bagage personnel. Il avait bien pu se procurer en France ces horloges extraordinaires, ces montres « estoffées et sonnantes » dont les Turcs étaient si friands; de grands lévriers de Bretagne, qu'estimaient fort les sultans, passionnés chasseurs; des draps de Paris, recherchés par les sultanes. Mais nulle part comme à Venise il n'aurait pu trouver de ces cristaux merveilleux, fabriqués à Murano; de ces somptueuses et lourdes étoffes de velours ou de soie tissée d'or dont les Turcs aimaient à se vêtir et qui étaient les cadeaux habituels et les plus appréciés à la Porte [1].

IV

Enfin tout est prêt pour le départ, l'ambassadeur a fait au Sénat sa dernière visite et son navire lève l'ancre, saluant la ville de plusieurs « canonnades de partance », pendant que l'équipage et les passagers, à genoux, font les prières accoutumées. De Venise à Raguse, le voyage est soumis aux variations et aux caprices du temps dans l'Adriatique; la traversée est fort dure le plus souvent. L'hiver, c'est la mer violente et les vents contraires; l'été, ce sont les calmes plats qui retiennent l'ambassadeur dans le golfe ou l'éternisent sur la côte d'Esclavonie. En 1546, Codignac, retenu vingt-deux jours en mer par les vents,

fer. Paris, Leroux, 1887. Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie.)

[1] Outre 600 livres de vaisselle d'argent « excellemment mise en œuvre » et destinée au Grand Seigneur, le capitaine Polin avait distribué aux pachas, aux capitaines et portiers du sérail, cinq cents robes longues de drap de soie et d'écarlate. C'était une largesse exceptionnelle, et Polin, dans une impérieuse nécessité, n'avait point mesuré. Mais il fallait toujours compter les robes par douzaines, et c'était à Venise que l'ambasadeur achetait les plus riches. François de Noailles laissait ainsi, entre autres dépenses, 2,000 écus dans les boutiques de Saint-Marc, pour douze robes, « dont six de velours cramoisi fort exquis, et les six autres de drap d'or frizé et surfrizé de diverses figures, » pour le Grand Seigneur et son premier bassa.

se décide à aborder avant Raguse pour continuer son voyage par terre à grandes journées. Peu après, d'Aramon ne parvient lui-même à Raguse qu'à la rame, après treize jours de navigation. Le mauvais temps oblige la Vigne à prendre terre dès Spalato. François de Noailles, enfin, parti sur une fuste, en plein hiver, met trente jours à gagner Raguse, quand d'ordinaire, par un bon temps, cinq ou six jours suffisaient à faire la traversée. En 1611, le baron de Sancy, suivant l'exemple de Salignac, avait équipé un navire à Venise, comptant se rendre par mer à Constantinople. C'était au cœur de l'été; les calmes étaient si grands en cette saison que « les vaisseaux ne pouvoient quasi aller ». Il séjourna dix jours à Raguse pour « raccommoder » son vaisseau, puis, voyant qu'il n'y avait sur mer « que bonaces ou tonnerres et tempestes », il se décida à achever le voyage par terre.

Mais si la mer était trop souvent inclémente, les refuges, du moins, ne manquaient pas sur la route, ni les curiosités : c'étaient les ruines romaines de Pola sur la côte d'Istrie; Zara, la métropole de la Dalmatie, bâtie sur une langue de terre, avec son port bien abrité des vents du sud et sa forte citadelle, un des avant-postes de Venise, vainement assiégée par les Turcs. Aussi la Seigneurie en défendait-elle jalousement l'accès. En 1586, Savary de Lancosme fut au passage invité à dîner par le gouverneur de la place. Pendant qu'il était à table, un de ses gens, caché sur le rempart, se mit à crayonner un dessin de la forteresse. Surpris par la garde, il est amené devant le recteur de la ville. Le cas était pendable, et l'homme risquait fort d'être pendu en effet, n'eût été le respect qu'en terre de Venise on portait aux envoyés du roi. On va quérir l'ambassadeur. Lancosme arrive; on lui demande raison fort aigrement. Il fait remettre aux recteurs le crayon suspect, pendant que le gentilhomme vénitien chargé de conduire l'ambassadeur à Raguse cherche à tout apaiser : on n'a pas affaire à un espion, mais à un curieux, à un écervelé. Mais les recteurs ne sont pas rassurés; ils soupçonnent le Français d'avoir pris en double le croquis

de la citadelle, et l'ambassadeur a vraiment permis trop peu de justice à l'égard du délinquant : cet homme ne vendra-t-il pas à Constantinople le plan de la forteresse? Une frégate est sur l'heure expédiée à Venise pour donner l'alarme. Bientôt tout le Sénat est en rumeur; on va se plaindre au roi de la conduite de son envoyé. Au retour de Raguse, enfin, le gentilhomme qui avait accompagné Lancosme parvient à convaincre la Seigneurie qu'il n'y a dans cet incident « que simple curiosité, sans malice ni dessein quelconque ». On se rend mieux compte de l'émoi de la République lorsqu'on songe qu'à peine les Vénitiens possédaient la lisière de la côte dalmate et qu'en arrière tout le pays était aux Turcs.

Après Zara, le navire touchait à Sebenico, autre ville forte, assaillie deux fois par les Turcs et défendue par plusieurs châteaux; à Lesina, puis à Raguse, où le voyageur, en débarquant, sentait qu'il mettait le pied dans un monde nouveau et découvrait l'Orient.

V

Raguse était, après Venise, la seconde étape du voyage. Petite République chrétienne adossée au flanc des montagnes dalmates, elle avait gardé, moyennant un fort tribut qu'elle payait à Constantinople, une demi-indépendance qui n'était en fait qu'une sujétion déguisée vis-à-vis des Turcs, mais qui favorisait ses marchands et faisait d'elle, avec Venise, la principale intermédiaire entre l'Occident et la Turquie. De Raguse, un chemin s'engageait à travers les montagnes qui, par Novi-Bazar, Sofia, Philippopoli, Andrinople, gagnait la capitale de l'Empire ottoman : route incertaine de caravanes, perdue l'hiver dans les neiges, marquée à peine hors des villes par quelques villages ou par des caravansérails, et exposée en maint endroit aux coups de main des brigands. Avant de s'enfoncer dans ce pays difficile et peu sûr avec un bagage encombrant, fourni d'objets rares et d'étoffes de prix, il fallait se procurer des chevaux, des drog-

mans et des guides, s'assurer au besoin d'une escorte : d'où la nécessité de s'arrêter quelque temps.

Lorsque l'ambassadeur était attendu en Turquie ou que son arrivée était connue du sandjakbey voisin, il trouvait à Raguse ou sur son chemin un tchaouch pour l'accompagner et lui fournir le nécessaire; il en était de même au retour. D'ordinaire, la Seigneurie ou l'archevêque de Raguse s'entremettaient pour faciliter le voyage. Comme à Venise, nos agents étaient accueillis avec prévenance par la République, en retour des bons offices que le roi, comme protecteur des intérêts chrétiens en Levant, prêtait aux marchands ragusains. En mettant pied à terre, l'ambassadeur était reçu par des personnes de qualité et conduit dans un logis pour lui préparé par la Seigneurie, quelquefois au palais même de l'archevêque. Il allait ensuite rendre visite au Sénat, qui lui montrait de grands égards et le reconduisait jusqu'à sa maison. On lui apportait un présent en nature, moutons, chevreaux, volailles, gibier, confitures, fruits, avec d'excellents vins, pour lui permettre, au sortir du vaisseau, de faire bonne chère. Pour aller par la ville, outre les deux seigneurs attachés à sa personne, on lui donnait une garde de soldats esclavons, vêtus de rouge, avec des bonnets fourrés à la tartare, et portant l'arquebuse en bandoulière, à la façon des Turcs. Quand l'ambassadeur revenait de Constantinople, la République n'avait pas moins à cœur de le bien traiter, et se faisait un devoir, s'il en était besoin, de le conduire en sûreté jusqu'à Venise. A Rincon, que les Impériaux guettaient dans l'Adriatique, elle avait donné un navire escorté de deux brigantins armés. La Vigne étant mort comme il revenait en France, la Seigneurie fit à l'ambassadeur des obsèques solennelles où elle assista en corps, et prêta « aide et faveur » aux serviteurs que sa mort laissait à mi-chemin de leur pays [1].

[1] L'importance de Raguse comme station intermédiaire entre Venise et Constantinople décida la cour à plusieurs reprises, en 1557, en 1571, en 1602, à y établir un agent chargé principalement d'assurer le service des courriers. Au passage de nos ambassadeurs, c'est à lui qu'incombait le soin de leur fournir toutes facilités pour le voyage.

Le séjour à Raguse ne se prolongeait guère. La ville n'avait de curieux, outre sa situation au pied des montagnes, ses jardins de plaisance plantés d'orangers et de citronniers, que son église cathédrale, toute pleine de reliques et de corps saints, que l'ambassadeur et sa suite allaient visiter dévotement; les prêtres vêtus de surplis, un cierge à la main et précédés de trois procureurs, faisaient les honneurs de l'église, chantant un hymne à chaque reliquaire : spectacle étrange chez ces marchands dont le trafic passait pour être toute la religion [1].

Les chevaux chargés, la compagnie se mettait en route, et lentement, au bruit du canon que la Seigneurie faisait tirer en son honneur, gravissait la côte abrupte qui domine Raguse. Alors, contemplant avec émotion du haut de la montagne le spectacle de la mer qu'ils laissaient derrière eux, la nappe immense d'un bleu profond, semée à l'occident d'îles lointaines, jetant un regard d'adieu à la ville enfouie à leurs pieds, — la dernière cité chrétienne, — les voyageurs s'engageaient sur le plateau âpre et pierreux de l'Herzégovine. Ils entraient dans les pays du Grand Seigneur.

VI

C'était la dernière partie du voyage et la plus rude. De Raguse à Constantinople on pouvait, à cheval, aller en seize ou dix-huit jours : c'était le temps que mettaient les courriers, que rien n'embarrassait. Mais d'ordinaire la difficulté de trouver des chevaux pour les bagages et la suite de l'ambassadeur entravait la marche [2]; d'autres fois les neiges, pendant plusieurs mois de l'année, rendaient les routes impraticables dans toute la région montagneuse entre Raguse et Sofia. On se dirigeait d'abord au

[1] « Non siamo christiani, — disaient d'eux-mêmes les Ragusais, — non siamo Ebrei, ma poveri Ragusei! »

[2] En 1540, Vincenzo Maggio, se rendant à Constantinople et voulant faire diligence, dut se résoudre à laisser ses malles à Novibazar, « pour la grant peine et fascherye qu'il y avoit à trouver chevaulx sur les chemins, » et à partir sans autre bagage qu'un portemanteau en croupe.

nord-ouest par Trebinjé, Tchernica, Fotcha, pour contourner le massif désolé du Montenegro, puis à l'est, par Plevljé, Priepoljé, à travers une région des plus accidentées, et l'on atteignait, en sept ou huit pénibles étapes, Novibazar. Raguse était à peine quittée qu'on cheminait déjà en plein pays turc : la campagne apparaissait stérile, mal peuplée, égayée pourtant de prairies fraîches, de bouquets de bois où jaillissaient des eaux vives et qu'emplissaient des vols de ramiers; les maisons étaient toutes de bois; d'humbles mosquées dressaient au-dessus des rares villages leurs minarets blancs et leurs coupoles; çà et là, la ruine d'un monastère où des caloyers grecs, dans un costume sordide, montraient une relique aux passants. Dans les lieux habités, assis au-devant de leurs portes, les Turcs regardaient, avec leur indifférence native et leur dédain muet pour les Occidentaux, passer la caravane; quelques-uns, pourtant, venaient curieusement regarder les armes des Francs, admiraient le poli de leurs épées, les gardes finement ciselées; d'autres leur offraient « d'une certaine eau noire appelée café », qu'ils prenaient fort chaude, du bout des lèvres, à petites gorgées, et que nos Français trouvaient d'un assez mauvais goût. Parfois, dans ce pays perdu, l'ambassadeur retrouvait trace du passage d'un de ses prédécesseurs. Le baron de Sancy[1], en 1611, s'étant arrêté, près de Priépoljé, en un lieu nommé Melecheva, pour visiter la chapelle d'un monastère et faire quelque dévotion, les religieux lui firent voir à l'intérieur du couvent, sur les murailles, les noms gravés de quelques passants; il ne fut pas peu surpris de reconnaître celui de Savary de Brèves, qui, vingt-cinq ans plus tôt, était passé là, à la suite du sieur de Lancosme. Son étonnement ne fut pas moindre, à Nisch, de rencontrer un gentilhomme français portant le turban et remplissant les fonctions de gouverneur : sur la fin du seizième siècle, nombre de Français qui

[1] On trouve aux Affaires étrangères, *Mémoires et documents, Turquie*, vol. 6, une relation manuscrite du voyage de cet ambassadeur de Raguse à Constantinople, écrite par son secrétaire, Lefebvre. Nous avons emprunté quelques détails à cette relation inédite.

s'étaient engagés au service du Sultan contre l'Autriche étaient ainsi restés en Turquie, dont ils avaient pris les mœurs et quelquefois la religion.

A Fotcha, autrement appelée Cochia, ville d'Herzégovine, à trois marches de Raguse, l'ambassadeur trouvait un sandjakbey ou gouverneur turc, qui lui fournissait un passeport et quelques janissaires pour lui servir d'escorte, s'il n'en avait déjà. A Novibazar, la caravane changeait de chevaux pour traverser avec des montures fraîches la montagne d'Argent, le massif le plus élevé et le plus âpre de la Serbie occidentale ; puis elle descendait sur Nisch et la vallée de la Morava.

De Nisch à Constantinople, on comptait généralement seize étapes. Par les étroits défilés de la Nichava, on remontait sur le plateau bulgare pour atteindre Sofia, grande ville marchande, à mi-chemin de Raguse et de Constantinople. Bientôt, les routes devenaient meilleures : depuis Tatar-Bazardjik et Philippopoli on se trouvait en plaine ; les bourgs et villages étaient plus nombreux et mieux pourvus, les commodités devenaient plus grandes. On descendait le cours de la Maritza, qui, « par sa largeur et son droit fil, » rappelait à quelques-uns la Loire. A mesure qu'on avançait en Roumélie, se perdait l'usage de la langue esclavonne, couramment parlée dans tout le pays depuis Raguse [1]. A Mustafa-Kœprulu on n'entendait plus que le turc : on approchait d'Andrinople, la capitale primitive des Ottomans, restée pour quelques sultans la résidence préférée. Suleïman le Magnifique aimait à y séjourner, même en hiver, et c'était là souvent, pour nos ambassadeurs, que se terminait le voyage. Quand la Porte ne s'y trouvait pas, la caravane continuait sa route par l'immense plateau de Roumélie, pays découvert qui faisait songer à la Beauce ; traversant de gros bourgs et de petites rivières, elle arrivait à Silivri, sur la mer de Marmara,

[1] Une relation de voyage intitulée : *Pérégrinations du S. Jean Palerne, Foresien, secrétaire de François de Valois, duc d'Anjou et d'Alençon*... publiée à Lyon en 1606 (le voyage remontait à 1581) renferme un curieux « petit dictionnaire en langage françois, italien, grec vulgaire, turc, moraque et esclavon, nécessaire à ceux qui désirent faire le voyage. »

franchissait avec admiration les ponts superbes de Buyuk et de Kutchuk Tchekmedjeh, construits par Suleïman sur deux anses profondes du rivage : à quelques milles vers l'Orient, par-dessus la mer scintillante, se profilaient sur le ciel les tours, les aiguilles et les dômes de Stamboul.

C'était le terme désiré. L'ambassadeur s'arrêtait là et se reposait en attendant les préparatifs de sa réception. Il y avait souvent deux mois et plus qu'il avait quitté Venise, et, depuis Raguse, cinq ou six semaines qu'il cheminait. Il arrivait toujours harassé, quelquefois malade, heureux encore d'avoir échappé sur la route à mille dangers imprévus. Jean de Monluc part bien portant de Venise au milieu de l'été; mais sa complexion délicate ne lui permet pas de résister aux grosses chaleurs de Raguse; il reste malade d'une fièvre violente et ne peut continuer sa route qu'en litière, à petites journées. C'était pourtant la meilleure saison pour traverser l'âpre péninsule des Balkans : la troupe, au besoin, voyageait de nuit, pour trouver plus de fraîcheur et doubler les étapes; elle campait en plein air, sans souci du gîte; le dîner s'improvisait d'un mouton acheté pour quinze ou vingt aspres à quelque berger et qu'on faisait rôtir auprès d'une source. Mais en hiver la caravane ne faisait le chemin entre Raguse et Sofia qu'au prix des plus dures souffrances. Les étapes, comme les journées, étaient courtes : il avait fallu quarante-cinq jours à Lancosme pour gagner Constantinople en cette saison. Les montagnes étaient couvertes de neige; à la montée, dans les descentes, les hommes devaient eux-mêmes frayer le chemin aux chevaux. A la nuit, la troupe glacée gagnait avec peine quelque caravansérail isolé; le portier lui vendait un peu de bois, et, devant le feu qui réchauffait leurs membres raidis, l'ambassadeur et ses gens se contentaient, pour dîner, du *pasterma*, viande fumée ou séchée au soleil, dont les Turcs faisaient des potages avec des choux confits dans le vinaigre. Mais souvent, en Bosnie, la campagne était déserte et nue, et l'on ne trouvait le soir, pour s'abriter, que des caravansérails demi-ruinés, des granges abandonnées, ouvertes à tous

vents, ou des cabanes de paysans bâties de bouse de vache. D'autres fois, la piste était perdue sous la neige, les voyageurs s'égaraient et, la nuit venue, se trouvaient sans gîte au milieu des bois, mordus par la faim, transis de froid, craignant toujours d'être attaqués par les loups, les ours, ou par les brigands. Ces derniers infestaient surtout la région montagneuse; placés sur une grande route commerciale, les Esclavons étaient par profession voleurs et détrousseurs de chemins, dévalisant les marchands et les courriers. Les passes des Balkans, entre Nisch et Pirot, étaient aussi dangereuses; le baron de Sancy fut obligé de s'y faire escorter d'une compagnie d'arquebusiers auxquels se joignaient des paysans armés de piques et de bâtons. A l'entrée des bois, un son de trompe ou de tambour arrêtait la caravane : c'était le guetteur qui, perché sur un arbre, dans une logette, avertissait les voyageurs qu'ils pouvaient passer en sûreté, et, moyennant quelques aspres, les faisait conduire de l'autre côté du bois, au bruit de son instrument. La campagne turque n'était pas beaucoup plus sûre que les montagnes d'Esclavonie; les bois, entre Philippopoli et Andrinople, étaient remplis de brigands : en 1562, le chevalier Salviati, envoyé de la reine-mère, fut attaqué sur son chemin, non loin d'Andrinople.

Un autre fléau guettait la caravane, gênant souvent sa marche, l'obligeant à s'écarter des villes, à camper en des endroits déserts : la peste, qui couvait toujours dans ces pays. Lancosme traversa pendant trois semaines des régions désolées par l'épidémie. Dépassons un peu les bornes de cette étude pour laisser un voyageur décrire lui-même l'horreur de la situation où il se trouva un jour. C'était un ancien secrétaire du baron de Salignac à l'ambassade de Constantinople, Gedoyn, qui se rendait en Levant, en 1623, pour y gérer le consulat d'Alep. Il avait pris en plein hiver la route de terre depuis Spalato, et avait eu à souffrir de toutes les rigueurs de la saison, ne trouvant guère, en Bosnie, pour caravansérails, que de méchantes écuries bonnes au plus pour abriter les chevaux. « Il me sou-

« vient, dit-il, qu'en approchant l'un de ces carvassaris, qui se « nomme Doufna, le froid nous avoit tellement transis que per- « sonne ne pouvoit plus gouverner son cheval ; et, comme nous « l'eûmes apperceu de loing avec grand plaisir pour eschapper à « l'injure du temps, on vinst au-devant nous avertir que depuis « six sepmaines dix hommes estoyent morts de peste au dedans, « dont les corps n'en avoyent esté enlevez qu'un mois après, et « que personne n'avoit encore tenté le hazard d'y rentrer. Sur « quoy nous prismes bientost conseil et resolution d'un commun « accord qu'il valloit mieux s'hazarder que de subir une mort « certaine dont l'extrémité du froid nous menaçoit au dehors. Et « quarément nous entrasmes tous au dedans, où nous fismes « allumer de grands feuz et n'espargnasmes rien pour nous en « oster l'apprehension. Les vivres y foisonnèrent de tous costez « et le vin abondamment, mesmes qu'un mouton n'y revenoit « pas à dix sols de la monnoye de France ; et fusmes en cest « estat trois jours arrestez de la neige et du grand froid [1]. »

Après un voyage aussi long et pénible, après tant de fatigues et de périls qui semblaient les séparer davantage encore de la patrie, on s'étonne moins que l'Orient parût à nos premiers ambassadeurs un pays d'exil, et ne fût pour eux, malgré l'éclat de sa lumière et la magie captivante de son décor, qu'une terre barbare où parfois ils se sentaient comme perdus.

Les difficultés et les dangers du voyage par terre, sa longueur, sa cherté, firent au dix-septième siècle préférer à nos agents la voie de mer. Après la paix de Cateau-Cambrésis, quelques-uns déjà, ne craignant plus les croisières espagnoles, s'étaient enhardis à passer par mer à Constantinople ou à en revenir. Sampietro Ornano fit ainsi le voyage par Alger, en 1562, et,

[1] Ce passage est tiré d'un manuscrit des plus curieux et malheureusement incomplet, le n° 5643 du fonds français de la Bibl. nationale, qui renferme, avec la négociation de Gedoyn, le récit de son voyage à Constantinople, puis à Alep. Nous en devons l'obligeante communication à notre collègue, M. A. Boppe, qui prépare un travail sur ce manuscrit.

l'année suivante, revint en France par le même chemin, sur des galères turques. Vincenzo Giustiniani, parti par terre, revint par mer en 1564. Bertier fit de même en 1586, Brèves en 1605. L'essor du commerce français dans les eaux du Levant, un demi-siècle d'amitié traditionnelle entre les fleurs de lis et le croissant, le respect assuré au pavillon par le renouvellement des capitulations en 1604, engageaient encore les envoyés du roi à choisir désormais, pour se rendre à leur poste, la route mouvante. Toujours grands étaient les risques : le baron de Salignac, parti de Venise sur un petit vaisseau marchand de Marseille, ne se déroba qu'à grand'peine aux corsaires anglais et faillit à deux reprises se perdre dans la tempête[1]; le baron de Sancy, son successeur, fut obligé de prendre terre à Raguse et ne laissa qu'une partie de son bagage et de ses gens sur le navire qui devait le conduire jusqu'à Constantinople. Mais le voyage des ambassadeurs ne tarda pas à être mieux assuré et à s'entourer d'un appareil et d'une pompe plus conformes à la dignité et à la grandeur du roi de France. Toute une escadre au besoin, pavillons déployés, flammes au vent, au bruit éclatant de l'artillerie, amenait fièrement devant le sérail l'envoyé du Roi Très-Chrétien. L'âge héroïque de l'ambassade était loin : au lieu des expéditions hasardeuses d'un Polin, d'un la Vigne ou d'un Noailles, ce furent dès lors des voyages de magnificence, de ces voyages à la Nointel dont une plume brillante nous retraçait dernièrement l'odyssée[2].

Abel Rigault.

[1] Outre la relation de Bordier, citée plus haut et publiée par le comte Th. de Gontaut-Biron, on a de ce voyage une autre relation illustrée de jolies gravures : *Relation journalière du voyage du Levant, faict et descrit par... Henry de Beauveau...* Nancy, 1615, in-4°. Beauveau, après avoir accompagné Salignac à Constantinople, revint avec Brèves jusqu'en Égypte.

[2] Les bailes et les envoyés extraordinaires de Venise se rendaient d'abord par mer à Constantinople; ils prirent, dans la seconde moitié du seizième siècle, la même voie que nos ambassadeurs. Plusieurs de leurs relations ont été publiées : *Diario del viaggio da Venezia a Constantinopoli fatto da M. Jacopo Soranzo, ambasciatore .. di Venezia... al Murad III in compania di M. Giov. Correr...* (1575). Venezia, 1856, in-8°. — *Diario del viaggio de Venezia a Constan-*

tinopoli di M. Paolo Contarini... nel 1580. Venezia, 1856, in-8°. — *Viaggio di un ambasciatore veneziano da Venezia a Constantinopoli* [*Gabriel Cavazza*] *nel* 1591. Venezia, 1886, in-18.

Les ambassades impériales prenaient plutôt le chemin de la Hongrie, par le Danube, puis, la voie de terre depuis Belgrade. Citons, pour compléter les indications bibliographiques, deux relations allemandes de ce temps : *Stephan Gerlachs dess Aeltern Tagebuch der... an die ottomanische Pforte zu Constantinopel abjefertigten Gesandschaft...* Franckfurt am Mayn, 1674. (Stephan Gerlaet accompagnait l'ambassadeur David Ungnad, 1573-1578.) — *Eine neue Reyssbeschreibung auss Teutschland nach Konstantinopel... durch Salomon Schweigger...* Nuremberg, 1608, in-8°. (Sweiger accompagnait le comte Sinzendorf en 1578.) Voy. l'étude d'A. Mordtmann sur la première ambassade, parue dans la *Teutonia*, nov. 1894.

LA HOLLANDE ET L'EUROPE

AU COMMENCEMENT DU XIXe SIÈCLE

LA GUADELOUPE, LE CAP ET LA GUYANE

AUX TRAITÉS DE PARIS DU 30 MAI ET DE LONDRES DU 13 AOUT 1814

A la suite des guerres de la fin du dix-huitième siècle, l'Angleterre prit possession de toutes les colonies néerlandaises en Asie, en Afrique et dans l'Amérique méridionale. Le gouvernement britannique les a rendues aux Pays-Bas, à l'exception des colonies d'esclaves *Demerary, Essequibo* et *Berbice*, à la côte nord de l'Amérique méridionale (la Guyane), l'île de *Ceylan*, — la Taprobane de l'antiquité, le cap de Bonne-Espérance, — à la côte de la pointe méridionale de l'Indostan, — et la seule colonie décidément européenne.

Divers écrits, quelques-uns même d'origine néerlandaise, prétendent que l'Angleterre a rendu ces colonies en vertu des résolutions du congrès de Vienne de 1815. Rien n'est moins vrai, et la preuve, c'est que les diplomates hollandais ne redoutèrent rien autant que la mise de l'affaire à l'ordre du jour du congrès, comme l'Angleterre les en avait menacés.

Ce point toutefois n'est que d'un intérêt historique; mais il est plus important de démontrer ce qu'il y a de vrai dans l'opinion assez généralement répandue, que les Pays-Bas auraient vendu à l'Angleterre les possessions que Sa Majesté britannique a gardées. Cette légende était jusqu'ici difficile à détruire, parce que c'est le texte même du traité qui a donné lieu au malentendu. Au point de vue national il n'y a aucun motif sérieux, aucun principe qui s'oppose à ce qu'un pays cède

à un autre, contre une somme convenue et pour des motifs quelconques, des colonies ou possessions dont la mère-patrie juge désirable de se défaire. Mais une telle transaction se montre sous un jour différent si, comme dans le cas du cap de Bonne-Espérance, il s'y est établi une population européenne provenant de la mère-patrie, qui s'y est développée comme la population originaire. Alors la vente des enfants de la patrie jette une tache sur l'histoire du peuple dont le gouvernement a négocié cette cession. Or, il n'a nullement été question de vendre, c'est-à-dire de céder par contrat volontaire contre paiement d'une somme proportionnée à la valeur de l'objet, une colonie néerlandaise quelconque. Enfin il est intéressant d'établir ce qui a porté l'Angleterre à rendre les colonies conquises, à quelques exceptions près. La position des parties contractantes fit généralement considérer le fait comme un acte de magnanimité; et c'est pourquoi plusieurs publicistes anglais l'ont fortement désapprouvé en 1814. Mais cette opinion ne s'accorde pas non plus avec la vérité.

La chute de l'empire français éveilla le désir des puissances continentales d'étendre leurs domaines aux dépens des petites nations, et de celles surtout qui étaient restées fidèles à la France. La politique anglaise croyait nécessaire d'empêcher autant que possible cet agrandissement de territoire; et cela lui aurait été difficile si le gouvernement britannique ne s'était pas décidé à restituer les colonies qu'il avait conquises à ceux auxquels elles avaient été prises. Pour divers motifs cette restitution devait se faire surtout aux Pays-Bas. Plusieurs princes de l'Europe avaient été les alliés volontaires de la France; la Hollande, au contraire, avait été contrainte malgré soi de prendre part à la guerre, et, tout en perdant entièrement son indépendance, le peuple n'avait cessé de vouloir fortement redevenir un État libre aussitôt que l'occasion s'en présenterait. Par conséquent, la perte de ses colonies ne résultait pas d'une politique nationale, mais de circonstances qui avaient porté l'Angleterre à déclarer tantôt qu'elle n'avait pris les colonies que pour les

protéger, tantôt qu'elle y avait envoyé ses vaisseaux de guerre non pas comme ennemis, mais comme amis désirant prêter secours. En 1813, quand l'aigle français avait été blessé, la nation hollandaise n'attendit pas l'assistance des alliés pour retrouver son indépendance; elle avait déjà pris les mesures nécessaires lorsque les cosaques et les uhlans s'approchèrent de ses frontières. C'était un fait d'une très grande importance pour les alliés; car alors la puissance française avait beaucoup souffert, mais n'était pas entièrement abattue.

Si l'Angleterre ne voulait pas risquer son influence morale dans les assemblées des grandes puissances, elle devait bien rendre les colonies au peuple qui avait lui-même gagné sa liberté; et les hommes d'État de l'empire britannique étaient tellement convaincus de cette obligation que dans les documents relatifs aux colonies non rendues il est souvent question des « sacrifices » qu'il faut bien que la Hollande fasse aux circonstances; ce qui prouve indirectement le bon droit de la Hollande. C'était aussi l'opinion des deux chambres du Parlement britannique, appelées en juin 1815 à approuver l'arrangement au sujet de la restitution des colonies conquises. Il ne s'éleva aucune voix contre le principe de la restitution; s'il y eut quelque opposition, ce fut justement à l'occasion des colonies néerlandaises qui devaient rester la propriété de l'Angleterre.

La simple exposition de ces points, sur lesquels il y a généralement erreur, me fournira l'occasion de donner un aperçu détaillé de l'histoire du contrat colonial de Londres du 13 août 1814. J'ose croire que cette étude sera d'un intérêt particulier pour les lecteurs français, parce que cette histoire tient de près à la restitution de la Guadeloupe par la Suède.

I

En 1811, quand les armées anglaises s'emparèrent de l'archipel des Indes orientales, où pendant deux siècles le drapeau de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales avec son mono-

gramme V. O. C.[1] avait eu la suprématie incontestable, la Hollande n'occupait plus son rang dans les États de l'Europe. C'est qu'en 1795 le président héréditaire de la République, le stadhouder Guillaume V[2], avait dû se sauver en Angleterre, prenant la fuite à l'arrivée des troupes françaises, que le peuple aveuglé reçut comme des frères et amis. La triste histoire des patriotes, rêvant d'égalité, se termina en 1810, quand la République, jadis si glorieuse, devint une partie de l'empire français.

Déjà en 1783, à la paix de Paris, la Hollande avait dû céder une partie de ses colonies à l'Angleterre. Abandonnée par la France son alliée, la République se vit contrainte de consentir à la cession de l'importante possession de *Negapatnam* dans l'Inde en deçà du Gange, actuellement l'Inde anglaise; ce qui mit un terme au commerce important que la Hollande entretenait avec la côte de Coromandel[3].

La révolution de 1795 avait porté le stadhouder à publier une proclamation donnée à Kew, près de Londres, où il s'était mis en sûreté. En sa qualité de directeur principal de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, le prince ordonnait à tous les chefs, commandants et gouverneurs dans les colonies de recevoir comme amis les troupes et les vaisseaux anglais, vu que l'empire britannique s'était chargé de protéger les possessions néerlandaises et de les garder jusqu'à un temps plus favo-

[1] V(ereenigde) O(ostindische) C(ompagnie).

[2] *Stadhouder* signifie *la personne qui gouverne tenant lieu d'un autre*. Jusqu'au seizième siècle, c'était le titre de celui qui, au nom du roi, gouvernait les provinces. Au commencement de la guerre de quatre-vingts ans qui se termina en 1648, on avait refusé l'obéissance au gouvernement espagnol sous la direction du stadhouder de Hollande, Guillaume d'Orange; toutefois on ne supprima pas le titre, à cause de la fiction qu'on ne s'opposait pas au prince légitime, mais à ses représentants espagnols. Plus tard, quand cette fiction n'eut plus aucune conséquence et que la famille d'Orange se trouva à la tête de la jeune république, ce titre était trop généralement reçu pour le remplacer par un autre, plus d'accord avec la réalité.

[3] « Der ganze Krieg in Ost-und West-Indien war so sehr zum Nachtheil Hollands, dass dieses seine Bedeutung zur See gänzlich einbüsste, dass die Ost-und West-Indische Gesellschaften unersetzliche Verlüste erlitten, und dass dem Handel Wunden erschlagen wurden, von denen er sich nie wieder erholte. » *Weber, Weltgeschichte*, II, p. 321.

rable. Ce n'est pas partout qu'on obéit à cet ordre, que le prince n'aurait jamais dû donner; mais il fut toutefois d'une influence déplorable sur la défense contre les « amis » qui convoitaient les colonies néerlandaises et voulaient monopoliser le commerce des Indes. Voilà pourquoi, même avant le commencement de la guerre, plusieurs des plus belles possessions tombèrent dans les mains des Anglais, bien qu'un homme d'État comme lord Malmesbury eût reconnu, comme il le fit dans une lettre à lord Grenville, en octobre 1798, que la manière d'agir des Anglais bravait l'honnêteté [1].

Après que la guerre fut de nouveau proclamée entre l'Angleterre et la France et que la Hollande se vit forcée de se régler sur la conduite de la France, c'est à diverses reprises que l'on ouvrit des préliminaires de paix [2]; mais, à vrai dire, ce n'était ni la France ni l'Angleterre qui désiraient la paix. Ce n'est qu'en 1797 qu'il y eut quelque apparence que les négociations, commencées à Lille, ne seraient pas entièrement sans résultat, lorsque ce fut à lord Malmesbury qu'on en confia la direction, et le ministre Pitt était également favorable [3]; mais le coup d'État de Paris mit fin aux préliminaires [4].

En février 1801, Pitt fut remplacé par lord Addington, et lord Grenville, comme premier ministre des affaires étrangères, par lord Hawkesbury. Peu de temps après, le roi d'Angleterre déclara qu'il ne s'opposerait pas à ce qu'on rouvrît les négociations. Le résultat désiré fut obtenu. Mais la Hollande, alors *République batave*, en fût entièrement exclue. Les arrangements

[1] Ducasse, *Histoire des négociations diplom. relatives aux traités de Mortfontaine, de Lunéville et d'Amiens*, III, p. 359. « Je ne pouvais guère, il est vrai, me dissimuler qu'elles n'avaient pas été prises de trop bon jeu, qu'elles se trouvaient à nous par un peu de trahison, parce qu'elles l'étaient par la connivence d'une autorité qui n'existait déjà plus en Hollande, mais ce n'était pas de droit qu'il s'agissait, c'était de prétentions. »

[2] *Diaries of* James Harris.

[3] « I feel it my duty as an English minister and a Christian, to use every effort to stop so bloody and wasting a war. « Comp. Earl Stanhope : *Life of W. Pitt* (1862), III, p. 57 et 61.

[4] Elles (les négociations) « *were coincided with and controlled by the coup d'état at Paris* ». Lord Malmesbury, *Diaries*, III, p. 259, 369.

furent signés à Londres le 12 octobre suivant, par lesquels la France, sans le consentement de la République batave, et sans même que cette République en fût préalablement informée, cédait arbitrairement l'île de Ceylan, une des possessions néerlandaises, que le gouverneur néerlandais, en conséquence de la proclamation de Kew, avait « confiée à la protection » des Anglais avant le commencement de la guerre. Lord Cornwallis fut envoyé en France pour ratifier le traité. Le 24 novembre 1801, il arriva à Paris, mais après quelques conférences les négociateurs se transportèrent à Amiens. Ce n'est que plus tard que la Hollande fut engagée à envoyer un plénipotentiaire pour conclure la paix, qui embrasserait alors les alliés de la France [1]. Ce fut Rutger Jan Schimmelpenninck (plus tard, en 1805, chef de la République batave) qui fut chargé de cette mission. Quant à la cession de Ceylan, notre plénipotentiaire refusa de la reconnaître « avant de savoir comment la Hollande serait traitée relativement aux indemnités, qu'on prétendait exiger pour le stadhouder dépossédé, relativement enfin à certaines questions de limites avec la France », déclaration diamétralement opposée à ce que voulait le Premier Consul, qui demandait que lors des négociations il ne fût question ni du stadhouder ni du gouvernement intérieur de la République. Mais Schimmelpenninck ne céda point et déclara que la République ne ferait de sacrifice qu'autant que « le bien de la paix » l'exigerait; mais qu'il lui était impossible de le stipuler d'avance, à moins que l'on ne consentît à lui faire connaître le dédommagement que la France aurait à lui donner. En conséquence, le négociateur français, Joseph Bonaparte, écrivit à Talleyrand [2] : « Si le gouvernement français désire que le ministre batave accède sur le champ aux préliminaires de Londres, il faudrait lui en faire donner l'ordre par son propre gouvernement. » A quoi Talleyrand répondit que Schimmelpenninck était obligé d'accorder [3] que son gouvernement

[1] Ducasse, III, p. 191.
[2] Le 11 décembre 1801. Ducasse, III, p. 37.
[3] Ducasse, III, p. 45, 102.

approuverait les préliminaires sans aucune réserve, que c'était à cette seule condition que la République pourrait prendre part aux négociations, et qu'en cas de refus elle se verrait exposée « à des pertes plus considérables que celle de Ceylan ». Décidément, le congrès d'Amiens n'avait d'autre but que d'expliquer les préliminaires de Londres et de terminer l'affaire; tout ambassadeur qui ne les aurait pas acceptés était destitué du droit de prendre part aux délibérations; d'autant, disait Talleyrand, que « cette guerre s'est terminée au-delà de toutes les espérances que les Hollandais avaient le droit de former ». Cette attitude de la diplomatie française s'explique par le fait que, par la cession de Ceylan, le Premier Consul avait trouvé moyen de terminer la guerre sans qu'il lui en coûtât aucun sacrifice.

Le gouvernement batave envoya à Schimmelpenninck l'ordre dont avait parlé Joseph Bonaparte; et le 13 janvier 1802 l'ambassadeur déclara avoir reçu les pouvoirs nécessaires pour prendre part aux négociations, afin de conclure la paix d'après les principes exposés dans les préliminaires [1]. Mais il ajouta ne pas vouloir signer l'accord avant que les autres promesses fussent remplies; que la France avait fait un traité à la Haye le 16 mai 1795, et qu'il considérait comme « ignominieux l'acte par lequel un ministre batave abandonnerait Ceylan sans avoir auparavant obtenu tous ses arrangements avec la France, et que, pour sa part, il ne voulait participer à un acte déshonorant » [2]. Les arrangements avec la France dont il est question ici concernaient spécialement la restitution de la forteresse de Flessingue en Zélande, que les troupes françaises tenaient occupée, et l'annulation de l'article 4, par lequel la Hollande avait conclu avec la France une alliance offensive et défensive contre l'Angleterre [3] Le plénipotentiaire batave voulait que dans l'avenir la République restât neutre, pour ne plus s'occuper de politique exté-

[1] Ducasse, III, p. 111. *Correspondence of Charles, marquis* Cornwallis, III, p. 435.

[2] Ducasse, III, p. 173.

[3] *Ibid.*, III, p. 194, 197, 206.

rieure et pouvoir vivre en paix. Quel était, demanda-t-il, l'intérêt que la France avait à une alliance offensive et défensive? La neutralité de la République batave n'était-elle pas d'un intérêt bien plus important?

Ces demandes présentées avec tant de dignité et avec tant de poids, on les considéra comme non avenues; l'opinion de lord Cornvallis n'était que trop fondée, et que la position de l'ambassadeur batave envers les plénipotentiaires français et anglais ne pouvait être que celle d'un allié dépendant [1]. A diverses reprises, on répondit à M. Schimmelpenninck que tout ce qu'il avançait faisait l'objet de délibérations constantes du gouvernement français, qu'on s'en occuperait immédiatement après la conclusion de la paix, etc. Son zèle et son habileté ne pouvaient donc changer quoi que ce soit à l'état de choses.

C'est ainsi que le 27 mars 1802 la paix d'Amiens fut conclue, par laquelle il fut stipulé, pour ce qui regardait la Hollande, que « l'Angleterre restitue à la France, à l'Espagne et à la Hollande toutes les colonies conquises, à l'exception de l'île de la Trinité et celle de Ceylan, que la République batave cède à l'Angleterre. Le cap de Bonne-Espérance reste à la République batave; les bâtiments appartenant aux autres parties contractantes auront la faculté d'y relâcher sans payer d'autres droits que ceux auxquels les vaisseaux hollandais sont assujettis [2] » Dans l'article 18, il est question du dédommagement que la famille d'Orange recevra pour les pertes qu'elle a souffertes dans les Pays-Bas. Quant à cette stipulation, le roi d'Angleterre avait spécialement recommandé à lord Cornwallis de la prendre sérieusement à cœur [3]. L'ambassadeur français tâchait de se tirer d'affaire par de vagues promesses; le 11 février 1802 Joseph Bonaparte promit que « la France emploierait ses bons offices pour que le prince de Nassau-Orange reçoive l'indemnité qui lui est

[1] « Whatever his private sentiments may be, he can only appear at a meeting of the plenipotentiaries as an humble and dependant ally of France. » Cornwallis, III, pag. 435.

[2] Art. 3, 5 et 6.

[3] Cornwallis, III, p. 388, 401, 431; Ducasse, III, p. 56, 155, 202.

due » [1]; à quoi cependant lord Cornwallis observa qu'une telle promesse signifiait peu de chose. Tout en marchandant et après de longues transactions, on en arriva à un article 18, au sujet duquel Joseph écrivit à Talleyrand : « L'article de la maison d'Orange est rédigé de manière que la France n'est pas plus liée que les autres parties contractantes. Il est bien entendu, entre les plénipotentiaires, que l'indemnité sera en Allemagne. » Mais elle ne pourra en aucun cas et d'aucune manière tomber à la charge de la République batave. » Plus tard, en 1803, l'indemnité fut accordée et consista dans les évêchés de Fulda, y compris le Johannesberg au Rheingau, et de Corvey, l'abbaye de Weingarten, les abbayes et prévôtés de Hofen, Saint-Gerold dans le territoire de Weingarten, Banderen dans le territoire de Lichtenstein, Dietkirchen en Nassau et la ville impériale de Dormund [2]. Le vieux stadhouder, cependant, qui, par la convention de Paris du 24 mai 1802, avait reconnu la République batave, refusa cette compensation. C'est que le 20 mars 1801, dans une note à l'Angleterre et à la Prusse, il avait fait savoir qu'en cas d'indemnité pour lui et pour ses sucesseurs, à cause du caractère particulier de leurs relations avec les Provinces-Unies, il voulait être censé se réserver le droit de servir la République quand elle serait libre [3]. D'accord avec cette note, il refusait d'accepter l'indemnité, mais il la céda à son fils, le prince héritier Guillaume-Frédéric, plus tard le roi Guillaume Ier, qui en prit possession, naturellement au grand mécontentement de la partie toujours nombreuse qui était dévouée aux princes d'Orange [4].

· La paix, obtenue en négligeant un des objets de la guerre, — reprendre sur la France l'indépendance des Pays-Bas, — ne fut pas de longue durée. Par cette paix, l'Angleterre avait abandonné ses protégés. Bien loin de mettre fin à l'influence de la

[1] Ducasse, III, p. 220.
[2] Fr. von Gagern, I, p. 97, etc.
[3] Mr. Groen van Prinsterer, *Handboek*, § 932.
[4] *Notices et souvenirs biographiques de* Van der Capellen, p. 413.

France sur la Hollande, lord Cornwallis avait promis la restitution des colonies bataves qui restaient dans ses mains.

La Hollande et l'Angleterre avaient commencé à mettre en exécution les stipulations du traité. Au commencement de 1803 la République avait repris le cap de Bonne-Espérance et aussi les Moluques lui avaient été rendues, mais pas encore Malacca, la côte ouest de l'île de Sumatra et les possessions dans l'Indostan, lorsqu'en mars 1803 la guerre éclata de nouveau. C'est un message du roi d'Angleterre au Parlement qui en fut la cause [1]. Il le communiqua au Parlement le 8, et trois jours plus tard on en était informé à Paris. Ce message excita la colère du Premier Consul, qui s'emporta tellement contre l'ambassadeur d'Angleterre, qu'une guerre était inévitable. On exigea l'immédiate évacuation de l'île de Malte qui était toujours occupée par les Anglais, mais la demande fut aussitôt refusée; et de plus on exigea de la France l'évacuation immédiate de la Suisse et la Hollande. Le Premier Consul répondit également par un refus, et aussitôt après l'ambassadeur anglais demanda ses passeports et partit.

Une fois de plus la Hollande fut entraînée dans la guerre, quoique l'Angleterre exigeât qu'elle fût considérée comme une puissance neutre. Le 18 mai l'Angleterre publia une proclamation, dans laquelle elle lui offrait la neutralité, pourvu qu'elle fût respectée par la France. Mais l'Angleterre était convaincue qu'il en serait bien autrement. Napoléon avait, en effet, des vues toutes différentes [2] : la République batave devait être contrainte de lui prêter aide et assistance pour passer le canal et pour faire une descente en Angleterre. A cet effet, le 23 juin 1803, il conclut avec elle une convention, par laquelle elle était obligée de fournir 34,000 hommes (dont 18,000 Français), 5 vaisseaux de ligne, 5 frégates et une flottille de 350 bateaux plats [3]. C'était, comme disait Napoléon, dans le

[1] Thiers, *Hist. du Cons. et de l'Emp.*, livre XVI.
[2] *Ibid.*, livre XVII.
[3] *Ibid.*, livre XVII.

propre intérêt de la Hollande, car la Hollande et l'Espagne perdraient toutes leurs colonies de l'Inde et de l'Amérique si la France était vaincue. En revanche, il assurait à la Hollande « son indépendance, l'intégrité de son territoire européen et colonial et, en cas de succès contre l'Angleterre, la restitution des colonies perdues dans les dernières guerres ». La Hollande avait eu l'occasion de voir ce que valaient toutes ces promesses. La France, du reste, avait beau vouloir défendre les colonies des autres, elle n'était pas en état de protéger ses propres colonies contre les forces maritimes des Anglais. Aussi, presque toutes les possessions hollandaises furent-elles prises une à une jusqu'à la dernière, de sorte qu'à la fin de la guerre elles étaient toutes à la merci des Anglais.

Ce n'était plus au nom du prince d'Orange qu'ils agissaient. La République batave avait été reconnue par la paix d'Amiens; elle était restée l'alliée de la France. Dans cette condition, l'Angleterre pouvait causer à la République tout le dommage possible. Les colonies qui n'avaient pas été rendues après la paix restèrent sous le gouvernement des Anglais, et celles qui avaient été conquises après 1803 restèrent sous la même domination, comme acquises par le droit de la guerre. L'Angleterre, convaincue que cette situation était aussi dure que peu méritée, voulait considérer la République comme puissance neutre, et elle prenait part à toutes sortes de projets tendant à rétablir l'indépendance de la Hollande.

Dans le cours de l'année 1804, l'abbé Piatoli développa les principes qui devaient être réalisés plus tard par les traités conclus après la chute de l'empire français[1]. Il fallait que tous les États, excepté la France, convinssent de s'allier pour imposer des frontières à la France, telles que les avaient déterminées les traités de Lunéville et d'Amiens. Elle aurait à évacuer la Hollande et la Suisse, qui prendraient alors rang parmi les États neutres. Par contre, l'Angleterre aurait à abandonner l'île

[1] Thiers, livre XXI. Groen, § 935.

de Malte et à rendre les colonies dont elle s'était emparée. Si la France refusait d'accepter ces conditions et que la guerre fût couronnée d'un succès complet, on arracherait à la France l'Italie, la Belgique et les provinces rhénanes, et, pour l'empêcher de s'étendre, on l'environnerait d'États puissants, en formant un vaste royaume de la Hollande et de la Belgique réunies. Les conférences suivantes firent naître une nouvelle idée qui, plus tard, a aussi été réalisée, celle d'entourer « ce royaume des Deux-Belgiques » d'une ceinture de forteresses à bâtir aux frais de l'alliance. D'après ces bases, une convention secrète fut conclue le 11 d'avril 1805 entre l'Angleterre et la Russie [1], ce qui fut le commencement de la troisième coalition contre la France.

Après que les victoires d'Ulm et d'Austerlitz et la prise de Vienne par Napoléon eurent brisé la force de la coalition, l'Angleterre, sur la proposition de l'empereur, commença des négociations de paix, dans lesquelles elle exigea en premier lieu l'indépendance de la Hollande et de la Suisse [2]. Pendant le cours des négociations, l'empereur parvint à faire élire son frère Louis-Napoléon roi de Hollande, de sorte que la France garderait son influence sur les Pays-Bas, même s'ils devenaient royaume indépendant.

Cependant, après le 22 juillet, les négociations officielles continuèrent ouvertement. Déjà l'empereur se croyait sûr de la paix et avait cédé à l'Angleterre non seulement l'île de Malte, mais aussi le cap de Bonne-Espérance et les possessions hollandaises dans les Indes orientales, lorsque tout à coup l'Angleterre rompit les pourparlers.

L'empereur voulait forcer l'Angleterre à conclure la paix par le blocus continental. Souvent déjà il avait dit « qu'il dominerait la mer par la terre, et que, si les Anglais voulaient lui fermer l'Océan, il leur fermerait le continent ». Au blocus mari-

[1] Van Dyk, *Répertoire historique et chronol. des traités conclus par la Hollande depuis 1789*, p. 51.
[2] Thiers, livre XXIV.

time des Anglais, il opposa le blocus continental, qui fut proclamé à Berlin par décret du 21 novembre 1806 et mit les îles Britanniques en état d'interdit. Ce décret, qui était applicable non seulement à la France, mais aussi à ses alliés : la Hollande, l'Espagne, l'Italie et toute l'Allemagne, tandis que la Russie se laissait persuader à l'accepter, n'avait d'autre but que la ruine du commerce anglais. On y répliqua de la part de l'Angleterre par un ordre du cabinet du 7 janvier 1807, interdisant aux vaisseaux anglais l'entrée de ports français.

La France, comme ses alliés, souffrit du blocus; mais plus que tous les autres la Hollande. Le roi Louis, qui en était parfaitement convaincu, n'obéit qu'à contre-cœur aux ordres de son frère, qui lui en témoigna son mécontentement, et la conséquence en fut que, par décret du 15 décembre, le peu de commerce qu'on avait encore laissé fut absolument interdit. Les ports furent fermés pour tous les vaisseaux [1]; les mesures en faveur du blocus furent maintenues pour la Hollande avec beaucoup plus de rigueur que pour les autres pays, de sorte que même la contrebande, qu'il était impossible d'empêcher entièrement, était de beaucoup moins d'importance que celle qui se fit entre la France et l'Angleterre.

En 1809, les Anglais tentèrent une descente sur le territoire néerlandais, dont Anvers était l'objectif. Malgré le déplorable résultat de cette expédition, l'empereur accusait la Hollande d'avoir des tendances anglaises [2] et surtout de se soucier fort peu du blocus continental. Son mécontentement contre le roi Louis, « plus Hollandais que les Hollandais eux-mêmes, » s'exprima en reproches amers. La Hollande, disait l'empereur, « ne se prêtait pas plus au blocus continental que si elle avait été régie par un prince allemand ou par un prince anglais. » Alors le projet d'annexion dont il avait si souvent parlé se développa; et le 9 juillet 1810 on proclama le décret par lequel la

[1] Groen, § 948.
[2] Thiers, livre XXVI.

Hollande, comme delta des rivières françaises, était incorporée dans l'empire français [1].

Jusqu'ici les Anglais s'étaient toujours abstenus de sérieuses attaques contre l'île de Java et les îles environnantes. Là, dans l'île de Java avec sa pompeuse capitale Batavia, « la reine de l'Orient, » la force militaire des Hollandais se concentrait et offrait une sérieuse résistance. Tant que la Hollande était indépendante, ne fût-ce que de nom, l'Angleterre n'avait rien à craindre de l'île de Java, dont le commerce était anéanti, et par conséquent il semblait bien que les frais d'une descente n'étaient pas suffisamment justifiés; mais du moment que l'île devint une possession française, on en jugea autrement [2].

La direction de la Compagnie anglaise des Indes orientales à Londres, qui, sous la surveillance du gouvernement anglais, faisait administrer les colonies, était d'opinion que, même alors, il n'y avait aucune nécessité de s'emparer de l'île de Java; mais il fallait se soumettre aux vœux du ministère anglais, qui désirait positivement l'expulsion des puissances européennes de cette partie du monde [3].

[1] Voyez entre autres un ouvrage qui parut à la Haye en 1862 sous le titre : MR. J. H. J. HOEK : *Het herstel van het Nederlandsch gezag over Java en onderhoorigheden in de jaren 1816 tot 1819.*

[2] « While the Dutch were independent, or at least nominally independent of France, it was neither their interest nor their policy to give us much annoyance from Batavia or their other settlements in those seas. But the case is now materially altered. Holland is now incorporated with France, and we must be prepared for the most active and inveterate hostility from the remaining Dutch settlements. »

Instruction du 31 d'août 1810, que le Comité secret de la Compagnie des Indes orientales à Londres donna au gouverneur général des Indes anglaises, lord Minto.

On la trouve avec plusieurs autres actes et documents authentiques dans l'ouvrage de M. L. VAN DEVENTER : *Het Nederlandsch gezag over Java en onderhoorigheden sedert 1811.* La Haye, 1891.

[3] La direction de la Compagnie rappelle ce fait dans sa lettre du 25 octobre 1816, adressée à lord Bathurst, le ministre des colonies, dans les termes suivants : « The facts and circumstances which have occurred relative to the expedition against Java... *undertaken as it was by the express direction of His Maj.'s Ministers*... have been long understood and acknowledged... Of themselves, or without the direction of His Majesty's Ministers,

Forcé de faire une expédition ruineuse et ne voyant aucun profit dans l'extension des possessions coloniales par la conquête de Java, la Compagnie ordonna à son gouverneur à Calcutta de s'emparer de la belle île, simplement pour y exterminer la puissance européenne, et de quitter le pays immédiatement après ; ce qui s'accordait parfaitement avec le désir du ministère anglais [1].

Cela signifiait le massacre de tous les habitants européens et l'établissement d'une anarchie épouvantable, en des pays qui, sans gouvernement européen, n'auraient pas de gouvernement du tout. Comment une nation civilisée peut-elle donner des instructions si horriblement cruelles ! Heureusement le gouverneur général de Calcutta, lord Minto, n'était pas de caractère à obéir à de tels ordres [2]. Cependant il s'appliqua à conquérir le pays, d'après l'autorisation qu'il s'était fait donner.

Après l'annexion de la Hollande, le gouverneur général Daendels, que le roi Louis avait nommé, avait été, par ordre de

the Company would not have thought it necessary to undertake measures fort that purpose. »

Van Deventer, p. 115.

[1] « It is by no means our wish or that of His Majesty's Government, that they should be permanently occupied as British colonies; and that observation applies not only to the unhealthiness of Batavia, but to the general inexpediency of extending our Military Establishments. We merely wish to expel the enemy from all their settlements in those seas, to destroy all the forts, batteries and works of defence, and to take possession of all arms, ammunition, warlike stores, naval or military, and to demolish all the stores and magazines of every description; wishing to leave the possession of these settlements to the occupation of the Natives. For that purpose care ought to be taken to conciliate the natives, letting them understand that the sole object in view is to prevent those settlements from falling into the hands of the French, and assuring them of protection, if inclined to defend themselves. The arms and ammunition, taken from the enemy, might be distributed among the Natives, if such a measure should be deemed necessary or admisable. »

Tiré de l'instruction du 31 août 1810.

[2] Voir sa lettre, datée Calcutta, février 1811, à Stamford Raffles à Malacca, dans le *Memoir of the life and public services of Sir Thomas Stamford Raffles*, par sa veuve. Edition 1830, p. 23 ; éd. 1835, vol. II, p. 46 ; comme aussi le rapport de lord Minto à la direction de la Compagnie, daté Fort William, le 6 décembre 1811, chez van Deventer, p. 1.

l'empereur Napoléon, remplacé par le général Janssens, qui, en 1806, après une défense courageuse, avait dû laisser le cap de Bonne-Espérance aux Anglais. Toutefois l'empereur continuait à l'honorer de sa confiance, en ajoutant : « Souvenez-vous, monsieur, qu'un général français ne se laisse pas prendre une seconde fois [1]. »

Il se vit pourtant dans la nécessité de donner deux fois son nom à la capitulation des colonies les plus importantes; mais il serait injuste de lui reprocher la perte de l'île de Java. Si, au moment où il fallait agir, on avait strictement obéi à ses ordres, les Anglais, d'après l'opinion des meilleurs stratégistes, se seraient probablement trouvés forcés de quitter l'île [2]. Napoléon lui avait adjoint le général de brigade Jumel pour commander l'armée [3]. C'est sur lui que retombe toute l'insuffisance de la défense, conséquence de l'indécision qu'il montrait quand il s'agissait d'exécuter des résolutions prises. A lui, qui aimait le repos et qui craignait les efforts et les dangers, la honte que la défaite de Batavia infligea aux forces militaires françaises. C'est avec une fidélité à toute épreuve et avec un courage sans égal que le général Janssens soutint l'attaque pendant un mois et demi; mais, privé de toutes ressources, il se vit forcé à la capitulation du 18 septembre 1811, par laquelle la dernière des colonies hollandaises tomba dans les mains des Anglais.

Ce que seraient devenus les habitants européens si lord Minto avait scrupuleusement observé ses instructions, on peut s'en faire une idée par ce qui se passait quatre jours auparavant dans la possession hollandaise de Palembang, dans l'île de Sumatra. Stamford Raffles, qui était établi à Malacca, avait à diverses reprises écrit des lettres au sultan de Palembang pour l'inviter à chasser les Hollandais. Le sultan suivit ce conseil; il les

[1] Mill and Wilson. *The History of British India*. Londres, 1848. VII, p. 364, note.

[2] Saxe-Weimar-Eisenach. *Précis de la campagne de Java*, p. 75, 79, 86.

[3] *Ibid.*, p. 12.

attaqua à l'improviste, et, à l'exception d'un seul, il les noya dans la rivière de Palembang [1].

Cependant, tout au commencement de l'expédition contre Java, la proclamation de lord Minto, datée du 4 août 1811, calma les habitants européens. Il disait qu'il arrivait comme ami et non comme ennemi des habitants [2]. Et d'accord avec cette assurance il maintenait un gouvernement régulier dans l'ile avec Thomas Stamford Raffles comme lieutenant-gouverneur, assisté d'un conseil des Indes de trois membres, dont deux Hollandais.

Lord Minto avait pris possession de l'île de Java pour la *Compagnie anglaise des Indes orientales*, et par conséquent pas pour le royaume britannique; ce qui fut cause que la direction de la Compagnie écrivit au gouverneur général, en date du 23 décembre 1811, qu'elle n'était nullement satisfaite d'une acquisition aussi désavantageuse [3].

Les mauvais résultats financiers du gouvernement de M. Raffles semblaient justifier cette opinion, de sorte que la Compagnie se sentit heureuse de pouvoir se débarrasser de cette possession désavantageuse, quand le gouvernement anglais se déclara disposé à l'accepter et, par conséquent, à en faire une possession de la couronne, comme l'île de Ceylan l'était devenue en 1801.

[1] Les lettres indignes de Raffles ont été publiées à la Haye dans le deuxième volume des *Bijdragen van het Koninklijk Instituut voor de Taal-Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indie*. Ce n'est pas la seule infamie qu'il faille reprocher à celui qu'on jugea digne de l'honneur d'une tombe dans l'abbaye de Westminster, à Londres.

[2] « L'expédition anglaise n'a pas du tout pour objet de mettre en exécution des projets offensifs, mais simplement de chasser le gouvernement illégitime des Français et de placer l'ile de Java sous la protection de la Grande-Bretagne. Bien que la guerre entre la Grande-Bretagne et les provinces unies des Pays-Bas puisse justifier les efforts hostiles des Anglais contre les possessions hollandaises, toutefois la Grande-Bretagne, prenant en considération la condition déplorable à laquelle la Hollande est réduite depuis l'anéantissement de son existence nationale, est heureuse de profiter de cette occasion pour se montrer l'amie et non pas l'ennemie des habitants hollandais. »

[3] « We are not satisfied as to the propriety of taking possession of Java in behalf of the E. I. Company. »

Van Deventer, p. 115.

Décidément on ne connaissait pas la valeur de ces beaux pays; mais si on se trompait sous ce rapport, il n'était pas question, au jour de la restitution, de magnanimité, pas plus que du temps de la reine Elisabeth, quand des troupes auxiliaires anglaises dans les Provinces-Unies venaient au secours de la tyrannie espagnole, « tout simplement par intérêt, » fait historique que les publicistes anglais, qui veulent toujours voir les autres nations disposées à la reconnaissance envers la Grande-Bretagne, aiment à ne pas rappeler et à ne pas reconnaître.

II

Le transport de l'île de Java et de ses dépendances à l'Angleterre était déjà décidé et n'attendait plus que quelques mesures préparatoires [1], lorsque les suites de la bataille de Leipzig, en octobre 1813, mirent un terme à toutes mesures de translation. A peine la nouvelle que la force de l'empire français était brisée fut-elle parvenue en Hollande, dont les fils, sous l'illustre titre de gardes d'honneur, servaient dans les armées françaises, soit comme militaires, soit comme otages, que la population se mit

[1] « The advantages which have been experienced from the arrangement, made in the year 1801, for placing the island of Ceylon upon the footing of a Royal Government, have in my opinion, rendered it my duty to advise His Royal Highness, the Prince Regent, to adopt a measure similar in principle with respect to the future administration of the island of Java, and of that part of Sumatra and its dependencies, which have lately been added to His Majesty's dominions. I have therefore to request that you would take an early opportunity of communicating to the Court of Directors of the East India Company the views and intentions of His Majesty's Government on this subject, and of concerting with them such arrangements as may be necessary for carrying them into effect. »

Lettre du ministre Bathurst datée Bowning street, le 26 d'octobre 1813, au comte de Buckinghamshire. président du *Board of Control*, chef de la direction de la Compagnie des Indes orientales. — Tiré des archives du *London office*.

« A decision had been formed in favour of the latter arrangement, » lettre du 5 mai 1815 au gouverneur général du Bengale.

« A positive decision to this effect has thereafter been made. » Lettre du 25 octobre 1816 de lord Bathurst à la direction de la Compagnie des Indes orientales, sur la décision de 1813.

à l'œuvre ; et bientôt, même avant que les alliés eussent atteint les frontières de la Hollande, la révolution était un fait accompli. Un des principaux chefs était Gysbert Karel van Hogendorp, frère du général Dirk van Hogendorp, un personnage des mieux connus dans l'histoire de l'empire français.

La révolution était en même temps une restauration pour la maison d'Orange. Le vieux stadhouder n'était plus ; mais son fils, le prince héréditaire, devant être placé à la tête de l'État régénéré, sous un titre à déterminer plus tard, on le nomma provisoirement *Prince souverain;* ce titre indiquait qu'il serait plus que président d'une république des Provinces-Unies.

Plus tard on a voulu rabattre de l'importance du fait que les Provinces-Unies s'étaient libérées de leur propre initiative [1]. Dans ces temps, la puissance française était encore très grande, la lutte acharnée que les alliés eurent à soutenir à Paris le prouve assez clairement; le fait que la Hollande était ouverte aux alliés, qu'ils y seraient les bienvenus, qu'ils n'y auraient à supporter aucune lutte, tout cela était d'une grande importance. C'est surtout en Angleterre qu'on exaltait les mérites de la Hollande : la révolution avait adopté Orange comme symbole de la liberté ; et cela exerçait une influence vraiment magique sur la population de Londres, de sorte que l'on portait la couleur de la maison d'Orange pour témoigner de ce qu'on se réjouissait avec les Hollandais [2]. En Angleterre, du reste, on n'avait jamais dissimulé ses sympathies pour la maison d'Orange; on se souvenait par trop bien du roi Guillaume III, qui, étant stadhouder dans les

[1] « Das neue niederländische Reich was *an arrangement for an European object*; nur um die Rheinlande vor Frankreich zu sichern, sollte Deutschland wieder einige seiner alten Reichslande verlieren. Zugleich wurde mit begeisterten Worten der Heldenmuth der Holländer gepriesen; Europa war verpflichtet den *noble élan* dieses Volkes zu belohnen. Das englische Märchen ward mit solcher ausdauernder Ernsthaftigkeit wiederholt, dass man im grossen Hauptquartier schliesslich daran glaubte und die Phrase von *Hollands Verdiensten um Europa* in das Wörterbuch der Diplomatie aufnahm. » HEINRICH VON TREISCHKE, *Deutsche Geschichte im Neunzehnten Jahrhundert* (1879), I, p. 526.

[2] « La joie est très grande en Angleterre et tout le monde, sans distinction aucune, porte le ruban rouge. » *Leidsche Courant* du 1er décembre 1813.

Pays-Bas, avait passé en Angleterre pour rendre au royaume les libertés que l'on y avait cru à jamais perdues. Ce fut donc plus qu'une civilité, quand l'ambassadeur à la Haye, lord Clancarty, assura le prince d'Orange, reçu en triomphe en Hollande, que le gouvernement anglais prenait un vif intérêt à ses succès, comme on le voit par une lettre du 13 mars 1814 [1].

Le gouvernement anglais était convaincu que l'État reconstitué devrait être fortifié non seulement par un agrandissement, en y ajoutant ce qui s'appelle actuellement le royaume de Belgique, mais aussi en la remettant dans la possession de ses colonies. C'était là un point de son programme qu'il indiqua aux alliés en forme de *memorandum*, peu de temps après la bataille de Leipzig.

Le document faisait ressortir que, maintenant, il fallait prendre les mesures nécessaires pour délivrer la Hollande de la domination française, vu que la Hollande elle-même avait jadis tant contribué à la libération des autres peuples [2]. L'Angleterre elle-même, comme le disait le *memorandum* aux alliés, se hâterait de rendre à la Hollande les colonies qu'elle lui avait prises depuis 1803, désirant faire de l'État nouveau un rempart contre des attaques du côté de la France [3]. Les diplomates anglais voulaient, par conséquent, donner l'exemple du sacrifice et de la modération. Les alliés du continent désiraient étendre leurs possessions territoriales aux dépens des petits États et de la France ; l'Angleterre était d'une opinion absolument contraire, et ne s'opposait pas seulement à ces agrandissements ; elle voulait, en outre, que les Pays-Bas autrichiens ou la Belgique n'appartinssent plus à la

[1] « The deep interest which the Prince Regent's Government took in his concerns. » Lettre de Clancarty au ministre Castlereagh. Tome Ier de la troisième série, p. 345, de la *Correspondence, Dispatches and other Papers of viscount Castlereagh* (1853).

[2] « Which has so perseveringly devoted all its faculties to reestablish on a firm and lasting basis the independence of other nations. »

[3] « With a sincere disposition on their part liberally to strengthen Holland, in proportion as that important portion of Europe can be rendered secure by adequate arrangements, against the power of France. » H. C. E. von Gagern, *Mein Antheil an der Politik* (1826), p. 25, 245.

maison de Habsbourg, mais à celle d'Orange. Si le gouvernement anglais jugeait ces mesures indispensables à la conclusion et au maintien de la paix, il fallait que ses propositions fussent de suite considérées de bonne foi, et à cet effet elle devait maîtriser la soif d'envahir et d'étendre ses droits, dont les autres puissances faisaient preuve. On était convaincu que c'était là la seule route à suivre, comme le prouve le fait suivant. Le 19 avril 1814, lord Castlereagh, ministre anglais des Affaires étrangères, faisait observer à lord Liverpool que l'île de Malte, le cap de Bonne-Espérance et les îles de Maurice et de Fobago devraient rester dans la possession des Anglais ; il ne laissait pas en même temps d'exprimer la crainte que la possession de tant d'importantes colonies néerlandaises pût nuire au crédit du gouvernement anglais auprès des grandes puissances européennes [1].

Voilà le motif de la politique magnanime que nourrissait l'Angleterre avec le désir presque romantique d'être utile à la Hollande, comme le dit lord Castlereagh dans une lettre à l'ambassadeur d'Angleterre à la Haye, datée du 14 juillet 1814 [2].

Déjà plusieurs mois avant la bataille de Leipzig, le 27 avril 1813, dans un entretien avec lord Castlereagh, le prince d'Orange avait reçu des informations qui durent le tranquilliser entièrement sur ce point [3]. Quoique tempérées probablement par la perspective qu'en retour de la garde de ses colonies en 1795, la Hollande aurait à céder à l'Angleterre quelques-unes de ses possessions. En tout cas, le *memorandum* adressé aux alliés ne laissait aucun doute; seulement, en stipulant qu'on serait disposé à rendre les colonies prises depuis l'an 1803, il

[1] « I still feel great doubts about the acquisition of so many Dutch colonies. I am sure our reputation on the continent, as a feature of strength, power and confidence, is of more real moment to us than an acquisition thus made. » CASTLEREAGH'S *Corr.*, I, p. 474.

[2] « A desire, almost romantic, to serve Holland. » Lettre chez VAN DEVENTER, p. 36.

[3] « Minute des principaux points touchés par le prince d'Orange dans un entretien avec lord Castlereagh, le 27 avril 1813. »

allait sans dire que l'île de Ceylan, perdue par la paix d'Amiens, resterait perdue.

Le 11 novembre 1813, le prince écrivait au fidèle défenseur de ses intérêts H. C. E. von Gagern qu'il était bien convaincu qu'on avait à s'attendre à une explication bienveillante du côté de l'Angleterre, et il venait d'avoir avec lord Castlereagh une « conversation très intéressante », dont il concluait que, quant aux colonies, le gouvernement anglais serait disposé « à en rendre » ; par conséquent, l'Angleterre ne les rendrait pas toutes. Du reste, la restitution se réglerait d'après la position que la Hollande occuperait entre les États de l'Europe, puisqu'on ne pourrait faire des restitutions considérables et lui rendre des possessions qui augmenteraient ses moyens, sans être sûr qu'ils ne tomberaient pas immédiatement à la disposition de la France, ce qui exposerait l'Angleterre à fortifier son ennemi en voulant aider son alliée [1].

Dans le même mois M. Gysbert Karel van Hogendorp pouvait informer M. Hendrik Fagel, le confident du prince d'Orange, que la révolution en Hollande était un fait accompli et que le prince n'avait eu qu'à se montrer en Hollande pour être de suite proclamé prince souverain par toute la population, et que maintenant on s'accordait parfaitement avec la politique de l'Angleterre. « En vous donnant ces assurances, » c'est ainsi que, dans la lettre du 28 novembre 1813 [2], M. van Hogendorp s'exprime avec enthousiasme, « en entrant parfaitement dans les vues de l'Angleterre, je dois, en même temps, faire connaître à celle-ci ce qu'attend d'elle ma patrie : c'est la restitution prompte et sans réserve des colonies dans les trois parties du monde. Nous nous lierons à l'Angleterre par des nœuds indissolubles, nous serons tout à elle, mais nous avons la ferme confiance qu'elle ne gardera rien de ce qui est à nous. »

M. Fagel, destiné à être ambassadeur du nouvel État à Londres, présenta la lettre à lord Malmesbury, qui, dans une réponse

[1] *Leven van den generaal Frederik von Gagern* (1866), I, p. 71.
[2] *Gijsbert Karel van Hoogendorp in* 1813 (1876), p. 20.

du 3 décembre 1813, s'empressa de modérer ces chaleureuses attentes à propos de la restitution des colonies, en déclarant positivement pas tout, pas de suite, pas d'un coup [1]. Du reste, le ministre, d'un ton protecteur, approuva pleinement les tendances de la lettre de M. van Hoogendorp [2]. Toutefois, lord Malmesbury était d'opinion qu'après une sérieuse prise en considération M. van Hogendorp jugerait lui-même que le cap de Bonne-Espérance et l'île Ceylan exigeraient une forte occupation militaire et qu'à ce point de vue ces colonies seraient mieux assurées avec la protection de l'Angleterre que dans la possession de la Hollande. Quant aux autres colonies qui avaient appartenu aux Pays-Bas, l'île de Java, les Moluques, les îles des Indes occidentales, Essequebo, Demarary, Suriname, il désirait bien les voir rendues, du moins quand la Hollande serait de force à les défendre [3]. Cependant il ne laissa pas d'ajouter que ceci n'était que son opinion personnelle, puisqu'il n'avait pas encore consulté son collègue Castlereagh; il croyait du reste que celui-ci avait dit la même chose au prince d'Orange [4]. Il parut bien qu'il en était ainsi, lorsque peu de temps après lord Castlereagh, de passage à Paris, s'arrêtant à la Haye pour

[1] Voir la lettre de Pagel dans Van Deventer, p. 25.

[2] « Every other part of Hogendorp's letter is all that wisdom and patriotic sentiments can pronounce, the most right and judicious. It is also all, every good Englishman can desire; and if he continues to act on the same principles. every hour of your ambassy will be one of increasing comfort and satisfaction. I now anxiously expect the event of the Prince's arrival and reception. I would give half my existence to be near him, when he first lands. »

[3] « It is very natural for Hogendorp to wish, even in the just moment of their enthousiasm, to have back all the Colonies, we have taken from you. But I think that, on more calm reflection, he may alter his opinion, and consider there will be required a strong military force to defend the Cape and Ceylon, safer in our possession that on being restored to them. Batavia, the Spice-Islands, all the West-India Islands, Essequebo, Demerary and Surinam I certainly would give you back, but I am not sure that these retrocession should be made at once, and perhaps not all, till either Holland has recovered its former strength and power, or till a general peace takes place. »

[4] « He (Castlereagh) did not appear to have turned his attention much to it; but if I recollect right what he said to the prince of Orange, it is in substance nearly the same. »

discuter avec le prince l'union des provinces du nord avec celles du sud, et la restitution des colonies [1], trouva l'occasion d'expliquer ses idées sur l'occupation anglaise de quelques colonies ci-devant hollandaises. Il avança en même temps que, pour sa propre défense, l'Angleterre posait comme première condition qu'il ne serait plus question de la restitution du cap de Bonne-Espérance [2].

Le prince, sans l'avis d'un conseil officiel, était loin d'approfondir l'affaire, lorsque lord Castlereagh éveilla l'espoir qu'en même temps qu'on laisserait le Cap à l'Angleterre, le gouvernement anglais lui fournirait une somme suffisante pour bâtir une rangée de forteresses sur les frontières entre la France et les Pays-Bas du sud, qu'on avait intention de placer sous le gouvernement du prince. Le prince répondit au ministre anglais qu'il jugeait cette mesure d'une justesse absolue [3]. Cependant lord Castlereagh lui-même, qui s'était attendu à toutes les difficultés possibles, était content d'une résolution si amicale et si immédiate [4], et maintenant, comme le font toujours les diplomates anglais quand on entre dans leurs vues, il s'épuisait en louanges sur la perspicacité du prince et la justesse de son entendement [5] !

Ainsi, longtemps avant le commencement des négociations on en était là, non seulement pour l'île de Ceylan, mais aussi, comme le disaient les habitants d'Amsterdam [6], « pour notre cher cap de Bonne-Espérance, où les habitants, dans leur attachement passionné à la mère-patrie, refusent énergiquement de parler une autre langue que la langue hollandaise. »

[1] *Mémoires et souvenirs* du baron S. F. SIRTEMA DE GROVESTINS (1869), IV, p. 13.

[2] « To our own peace. » Lettre de lord Castlereagh à lord Liverpool, datée de Paris le 19 avril 1814 CASTLEREAGH'S *Correspondence*, I, p. 474.

[3] « Very satisfactory », « liberal », « just and reasonable ». Lettre à lord Liverpool. Voir plus haut.

[4] « I was extremely glad. » Voir plus haut.

[5] « His Royal Highness understands that Great Bristain remains master of this question to execute her own liberal purpose towards Holland in her own way and at her own discretion. » Voir plus haut.

[6] Requête de la chambre de commerce à Amsterdam du 23 janvier 1817.

Tant qu'on se battait encore avec les armées de Napoléon, il ne pouvait être question de négociations au sujet de la restitution des colonies. De plus, il fallait avant tout arrêter de quelle manière cette affaire pourrait s'arranger : soit par le traité de paix à exiger de la France, soit dans le congrès des puissances européennes, soit enfin entre l'Angleterre et les Pays-Bas. Le 9 mai 1814, l'ambassadeur hollandais à Londres écrivait au ministre de l'extérieur à la Haye [1] : « Je saisirai la première occasion de parler à lord Liverpool au sujet de notre navigation aux colonies; mais, pour ce qui est de leur restitution, je suis porté à croire que ce point, qui se lie si intimement aux autres restitutions coloniales, sera discuté et réglé soit à Paris, soit au futur congrès. » Mais en deçà ni en delà de la Manche on ne crut désirable de faire traiter cette affaire par les alliés. Les diplomates hollandais, aussi bien que le prince d'Orange, étaient parfaitement convaincus qu'on pourrait se promettre beaucoup plus de la sympathie que manifestait alors l'Angleterre que des discussions d'assemblées générales, où le petit État naissant — qui avec les autres petites puissances était désigné par le sobriquet « sous-allié » — n'aurait rien à dire et aurait de plus à souffrir de la rivalité générale. Par conséquent, la Hollande n'éprouva aucun désappointement lorsque l'acte de la paix de Paris, signé le 30 mai 1814, passa sous silence la restitution de ses colonies.

Cependant, avant la conclusion de la paix, un incident avait eu lieu, qui décida sans aucun doute de la perte d'une autre possession hollandaise. En 1810, les Anglais avaient pris possession de l'île française de la Guadeloupe, et l'avaient cédée à la Suède en 1813. Les alliés, surtout la Grande-Bretagne, insistaient pour la restitution de cette île à la France; mais alors comment dédommager la Suède? Le moyen sembla assez simple. Comme la France avait payé à l'Angleterre avec l'île de Ceylan en la prenant aux Hollandais, on pourrait maintenant satisfaire la Suède

[1] Archives du département du ministère à la Haye

au moyen de quelque autre colonie hollandaise que l'Angleterre, qui les détient, lui céderait. A cet effet on pria lord Clancarty, l'ambassadeur anglais à la Haye, de sonder le prince d'Orange sur la cession d'une des îles des Indes occidentales à la Suède A cette intention lord Clancarty se rendit auprès du prince souverain et commença par informer Son Altesse que ni l'Autriche, ni la Prusse, ni la Russie ne faisaient d'objections contre l'union des Pays-Bas avec la Belgique[1]. Le prince se sentit tellement heureux de cette nouvelle qu'il ne songea pas même à demander de quelle colonie dans les Indes occidentales on demandait encore le sacrifice, chose qui causerait bientôt de grands désappointements aux diplomates hollandais. Et une fois de plus le prince souverain négligea de consulter ses conseillers, et une fois de plus, au grand étonnement de son interlocuteur, il s'abstint de toute objection au sujet de ce que l'on exigeait de lui[2].

L'article 6 du congrès de Paris contenait la décision qui rendait si heureux le prince souverain; la voici :

« La Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevra un accroissement de territoire. Le titre et l'exercice de la souveraineté n'y pourront, dans aucun cas, appartenir à aucun prince portant ou appelé à porter une couronne étrangère. »

En outre l'article 9 stipulait que le roi de Suède et de Norvège, « en conséquence d'arrangements pris avec ses alliés, » consentait « à ce que l'île de Guadeloupe soit restituée à S. M. Très-Chrétienne, et cède tous les droits qu'il peut avoir sur cette île. » L'agrandissement du territoire pour la Hollande

[1] « Having admitted to a private audience whith His Royal highness on thursday last, I at once opened the business, and, at the same time, communicate to him the accession on the part of Russia to the barrier of Holland, before agreed to by Austria and Prussia. » Lettre de lord Clancarty du 13 mars 1814 au ministre Castlereagh à Paris. CASTLEREAGH'S *Correspondence*, I, page 344.

[2] « The Prince appeared so much satisfied with the accession of all the great powers to the advanced barrier of Holland, that he received the communication of the sacrifice, expected from him, far better than I should have imagined. » Voir plus haut.

formait une partie secrète [1]. Ainsi le prince souverain avait consenti à perdre d'importantes colonies, sans que ses conseillers en eussent la moindre idée et sans que les articles du traité de Paris le fissent soupçonner.

III

Il y a trois hommes d'État qui, pour la Hollande, ont joué un rôle dans les négociations qui ont précédé le traité de Londres, relativement aux colonies qu'on rendrait à la Hollande. En premier lieu le baron Hendrik Fagel, ambassadeur auprès de la cour britannique. C'est à juste titre que Son Altesse le choisit pour représenter la Hollande. Les Fagel appartenaient à une famille de hauts fonctionnaires de la république des Provinces-Unies, connue comme « anglophile », qui avait su se maintenir glorieusement même dans la période révolutionnaire du temps des « patriotes » : passé historique, qui suffisait pour assurer à Hendrik Fagel le plus chaleureux accueil à la cour de Saint-James. Depuis l'an 1670, c'était toujours un membre de sa famille qui occupait la fonction lucrative de greffier des États généraux. Aussi l'ambassadeur avait-il rempli cette fonction depuis 1790 jusqu'en 1795. Quand le grand-père mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, le 19 octobre 1790, on était à la Haye au milieu des négociations avec l'ambassadeur britannique à la Haye, William Eden lord Auckland, relativement au traité qui devait servir à limiter l'influence croissante que la

[1] La partie secrète du traité, après avoir été publiée en 1856, parut par les soins d'E. G. Lagemans e. a. dans le *Recueil des traités* (1858), I, p 15. L'article 3 était ainsi conçu :

« L'établissement d'un juste équilibre en Europe exigeant que la Hollande soit constituée dans des proportions qui la mettent à même de soutenir son indépendance par ses propres moyens, les pays compris entre la mer, les frontières de la France, telles qu'elles se trouvent réglées par le présent traité, et la Meuse seront réunis à toute perpétuité à la Hollande.

« Les frontières sur la rive droite de la Meuse seront réglées selon les convenances militaires de la Hollande et de ses voisins.

« La liberté de navigation sur l'Escaut sera établie sur le même principe qui a réglé la navigation du Rhin dans l'article 5 du présent traité. »

France exerçait dans la république, négociations dont le greffier, à peine âgé de vingt-cinq ans, eut à supporter tout le poids. C'est ainsi qu'il avait eu occasion déjà de faire connaissance avec les diplomates anglais et de gagner leur affection par des manières bienveillantes, affables, complaisantes et modestes. Dans ce temps-là, lorsque toutes sortes d'hommes d'État étrangers s'appliquaient à diriger la barque fragile de la République, lord Auckland s'intéressa vivement au jeune greffier, afin de lui assurer la protection de l'homme le plus influent, le grand pensionnaire, premier ministre de la République, M. Laurens Pieter van der Spiegel[1]. Cet homme d'État était d'opinion que le jeune Fagel était un ministre honnête, d'une probité indubitable, mais que, comme tous les membres de sa famille, il manquait de célérité dans l'exécution. Lors de la révolution de 1795, Fagel émigra en Angleterre, et avec la cour d'Orange attendit à Hampton-Court un temps plus heureux. Il avait plusieurs frères, entre lesquels se distingua le général Robert Fagel, qui fut même ambassadeur à Paris en 1814[2]. L'amitié, plutôt la vénération qu'il professait pour le ministre Castlereagh, fut cause que Hendrik Fagel fut très bien reçu partout et qu'il put envoyer sur ce qu'il observa à Londres de très curieuses dépêches, qui se trouvent au département du ministère de l'Extérieur à la Haye. Sous un certain point de vue il ressemblait à Castlereagh. Si les compatriotes du ministre anglais lui reprochaient de n'être pas assez anglais, Fagel n'échappait pas au reproche qu'on lui faisait en Hollande d'être par trop anglais. Toutefois,

[1] « On this occasion of the poor Greffier's death, I must hope that the Prince in the kindness and support, which he may give to the young Greffier, will feel that it is both becoming and usefull to the good conduct and future energy of Government, that the arrangement should pass thro' your hands; and that the young Greffier, who is already so much and so cordially attach'd to you, should have the satisfaction of receiving further obligations from you in this critical moment of his life. » Lettre de lord Auckland à van der Spiegel. P. 615, IV (1877) : *Van de Spiegel en Zijne Tijdgenooten*, par M. G. W. Vreede.

[2] Dans la *Correspondance* de Castlereagh il y a plusieurs lettres signées R. Fagel, tandis qu'elles sont de son frère *Hendrik*.

il était le fidèle serviteur de son pays, et il le sera pendant dix ans, jusqu'à ce qu'en 1824, à cause d'un malentendu déplorable, son prince le rappela d'un poste où il l'avait si utilement servi. On ne doit pas oublier que, durant ces années, il avait eu à arranger nombre de difficultés entre l'Angleterre et la Hollande au sujet des agissements des fonctionnaires anglais et des *raids* qu'ils laissaient former impunément dans les colonies hollandaises; et il s'était acquitté de cette tâche, souvent très difficile, de la manière la plus habile.

Le ministre du département des Affaires étrangères à la Haye, A.-W.-C. van Nagell van Ampsen, était d'un tout autre caractère. Depuis 1787, il avait été ambassadeur à Londres, jusqu'à la révolution de 1795. Le Grand-Pensionnaire van de Spiegel le caractérise de présomptueux, opiniâtre et obstiné, on ne peut plus difficile. Il était le prédécesseur de Fagel et son aîné de dix ans. Avec ses défauts, on lui reconnaissait une candeur, une probité, une bonne foi à toute épreuve, et, pour ces qualités, on lui pardonnait beaucoup. Dans toutes les vicissitudes de la maison du stadhouder, il était resté fidèle à la famille d'Orange. Depuis la révolution, il avait refusé d'accepter quelque fonction que ce fût, tant sous la république que sous la royauté et sous l'empire; c'est pourquoi le ci-devant ambassadeur vivait toujours avec la famille du prince dans une grande intimité. Mais la raideur qui l'avait porté à refuser après la révolution toute fonction qui se présentait dans sa patrie se manifesta également dans la vie journalière, même vis-à-vis du fils du stadhouder, après que van Nagell eût pu coopérer à faire proclamer Guillaume Ier roi des Pays-Bas et qu'au commencement de l'an 1814 il eût été nommé ministre de l'Intérieur. Pendant dix ans il garda ce portefeuille et disparut du théâtre politique en même temps que Fagel. Durant cette période, il y eut des tempêtes et des ouragans entre le ministre et le prince. Brusque, irascible et sévère dans tout ce qu'il disait, il était tellement le contraire de ce qu'était Hendrik Fagel, que les hommes d'État britanniques étaient peu portés en sa faveur. Ironiquement on

qualifiait de « colique bilieuse » la mauvaise humeur de l'homme d'État, qui véritablement souffrait de la bile, ce qui se manifestait souvent à des moments très mal choisis et d'une manière peu digne [1]. Mais, quoiqu'il ne ménageât point son roi, Guillaume Ier refusa longtemps de se séparer de cet honnête serviteur, et il ne s'y résolut qu'après plusieurs démissions et toutes sortes de désagréments. M. de Grovestins nous trace son portrait en ces termes : « M. de Nagell était caustique, railleur, persifleur, frondeur, quelquefois même grossier, et donnant des coups de patte à droite et à gauche, n'épargnant pas plus son souverain que les autres. Quand M. de Nagell voyait le roi se livrer à quelques-unes de ses bouffées de libéralisme, il en riait et disait que Sa Majesté venait de s'affubler de son domino libéral. Le mot était heureux, car souvent cela tenait de la mascarade. Bien que M. de Nagell ne fût pas homme à se plier docilement à tout ce que le roi croyait pouvoir exiger de son ministre, le roi, dit-on, ne se sépara de lui qu'avec regret.

La troisième personne dans le triumvirat hollandais que nous nous permettons de présenter au lecteur, c'était Anton Reinier Falck, né en 1777, de vingt ans plus jeune que van Nagell, de dix ans plus jeune que Fagel, mais beaucoup plus éminent, homme de grands moyens, homme d'esprit, avec un regard étincelant, une raillerie innocente, une hauteur discrète et posée. Son passé politique était tout autre, parce qu'il n'avait pas comme eux refusé ses services ni à la République batave, ni au royaume du roi Louis-Napoléon; en 1808, il était commissaire

[1] « Dans le quatrième volume, p. 265, des *Mémoires et Souvenirs* du baron C. F. Sirtema de Grovestins (1869), une scène caractéristique est relatée dans une lettre du général de Phull à de Nesselrode; elle se passa en 1820, à l'occasion d'une fête à la cour, entre van Nagell et l'ambassadeur du roi de Naples M. de Rayner :

« Jouant avec le baron de Nagell au whist, le chevalier de Rayner commit quelques inadvertances, qui lui attirèrent de la part du premier des reproches, faits d'un ton peu en usage parmi des personnes qui se doivent des égards. Le ministre de Naples y répondit en se servant des mêmes expressions. Pour doubler d'impolitesse, le baron de Nagell ajouta l'injure en nommant le chevalier de Rayner un insolent, et cela à plusieurs reprises. Le dernier se hâta de se retirer. »

général pour les Colonies, plus tard secrétaire général auprès du ministère des Colonies. Pendant l'empire seulement, il vécut à Amsterdam en homme privé, jusqu'au moment où, en 1813, la crise éclata, et qu'il retrouva le moyen de prendre une part active aux événements qui devaient conduire à l'indépendance de sa patrie. Doué de beaucoup de talent, le jeune homme obtint bientôt une position influente auprès du prince souverain, celle de chef du cabinet du roi, avec le titre de secrétaire d'État. Il y avait alors de part et d'autre une grande affection et un grand respect entre le maître et le serviteur; le roi était tellement disposé en faveur de son secrétaire, qu'il le considérait comme sa « main droite », et ce fut sous ce titre que le roi le présenta à l'empereur de Russie lors de sa visite à Paris en 1814.

Tels étaient les hommes d'État hollandais qui devaient s'entendre avec le gouvernement anglais sur la restitution des colonies ci-devant hollandaises. Le chef de ce gouvernement était depuis 1812 le comte Liverpool, ministre des Finances, mais celui qui représentait plus spécialement le caractère du gouvernement et le chef proprement dit du parti ministériel était Robert Stewart, lord Castlereagh, ministre des Affaires étrangères[1]. A côté de lui, l'infériorité de lord Bathurst, ministre des Colonies, est tellement manifeste, que, dans les negociations relatives à la restitution des colonies, il n'y aura aucun motif de parler de lui.

IV

Le traité de paix signé à Paris fit voir au ministre van Nagell d'abord que l'union de la Belgique à la Hollande était un fait accompli et ensuite que la restitution des colonies n'avait pas été discutée entre les alliés. Le 1er juin il écrit à ce sujet à l'ambassadeur hollandais à Londres, M. Fagel. Après avoir parlé de l'union des provinces du nord avec celles du sud, il continue : « Le second point, celui des colonies, sera, à ce que je pré-

[1] « The leader of the ministerial phalanx : HARRIET MARTINEAU » : *A history of the thirty years' peace A. D. 1816-1846*. vol. I (18), p. 1977.

sume, uniquement traité entre l'Angleterre et nous, sans intervention aucune. J'espère, sous peu de jours, pouvoir entretenir Votre Excellence en détail de cet important objet; mais il serait, en attendant, très intéressant que Votre Excellence pût sonder le terrain et tâcher de découvrir quelles sont les vues du cabinet de Londres. Naturellement nous devons désirer d'être rétablis sur le pied colonial que nous possédions en 1792[1]. »

Par conséquent il s'attendait, de même que son prédécesseur G.-K. van Hogendorp, qui avait eu le portefeuille pendant peu de temps et que Fagel avait dû désillusionner, à ce que la question serait sans peine résolue; ces possessions de 1792 comprenait également *Ceylan* et le *cap de Bonne-Espérance*.

De suite on s'aperçut du mal entendu parce que le prince souverain n'avait pas exactement informé ses conseillers. Le 11 juin, de bonne heure, Fagel rencontra lord Castlereagh, et le même jour il en écrivait au ministre van Nagell[2]. Après avoir parlé de la Belgique, lord Castlereagh le prévint « de ce qui s'est passé relativement à la Suède et à l'espèce d'engagement pris d'indemniser cette puissance, pour la cession de la Guadeloupe, par celle de l'une ou l'autre de nos ci-devant colonies ». M. de Rehausen, ambassadeur de Suède à Londres, « avait déjà reçu ses pouvoirs pour traiter de l'affaire en question. » M. Fagel, tant soit peu mécontent, ajouta dans son rapport au ministre van Nagell : « toutes choses qui doivent être parfaitement connues de Votre Excellence et de Son Altesse royale, au moins beaucoup mieux qu'elles ne le sont de moi, qui apprenais tout cela pour la première fois. » Le ministre anglais demanda ensuite que les Pays-Bas nommassent un plénipotentiaire afin de négocier la restitution des colonies. Le baron van Nagell s'adressa au prince souverain et apprit ce que Son Altesse royale avait fait. Le 17 juin il écrivit à l'ambassadeur : « Son Altesse royale m'a également informé du projet de lord Castlereagh, de dédommager la Suède de sa cession de la Guadeloupe par une de

[1] Archives du département des Affaires extérieures.
[2] *Ibid.*

nos ci-devant possessions aux Indes occidentales. Je m'abstiendrai de toute réflexion sur ces vues. Je me bornerai à faire observer à Votre Excellence que ce que nous possédions de plus précieux est la côte de Guyane, que son grand mérite est dans l'ensemble des colonies et que nous ne pourrions, sans nous exposer aux plus fâcheux résultats, concourir à un partage. » La Guyane comprenait alors l'ensemble des colonies ci-devant hollandaises sur la côte nord de l'Amérique septentrionale, Suriname, Esquebo, Demerary, Berbice. Le ministre l'avertissait de ne consentir à céder aucune de ces parties et lui ajoutait que sous peu on lui ferait parvenir une instruction avec laquelle il prendrait part aux négociations comme plénipotentiaire des Pays-Bas.

Le ministre aurait été fort étonné si ce jour-là il avait pu voir ce que l'ambassadeur à la Haye rapportait à Castlereagh relativement à une conversation qu'il avait eue avec M. van Nagell [1]. Ce dernier, raconta lord Clancarty, faisait peu de cas des possessions coloniales; il lui importait médiocrement « si l'Angleterre retiendrait quelques colonies, et que même les Indes occidentales en entier lui semblaient de très peu d'importance, pourvu qu'en cas de cession définitive on offrît un bon paiement en argent [2] ». Le principe d'un dédommagement financier pour la perte de quelques colonies était le point faible des Pays-Bas dans ces négociations; et plusieurs auteurs hollandais ont sévèrement désapprouvé ce principe [3]. Ce qui excuse cette posi-

[1] Castlereagh's, *Correspondence*, II, p. 54-55.

[2] « As I suppose you will soon, either with M. Fagel in London or by instructions to me here, negociate with this Government for the restoration of their colonies; it is fit you should know that, in conversing with M de Nagell upon this subject, he has professed to me his inclination to advise the utmost liberality respecting it; nay, that he was not very tenacious of colonial acquisition; and that, with respect to those in the West-Indies, would be willing even to forego their re-acquisition, upon an adequate to the nature indemnity. With respect of the indemnity, I could not get him to be quite explicit, but understood him to means their sale for money. In my mind, however, except perhaps the colony of Demerary, in which so much British capital is engaged, the purchase would be but a bad one. »

[3] Une seule chose semblait le préoccuper, c'était la crainte de donner avant d'avoir reçu. De Grovestins, *Mémoires*, p. 27, etc.

tion, c'est qu'il est presque impossible de donner une idée de l'extrême pauvreté dans laquelle vingt-huit ans d'un gouvernement mal organisé avaient plongé la Hollande, d'expliquer comment Français, Anglais, Russes, Cosaques avaient épuisé entièrement tout ce que la terre fertile avait produit. Le jeune royaume était établi sur la ruine de l'ancienne glorieuse république, jadis le plus petit des États, mais la plus grande des puissances. Des temps passés il lui restait un chiffre de dettes très considérable ; la spoliation effrontée des dominateurs étrangers aussi bien que la cessation du commerce extérieur l'avaient entièrement épuisé [1]. La fondation du nouvel État, l'organisation de l'armée, du corps des fonctionnaires et de la flotte qui devrait prendre possession des colonies et se chargerait de leur défense, de plus les millions qu'il faudrait pour la réalisation du projet insensé d'élever une muraille chinoise contre la France, tout cela fut cause que le trouble et les soucis s'emparèrent des diplomates hollandais. Bientôt les représentants du gouvernement anglais étaient convaincus qu'il ne fallait que quelque argent pour se procurer de belles colonies depuis longtemps convoitées, et qu'aussitôt que les négociations auraient commencé, ils verraient ratifier ce qu'ils considéraient déjà comme une acquisition certaine.

Toutefois, lord Clancarty se trompait absolument sur les intentions du ministre van Nagell. Le chef du département n'avait nullement l'idée d'approuver la cession d'une partie de la Guyane, mais simplement d'une des îles des Indes occidentales comme Saint-Quentin, Saba, Curaçao, soit *île contre île*, ce qui, du reste, était bien plus naturel et ce qui entrait aussi entièrement dans les idées du prince souverain. Mais il est bien et dûment prouvé que du côté du gouvernement anglais on n'avait en vue qu'une partie de la Guyane pour la cession à la Suède, et spécialement la Berbice, mais qu'on s'en tiendrait là, comme lord Castlereagh écrivait à lord Liverpool le 19 avril 1814 [2]. Le

[1] Jhr. Rochussen, *Studies over Geld-Muntwezen* (1888), p. 172.
[2] Which ought to satisfy Castlereagh's *Correspondence*, I, p. 244.

ministre van Nagell, cependant, considéra la Guyane tout entière comme d'une si grande importance, qu'il crut devoir demander, avant tout, qu'elle fût rendue à la Hollande. On pourrait hardiment prétendre qu'il exagérait la valeur de ces colonies d'esclaves ; mais en ce point il était du même avis qu'un grand nombre de ses compatriotes. Toutefois, en sa qualité de diplomate, il commit la faute de ne pas abandonner son système aussitôt qu'il sut qu'il n'y avait plus rien à changer à l'affaire. Il expliqua la situation dans une lettre du 16 juin, adressée au secrétaire d'État, M. Falck, dans laquelle il faisait pour le prince souverain un exposé des instructions à donner à l'ambassadeur Fagel[1]. Sans parler des entrevues que le prince d'Orange avait eues avec les diplomates anglais, sans même toucher la question de la Guadeloupe, il donnait comme son opinion que le moment était venu « où, par une pacification générale, l'Europe va se trouver dans un état de tranquillité, et jouir des bienfaits que les campagnes glorieuses des Hautes Puissances alliées ont produits », circonstance favorable à la question des colonies néerlandaises. Il faudrait que l'ambassadeur Fagel essayât ce qui lui serait possible pour obtenir la restitution de ces colonies, et il aurait à saisir la première occasion convenable « pour pressentir les ministres de Sa Majesté Britannique et tâcher de découvrir leurs vues relativement au sort de ces colonies ». Il serait désirable que le gouvernement anglais fît le premier pas ; mais si l'on demandait à M. Fagel de donner son opinion, il aurait à rappeler à la mémoire des ministres anglais « que la Hollande s'est trouvée conquise par les armes françaises dès l'année 1795 ; que depuis elle a été ou secrètement ou publiquement gouvernée par la France, qui l'avait entraînée malgré elle dans les guerres contre l'Angleterre ; qu'à la paix d'Amiens, toutes les colonies hollandaises. dans l'Orient et dans l'Occident, avaient été rendues à la mère-patrie, sauf l'ile de Ceylan », et qu'on avait la profonde confiance que la restitution tout

[1] Arch. du départ. pour les Affaires extérieures. M. Van Nagel écrivait généralement en français.

entière ne se ferait pas attendre, puisque « par les efforts des habitants de la Hollande, et avec l'assistance des Hauts Alliés en général, et celle de la Grande-Bretagne en particulier, le joug de la France avait été secoué et ce pays rétabli au nombre des puissances indépendantes de l'Europe ». Si le ministère anglais établissait sa demande, notre ambassadeur ne manquerait pas de se souvenir « que la possession dans les Indes occidentales la plus intéressante pour notre pays est celle de la côte de Guyane, connue sous le nom d'Essequebo, Demerari, les Berbices et Suriname ». Non seulement elles formaient la partie la plus intéressante des possessions dans les Indes occidentales, mais « peut-être de toutes nos possessions hors d'Europe ». C'était précisément l'ensemble qui en formait la plus grande valeur; et, en cas d'abolition de l'esclavage, les difficultés résultant d'une division ne pourraient que s'augmenter, « puisque la désertion des travailleurs formerait une source intarissable de réclamations et de plaintes, et que les colons se trouveraient exposés à des intrigues et des menées sourdes, qui détruiraient absolument toute espèce de tranquillité. » S'il paraissait nécessaire de sacrifier une des colonies dans l'Amérique du Sud, il faudrait offrir l'île de Curaçao, et si l'on avançait que cette possession donnerait plus de difficultés que de profit, un mémoire qu'on pourrait remettre à l'ambassadeur, M. Fagel, donnerait les preuves convaincantes qu'il en était autrement. Si cependant il n'y avait aucun résultat à obtenir, il faudrait offrir de plus Saint-Eustache, Saba et la partie septentrionale de Saint-Martin ; toutefois, « non sans en recevoir une indemnisation ». Quant aux colonies de l'Afrique du Sud, le ministre touchait à peine la question du cap de Bonne-Espérance, soit parce qu'il comprenait que cette perte était irréparable, soit qu'il ne concevait pas l'importance de cette grande colonie absolument néerlandaise. « C'était une position, disait-il, à laquelle l'Angleterre attachait un très haut prix, observant néanmoins faire valoir le sacrifice et le faire servir à amener la restitution entière des colonies de l'ouest : Essequebo, Demerari,

les Berbices et Suriname. L'île de Java et les Moluques formaient la partie la plus intéressante des possessions néerlandaises en Asie ; M. Fagel devrait faire tout ce qu'il pourrait pour en obtenir la parfaite restitution. » Quant à Ceylan, Cochin et autres possessions sur les côtes de Malabar, elles pourraient être le sujet de négociations : « M. Fagel devrait écouter favorablement toutes les propositions d'indemnité. » Cet aperçu de ce que le ministre voulait s'accordait fort peu avec la communication de lord Clancarty, que M. van Nagell n'opposerait aucune difficulté à la cession des colonies néerlandaises. Mais on ressent surtout l'impression de ce que l'on désire.

Dans un rapport du 21 juin, l'ambassadeur néerlandais donna des informations sur l'opinion de l'Angleterre, d'après une entrevue avec lord Castlereagh [1]. « Avec beaucoup d'ouverture et de franchise, » le ministre britannique avait communiqué à M. Fagel les intentions du gouvernement anglais, « en conformité à ce qu'il avait déjà eu l'occasion d'en dire à Son Altesse royale, lors de son passage à la Haye. » On était incliné à rendre toutes les colonies néerlandaises à l'exception du Cap, pour lequel on paierait une indemnité en argent, « destinée à couvrir en partie les frais que la nouvelle frontière militaire du côté de la France rendra nécessaires. »

En premier lieu, il n'est pas indiqué dans ce rapport depuis quelle année on aurait à régler les cessions et les restitutions : question de la dernière importance, vu que dans le cours du dix-huitième siècle le territoire colonial hollandais avait à diverses reprises été modifié. Si, par exemple, on fixait 1792 comme point de départ, comme le voulait le ministre van Nagell, alors l'île de Ceylan serait à classer dans les possessions à restituer, tandis qu'il paraissait que le gouvernement anglais n'avait en vue que les possessions coloniales hollandaises sanctionnées par la paix d'Amiens.

En second lieu, il ressort qu'il y avait le désir de dédommager

[1] M. Fagel généralement faisait aussi la correspondance en français.

la Suède. Le ministre anglais faisait observer au baron Fagel que si l'on n'avait qu'effleuré la question du dédommagement, lors du discours de la Haye, au temps de son passage à Paris, l'idée avait prévalu qu'il pourrait consister dans une des colonies hollandaises des Indes occidentales comme la Berbice, « dont la Suède devrait se contenter, quelque inférieure en valeur qu'elle fût à la Guadeloupe[1] ».

En troisième lieu, l'ambassadeur éveilla l'idée d'une exception possible au sujet de la restitution du Cochin en Indostan, « mais lord Castlereagh lui-même n'en était informé que très vaguement. » Le Cochin ne fut pas restitué.

Et en quatrième lieu, il se trouva dans cette lettre une longue tirade, qui, au sujet de ce qui se passa plus tard, mérite une attention toute particulière. Nous savons que lord Malmesbury désirait la restitution des colonies des Indes occidentales et que lord Castlereagh était absolument de la même opinion. Mais de ces colonies on avait déjà soustrait la Berbice, vu que la Hollande avait subi en Europe un agrandissement de territoire. Cependant, lord Castlereagh fit observer que les capitalistes anglais étaient intéressés aussi dans les autres colonies de l'Amérique du Sud, et il pria M. le baron Fagel « de pressentir confidentiellement » — écrit l'ambassadeur — si la Hollande ne consentirait pas aussi à céder les autres colonies ; ce qui lui permettrait de jouir de tous les avantages de la possession sans être obligée de subvenir aux frais de l'administration civile et militaire. Voilà le motif singulier avec lequel le ministre avait

[1] Plus tard, lorsque l'île est cédée à la France, la question du droit de possession de la Guadeloupe donne lieu à un différend. Cela résulte d'une lettre de lord Bathurst, datée Downing street, le 22 septembre 1815, à Castlereagh (*Correspondence*, III, p. 30-31), dans laquelle on lit ce qui suit : « The French ambassador called on me yesterday. He asked me how I considered we held Guadeloupe. I answered by conquest He said that he hoped we should hold it as we held Martinique. I said that the way by which we obtained possession of the one was quite different from the condition under which we held the other. He replied that Guadeloupe should be surrendered to the king of France, according to the treaty of Paris, which was *still in force*. I answered that, with respect to the final destination of Guadeloupe, it must be settled, with other matters, at Paris. »

voulu défendre la retenue du Cap et de Ceylan ! Mais on laissait le gouvernement néerlandais entièrement libre dans son choix. L'ambassadeur écrivait : « Lord Castlereagh m'a donné les assurances les plus fortes du désir du gouvernement britannique d'éviter, dans un tel arrangement, tout ce qui pourrait donner l'apparence de vouloir profiter des circonstances pour imposer des conditions onéreuses à un État auquel on souhaitait de bonne foi rendre une véritable indépendance, et avec lequel on se regardait comme lié par les liens les plus étroits et les plus indissolubles d'un intérêt commun. Il demandait donc qu'on s'expliquât franchement sur celle de ces deux propositions à laquelle on donnerait la préférence ; et si l'on aimait mieux que la charge de l'entretien civil et militaire de ces colonies fût portée par ce pays-ci ; je crois que cela n'éprouverait aucune difficulté. » Quelle méprise pour M. le baron Fagel !

Le ministre van Nagel aurait agi dans l'intérêt de son pays en demandant au ministre anglais de s'en tenir à sa parole, c'est-à-dire en acceptant la perte indispensable du Cap, de Berbice et de Ceylan ; car il devait faire la triste expérience de ce qu'un siècle plus tard M. Francis Charmes observait très justement : « Avec les Anglais, si l'on doit finalement céder, il vaut mieux le faire immédiatement, car il est dans leur pratique habituelle d'augmenter leurs prétentions à mesure que la négociation se prolonge. Ils prennent tout ce qu'on leur offre, et ils demandent autre chose. »[1] Mais M. van Nagell n'étant pas un politique, il lui manquait la faculté nécessaire d'abandonner dans la discussion l'idée qu'il avait tout d'abord conçue.

P. H. van der Kemp.

La Haye, 20 septembre 1901.

(A suivre.)

[1] *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1899, p. 470.

LE COMTE D'ARTOIS

ET LA POLICE VÉNITIENNE

(1790-1791)

La République de Venise n'a jamais laissé un étranger de distinction pénétrer sur son territoire et prolonger dans la Dominante un séjour de quelque durée, sans faire de lui l'objet d'une discrète, mais attentive, surveillance. Princes et princesses, personnages diplomatiques, aventuriers et touristes l'éprouvèrent à tour de rôle ; la défiance de la Sérénissime était d'autant plus éveillée, sa police plus vigilante, que le personnage à surveiller était d'un plus haut rang, que le but de son voyage semblait plus politique et ses démarches plus secrètes. Il était donc conforme à la tradition que le séjour du comte d'Artois à Venise, en janvier-février 1791, fût observé de près par quelques fidèles « serviteurs du tribunal sacré de l'Inquisition d'État ». Cette surveillance, dont il ne se douta guère et qui l'incommoda fort peu, a valu à l'histoire les utiles documents que nous publions ci-dessous. S'ils ne sont pas, à eux seuls, des matériaux suffisants pour raconter sans lacunes ces quelques semaines de la vie du comte d'Artois, ils nous apportent des indications précises et suggestives et sont un exemple remarquable de ce qu'était devenu l'espionnage vénitien vers la fin de la République.

Ces documents sont en effet des « rapports de confidents de l'inquisition » ; parlons net, des rapports d'espions [1]. Mais leurs

[1] Venise. Archivio di Stato. Inquisitori di Stato. Riferte dei confidenti. Apostoli Cattaneo.

auteurs étaient des gens de mérite, de véritables hommes politiques, de parfaits hommes du monde. Aux qualités que l'on exigeait à Venise d'un bon observateur, aurait pu dire Figaro, combien de nos diplomates eussent été dignes d'y être espions? L'un, l'abbé de Cattaneo, d'une ancienne et respectable maison de la noblesse véronaise, fréquentait en familier chez l'ambassadeur de France, auprès duquel il avait la mission spéciale que l'on devine. M. de Bombelles le traitait avec égards, un peu en représentant du gouvernement vénitien auprès de lui, en intermédiaire obligeant entre la République et l'ambassade. L'autre, Francesco Apostoli, connu sous le pseudonyme de Circospetto Benetto, est un publiciste assez célèbre qui fut chargé de missions analogues près l'ambassade vénitienne à Naples; familier de l'ambassade d'Espagne, il est reçu membre du *Casino degli amici*, le club diplomatique de la Frezzeria, sous le parrainage de cet ambassadeur. Nos écrivains ne sont donc point des policiers de bas étage, incapables de voir et de comprendre. Il ne faut pas se tromper à leurs précautions oratoires. Quand par exemple Cattaneo s'excuse des lacunes éventuelles de ses rapports, « parce que la médiocrité de sa fortune l'empêchera de suivre partout la brillante compagnie du comte d'Artois; » quand Apostoli annonce qu'il écrira au petit bonheur, sans souci de donner à ses rapports « une figure », c'est chez l'un un moyen détourné de faire remarquer son talent littéraire; chez l'autre, une façon de réclamer peut-être un subside de supplément; chez tous deux, des formules de pur style, et rien de plus. C'est le fond de leurs lettres qu'il faut voir, et il est succulent : Cattaneo, chargé de surveiller l'ambassade de France, dut à cette fonction même de savoir nombre de détails sur le comte d'Artois et son entourage; Apostoli fut chargé de la surveillance personnelle du prince. Ses rapports, adressés selon l'usage au secrétaire du tribunal d'inquisition (alors un Gradenigo), sont plus complets et mieux renseignés que ceux de son confrère.

Adroits et intelligents, ces agents sont presque toujours fort bien documentés : ils savent choisir leurs fournisseurs de nou-

velles. Il suffit pour s'en convaincre de comparer quelques-uns de ces rapports avec des documents analogues de la police toscane ou milanaise de la même époque. Apostoli voit le plus possible par lui-même; il ne néglige pas de gagner des domestiques, et il parle d'un valet payé par la police pour savoir ce qui se fait dans la *Casa de Francia;* mais il a des informateurs d'un ordre bien plus élevé : il laisse entendre que l'ambassade espagnole, qui n'aime point les réfugiés français, aidera le gouvernement à les surveiller; il sait profiter de la surveillance que l'archiduc Ferdinand, gouverneur impérial de la Lombardie, exerce sur *le parti de Venise;* ainsi la rancune que ce prince et sa femme gardaient au comte d'Artois de son manque d'attentions pendant leur voyage de Versailles, rancune qu'ils traduisaient par des ordres spéciaux d'espionnage donnés aux agents de l'empire à Venise, servait à son insu la mission d'Apostoli. Et Cattaneo trouvait un collaborateur dans le marquis de Bombelles, qui faisait observer le prince par des agents à lui, soit par suite d'instructions de son département, soit par sollicitude, soit par intérêt personnel. Il y a donc lieu de croire que ces deux agents ont bien su ce qu'ils avaient à savoir.

Rien de plus facile pour eux que de récolter de-ci de-là le protocole et les détails de l'arrivée du comte d'Artois à Venise. Dès la veille, Cattaneo put annoncer pour le 8 janvier l'arrivée du prince : l'envoi d'un courrier à M. de Bombelles pour l'en informer, l'intention du prince de descendre chez l'ambassadeur à l'heure du dîner, et de se rendre ensuite à son hôtel pour recevoir ses amis français. Apostoli ne sait pas avec moins de précision les détails du débarquement du prince à la Mira, sa réception par mesdames de Bombelles, de Polastron et de Polignac, comment la première réussit à s'évanouir de saisissement, à la grande jalousie des deux autres, à la vive émotion du prince et de tous les spectateurs : il met quelque ironie, ce semble, dans le récit de cette scène. Apostoli sait aussi que le prince, à son premier repas chez Bombelles, fut servi par les deux fils de son hôte, qu'il passa sa première soirée à l'hôtel seul avec les Bom-

belles et les Polignac. Mais tout cela n'est que du reportage facile ; comme aussi de connaître l'emploi de sa journée du lendemain, la messe aux SS. Apostoli le matin, la réception à son hôtel des visites *en cartes* des ambassadeurs, le dîner chez M. de Bombelles, une tournée de visites en personne aux ambassadrices, parmi lesquelles une visite d'une demi-heure à l'ambassadrice de l'Empire, Mme de Breünner, qui le pria à dîner pour le surlendemain. — Les détails de cet ordre sont nombreux dans les lettres de nos agents.

Il était plus intéressant, plus digne d'un observateur épris de son art, et désireux de rendre service à l'État, de pénétrer les motifs de ce voyage princier. On lui attribuait volontiers un motif politique, mais ce motif semblait enveloppé d'un mystère. Cependant huit jours ne s'étaient pas écoulés depuis le débarquement du prince à Canareggio qu'Apostoli avait déjà très suffisamment débrouillé ce problème ; à quoi l'aidèrent les correspondances de Milan avec l'ambassade impériale à Venise, et les dépêches de Turin. Apostoli renonça vite à l'explication admise d'abord dans le public, que le comte voyageait pour sa sécurité, pour fuir *l'œil homicide*, « *l'occhio micidiale*, » de l'assemblée. Il précisait au contraire ce qui avait été chuchoté en même temps, que le comte voyageait *par ordre*, son frère Louis XVI l'ayant prié péremptoirement d'avoir à s'éloigner de la frontière savoisienne, où sa présence donnait lieu de craindre des préparatifs militaires et faisait suspecter des complots réactionnaires. Cet éloignement, avait-on même dit, devrait se prolonger jusqu'à la fin de février. Apostoli sait et dit, dès le 15 janvier, que Louis XVI avait été contraint par l'Assemblée de demander des explications au roi de Sardaigne sur le sens de la formation d'une armée sur les frontières françaises, et sur « le caractère de l'asile » qu'il entendait accorder à son gendre. Le roi de Sardaigne s'était empressé de répondre par les plus complètes assurances de son bon vouloir et de ses intentions pacifiques, et, pour le prouver, avait conseillé à son gendre de quitter quelque temps ses États, où sa présence donnait de l'ombrage au gou-

vernement français. Parmi les éléments de cette détermination se comptait un sentiment où le beau-père avait sans doute plus de part que le souverain : la présence de Mme de Polastron, nécessaire au comte d'Artois, n'était vraiment pas possible à Turin, dans cette rigide cour piémontaise où « toutes les femmes sont chastes ». — Obligé de chercher asile ailleurs, n'était-il pas naturel que le comte d'Artois eût choisi Venise, sur les insistances des Polignac et des Guiche, qui y étaient déjà installés? Ni Apostoli, ni Cattaneo, ni aucun de leurs contemporains n'ont pensé un instant que l'attrait esthétique ou pittoresque de la Dominante soit entré pour quelque chose dans la détermination du prince, et c'est en effet improbable. Risquons cette hypothèse que le gouvernement républicain, collectif et quasi anonyme, de Venise, le dispensant par là même de ces relations personnelles avec le souverain, si gênantes pour un prince dans la fausse situation où était celui-ci, a pu être un motif accessoire de sa préférence pour cette résidence. — Une raison infiniment plus valable est, ce me semble, la présence à Venise, comme ambassadeur de France, du marquis de Bombelles. M. de Bombelles était un royaliste intransigeant, partisan de la monarchie la plus absolue, adversaire de toutes les réformes constitutionnelles. On le voit se plaindre au gouvernement qu'il autorisât l'étalage dans les librairies de la *Merceria* d'estampes représentant la prise de la Bastille : ces estampes pouvaient blesser les sentiments intimes du comte d'Artois ; d'ailleurs il était d'un sage gouvernement de ne pas soumettre aux yeux du public des exemples d'insurrection. Il comprenait d'étrange façon ses fonctions d'ambassadeur quand il dénonçait comme dangereux quelques Français, résidant de longue date à Venise, et partisans des idées libérales, par exemple un vieux professeur de langue française, nommé Vantourmel, qui avait « adopté les maximes de l'Assemblée ». Son attitude d'ailleurs dépassait le ridicule et atteignait l'insurrection : il se vantait, dès le mois de décembre, de s'être engagé par une sorte de pacte avec les autres ministres français près les cours étrangères à refuser le serment civique. Il avait même

profité de la rencontre de l'empereur Léopold et du roi de Naples à Fiume pour s'y rendre secrètement et solliciter l'intervention de l'empereur en faveur du roi de France. Il n'avait fait ce voyage, tout à fait incorrect, que dans le plus grand secret et sous un travestissement ; espionné du reste et reconnu par un observateur attaché à l'ambassade d'Espagne, Corradini. Il se vanta de cette équipée auprès du comte d'Artois. Cette intransigeance royaliste de Bombelles avait éloigné de Venise les résidents français amis du nouvel ordre des choses ; l'attaché d'ambassade lui-même, le chevalier d'Hénin, était retourné à Paris pour prêter le serment civique, et peut-être pour renseigner le ministre sur la conduite de son chef. — Les Polignac et les Polastron, installés avant le comte d'Artois à Venise, s'employèrent à lui créer dès le début un cadre bienveillant et agréable. Les Polignac, après s'être quelque temps renfermés dans une vie très retirée, se firent ensuite admettre au cercle de la noblesse, au « Casino di San Samuele » ; pour remercier leurs collègues de cette admission, ils instituèrent des réceptions ouvertes, deux fois la semaine, où l'on se porta d'abord avec entrain. Le duc de Guiche, le chevalier de Jaucourt, pénétraient dans les salons vénitiens et servaient d'introducteurs naturels pour la suite du prince. Sa cour d'exil se formait ainsi d'avance. — Le comte d'Artois était donc assuré de trouver à Venise un milieu aussi royaliste qu'il pouvait le désirer. Nul doute que cette perspective ait contribué à le déterminer, et qu'Apostoli n'ait raison de croire à la *préméditation* de son voyage et de son séjour à Venise. — Enfin, comme on le verra, la proximité de Venise et de l'Allemagne, vu les secrets projets du comte, était à elle seule la plus déterminante de toutes ces raisons de résidence à Venise.

Préoccupés par l'importance politique de ce voyage à Venise, nos observateurs ont négligé de raconter à l'Inquisition, dans leur minutie quotidienne et sans doute monotone, les faits et gestes du prince, et l'on ne trouve pas dans leurs lettres ces descriptions et ces anecdotes dont le reportage italien, officiel et secret, se montrait si friand depuis le quinzième siècle. Ils

étaient d'ailleurs dispensés de ce compte rendu de la vie ostensible du prince par la présence à ses côtés des deux gentilshommes vénitiens, attachés à sa personne par le Sénat comme chevaliers d'honneur et *ciceroni;* attention dont le comte avait manifesté bien haut sa reconnaissance. Il est probable que le comte d'Artois fit la visite des églises, des palais et des autres monuments que la tradition voulait qu'on montrât aux étrangers, étant incapable d'une curiosité artistique vraiment spontanée; il est probable qu'on lui fit visiter en détail, selon le protocole traditionnel, le palais des Doges, qu'on lui montra le mécanisme officiel de la constitution vénitienne, une élection aux Pregadi ou quelque autre exercice parlementaire. Selon le protocole aussi, le comte d'Artois, réfugié à Venise par haine d'une monarchie constitutionnelle, n'hésita pas à se déclarer *enthousiasmé* par la constitution vénitienne. Plus sincère sans doute, et en tout cas plus compétente, était son admiration pour la beauté des théâtres et la tenue des loges, *qu'il n'aurait pas,* disait-il, *su imaginer plus élégamment.* Il fit aussi la revue classique de l'Arsenal et l'excursion des Murazzi, ces deux inépuisables sujets d'orgueil pour la Sérénissime. — A en juger par certaines indications rapides d'Apostoli, le comte d'Artois mena du reste une vie assez calme à Venise : il s'abstint d'aller trop souvent à l'opéra, il ne manifesta aucun empressement de voir le musicien Marchesi; il fit assez peu de visites mondaines pour qu'on remarquât celles qu'il faisait à l'ambassadrice de l'Empire, Mme de Breunner; et quant aux visites... non mondaines, notre agent explique gravement qu'il s'en abstint, soit par égard pour Mme de Polastron, soit par obéissance aux recommandations de M. de Bombelles, soit parce que, comme le disait l'ambassadeur lui-même, son tempérament n'était plus aussi fougueux. Cette réserve était plus facile, puisqu'il voyageait avec sa maîtresse, et, si j'ose dire, la main garnie. — Les agents de l'Inquisition n'eurent donc aucune démarche singulière à noter dans la conduite du comte d'Artois; ils n'y trouvèrent d'étrange et peut-être d'inquiétant que les deux faits suivants : une visite à Mme de Rosemberg, alors atteinte d'une

maladie mortelle, et l'attention qu'il eut de s'informer par Jaucourt et Dillon sur les personnages les plus influents de Venise et leurs tendances politiques, sur la façon dont il pourrait être reçu en personne au Conseil des Dix. Mais ces faits semblent avoir été dépourvus de toute importance dans la politique ou même les préoccupations du comte d'Artois. — En même temps que lui, on surveillait ses amis. Au groupe des Polignac, Polastron et Guiche, arrivés d'abord, vinrent se joindre vers le milieu de janvier les Montmorency, notamment le duc de Laval; l'ancien surintendant, M. de Calonne, était aussi à Venise; ce petit groupe habitait le célèbre hôtel de « Mastro Petrillo » et y tenait cercle dans les appartements de Mme de Polastron et de Mme de Poulpry. La police vénitienne les considérait avec une indifférence assez dédaigneuse : on leur reprochait leurs allures hautaines, leur dédain pour les choses et les gens de Venise, leurs moqueries à l'égard du gouvernement de la Sérénissime, leur persiflage assez grossier des dames vénitiennes, mais ils ne paraissaient pas dangereux. Les seuls Français à surveiller, de l'avis d'Apostoli, étaient M. de Rouver (?), officier français au service étranger, qui voyageait en Italie, et M. de Nervo, un homme de talent, intelligent et fin politique, fort lié avec l'ambassadeur impérial Breünner, et qui entretenait une grande correspondance avec la France; d'après certains diplomates, il remplissait, au nom du gouvernement français, une mission particulière de surveillance sur le comte d'Artois. Quant aux autres Français, Apostoli les déclarait sans importance, plus vraiment politique en cela que ceux de ses collègues qui, plus tard, voulurent faire surveiller des domestiques de cercle et des valets d'ambassadeurs pour leur esprit constitutionnel et leurs propos jacobins. — Ces émigrés vivaient d'ailleurs avec assez de réserve, par la force des circonstances et le malheur des temps. Ils semblent n'avoir pas été sans inquiétude sur leur sécurité. Vrais ou faux, des bruits d'attentats circulaient; la cour de Turin, au mois de décembre, avait prévenu le comte d'Artois qu'il était menacé par un complot mystérieux, où figurait, comme il sied, une femme

inconnue dont on n'entendit jamais parler ensuite ; mais l'on assurait à Venise que le comte craignait pour sa vie, que sa voiture était blindée d'une enveloppe de lamelles métalliques, qu'il était toujours escorté d'une douzaine de gardes du corps, vigoureux et déterminés ; la comtesse Diane de Polignac vivait dans la peur du poison : il fallait, disait-on, *essayer* devant elle tous les mets qu'on lui servait, et elle se condamnait à ne vivre guère que de poisson. — A ces dangers imaginaires s'ajoutaient les plaies d'argent. Huit jours après leur arrivée, deux gentilshommes de la suite du prince, le comte de Mallet et le chevalier de Saint-Bris, étaient obligés, par raison d'économie, de quitter l'*Albergo reale*, où cependant leur dépense était modeste, pour s'accommoder d'une pension de famille chez une veuve, à San Salvador. Ces émigrés n'avaient pas tous la même richesse et la même chance que les Polignac, auxquels, à son retour d'ambassade, Capello rapporta une cassette de joyaux valant cent mille sequins et de très grosses sommes d'argent comptant qu'ils avaient confiées avant leur fuite aux divers ministres étrangers résidant à Paris.

Toutefois les observateurs avaient raison de croire un but politique réel au voyage du comte d'Artois, et il ne tint pas à lui qu'il n'eût une importance historique. Déjà dans les cercles vénitiens, parmi les *ciarle in piazza*, les causeries du Casino de la Frezzeria, bientôt au delà des frontières de la République, dans les cours étrangères, dans les journaux européens bien informés, l'on commençait à parler du *parti de Venise*, comme d'un centre de politique ultraroyaliste et antifrançaise, comme d'un élément éventuellement important de la politique internationale. C'était là sans doute grossir les choses et les voir sous un jour trop favorable. Ce parti ne fut jamais qu'une coterie, qui prit ses chimères pour des plans, et appela projets des songes en l'air. Groupe peu nombreux et moins influent encore d'hommes aux convictions respectables, mais impolitiques, il essaya vainement de se donner de l'importance, remplaça l'action par l'agitation et remua pour faire croire qu'il vivait. — S'il tient une place dans

la chronique politique du temps, c'est par ses courriers. Comme les gardes dans les tragédies classiques, les confidents du comte passent et repassent sans cesse sur les grandes routes de l'Italie du nord : va-et-vient incessant de Venise à Turin, voyages de M. de Polignac l'aîné, de M. Guiche, de M. de Rolle, expéditions de courriers à Rome, à Vienne, envoi de messagers à Trieste. Rien n'est résulté de ce steeple-chase de jockeys diplomatiques. — Les fils de ces intrigues, les liens de cette diplomatie, la direction de ce parti, sont aux mains d'un conseil intime, communément appelé conseil de M. le comte d'Artois. Celui-ci avait commencé à le réunir à Turin, il continua à Venise. On y voit figurer les plus intransigeants des royalistes, Calonne, Dilbon, Vaudreuil, Jaucourt, l'aîné des Polignac, et comme secrétaire M. de Bombelles, qui vraiment avait une façon à lui de comprendre ses devoirs d'ambassadeur. Les hommes suspects de modérantisme en sont exclus : pour avoir siégé dix-huit mois à l'Assemblée constituante, sur le côté droit, M. de Séran en est formellement. Tel quel, ce conseil se réunit rarement; en ces deux mois on ne trouve dans ses lettres mention que de deux réunions, l'une qui se prolonge pendant deux séances consécutives au mois de janvier, une autre vers la fin de février. A l'ordinaire, le comte se passe de ses avis, et traite ses affaires politiques avec Vaudreuil et Bombelles, les taisant même aux Polignac, qui sont, comme l'a justement vu Apostoli, d'anciens camarades de fête plutôt que des amis politiques. La composition de ce conseil montre quelle pouvait être son influence politique, la rareté de ses réunions, quel esprit de suite le comte d'Artois apportait à la gestion de ses affaires. — Le comte d'Artois, en venant à Venise, ne semble d'ailleurs pas avoir eu une ligne politique très nette : on ne comprit pas d'abord s'il venait, comme la suite le montra, « développer une politique contre-révolutionnaire ou simplement s'entendre avec le groupe Polignac sur les conditions de leur commun retour en France, en obéissance aux décisions de l'Assemblée. » Ce qui donna quelque consistance à cette dernière hypothèse fut le bruit, répandu quelques jours après son

arrivée, de l'envoi de M. le duc de Cussol à Paris par le roi de Sardaigne pour négocier avec Louis XVI et l'Assemblée la rentrée à Paris « con onore » de son gendre. Mais cette dernière lueur de sagesse politique s'éteignit bientôt dans le conseil étroit — à tous égards — du futur Charles X. — C'était se fermer les portes de France, se jeter dans la guerre à la monarchie constitutionnelle, et dès lors il ne restait plus au comte d'Artois que de tenter de réaliser ce plan, logique sinon raisonnable, et depuis longtemps caressé par lui, malgré ses incertitudes, d'un appel à l'empereur. Léopold, frère de Marie-Antoinette, était le seul espoir, le seul soutien possible de la monarchie absolue en France. Il fallait le décider à une intervention militaire, diplomatique, ou, à tout le moins, au pis aller, morale. C'est pour être plus à portée de lui que le comte d'Artois était venu s'installer à Venise.

Et cette négociation embryonnaire fut, les agents vénitiens l'ont bien vu, l'essentiel de son séjour à Venise. Les Polignac avaient commencé ces démarches; dès le mois de décembre, ils envoyaient des courriers à Vienne et en recevaient « de grosses dépêches ». On sait par les révélations de Corradini le voyage de sollicitation fait par M. de Bombelles à Fiume. Le comte d'Artois eut d'abord l'espoir de voir Léopold à Venise; on annonçait un voyage de l'empereur dans ses États italiens; déjà des solliciteurs arrivaient à Venise pour y guetter son passage; un seigneur polonais, le prince Ponicki, privé de ses biens et condamné à mort comme patriote, l'y attendait pour implorer sa justice et sa protection. Le voyage impérial ne s'effectuant pas, le comte d'Artois songea très sérieusement à se transférer à Trieste: le capitaine de ses gardes, le baron de Rolle, commença à s'enquérir des ressources de cette ville, des moyens de transport, des voies de communication; des ordres furent même donnés pour le départ et des chevaux loués. Il ne manquait que l'assentiment de l'empereur. Ce fut un refus qui arriva le 22 janvier; dès le lendemain, on décommanda les chevaux, et l'ambassadeur impérial dut rapporter les ordres envoyés à

Goritz pour faciliter le voyage princier. Ce fut un premier déboire.

Il fallut rester à Venise. Le comte d'Artois avait, après une longue et double séance de conseil, envoyé par courrier à l'empereur une lettre de huit pages contenant un exposé général de la situation politique en France. Elle resta longtemps sans réponse. L'ambassadrice, Mme de Breünner, encourageait les illusions du parti de Venise, en comprenant dans un sens optimiste les lettres qu'elle recevait de Vienne, en interprétant en sa faveur tel propos plus ou moins vague qui lui était répété. Le comte d'Artois eut avec un haut personnage de l'empire une conversation sur le rôle éventuel et l'emploi, au profit de la couronne de France, de l'armée autrichienne massée dans les Pays-Bas. Apostoli et Cattaneo le disent tous deux nettement : tout l'espoir des ultraroyalistes reposait sur l'intervention de l'empereur.

Mais, Apostoli le dit non moins nettement, le complot — entendez l'entente avec Léopold — était fondé sur cette illusion qu'il allait, sinon éclater, au moins se dessiner une contre-révolution en France. On comptait beaucoup pour produire ce mouvement sur le livre que M. de Calonne venait de publier. Mais cette publication avait passé inaperçue, ou avait fait sourire. Les plus indulgents de ses amis ne purent y voir qu'un amas de bourdes économiques, de pronostics incohérents et démentis par les faits. On n'en loua que le style. Cet insuccès découragea le parti. M. de Bombelles avait espéré, non sans vanité, que son refus de prêter le serment civique entraînerait le refus de ses collègues d'Italie, et que cette manifestation impressionnerait la nation : son refus resta isolé, et ne fit qu'indigner l'Assemblée. On mit alors moins de conviction à le louer de sa démarche ; les ultraroyalistes voyaient s'effondrer leur espoir d'anarchie contre-révolutionnaire.

Les autres puissances, plus ou moins sondées par le comte d'Artois, se dérobaient; le roi de Naples avait fait la sourde oreille aux précédentes ouvertures de Bombelles; le roi de Sar-

daigne lui avait fait comprendre ses sentiments en l'éloignant ; d'une conférence tenue par lui avec l'ambassadeur d'Espagne à Venise, il ne rapporta qu'une fin de non-recevoir. L'empereur restait son dernier appui. Le 20 février, le comte d'Artois reçut de Léopold une lettre qui ruinait décidément toutes ses espérances : Léopold se refusait à toute entrevue avec lui, affectant de craindre que cette espèce de provocation n'accrût les dangers que les souverains de France pouvaient courir à Paris. — Le but du voyage de Venise était complètement manqué.

Le séjour du comte d'Artois ne s'y prolongea pas. Il n'avait jamais eu d'ailleurs l'intention d'y résider très longtemps; au début, d'après les renseignements comparés de Cattaneo, Apostoli et Bombelles, il pensait y rester vingt ou vingt-cinq jours ; ce n'est que par la force des choses que la durée de ce séjour fut doublée. Le 21 février, on assurait qu'il partirait avant la fin du mois. Plusieurs de ses amis le quittèrent vers ce temps : les Montmorency se rendirent à Bruxelles, le duc de Guiche quitta Venise pour rentrer à Paris. Le parti de Venise se désagrégeait. Le choix de la nouvelle résidence du comte d'Artois ne demeura pas moins secret que la date définitive de son départ. Mais les agents de l'inquisition ont jugé inutile d'encombrer leurs rapports de ces faits divers de notoriété publique.

Leur curiosité fut par contre vivement sollicitée par un résultat inattendu du séjour du comte d'Artois à Venise Si les opinions royalistes du marquis de Bombelles avaient pu attirer le comte d'Artois à Venise, cette auguste présence, par un juste retour, les avait encore affermies. Toujours est-il que M. de Bombelles, comme on l'a dit déjà, refusa de prêter le serment civique que l'Assemblée venait d'exiger de tous les fonctionnaires. Il avait espéré que les autres ministres français près les cours italiennes ou autres tiendraient une ligne de conduite identique. En fait, sur les soixante-douze ministres, ambassadeurs et résidents qui représentaient la France au dehors, aucun, sauf lui, ne refusa ce serment. Si grande fut l'indignation de l'assemblée que sa punition ne se fit pas attendre. L'assemblée exigea sa dé-

mission, et le roi dut le priver de ses pensions et traitements, puisque, ayant refusé le serment public, il ne pouvait plus participer des biens de la nation. Avec beaucoup de dignité, M. de Bombelles, démissionnaire, quitta le palais de l'ambassade pour le palais « della Spinola », envoya sa famille à Constance et à Stuttgard et continua à gérer les affaires en cours, en attendant le retour du chevalier d'Hennin, son ancien secrétaire, qui revenait comme chargé d'affaires. Le successeur de Bombelles fut du reste aussitôt nommé : c'était le fils du ministre de la guerre, un démocrate, chaud partisan des idées nouvelles, illuminé, grand ami de Lafayette : le marquis de Gouverné. Le petit clan ultra-royaliste à Venise en manifesta une vive émotion, et les Polignac songèrent à s'éloigner. Mais Gouverné ne vint jamais occuper son poste et ce fut le chevalier d'Hennin qui fit quelque temps fonction d'ambassadeur. Ce petit mouvement diplomatique, perdu dans la gravité des événements contemporains, mais qui en d'autres temps aurait eu pour la Sérénissime une si haute valeur historique, a laissé une trace profonde dans les rapports de nos deux observateurs. Habitués à prendre toujours au sérieux la diplomatie et les diplomates, attentifs par tradition, non moins que par intelligence politique, aux questions extérieures, ce déplacement fut, de tous les épisodes liés au séjour du comte d'Artois, celui auquel ils s'intéressèrent le plus. En quoi leur instinct ne les trompait pas, car, tout bien considéré, c'en était le plus important.

Léon-G. PÉLISSIER.

LETTRES

DE

FRANCESCO APOSTOLI

AU SECRÉTAIRE DE L'INQUISITION D'ÉTAT

1

(13 décembre 1790)

Illustrissimo e circospetto signor, signor Patrone colendissimo.

Più sollecito sarei stato nel procurarmi l'alto onore di corrispondere alle ricerche di V. S. Illma con pronto riscontro, se avessi veramente ritrovata materia degna delle sapienti riflessioni del sup^{mo}; la maggior parte delle cose e nomi indicatimi non consistendo che in materie affatto straniere al principal oggetto che la scienza d'alto governo tiene a cuore e il zelo d'un perfetto e buon suddito, con tutta vigilanza e premura, deve osservare.

Madama e Mons. di Polastron, ed altri Francesi di eguale o minor nome, attaccati alla fortuna del reale conte di Artois sono quelli che si attendevano a Venezia dai sig^{ri} di Polignac, la dama di Polastron appartenendo più particularmente al sudetto real personaggio con legami d'amicizia antica, portandosi qualche volta misteriosamente a Torino a visitarlo.

Il motivo principale di questi movimenti e andate a Torins, tanto dal vecchio Duca di Polignac che di altri, realisti sono state le speranze d'una controrivoluzione sulle frontiere di Francia ultimamente tentate, e nell' effetto che doveva fare sull' animo dei Francesi lo spargimento del libro del signor, di Calonne.

Di questo libro, se V. S. Illma me lo ordinerà le ne farò un estratto dopo, la lettura che S. E. ambasciatore di Spagna mi promise procurarmi, tosto che lo avrà avuto in suo potere, gentilezza di cui questo personaggio mi onora per la corrispondenza che tenni seco due mesi fà da Vienna, nell' occasione che non eravi più l'ambasciatore suo zio a quella corte per i dissapori sul proposito del matrimonio delle principesse di Napoli.

Rassegno di più a V. S. Illma che il medesimo signor ambasciatore mi ha nominato per socio nel casino diplomatico, istituito in Frezzeria sotto il nome di Casino degli Amici.

Non il sig. Calonne si attendeva. come V. S. Illma m'aveva accennato, ma bensì personnaggio molto più importante per le circostanze attuali del viaggio prossimo a Venezia di S. M. Imperiale e del Re di Napoli; questo è il

principe Poniuski, degradato e condannato pella sua patria, e che in breve sarà raggiunto da suo figlio, che sollecita per la di lui protezione la corte imperiale, e che unitamente sperano movere ad alte cose con più liberta in Venezia l'imperatore Leopoldo.

I signori di Polignac sono ingran movimento per lo stesso motivo d'interessare quel sovrano e a quello che mi ha detto il sig. Bini, persona che li frequenta e intimo vicino a S. E. di Spagna, ricevono ora più spesso grossi plichi di lettere da Torino, ove il conte d'Artois, con sorpresa dei ministri anco qui residenti, tiene il cosidetto *suo consiglio*.

Altri Francesi, i nomi dei quali non scriverò per non cagionar confusione di lingua, sono tutti realisti, o come attaccati alla sorte di Polignac, o per genio loro, tali che quelli che conosco in varie conversazioni nobili frequentare. Molto più facile si è l'assicurarsi di questo punto dopo l'introduzione della conversazione del lunedi alla casa dei Polignac di dame e patrizi nostri, istituita per riconoscenza di quei signori d'esser stati presentati al nobile casino pubblico di San Samuele.

Alcuni attaccati, per genio o per necessità, all' assemblea nazionale di Francia, sono già partiti o per spavento delle *cose annunziate*, come arrivate per ordine sup^mo quasi un anno fà, nel foglio chiamato *Basso Reno*, o per motivi di esistenza propria e fortuna come il cavalier d'Henin, secretario regio dell' ambasciata di Francia, che si portò a Parigi per vacare alla propria sua sorte e dare personalmente il giuramento civico. Altri più oscuri per fortuna o per nome sono affatto nel silenzio, o per la loro povertà e miseria non ardirebbero palesarzene fautori.

Ben più importante si renderà la conseguenza del passo che tenta di fare il marchese de Bombelles, ambasciatore di Francia presso la Serenissima Egli dice d'esser unito ad altri ambasciatori e ministri della nazione, tanto in Italia che fuori, per negare di prestare il giuramento civico che l'assemblea dimanda ai membri del corpo diplomatico francese. Protesta egli altamente et colle lusinghe provenienti da Torino fomentate dalla famiglia dei suoi benefattori i Polignac, e fortificate colla speranza d'interessare il nuovo imperatore, nel suo passaggio pei stati della S^ma Republica, si crede in stato di ricusare quest' atto di sommissione all assemblea nazionale, avvengane cio che puo avvenire.

Di questo concorso me ne hà fatta confidenza il signor de' Corradini, segretario regio imperiale, da molti anni mio conoscente, nemico per varie relazioni del ministero di quelle altre corte e finissimo osservatore d'ogni andamento. Egli aveva tenuto dietro, anco l'ultima volta che S. M. Imperiale si portò a Fiume ad incontrare il sovrano di Napoli, al segretissimo viaggio che fece incognito il signore di Bombelles, sudetto ambasciatore di Francia, per implorare il di loro soccorso in queste circostanze. Quantunque sotto il nome di mercante francese, quantunque col più grande mistero, passato con una finzione fino ad Adelsberg per incontrare il nuovo monarca, pure i di lui passi furno esattamente spiati e seguiti da cotesta ambasciata imperiale a questo ser^mo Dominio, per mezzo del sudetto regio segretario Corradini.

Della donna incognita, e dalla misteriosa congiura di cui hà ministerialmente avvertito la reale casa di Torino, non havvi alcuna notizia dopo le perquisizioni fatte, e si hà per certo che l'alta polizia di Milano, per mezzo del sig. conte Carli fà le più minutte ed esatte ricerche. senz' alcun' ombra di verificazione, ad onta di tanti contrasegni.

Da questo piano di cose, V. S. Illma, se non vedrà in tutto soddisfatta pienamente la ricerca fattami, ella non giudichi mediocre il mio zelo nell' incontrare i voleri sovrani e meritare l'altissima loro protezione e aggradimento. Posto in situazione più opportuna per queste richerche, mi troverei più a portata di tranquillizare le pubbliche viste sulle brame da V. S. Illma indicatemi, e raccomandandomi con tutto il profondo rispetto.

Li 13 dicembre 1790.

Um^mo^ Dev^mo^ Obb^mo^ Ser^re^,

Francesco Apostoli, q^a^ Circospetto Benetto.

2

(10 janvier 1791)

Ser^mo^ principe, ill^mi^ et ecc^mi^ Ssigg. inquisitori.

Non cercberò di radunare frasi onde formare un prospetto che abbia una qualche figura ; rassegnerò nude le mie osservazioni in obbedienza al comando ricevuto, e se sono clementemente da VV. EE. perdonate le rispettose rifflessioni che ardiro diu miliare, e se, alle sapientissime viste d'alto governo, possono servire le indicazioni acquistate che posso contribuire, sarà conforto e sufficiente premio di buono ed attraciatissimo suddito.

Arrivato il reale conte alla Mira, fu dalla sig^ra^ ambasciatrice di Francia, e dalle dame Polastron e Polignac incontrato. Fù tenero all' ultimo grado quest'incontro. e successe lo svenimento dell'ambasciatrice, con grandissima commozione delle altre, a quella per la considerazione dello stato luttuoso avvenire, che deve essersegli presentato; a questa, per la reminiscenza degli amari casi corsi. La sera restò solo al suo albergo, visitato da quella sola compagnia Bombelles et i Polignacs; la mattina, accompagnato dai suoi proprii familiari, andò alla messa a' SS. Apostoli e ritornò alla locanda, ove ricevette non la visita, ma le sole carte degli ambasciatori e ministri precedentementeavvertiti dal ambasciatore francese del suo arrivo. Pranzò solo alla casa del suo ambasciatore, servito a tavola dai figliuoli di esso. La sera restituì la visita alle ambasciatrici. particolarmente a Mad. di Breünner, ambasciatrice imperiale. ove restò più di mezz'ora, e ricevette l'invito d'un pranzo per mercordi, dopo il quale Spagna, il nunzio ed altri, avranno l'onore di trattarlo. Non andò all' Opera ne dimostrò in conversazione alcuna premura par Marchesi, quantunque questo musico sia al servizio attuale del reale suo suocero.

La corte del governo di Milano ha gl' occhi sù questo regio viaggiatore e ha mandate commissioni particolari in Venezia, onde tener dietro ai suoi andamenti, sieno personali, sieno politici.

Il conte di Wilseck plenipotenziaris di quel governo ha sempre tenuta somma gelosia, come nella scorsa carta rassegnata a VV. EE. ho havuto l'onore d'indicarle, particolarmente riguardo a quei Francesi che soggiornano in quello stato, quanto per que, avvenimenti che possono derivare da un viaggio che non è di puro divertimento.

L'arciduca Ferdinando e sua moglie, malcontenti del real conte di Artois e de' principi francesi, per i pochi riguardi usati nel loro soggiorno alla corte di Versaglies, se ne liberarno con fredde accoglienze, e poi mandarono segrete commissioni da me vedute mandate al cowadini segretario regio dell'

ambasciatore imperiale, cui insinuarono tener dietro alle sue traccie nonche a quelle del cosi detto *Parti de Venise*.

La fama di questo partito di Venezia non è rimasta solamente fralle diplomatiche abitazioni dei ministri stranieri residenti a Venezia; ella è nota altrove, e se ne parla nelle corti forastiere; e quali ne sieno la solidità dai fondamenti, la sapienza e penetrazione di VV. EE. facilmente potrà riconoscere. L'articolo che ho l'onore d'ingiungere, tratto da un foglio straniero, fortifica nella opinione della riflessione che ardisco di formare, che questo completo non sià fondato che sull' illusione che le passioni di risentimento e l' ambizione possono fomentare la vana speranza della contro-rivoluzione.

Il real conte non comunica ancora di questo mistero politico che colli Signori di Bombelles e Vaudreuil, perchè all' arrivo degli stessi amici Polignacs si tacque un discorso principiato.

Il rimanente di queste amicizie, tali che i legami colle Polignac e Mad[a] di Polastron (persona che per il suo attaccamento col principe non sarebbe stata sofferta sotto gl' occhi della Corte di Torino), queste intime amicizie non hanno altro rapporto che quello di galanterie attuali o passate.

L'ambasciatrice di Vienna, mad. di Breünner, da pascolo a questa illusione politica colle lettere e parole ch' Ella dice tenere dai suoi illustri parenti apresso la real corte di Vienna, unica fiducia per la causa dei realisti : illusione sempre più sparsa dopo la conversazione di quel soggetto mandato dalla regina di Francia in tempo della coronazione, conversazione che versava sull' impiego della armata austriaca nelle Fiandre, con qualche parole di lusinghe che si vociferarono date dal nuovo imperatore.

Questa dama fù sempre perciò la più gradita di Polignac, e la prima ad esser distinta dal R. conte di Artois.

Col progresso dei giorni si svilupperà più precisamente questo progetto, se sta tale da fomentare queste idee di lusinga, o se puramente (come vien sospettato) sia questo un congresso in Venezia coi Polignac per prendere un' ultima risoluzione sul ritorno dei principi intimato dall' Assemblea et in conseguenza maneggiare gl' interessi di molti signori fuorusciti da quel regno.

Sul proposito dei giorni della sua permanenza, intanto è certo esse non sono fissati e non sembrano certamente limitati, come si credeva, ai venti giorni circa.

Questi viaggi e queste permanenze non sono sicuramente nati da puro accidente, ma premeditati, come giudico premeditato il contegno dei Polignac, la separazione delle loro differenti abitazioni, la vita tanto retirata ed obscura, la loro apparizione brillante in Venezia, e finalmente la conversazione destinata alla nobiltà veneta due volte la settimana, che pare preparata per l'introduzione del reale conte viaggiatore e nuovi suoi amici compagni; i quali insinuati dal duca di Guiche e marchese di Jaucourt, como più pratici del paese, saranno presentati presso le dame delle case illustri, e facilitanno legami o galanterie; per la licenza delle quali cose la sapienza del Supremo può ben prevedere e prevenire i disordini senza numero che colla maschera possono introdurvisi senza notare la communicazione dell' ambasciatore di Francia nella casa dei Polignac; i mezzi onde penetrarli sono le cognizioni che indicheranno da loro stessi l'ambasciatore di Spagna, e il segretario Campos, che prendono in ridicolo questi francesi forestieri e che in ogni

incontro lo fanno travedere. Oltredicchè questi forestieri non sono molto riconoscenti alle gentilezze della nazione ed alle facilità accordatigli. Parlano con maniere sprezzanti delle cose di costituzione, e del contegno delle, dame quando essi sono fra loro : inconseguenza che si può attribuire al tuono avantaggioso di quella nazione.

Frà la nota che mi fù communicata dei forastieri francesi dimoranti in Venezia, la sola persona che mi parve esser osservabile per gli oggetti contemplati da VV. EE. è quel sig. di Nervò, francese altre volte stato a Venezia, ma non trattato ne ricevuto dai ministri, secondo quello che dice la contesta Durazzo.

Questo è intieramente legato coll' ambasciatore di Vienna, e sparso nelle converzioni particolari di altre dame nostre; è uomo di talenti estesi; si annunzia col merito della musica; tiene un grande carteggio in Francia; e perchè è troppo assiduo come lo fù ieri (giornata della visita del R. Conte alla casa di Vienna) fino le sei della notte, cosi sen è ingelosito il Corradini, come pure il residente di Napoli, che scambievolmente si comunicarono i sospetti che questi possa avere una commissione particolare di Francia sugli andamenti del R. conte di Artois e suo partito in Venezia.

L'altro nuovamente arrivato è quel barone di Rouver, a servizio straniero; è qualche tempo che viaggia in Italia, come mi disse egli stesso ; è raccomandata a Mad. Trona dalla contessa itta di Milano; ed è uomo di alto merito.

Degli altri Francesi oscuri, la sapiente vigilanza di VV. EE. hà bastantemente provisto e tranquillizato per la sicurezza concessa ai suoi ospiti, particolarmente per l'illustre viaggiatore, quale apparentemente non si abbandonerà ad indecenti e pericolose visite, sia per la vicinanza di Mad. di Polastron, sua antica amica, sia per le istruzioni che dice il sig. di Bombelles avergli fatte, oltre averlo ritrovato a suo parere più calmato di temperamento.

Se poï svilupatosi questo, col tempo dasse motivo di agitazione, è facile al supremo tribunale garantire ogni pericoloso, anco casuale, accidente.

Mi prendo il coraggio di porre queste osservazioni sotto gl' occhi di VV. EE. Non per quello ch' esse valgono, ma per l'oggetto ch' esse, confrontate o dedotte, possono contribuire alle sapientissime viste di alta polizia e governo delle EE. VV.; alle quali non oserei di penetrare.

Certo della ingenuità delle mie invenzioni e dell' aggradimento del mio principe nel comando ricevuto da VV. EE. sù questo soggetto, ho l'onore di segnarmi

Umilissimo, devotissimo et obbewandissimo servitore e suddito

Francesco Apostoli q. Circospetto Benetto.

Li 10 gennaio 90 M. V.

3

(15 janvier 1791)

Ser^mo principe, ill^mi et ecc^mi sigg. inquisitori di stato.

Dalle osservazioni prese per arrivare a scoprire l'oggetto principale del misterioso e politico viaggio del real conte d'Artois, si è prodotta la sicurezza di quelle congetture che per segretissimi dati s' erano potute formare.

Ecco la serie delle cose che la comprovano, coi dispacci venuti da Turino, e corrispondenze da Milano all' ambasciata imperiale di Vienna:

Il Re di Francia, obbligato dall' assemblea nazionale a scrivere fortemente al Re di Sardegna, ricercando una spiegazione sul genere di *asilo* accordato al fratello fuoruscito e sulle voci sparse d'un' armata da combinarsi sulle frontiere della Savoja, onde calmare la nazione francese di questo sospetto, ricevette a Parigi formalmente dall' ambasciatore di Sardegna tutte le imaginabili assicurazioni di tranquillità per parte del suo padrone.

In conseguenza di questa dichiarazione ministeriale, il Re di Sardegna consigliò suo genero a dissipare questi sospetti ed allontanarsi da Torino fino a nuove risoluzioni, comeoche quel soggiorno essendo troppo vicino alla Francia dava continue occasioni di gelosia.

Le lusinghe del partito dei fuggiaschi Polignac, Guiche, etc, dimoranti in Venezia, le persuasioni che gli recarono nei loro segreti viaggii li Polastron e Polignacs a Turino, fecero scegliere al reale conte di Artois il soggiorno di questa Dominante.

Dell' arrivvo e quasi giornale delle sua dimora, VV EE. ne conoscono perfettamente il corso, aggiungando a questo le cose potute penetrare dalla finezza e sottilità di maniere di alcuno dei membri del corpo diplomatico, interessatissimo ad osservare gli andamenti politici e personali di cotesto importante personaggio, non che a vegliare la condotta ed interessi differenti di tante varie figure che lo circondano, sia per la di lui sicurezza, sia per le influenze che possono portare nei di sui passi avvennire.

Il lunedi fù penetrato che tenne un consiglio privato: i membri del quale (che pur si chiama consiglio del R. conte di Artois) furono il conte di Dillon *alla destra,* poi Vaudreuil, il Jaucourt, cav. dello Spirito Santo, Polignac il vecchio, e il marchese di Bombelles ambasciatore faceva le veci di cancelliere. A quel consiglio non è intervenuto certo conte di Seran, e si credette ritrovarne la ragione, perchè questo signore, ora del seguito del R. conte d'Artois, è stato prima deputato per dieciotto mesi all assemblea nazionale.

Si formò una lettera d'otto pagine, che furono fatte da vari di loro alcune postille.

Martedi si tenne ancora lo stesso consiglio sempre nella casa Polignac, e alli 23 fù mandato un corriere col plico a Vienna diretto all' imperatore. Il conte Dillon si lasciò scappare del viaggio meditato alla corte di Vienna, e interrogato da persona volle supplantare la risposta decisiva.

Mercordi dimandò a S. E. ambasciatore di Spagna una conferenza segreta, appuntata per il giovedi dopo il pranzo diplomatico nella casa imperiale, al quale parecchi individui mancarono della lista presentata, cioè quelli della minore considerazione.

La Diana di Polignac è quella che ha piu timori personali d'ogni altro rifugiato, perchi si è penetrato per mezzo dei servitori ch' essa mangia sempre in pesce, e la metà delle sue vivande è obbligato chi la serve mangiarla. La venuta di S. E. Capello, ambasciatore della Serenissima in Francia, portò a questa famiglia per centomile zecchini di gioje ad esso confidate, come parecchie altre considerabili summe a differenti ministri stranieri che risiedavano allora a Parigi.

Due sono le cose che inquietano ancora, perchè non sono penetrate abbastanza: l'oggetto della visita del R. conte d'Artois alla contessa di Rosenberg, ammalata di malattia mortale; il di lei antico amico Benincasa che porta

parole, andando venendo dalla casa di Francia nelle altre case di Polignac, da grandi sospetti agli altri ministri. La seconda è la premura, che si danno Dillon e Jaucourt, come per parte del reale conte di Artois, d' informarsi dalle persone diplomatiche, principali personaggi della Serenissima Repubblica, della loro influenza nelle cose di stato, e del mode, come il R. C. d'Artois potesse avere abboccamento personale col supremo tribunale, ricercandone esso gli esempi dalle persone che sonole più vecchie nella loro residenza in Venezia.

Ora di giorno in giorno con Achille di Laval, delle casa di Montmorency, cadranno in Venezia il rimanente dei partiggiani realisti. La loro unica speranza consiste nella risposta di S. M. Imperiale, e tutti sono in sconcerto indicibile, ad onta della loro apparente tranquillità di spirito. Cominciano a non tanto esaltare il passo non necessario del marchese di Bombelles, e tutte le loro disposizioni lasciano a congetturare una lunga permanenza di questi ospiti importanti nella Dominante.

Per felice combinazione, rapporto ai costumi, la conversazione dil lunedi nella casa Polignac non sembra prendere voga, e fuori del duca di Guiche, non si vedono insinuati nelle famiglie nobili questi soggetti de' quali varì opuscoli celebri stampati ce ne danno uno scandaloso rittrato; oltre di che, l'ambasciatore di Francia insinuò moderazione generalmente a tutti, e il reale conte d'Artois vive sotto l'osservazione personale della sua amica Madama di Polastron.

Di queste indicazioni, sulle quali supplico VV. EE. (fondando nel loro pregio solo che possono avere, che è quello della certezza) umilmente degnarsi considerarle come un tributo umilissimo della divota mia servitù, e onorarmi dell' altissimo loro patrocinio.

Sabbato, li 15 gennaio 1790 M. V.

Um^mo devot^mo obblig^mo servitore,

Francesco Apostoli q^a Circospetto Benetto.

4

(17 janvier 1791)

Illmo sig^re compare, Padrone, colendissimo.

Se avessi avuto qualche cosa di più forte, sarei andato in persona portarla da S. E.; pure non mi sembra *affato indifferente* da porre sotto gli occhi di quell' Ecc^mo Signore.

Spero d' esser il primo a calmare le pubbliche paterne loro sollecitudini nell' avvertirle d'aver penetrato questi tre punti : che il barone di Roll, confidentissimo di S. A. Reale il conte d'Artois e suo capitanio di gurdie, s'informa nelle vie le più caute del modo, forma, spese e soggiorno di Trieste; che altri suoi preparativi per il trasporto d'Artois e di tutto il suo partito per il viaggio di Trieste. ove pensano d' *attendere* la risposta imperiale, non è sfuggito alla penetrazione di persona diplomatica interessatissima a queste mosse; che la Diana Polignac se n' ha espresso con qualche più aperta forma verso uno de suoi servi guadagnato con denaro per riportare ciò che si passa nella casa di Francia.

Circa que' due Francesi, il cav. di Sambris ed il barone di Mallet, allogiati

all' Albergo Reale, non erano più in quella locanda quando mi furono communicati i nomi. Ora sono appresso certa vedova lorena a San Salvador, con più tenue prezzo, ad onta dell' accordo mediocre del loro costo nel primo alloggio. Da altre persone hò inteso che quantunque non al seguito di S. A. R., pure ne dipendano per pensione di modo che per averla da esso lo sequitano. Gli altri Sono di minor osservazione e di niuna relazione colle viste accennate.

La prego raccomandarmi intanto Suo umil^mo dev^mo servitore e compare,

Francesco Apostoli.

P. S. Nel dispaccio di Turino o corrispondenza con ministero estero qui a Venezia, v'è che S. M. il re di Sardegna abbia mandato segretamente il duca di Crussole, capitanio delle guardie del corpo di S. A. R. il conte d'Artois a Parigi, onde maneggiare un *ritorno* con *onore* e *vantaggio* di quel principe. Sono congedati da Torino tutti i Francesi. Hoveduto io il biglietto scritto sabato sera [1].

5

(23 janvier 1791)

Eccellenza,

Ieri sera, coll' ordinario di Vienna, arrivò al signor ambasciatore di Francia un plico in vece della sola unica lettera solita a pervenergli da Vienna.

Poco dopo, ricevuto mandò un viglietto al sig. ambasciatore Cesareo, pregandolo contromandare gli ordini rilasciati per Nogaredo e Gorizia al conte Gorgo relativamente al viaggio premeditato di S. A. R. il conte d'Artois per Trieste, e perchè non sieno fermati a suo conto li comandati 28 cavalli alle poste [2].

Achille di Laval e gli altri Francesi realisti che si attendevano dal partito d' Artois sono arrivati come indicai parecchi giorni sono, e tutti seguitano il partito che prendera il R. conte, eccetto che il duca di Guiche, che ritorna in Francia. Il rimanente di que' signori, ben conosciuti per tante relazioni. formano la compagnia intima del Real conte e l'albergo di Petzrillo, nelle camere delle Poulpry e Polastron, il loro quotidiano casino.

Ho creduto importante il primo avviso per aver l'onore di dirmi di V. E.

Um^o servitore,
Francesco Apostoli.

Domenica li 23 gennaio 90. M. V. [3].

6

(23 février 1791)

Illmo sig. sig. Padrone Col^mo.

Per incontrare l'aggradimento del mio principe, non hò mancato porre tutta l' attenzione e vigilanza agli andamenti delle cose che potessero inte-

[1] Cette lettre n'a pas été datée par l'auteur, mais le destinataire a inscrit la mention suivante au revers : 1790, 17 gennaio. Apostoli.

[2] Je supprime ici un paragraphe sans intérêt.

[3] Sans suscription.

ressare nel dilicato soggetti, di cui si compiacque il Supremo indicarmi. E come spero saranno state verificate le opportune indicazioni da me rassegnate, cossi spero queste altresi egualmente compatite.

Non avendo nomi e soggetti che inquietassero le viste pubbliche sul soggiorno del R. conte d'Artois, nulla hò aggiuntio. Il resto del piano lo sapeva altresi bene appogiato.

Il barone di Roll, capitanio delle guardie di S. A. R. il conte d'Artois, dentro della giornata partirà per Torino.

Il regio principe partirà venerdi col rimanente del suo seguito.

Digià lo hanno anticipato alcuni signori, particolarmente quelli della illustre casa di Laval Montmorency andati a Brusselles, sperando nei nuovi tumulti che si figurano possano arrivare nelle Fiandre.

Calonne, Vaudreuil, Dillon, l'ambasciatore di Bombelles e qualcun' altro unitamente al R. conte d'Artois formano ancora alla giornata il consiglio alla locanda del Lion Bianco.

Hanno quasi perduta ogni speranza di rialzamento del partito realista secondo i discorsi che tengono frà di loro, particolarmente dopo l'inutilità dell' opera sparsa dal sig. de Calonne, opera che doveva cagionare grande sensazione in Francia, e che non fù ritovata che un ammasso, ben scritto per altro, di falli economici e di prognostici che si verificarono tutto all' incontrario, come quello del pagamento del 1789 verificato e ch' egli reputava impossibile.

L'annunzio del prossimo arrivo (entro questo maggio) del sig. marchese de La Gouverne, figlio del ministro di guerra e amico del La Fayette, hà ormai prodotto confusione nei Polignac, ma non si sa niente se abbriano risolto o non ancora di lasciare Venezia, timore essendovi di qualche scandalo o interessante avvenimento, se si trovassero nel tempo del nuovo ambasciatore francese, conosciuto partigiano fortissimo dell' attuale nuova costituzione.

La dimissione e negativa al giuramento del signor di Bombelles è stata ricevuta con indignazione dal comitato diplomatico a Parigi. Gira la copia della lettera di risposta del Re, colla sua dimissione e privazione d'impiego e provisioni o sia no pensioni annesse : « Puisque aiant refusé de donner le serment public, vous ne pouvez participer des biens de la nation, » precise parole da me lette della lettera di tre o quattro righe di S. M.

L'ambasciatore Bombelles prende il palazzo della Spinola aspettando di giorno in giorno il cav. d' Henin, assembleista. Partirà poi per Costanza quantunque egli vociferi di andare a Stuttgard raggiungere il principe di Condé. Di 72 ministri della corona di Francia, residenti, ambasciatori e ministri alle corti straniere, il Bombelles è il solo che abbia rifutato di dare il giuramento civico.

Poche, ma vere e sostanziali cose, queste sono che trascrivo a V. S. Illma. Se sono tali che possano servire alle alte viste delle EE. loro, sarà summa consolazione ad un divoto suddito che si raccomanda al loro sovrano patrocinio.

Um^o^ Dev. Oss^mo^ Francesco Apostoli q^m^

Circospetto Benetto.

Au revers : « 1790, 23 febbraio, Apostoli. »

LETTRES ET FRAGMENTS DE LETTRES

DE GIOVANNI DE CATTANEO

AU SECRÉTAIRE DE L'INQUISITION D'ÉTAT

I

(5 janvier 1791)

Nobilissimo signor conte, signor signor padrone colendissi.

Venerati e preciosi mi giunsero per l'organo di mio fratello i commandi dell' Eccelso. a cui è consacrata immutabilmente la mia vita. ed ho l'onore di dire a V. S. Nobilissima che. per quanto è concesso alla ristretta mia abilità, aveva di già prese le possibili precauzioni onde render informata V. S. Nobilissima dei passi e delle dirrezioni del sig. principe d'Artois. Conoscendo la dilicatezza dello stato di quel Real principe, veduto con occhio micidiale e vendicativo dalla ribellante assemblea, egli per consiglio del Rè suo fratello imprese questo viaggio, allontanandosi dalle frontiere per assoppire possibilmente i sospetti contro di lui concepiti, e forse per dar luogo a qualche colpo, se è vero che la commisione del Rè suo fratello siadi trattennersi lontano per fino a tutto il mese di febraio. Egli è certo che infinitamente teme per la sua vita, avendo a quanto sò il suo stesso carrozino guarnito di lamine di ferro fra i due cuoi per timore di sorprese e marcià sempre accompagnato da dieci o dodeci risoluti giovani Francesi. i quali estima fedeli al di lui partito. Per corriere spedito dal sig ambasciatore di Francia al suo palazzo, arriverà questo principe domani all' ora di pranzo dal signor ambasciatore stesso, dopo di che passerà al suo albergo per ricevere le persone che voranno visitarlo. Queste notizie le ho ritratte dal cavaliere stesso del sig. ambasciatore di Francia. Subbito che lo senta giunto, sarà cura mia ricercare le più veritiere nozioni e rendere informata V. S Nobilissima. Dio volesse che la mia ristretta situazione non fosse tale da impedirmi di fare una continuata coltura a quel principe, che certamente la farei per meglio servire alle attente cure dell' Eccelso. ma vincendo intanto quelle della salute. presterò fedelmente la persona mia a visitare ed esso ed il sig. ambasciatore per tenere accuratamente dietro alle di loro direzzioni e raguagliarne esatamente V. S. Nobilissima. riuscendo il neglio che mi sarà possibile. Impiegherò a quest'oggetto il residente di Prussia e quelli fra i ministri che hanno interesse in quegli affari, e ne rileverà V. S. Nob. gli effetti.

Sono intanto con pienezza di ossequiosa dippendenza,

Di V. S. Nobilissima Umilis, divot^mo obblig^mo servitore.

D. Giovanni de Cattaneo.

Venezia, 7 gennaio 1790 M. V.

2

(11 janvier 1791)

.... Passando poi[1] al proposito di S. A. R., egli mi disse che il prencipe trovasi *entusiasmé* per l'eccelso tribunale. sotto al cui vigliante governo si estima in un vero porto di sicurezza; e si esprime che risguardava questo come l' anima del governo e senza di cui perirebbe il corpo, tutto come il corpo fisico si perde alla partenza dell' anima. Egli non cessa di parlare con estrema riconoscenza dei due nobili eletti per suoi deputati, e trova tutto eccellente in essi, e per sino l'elleganza ed il gusto nella fornitura dei palchi, « qu'il n' auroit pas seu immaginer plus élégamment. » Non parla ancora con precisione del tempo in che conti di partire, ma il sig. ambasciatore mi disse in segretto che si traterrà qui per quindici giorni, ne' quali aspetta delli corrieri e ne rispedirà egli stesso; che partendo di qui farà forse un viaggio per l'Italia o altrove. e poi ritornerà quì, sicchè mi parve conget urabile non essere senza oggetto la sua venuta e la sua stazione quì. Ecco quanto mi disse sul argomento del principe, agiugnendomi che egli tiene di continuo persone sue presso di quello per essere informato dei minuti suoi passi, e che al bisogno me ne renderà informato, inculcandomi di essere giornalmente a vederlo, avendo rilasciato ordine al suo svizzero che non vi sia più portiera ne annunzio per conto mio......

D. Giovanni DE CATTANEO.

Venezia. 11 gennario 1790 M. V.

3

(15 janvier 1791)

..... Così[2] senza lasciarmi respirare non che rispondere[3], seguì a dirmi che passando ad altro mi incaricava di interpellare l'Eccelso per essere autorizzato ad accompagnare S. A. R. tanto per vedere l'arsenale quanto i murazzi, senza che dovessero scappare i nobili che vi si trovassero, risguardandolo come un semplice cavaliere del di lui seguito. Mi porse anche dinnanzi agli occhi alcuni casi particolarifra quali che l'ambasciatrice Madama di Vergenes fù all Arsenale favorita anche di colazione, in compagnia del pad. di guardia e dame venete che vi si trovarono. Altrettanto mi disse essere occorso a quella presente di Spagna, in occasione di essersi portata per udire non so quale esercizio di arte nautica praticato da' giovani scolari, e finalmente dall' avere il sig. conte di Praüner accompagnata S. A. R. l'arciducessa d'Austria passata ultimamente di quì. Sul primo articolo risposi che ignoravo del tutto come si passasse quella facienda, alla quale non ebbi parte; sul secondo, risposi che la sig. ambasciatrice di Spagna con la moglie del residente di Prussia furono, è vero, a godere del quasi pubblico spettacolo di quella prova scientifica, invitate dal sig. ab. Mafioletti, furono ser-

[1] Dans la partie antérieure de sa lettre, Cattaneo raconte une sienne entrevue avec le marquis de Bombelles, au sujet de l'incident de M. de Vergé, que j'ai raconté ailleurs. (V. *Un emblème séditieux à Venise*, Revue des études historiques, janvier 1891.)

[2] Cattaneo continue ici le récit d'une autre visite à l'ambassadeur de France, dans laquelle l'incident signalé ci-dessus reçut sa solution définitive.

[3] Le marquis de Bombelles.

vite del publico rinfresco, ma non parlarono con i nobili, nemmeno la moglie del residenfe di Prussia, quantunque dama veneziana, ed avendo in quel tempo lo stesso suo fratello fra i padroni dell' arsenale; in quanto poi all' ultimo, risposi essere sebbeno vero avere il sig. co. di Praüner accompagnata l'arciduchessa, ma essere altresi vero che quella principessa fù trattata di collazione, ma non vide veruno de nobili. Agiunsi poi che la legge fù osservata con esatessa dalle LL. AA. Reali i conti del Nord, i quali esclusero il proprio ministro allora sig. Panno Maruzzi, dall'andare per sino nel palco ad essi destinato; che lo stesso aveva veduto fare da S. A. R. il duca di Yorcke, che pur era qui in publico ed aveva un ministro accettissimo, qual era il caval. Mürai[1], e che parecchi altriesempi potevo dargli. In fine chiusi il mio discorso, dicendo che S. A. R., se aveva un tale desiderio, doveva comunicarlo ai due deputati, i quali avvrebbero prese poi le misure acconcie a riuscirvi e che conseguentemente non credevo proprio al sig. ambasciatore de fare questa ricerca per riportarne una negativa risposta. Tuttavolta egli mi ripetè che pregavami di tasteggiare sul proposito, tenendo con V. S. nobilissima, discorso, ripettendo quello da esso tenutomi...[2].

Sono con tutto l' ossequio, la venerazione e la dippen'denza,

Di V. S. nobilissima,

Umilissimo Divotmo Obbmo Servitore.

D. Giovanni DE CATTANEO.

Venezia, 15 genaio 1790 M. V.

4

(11 février 1791)

Nobilissimo signor, conte sig. sig. Padrone colendissimo.

Avendo veduto il sig. marchese di Bombelles, ambasciatore di Francia, ed illuminato dei sapientissimi metodi dell' Eccelso, che sono le leggi postegliper l'innaberrabile suo modo di condursi, mi disse a propria giustificazione che il timore, per un canto, ed il desiderio, per l' altro, che non si estenda il mal francese in queste *benedette* contrade, lo porta tal volta a bramare una prontezza di passi che giustamente dall' Eccelso si repute rano non consone al vero oggetto. A questo proposito, mi disse sapere che il fante dell' Eccelso con una affrettata publicita aveva chiesto a quel panetiere francese che smercia il pane sotto le Procuratie conto dell' abitazione di due francesi, notizia che giunta agli orecchi loro gli avrà certamente servito ad instar di una prescrizzione alla partenza. A questo risposi che affato ignoravo e la cosa e gli oggetti. Passando poi a discorrere con principi di massima, non meno su le cause efficienti del guasto della Francia che, per essere agl' occhi del governo di piccolo momento, purono neglette, non che delle massime correnti di quell' assemblea, di portare il fuoco divoratore per ogni dove, mi disse che un tal M. Vanturnel che da molti anni si trova qui, facendo la professione di maestro di lingua francese, ed ha ammaestrati molti nobili, ora si è fatto un predicante del sistema democratico ad esclusione di ogni altro governo, come il più ragionevole ed il più per-

[1] Murray.

[2] Je supprime ici un paragraphe sans intérêt.

fetto, perchè rimette gli uomini nelle primitive loro facoltà, fiscate poi per tirannia dalle potenze imperanti; aggiugnendomi che si fatte proposizioni le ha liberamente tenute nella casa della marchesa Spadafora, dove esecutò la sua professione, insegnando all' unica sua figlia. Da questo ne dessunse il periglio che questi stemmi, e da questo e da tanti altri sparsi, non producano poi delle funeste conseguenze, mercè l'accecamento della mente e la seduzione dei sensi. Proggredendo poi oltre, mi disse che sembrava tropo affrettata la divulgazione dei rami che si smerciano verso l' orologgio, con la distruzzione della Bastiglia e con i ritratti del signor de La Fayete e de' principali romoreggianti di Francia, tenendosi queste stampe le più esposte cosa che fa una sensazione a S. A. R. il sig. conte di Artois e che nel senso del sig. ambasciatore possono produrre delle sensazioni alteranti nei popoli come le stampe dei santi furono sovvente bastevoli a destare buoni sentimenti nei reprobi.

Scalinando poi sul proposito del sig conte di Artois...... [1].

5

(21 février 1791)

.... In quanto all' esterno, ho l'onore di dire a V. S. Nobilissima che prese le migliori cognizioni dell' eletto Mr de Gouverné, ambasciatore di Francia, figlio di M. de la Tour Dupin (*sic*). Egli è un giovine uomo di assai bizzaro umore, e quale fra noi si direbbe scapestrato. Ed uno de più scarnati democratici di Parigi, e che si crede, come il padre suo, membro del gran club degli Illuminati, le di cui massime portanti il fuocco per ogni dove, è sufficientemente cognito a V. S. nobilissima e per le cose stampate e manoscritte che si sono pubblicate. Egli ha un modo affabile ed insinuante oltre misura, ed ha in moglie una dama di una compiuta bellezza. Intanti lo precederà il sig. caval. d' Henain, che prendrà l'agenzia degli affari, che saranno coerenti alle bevute massime dell' assemblea e dal club, dove è statto fino al presente, fino a che giunga il nuovo ambasciatore.

S. A. R. il sig conte di Artois partirà nel fine della settimana, ma non è ben stabilito per dove. La sua partenza resta detterminata da una lettera di S. M. I. che, a quanto dicesi, gli esclude ogni ragionameno con esso lui, non che col Rè delle due Sicilie, per non arrischiare maggiormente le LL. MM. il Rè e la Regina di Francia...

D. Giovanni de Cattaneo.

Venezia, 21 febbraio 1790 M. V.

6

(24 février 1791)

.. Detto ciò, passò all' altro subietto relativo al sig. ambasciatore di Francia, il quale ha ricevuta la sua demissione e la sua recredenziale, mai senza che adesso si manifesti di ufficio il suo successore, che trasversalmente poi sente dover essere il sig. de La Gouverné, del carattere che ebbi già l'onore di descriverlo a V. S. nobilissima, e con questa demissione l'ordine di non presentare il suo ufficio di congedo, se non all' arrivo del sig. cav.

[1] La suite de la lettre est sans importance pour ce sujet.

de Henain, che si spediva in posta per fugnere l'ufficio di incaricatodi affari. Egli con sorpresa giunse in effetto ieri sera a quattro ore, sicche non poteva fare il suo viaggio con maggiore speditezza, e ben rilevasi la cura dell' assemblea, perche il sig. ambasciatore non nominasse all' uffizio persona non ligia dell' assemblea o non restasse vacua un momento la residenza. Niuna pensione fù assignata al sig. ambasciatore, ancor che questo ne sia l'uso costante eterno in questa posta di sentirsi anche fiscate le paghe di ufficiale e sue e dei figli. Niente ha determinato per se stesso, e soltanto sembra disposto a mandare, ancor che con massimo, dolore la consorte e di figlì a Stuttgard, dove la marchesa ha un fratello impiegato, acciò vivano colà per sin che si cangi la infausta meteora......

Venezia, 14 febbraio 1790 M. V.

L'ÉVOLUTION

DU

PANGERMANISME

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

ET LA DIPLOMATIE

(Suite)

III

L'on venait en effet d'assister au triomphe du libéralisme en France et par un revirement d'idées, logique d'ailleurs, l'on ne jura plus que par le libéralisme. Lui seul pouvait assurer le salut, lui seul pouvait donner cette liberté si désirée ! L'unité allemande semblait tout à coup reculer d'un siècle dans l'avenir, tandis qu'au contraire une lutte en faveur de la liberté contre les gouvernements locaux dont la résistance isolée était faible paraissait devoir donner des résultats immédiats.

C'est ainsi que la révolution de Juillet provoqua dans toute l'Allemagne des manifestations tumultueuses du sentiment libéral. Dans les Etats privés d'une constitution, le peuple en réclama une, et la plupart du temps avec succès. Dans ceux au contraire qui en étaient déjà pourvus, il obtint un supplément de droits. Comme dans tous les grands mouvements populaires, quelques personnes surexcitées se laissèrent aller à des excès que les réactionnaires invoquèrent adroitement dans la suite pour terroriser de nouveau les populations.

Mais c'est surtout dans le grand-duché de Bade que les libé-

raux triomphèrent, car le grand-duc Léopold était lui-même fort libéral, et son gouvernement s'associa souvent aux sentiments populaires pour opérer d'utiles réformes dans l'administration intérieure. L'on alla même un peu trop loin dans cette voie; car le chef des libéraux, Charles Welcker, l'ancien professeur de l'université de Bonn proscrit par la Prusse en 1819, proposa et obtint la liberté de la presse. C'était empiéter sur les droits de la Diète de Francfort reconnus par le pacte fédéral, et provoquer directement une réaction de sa part; c'est ce qui arriva peu de temps après.

L'effervescence générale avait eu aussi pour résultat de faire revivre sous une autre forme la fameuse ligue des étudiants dissoute par ordre de la Diète. Mais cette nouvelle association était imbue d'autres idées que l'ancienne : le Pangermanisme avait fait place au libéralisme. Chaque ligueur devait s'engager à faire tous ses efforts pour obtenir, même par la violence, la liberté et la justice populaires.

Il est naturel après cela que les Allemands aient été pris eux aussi d'un vif sentiment de sympathie pour la Pologne, qui luttait alors pour son indépendance, et qu'ils aient considéré les Polonais proscrits comme des compagnons d'infortune. Ils eurent à s'en repentir dans la suite, car ces derniers devinrent les chefs tout indiqués des mouvements révolutionnaires qui devaient, chaque fois qu'ils se produisaient, rejeter les peuples allemands sous le joug du despotisme local et retarder ainsi le triomphe du Pangermanisme.

Sous l'empire de la nouvelle loi libérale sur la presse, le grand-duché de Bade vit naître un grand nombre de feuilles périodiques et d'associations de publicistes, dont les ramifications s'étendirent dans tous les États de l'Allemagne du Sud. Les fêtes populaires alors en usage dans le grand-duché, dans le Wurtemberg et dans le Palatinat prirent à partir de ce moment un caractère démocratique très accentué et quelque peu radical. Elles eurent la tournure de manifestations politiques.

Metternich, absorbé jusqu'alors par la question de la Pologne,

sortit enfin de son silence, qui étonnait déjà ses fidèles, pour faire agir la Diète contre ces menées révolutionnaires. De nouveau les mesures les plus rigoureuses furent prises. Le grand-duché de Bade fut obligé de suspendre sa loi libérale sur la presse; l'on interdit sous des peines sévères d'adresser des pétitions ou des protestations à la Diète. Celle-ci, dans un décret rendu le 28 juin 1832, défendit, sous peine de répression à main armée, aux Chambres des représentants des divers États : 1° d'exercer les droits qui leur avaient été conférés par les constitutions en vigueur; 2° de refuser de voter les impôts demandés par les gouvernements; 3° de voter des lois libérales; 4° enfin de publier les discours prononcés dans leur sein contre son autorité. Grâce à ces mesures la réaction triompha de nouveau partout. Dans certains États les représentants libéraux n'osaient plus venir à la Chambre; dans d'autres, ces Chambres mêmes furent tout simplement dissoutes.

Ce terrorisme eut pour résultat immédiat de faire naître dans le sein de la Ligue des étudiants une conspiration dont les suites furent déplorables. Il ne s'agissait rien moins que d'enlever la Diète quand elle siégerait; mais la garnison de Francfort eut raison de cette attaque à main armée et réussit, après une résistance acharnée de la part des conspirateurs, à faire un certain nombre de prisonniers qui expièrent par des peines sévères l'aveuglement de tous.

Comme l'on pouvait s'y attendre, cet événement fut, de même que le crime de Sand, invoqué par Metternich pour justifier des mesures répressives encore plus rigoureuses si c'était possible. Une entrevue eut lieu à Vienne en 1834 entre les ministres de tous les États allemands [1]. Le public n'en sut les résultats que beaucoup plus tard; mais il put s'en rendre compte par les effets qu'il avait sous les yeux. En effet l'on enlevait aux chambres de représentants le droit de délibérer séparément sur les différents chapitres des budgets nationaux; on censurait la publication de

[1] Elle commença le 3 janvier et ne prit fin que le 12 juin suivant.

tous les débats aussi bien parlementaires que judiciaires; on interdisait aux membres de la Ligue tout emploi civil, on leur retirait même le droit d'exercer la médecine ou de faire partie d'un barreau. Enfin on fit revivre la commission permanente d'enquêtes, ce qui causa de nouveau l'incarcération d'un grand nombre de personnes coupables seulement d'avoir professé des sentiments libéraux.

En rapprochant tous ces faits, on peut se rendre compte de l'évolution du Pangermanisme pendant les premières années du dix-neuvième siècle. Sentiment national, né pendant les luttes de tout un peuple parlant la même langue, contre la domination de Napoléon, et justifié par la nécessité absolue de se coaliser pour arriver à l'indépendance, il dévie sous le poids d'un despotisme qui a intérêt à l'étouffer, et perd de sa netteté pour se confondre en apparence avec le sentiment libéral. Grâce à la répression vigoureuse dont celui-ci est victime, il fait revivre les idées de la Révolution française, et le désir de l'unité teutonique devient un terrain propice à l'agitation révolutionnaire. Metternich paraît donc avoir prévu juste lorsqu'en 1813 il considérait le Pangermanisme comme un mouvement révolutionnaire constituant un danger permanent; mais en faisant accepter cette opinion, vraie en ce qui concernait la monarchie des Habsbourg, par les princes allemands pour lesquels elle était fausse, il leur fit prendre pour un mouvement effectivement révolutionnaire ce qui n'était alors qu'une aspiration idéale; en exigeant contre elle des mesures réactionnaires, il réussit à leur faire confondre le Pangermanisme avec tous les sentiments révolutionnaires dirigés contre leur autorité personnelle.

Ne voulant pas se faire une idée exacte de l'état d'esprit qui régnait alors en Allemagne, et dirigeant sa politique intérieure indifféremment contre tout mouvement propre à inspirer des craintes au calme paisible du cabinet de Vienne, il réussit à jeter le Pangermanisme dans les bras du libéralisme; plus il avançait dans cette voie, plus les faits paraissaient lui donner raison, car par cette règle que deux opprimés se réunissent momentané-

ment contre le même oppresseur, les deux mouvements marchaient conjointement, confondus en apparence, mais en réalité nettement séparés.

Cette erreur grave de son régime contribua pour la plus grande part à fausser les idées et à développer chez les peuples allemands la même confusion. Grâce à elle, l'agitation révolutionnaire put se développer de cette manière si surprenante pour qui connaît le caractère allemand, malgré les efforts faits sans cesse par les hommes éclairés pour dégager le principe du Pangermanisme de toute influence radicale et surtout pour démontrer qu'étant encore à cette époque, dans les États particularistes, principe de politique extérieure, il pouvait n'avoir rien de commun avec le libéralisme, principe de politique intérieure.

Malgré ce courant d'idées libérales qui avait fait momentanément oublier l'unité allemande, les hommes éclairés en sentaient chaque jour la nécessité absolue. Le besoin économique s'en faisait sentir surtout en Prusse, car les frontières de ce pays déchiquetées par d'autres États favorisaient la contrebande déjà très active à cette époque. Les hommes d'État prussiens, impuissants à la combattre avec succès, firent donc tous leurs efforts pour constituer cette unification des douanes vainement réclamée par eux au congrès de Vienne, et, malgré l'opposition tenace de l'Autriche, ils y réussirent. Le 1er janvier 1834, une association douanière entra en vigueur entre la Prusse, la Saxe, la Thuringe, l'Anhalt, la Hesse électorale, la Hesse-Darmstadt, le Wurtemberg et la Bavière, et ne cessa depuis d'admettre de nouveaux adhérents. Les bienfaits que cette mesure devait exercer sur la puissance économique des pays signataires se firent sentir presque aussitôt et donnèrent lieu à de nouvelles conceptions de l'ordre économique qui contribuèrent puissamment à développer le commerce et l'industrie. Ils eurent aussi sur la situation politique une influence décisive, car ils démontrèrent tous les avantages que l'on aurait pu retirer d'une union étroite avec la Prusse sur d'autres terrains que celui de la politique douanière. L'apparition des chemins de fer en Allemagne, qui remonte à cette époque,

eut, peut-être plus que tout autre phénomène économique, pour résultat de donner un grand essor au Pangermanisme. Car en facilitant les voyages et en développant l'humeur vagabonde naturelle des Allemands elle devait mettre en rapport plus étroit les différents peuples teutons entre eux et leur faire constater la similitude des sentiments qui les animaient. Ils surent désormais qu'ils étaient unis par la pensée, sinon de fait. Un incident dans la politique extérieure le prouva d'une manière éclatante.

Thiers, ministre depuis janvier 1840, avait fait ouvertement preuve de sympathie pour l'Égypte, alors en guerre avec le Sultan, qui s'était allié depuis le 15 juillet 1840 avec la Russie, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse. Or les Français, dans le réveil des idées napoléoniennes provoqué par le premier ministre, ne cachaient pas leurs sentiments belliqueux et paraissaient tout disposés à ne faire qu'une bouchée des États du Rhin. L'Allemagne, plus que jamais, sentit alors sa faiblesse, causée par son manque de cohésion : car la Confédération ne disposait pas d'une armée, et la Diète ne faisait rien pour rassurer les esprits. Seule, la Prusse, qui depuis Frédéric le Grand n'avait cessé de donner tous ses soins à son organisation militaire, possédait des troupes remarquablement disciplinées : elle n'hésita pas à les mettre sur le pied de guerre sans demander l'assentiment de la commission de Francfort. Malgré sa faiblesse, l'Allemagne tout entière par un réveil subit du Pangermanisme, se souleva dans un élan national pareil à celui de 1813 pour défendre le cas échéant ses frontières. Les craintes d'invasion demeurèrent vaines : et lors de la chute du ministère de Thiers, remplacé par celui de Guizot, toute cette effervescence guerrière se calma comme par enchantement. La politique extérieure de M. Thiers n'avait pas peu contribué à démontrer aux Allemands la nécessité du Pangermanisme.

IV

Le sentiment national allemand s'était donc fait jour.

Les peuples teutons réclamaient des lois militaires pour assu

rer la défense de la Confédération; ils demandaient l'unification des monnaies, des postes, des poids et des mesures, des lois commerciales, un code civil unique pour toute l'Allemagne, ainsi que l'institution de cours de jurés (cour d'assises avec jury). Partout le besoin d'une revision complète du pacte fédéral se faisait sentir et était vivement exprimé. Mais l'opinion générale était que seule une union étroite avec la Prusse, dès que cette dernière aurait reçu sa constitution, pouvait porter des fruits. Le Pangermanisme dans sa forme primitive se dégageait peu à peu du libéralisme, avec lequel il avait paru un instant se confondre, et affirmait hautement son existence. Toutes les espérances des peuples allemands se dirigeaient vers Frédéric-Guillaume IV, qui venait de monter sur le trône de Prusse et qui semblait pouvoir les réaliser.

Ce prince arriva au pouvoir imbu des meilleurs sentiments pour son peuple, mais manquant de tout ce qu'il fallait pour les mettre en pratique. Convaincu des effets de la grâce divine, il comptait trouver dans son inspiration, qu'il croyait sincèrement lui venir du Très-Haut, les moyens nécessaires à l'accomplissement de son œuvre. Son avènement fut marqué par une amnistie générale accordée aux proscrits politiques; il répara le mal que la politique réactionnaire de son père avait fait à Arndt, il fit sortir de prison un grand nombre de condamnés, entre autres beaucoup de Polonais. Mais s'il se laissait entraîner à parler d'union teutonique et de liberté, ce qu'il faisait souvent avec complaisance, il attachait en réalité à ces mots un tout autre sens que ses contemporains. Aussi, après avoir été un instant pour eux le réformateur si longtemps attendu, devint-il bientôt l'objet de leur haine sourde, d'autant plus qu'il s'éloignait tous les jours davantage des désirs de son peuple. Après avoir proclamé tout haut combien une opposition raisonnée lui était sympathique, il commença par persécuter la presse et les publicistes qui n'étaient pas de son opinion. Il alla jusqu'à exiler des poètes comme Herwegh et Fallersleben. En cédant à la cour du Vatican, dans les célèbres querelles religieuses des provinces du

Rhin et de Posen, il fit craindre à ses sujets une réaction cléricale qui ne tarda pas à se faire sentir et qui provoqua la scission des catholiques d'Allemagne.

Sous l'influence de ces mesures réactionnaires qui furent imitées par la plupart des autres princes régnants, les partis libéraux allemands se séparèrent en deux camps bien distincts : les radicaux et les libéraux modérés; ces derniers étaient partisans d'un gouvernement monarchique constitutionnel.

L'effervescence augmentant tous les jours dans des proportions inquiétantes, Frédéric-Guillaume se décida enfin à faire un premier pas vers son peuple pour amener une entente.

Par un décret en date du 3 février 1847, il convoqua pour le 10 avril toutes les chambres provinciales en un congrès devant siéger à Berlin. Cette assemblée devait seulement émettre son avis sur les lois à promulguer, mais non les voter; son action directe ne s'exerçait que sur les impôts à créer, et elle ne devait même être convoquée à l'avenir qu'à ce sujet. Elle était composée de deux chambres, appelées, l'une la curie des seigneurs, l'autre la curie des États. Dans le discours du trône prononcé le 11 avril, le roi rappela aux représentants qu'ils avaient été convoqués pour défendre les droits de la couronne ainsi que ceux des différentes classes, mais non pour soutenir des opinions personnelles; il leur interdisait de considérer cette assemblée comme le premier pas vers une constitution moderne.

Le congrès fut obligé de présenter tous ses vœux sous forme de pétitions; mais celles formulées par la curie des États étaient presque toujours modifiées dans le sens favorable aux idées du roi par la curie des seigneurs. Aussi l'assemblée, dont les travaux prirent fin le 26 juin, ne réussit qu'à obtenir une seule concession : celle d'être convoquée de nouveau dans un espace de quatre ans.

Elle avait pourtant montré au roi le chemin à suivre; elle lui avait prouvé que l'entente ne pouvait se faire que sur le terrain d'une monarchie constitutionnelle parlementaire, dans laquelle le Parlement aurait partagé dans une certaine mesure les droits

législatifs de la couronne. C'est précisément ce que Frédéric-Guillaume s'entêtait à ne pas vouloir comprendre ; pourtant il lui eût été d'autant plus facile d'accorder les droits promis en 1815 que l'ardent patriotisme, le respect de l'autorité souveraine et l'attachement dévoué aux Hohenzollern, démontrés par tous les représentants dans leurs discours, étaient pour lui des preuves certaines de leur fidélité absolue. D'ailleurs, il aurait dû se dire qu'il était désormais impossible de continuer à gouverner d'après l'ancien mode ; car, l'Allemagne entière ayant vu un parlement siéger pour la première fois à Berlin, la Prusse n'accepterait plus dès lors de revenir à l'ancien système des chambres provinciales de représentants avec leurs comités exécutifs. Le prince de Prusse — plus tard l'empereur Guillaume Ier — avait prévu toute la portée du décret du 3 février quand il avait dit après l'avoir lu : « Une nouvelle Prusse est en voie de formation ; l'ancienne trouvera dans ce décret son tombeau. »

Ce congrès, appelé le Vereinigte Landtag, offre le plus grand intérêt historique. D'abord parce que nous voyons pour la première fois les représentants de 16 millions d'Allemands siéger ensemble, réunis dans un intérêt commun, ce qui devait produire une grande sensation sur tous les partisans du Pangermanisme ; en effet, ils saluèrent d'une émotion profonde la convocation de cette assemblée qui marquait le début d'une ère nouvelle pour eux et qui fut la genèse du futur Parlement allemand.

Ensuite, parce que nous apercevons pour la première fois, parmi les représentants, l'homme dont la volonté de fer allait faire triompher le Pangermanisme, l'homme qui le conduisit par sa politique implacable vers la victoire, Bismarck lui-même, alors tout simplement Otto de Bismarck-Schönhausen.

Les résultats négatifs obtenus par le congrès lors de sa session excitèrent l'indignation des peuples allemands. Frédéric-Guillaume venait de manquer la meilleure occasion pour amener une entente et calmer les esprits surexcités. Malgré son aveuglement, il ressentit à un certain moment le bien fondé des efforts

faits par les partisans du Pangermanisme pour faire triompher leur cause. Le 20 novembre 1847, il donna son approbation à un projet du général de Radowitz tendant à la réforme de la Confédération germanique. Il se serait écrié : « La question allemande doit être résolue avec ou sans l'assentiment de l'Autriche, et s'il le faut contre son assentiment! » Mais il ne fit rien pour cela, et seules des mesures énergiques et rapides auraient pu sauver la situation de jour en jour plus menaçante.

Les libéraux modérés se réunirent le 10 octobre 1847 à Heppenheim dans une conférence mémorable; l'on y vit des hommes politiques appartenant à différents États de la Confédération. Ainsi le grand-duché de Bade était représenté par Bassermann, Itzstein, Mathy et Soiron, la Hesse-Darmstadt par Henri Von Gagern et la Prusse par deux membres de la gauche du récent congrès, Hansemann et Mevissen. L'on discuta la question d'une Allemagne unie et l'on résolut de présenter aux chambres de représentants des différents États un projet destiné à modifier le pacte fédéral, en instituant auprès de la Diète un parlement populaire. Ce qui fut fait. Bassermann le présenta à la chambre du grand-duché de Bade le 5 février 1848; peu de temps après, Henri von Gagern le déposa sur le bureau de celle de la Hesse-Darmstadt, mais en demandant en même temps la nomination d'un souverain de la Confédération désigné clairement dans la personne du roi de Prusse.

C'était enfin l'attaque directe du Pangermanisme contre la politique de Metternich, contre la domination de l'Autriche. Le moment était admirablement choisi, car cet État se trouvait alors engagé dans des complications internationales : la Suisse venait de terrasser dans une guerre civile la minorité particulariste de ses cantons, malgré l'appui non déguisé que cette dernière recevait du cabinet de Vienne; l'Italie dans le réveil de ses aspirations nationales luttait contre le joug de la domination autrichienne.

Le Pangermanisme s'était de plus en plus dégagé des étreintes du libéralisme dans lesquelles l'avait jeté Metternich. Mais si

cette séparation était parfaitement sentie par les esprits éclairés, elle ne pouvait l'être par les hommes alors au pouvoir. Et même l'eussent-ils comprise, ils n'auraient rien pu faire pour retarder la catastrophe inévitable. Les gouvernements d'une part, par le formalisme rigide dans lequel ils avaient dû se renfermer à cause de la politique de Metternich, avaient complètement perdu le peu d'élasticité naturelle qu'ils possédaient. Ossifiés par le pacte fédéral, n'osant pas d'un côté agir contre la Diète de Francfort qui servait d'appui à leur autorité, ne pouvant d'un autre côté, à cause de cela, faire la plus petite concession à leurs sujets, même s'ils le désiraient, ils étaient comme enfermés par l'eau montante dans un caveau sans issue.

Les princes d'Allemagne d'autre part, complètement convertis aux idées de Metternich, qui confondait le Pangermanisme avec les menées révolutionnaires pour pouvoir l'étouffer plus sûrement, s'obstinaient dans leur entêtement et ne voulaient pas voir la seule chance de salut s'offrant à eux, c'est-à-dire un rapprochement avec le cabinet de Berlin au sujet de l'unité allemande. Mais il était trop tard d'ailleurs! Empêtré dans le filet inextricable des savantes combinaisons de la diplomatie autrichienne, le Pangermanisme accepta l'aide que lui offrait le libéralisme et brisa ses entraves.

La proposition de Gagern excita au plus haut degré l'enthousiasme et exalta le sentiment national. L'effervescence monta à son comble : la Confédération germanique tremblait sur ses bases. Et c'est à ce moment, où tous sentaient qu'il était impossible de rester plus longtemps dans cette agitation fébrile sans perdre tout jugement et toute raison, qu'éclata à Paris, le 24 février 1848, la Révolution !

V

La révolution française de 1848 provoqua en Allemagne, par son écho, le déchaînement des passions si longtemps contenues.

Pendant plus d'une année ce fut une tempête effroyable : tous avaient perdu la tête ; les partis les plus divers s'entre-choquaient, se combattant et s'entr'aidant tour à tour; chacun, ne sachant d'où venait le péril, empoignait à tout hasard son voisin à la gorge. Seuls, quelques hommes à la raison solide s'efforçaient de maintenir dans le droit chemin les masses affolées, et leurs paroles, comme des lueurs d'éclairs dans une sombre nuit d'orage, sillonnaient brusquement de temps en temps cette confusion inextricable, où s'agitaient, fondus dans une masse informe, souverains, princes, réactionnaires, libéraux et révolutionnaires.

Il serait du plus haut intérêt d'étudier en détail ce chaos grandiose, creuset gigantesque où bouillonnaient toutes les passions humaines; mais ce serait dépasser de beaucoup le cadre de cette étude sommaire, et nous devons nous borner à examiner rapidement les faits les plus saillants qui eurent une influence sur le Pangermanisme.

La révolution de Février n'eut pas, à proprement parler, de contre-coup brusque en Allemagne; elle y fut accueillie par une effervescence générale, qui se développa progressivement pour atteindre son plus haut point trois semaines environ après la chute de la monarchie de Juillet.

Tandis qu'en France le mouvement révolutionnaire était conduit par le libéralisme chargeant à fond l'esprit réactionnaire, il était au contraire en Allemagne l'expression des sentiments les plus divers poussés à leur paroxysme. Le Pangermanisme, quoique bien défini, avait été obligé de faire cause commune avec le libéralisme pour profiter du mouvement en faveur de ce dernier; c'est seulement avec l'aide des libéraux qu'il réussit à briser les liens de la politique de Metternich. Cette aide devait lui être funeste. Continuant en effet à confondre deux sentiments si divers, les réactionnaires le guettaient dans l'ombre; lui faisant un crime de ses relations libérales, ils l'étouffèrent de nouveau en même temps qu'ils écrasaient la révolution.

Le premier résultat du soulèvement général fut la chute subite

de Metternich, qui se trouva obligé de donner sa démission le 13 mars 1848.

Si ce diplomate de génie eût été en même temps un homme d'État, il est certain que la révolution ne l'aurait ébranlé qu'à grand'peine. Mais les fautes de sa politique intérieure avaient fait passer dans le camp de la révolution des hommes appartenant aux partis les plus divers; elles eurent une trop grande portée pour lui permettre, les eût-il même reconnues à temps, de parer la chute qu'il avait été le premier à préparer. L'on pourrait se demander quelles auraient été les conséquences de son gouvernement si la révolution française n'eût pas donné le signal d'une attaque générale. Il n'est pas douteux que, même dans ce cas, une grande crise qui l'aurait balayé était inévitable; il eût été impossible de contenir plus longtemps les sentiments populaires. L'assaut du Pangermanisme contre sa politique avait été commencé par les libéraux dès les premiers jours de février, bien avant la chute de la monarchie de Juillet; cette chute ne fit que hâter le dénouement inévitable, en déchaînant les passions du peuple.

Tandis qu'en Autriche, en Saxe, en Bavière, dans le Wurtemberg et dans la plupart des autres pays teutons le mouvement révolutionnaire de mars présente un caractère surtout local, il n'en est pas de même dans le grand-duché de Bade. Les Badois avaient obtenu en principe bien avant 1848, grâce à leur gouvernement libéral, tout ce que les autres peuples ne purent obtenir que par le soulèvement général. Dans la chambre badoise des représentants s'était formé, sous la conduite de G. Struve et de F. Hecker, un parti républicain révolutionnaire, tendant nettement à renverser tout pouvoir pour amener la République. Les libéraux badois étaient réputés dans toute l'Allemagne comme les promoteurs du Pangermanisme, grâce à la proposition que l'un d'entre eux, Bassermann, avait faite à la chambre badoise de former un parlement populaire teuton. C'est à ce double point de vue qu'il faut considérer le mouvement révolutionnaire dans le grand-duché : d'une part nous y rencontrons des

hommes appelés à jouer un grand rôle dans le Pangermanisme; tandis que d'autre part les menées des radicaux, qui s'étendront peu à peu sur les États voisins, vont provoquer des émeutes sanglantes invoquées plus tard par les réactionnaires pour reprendre le dessus.

Le 5 mars 1848, 51 représentants du parti libéral allemand se réunirent à Heidelberg; on y voyait Bassermann, Hecker, Mathy, Soiron, Welcker, du grand-duché de Bade; Henri de Gagern, devenu ministre dans la Hesse-Darmstadt; 9 Wurtembergeois, 4 représentants de la Prusse rhénane, ainsi que des envoyés de tous les peuples teutons. Après une courte discussion, ils résolurent de faire tous leurs efforts auprès des gouvernements pour arriver à former rapidement une assemblée nationale allemande élue par le suffrage populaire. Ils convinrent de convoquer à cet effet une réunion d'hommes de confiance de tous les pays, pour délibérer sur la question et agir de concert avec les gouvernements. Cette réunion devait s'appeler le Parlement provisoire et être formée par les soins d'un comité de sept membres qu'ils nommèrent sur-le-champ.

Le comité fixa au 30 mars la date de la convocation du Parlement provisoire. Il invita tous les membres des chambres de représentants des pays teutons à en faire partie, même si ceux-ci n'appartenaient pas à la Confédération germanique, comme le Schleswig. Il étendit cette invitation aux hommes jouissant de la confiance indiscutée du peuple comme le Saxon Robert Blum. Enfin, il décida que le Parlement provisoire siégerait à Francfort, la vieille cité où se faisait autrefois l'élection impériale.

Ce fait que des hommes résolus se soient réunis pour discuter les intérêts du Pangermanisme malgré l'opposition des gouvernements hostiles est l'un des plus frappants de son histoire. Au milieu du désarroi général où le vieux système suranné allait s'écrouler et où les passions déchaînées allaient exercer leur néfaste influence, quelques hommes énergiques vont prendre la direction d'un mouvement grandiose, sans autre appui que la

confiance du peuple, sans autre mission que leur conviction absolue, sans autre puissance que celle de leur parole. Nous assisterons aussi à un spectacle unique : nous verrons les gouvernements hésitants et ébranlés s'incliner devant leurs arrêts et adopter leurs lois, sans songer un instant à employer la force pour briser comme un fétu de paille leur autorité naissante. Les princes, sentant leurs trônes s'écrouler sous eux, acceptèrent l'aide dévouée de ces quelques hommes pour essayer de rétablir sur une base constitutionnelle leurs monarchies en déroute.

VI

Tandis que dans la plupart des États teutons la révolution, tout en suscitant des émeutes fort graves, parfois sanglantes, fut rapidement apaisée par les concessions des gouvernements, il n'en fut pas de même à Berlin, où elle se déchaîna avec une violence rare et fit un grand nombre de victimes.

La guerre civile, préparée de longue main par les révolutionnaires, éclata sous un prétexte des plus futiles; en un clin d'œil les rues se couvrirent de barricades hérissées de défenseurs. Le général de Prittwitz, qui avait pris les fonctions de gouverneur, avait à sa disposition 14,000 hommes et 36 pièces de canon. Il paraît certain que les révolutionnaires étaient de beaucoup plus nombreux. Le combat dura toute la journée et toute la nuit. Les défenseurs des barricades perdirent environ 210 tués et blessés morts à la suite de leurs blessures, l'armée 3 officiers et 17 soldats tués, 17 officiers et 240 soldats blessés. La plupart des barricades étaient entre les mains des troupes, au matin du 19 mars, quand le roi fit cesser le feu; il n'avait pas pu fermer l'œil de la nuit, tourmenté comme il l'était par le bruit des salves et des coups de canon. Il avait fait afficher, au petit jour, une proclamation dans laquelle il promettait au peuple de retirer ses troupes, si ce dernier de son côté était prêt à démolir les barricades. Cette proclamation fut arrachée en maints endroits et suscita une tempête de malédictions. Mais quelques citoyens

ayant commencé à démolir certaines barricades, le conseil municipal envoya au souverain une députation pour le supplier de retirer et faire disparaître autant que possible les soldats dont la vue exaspérait les habitants. Le roi y consentit et permit même que la garde du palais, composée de troupes régulières, fût remplacée par la garde nationale.

Alors se passa un fait inouï. N'ayant pu renverser l'autorité royale, les révolutionnaires voulurent au moins l'humilier profondément. Ils couchèrent quelques cadavres sur des civières, les décorèrent artistiquement avec des fleurs, tout en mettant leurs blessures en évidence, et, grâce aux ordres du roi, qui avait sévèrement interdit aux troupes d'intervenir, les portèrent dans la cour du palais. Là, ils exigèrent impérieusement par leurs clameurs que le roi se montrât au balcon. Mais il ne leur suffit pas qu'il se découvrît devant les civières; il fallut encore qu'il descendît au milieu des menaces de mort dans la cour et qu'il écoutât la tête découverte, devant les cadavres rangés en ligne, tous les versets d'un choral que lui chantèrent les assistants !

Les troupes étant, même dans leurs casernements, exposées aux insultes continuelles de la populace, le général de Prittwitz demanda et obtint de les faire partir pour Potsdam. Il disait ne plus pouvoir répondre de leur discipline si on leur interdisait de faire usage de leurs armes. En même temps le roi envoyait au prince Guillaume, qui se trouvait alors à Babelsberg et que la voix du peuple accusait d'avoir provoqué la répression sanglante, l'ordre de se retirer en Angleterre.

Ces événements avaient vivement impressionné Frédéric-Guillaume. Pour faire diversion aux idées mornes qui l'accablaient et pour attirer l'attention du peuple sur d'autres sujets, il déclara vouloir se consacrer exclusivement au triomphe de l'unité allemande. Il se montra le 21 mars, à cheval, dans les rues de Berlin, portant au bras gauche un brassard aux couleurs du Pangermanisme et entouré de princes et de généraux. Il haranguait sans cesse la foule qui l'acclamait. Puis, par une proclamation pathétique, il disait s'être, dès ce jour, placé sous

l'étendard allemand dans le fervent espoir de voir se réunir autour de lui tous les peuples teutons : « A partir de maintenant, s'écriait-il, la Prusse va se transformer en Allemagne! »

Par deux décrets rendus le 21 et le 22 mars, il ordonnait aux troupes de porter la cocarde noir-rouge-or à côté de la cocarde prussienne et de prêter serment à la constitution qui n'existait pas encore. Beaucoup de Berlinois trouvèrent la cavalcade du roi et ses proclamations déplacées. L'enterrement des victimes de la révolution devait avoir lieu le 22 mars et l'on craignait de nouveaux troubles à cette occasion. Mais, chose surprenante, cette cérémonie funèbre se passa dans l'ordre le plus parfait, quoique l'on puisse dire, sans exagérer, que la ville entière y prit part. Le roi, debout sur le balcon du palais, se découvrit au passage du cortège; tandis que le 24 mars, au contraire, ni lui ni personne n'assista à l'enterrement des soldats morts en faisant leur devoir; on les enterra clandestinement, sans bruit, comme des malfaiteurs. Le souverain, en honorant par sa présence un seul côté des combattants, venait, peut-être sans le vouloir, de se courber une seconde fois devant la révolution.

Le 22 mars, Henri von Gagern arriva à Berlin à la tête d'une mission extraordinaire envoyée par le grand-duché de Bade, le Darmstadt, le Nassau et le Wurtemberg. Le gouvernement badois avait adressé, le 7 mars, une note à la Diète, demandant la convocation d'un Parlement populaire à Francfort, et s'était mis en rapport avec tous les États de la Confédération pour proposer l'adoption uniforme de toutes les réformes libérales dont il avait cru devoir prendre l'initiative dans le grand-duché. La mission, à laquelle se joignit, le 23 mars, Charles Biedermann, délégué par le gouvernement saxon, engagea immédiatement des négociations avec le comte Arnim, le nouveau ministre prussien des affaires étrangères.

Von Gagern proposa, au nom des puissances du sud de l'Allemagne, que le roi de Prusse prît provisoirement la direction du mouvement en faveur de l'unité teutonique. Quoique Frédéric-Guillaume eût déclaré, comme nous venons de le voir, vouloir

se mettre à la tête de l'Allemagne, il hésita de nouveau. Sa conduite timide, ses demi-mesures pendant la révolution, les humiliations auxquelles il avait été exposé et qu'il avait paru accepter comme toutes naturelles, avaient laissé au parti républicain toute sa force ; et la proclamation du 21 mars avait soulevé l'indignation de la presse radicale de l'Allemagne entière « contre ce lâche tyran qui, après avoir fait mitrailler son peuple, demande humblement pardon en s'avouant vaincu et qui veut maintenant orner son front déshonoré de la couronne impériale » ! Il avait perdu toute sa belle confiance, d'autant plus que l'Autriche faisait mine de vouloir s'opposer à la prépondérance de la Prusse en Allemagne et protestait énergiquement, dans une note circulaire adressée à tous les États teutons, contre une modification du pacte fédéral sans l'assentiment unanime de tous. Aussi refusa-t-il de prendre l'initiative, au grand désappointement de von Gagern ; quoique la mission eût été complètement d'accord avec la chancellerie prussienne sur tous les points concernant la transformation de la Confédération, il fallut s'en remettre à la décision du futur Parlement provisoire convoqué à Francfort pour le 31 mars.

La Diète, après avoir changé de système du jour au lendemain sous l'influence de la peur, après avoir tout à coup promis la revision du pacte fédéral que personne ne s'était avisé de lui demander, adopta subitement les couleurs proscrites du Pangermanisme et les arbora sur son palais, le 10 mars. Mais l'opinion publique n'attendait pas d'elle des réformes utiles et rapides, et dirigeait au contraire ses regards vers ce Parlement provisoire, dont elle espérait voir surgir enfin l'Allemagne unie.

Le 31 mars, les membres du Parlement se réunirent pour la première fois à Francfort, dans la basilique de Saint-Paul, qui avait été adaptée pour la circonstance. Von Gagern refusa la présidence qu'on lui offrait, à cause de sa situation de ministre dans la Hesse-Darmstadt; alors on choisit à sa place Mittermaier, l'ancien président de la chambre badoise.

Le comité de Heidelberg avait présenté un projet de constitu-

tion sur une base monarchique. Struve, au contraire, développait un programme républicain, et même socialiste. Après une discussion des plus orageuses il fut convenu qu'on laisserait à l'assemblée nationale à élire le soin de résoudre le problème de la constitution. Le comité ayant proposé de nommer une commission exécutive permanente de 15 membres pour veiller à l'exécution stricte des résolutions du Parlement provisoire, Struve et Hecker déclarèrent qu'il était au contraire indispensable que le Parlement se déclarât en permanence jusqu'à la réunion de l'assemblée nationale, car comme on était en pleine anarchie et que la Diète ainsi que les gouvernements affaiblis se trouvaient dans l'impossibilité morale d'agir efficacement, il fallait prendre la direction des affaires à leur place. Mais, dans la discussion de ces propositions, l'avis de von Gagern, orateur des plus remarquables, prévalut; il disait qu'il ne fallait pas penser à éliminer la Diète, seul organe légal de la Confédération, mais au contraire essayer de s'entendre avec elle. Il proposa de porter à cinquante le nombre des membres de la commission exécutive, et de donner à celle-ci pleins pouvoirs pour soumettre à la Diète les mesures propres à assurer l'exécution des votes du Parlement et pour convoquer immédiatement ce dernier en cas de danger ou de nécessité. Sa proposition fut acceptée par 368 voix contre 143.

Soiron proposa l'adoption de la résolution suivante : « La discussion de la constitution à donner à l'Allemagne sera de la seule compétence de l'Assemblée nationale élue par le peuple. » C'était reconnaître, en principe, la souveraineté du peuple, car, d'après ce texte, l'Assemblée nationale aurait fort bien pu se passer de l'assentiment des gouvernements. Aussi les objections ne manquèrent-elles point, même de la part des libéraux, qui craignaient de voir l'œuvre future compromise. Mais Soiron ayant développé et expliqué sa proposition, qui tendait, d'après lui, à laisser à l'Assemblée nationale la liberté d'agir comme elle l'entendrait, on adopta ce texte. Il avait le défaut de pouvoir être interprété de différentes manières.

Voici, en résumé, les résolutions du Parlement provisoire concernant la convocation de l'Assemblée nationale. Il devait y avoir un député par 50,000 âmes, élu en principe par le suffrage universel; cependant la manière de procéder aux élections était laissée au choix des gouvernements. Électeurs et éligibles étaient tous les Allemands ayant atteint leur majorité. Le Schleswig devait être admis dans la Confédération ainsi que les provinces de l'est et de l'ouest de la Prusse. On laissa à l'Assemblée nationale le soin de décider si elle voulait admettre dans son sein les députés teutons des provinces polonaises de la Prusse; mais on se déclara, en principe, pour la restauration de la Pologne. Enfin, la date de la convocation de l'Assemblée nationale fut fixée au 1er mai suivant.

Le 4 avril, il fut procédé à l'élection de la commission exécutive permanente qui fut composée par États selon leur importance territoriale. L'Autriche, qui n'avait été représentée au Parlement provisoire que par deux membres seulement, reçut six sièges, dont la nomination fut remise aux soins de la commission elle-même. Les membres de la majorité accordèrent à la minorité un certain nombre de sièges, mais n'y acceptèrent pas les dissidents; ainsi Robert Blum fut nommé dans la commission, tandis que Struve et Hecker en furent exclus.

Luigi Krauss.

(A suivre)

LES PROJETS

DE

DESCENTE EN ANGLETERRE

D'APRÈS LES ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1]

LOUIS XV ET CHARLES-ÉDOUARD

I

Le premier soin du Régent, en prenant la direction des affaires en 1715, fut de se rapprocher de l'Angleterre, et de conclure avec cette puissance et la Hollande le traité de triple alliance, du 4 janvier 1717, qui par l'accession de l'Empire devint la quadruple alliance. Jacques III, exilé de France, se réfugia à Rome, puis en Espagne, et de Madrid organisa le débarquement à Stornoway, en Ecosse occidentale, d'un petit corps d'Espagnols qui furent pris aussitôt que mis à terre (1719).

La paix avec l'Angleterre se prolongeait au delà des limites accoutumées, la guerre de succession de Pologne étant venue apporter un dérivatif à l'opinion publique. En 1739, on recommença à discuter l'éventualité possible d'une reprise des hostilités avec la Grande-Bretagne, et aussitôt un projet de descente fit son apparition, sous ce titre : Projet de réhabilitation de Jacques III sur le trône d'Angleterre, présenté à Sa Majesté, le 2 juillet 1739, par un anonyme[2], signant T. C. Il demandait seulement le concours de cinq mille Français, qui seraient rassemblés secrètement en Bretagne et débarqués sur la côte du

[1] Voir la Revue du 1er juillet 1901, 3e livraison.

[2] *Archives des Affaires étrangères de Paris*, manuscrits. Angleterre. Mémoires et documents, t. LXXV, f° 180.

comté de Dorset, dans l'Angleterre occidentale. Le duc d'Ormond, jacobite irréconciliable, soulèverait tous les anciens cavaliers de l'Ouest aussitôt que le débarquement serait effectué, et on marcherait sans tarder sur Londres, qui n'est qu'à trente-cinq lieues.

Fleury ne prêta qu'une attention distraite à ce plan.

Survint la guerre de Succession d'Autriche ; Louis XV émancipé entra dans la lutte ; mais l'Angleterre garda pendant les trois premières années de la guerre une attitude plutôt neutre.

Malgré cela, les jacobites essayèrent d'entraîner la France dans une nouvelle aventure. Le 13 mars 1741, sept seigneurs écossais écrivirent à Fleury une lettre sollicitant l'envoi en Écosse d'un corps français de sept à huit mille hommes, qui serait reçu par vingt mille montagnards. S'ils préféraient débarquer dans une province anglaise, tous les jacobites des comtés voisins se joindraient à eux [1].

Un an après, un autre ennemi anonyme de la Grande-Bretagne offre de jeter, sans déclaration de guerre, un corps de troupes françaises sur la côte de Sussex ou de Kent, à douze lieues de Londres, promettant qu'ainsi on pourrait rétablir Jacques III.

Mais le vieux cardinal ne voulait pas se prêter à de tels procédés et mettre les torts du côté de la France, et, d'ailleurs, avant toutes choses, il fallait être plus assuré des dispositions des Anglais pour une pareille révolution.

Dans l'été de 1742, les idées changèrent à Versailles, et Amelot, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, écrivit au comte de Bussy, notre ministre à Londres, pour lui demander « d'indiquer les moyens qu'il pourrait connaître de susciter des affaires à l'Angleterre dans son intérieur, et les facilités d'y opérer une révolution totale en y faisant débarquer huit mille hommes ».

Bussy répondit « qu'il était impossible de songer à susciter

[1] *Loc. cit.*, t. LXXV, f° 196, et t. 82, f° 62.

des affaires à ce pays à cause de la défection du roi de Prusse [1], qui venait de causer dans l'intérieur une révolution en faveur des ministres britanniques [2] ».

Jacques III ne perdit pas courage; il insista de nouveau auprès du cabinet français, pour le décider à un débarquement et intéresser Louis XV à ce genre d'expédition. Vers la fin de 1742, quelques jacobites influents déléguèrent à Fleury le colonel Brest, pour le supplier d'envoyer quinze mille hommes, quarante mille fusils et des munitions en Angleterre; Jacques III prenait l'engagement de marcher droit sur Londres aussitôt débarqué avec nos troupes; comme l'Angleterre était presque vide de soldats réguliers, attendu qu'ils se trouvaient en Allemagne, ce plan avait des chances de réussir (janvier 1743). La mort de Fleury, survenue quelques jours après, aurait peut-être permis d'exécuter ce projet, si nos affaires d'Allemagne eussent été en meilleure posture : le maréchal de Belle-Isle venait d'opérer sa glorieuse retraite de Bohême et nous avions peine à défendre la Bavière. Ce n'était pas le moment de distraire quinze mille hommes, pour les jeter dans une aventure qui, même si elle réussissait, nous attirerait la guerre ouverte avec Georges II.

Cependant Louis XV, tout plein de ressentiment contre ce monarque à cause de sa conduite dans les affaires autrichiennes, aurait été bien heureux de lui porter un coup sensible. Sur ces entrefaites, un nommé W... vint, au mois de mai, le solliciter de nouveau de la part des jacobites anglais. Le roi, ébranlé, voulut vérifier les assertions de ce personnage, et envoya en Angleterre, sous prétexte d'acheter des chevaux, son écuyer Butler, pour tâter le terrain.

Pendant que Butler était en voyage, arrivèrent à Versailles de nouveaux émissaires des seigneurs écossais, conduits par Mac Gregor, baron de Bathaldy; lord Sempill, ministre de Jacques III, les présenta à Amelot. Ils ne demandaient que treize

[1] Frédéric II venait de lâcher la France en traitant à Breslau sa paix particulière avec Marie-Thérèse.

[2] *Loc. cit.*, t. LXXV, f° 197

bataillons, un régiment de dragons sans les chevaux, six canons et dix mille fusils, pour débarquer à Colchester ou à Maldon, à treize lieues au nord-est de Londres. On atteindrait la capitale sans avoir de rivière à passer ; des barques marchandes et de pêche transporteraient les troupes de Dunkerque à la côte anglaise, deux ou trois vaisseaux de 80 canons suffiraient à les protéger contre les frégates anglaises ; l'Angleterre ne possédait que seize mille soldats, disséminés dans toute l'étendue des trois royaumes, et le secret de l'expédition serait si bien gardé que nos troupes atteindraient Londres en deux jours, sans rencontrer de résistance[1].

Louis XV, presque séduit, attendit le retour de Butler pour prendre une décision. L'écuyer revint et donna de tels renseignements sur l'état d'esprit des jacobites anglais qu'Amelot déclara à lord Sempill, le 13 novembre 1743, que Sa Majesté avait résolu d'accorder le secours demandé[2].

Immédiatement Mac Gregor se rendit à Rome porter au roi Jacques la bonne nouvelle et en rapporter les déclarations que les Français devraient publier aussitôt leur débarquement. Puis, il revint à Paris et passa en Angleterre, dans les premiers jours de janvier 1744, afin de se concerter une dernière fois avec les jacobites anglais. Il manda au roi de France que le gouvernement de Georges II n'avait aucun soupçon de ce qui se tramait et qu'il ne fallait pas perdre un seul instant à l'exécution du projet.

Le 10 décembre, Louis XV en fit part au roi d'Espagne, son oncle, par une lettre de sa main : « Je ne veux pas différer plus longtemps à communiquer à Votre Majesté un projet que j'ai formé dans le plus grand secret pour détruire tout d'un coup, par les fondements, la ligue des ennemis de la maison de Bourbon. Il ne m'a pas été possible de lui faire part plus tôt de

[1] *Loc. cit.*, t. LXXXII, f° 47, et t. 53, f° 5. Moyens proposez pour faire une descente en Angleterre, juin 1743.

[2] *Loc. cit.*, t. 82, f°s 62 à 113. Sur le projet formé en 1743 pour la descente en Angleterre.

l'entreprise; elle pourra lui paraître hasardeuse, mais les circonstances présentes et les éclaircissements que j'ai pris avec le plus grand soin en rendent le succès très apparent[1]. » Un mémoire très complet était joint, et le roi demandait à Philippe V une réponse favorable, avant de donner l'ordre de départ aux vaisseaux de Brest qui devaient couvrir le passage. Sous les ordres du comte de Roquefeuille, ils quitteraient ce port le 1er janvier et l'embarquement des troupes aurait lieu le 15, à Dunkerque.

La présence de la flotte de guerre compliquait beaucoup l'entreprise. Mais Louis XV désirait diminuer les risques de la traversée et ceux du débarquement, ainsi que du retour en cas d'insuccès. Puis les jacobites demandèrent que l'expédition fût retardée jusqu'au mois de mars, à cause de la mauvaise saison et de la session du Parlement. Le roi y consentit, bien que ce délai présentât de grands inconvénients à cause du secret indispensable; enfin, on annonça que Charles-Édouard, fils aîné de Jacques III, participerait à la descente. Le pape et son secrétaire furent seuls mis dans la confidence.

Louis XV désigna le maréchal de Saxe pour commander les troupes de débarquement[2]. Son habileté, sa prudence consommée, l'humanité dont il avait fait preuve dans les campagnes précédentes, la religion protestante, à laquelle il appartenait, l'indiquaient pour cette mission.

Charles-Édouard fut reconnu à Antibes; la nouvelle qu'il allait rejoindre une escadre à Brest se répandit en Angleterre. Le 11 février, Louis XV écrivait encore au roi d'Espagne : « Il n'est pas douteux que le gouvernement d'Angleterre ne soit aujourd'hui sur ses gardes et que l'entreprise que j'ai projetée ne devienne beaucoup plus hasardeuse; et c'est ce qui me détermine à en presser l'exécution. Mon escadre de Brest doit avoir présen-

[1] *Loc. cit.*, t. 75, f. 201. Philippe V répondit qu'il applaudissait aux projets de descente : entreprise glorieuse pour la France. La lettre, écrite tout entière de la main de ce roi, est fort curieuse; elle se trouve : *loc. cit.*, t. 77, f. 8; 8 janvier 1744.

[2] Il serait toutefois subordonné sur le sol anglais au duc d'Ormond, nommé pour la circonstance lieutenant du roi Jacques.

tement mis à la voile, et je lui ai donné l'ordre d'attaquer tous les vaisseaux anglais qu'elle rencontrerait. Nous sommes à la veille d'événements bien intéressants. »

Mac Gregor, de retour de Londres, annonça que les jacobites demandaient que l'expédition fût mise à terre à deux milles de Londres, dans la Tamise même, ce qui faciliterait le soulèvement de la capitale. Ils assuraient que les commandants des deux vaisseaux anglais : *Royal-Souverain* et *Princesse-Royale*, actuellement aux Dunes, se joindraient à la flotte française.

Le maréchal de Saxe prit congé du roi le 25 février et partit pour Calais, porteur d'une déclaration au peuple anglais. Parvenu à ce port, il mande le 26 à Amelot : « Je souhaite pouvoir bientôt faire usage de la déclaration de Sa Majesté, et je serais déjà débarqué en Angleterre, au moment que je vous écris, si l'escadre de M. du Barail était arrivée; mais il s'amuse apparemment à prendre des Anglais et cela l'aura séparé de M. de Roquefeuille, qui doit vraisemblablement avoir reçu les mêmes ordres. Nos vaisseaux de transport, qui sont tous arrivés, ont vu une partie de notre escadre à hauteur du cap Lézard. Si notre escadre n'était pas sortie de Brest le 6, elle serait arrivée en même temps que nos vaisseaux de transport, et j'ai bien de la peine à me consoler de ce contretemps. Si nous manquons ce premier début, c'est bien par notre faute. Depuis que nos vaisseaux sont passés, le vent ne cesse d'être contraire dans la Manche à l'arrivée de M. du Barail. Jugez, monsieur, quel avantage ç'aurait été pour nous si cette escadre avait passé avec nos vaisseaux de transport. »

Le maréchal était aussi très inquiet de ne pas voir arriver à Dunkerque les pilotes anglais promis par les jacobites; un seul était présent, et encore on n'osait trop s'y fier. « Le désir que je sens de mener cette entreprise à bien m'est un augure flatteur pour sa réussite. Je n'y suis entré qu'en balançant; mais puisque le vin est tiré, comme l'on dit, il faut le boire. »

Maurice de Saxe avait commencé dans les premiers jours de mars l'embarquement des troupes à Dunkerque, et tout allait au

mieux, lorsque, dans la nuit du 6 au 7, survint une tempête si violente que plusieurs bâtiments en rade s'échouèrent, et le maréchal fit débarquer le lendemain ses troupes.

Les éléments venaient encore une fois de sauver l'Angleterre[1].

L'expédition était manquée. Georges II avait eu le temps de prendre ses précautions. Son ministre à la Haye, lord Trevor, réclama et obtint des États généraux l'envoi de six mille Hollandais, conformément aux traités anglo-hollandais de 1674 et 1678. Ces bataillons débarquèrent bientôt à Sherness, et les troupes éparpillées en Angleterre furent concentrées.

Ces circonstances poussèrent Louis XV à rompre ouvertement avec Georges II, et il lui déclara la guerre le 23 mars 1744.

II

Un an se passa: l'espérance des jacobites d'associer la France à la nouvelle expédition que Charles-Édouard, fils de Jacques III[2], se préparait à exécuter en Écosse poussa lord Sempill à de nouvelles démarches auprès du marquis d'Argenson. Divers mémoires tendant à un débarquement des Français en Angleterre furent soumis à Louis XV de janvier à mars 1745.

A cette catégorie appartient très vraisemblablement le projet anonyme de janvier 1745[3]. Analysons-le rapidement.

L'auteur insiste d'abord tout particulièrement sur le secret impénétrable qui doit entourer l'entreprise, car on ne peut

[1] *Louis XV et les jacobites:* le projet de débarquement en Angleterre de 1743-1744. Sous ce titre, le capitaine d'artillerie J. Colin vient de publier une quantité considérable de documents, lettres, états, instructions et mémoires, émanant des principaux acteurs de l'entreprise : d'Argenson, Maurepas, le maréchal de Saxe, Amelot, de Roquefeuille, du Barail, Bart, lord Sempill, etc.

Ils sont extraits de la collection des papiers Stuart aux Affaires étrangères des archives de la Guerre et de la Marine. L'auteur y joint des appréciations très justes et très curieuses.

1 vol. in-8° de 192 pages, chez Chapelot, 1901.

[2] Ce prince, tombé en discrédit auprès de ses partisans, venait de donner pleins pouvoirs à son fils aîné ; c'était une sorte d'abdication.

[3] *Loc. cit.*, t. 54, f° 4.

débarquer en Angleterre qu'en trompant les Anglais. Il faut même que les bureaux français n'aient connaissance de rien, à cause des émissaires de l'ennemi, qui répandent libéralement l'argent. Les troupes seront composées des deux régiments irlandais et de soldats de marine, jusqu'à concurrence de cinq mille hommes : il est absolument indispensable d'y joindre deux mille dragons, qui se monteront en débarquant, pour éclairer l'armée et assurer les vivres.

Pour le transport, quinze à seize vaisseaux de guerre et autant de marchands suffiront. Afin de ne pas attirer l'attention, faire armer de petites escadres dans les ports de l'Océan, et par des particuliers, à qui le roi ferait l'avance des fonds nécessaires, sous prétexte de ranimer la course. Impossible de songer à Dunkerque pour le départ : ce port est trop surveillé et trop près de l'Angleterre. Brest sera le rendez-vous ; on y fera passer secrètement par petits paquets les troupes à embarquer. Le point de mise à terre est d'un choix très délicat, parce que le trajet sera long et que les ennemis suivront sans doute l'escadre ; le mieux est le canal Saint-Georges.

Le plan ne sembla point très pratique, et, d'ailleurs, toute l'attention du roi était concentrée sur la campagne qu'il dirigeait en personne dans les Pays-Bas autrichiens ; la victoire de Fontenoy, le 10 mai 1745, en abattant les Anglais hors de chez eux, fournit un excellent motif pour entreprendre quelque chose sur leur île. Charles-Édouard, décidé à entraîner la France en la mettant en présence du fait accompli, quitta en juillet les côtes de Bretagne sur une petite frégate. Quelques amis fidèles l'accompagnaient, ils débarquèrent sains et saufs en Écosse. Louis XV, instruit de cette équipée, lui avait donné son approbation, car personnellement il était plus partisan que jamais d'une nouvelle tentative de descente ; mais son entourage se montrait assez rebelle à cette idée.

A peine débarqué, Charles-Édouard envoie en France le comte de Clancarty supplier le roi de lui adresser le plus tôt possible des hommes, des armes, des vaisseaux (17 août), et Louis XV

donne séance tenante l'ordre à M. de Maurepas[1] de préparer l'envoi de 6,000 hommes, soit en Angleterre, soit en Écosse, suivant le cas.

Le roi semble avoir adopté en ce moment une partie du plan anonyme soumis le 12 août, dont l'auteur, après avoir fait ressortir l'utilité d'opérer une diversion en faveur de Charles-Édouard, proposait d'armer à Calais et Dunkerque trente ou quarante bâtiments de commerce des plus grands, d'y distribuer deux cents canonniers de la marine avec leurs canons présents a Dunkerque; enfin, de placer sur chacun des vivres pour cent vingt hommes et pour un mois. Les troupes consisteraient dans six bataillons irlandais renforcées à environ mille hommes par bataillon et le régiment de cavalerie de Fitz-James, qui se rendraient secrètement de l'armée de Flandre à Dunkerque. Il est inutile de songer à faire coopérer l'escadre de Brest à cette affaire; on doit risquer l'envoi des transports au premier vent favorable.

L'originalité de ce plan consistait aussi en ce que, même en ne faisant pas partir le convoi, il resterait à Dunkerque comme une menace permanente pour les Anglais, qui seraient obligés de concentrer leurs troupes à Londres et donneraient ainsi libre carrière à Charles-Édouard. Si le roi se décidait à expédier le convoi, il aurait le choix entre l'Irlande, le canal Saint-Georges ou la Tamise, selon les circonstances[2].

Maurepas prit immédiatement ses dispositions et offrit à d'Argenson de risquer l'embarquement à Ostende et sur des bâtiments de commerce. Comme l'armée française était en Flandre, ce détachement se ferait très rapidement et sans éveiller l'attention des espions britanniques qui remplissaient les ports français; de plus nos ports se trouvaient alors comme bloqués par des escadres anglaises.

Le maréchal de Noailles[3] remit, le 19 septembre 1745, un

[1] Jean-Frédéric, comte de Maurepas, né en 1701, ministre de la maison du roi et de la marine à vingt-quatre ans, garda ces charges jusqu'en 1749.

[2] *Loc cit.*, t. 54, f. 12.

[3] Adrien-Maurice de Noailles, maréchal de France, né en 1678, venait de

mémoire assez intéressant contenant ses vues personnelles sur la destination de ces troupes.

Selon lui, les avantages d'une descente sont les suivants : rappeler de Flandre les troupes anglaises, ce qui serait très intéressant pour les vues du roi ; faire revenir des Indes les flottes anglaises, ce qui soulagerait notre commerce ; enfin ébranler le crédit public anglais, au point que le Trésor ne pourrait plus se procurer les ressources nécessaires pour donner des subsides à l'Autriche.

Mais d'abord où débarquer ? Pas en Écosse, à part quelques troupes de cette nationalité, car Charles-Édouard ne demande pas qu'on y aille : il réclame seulement des armes et des munitions ; pas en Angleterre, où les jacobites sont moins nombreux et où Georges II peut le plus facilement organiser la défense. Reste l'Irlande, qui offre tous les avantages : d'abord les régiments irlandais au service de France y seront chez eux ; le pays est catholique, donc il soutiendra nos troupes moralement et matériellement ; l'Irlande étant à proximité de l'Espagne, cette nation pourra y envoyer facilement des renforts, et, considération plus sérieuse, la diversion produite ainsi en faveur de Charles-Édouard lui sera d'autant plus avantageuse qu'elle forcera les Anglais d'envoyer des troupes nombreuses au delà des mers, ce qui lui donnera les coudées franches en Écosse et dans le nord de l'Angleterre.

« Enfin, conclut Noailles, si on réussit moins promptement par l'Irlande, on ira avec plus de sûreté, moins de danger, et c'est ce qu'on doit désirer à tous égards [1]. »

Le projet du maréchal ne plut que médiocrement, car il semblait trop paradoxal, et Louis XV, instruit par les événements d'Irlande de 1690, voulait frapper au cœur de l'Angleterre ; il ne s'arrêta pas non plus au plan de l'Irlandais Heguerty [2] pour

quitter le service : il était sur le point de partir pour l'Espagne, en qualité d'ambassadeur. Membre du Conseil, Louis XV l'avait en grande estime pour ses services militaires et diplomatiques.

[1] *Loc. cit.*, t. 52, f. 38.

[2] *Loc. cit.*, Angleterre, correspondance ; t. 420, f. 376 et s. ; 18 octobre 1745.

« renverser la Grande-Bretagne en opérant par la France un soulèvement en Irlande par des troupes qu'elle y ferait passer ».

III

Avant de rien décider, le roi avait envoyé, le 8 octobre, en Écosse le marquis d'Éguilles, pour constater *de visu* si nous avions des chances de réussir en appuyant Charles-Édouard. C'était une maladresse, car le temps passait, et si on voulait arriver à jeter des bataillons en Angleterre, il fallait l'essayer sans perdre un instant; l'expérience du passé le démontrait, et pourtant Louis XV échoua encore par excès de lenteur et de prudence.

Éguilles réussit à débarquer des armes et des munitions, et avec 31 hommes, ayant chacun trois fusils, deux sabres et les poches pleines de cartouches, enleva la petite ville de Montrose, puis rejoignit le prétendant. Le 27, d'Argenson reçut une lettre de lui annonçant la défaite du général anglais Cope, et le dessein de Charles-Édouard de marcher de suite vers l'Angleterre [1]. Louis XV donna des ordres pour faire passer en Écosse le régiment de Fitz-James, et quant au reste des troupes prêta une oreille favorable à un projet remis, le 8 octobre, par des jacobites de Londres, et l'invitant à opérer le débarquement de dix mille Français à Londres.

Le comte de Bussy eut vent de la chose; il écrivit à d'Argenson le billet suivant le 31 octobre :

« Ayant appris sous main qu'on proposait de débarquer des troupes du roi au port de Londres ou dans ses environs, j'ai fait le mémoire ci-joint, et j'ai cru que vous ne désapprouveriez pas cette marque de mon zèle [2]. »

Bussy revenait de Londres, où il avait été ambassadeur pendant huit années; il connaissait donc la question mieux que personne : et bien que son mémoire n'eut pas de suites, nous croyons utile

[1] *Loc. cit.*, t. 82, f. 128. Récit de d'Éguilles sur son voyage en Écosse.
[2] *Loc. cit.*, t. 82, f. 166 et 170.

de l'analyser, à cause surtout de la compétence de son auteur.

Il serait funeste, dit-il, de descendre à Londres, comme les jacobites nous convient à le faire, si nous n'y avons pas un parti considérable, ni aucune intelligence à la Tour ou à l'Arsenal.

D'abord, le débarquement serait immédiatement annoncé à cause du grand nombre de vaisseaux marchands qui sillonnent la Tamise jour et nuit, et un débarquement sans vaisseaux de haut bord pour le protéger est extrêmement dangereux. Supposons tout pour le mieux cependant; dix mille Français sont à terre; que feront-ils? Bussy sait pertinemment que Georges II a depuis longtemps envisagé cette éventualité et y a paré. Tout est prévu; ainsi, dès le 26 courant, il a fait revenir dans les faubourgs de la capitale et à Westminster toutes les troupes des environs. Les matelots des navires de commerce et de guerre, pour lesquels des armes sont prêtes à la Tour, seront joints aux troupes régulières; ajoutez à cela les sept ou huit cent mille habitants de Londres, dont un grand nombre se portera vers nos vaisseaux pour les incendier, aussitôt que nos soldats les auront quittés. Que deviendront les soldats du roi dans ce traquenard, en présence de forces si supérieures?

Non, une descente doit être une opération stratégique, combinée avec Charles-Édouard; il faut envoyer dix mille hommes dans le comté d'York [1], à la baie de Burlington. La mise à la côte est facile; cette baie n'est qu'à soixante lieues de Dunkerque; le pays est jacobite; dix mille hommes nous appuieront; il n'y a pas de troupes réglées dans le comté. Établis sur ce point, nous couperions les communications entre l'armée anglaise opérant en Écosse et sa base de ravitaillement, et même la prendrions entre deux feux; elle serait mise en déroute avant même que de combattre, et avec Charles-Édouard nous serions maîtres de l'Angleterre [2].

[1] Au nord-est de l'Angleterre sur les confins de l'Écosse.

[2] Rappelons que le 24 octobre Louis XV et Charles-Édouard, comme roi d'Écosse, avaient conclu un traité d'alliance offensive et défensive.

Tel était ce plan de Bussy, certainement un des meilleurs qui eussent été soumis à Louis XV. Quelques jours plus tard, il en reçut un autre du sieur Grossin de Gelacy, mais il ne figure pas dans les archives des Affaires étrangères. En même temps un anonyme représentait au roi les dangers insurmontables du passage de la mer, dans un moment où les Anglais avaient cinquante-deux vaisseaux de guerre sur la Manche, et l'impossibilité absolue de nous maintenir en Angleterre, au milieu d'un pays hostile, sans magasins, sans armes, sans communications régulières avec la France. Quant à débarquer à Londres, ce serait de la folie, nous serions écrasés sous la masse du peuple et des troupes, car tout est prévu[1].

Quelle que soit la destination à laquelle on se serait arrêté au dernier moment, les préparatifs de l'expédition étaient poussés à Dunkerque avec la plus grande activité, dans le courant de novembre 1745. Le duc d'York, frère cadet de Charles-Édouard, devait partir avec les troupes qui étaient sous le commandement du duc de Richelieu.

La flottille de transports devait se rendre de Dunkerque à Boulogne avec son chargement complet; l'embarquement des troupes se ferait dans ce dernier port, où les bataillons étaient attendus.

Malheureusement tout cela prit du temps. Le 19 décembre, Richelieu fit part à d'Argenson de ses craintes, car l'amiral anglais Vernon était dans le voisinage ; mais comme après tout la traversée serait très courte, on pourrait, si le vent soufflait favorablement, atterrir avant l'apparition de la flotte ennemie. Le manifeste à publier en Angleterre était prêt. On avisait d'Éguilles en Écosse du départ imminent des troupes.

La fatalité s'en mêla; les soixante bateaux quittèrent Dunkerque par bon vent, mais furent surpris par deux corsaires anglais, qui les attaquèrent hardiment. Dix-sept se jetèrent à la

[1] *Loc. cit.*, t. 82, f° 173, et Correspondance, t. 420, f°s 521 et 530, lettres particulières de notre correspondant à Londres des 28 et 31 décembre 1745.

côte, près de Calais; de ce nombre quelques-uns sautèrent, les autres s'engloutirent ou furent pris [1].

Le reste parvint à destination, mais c'était un bien mauvais présage, et on manqua de courage au dernier moment. Les chefs de l'armée de terre, peu habitués à la mer, considéraient une traversée de quelques heures comme un voyage en Amérique. Ce qui prouve que malgré la perte de dix-sept bâtiments, on pouvait opérer le passage, c'est une lettre écrite par l'amiral Vernon, le 31 décembre 1745, à bord du *Norwich*, aux Dunes, et adressée à M. Norris, commandant le château de Deal.

« Par les avis que j'ai eu hier soir de Dunkerque, que les ennemis en avaient fait partir un grand nombre de petits vaisseaux, dont plusieurs chargés de munitions, canons, etc., que les troupes irlandaises étant portées de Dunkerque vers Calais, le général Lowendahl et plusieurs autres officiers généraux étaient à Dunkerque, je ne puis douter qu'ils ne se préparent à faire une descente et j'ai lieu de croire qu'ils ont dessein de le faire à Dungeness. Supposez que le vent et le temps continuent de leur être favorable pour la descente, *comme il m'est impossible, cela étant, de les empêcher de gagner la terre*, j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous en avertir [2]. »

Suivaient quelques indications sur les mesures à prendre pour réunir les gens du pays.

L'amiral Vernon considérait donc le passage des transports comme certain si le vent tenait; or le vent ne changea point; sa lettre écrite de Douvres, le surlendemain 2 janvier 1746 [3], le constate. On y lit : « Nous sommes assez forts dans les Dunes, nous y avons douze vaisseaux ; mais par le vent qu'il fait aujourd'hui, ils ne peuvent bouger. C'est plus que je n'ose espérer, si nous empêchons les Français de débarquer. Par les transports que nos corsaires ont pris le 19 décembre, les Français ont fait un choix admirable de bateaux propres à leur débarquement. »

[1] Détails sur cet incident. *London Gazette* des 17-21 décembre 1745.
[2] *Loc. cit*, t. 54. f° 72.
[3] *Loc. cit.*, t. 54, f° 73.

Cet aveu de nos ennemis est à enregistrer et il fait regretter la timidité excessive de nos généraux.

Le 5 janvier, d'Argenson reçut une lettre de Londres, disant que le retard de l'embarquement ruinait l'entreprise. Effectivement l'escadre anglaise ne cessa plus de croiser entre Dunkerque et Boulogne.

Nos troupes demeurèrent encore quelques mois sur le littoral, car Louis XV espérait un heureux hasard, qui permettrait de passer. Quelques corsaires avec des armes, de l'argent et des officiers sans troupes s'échappèrent et gagnèrent le large. Les régiments de Fitz-James et de Clark passèrent sans encombre d'Ostende en Écosse; mais aussi quatre bâtiments revinrent sans avoir pu débarquer, parce que le duc de Cumberland gardait la côte.

Le 6 avril 1746, Louis XV écrivait à d'Éguilles que tout espoir n'était pas encore perdu; mais le 16, la défaite de Charles-Édouard à Culloden anéantit son entreprise, et les projets de descente furent abandonnés.

Cela n'empêcha point d'Heguerty et Charles-Édouard de présenter de nouveaux plans en 1746 et 1747[1]; mais la guerre se décidait en Hollande en notre faveur et la paix d'Aix-la-Chapelle la termina bientôt

IV

Pendant les premières années qui suivirent la trêve de 1748, le commerce français prit une extension considérable, et Louis XV s'efforça d'améliorer la marine de guerre.

Il serait parvenu à la rétablir sur un pied respectable, si l'inqualifiable agression des Anglais, en pleine paix, n'était venue le forcer de recommencer la lutte (23 janvier 1756).

Pour venger l'honneur de la France et porter un coup sensible à l'ennemi, le roi songea de suite à opérer une descente en Angleterre, car il était toujours très partisan de cette idée. Nous allons voir au cours de la guerre de Sept ans les projets se

[1] *Loc. cit.*, t. 75, f° 277.

succéder en grand nombre, et témoigner ainsi de l'intérêt que cette invasion excitait partout. Mais ce qui les caractérise, c'est qu'ils sont totalement indépendants du rétablissement de Charles-Édouard sur son trône. La France ne chercha qu'à tirer vengeance des insultes que les Anglais lui avaient faites et pas autre chose.

Avant même que la guerre fût officiellement déclarée, un personnage originaire du Canada, se donnant comme médecin et sous le nom emprunté de Linsky, se présentait, au mois de décembre 1755, chez de Saint-Sauveur, notre commissaire de la marine à Amsterdam, et lui proposait un plan de soulèvement et d'invasion de l'Angleterre. Saint-Sauveur envoya Linsky à Rouillé, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Des conférences eurent lieu à Versailles, et le Canadien remit deux mémoires, les 26 et 31 janvier 1756, au ministre et à Ledran[1]. Il soutenait qu'un parti puissant de seigneurs mécontents, habitant le sud-ouest de l'Angleterre et ayant à sa tête le duc de Newcastle, était prêt à se soulever, si le roi voulait débarquer des troupes dans leurs parages. Il soutenait que, vu la force actuelle de sa marine, Louis XV pouvait le faire, en livrant s'il le fallait un combat naval, qui s'il était favorable permettrait le débarquement. Si ce plan ne convenait pas, les Français avaient le loisir de débarquer à Rye sur la côte sud, à quatre jours de Londres, et de rejoindre les révoltés ensuite.

« Si 30,000 Français prennent pied à Rye, la révolution sera générale, » disait Linsky, mais il ne donnait pas de renseignements sur l'exécution du plan ; par contre, il s'étendait avec complaisance sur les intelligences que nous rencontrerions dans le sud de l'Angleterre[2].

On sait que Louis XV préféra, quelques mois plus tard, engager la glorieuse mais stérile conquête de Port-Mahon ; puis il envahit l'électorat de Hanovre pour punir Georges II. Mais les

[1] Premier commis aux Affaires étrangères de 1725 à 1762, mort en 1774

[2] Mémoire de Ledran sur un projet de soulèvement et d'invasion de la Grande-Bretagne. *Loc. cit.*, t. 58, f° 4 et suivants.

échecs éprouvés en Allemagne, l'évacuation de Hanovre en 1758, la mauvaise situation de nos généraux dans l'Inde et au Canada, et par-dessus tout le débarquement des Anglais près de Saint-Malo, remirent en faveur les idées d'invasion de l'Angleterre. La descente des ennemis sur notre sol, encore qu'elle eût été suivie d'une victoire pour nos armes, était une insulte qui devait être vengée par un procédé analogue.

Mentionnons, en passant, le long « mémoire sur la Nouvelle York, où l'on fait revivre l'idée de Louis XIV pour attaquer cette colonie et pour s'en emparer, fait en 1758, par le sieur Vivant de Maissagues », et qui débutait par cette fière devise :

Quicumque mundo terminus obstitit
Hunc tanget armis... Gallia[1].

Plus sérieux sont les trois mémoires du chevalier Douglas[2], dont le premier, daté de janvier 1759, commence par déclarer qu'une descente en Angleterre, pendant cet hiver, et le plus tôt sera le mieux, finira la guerre sur le continent. Elle est possible parce qu'il n'y a en Angleterre que 10.000 hommes susceptibles de tenir la campagne; le peuple est mécontent de la guerre et murmure; les flottes sont éparpillées sur toutes les mers.

Douglas n'en dit pas davantage, mais un mois plus tard, il envoie un second mémoire, « où l'on tâche de faire voir qu'une descente dans l'île britannique est facile dans l'exécution, peu coûteuse et plus décisive que toute autre opération de guerre contre l'Angleterre. » L'armée anglaise est nulle comme valeur militaire, ses chefs sont des incapables; le crédit de l'Angleterre est très fragile, à cause de la trop grande masse de son papier en circulation. Il faut frapper au cœur; un débarquement serait la faillite. La banque aurait sauté, en 1745, si Charles-Édouard avait dépassé Derby d'une seule journée de marche. Que serait-ce si les Français débarquaient? Pour y réussir, Douglas présente un plan très original et qui mérite l'attention D'abord

[1] *Loc. cit.*, t. 54, f°s 37 et 55.
[2] *Loc. cit.*, t. 54, f°s 59-74 et suivants.

« il faut faire une feinte sur les côtes de Piçardie et de Flandre, pour attirer les Anglais de ce côté, car ils n'ont jamais pensé que nous pussions débarquer en nombre autre part que dans le sud-est de leur île. Alors, la flotte française, escortant des transports avec trente mille hommes, partira de Brest et atterrira à Bristol, où vingt-cinq mille débarqueront.

« Bristol est la seconde ville d'Angleterre, c'est la plus riche après Londres. Elle n'a que cent hommes de garnison, son port contient toujours de cinq à six cents bateaux marchands, quelquefois le triple; elle n'est pas fortifiée. La route jusqu'à Londres ne traverse aucune rivière, mais un pays très fertile et populeux : donc inutile de prendre des vivres; les paysans sont hostiles à la maison de Hanovre, les Gallois se révolteront sur notre gauche et la couvriront. La capitale, affamée et épouvantée, se soumettra sans lutte. »

Comme si ce n'était pas assez difficile de procéder à une seule descente, Douglas conseillait d'en faire *trois* autres en même temps. Quelques bataillons, jetés à Liverpool, à peu de distance au nord de Bristol, feraient une heureuse diversion; cinq mille hommes, escortes par cinq ou six vaisseaux, quitteraient Bristol et iraient soit à la baie de Solway, soit près de Glascow. Enfin, les troupes réunies en Picardie, pour faire la feinte indiquée au début, s'embarqueraient à leur tour et atterriraient soit à Newcastle, sur la côte nord-est, soit à Dunbar, près d'Édimbourg, pour donner la main, à travers l'Écosse, à leurs camarades débarqués à Glascow.

Le troisième mémoire, remis en avril, donnait quelques indications complémentaires sur cette dernière partie [1].

Certes, le plan était grandiose, il dut émouvoir le roi, mais le projet remis en même temps par d'Heguerty [2] semblait bien plus pratique et surtout plus simple.

Constatons qu'à cette époque les Anglais s'attendaient

[1] Un projet militaire pour un débarquement dans l'île britannique le complétait. Douglas, *loc. cit.* Angleterre, corresp., t. 442, f° 112, 13 juin 1759.

[2] *Loc. cit.*, t. 54, f° 93.

tellement à une descente que leurs gazettes en discutaient les chances. Elles reconnaissaient que la traversée pouvait s'opérer facilement en partant des ports de Normandie et de Picardie sur des bateaux de pêche et dans les trois conditions suivantes : par un vent du sud très violent, c'est-à-dire en quelques heures; par une nuit obscure ou en temps de brume ; par un calme absolu, à la rame et même en vue de la flotte anglaise, immobilisée par le manque de brise. « Cinq cents pêcheurs peuvent porter cinquante mille hommes, et si ce malheur arrivait, serait-il temps alors de dire : qui l'aurait pu croire? »

Pourquoi ne pas tenter ce que les ennemis nous indiquent eux-mêmes? disait d'Héguerty au roi; puis il nous croit déjà à Londres et s'amuse sur de longues pages à énumérer les conditions draconiennes de la paix que nous imposerions à l'ennemie héréditaire; naturellement l'Espagne pourrait participer à la gloire et au profit de l'opération.

En résumé, cinquante mille hommes doivent par ce moyen s'embarquer à Boulogne, Ambleteuse et Calais, et prendre terre à Rye ou même à Malden, en Essex, afin d'éviter le passage de la Medway dans leur marche sur Londres.

Avec les trois projets que nous venons d'analyser, commence la série des plans à gros effectif de débarquement.

Celui du comte Leslie, du 13 juin 1759 [1], ressemble assez au plan de Douglas ; « il a été formé dans la spéculation que la cour de France fournirait un secours de 25,000 hommes pour l'Angleterre et 6,000 pour l'Écosse, avec des forces navales suffisantes pour en assurer le transport et le débarquement, ainsi que des armes, de l'argent et de l'artillerie. » D'abord, on doit faire un simulacre d'embarquement à Dunkerque, puis partir de Brest et atterrir au premier endroit qu'on rencontrera sur la côte ouest; mais le plus convenable est le havre de Milford, dans le comté de Pembroke. Suit une description minutieuse de la route jusqu'à Londres. Quant aux 6,000 hommes destinés à

[1] *Loc. cit.*, t. 54, f° 99. Leslie est un prête-nom ; l'auteur est le comte de Blantyre.

l'Écosse, ils partiraient aussi de Brest, sous la protection de la même flotte que les autres, mais s'en sépareraient lors du débarquement et sous la protection de trois vaisseaux ; les transports, doublant au besoin l'Irlande, iraient les porter à Greenock, à l'embouchure de la Clyde. Afin que ces six mille hommes ne soient pas trop en l'air, Leslie opine pour que quatre mille soldats partent de Dunkerque et débarquent à Montrose, au nord-est de l'Écosse.

En dernier lieu, il attire l'attention sur ce fait que la côte la plus proche de la France est la plus difficile à toucher, parce que Plymouth et Portsmouth sont les rendez-vous des flottes anglaises et que tout y est prévu pour repousser un débarquement.

C'est parfaitement vrai, car toutes les fois que nous avons pu débarquer, ce fut soit en Écosse, soit en Irlande.

Leslie représentait en France les seigneurs écossais mécontents, et servait d'intermédiaire entre eux et Choiseul. Il demanda quels étaient les sentiments du roi à leur égard, et le 15 juin le ministre lui donna les assurances requises, en ajoutant que le jeune frère de Charles-Édouard accompagnerait l'expédition que le roi préparait pour l'Écosse ; quant au prétendant, il avait fait des démarches pour être mis au courant de ces préparatifs, mais on ne voulait rien lui confier, « parce qu'il n'avait pas la tête assez bien faite pour que l'on puisse diriger une opération considérable sur ses avis. » On trouverait pourtant à l'utiliser plus tard [1].

Le 14 juillet 1759, le duc de Choiseul lut, au Conseil du roi, un mémoire que nous devons analyser à cause de son importance historique et des grands projets qu'il mentionne [2], projets qui ont servi de modèle aux tentatives de descente postérieures.

Il débute par tracer un tableau très noir de notre situation extérieure : notre commerce d'outre-mer ruiné, la perte du Canada certaine pour cette année, nos établissements d'Afrique anéantis ou enlevés par les Anglais ; dans les Indes, notre position n'est pas si avantageuse que l'on s'en flatte, malgré les succès de Dupleix ; tout appel aux neutres et alliés, pour former

[1] *Loc. cit.*, correspondance, t. 442, f[os] 119 et 136. 13 et 16 juin 1759.
[2] *Loc. cit.*, mémoires et documents, t. 54, f[o] 144.

une ligue contre les Anglais, restera vain. L'Espagne demeure dans l'expectative; d'ailleurs, nous n'avons pas de traité avec elle, concernant la défense de nos colonies réciproques.

On a essayé toutes les formes possibles de faire la paix avec l'Angleterre, ce qui n'a eu pour résultat que de dévoiler notre faiblesse; la guerre en Allemagne s'éternisera et n'aboutira à rien. « Il me reste à mettre sous les yeux du roy le détail du projet qui a été formé par M. le maréchal de Belle-Isle et à demander que Sa Majesté marque, par un ordre décisif, sa volonté sur une entreprise aussi considérable. Elle se divise en quatre parties, unies l'une à l'autre :

« 1° Les opérations de l'armée d'Allemagne et leurs quartiers d'hiver; nous y laisserons cent mille hommes, dont soixante mille contre le Hanovre.

« 2° Soixante bataillons, quarante escadrons, deux mille dragons iront en Angleterre. Pour les transports, on construit actuellement deux cent vingt-cinq bateaux plats allant à la voile et à rames, inventés par le constructeur Grogniard, essayés par Berryer[1], et trouvés excellents. Ils ont quatre pieds de tirant, un canon à l'avant, un à l'arrière; cent d'entre eux porteront l'infanterie, cent vingt-cinq porteront la cavalerie, à raison de cinquante chevaux par bateau; d'Hérouville a été au Havre surveiller les essais d'embarquement et de débarquement; chaque opération n'a pris que six à sept minutes par bateau.

« En outre, on frètera au Havre cent transports de commerce, pour les vivres, le matériel, l'artillerie et l'hôpital. Enfin, douze prames à la Suédoise, portant chacune vingt-quatre canons de 36 et deux mortiers, seront de véritables batteries flottantes qui protègeront le passage et, une fois en Angleterre, défendront nos bateaux contre les tentatives d'incendie. En somme, ces trois cent trente-sept bâtiments porteront quarante-huit mille hommes au moins, avec des vivres pour trois mois.

« Le point de départ n'est pas encore fixé, mais Choiseul

[1] Sous-secrétaire d'État à la marine de 1758 à 1761, lieutenant de police de Paris de 1743 à 1753, et tout dévoué à Mme de Pompadour.

demande que ce soit le Havre, plutôt que Dunkerque, pour les raisons suivantes : on cantonnera les troupes dans les environs de Rouen, on les embarquera sur la Seine et elles descendront jusqu'au Havre sans difficultés. Il est plus facile de faire venir les cinquante bateaux construits à Dunkerque, de ce port au Havre, que de conduire en Flandre les cent soixante-quinze autre bâtis à l'embouchure de la Seine. Enfin, l'embarquement peut s'exécuter au Havre en un jour, tandis qu'il en faut quinze pour partir de Dunkerque. Le maréchal de Soubise commandera l'armée d'invasion.

« La mise à terre aura lieu à Portsmouth, où les Anglais nous attendent moins qu'aux Dunes ; on détruira l'arsenal de Portsmouth, et ce port servirait à nos communications avec la France. Le départ est fixé au mois de novembre prochain.

« 3° Envoyer en Écosse vingt-quatre bataillons et un régiment de dragons, qui partiront de Brest en septembre sur des transports frétés ; ils seront escortés par une partie de la flotte de M. de Conflans, actuellement en armement à Brest. Le duc d'Aiguillon [1], qui dirigera cette force, mande qu'il a trouvé en Bretagne tout le nécessaire. Il débarquera à hauteur de Glasgow et ira s'emparer d'Édimbourg, où il aura un point d'appui pour communiquer avec Dunkerque. Si le grand projet du Havre échoue, d'Aiguillon, renforcé par les Écossais, passera l'hiver parmi eux, et nous lui enverrons des renforts successifs, pour descendre en Angleterre au printemps prochain. On a pris des précautions pour que les Écossais l'accueillent bien, et on négocie avec la Suède pour qu'un corps de Suédois passe de Gothenbourg en Écosse.

« Cette expédition a le grand avantage d'opérer une puissante diversion à la grande opération, en même temps qu'elle peut devenir l'opération principale, et les Anglais nous feront des propositions de paix. Partant en septembre, elle détournera leur

[1] Célèbre pour avoir jeté à la mer, à Saint-Cast, les Anglais qui avaient débarqué l'année précédente à Saint-Malo.

attention des préparatifs d'embarquement au Havre deux mois plus tard.

« 4° Des vingt-deux vaisseaux de M. de Conflans, six iront en Écosse, comme nous l'avons dit plus haut. Avec les seize autres ayant à bord huit bataillons de ligne, cet amiral sortira de Brest et ouvrira en mer un ordre cacheté lui prescrivant d'aller à la Martinique. Il tâchera de battre l'amiral Moore, de prendre la Guadeloupe, Marie-Galante et même la Jamaïque.

« Je soutiens, conclut Choiseul, que si des quatre branches du projet nous pouvons nous rendre certains du succès de deux, notre position vis-à-vis des ennemis sera infiniment meilleure qu'elle se trouve actuellement.

« La flotte de Brest n'est pas utile pour le passage de la flottille ; c'est le coup de vent saisi qui décidera de l'entreprise, et nos douze prames valent des vaisseaux de guerre. L'idée d'avoir la flotte nous jetterait dans les embarras à une combinaison que je regarde comme impossible ; c'est pourquoi elle sera mieux en Amérique pour retenir celle que les Anglais y ont.

« La flotte armée à Toulon recevra plus tard des ordres du roi ; le corsaire Thurot, avec quinze frégates et quinze cents volontaires, partira le mois prochain faire des entreprises sur les côtes anglaises et nous préparer les voies. »

Tel est ce plan Choiseul-Belle-Isle, très bien imaginé à coup sûr et prophétique sur le dernier point de la difficulté de faire coopérer la flotte au passage de l'armée d'invasion.

V

Remis à chacun des membres du Conseil, ce plan donna lieu à une série d'observations et de contre-projets dont voici le résumé :

Silhouette[1] fait l'éloge du travail de son collègue et ajoute que les Anglais, malgré leurs flottes, ont peur, puisqu'ils

[1] *Loc. cit.*, t. 54, f° 147. Mémoire du 15 juillet 1759. Étienne de Silhouette, contrôleur des finances en 1757. Auteur de plusieurs ouvrages politiques et historiques, mourut en 1767.

prennent des précautions sur leurs côtes; les anciennes descentes. notamment celle de Henri VI, sous Louis XI, prouvent qu'on peut atterrir. Cette opération hasardeuse est aujourd'hui nécessaire, car l'inaction est une honte pour la France. Seulement, on n'en peut fixer le temps: d'Aiguillon ne partira de Brest que dans le moment où la flotte anglaise ira se ravitailler, c'est-à-dire pas avant l'hiver et à la suite d'un coup de vent qui aura chassé les ennemis de la haute mer. En conséquence, Soubise ne pourra passer la mer que beaucoup plus tard et attendra des vents du sud ou sud-ouest, qui règnent surtout l'hiver. Le point le plus convenable à la descente est à l'ouest de l'île de Wight; de là, on gagnera Portsmouth par terre, afin de tourner les défenses du port. Silhouette est aussi très favorable à l'envoi de la flotte aux Antilles, ainsi qu'aux négociations avec la Suède; quant au Prétendant, il ne faut pas s'en occuper, car notre but en Angleterre est de détruire et le sien serait de conserver. Malgré la détresse de nos finances, le roi doit faire la descente.

M. de Puysieulx [1] approuve le plan sans restriction; l'Europe connaît ce projet depuis plusieurs mois, il a été longtemps examiné; c'est notre dernière carte, il faut la jouer de suite.

Le maréchal d'Estrées, dans son mémoire sur les entreprises projetées contre l'Angleterre [2], commence par regretter qu'on n'ait pas tourné plus tôt ses vues sur l'augmentation de la marine; puis il accepte le projet Choiseul dans son ensemble, mais en fait la critique point par point. D'abord, dit-il, les Anglais sont instruits de tout, et ils croiseront pour empêcher nos transports d'aller de Dunkerque au Havre; puis, on doit s'attendre à ce qu'il y ait bataille à la sortie de Brest des bâtiments destinés à l'Écosse; de son issue dépendra le succès de l'expédition; si notre flotte est battue, tout le plan est renversé, en ce qui concerne l'Écosse; si on parvient à y débarquer, nos troupes seront aux prises avec toutes les difficultés de l'hiver. Quant au grand

[1] *Loc. cit.*, t. 54, f° 164. 16 juillet 1759. Puysieulx, ancien ambassadeur en Hollande, fut plus tard ministre des Affaires étrangères.

[2] *Loc. cit.*, t. 54, f° 167. 16 juillet 1759.

débarquement, il faut un vent très favorable, puis il y aura toujours à l'île de Wight une escadre anglaise d'au moins douze vaisseaux, prête à mettre à la voile, et quelques frégates croiseront sans cesse devant le Havre quelque temps qu'il fasse. Peut-on espérer que trois cent trente-sept bâtiments passeront sans être aperçus et sans rencontrer l'escadre ci-dessus indiquée? Non, elle les surprendra, et étant plus mobile les coulera malgré les prames. Il faut une grande escadre pour protéger le passage. Mais supposons que tout marche à souhait; nous voilà débarqués; le siège de Portsmouth au cœur de l'hiver sera chose difficile, et comment cantonner s'il gèle? Supposons encore cette place enlevée, et après? Les généraux ennemis éviteront le combat, feront traîner la guerre, toutes les flottes anglaises seront rappelées dans la Manche et couperont notre corps expéditionnaire de sa base d'opérations. « Si la guerre n'est pas terminée avant l'arrivée de ces flottes, il est aisé de prédire le sort que pourrait éprouver l'armée française. »

Cette dernière critique est absurde : on n'aurait qu'à laisser quelques troupes pour masquer Portsmouth et avec cinquante mille hommes marcher droit sur Londres, l'atteindre en cinq marches et y dicter la paix. Une fois sur le sol anglais, rien ne pouvait nous empêcher de le faire, et il n'y avait pas de lutte possible en rase campagne entre les deux armées.

Pourtant d'Estrées ne déconseillait pas l'opération, mais la subordonnait au succès de l'expédition d'Écosse confiée à d'Aiguillon.

Le maréchal de Soubise[1] acceptait tout, sauf deux points : « Premièrement, s'embarquer au Havre, c'est indiquer assez nettement aux Anglais que nous allons à Portsmouth; en partant de Dunkerque, il est plus aisé de cacher le lieu de débarquement, car ils craindront pour Douvres, la Tamise et toute la côte orientale, y compris l'Écosse. Je vais à Dunkerque et rendrai compte de l'état du port et dirai s'il est possible d'y rassembler les trois

[1] *Loc. cit.*, t. 54, f° 182. 18 juillet 1759.

cent trente-sept bâtiments. Deuxièmement, la traversée ne peut se risquer sans la présence de la grande flotte de Brest. » Ce en quoi Soubise était d'accord avec d'Estrées et contraire à Choiseul.

Il était intéressant de savoir ce que pensait Berryer, ministre de la marine [1]. Il fut absolument de l'avis de ces deux maréchaux et *subordonnait tout à la présence de la flotte;* seulement pourra-t-elle entrer dans la Manche et arriver au temps fixé pour le passage? Et si elle n'arrive pas, Soubise hasardera-t-il la traversée sans escorte? « Les prames seront très utiles, mais je doute qu'elles soient prêtes; quant aux bateaux plats, on ne les aura pas avant la fin d'octobre et les opérations ne pourront être engagées que l'hiver. Il faut tenter l'affaire malgré tout, car l'inaction est le pire des maux. » Consulté sur le concours que la marine donnerait à ces plans, Berryer avait écrit ceci quelques jours auparavant : « Puisque le Roy ordonne à la marine de dire nettement ce qu'elle pense sur les trois objets qui ont rapport à elle dans le mémoire de M. de Choiseul, elle commencera par convenir que ces trois projets sont grands, nobles et qu'il est bien à désirer qu'ils puissent réussir. Mais elle observe en même temps que le temps est court et précipité, les moyens faibles et l'ennemi puissant. Cependant, elle ne manquera jamais de courage pour concourir, en tout ce qui dépendra d'elle, au bien de l'État, et elle fera tout ce que l'humanité peut faire pour parvenir à ce but. Elle approuve le projet sur l'Écosse, le départ de la Seine, avec l'escorte de douze prames, et le voyage de la Martinique [2]. »

L'opinion du ministre compétent prévalut et le roi décida que la flotte entière de M. de Conflans sortirait de Brest, pour protéger le passage du Havre à Portsmouth. Tout était prêt au commencement de novembre, mais l'amiral Hawke croisait

[1] *Loc. cit.*, t. 54, f° 194. Donné le 22 juillet et lu au roi au conseil. Berryer, nommé, à la fin de 1755, commandant général des côtes maritimes de l'Océan, avait conseillé dès ce moment de tout préparer à loisir pour une descente à exécuter dans deux ans; mais on ne tint pas compte de ses avis.

[2] *Loc. cit.*, t. 54, f° 112.

devant Brest. Enfin, de Conflans prit la mer avec vingt et un vaisseaux le 14 novembre; la fortune le trahit et la bataille perdue à l'embouchure de la Charente fit abandonner ce plan d'invasion, le plus complet, le mieux combiné que la France ait jamais fait jusqu'à ce moment [1].

Notons, en passant, un second projet [2] du sieur Grossin de Gelacy, présenté le 9 août 1760, qui est un exposé verbeux de considérations personnelles sur les Anglais, mais ne contient rien de nouveau quant aux moyens d'exécution.

L'entrée de l'Espagne dans la lutte, la conclusion du pacte de famille, détournèrent momentanément Louis XV de ses projets de descente; il espérait atteindre l'ennemi autrement et il ne prêta aucune attention aux offres d'un aventurier qui lui demandait six mille hommes d'élite, et promettait de les transporter « en Écosse sans dépense, sous un masque impénétrable, et d'entraîner les Écossais au milieu de l'Angleterre [3] ».

VI

Il est curieux de constater que la désastreuse paix de 1763 n'interrompit point la discussion des projets d'invasion de la Grande-Bretagne; Louis XV y pensait toujours [4].

[1] On avait adjoint à d'Aiguillon pour l'expédition d'Écosse le sieur O'Dunne, comme ministre plénipotentiaire, afin de pouvoir écouter les propositions de paix que les Anglais pourraient lui faire après son débarquement. (Mémoire pour servir d'instruction au duc d'Aiguillon, commandant le corps des troupes françaises destinées à l'Écosse, du 10 septembre 1759. Mémoire pour le sieur O'Dunne et pleins pouvoirs du roi pour les deux personnages. *Loc. cit.*, corresp., t. 442, f[os] 174 et 181.) Le manifeste à lancer aussitôt après le débarquement en Écosse annonçait qu'il n'y aurait pas pillage, que tout serait payé. Leslie venait de repasser dans ce pays; vingt-trois seigneurs et un grand nombre de gentilshommes s'étaient engagés à nous aider avec leurs clans.

[2] Le premier avait été donné en 1745, voir plus haut. Grossin était colonel au service de la maison Stuart depuis le 19 décembre 1723. *Loc. cit.*, t. 54, f° 198.

[3] Mémoire anonyme du 20 mars 1762, *loc. cit.*, t. 54, f° 203.

[4] Voir notamment à ce sujet Boutaric, *Correspondance secrète de Louis XV*, t. I, f° 141.

Les meilleurs esprits considéraient la paix comme une trêve que les Anglais rompraient à la première occasion, et ils songeaient d'avance à en tirer vengeance.

Les archives contiennent un projet anonyme, sans date exacte, mais un peu postérieur à la paix de 1763, que nous ne pouvons passer sous silence, parce qu'il contient des vues absolument nouvelles et offre, peut-être, le seul moyen de vaincre l'Angleterre chez elle [1].

« Il faut, dit-il, attaquer Londres ; tout dépend du secret et de la promptitude, et *en pleine paix, sans déclaration de guerre.*

« Les Anglais nous ont enlevé des convois en 1755 de cette manière; de même en 1762, un de leurs amiraux, ayant la déclaration de guerre contre l'Espagne dans sa poche, saisit les galions du Pérou, qui naviguaient paisiblement, se croyant en paix.

« Ce que les ennemis ont fait, faisons-le, ce sera de bonne guerre et juste, après tout. » Partant de ce principe, qui se peut discuter avec toute autre nation qu'avec l'Angleterre, l'auteur constate : « Nous sommes en pleine paix ; il y a huit mille hommes en Angleterre, six mille en Écosse, douze mille en Irlande ; les trente mille miliciens ne peuvent être mobilisés qu'en douze jours, ce qui sera impossible si mon plan est exécuté. Il faut d'abord savoir combien il y a de barques de pêche et autres dans chaque port de nos côtes de Dunkerque en Bretagne. Ce point connu, on dirigera par détachements soixante mille hommes vers les principaux ports, on les y embarquera de manière que toute l'infanterie passe en un seul jour et simultanément de Normandie et de Flandre en Angleterre. Chaque homme portera avec lui six jours de vivres et des munitions; la cavalerie et l'artillerie partiront les jours suivants sur des transports marchands.

« Un corps partant de Dunkerque débarquera sur la Tamise, à hauteur et à deux lieues de Chatam, qui est peu fortifié, et l'emportera par un coup de main. Trois ou quatre vaisseaux et quelques frégates, qui auront accompagné le convoi, se placeront

[1] *Loc. cit.*, t. 54, f° 211.

à l'entrée de la Tamise, et au besoin y couleront des marchands pour la fermer.

« En même temps, de Calais et Boulogne, un second corps passera aux environs de Douvres, étant les barques pourront faire en été deux voyages dans la même jonrnée (?). Le troisième corps d'armée ira de Normandie à Portsmouth, et le quatrième de Bretagne à Plymouth.

« Nos trois corps d'infanterie débarqués à Chatam, Douvres et Portsmouth, marcheront droit sur Londres, vivant sur le pays; la cavalerie et l'artillerie les rejoindront.

« Quant au quatrième corps, comme il ne pourra, à cause de la distance, coopérer avec les trois autres, il partira avec ses chevaux et ses trains sur des bateaux marchands. »

Ce plan dut rendre Louis XV rêveur : il répondait si bien à ses secrets désirs; mais que deviendrait cette réputation de roi chevaleresque à laquelle il avait déjà tant sacrifié, s'il y allait soixante mille hommes en Angleterre sans déclaration de guerre préalable ? Il songea à des moyens plus loyaux, même envers un ennemi qui ne l'était point.

Ici, le chevalier (ou la chevalière) d'Éon entre en scène. Ce personnage était secrétaire du duc de Nivernais, envoyé à Londres, à la fin de 1762, pour négocier la paix. Durand leur était adjoint en qualité de ministre plénipotentiaire. Affligé de la dureté que les Anglais nous témoignaient au cours des négociations, Durand s'en ouvrait au comte de Broglie, alors en exil dans ses terres de Normandie, avec son frère le maréchal, et lui disait qu'il croyait utile de préparer, dès maintenant, un débarquement considérable de troupes, en vue d'une nouvelle guerre. Broglie lui conseilla d'en parler au roi par l'intermédiaire du cabinet secret. Tercier[1] servit d'intermédiaire et Louis XV ne tarda pas à laisser connaître ses intentions favorables. Broglie écrivit à Tercier, le 8 mars 1763[2], que d'Éon

[1] Dirigeait à cette époque le fonctionnement de la correspondance occulte entre Louis XV et certains de ses ministres à l'étranger.

[2] *Loc. cit.*, t. 59, f[os] 86 et suivants.

« était très apte à examiner les moyens et à les disposer selon les vues du Roy. J'ai de plus un homme, du zèle et de l'attachement de qui je puis compter comme de d'Éon et qui serait on ne peut plus propre à suivre l'idée de Durand sur une descente future en Angleterre. C'est un nommé La Rozière, qui a fait de bonnes cartes de la Hesse, ancien aide de camp de mon frère et ensuite sous mes ordres. En deux ou trois ans, il connaîtrait toutes les côtes d'Angleterre et nous procurerait les plans les plus exacts... Durand a bien raison de dire que ce n'est pas avec des bateaux plats et tous les moyens encore plus plats qu'on a employés dans cette guerre qu'il faut songer à une descente. Il faut une marine assez forte et le concert avec l'Espagne, et cinq ou six ans pour préparer tout dans l'obscurité. »

Huit jours plus tard, il mandait à Tercier : « Je ferai un gros mémoire que j'enverrai à Durand, pour qu'il le corrige ; il faudra le communiquer à d'Éon pour qu'il y joigne ses remarques et il sera mis sous les yeux de Sa Majesté. »

Le choix de d'Éon plut beaucoup à Louis XV et il le fit savoir à Tercier par un billet du 17 mars. Le 3 juin, il informa officiellement d'Éon de cette mission nouvelle et lui envoya des instructions spéciales. Broglie, qui était venu passer trois mois à Paris, eut des conférences avec Tercier et Durand retour de Londres, et tout fut combiné en vue de préparer en Angleterre une descente de nos troupes. C'était déjà bien extraordinaire d'organiser une invasion dès le temps de paix, mais Louis XV ne l'avait pas exécuté avant d'avoir rompu officiellement avec l'Angleterre.

Malheureusement, les démêlés de d'Éon avec le comte de Guerchy, nouvellement nommé ambassadeur à Londres, firent échouer les plans du roi et de son cabinet secret.

En vain, le 4 octobre[1], Tercier écrivait-il à d'Éon de composer avec Guerchy : « Que deviendra notre grande besogne, si vous quittez l'Angleterre ? Songez quel sera le déplaisir de l'*avocat*

[1] *Loc. cit.*, t. 59, f° 102.

(Louis XV) et le désespoir de son *substitut* (le comte de Broglie), s'ils vous voient revenir en France après avoir abandonné, pour un mécontentement personnel, l'importante affaire dont ils vous ont chargé et pour le succès de laquelle ils ont fondé toutes leurs espérances en vous seul. »

Le jour même, d'Éon recevait sa lettre de rappel du duc de Praslin, qui ignorait les vues secrètes du roi. D'Éon se fâcha; on connaît le reste, et il ne fut plus question de se servir de lui pour les études de la descente

Broglie ne se découragea point, se mit au travail et, de ce moment jusqu'au 15 juin 1766, donna au roi une série de mémoires relatifs à la guerre future contre l'Angleterre, « non point dans un but d'ambition personnelle et pour faire rompre une paix dont le royaume avait besoin, mais parce qu'il savait que le roy gardait dans son cœur l'ancien souvenir des injures de l'Angleterre[1]. » Louis XV agréa ce travail.

Nous n'examinerons pas à cette place le plan de Broglie; en 1778, au début de la guerre d'Amérique, il le représenta à Louis XVI comme propre à être adapté aux circonstances actuelles, et nous l'analyserons dans le chapitre suivant, relatif aux projets de descente en Angleterre sous ce monarque.

A défaut de d'Éon, Louis XV confia la mission qu'il lui destinait au sieur Grant de Blairfaindy, colonel de chevau-légers, avec mandat de reconnaître les points de l'Angleterre où il serait possible de débarquer, de détailler les routes à suivre après le débarquement, les ressources en denrées et fourrages, de connaître l'esprit des habitants et le nombre de troupes que les ennemis pourraient opposer à notre corps expéditionnaire.

Grant accomplit son voyage et rapporta cent soixante-deux mémoires divers, concernant les comtés de Sussex, Kent, Hampshire, Surrey, les villes de Portsmouth, Bristol, Liverpool. Les moyens de faire la descente sont exposés dans son écrit du 15 décembre 1767[2], savoir : quarante mille fantassins, six mille

[1] *Loc. cit.*, t. 53, f° 15. Introduction au mémoire du comte de Broglie.
[2] *Loc. cit.*, t. 54, f[os] 294 et suivants.

dragons sans les chevaux, quatre mille troupes légères avec leurs montures, et pour le passage un nombre convenable de bâtiments de transport, sous la protection de vingt vaisseaux, douze frégates et quarante corvettes. Afin de conserver le secret, les troupes cantonneront sur la frontière pas trop loin de Boulogne, Ambleteuse, Andrecelles, Wissan, Sangate et Calais, où aura lieu l'embarquement. La flotte se concentrera dans la baie d'Ambleteuse, la seule qui puisse contenir un pareil armement.

Pour donner le change on assemblera des troupes en Bretagne et en Normandie, avec toutes les apparences d'une expédition en Irlande et à Portsmouth. L'Espagne ferait aussi de grands préparatifs.

Voici le point intéressant du projet : notre flotte de guerre s'offrira aux Anglais, combattra sans espoir de vaincre, avec acharnement, sera peut-être anéantie, mais elle aura donné aux transports le temps de passer à Deal, à quatre lieues de Douvres. Les troupes iront par Cantorbery et Preston dans la direction de Chatam et Rochester. Entre ces deux villes, les Anglais établiront vingt-cinq mille hommes ; il faudra enlever leurs lignes de haute lutte. Le colonel Grant n'admet pas que nous soyons battus sur terre par les Anglais; donc, de Chatam, les Français se dirigeront vers Londres, en faisant au nord un fort détachement sur Sherness et Wolwich. Dans la grande plaine de Blackheath se décidera le sort de l'Angleterre [1]; elle nous est favorable par ses dispositions ; de plus, le détachement indiqué ci-dessus viendra par Woolwich et Greenwich, tombera sur le flanc des ennemis et nous assurera la victoire.

Tel est le plan d'un homme du métier et d'origine anglaise par-dessus le marché. Seulement, il n'y a pas de port à Ambleteuse, et sans cet établissement cette expédition eût été d'une témérité outrée.

Pour terminer, mentionnons deux projets qui indiquent que l'idée d'attaquer l'Angleterre sans déclaration de guerre, en

[1] Cromwell y défit les troupes de Charles Ier.

pleine paix, avait fait du chemin depuis quatre ans. D'abord, c'est un sieur O'Relly, homme de lettres, appartenant à une des plus anciennes familles d'Irlande, élevé en France et revenant d'un voyage en Angleterre, qui insinue à Louis XV[1] que le meilleur moyen de s'opposer à la puissance anglaise, « c'est de s'emparer de l'Irlande, même en temps de paix, et d'en former une république, de concert avec l'Espagne. Cela est, dit l'auteur, impossible en temps de guerre, car les Anglais prendront toutes leurs précautions. »

Puis le baron de Linsingen qui, de Francfort-sur-le-Mein, adresse à Choiseul[2] un mémoire débutant par cette phrase toujours vraie : « Le désir de l'abaissement de la puissance anglaise est un sentiment qui doit se trouver dans le cœur de tout bon Français. » Son plan est d'une extrême simplicité. Le roi d'Espagne ferait débarquer vingt mille hommes en Irlande, le roi de France en jetterait trente mille en Angleterre, sans déclaration de guerre préalable et en disant « que ce serait pour prendre satisfaction des secours que les Anglais ont prêtés aux Corses[3]; ce ne serait pas un prétexte, mais une bonne raison de guerre ». Voici la note originale qui contient des idées absolument neuves sur l'art militaire : « Les troupes, une fois débarquées, n'auront plus de secours à attendre de France, la mer étant occupée par les flottes ennemies; le général qui les commandera aura carte blanche, sans aucune responsabilité, à la condition qu'il attaque toujours et à fond.

« Les hommes sauront qu'ils n'auront rien à attendre que de leur valeur; on paiera tout ce que l'on prendra aux paysans, mais les villes supporteront de lourdes contributions.

« Les Anglais, quelque valeureux qu'ils puissent être, étonnés d'une pareille audace, succomberont certainement à la fougue des troupes du roi. »

[1] *Loc. cit.*, t. 54, f[os] 282 et 284. Mémoire d'Orelly du 7 et 8 octobre 1767 et moyen de diminuer les forces de l'Angleterre.
[2] *Loc. cit.*, t. 54, f° 309. 8 juillet 1769.
[3] Paoli avait reçu des munitions, des armes et de l'argent des Anglais

Bonaparte, pendant la campagne d'Italie, conduisait ses troupes d'après les principes analogues d'offensive hardie et stupéfiait le monde. Le projet de Linsingen, qui jusque-là n'est pas plus déraisonnable qu'un autre, se termine malheureusement par une grosse sottise : « En cas de succès absolu, le roi joindrait l'Angleterre à son empire et donnerait l'Irlande à l'Espagne ! »

P. Coquelle.

(A suivre.)

COMPTES RENDUS

Souvenirs du baron de Barante, publiés par son petit-fils, M. Claude DE BARANTE. Tome VIII et dernier; in-8°. Paris, Calmann Lévy, 1901.

Le tome VIII et dernier des *Souvenirs du baron de Barante* a paru et nous y retrouvons jusqu'au bout l'attrait particulier qui a tant séduit les lettrés et les délicats. Quelques-uns des correspondants de M. de Barante sont tombés avant lui sur le chemin de la vie : la plupart, néanmoins, l'entourent encore; ils apprécient et commentent avec lui les événements qui se passent sous leurs yeux, les comparent à ceux auxquels jadis ils ont pris part et tirent de ces rapprochements des conclusions souvent piquantes et toujours profitables.

Les premières lettres du volume concordent avec l'établissement de la présidence de Louis Bonaparte et bientôt après du second Empire, dont les débuts, on le sait, se signalèrent par des actes de violence et d'arbitraire peu faits pour inspirer confiance. « Je ne saurais penser, écrit M. de Barante au comte d'Houdetot, que ce fatal esprit révolutionnaire qui nous ronge depuis soixante ans soit mis à un régime de guérison par le gouvernement que nous allons essayer; ma peur, au contraire, c'est qu'il ne rende le pouvoir encore moins respecté ou respectable et qu'il ne nous ramène aux opinions déraisonnablement libérales. Les exils, les déportations et l'abolition de toute justice m'indignent; non seulement je me sens atteint par la persécution des hommes que j'aime ou que j'estime, mais j'ai en grande pitié la plupart des quatre-vingts ou cent pauvres gens emprisonnés ou en fuite pour avoir clabaudé dans la rue ou au cabaret, tandis que leurs chefs, qui ne sont pas pris, se tireront d'affaire tôt ou tard. Ce sont autant de familles réduites à la mendicité; tout au plus leur accordera-t-on comme faveur d'aller mourir à Cayenne. » M. de Sainte-Aulaire est encore moins optimiste que son ami. « Il est peu probable, dit-il, que le plus abominable et le plus absurde gouvernement que nous ayons encore eu en France tienne plus longtemps que les autres; mais tant que les *rouges* me paraîtront ses héritiers probables, je ne souhaiterai pas son remplacement immédiat. On assure que la famille royale comprend enfin la nécessité du rapprochement des deux branches et qu'il aura lieu bientôt. »

On sait que, malgré les efforts si dévoués et si répétés du comte de Salvandy en juin 1852, la tentative de fusion des deux branches de la maison de Bourbon échoua devant certains mauvais vouloirs inéluctables. M. de Sainte-Aulaire écrivait encore à ce sujet à M. de Barante, le 17 décembre 1853 :

« Je dis comme vous pour la fusion. L'utilité n'est pas actuellement pratique. Mais la maison de Bourbon eût-elle fini son rôle dans le monde (ce que je ne crois pas), encore voudrais-je qu'elle finît *noblement* et que nos jeunes branches, brisées par l'orage, ne séchassent pas séparées du tronc.

Réunis au chef de leur maison, nos princes d'Orléans seront partout grands seigneurs et illustres victimes. Faisant bande à part, ils avaient, comme disait Mme Récamier, *un vilain malheur*. Non pas, certes, que je renie le roi que j'ai servi dix-huit ans ; mais Louis-Philippe n'est pas monté sur le trône en le disputant à Charles X. Je ne suis pas légitimiste quand même et j'admet, bien à regret que le *fait* peut, quelquefois, tenir la place du *droit* ; mais, aujourd'hui, entre les deux branches, le fait n'est nulle part, et mon vœu sincère est qu'il se rencontre avec le droit. »

L'horizon s'assombrit : en 1854, la guerre éclate avec la Russie. La duchesse de Dino, devenue duchesse de Sagan, pousse de véritables lamentations. « Quel spectacle pour mes yeux vieillis au milieu de si diverses agitations, écrit-elle le 29 mars. Née en 1793, j'ai vu de près la chute de la Prusse, ma patrie. J'ai assisté depuis à la gloire et à la chute du premier Napoléon, à la Restauration, au Congrès de Vienne, aux Cent-Jours, à Waterloo, à la mort de Louis XVIII, à l'exil de Charles X, à la longue série d'expédients qui a fini au 24 février, aux horreurs de 48 et 49, et maintenant nous voici à la veille d'une guerre qui me paraît devoir, malgré notre neutralité allemande, envahir dans un délai plus ou moins court l'Europe entière. C'est avoir trop vécu ! »

Le comte Molé, « resté, disait-il, plus près des événements que M. de Barante, » oscillait entre des opinions très diverses dont le contraste, d'ailleurs, gênait peu son scepticisme ; il voyait aussi l'avenir très en noir. « Il ne faut pas s'étonner, écrivait-il, si toutes les nuances de révolutionnaires ou de réformateurs montrent tant d'illusions et d'espérances. Désormais, nul souverain en lutte avec ses ennemis intérieurs ne pourra compter sur le secours de son voisin. Les gouvernements seront tenus à être forts chez eux et s'appuieront nécessairement sur leurs armées, pour que l'esprit révolutionnaire et parfois le mécontentement des peuples ne les renversent pas. Je le disais depuis la révolution de 48 et je le dis plus fort aujourd'hui : l'avenir des sociétés européennes sera d'osciller constamment entre le pouvoir militaire et l'anarchie. »

La prise de Sébastopol et l'éventualité de la fin de la guerre n'empêchaient pas le duc Pasquier de demeurer fort soucieux : il connaissait la duplicité anglaise et ne faisait pas grand fond sur la durée de notre alliance de hasard avec l'ennemi héréditaire : l'avenir lui a trop donné raison. « M. Molé, dit-il, voudrait faire sortir de cet événement un peu d'espérance pour la paix, dont le monde entier a un si grand besoin ; mais, hélas, pour ma part, je suis loin de me livrer à cette espérance. Nous sommes tellement liés et garrottés avec un allié dont les intérêts, quand on veut bien aller au fond des choses, s'accordent si peu avec les nôtres, qu'on ne voit pas comment il nous sera possible de nous délibérer de cette entrave. »

Le comte Molé mourut au mois de novembre 1855, et cette perte vient de jeter un voile de deuil sur le cercle des amis de M. de Barante. « Il était, écrit ce dernier à sa sœur, un des compagnons de ma vie ; nous avions vécu dans le même entourage, suivi la même route ; elle l'avait conduit plus haut, sans jamais nous séparer. » Mme de Sagan qui, peu de temps auparavant, était venue visiter M. Molé à Champlâtreux, lui accorde un souvenir, tout en déclarant « qu'elle n'avait jamais placé son caractère au niveau de son esprit ». Le duc Pasquier le regrette aussi à sa manière : il fait remarquer que son père et le sien étaient morts ensemble, le même jour, sur le même

échafaud, à côté l'un de l'autre : « dans six mois, ajoute-t-il, le nom de Molé ne restera plus dans la mémoire que d'un petit nombre de personnes. » Le mot de la fin sur la mort de M. Molé est fourni par M. Guizot. Il écrit à M. de Barante, qui venait de prononcer son éloge : « En lisant votre éloge de Molé, j'ai regretté de ne l'avoir pas entendu. Je ne pouvais pas sortir ce jour-là, à cette heure-là. C'est de la plus fine et douce vérité. Laissez-moi seulement vous dire une chose que vous ne redirez pas, mais qui, j'en suis sûr, ne vous étonnera pas, dans tout ce qu'on a dit de M. Molé, même vous, il n'y a pas eu un vif mouvement de cœur, un vrai regret d'ami. Ce très aimable homme n'avait pas d'amis. »

Un autre homme politique considérable, dont la générosité et le caractère chevaleresque étaient sympathiques à tous les partis et qui, lui, ne comptait que des amis, le comte de Salvandy, allait suivre de près le comte Molé dans la tombe. « Sa perte, peut-être assez prochaine, écrit M. Pasquier, et presque assurée, sera fort regrettable. C'est un homme de cœur, de talent, éprouvé en beaucoup de circonstances et qu'on était toujours sûr de trouver dans les jours les plus critiques, les plus décisifs. De ces hommes-là, il n'y en a jamais trop et l'espèce n'en est pas aussi commune, à beaucoup près, qu'on pourrait le désirer. »

Puis ce fut le tour de la princesse de Liéven. Mme de Sagan, qui ne l'aimait guère et ne s'en cachait pas, caractérise assez bien le vide que la fermeture de son salon politique faisait dans la société parisienne : « Il serait injuste de ne pas lui faire à elle-même une large part. On n'attire que par de la grâce : elle n'avait que *bel air;* on n'attache que par le cœur : il ne dominait pas en elle. Mais on peut, à part cela, intéresser l'esprit et soutenir la curiosité : c'est ce qu'elle savait très bien. » Cette fine main de grande dame, tout en égratignant un peu, ne décrit-elle pas magistralement en ces deux lignes la véritable physionomie d'une *intellectuelle* plus curieuse que sympathique ?

M. Guizot fut seul à découvrir du cœur à la princesse de Liéven. Témoin de sa mort, il écrit à M. de Barante : « Si vous étiez ici, vous seriez peut-être la personne avec qui je me laisserais le plus aller; mais de loin, je n'en ai pas le cœur : il est à la fois trop plein et trop fermé. » Après avoir décrit les derniers actes religieux de Mme de Liéven, qui était protestante, il ajoute : « Son fils Paul, vivement touché, se détournait pour pleurer; elle s'en aperçut, l'appela, l'embrassa; il se détourna de nouveau, en larmes; elle me fit signe et me le montrant avec un éclair de joie maternelle *un peu inattendu,* elle me dit : « Il a du cœur, » le rappela et, me prenant la main : « Ayez toujours de l'amitié pour lui; je vous le demande. »

Citons, avant de terminer, une lettre très singulière, en date du 17 décembre 1859, où le duc Pasquier formule, au sujet de l'état futur du pays après l'écroulement du second Empire, des prévisions qui ont, hélas! un caractère presque prophétique. « La catastrophe de 1847 n'a été, dit-il, qu'une conséquence trop hâtive des erreurs et des fautes qu'avait entraînées la révolution de 1830. Mais au moins Louis-Philippe devait laisser, et il a laissé, en effet, après lui, le royaume de France dans un état aussi florissant que les circonstances devaient le permettre. Elle était forte, riche, vivace, cette France, dont les rênes qu'il tenait d'une main trop caduque lui ont échappé d'une manière si fatale. *En sera-t-il de même lorsque arrivera la fin du règne de Napoléon III? Quelle que soit la manière dont cette fin devra se produire, il la laissera, cette France, remuée, épuisée jusque dans ses fondements!* »

Le volume se termine par une lettre de M. Guizot qui revenait des obsèques de la reine Marie-Amélie, triste et découragé. « Je me hâte toujours, dit-il, de rentrer dans mon *home* et je ne le quitte que pour quelque bien claire nécessité. J'ai deux tâches à finir, si Dieu le permet : mes *Mémoires* et mes *Méditations*. J'ai à cœur de dire un peu ce que j'ai fait en ce monde et ce que je pense de l'autre... Je ne vous parle que de moi; ma vie est moins troublée que le monde! Que de choses nous aurions à nous dire si nous causions et que nous nous complairions à être du même avis! » Les deux amis ne devait plus se revoir : M. de Barante s'éteignit quelques mois plus tard, le 21 novembre 1866.

Les *Souvenirs du baron de Barante* forment pour les historiens du milieu du dix-neuvième siècle, une mine précieuse à plus d'un titre. M. Claude de Barante a enrichi les documents si attachants qu'il offre au public de notes et d'éclaircissements d'une haute valeur. Ces huit volumes de plus de 500 pages chacun ne constituent pas seulement un recueil de correspondances sur les événements du jour; c'est la chronique d'un salon à la fois parisien et cosmopolite, mais d'où la frivolité est exclue. Les membres de ce cercle intime, à quelques divergences près, ont les mêmes idées, les mêmes manières de voir, les mêmes espérances. Ces naufragés ont sombré dans la même catastrophe : réfugiés sur des îlots différents, ils trouvent le moyen de correspondre encore par la plume. Toutefois, aux tumultueuses agitations des affaires, aux tourments de la vie publique active, ont succédé pour eux le calme et la sérénité d'un beau coucher de soleil : *post tempestatem, magna serenitas!* Les ombres s'allongent de plus en plus à leurs yeux sur le chemin de la vie, les rancunes s'atténuent, les jugements s'adoucissent, leurs âmes montent, s'affinent et se divinisent, et le souffle éthéré des collines éternelles les emporte déjà sur les hauteurs. Un reflet doré d'en haut illumine les derniers gestes de ces hommes qui, pour la plupart, furent l'orgueil, la parure et l'honneur de leur âge. On sent encore, au milieu de cette compagnie d'élite, palpiter le cœur et vibrer l'âme de la vraie France, et cette jouissance exquise dédommage le lecteur du spectacle écœurant des turpitudes et des férocités contemporaines.

Comte Frémy.

Chrétiens et Musulmans, voyages et études, par M. Ludovic de Contenson. 1 vol. in-18, Plon-Nourrit.

On dit que les Français n'ont pas l'humeur voyageuse, et Gœthe mettait l'ignorance de la géographie au premier rang de nos défauts nationaux. Il est vrai qu'amoureux de notre pays au point de ne pouvoir nous en séparer, — excès d'amour sans doute regrettable, — nous n'avons pas, comme nos voisins d'outre-Manche, l'éternelle nostalgie des contrées lointaines où l'on peut voir le soleil plus de deux ou trois mois par an, et que nous ne murmurons pas sans cesse, tournés vers le sud, comme le Wilhelm Meister du grand poète allemand, le « Dahin! dahin möcht' ich gehn... » que répètent depuis quinze cents ans les Germains toujours en route vers l'Italie, — épée au côté jadis, maintenant Bædeker à la main. M. de Contenson nous

prouve qu'il existe pourtant quelques Français épris des voyages lointains, dédaigneux des fatigues et des dangers et soucieux d'étendre par l'expérience personnelle le champ de leurs connaissances en géographie politique et économique.

Ce « Drang nach Süden » qui entraînait autrefois les Allemands à la conquête de Rome ou de Milan les pousse à présent vers Mossoul et Bagdad. Leurs ingénieurs, leurs marchands, leurs colons surtout envahissent l'Anatolie, l'Arménie et la Mésopotamie à flots chaque jour plus pressés, préparant peut-être la route que suivront plus tard leurs officiers et leurs fonctionnaires; on sait que le Sultan a concédé, voici un an et demi, à une société dirigée par des Allemands, n'employant que des ingénieurs allemands et disposant de capitaux allemands pour près de moitié, la création et l'exploitation d'une ligne de chemin de fer allant de Koniah au golfe Persique et permettant ainsi de se rendre de Hambourg à Bassora sans quitter un instant les voies ferrées.

Ces événements, dont la portée politique dépasse peut-être l'importance économique, augmentent encore l'intérêt que doit provoquer tout volume dont l'auteur étudie avec quelque compétence un nouvel aspect de cette inextricable et complexe *question d'Orient*. Aussi le plus vif succès a-t-il accueilli, en ces dernières années, les intéressantes études de M. Victor Bérard sur les questions de Crète et de Macédoine et le magistral ouvrage de M. André Chéradame sur « l'Europe et la question d'Autriche »; et je ne doute pas que le volume de M. de Contenson ne reçoive du public cultivé auquel il s'adresse un accueil aussi chaleureux.

L'auteur de *Chrétiens et Musulmans* a franchi le Bosphore, ce que n'avaient fait ni M. Chéradame, attardé dans l'Autriche-Hongrie, vestibule de l'Orient, ni même M. Bérard. Il a visité longuement la Turquie d'Asie, et il nous raconte tout d'abord dans ce volume son dernier voyage dans le vilayet d'Alep et en Petite Arménie. Il a visité toute cette région un an seulement après les terribles massacres de 1895-96, dont il retrace quelques épisodes d'après les récits de témoins oculaires. Il nous dit aussi ce qu'il a vu de ses yeux : les populations chrétiennes en proie à la famine, aux épidémies et, presque partout, à une sorte de terreur hébétée, que n'a pu dissiper le retour provisoire de l'ordre; et beaucoup de musulmans mêmes plongés dans la misère par la ruine de tout commerce et de toute industrie, fruit naturel des massacres auxquels ils ont pris part, — non dans une explosion spontanée de fanatisme, mais excités par les prêches enragés du clergé mahométan et par les proclamations impérieuses des autorités ottomanes.

Après nous avoir ainsi fait assister à quelques épisodes de l'éternel conflit des religions et des nationalités en Turquie, M. de Contenson abandonne cette forme attrayante des souvenirs de voyage pour dresser un tableau complet des populations de la Turquie d'Asie, qu'il classe au double point de vue religieux et ethnographique (on sait d'ailleurs qu'en Orient, à chaque groupement national correspond en général une religion ou du moins un rite distinct) : Turcs, — qu'il nous montre haïs des autres musulmans presque autant que des chrétiens, — Arabes, Kurdes, Arméniens grégoriens, catholiques et protestants, Druses, Maronites, Syriens orthodoxes, nestoriens et jacobites, Syriens-unis et Chaldéens-unis : l'auteur consacre à chacun de ces groupements une courte étude statistique et politique; il termine par une série d'études non moins documentées sur les autres nations musulmanes

d'Asie, d'Afrique et d'Océanie, et par des vues intéressantes sur l'avenir de l'empire turc et du monde musulman.

Dans une charmante préface, M. Jules Lemaître présente aux lecteurs le livre et son auteur, et décerne à tous deux des éloges mérités.

Octave de Barral

Les Morts mystérieuses de l'Histoire : Souverains et princes français de Charlemagne à Louis XVII, par M. le docteur Cabanès. Paris, A. Maloine, 1891, in-8°.

Poursuivant ses travaux physiologiques du *Cabinet secret de l'histoire*, le docteur Cabanès étudie les causes de la mort des rois de France ; et il a presque tort d'ajouter « mystérieuses », tant sa démonstration établit que ces morts ont été presque toujours très « naturelles », même et surtout celles que la guerre ou le fer des assassins ont amenées.

Il est impossible de passer en revue les quarante articles de ce volume, et il faudrait une compétence spéciale pour dire si le diagnostic du docteur à quelques centaines d'années d'intervalle est toujours impeccable. Peut-être fait-il une part considérable à l'hérédité, à l'occasion de l'extinction de la race des Valois, petits-fils de François Ier. S'il est certain que Charles IX et le duc d'Anjou moururent de « scrofulo-tuberculose », Henri III et ses sœurs n'étaient pas malades : même Marguerite, la première femme de Henri IV, vécut fort vieille ; et M. Cabanès affirme bien légèrement qu'elle fut « incestueuse et n'eut que des bâtards qui moururent en bas âge, sauf un qui se fit capucin et mourut sans enfants ». Que la reine de Navarre ait eu plusieurs enfants, cela n'a jamais été établi ; et même « le capucin » a bien des chances de n'avoir pas été son fils. Quant à Charles IX, il n'est pas juste de dire qu'il était « un être à moitié sauvage » et que la scrofule allait de pair chez lui « avec l'idiotie et l'aliénation mentale ». Son ami Ronsard ne semble pas avoir partagé cette opinion, pas plus que les contemporains qui parlent de lui. Enfin, pour Henri III, dont la mort tragique est très bien racontée, nous attendons l'étude spéciale annoncée pour savoir si ce roi, aussi intelligent que dépravé, était « déjà plus qu'à moitié fou » quand il fut tué par Jacques Clément. Très curieux sont les récits des maladies suivies de mort de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche, et de la « gangrène sénile » qui enleva Louis XIV, sans que ses médecins aient besoin d'être accusés par Saint-Simon d'être les auteurs d'une fin très normale.

Mais nous avons de la peine à suivre M. le docteur Cabanès dans la dissertation de plus de cent pages qu'il consacre à Louis XVII, pour prouver que le pauvre enfant de Marie-Antoinette n'est pas mort au Temple, où il a toujours été très bien soigné, jusqu'à son évasion « certaine ». C'est là de l'histoire beaucoup plus que de la médecine, et nous avouons que l'auteur n'a présenté pour sa thèse aucun argument nouveau et convaincant. Évidemment, à première vue, l'hypothèse d'une substitution n'est pas impossible : il en faudrait pourtant donner des témoignages sérieux ; et il ne nous semble pas que les travaux de M. de Beauchesne et de tant d'autres aient été suffisamment réfutés. Cette question ne peut du reste être traitée en quelques lignes. Il vaut mieux terminer en disant qu'on trouvera dans le

livre de M. Cabanès une foule de renseignements très spéciaux pour les amateurs d'une littérature moitié scientifique, moitié macabre, qui a assurément son intérêt.

G. B. de P.

La Politique de la France en Afrique (1896-1898), par André Lebon. Paris, Plon, 1901, in-8°.

Sous ce titre, M. André Lebon a réuni trois études sur la mission Marchand, la convention du Niger et la pacification de Madagascar. Trop modestement l'auteur les qualifie de « première contribution » à l'enseignement de faits d'autant plus mal connus qu'ils sont plus récents, matière de presse jusqu'ici, non encore matière d'histoire. Mais ce que M. André Lebon ne pouvait dire lui-même, le sentiment du lecteur attentif et impartial se chargera de le proclamer à sa place : son livre est un service excellent rendu au public français, un bel et fier exemple pour quiconque a participé au gouvernement.

A force d'être banales, certaines réalités ont presque cessé d'offenser notre regard, mais dès que nous réfléchissons, l'évidence nous contraint de les avouer avec tristesse. Le peuple, aujourd'hui souverain, ignore-t-il moins les affaires de l'État qu'au temps où la connaissance lui en était interdite? Qui le soutiendra? Si les informateurs, à coup sûr, ne lui manquent pas, jamais l'exacte information ne lui a plus manqué. C'est son droit de savoir, puisqu'il lui appartient, croit-il, de décider, et qu'en tout cas, nul, pour le coup, ne s'y trompe, il lui appartient de payer. On se pique donc de l'instruire, les journaux s'y emploient tous les matins, se disputant la vérité avec un furieux désir de la travestir, chacun selon son goût. Si bien que pris d'embarras entre tant de masques, le lecteur ingénu se prononce de confiance pour celui que lui recommande la feuille de son choix. Ainsi naissent les légendes, contradictoires, tenaces et despotiques comme autant de dogmes, comme aux principes de haine et d'excommunication. A plus forte raison, cette confusion exaspérée des langues se déchaîne-t-elle sur les sujets qui sont de leur nature les plus obscurs, sur les questions étrangères ou sur les coloniales. Voilà, semble-t-il, de quoi déconcerter la compétence dont se targuent les plus présomptueux : leurs lumières se révèlent courtes, et le sens commun de faible ressource; il s'agit de régions inconnues, de noms barbares, de querelles diplomatiques, le règne du triple mystère. Mais de quoi servirait l'assurance, sinon aux plus ignorants? Leurs fournisseurs habituels les munissent au rabais de renseignements, de raisonnements, d'opinions, et ils tranchent de plus belle.

Qu'il se rencontre toutefois un homme d'une expérience personnelle avérée, et que, de toute sa droiture notoire, que, de tout son courage incontesté, cet homme vienne dire à ses compatriotes : « Ces intérêts dont vous disputez, c'est moi qui en ai eu la garde, c'est moi qui ai prononcé, c'est moi qui, par ma signature, ai engagé la vôtre; prêtez-moi l'oreille, voici ma déposition sincère. » Ne voit-on pas que ce ferme et franc langage prête à la divulgation de la vérité, si lente, si contrariée, précisément le secours le plus précieux, le plus efficace qu'elle puisse attendre d'une conscience humaine? Combien il serait à souhaiter que M. André Lebon fît école; qu'à son exemple

tant de détenteurs des charges publiques éclairassent successivement la nation sur une foule d'erreurs obstinées dont il est en leur pouvoir propre de préparer le patient, le tardif redressement! On se plaît à imaginer les bibliothèques vraiment civiques, où un livre comme celui de M. Lebon, réuni à d'autres de même sorte, aiderait à cette tâche généreuse et difficile, l'éducation de la démocratie.

Si, sans doute, il ne prétend pas ruiner du premier coup des préjugés vivaces, — ce n'est pas l'œuvre d'un jour, — les arguments que M. Lebon y oppose sont, tout au moins, de force à les ébranler, à provoquer la réflexion, l'examen, la revision réfléchie dont l'histoire doit, quand il sera temps, tirer son verdict. Je n'essaierai pas même de les résumer ici. Ce serait faire tort à une discussion fort nourrie, fort serrée, dont l'analyse ne saurait tenir lieu; et la critique, dans le cas présent, ne sera jamais si fidèle à son office qu'en s'effaçant pour engager les lecteurs à se reporter au texte Quelques exemples suffiront donc.

Un lieu commun en faveur veut que la mission Marchand atteste la légèreté, l'impéritie de notre gouvernement. Quoi! avoir, de gaieté de cœur, exposé le drapeau français, sous la garde d'une poignée d'hommes, aux plus téméraires aventures et au plus humiliant recul! Braver délibérément l'Angleterre sans avoir même avisé à lui tenir tête? Si, là-dessus, on prend soin de lire la réplique de M. Lebon, est-elle si loin de paraître victorieuse? L'Angleterre poursuit de longue date le dessein de prolonger la continuité de ses possessions depuis le Cap jusqu'au territoire égyptien, où elle exerce un pouvoir de fait contre lequel nous protestons, sans avoir réussi à le remettre effectivement en question. Avant que cette œuvre de prolongation ne fût achevée, tandis que les derviches, maîtres du haut Nil, la contrecarraient encore, la France a tenté de prendre les devants, d'exercer sur une région en état d'anarchie le seul droit reconnu en Afrique, celui du premier occupant. La conception était d'une bonne politique ; le dessein britannique mis en échec, toute la question d'Egypte revenait sur le tapis. Les voies d'exécution n'étaient pas mal calculées : si le capitaine Marchand ne commandait qu'à une faible troupe, c'est qu'on l'avait chargé de remplir une mission pacifique, de s'avancer en nouant des pactes d'amitié, non point de faire la guerre ni aux indigènes, ni aux derviches, ni encore moins aux Anglais. Et les mesures prises convenaient assez exactement à l'expédition, puisqu'en somme elle est parvenue à son but, et que, sans l'accident fatal d'une baisse imprévue des eaux, elle l'eût atteint huit mois avant la marche des Anglais sur Khartoum. Contre notre droit constaté de premier occupant, qu'eussent-ils alors, distancés de si loin, été fondés à alléguer? Si la force des choses, contre toute prévision, a déjoué nos plans, la rencontre funeste qu'elle a amenée ne prouve pas qu'ils fussent mal dressés. Que prétend-on? Que nous eussions, au préalable, dû pressentir les dispositions de l'Angleterre? Mais à quel titre? Et l'occupation de fait, l'occupation préalable n'avait-elle pas réponse à tout? Sans compter qu'engagés dans d'autres discussions, nous ne jugions pas l'heure venue d'ouvrir celle-là.

A ne considérer que la rigueur du raisonnement, on ne voit pas, en effet, par où on pourrait le prendre en défaut. L'histoire se demandera seulement s'il suffisait d'avoir raison en droit. Si, de toute son âpreté britannique, le vœu de nos voisins convoitait la ligne du Cap au Caire, y avait-il entre ce facteur du problème et les obstacles juridiques de notre façon une

exacte équivalence? La complète appréciation de cette volonté indomptable échappait-elle au discernement des hommes d'État français? N'avaient-ils dû soupçonner en aucune manière le dilemme d'une bravade stérile ou des moyens de contrainte nécessaires à la soutenir? Autant de questions moins aisées à résoudre qu'à poser, mais dont le témoignage de M. Lebon éclaire grandement la discussion.

Aucun doute, en tout cas, ne subsiste sur la partie des explications qui réfute un autre préjugé populaire. A quoi bon agrandir encore un empire colonial déjà trop vaste? A quoi bon de nouvelles expéditions sans cesse? Oui, répond M. Lebon, certains compléments de conquêtes sont nécessaires, si l'on ne veut avoir en pure perte opéré les premières. L'histoire de la boucle du Niger en est la preuve péremptoire. Voulait-on que nos possessions diverses du Soudan, du Sénégal, de la Guinée demeurassent à l'état de tronçons à jamais séparés? Alors, en effet, il fallait replier nos soldats devant Samory et, imposant silence au zèle de nos voyageurs, laisser partout, dans l'intérieur des terres, le champ libre à nos émules. Faute d'avoir usé à certaines heures d'une vigilance suffisante, nous connaissons la gêne de limites qui eussent gagné à être autrement tracées. Pour avoir, en revanche, consacré tout notre effort à réparer le temps perdu, nous sommes arrivés à ce beau résultat, consacré par le traité de 1898, qui fait de notre empire du nord et de l'ouest de l'Afrique un bloc unique. Les regrets non suspects de nos rivaux nous donnent la mesure de notre succès, qu'il serait inconsidéré à nous de déprécier, si, libres de pénétrer de la côte dans l'intérieur, nous ne rencontrons, nulle part, au pourtour du golfe de Guinée, les frontières étroites qui arrêtent à jamais l'expansion de la Gambie et de Sierra-Leone.

La troisième étude de M. Lebon est, à d'autres égards, infiniment instructive. En retraçant les tâtonnements qui, au lendemain de notre dernière expédition, ont paru compromettre à Madagascar l'avenir de notre souveraineté, elle enseigne, par le plus magnifique exemple, comment on fonde une grande colonie quand on a le bonheur d'y pouvoir appliquer un génie de création semblable à celui de M. le général Galliéni.

Précieux par les leçons qu'il contient, le livre de M. Lebon le serait davantage encore si nos concitoyens se pénétraient, selon son vœu, de celle qui les résume toutes. M. Lebon ne prend pas le titre un peu ridicule qui a eu son heure de fortune, celui de professeur d'énergie. Il fait mieux. Par les faits qu'il expose, par les succès que notre initiative a remportés, par ceux dont celle, mieux armée, de nos rivaux nous a fait tort, il invite la nation, — et plus opportunément que jamais — à méditer sur les lois nécessaires auxquelles la destinée soumet la concurrence des peuples. Vivre et agir; qui entend vivre ne saurait méconnaître les ressorts de l'action : la foi en soi, la volonté persévérante, la force et la résolution d'en user en temps et lieu. Avec un pareil viatique seulement, on peut considérer comme un divertissement inoffensif la dépense de rhétorique sentimentale qui s'est faite aux conférences de La Haye!

L. B.

Répertoire bibliographique des principales Revues françaises pour l'année 1899, par D. Jordell, 3e année. Paris, Per Lamm, 1901, in-8°.

Ce n'est pas un petit mérite que de poursuivre une œuvre aussi ardue que le dépouillement de 30,000 articles, répartis dans 346 revues. M. Jordell fait cependant ce travail chaque année, aidé par M. H. Stein, et il semble que ses tables soient devenues aussi complètes que possible. On peut y suivre la pensée française dans ses manifestations les plus diverses et on rattrape aisément tous les fugitifs écrits qui nous ont un instant frappé, en recourant, soit à l'ordre des matières, soit au noms des auteurs.

Pour ce qui regarde le sujet spécial de l'histoire diplomatique, nous trouvons, par exemple, dans les recueils les plus divers, dix-huit travaux originaux sur les ambassades de la Rocheposay, de Tippou-Sahib, de L. Stair, de Choiseul, et jusqu'à une étude sur « l'amour dans la diplomatie ».

Le recueil se termine par une table des revues, avec le lieu de leur publication, le nombre des numéros qu'elles donnent annuellement, leur prix, les noms et adresses de leurs rédacteurs en chef. N'est-ce point là tout ce que le travailleur peut rêver en fait de renseignements bibliographiques?

G. B. de P.

Prim, par M. H. Léonardon. Paris, Félix Alcan, 1901, in-12.

On apprécie si mal dans les générations nouvelles les hommes qui ont illustré notre siècle, que c'est une bonne pensée que de multiplier les biographies faciles à lire et qui se présentent sans un effrayant appareil de documents historiques ou de théories politiques, absolument déplacés pour de simples notices sur les contemporains. C'est ainsi que M. Léonardon, qui connaît très bien les choses d'Espagne, a compris sa tâche. Il a beaucoup ajouté et retranché au portrait un peu théâtral d'Henri Regnault, la seule chose que les Parisiens connaissent sur le marquis de Los Castillejos.

C'était loin d'être un fou ou un simple organisateur de *pronunciamento*, que ce brillant général. Il avait des qualités d'observateur et une rare finesse de diplomate, qu'il eut malheureusement à exercer surtout contre la France, très insuffisamment représentée, il faut l'avouer.

Une première fois, il s'entend directement avec l'empereur Napoléon III, à l'occasion de l'expédition du Mexique, ou plutôt le souverain français se contente de phrases ambiguës, dont le chef de l'armée espagnole sait très bien se dégager quand il s'aperçoit à Vera-Cruz que le gouvernement national de Juarez est beaucoup plus solide que l'on ne le croyait et qu'il est impossible d'imposer à ce pays un monarque européen. Une seconde fois, il se sépare non moins habilement de la France, quand, après avoir renversé la reine Isabelle, il cherche un souverain à faire élire par les Cortès de Madrid. Ni le duc de Montpensier ni le prince de Hohenzollern, leur avait dit M. Mercier de la part du gouvernement français; et tandis que l'empereur se faisait battre par la Prusse, Prim allait chercher Amédée de Savoie, dont l'avènement était le signal de sa mort. Il faut rappeler aussi la manière dont Prim éconduisit M. de Kératry, lorsqu'il arriva à Madrid, en-

voyé par Jules Favre, qui se flattait de décider l'Espagne à donner une armée de secours à la France en 1870. Le rôle de la diplomatie républicaine fut à tel point grotesque, qu'il est vraiment pénible d'insister. Tous ces événements sont rappelés par M. Léonardon avec beaucoup de clarté et d'élégance; et la série ne pouvait mieux commencer que par ce petit volume, joint à celui de M. H. Welschinger sur Bismarck.

G. B. DE P.

Le Prime relazioni fra la casa di Savoia e Ginevra (925-1211), par dott. L.-C. BOLLEA. Torino, C. Clausen, 1901, in-16, 92 pages.

L'histoire des relations de Genève avec la maison de Savoie n'avait été traitée jusqu'à présent qu'à partir de l'année 1211. M. L.-C. Bollea vient de prendre la question de plus haut. Son étude, soigneuse et bien documentée, remontant jusqu'aux premières années du dixième siècle, est divisée en trois parties. Dans la première, il nous montre les comtes de Savoie et les comtes de Genevois unis par des liens de famille, depuis le mariage de Tetberge, sœur d'Humbert aux Blanches-Mains avec Géraud, comte de Genevois, jusqu'à celui de Marguerite, fille de Guillaume II, avec Thomas I[er] de Savoie, à la fin du douzième siècle. Dans la seconde, c'est l'exposé des rapports toujours amicaux pendant cette période, qui unirent les comtes de Savoie et les évêques de Genève; de nombreux documents, cités par M. Bollea, nous montrent les noms du comte et de l'évêque figurant côte à côte dans les souscriptions. La troisième partie est consacrée à l'exposé des progrès de l'autorité des comtes sur les petits seigneurs tant laïques qu'ecclésiastiques du diocèse de Genève. Amédée III, Humbert III, Thomas I[er] y furent de grands fondateurs d'abbayes, et leurs bienfaits s'étendirent sur toute la région; ce fut pour eux un moyen d'y prendre pied solidement, et, au dix-huitième siècle, Genève tombera tout à fait sous leur domination.

P. F.

L'Affaire du Collier, par Frantz FUNCK-BRENTANO, d'après de nouveaux documents recueillis en partie par A. BÉGIS. Paris, Hachette, 1901, in-16 de 356 p., avec 12 planches hors texte.

La chute du ministère Choiseul provoqua naturellement d'importantes modifications dans le département des affaires étrangères. Au lieu du baron de Breteuil, désigné depuis longtemps, le duc d'Aiguillon envoya auprès de Marie-Thérèse et de Joseph II le prince Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, qui bénéficiait ainsi de son crédit plutôt que de son talent. L'ambassade ne fut pas heureuse : sans doute, les médiocres capacités diplomatiques du jeune prélat n'entraînaient pas de graves complications publiques; mais ses inconséquences devinrent la cause lointaine, indirecte et cependant évidente, des pires infortunes.

En constatant ses allures très libres, qui ne répondaient guère à la dignité de son état, en voyant que, dans sa conversation étincelante d'esprit, il y avait davantage de futilités que de choses sérieuses, Marie-Thérèse fut prise d'une violente, d'une excessive antipathie à l'égard du prince Louis; elle

n'eut pas de peine à faire partager ses sentiments par Marie-Antoinette, fille trop soumise à une mère qui se montrait reine avant tout; et, dès son avènement, Louis XVI accepta de mettre fin à cette « vilaine honteuse ambassade ».

De cette disgrâce même, le prince Louis de Rohan se consola sans difficulté : d'ailleurs, il devint successivement évêque de Strasbourg, cardinal, grand-aumônier de France. Malgré tant d'honneurs, il ne pouvait cependant prendre son parti de la froideur manifeste qu'on lui témoignait à la cour; il lui fallait à tout prix conquérir les bonnes grâces de Louis XVI et de Marie-Antoinette. N'était-il pas bien de son époque ce grand seigneur avec ses qualités brillantes, séduisantes, sa bonté et son dévouement, son insouciance aussi et ses légèretés, qui voyait dans la royauté plus que le symbole de la patrie et qui considérait la faveur du roi comme le plus grand des honneurs, la plus précieuse des richesses?

Bon jusqu'à la faiblesse, dévoué sans discernement et d'une naïveté incroyable, malgré son intelligence supérieure, il devint la proie facile d'une misérable intrigante. Obsédé par une idée fixe, il se perdit en entraînant dans sa chute celle qu'il respectait en fidèle sujet et dont il voulait seulement gagner le bienveillant sourire.

Certes, l' « affaire du collier » est bien connue : passionnant l'opinion publique et si grave, d'autre part, en conséquences, elle fut l'un des épisodes historiques le plus souvent décrits et, par sa nature même, l'un des plus riches en documents officiels, en mémoires tendancieux ou justificatifs, en pamphlets divers. L'étudier encore constituait donc une lourde tâche. Dire du nouveau semblait véritablement impossible, surtout pour un historien qui ne peut se permettre les écarts d'imagination du romancier.

M. Frantz Funck-Brentano, loin de la redouter, fut séduit par cette double difficulté. Le succès de son beau volume ne surprendra personne, surtout les membres de la *Société d'histoire diplomatique* qui, dans l'assemblée générale du 1er juin 1900, en avaient entendu les conclusions détaillées, accueillant cette primeur avec des applaudissements qui faisaient prévoir les éloges aujourd'hui décernés de toutes parts.

Dans l'affaire du collier, drame qui parfois se transforme en comédie, les scènes sont compliquées et les personnages nombreux. Jusqu'à ce jour on en avait étudié plus spécialement tel ou tel acte : M. Campardon lui-même, qui publia les principales pièces du procès, en avait négligé d'importantes. M. Frantz Funck-Brentano a su faire un travail d'ensemble, pénétrer le jeu parfois obscur de certains acteurs, répartir exactement les responsabilités, mettre en valeur des documents peu connus ou même complètement inédits, soit sur la correspondance secrète du cardinal de Rohan avec ses avocats, soit sur la jeunesse de Mme de la Motte, alors qu'elle se faisait un jeu d'attirer la pitié sur « une petite mendiante du sang des Valois ».

On sait que l'arrêt du Parlement, loin d'étouffer le scandale, servit de nouvel aliment aux passions les plus diverses. M. Frantz Funck-Brentano s'est arrêté à l'année 1785. Il donnera prochainement la suite du volume, série de courts tableaux, décrits avec un tel charme de style qu'on serait parfois tenté d'en méconnaître le caractère rigoureusement historique, si des notes abondantes et précises ne justifiaient chaque phrase de *l'Affaire du collier*.

MAURICE BOUTRY.

Théorie de l'ordre, par Jules Delafosse. Plon-Nourrit, éditeurs, in-8°, 1901.

M. Delafosse a joué un rôle important à la Chambre; il était éloquent et, ce qui est plus rare encore, il connaissait bien les questions dont il parlait. Depuis qu'il a cessé d'être député, il n'a pas renoncé à la politique et il continue, par la plume, à combattre le bon combat. Il le fait avec ardeur, avec âpreté parfois, et toujours avec une sincérité et un talent incontestables. Ses articles de journaux sont remarqués; son livre — *la Théorie de l'ordre* — devrait être lu par tous ceux qui ne se désintéressent pas de l'avenir du pays : ils y trouveraient des sujets d'inquiétude et aussi des motifs pour ne pas désespérer.

« On peut, dit-il dans son introduction, contester la gravité du mal et l'imminence du péril. Ceci est affaire de diagnostic, et chaque consultant a le sien. Mais personne ne saurait contester le mal lui-même, ni les conséquences qu'il comporte et qu'il doit fatalement produire, plus tôt ou plus tard, suivant la marche plus ou moins accélérée de l'affection. Or, ce mal a ses causes, comme il a ses remèdes. L'objet de ce livre est de reconnaître les unes et d'indiquer les autres.

« La cause générale de notre déchéance est une dérogation chronique aux règles constitutives ou préservatives de l'ordre. L'ordre est proprement l'hygiène des gouvernements et des sociétés. Il a, comme l'hygiène, des lois rigoureuses et sûres, consacrées par l'expérience des siècles, édifiées par les hommes d'État de tous les pays et de tous les temps... »

Dans les premiers chapitres, consacrés à l'étude des différentes formes de gouvernement, M. Delafosse cherche à établir qu'il est malsain pour un peuple de vivre en république. Il n'est pas républicain, il ne l'est ni peu, ni beaucoup, pas même à la façon de ces libéraux dont il plaisante la naïveté, qui distinguent entre la théorie et la pratique et qui déclarent gravement que la république est le plus beau gouvernement, mais qu'elle est impossible.

« Regardez, nous dit-il, autour de vous, et vous serez stupéfait de voir combien ce paradoxe incroyable a de clients. Il n'est pas jusqu'aux monarchistes les plus fervents qui ne lui sacrifient une part de leur foi. Ils réservent, à vrai dire, leur dévouement; mais ils sacrifient, au moins en paroles, à la chimère, et cette défaillance de la raison répercutée dans le peuple par des milliers et des milliers de bouches a eu des conséquences incalculables. La logique populaire est plus droite que le dilettantisme de ces beaux esprits. Elle a trouvé tout de suite que si la république est, en théorie, le meilleur des gouvernements, il n'y a pas de raison avouable de la repousser dans la pratique. Après un pareil aveu tombé des lèvres d'hommes que leur culture intellectuelle et leur condition sociale portaient à reconnaître autrefois comme les directeurs et les maîtres de l'esprit public, l'électeur, convaincu de l'excellence de la théorie, ne pouvait manquer de se joindre aux hommes d'imagination qui essaieraient de la réaliser. Il ne fallait pas plus que cette concession initiale faite à la théorie républicaine pour ouvrir, dans les dépenses de l'ordre, la brèche incessamment élargie par où l'opportunisme, le jacobinisme, le radicalisme, le socialisme, le collectivisme et l'anarchie finale ont passé, passent ou passeront. Les idéalistes qui s'abstiennent font les idéalistes qui veulent pratiquer. Nous aussi, nous condamnons la république; mais nous ne séparons pas la théorie de la pratique. Tout se tient dans les systèmes politiques, et la pratique vaut ce que valent les principes

d'où elle découle. Si la république est telle que l'histoire nous la montre, précaire, stérile, impuissante, tumultueuse, sanglante et débraillée, c'est-à-dire un régime non pas impossible. mais certainement détestable, c'est que sa théorie précisément est vicieuse et que le vice en est irrémédiable. »

M. Delafosse ne cherche donc pas à voiler ses opinions : il désire le rétablissement de la monarchie; — on sait, bien qu'il ne le dise pas, quelle est celle qui a ses préférences, — et il ne désespère pas d'atteindre ce but par le moyen d'un plébiscite. Il persiste à croire efficace la solution de l'appel au peuple, que les républicains, selon lui, devraient accepter, puisqu'ils proclament la souveraineté du nombre, et qu'il recommande aux royalistes en s'appuyant sur l'autorité de Malesherbes. On devine que, pour guérir la France, M. Delafosse, qui est un savant médecin, serait disposé à accepter une intervention chirurgicale. Il admet, avec Montesquieu, qu'il y a des cas ou on s'arrangerait volontiers du « bon tyran » dont rêvait Renan ; mais il ne s'attarde pas à ces considérations sur la forme du gouvernement : il considère que la république est le régime existant et qui paraît durable, qu'elle aurait même toutes les chances de vitalité si elle n'était sujette aux accidents révolutionnaires et que ces accidents échappent aux prévisions humaines. Il est de son temps et de son pays : son livre, il le déclare hautement, n'est pas une œuvre de parti ; et tout en estimant que la république « est, par essence, un gouvernement inférieur », il ne renonce pas à l'améliorer.

Il passe successivement en revue le parlementarisme, le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, l'administration, l'instruction publique, l'armée, l'Église et l'État, la question sociale, et il décrit de façon experte les différentes maladies qui rongent notre organisme. En même temps, il propose des remèdes; et il le fait sans dogmatisme, sans prétendre à l'infaillibilité.

Une analyse serait insuffisante et risquerait même d'être inexacte : il faudrait de plus faire des réserves; mieux vaut encore conseiller la lecture de ce livre. Ceux qui l'auront entreprise, ceux du moins que l'esprit de secte n'a pas frappés d'une cécité incurable, y trouveront d'utiles enseignements.

C. L.

Temps passé et Jours présents (Notes de famille), par M. Denormandie. Paris, 1900. Société anonyme de publications périodiques, 1 vol. in-8°.

Nous sommes bien en retard pour parler de cet aimable volume; mais il n'est jamais trop tard pour signaler une perle littéraire. Peut-on appeler autrement cette chose rare, unique : un livre de bonne foi, de bonne humeur et de bonne compagnie, des mémoires amusants et vrais, où l'auteur ne parle pas constamment de lui-même et sait parler du prochain sans en médire; de « Petits Mémoires », comme il les a spirituellement qualifiés, mais auxquels rien ne manque, ni l'intérêt, ni la variété, ni la grâce du récit, rien que la prétention?

Ce qui en fait surtout le charme, c'est l'extrême variété. Tour à tour avoué près le tribunal de la Seine, adjoint au maire du VIIIe arrondissement dans les temps les plus troublés, député à l'Assemblée nationale, sénateur, gouverneur de la Banque de France, toujours homme du monde et Parisien dans l'âme, M. Denormandie a, dans le cours de sa longue exis-

tence, fréquenté les milieux les plus divers, connu par profession ou par goût tous les mondes avouables, et il en a gardé, en sa verte vieillesse, des souvenirs très précis, dont ses « Petits Mémoires » nous font profiter. Il ne se contente pas d'y tracer les portraits vivants et attachants de ses ancêtres dans les deux familles de vieille roche parisienne dont il descend : barreau, magistrature, hommes politiques, financiers, artistes, littérateurs, princes y défilent, pour ainsi dire, tour à tour, devant le lecteur charmé, captivé et instruit sans s'en douter.

Il n'est pas jusqu'à des diplomates que M. Denormandie n'ait rencontrés sur sa route et dont il ne nous retrace la silhouette d'une main fine et légère. Outre qu'il a vécu un instant en plein monde diplomatique, comme délégué de la France à la conférence monétaire internationale de 1881, il fut, dans les salons parisiens, en relations avec bon nombre de représentants de puissances étrangères, et il a, sur eux comme sur tant d'autres, plus d'une anecdote intéressante à raconter.

C'est ainsi, par exemple, que M. Denormandie donne le commentaire d'un mot de Talleyrand par l'un des derniers nonces à Paris, Mgr Czacki, qu'il rencontrait assez fréquemment dans les soirées officielles ou autres :

« ... Un soir, — nous dit M. Denormandie, — nous étions dans un petit salon, un peu éloigné du mouvement de la réception. Nous causions d'une des questions du jour : elle était évidemment importante, car le nonce me dit subitement, et même avec une grande vivacité : « C'est plus qu'un crime, « c'est une faute. »

« La phrase est si connue qu'elle ne pouvait me surprendre, mais j'avoue que, tombant de la bouche du nonce, elle me causa un petit mouvement de surprise dont je ne fus pas maître.

« Et je regardai Son Excellence en souriant d'une façon qui semblait un peu interrogative.

« Le nonce, alors, nullement blessé, mais appuyant la main sur mon bras, me dit : « Je vous répète, cher Monsieur, que c'est une faute, que parfois « une faute est plus qu'un crime, et je ne vois rien dans les textes sacrés qui « s'oppose à ce que je m'exprime ainsi. »

« Ce « je ne vois rien dans les textes sacrés », dit vivement et très sérieusement, m'amusa beaucoup, et je n'ai jamais perdu le souvenir de cet incident. »

Il est question encore d'un autre nonce dans les souvenirs de M. Denormandie; mais celui-là appartient à l'histoire; il est aujourd'hui Sa Sainteté Léon XIII. Voici les paroles qu'il adressait, en 1887, à M. Léon Say, de passage à Rome, et que M. Denormandie écrivait, après le retour à Paris de l'éminent académicien, comme sous la dictée de ce dernier :

« ... Je ne pense pas vous déplaire, monsieur Say, en vous disant que j'aime la liberté et qu'elle ne me fait pas peur. Je n'ai aucune prévention contre les peuples qui sont en république ou contre ce système de gouvernement. Ainsi, par exemple, j'ai d'excellents rapports avec les États-Unis d'Amérique et j'y ai fait des choses que je crois très utiles. Autrefois, j'ai occupé le poste de nonce à Bruxelles. J'appréciais beaucoup la haute valeur du roi Léopold I[er]. Vous connaissez le régime politique de ce pays et ses alternatives entre deux grands partis. Quand le roi Léopold avait un gros embarras, il m'appelait auprès de lui et il me disait : « Monsieur le nonce « (c'est ainsi qu'il m'appelait), monsieur le nonce, il faut que vous m'aidiez « à sortir d'affaire; dites bien à Rome que j'honore et que je respecte pro-

« fondément le catholicisme et les idées religieuses. Il ne faut donc pas qu'on « se préoccupe de ce que la politique peut exiger de moi. » Le roi ajoutait : « Dites cela surtout à vos évêques. » Et, en effet, je le disais selon sa recommandation à mes évêques, et nous venions ainsi en aide à Sa Majesté. Ce roi était un homme tout à fait supérieur... »

Si nous ne craignions de sortir du cadre de ce recueil, nous pourrions emprunter au livre de M. Denormandie bien d'autres révélations intéressantes, bien d'autres souvenirs personnels et vivants, par exemple sur le commerce de 1871, sur la rentrée des troupes dans Paris, sur la confiscation des biens de la famille d'Orléans et sur le duc d'Aumale. Ce ne sont là, dira-t-on, que de menus détails, des bribes, des miettes historiques. Peut-être; mais, après tout, n'est-ce pas avec ces bribes que se fait l'histoire vraie, vivante parce que vécue? Et telle anecdote, bien contrôlée, contée par un amateur digne de foi et bien mise à sa place ne jette-t-elle pas plus de lumière sur une époque ou sur un incident que les plus authentiques documents, parfois volontairement mensongers, ou de longues dissertations qui peuvent avoir le malheur d'être creuses ou fausses?

René Lavollée.

Ezéchiel Spanheim. — Relation de la cour de France en 1690, nouvelle édition, publiée par M. Émile Bourgeois. Paris, 1900, in-8, librairie A. Picard.

On se rappelle qu'il y a trente ans, notre regretté confrère de la *Société d'histoire diplomatique*, M. Scheffer, membre de l'Institut, publia un document inconnu en France, le tableau de la cour de Louis XIV en 1690, écrit par un représentant des princes allemands à Paris, un savant et un numismate à la fois, Ézéchiel Spanheim. L'ouvrage — car c'était un volume entier, qui avait pris place dans la collection de la *Société de l'histoire de France* — eut le plus grand succès; il séduisit par sa franchise, sa nouveauté et une légèreté d'allure qui étonna chez un grave teuton. Il se trouve que la copie manuscrite, sur laquelle a été faite cette édition, et qui est entrée depuis à la Bibliothèque nationale, n'est pas la bonne ; et un autre érudit, maître de conférences à l'École normale, professeur à l'École des sciences politiques, a découvert deux textes nouveaux de la fameuse « Relation », un particulièrement, conservé aux archives de Berlin, qui est de la main de Spanheim et auquel on doit recourir pour avoir une œuvre de quelque valeur. De là cette nouvelle édition, qui a trouvé place dans les *Annales de l'Université de Lyon*.

Il faut ajouter que M. Bourgeois a fait une étude consciencieuse de la vie et de la carrière diplomatique de Spanheim, qu'il a énuméré les services rendus par lui, tant au vieil électorat Palatin qu'à la jeune royauté de Prusse, qu'il a accompagné le texte de notes qui rivalisent avec celles du *Saint-Simon* de M. de Boislisle, qu'il a rédigé une table analytique des plus complètes. Enfin l'auteur a joint à la *Relation de la cour de France en 1690* une courte *Relation de la cour d'Angleterre en 1704*, qui donne sur la reine Anne et les Malborough les détails les plus intéressants.

Le gérant : J. BOURDEL.

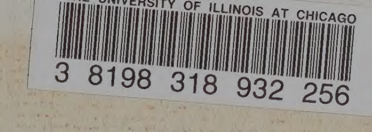
TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS

TABLE DES MATIÈRES

DE LA QUINZIÈME ANNÉE (1901)




UNIVERSITY OF ILLINOIS AT CHICAGO
3 8198 318 932 256